This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 459535

LES LIVRES SONT NOS MEILLEURS AMIS
HATHIERE

BX
5133
.F84
1898

FROM THE LIBRARY OF
HUGO PAUL THIEME
PROFESSOR OF FRENCH
1914 — 1940
HIS GIFT TO
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN

ŒUVRES COMPLÈTES

DE

SAINT FRANÇOIS

DE SALES

VII

ŒUVRES COMPLÈTES

DE

SAINT FRANÇOIS

DE SALES

VII

IMPRIMERIE
CONTANT-LACUERRE
BAR-LE-DUC

ŒUVRES COMPLÈTES

DE

SAINT FRANÇOIS DE SALES

ÉVÊQUE ET PRINCE DE GENÈVE

NOUVELLE ÉDITION

Revue et corrigée avec le plus grand soin

PAR UNE SOCIÉTÉ D'ECCLÉSIASTIQUES

TOME SEPTIÈME

LETTRES

(DEUXIÈME ET TROISIÈME PARTIES)

PARIS

BERCHE ET TRALIN, ÉDITEURS

69, RUE DE RENNES, 69

1898

ŒUVRES COMPLÈTES

DE

SAINT FRANÇOIS DE SALES

LETTRES

II

Library
of
W. P. Thiene
3-14-41

LETTRES.

DEUXIESME PARTIE. — L'EVESQUE.

(Suite.)

CCII.

S. François de Sales, à M. Deshayes.

Il tesmoigne le desir qu'il a et l'impuissance où il se treuve de prescher le Caresme à Paris en la paroisse de M. Deshayes; et il fait entendre que cest empeschement venoit du soupçon qu'on avoit donné au prince que cela estoit suggeré par Messieurs de Charmoisy et Deshayes. Il dit que M. de Nemours va en France, et se plaint de l'incivilité d'un libraire qui, ayant fait imprimer son ouvrage de *la Croix* sans sa participation, avoit changé le tiltre et supprimé l'avant-propos. Il destine son livre de l'*Amour de Dieu* à Rigaud de Lyon, mais il imprimera desormais à Paris. Enfin, il espere voir dans peu M. de Charmoisy en liberté.

20 may 1613.

Monsieur, je receus à Turin vostre lettre du 30 mars avec une extreme confusion d'y voir le remerciement que vous me faites de ma perseverance au desir de servir vostre paroisse le Caresme prochain, puisque ma volonté, ma perseverance, mon esperance, demeurent frustrées et inutiles, Son Altesse ne m'ayant pas voulu accorder que je sorte d'icy pour les predications, avec des parolles tant honnorables que rien plus, mais nullement favorables à mon intention; de sorte, Monsieur, que je vous supplie de ne plus vous amuser à moy en façon quelconque, puisque je suis si impuissant à vous rendre le service que je vous dois.

J'ay bien neantmoins encore un ressort en main, lequel je vay faire jouer dés demain, mais je ne m'en ose rien promettre. Si vous sçaviez, Monsieur, d'où vient l'empeschement, vous admireriez l'industrie du demon qui s'oppose à nos desirs. Pour Dieu, Monsieur, croyez bien, je vous supplie, que mon cœur est totalement dedié au vostre, et mes desirs à vos affections, et que si je sçavois faire mieux pour faire reüssir vos intentions, je le ferois.

Je vous diray ce mot en la confiance que j'ay de vostre prudence : M. Trouillons, qui sert Son Altesse és affaires de France, dit à Turin, sur le propos de la recherche qui a esté faite cy-devant de me faire aller à Paris : C'est Charmoisy et le sieur Deshayes qui ont ce dessein, nul autre n'y eust pensé qu'eux. De là on passe à d'autres pensées. Jusques à quand sera-ce que l'on vivra ainsi? Hors ceste particularité, que vostre seule consideration me faysoit avoir plus à cœur qu'autre chose quelconque de celles que j'avois à traitter, Son Altesse m'a comblé de tesmoignages d'estime et de faveur, autant que l'action de la guerre, en laquelle je le treuvay, le pouvoit permettre.

M. de Nemours va en France dans huict jours.

Je treuve tres-mauvais la procedeure du libraire qui a osé, sans ryme ni rayson, mettre un tiltre si impudent au livret *de la Croix* (1). Hors le tiltre et l'obmission de l'avant-propos, sans lequel ce livre semble un songe, je n'en serois pas si fasché, bien que tousjours ce seroit une incivilité commise en mon endroict; et, s'il m'eust adverti, je luy eusse rendu ce livret mille fois plus vendable, par la correction et amendement que j'y eusse faits. Mais pour tout cela je ne vous supplyeray point de prendre la peine de faire faire les deffenses qui seroient requises pour en empescher la debite; car ce vous seroit une trop grande importunité. Je me contenteray bien qu'il vous playse luy faire dire qu'il me donne ceste satisfaction de remettre le tiltre. Rien ne m'est plus à contre-cœur que l'ambition des tiltres.

Je hay l'archi-relieur qui, privé de rayson,
Fait le portail plus grand que toute la mayson.

J'ay promis le livre de *l'Amour de Dieu* à Rigaud de Lyon, et certaine petite besongne pour ce diocese à un autre. Passé cela, si jamais je mets la main à la plume, ce sera pour Paris à vostre gré; mais certes, je ne sçay ce que je pourray jamais faire. J'espere dans cinq ou six jours voir M. de Charmoisy en liberté. J'escris à Madame de Charmoisy, qui vous fera sçavoir ce qui en est, et l'advis que je luy donne, puisque je suis pressé de finir. Monsieur, je suis plus qu'homme qui vive, vostre, etc., qui vous souhaitte, et à Madame vostre moitié, tout le bonheur du ciel et de la terre.

(1) *Panthologie ou Thresor precieux de la Saincte Croix.*

CCIII.

A Son Excellence le marquis de Lans, gouverneur de la Savoye.

S. François donne cognoissance à S. Exc. des mouvemens des trouppes françoises dans le pays de Gex.

Annessy, 31 juillet 1613.

MONSIEUR, comme je vous donnay cognoissance de ce petit voyage de Gex, aussi veux-je donner advis à V. E. de mon retour, et qu'hier environ les trois heures que j'en partis, je laissay le baillif de Nion et quelques autres Bernois, qui vinrent prier M. Le Grand de France de faire revenir ses trouppes, attendu qu'ils estoient asseurez que vous, Monsieur, ne desarmiez point, et que les trouppes piedmontoises et espagnoles passoient les monts. A quoy M. Le Grand respondit, qu'il les remercioit de l'advertissement, mais qu'avant que rien remuer il attendroit M. Demanzé qu'il avoit envoyé par de çà aupres de V. E., pour apprendre ce qui est du desarmement.

Je n'estois pas present quand cecy se passa, mais je le sçeus soudain. Au reste, il est impossible que ceux qui ont veu l'honneur et le respect que ce seigneur porte au nom de S. A. S. puissent le taire. Il a couché ce soir à Sainct-Claude, ce matin il y a fait ses pasques, ce soir il couche à Chastillon, dimanche il doit estre à Belley pour l'accommodement de quelques difficultez publiques; et sa compaignie, qui estoit la derniere demeurée à Gex, se retire du costé de Bourgoigne.

Je prie N. S. qu'il comble V. E. de toutes benedictions et suis, Monsieur, vostre tres-humble et tres-affectionné serviteur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

P. S. Monsieur, et quant au subjet de mon voyage, nos ecclesiastiques et catholiques sont demeurez consolez par l'accommodement que nous avons fait de toutes les difficultez suscitées par nos adversaires, graces à Dieu.

CCIV.

A monseigneur de Belley.

Sur la renonciation à la dignité episcopale.

Annessy, le 14 aoust 1613.

MONSEIGNEUR, il y a environ un mois seulement que je receus la lettre qu'il vous pleust de m'escrire le second du mois de juillet; depuis j'ay tousjours esté ou en voyage ou malade, et n'ay sceu vous rendre la response que vous desiriez, ou, pour mieux dire, la response que vous ne desiriez pas, si j'ay bien sceu cognoistre l'inclination en laquelle vous estiez, lorsque vous me fistes la faveur de m'escrire. Maintenant vous pouvez penser si je puis bien satisfaire à vostre demande, puisque, à la foiblesse ordinaire de mon esprit, l'extraordinaire de mon corps accablé des lassitudes que la fiebvre m'a laissées, apporte un nouveau surcroist d'imbecillité. Mais un si bon entendeur, comme vous estes, verra assez mon intention, quoyque mal estalée.

« *Prima propositio.* Velle deponere onus episcopale ob causas » rationi congruas, non modo nullum est peccatum, sed etiam » actio est virtutis, vel modestiæ, vel humilitatis, vel justitiæ, » vel charitatis.

» 2ª *propositio.* Is censetur rationibus veris moveri ad episco- » patum deponendum, qui bona fide suum de se judicium, suum » de deponendo episcopatu desiderium, suasque denique quibus » nititur rationes, vel consilio prudentis, vel saltem judicio supe- » riorum paratus est submittere, ac in utramque partem eadem » alacritate suum obsequium conferre.

» 3ª *propositio.* Quamvis cogitatio desideriumve episcopatum » deserendi, eo quo licet modo, nullum sit peccatum, plerumque » tamen non caret hujusmodi propositum magna tentatione, » acceditque frequentissime dæmonum opera : ratio est, quia » dum in procuranda oneris depositione tempus impenditur, vix » ac ne vix quidem satis in eo sustinendo satis operæ insumitur, » et qui de repudianda uxore cogitat, vix interim de ea recte di- » ligenda sollicitus est; satius ergo fuerit se ipsum ad meliorem » navandam operam deinceps excitare, quam, quia tibi non videris » recte hactenùs navasse, omnem operam velle abjicere. Porro » meliùs est levare oculos in montes, unde veniat auxilium nobis » et sperare in Domino, libenterque gloriari in infirmitatibus nos- » tris, ut inhabitet in nobis virtus Christi, quam more filiorum

» Ephrem converti retrorsum in die belli : qui enim confidunt in
» Domino assument pennas velut aquilæ, volabunt et non defi-
» cient : deficientes autem quemadmodum fumus deficient : et
» qui ad sarcinas formidolosus revertitur, otium quidem habet,
» sed non majorem quam qui præliatur securitatem.

» 4ª *propositio.* Videor mihi audire Christum dicentem : Simon
» Joannis, aut *Petre Joannes,* diligis me? Petrumque Joannem
» respondentem : Tu scis quia amo te; tum demum Dominum
» graviter præcipientem : Pasce oves meas; nulla major pro-
» batio dilectionis quam exhibitio hujus operis. »

Au demeurant, une jeune fille de Chamberi s'estant laissée porter trop avant en l'amour d'un jeune homme de vostre ville, et se deffiant que les pere et mere d'iceluy n'apportent quelque difficulté au maryage necessaire pour couvrir son honneur et pour accomplir les mutuelles promesses sous lesquelles elle proteste d'avoir encouru le hazard de sa resputation, elle m'a fait prier d'interceder vers vous, Monseigneur, affin qu'il vous playse d'employer vostre charité vers les..... pere et mere du jeune homme pour les disposer à consentir à une honnorable conclusion de l'amour d'iceluy et d'elle. Attendu mesme qu'elle est d'une parenté fort raccommandable, fille de la sœur de M. Boursier, ancien secretaire de S. A. Le gentil-homme, son cousin-germain, vous deduira mieux que je ne vous sçaurois escrire ses intentions, lesquelles estant bonnes et raysonnables, à mon advis, je ne fay nulle difficulté de vous supplyer derechef de les avoir en recommandation, et moy surtout en vos saincts sacrifices, puisque je suis plus que nul homme du monde, Monseigneur, vostre tres-humble, tres-obeyssant frere et serviteur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

P. S. Helas! Monseigneur, on m'a adverti que le grand ancien archevesque de Vienne, est trespassé; *de medio terræ sublatus est justus, justus vivat et requiescat et pro illo alius superveniat.* Je me resjouys de la reciproque consolation que vous et M. Le Grand aurez eue en vostre entreveue.

TRADUCTION DES PROPOSITIONS DE LA LETTRE
A L'ÉVÊQUE DE BELLEY.

1re Proposition : Vouloir déposer la charge épiscopale pour des causes que la raison approuve, non-seulement ce n'est pas péché, mais ce peut être acte de vertu, savoir, de modestie, ou d'humilité, ou de justice, ou de charité.

2e *Proposition :* Celui-là est censé avoir de bonnes raisons pour déposer l'épiscopat, qui en toute bonne foi est prêt à soumettre l'appréciation qu'il fait de soi-même, son désir d'abdication et les raisons qui le déterminent, soit au conseil d'un homme prudent, soit du moins au jugement de ses supérieurs, et est disposé à suivre indifféremment et avec une égale joie l'un ou l'autre avis qui lui sera donné.

3e *Proposition :* Quoique la pensée ou le désir même d'abandonner l'épiscopat d'une façon régulière ne soit pas péché, c'est un dessein toutefois qui n'est pas ordinairement sans grande tentation et qui vient le plus souvent du diable. Pendant qu'on s'occupe à se décharger, on néglige le soin de son ministère, et songeant à répudier son épouse on n'a guère souci de l'aimer comme il faut : il vaudrait donc mieux s'exciter à remplir son office avec plus de zèle, que de chercher à s'en décharger, parce qu'on reconnaît n'avoir pas bien travaillé jusqu'alors. Il est mieux, certes, de lever les regards vers les montagnes d'où nous viendra le secours, et d'espérer au Seigneur et nous glorifier volontiers en nos infirmités pour que la vertu de Jésus-Christ habite en nous, que de nous tirer derrière au jour du combat, comme des fils d'Ephrem : car ceux qui se confient dans le Seigneur prendront les ailes de l'aigle, ils voleront et ne manqueront pas de force ; mais ceux qui se seront abandonnés disparaîtront comme la fumée ; et celui qui, craignant le fardeau, se retire, s'il trouve quelque repos, n'a pas plus de sécurité que celui qui combat.

4e *Proposition :* Il me semble entendre Jésus-Christ, disant : Simon fils de Jean, ou *Pierre-Jean,* m'aimes-tu? — Et Pierre-Jean répondant : Vous savez que je vous aime. — Et alors le Seigneur commandant gravement : Pais mes brebis; il n'y a pas de meilleure preuve de dilection que l'accomplissement de ce ministère.

CCV.

A S. A. Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoye.

Sur l'unyon du prieuré du Sainct-Sepulchre d'Annecy au Chapitre de l'eglise cathedrale.

7 octobre 1613.

Monseigneur, le pauvre Chapitre de l'eglise cathedrale de Geneve a demeuré, il y a tantost un siecle, en ceste ville de Neci, sans y avoir ny mayson ny eglise que de loüage : maintenant il se presente une occasion de luy faire avoir l'eglise et le prieuré du Sepulchre, par la resignation de celuy qui en est pourveu; mais, Monseigneur, avant toutes choses, le bon playsir de V. A. est requis, lequel ledit Chapitre la supplie tres-humblement de luy octroyer, comme une aumosne à des pauvres bannys et dejettez de leur siege par les ennemys de Dieu et de V. A. S., laquelle, certes, pour cela, ne les rendra pas riches, puisque ledit prieuré n'est que de cent ducatons de revenu ; mais elle les

accommodera beaucoup, ce benefice estant en ceste ville et fort à la bien-seance de ceste compaignie, qui ne cessera jamais non plus que moy de souspirer et aspirer devant la divine Majesté jusques à ce que sous les auspices de V. A. elle retourne en son ancien sejour : ce sont les souhaicts perpetuels, Monseigneur, de vostre tres-humble, tres-obeyssant et tres-fidelle orateur et serviteur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

CCVI.

S. François de Sales, à un amy.

Il se plaint de ne pouvoir s'adonner à l'estude.

Annessy, 12 septembre 1613.

MONSIEUR, je regrette que vous et Monsieur de N. soyez à Paris pour un si fascheux exercice; mais, puisqu'il n'y a remede, il faut en adoucir la peine par la patience.

Et moy, Monsieur, je suis en un continuel tracas, que la varieté des affaires de ce diocese me produict incessamment, sans que j'aye un seul jour auquel je puisse voir mes pauvres livres, que j'ay tant aymez quelquesfois, et que je n'ose plus aymer maintenant, de crainte que le divorce auquel je suis tombé contre eux ne me fust plus aspre et plus ennuyeux.

Nous avons bien un petit quartier où depuis peu on a restabli l'exercice de l'Eglise par l'authorité du roy, et selon l'edict de Nantes; mais cest exercice me met plus en exercice de disputer contre les ministres pour les biens temporels de l'Eglise qu'ils nous retenoient, que de leur persuader, ny au peuple, la verité des biens spirituels auxquels ils doivent aspirer; car c'est merveille comme *ces serpens bouchent leurs aureilles pour n'ouyr point la voix du charmeur* (Ps. 57), pour *sagement* et sainctement qu'on les veuille *charmer*.

Il y a là nombre suffisant de forts bons pasteurs, et de bons Peres Capucins, qui, n'estant point ouys des hommes, sont veus de Dieu, lequel sans doubte aggrée bien leur saincte inutilité presente, laquelle il recompensera par apres d'une moisson planteureuse, et s'ils *sement en pleurs, ils moissonneront en joye* (Ps. 125). C'est bien assez, Monsieur, vous avoir entretenu pour ce renouvellement de nostre commerce, que je veux, Dieu aydant, continuer, et ne point cesser de vous ramentevoir souvent que je suis invariablement, Monsieur, vostre tres-humble et tres-obeyssant indigne frere, et serviteur inutile, etc.

CCVII.

S. François de Sales, à M. l'Evesque de Montpellier.

Il s'excuse de ne pouvoir prescher à Toulouse.

10 janvier 1614.

MONSEIGNEUR, je vous vay rencontrer en esprit au passage que vous devez faire à Lyon : et ces quatre parolles vous asseureront, s'il vous plaist, que s'il m'estoit aussi aysé de me porter moy-mesme sur le lieu en effect, comme il l'est à ce porteur, vous me verriez plein de joye et d'amour, le plus empressé de tous autour de vous. Il n'y a remede, il faut accommoder nos souhaicts à nos necessitez, d'où qu'elles viennent.

J'ay toute ma vie grandement prisé la ville de Tholose, non pour sa grandeur et noblesse, mais, comme dit sainct Chrysostome de son Constantinople, à cause du service de Dieu qui y est si constamment et religieusement maintenu.

Et pensez, Monseigneur, de quel cœur je voudrois les servir; mais vous sçavez mes lyens, que rien jusqu'à present n'a peu rompre. S'il vous plaist donc, respondez à la demande qu'ils vous ont faite de moy. Je vous supplie tres-humblement de leur faire sçavoir que ce n'est ny faute d'estime que je fasse de leurs merites, auxquels je ne sçaurois jamais correspondre, ny faute de pouvoir que vous ayez sur moy, qui suis tres-entierement vostre, mais faute de pouvoir que j'aye moy-mesme sur moy-mesme, que je ne seconde pas leurs desirs, plus honnorables cent fois pour moy que je ne devrois pretendre.

Au demeurant, Monseigneur, quand vous serez avec le grand et le parfaict amy, ressouvenez-vous parfois de moy; car ce m'est un playsir incomparable de m'imaginer que, ne pouvant jouyr du bonheur de vostre presence, je ne laisse pas de vivre en vostre bien-vueillance de tous deux. J'escris sans loysir, mais plein de l'invariable affection que j'ay d'estre sans fin, Monseigneur, vostre, etc.

CCVIII.

A Son Altesse Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoye.

Sur l'establissement de la Congregation des PP. Barnabites à Annecy.

Annessy, le 25 janvier 1614.

MONSEIGNEUR, l'esperance que ce peuple de Neci et de Geneveys a conçeue, de voir ce college, qui est maintenant presque en friche, remis à la Congregation des Peres Barnabites, n'a ny rayson ny fondement que sur la bonté paternelle de V. A. S., laquelle en a eu aggreable le project, non-seulement parce qu'il estoit propre pour le proffit public temporel de ses tres-humbles subjets, mais aussi pour l'utilité qu'il rapporteroit au salut des ames. A ceste occasion, Monseigneur, je supplye derechef V. A. S., en toute humilité, de le faire puissamment reüssir à la gloire de Dieu, que je prie incessamment la vouloir à jamais prosperer, et suis, Monseigneur, vostre tres-humble, tres-obeyssant et tres-fidelle orateur et serviteur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

CCIX.

S. François de Sales, à Monseigneur Hildebrand Josse, evesque de Sion.

Il le felicite sur sa promotion, et luy fait mille offres de services et d'amitié.

Annessy, 22 febvrier 1613.

INTIMA sanè ac peculiari mœstitiâ illustrissimi ac reverendissimi domini Adriani, prædecessoris vestri obitus animum meum exagitavit et affecit, non solùm propter eam, quâ tantum præsulem colebam, venerationem, aut illam, quâ me vicissim ornabat, benevolentiam; sed ideò maximè quòd celeberrima Sedunensis Ecclesia, ac universa Vallesiorum gens, insigni illo principe et pasto-

MONSEIGNEUR, on ne peut asseurement avoir plus de regret que j'en ay eu de la mort de l'illustrissime et reverendissime prelat Monseigneur Adrien, vostre predecesseur, non-seulement à cause du respect que j'avois pour luy, et de la bien-vueillance dont il m'honnoroit, mais principalement parce que la tres-illustre eglise de Sion, et tout le pays de Vallais se sont veus privez de la protection de ce grand prince, et du zele de cest excellent pasteur, dans

le tems qu'on y pensoit le moins, et qu'on en avoit le plus de besoin pour confondre les heretiques : car il faut advoüer qu'il n'y avoit personne dans ces contrées, aussi attaché que luy à l'ancienne religion, aussi ardent pour la propagation de la foy catholique, et aussi propre à faire teste aux ennemys de l'Eglise.

Cependant nous n'eusmes pas plus tost apprins la promotion de Vostre Illustrissime et Reverendissime Seigneurie, et le detail de ses qualitez eminentes, par un des venerables chanoines de vostre eglise, qui est venu icy pour recevoir les Ordres sacrez, que *nostre tristesse se changea en joye, et nos airs lugubres en des chants d'allegresse.* Nous rendismes à Dieu de grandes actions de graces de ce *qu'il n'avoit pas permis que sa lampe fust esteincte en Hierusalem,* et de ce qu'il avoit remplacé le pere par le fils pour l'establir sur la ville de Sion.

Ceste heureuse nouvelle, Monseigneur, ne nous permit pas de differer plus long-tems de vous en marquer nostre satisfaction, et de vous en feliciter par nos amys, entre lesquels M. Quartier tient un des premiers rangs depuis long-tems. Vostre Seigneurie, de son costé, a eu la bonté de me faire

re orbata iniquo tempore et præmaturè remansisset, cùm religionis avitæ tuendæ, agendæve catholicæ fidei zelo ac peritià, neminem cum defuncto præsule comparandum illis in partibus esse putaremus.

Verùm, ubi de Illustrissimæ et Reverendissimæ Dominationis vestræ promotione à reverendissimo ecclesiæ vestræ canonico, qui hùc ordinationis gratià accesserat, deque cumulatissimis personæ vestræ illustrissimæ dotibus, paulò fusiùs ac uberiùs audivimus, tùm verò *tristitia nostra versa est in gaudium* (Joan. 16), *et luctus noster versus est in cytharam* (Job. 31), ut nimirum Deo ingentes gratias ageremus, quòd *lucernam suam in Hierusalem extingui non esset passus* (II Reg. 21), sed pro patre filium excitasset, quem constitueret super civitatem illam Sedunensem, quam et nos Sion appellamus.

Hinc per amicos (inter quos nobilis vir dominus Quarterius in primis locum jampridem obtinet) Illustrissimam ac Reverendissimam Dominationem vestram salutavimus : et illa vicissim per multùm illustrem et admodùm reverendum abbatem

Agaunensem, me quoque amicissimè salvere jussit. Sic igitur, Illustrissime et Reverendissime Præsul, quæ intercepta videbatur antecessoris tui erga me amicitia, tuâ, quam ex litteris tuis video, propensione, in eoque ingenti desiderio rediviva, nunc lætior ac firmior futura est, ac duratura.

Sic enim, quod ad me spectat, me tibi tuisque rationibus addictissimum semper fore polliceor, ut non modò pro communi nostræ utriusque vocationis vinculo, fraterna quæque obsequia à me expectare debeas; sed etiam omnem, quem optare placuerit, servi fidelissimi et humillimi accuratis simam operam. Itaqua sive Vestræ Illustrissimæ ac Reverendissimæ Dominationis consecrationi celebrandæ, sive, ubi occasio sese dederit, omnibus aliis officiis, quæ è re suâ suorumque fore existimaverit, me semper paratissimum et obsequentissimum habebit.

Interim non desinam impensiùs à Domino Salvatore nostro petere, ut *tibi mittat auxilium de sancto* (Psal. 29), quo navem illam tuam gravissimis procellis agitatam, ad optatum pacis ac felicissimæ pietatis portum salvam perducas.

Illustrissimæ ac Reveren-

ses remerciemens, par l'abbé de Sainct-Maurice. Ainsi je m'apperçois, Monseigneur, que l'amitié de vostre predecesseur envers moy, qui sembloit esteincte pour tousjours, va revivre plus que jamais par vostre inclination pour moy, dont vos lettres me sont garantes, et par le desir extreme que j'ay d'y correspondre en toutes manieres.

Pour moy, j'ay l'honneur de vous asseurer que je suis prest à vous rendre non-seulement tous les services fraternels qui despendent de nostre commun ministere, mais encore tous ceux que vous pourriez attendre d'un tres-fidelle et tres-humble serviteur, estant plus qu'aucun homme du monde attaché à vostre personne et à vos interests. Si donc Vostre Illustrissime et Reverendissime Seigneurie a besoin de moy, ou pour sa consecration, ou pour quelque autre chose que ce soit, elle en peut disposer absolument dans tout ce en quoi elle me jugera capable d'estre de quelque utilité, soit à elle-mesme, soit à ceux qu'il vous playra de me recommander.

Cependant, je ne cesseray de conjurer nostre divin Maistre et nostre Sauveur qu'il *vous envoye de son sanctuaire un* puissant *secours* pour conduire sans danger, jusqu'au port si desiré de la paix et de la bien-heureuse eternité, vostre vaisseau qui est agité des plus furieuses tempestes.

J'ay l'honneur d'estre avec beau-

coup de respect, Monseigneur, etc.

dissimæ Dominationis vestræ, etc.

CCX.

S. François de Sales, à Monseigneur Hildebrand Josse, evesque de Sion.

Il luy promet d'aller le treuver un jour qu'il luy marquera pour le consacrer evesque.

Apres le 22 febvrier 1614.

MONSEIGNEUR, ce sera tousjours pour moy une chose tres-aggreable de me treuver dans le cas de rendre quelque service à vostre Seigneurie Illustrissime et Reverendissime : au reste, je ne feray rien en cela qui ne soit selon l'intention et la volonté de Dieu nostre Sauveur, puisqu'il n'a permis que nous fussions si voisins qu'affin que nous supportassions mutuellement les fardeaux l'un de l'autre. Je vous le dois encore, Monseigneur, à tiltre de recognoissance, à cause de la bien-vueillance que vous me tesmoignez depuis si long-tems. Enfin, pourrois-je me dispenser d'obliger en toutes façons une personne qui a tousjours eu une souveraine affection et un attachement constant et inviolable pour l'Eglise catholique?

GRATISSIMUM mihi semper erit, si Vestræ Amplissimæ et Reverendissimæ Dominationi obsequium aliquod præstare contingat : id enim à me Deus Salvator, qui nos nobis invicem finitimos constituit, ut invicem alter alterius, quoad fieri potest, onera portemus; id Vestræ Dominationis ergà me jampridem contestata benevolentia, id vester ergà rempublicam catholicam optimus et constans animus, jure suo postulare videntur.

C'est pourquoy, aussitost que Vostre Seigneurie Illustrissime et Reverendissime m'aura assigné un jour, je ne manqueray pas de me rendre aupres d'elle pour faire sa consecration, et de m'y transporter avec tout le zele dont je suis capable. C'est ainsi qu'en toute occasion je pretens vous donner des preuves de mon amitié sin-

Quare ubi diem Vestra Dominatio reverendissima condixerit, non deero quin lubentissimè officio consecrationis suæ, amantissimi utinam et amatissimi promotoris munere fungar. Sic enim apud me constitutum est, Dominationem Vestram Illustrissimam et Reveren-

dissimam omni veneratione ac sincerâ dilectione semper et ubique prosequi. Interim vale in Christo, Illustrissime ac Reverendissime Præsul, et eumdem Dominum Salvatorem habeto propitium. Dominationis Vestræ Illustrissimæ et Reverendissimæ, etc.

cere, et du respect que je vous porte.

Cependant, je supplie Jesus-Christ nostre Sauveur de vous estre tousjours propice. J'ay l'honneur d'estre vostre, etc.

CCXI.

S. François de Sales, à Monseigneur Gibsert, evesque de Bois-le-Duc.

Le Sainct luy tesmoigne le desir d'entretenir avec luy un commerce d'amitié par lettres.

QUAM fuerit in usu inter priscos illos Ecclesiæ pastores scriptionis epistolarum officium, nemo sanè est qui nesciat; et tu, Reverendissime Pater, id omnium minimè ignoras : charitas mutua sola scribendi causa, cujus sacrum perfectionis vinculum nulla locorum distantia solvit.

Ea ergò mihi primò causa scriptionis satis esse visa est, quæ majoribus unica propemodùm esse solebat; præsertim cùm non tantùm dignitatis ecclesiasticæ, sed etiam affectionis (contrario licet genere), communione conjungamur.

MONSEIGNEUR, il n'y a personne qui ne sçache que c'estoit l'usage des anciens prelats de l'Eglise, de s'escrire mutuellement des lettres, et vous le sçavez mieux que qui que ce soit. On ne sçauroit assigner d'autre cause à ceste prattique, sinon la charité qu'avoient ces saincts personnages les uns pour les autres, ce lyen de la perfection que la distance des lieux n'a jamais peu rompre.

Ceste seule rayson, qui estoit l'unique motif de nos peres, m'a paru plus que suffisante pour entretenir avec vostre Reverendissime Seigneurie ce pieux commerce; d'autant plus qu'il y a entre nous une unyon particuliere, fondée, non-seulement sur la dignité ecclesiastique dont nous sommes esgalement revestus, mais encore sur l'affection compatissante qui nayst des disgraces où nous sommes tous deux expo-

sez, quoyque d'une maniere toute contraire.

Il est vrai, Monseigneur, que nos peines procedent d'un mesme principe, sçavoir, des heretiques : mais au lieu que vous jouyssez de vostre seule ville episcopale, qu'ils tiennent assiegée, et où vous estes renfermé, à ce qu'on dit, sans en pouvoir sortir, moy, au contraire, je possede presque tout mon diocese, et ils ne me permettent pas l'entrée de ma ville. S'il y a quelque difference entre l'exil et la prison, ce sont tousjours deux maux aussi insupportables l'un que l'autre, et qui me donnent lieu de faire ceste reflexion : c'est, Monseigneur, que, selon l'Evangile, je vous dois visiter, et que vous me devez l'hospitalité. Je m'asseure, par ceste rayson-là, qu'en vous saluant et en vous visitant autant et en la maniere que je le puis, je veux dire par lettres, vous me recevrez de bon cœur, et vous m'embrasserez avec joye.

Nam tu quidem, Reverendissime Domine, ab hæreticis, ut audio, obsidione conclusus, civitate solâ potiris : ego contrà, ab hæreticis exclusus, solâ propemodùm careo civitate. Dissimile, sed non inæquale malum, exilium et carcer, ut me tibi jure christiano visitationis, te mihi hospitalitatis officia persolvere sit æquum. Me ergò tu, quo possum modo, per litteras nimirùm salutatus, lætis, opinor, excipies oculis, et pro tuâ charitate complecteris.

Il y a un autre motif qui m'engage à vous escrire : j'ay à vous recommander M. Rodolphe, fils du sieur Jean de Dungen, vostre diocesain, qui, le premier, m'a fait naystre l'envie d'honnorer Vostre Reverendissime Seigneurie; car, au grand nombre de choses qu'il publie d'elle, et dont il asseure qu'elle est tres-digne, il adjouste, Monseigneur, qu'encore que ses concitoyens fussent tres-attachez à leurs princes, leur ville a l'obligation à vostre vigilance de ce qu'elle n'est point

Accedit et alia scriptionis causa, commendandi scilicet dominum Rodulphum, filium Joannis à Dunghen, tuæ diœcessis virum, qui et ipse primus Reverendissimæ Paternitatis vestræ colendæ animum injecit, cùm inter multas laudes, quibus te dignum sæpè prædicat, hanc adjiceret, multam quidem suorum civium erga principes suos devotionem, tuâ tamen præsertim operâ effectum quòd urbs illa to-

ties tam inusitatis quoque stratagematibus tentata, in hostium potestatem nondum venisset; illud nimirùm tuum esse eloquium, ac vim dicendi, ut cùm buccinæ clangore muri Hierichuntini sint eversi, tubæ tuæ evangelicæ sonitu Boscoducensia mœnia et propugnacula sarta tecta huc usque permanserint.

Cùm ergò discessurus addidisset hic tuarum virtutum cultor, existimare se, si aliquod vitæ suæ apud nos laudabiliter actæ testimonium ad te deferret, plurimum hoc illi in omni vitæ genere subsidii allaturum; ego, pro eâ quâ præsentem complexus sum amicitiâ, non potui quin ei discedenti hoc amoris officium lubens impenderem, eumque tibi, quanto possum studio, commendarem.

Jam triennium ferè in domo ac contubernio illustris et clarissimi viri Antonii Fabri, ducatûs Gebennensis præsidis, vixit, mensæ ejusdem et sermonis ac disciplinæ particeps : quo toto tempore mitto quantâ curâ jurisprudentiam et litteras coluerit; sed quod apud me caput est, pietatis et religionis officia semper diligentissimè amplexus est, ut

tombée sous la puissance des ennemys, nonobstant tous les stratagemes inouys dont on a usé pour corrompre leur fidellité; parce que vostre eloquence, que l'on peut bien nommer une trompette evangelique, bien differente de celles au son desquelles tomberent les murs de Jericho, est cause que les murailles et les fortifications de Bois-le-Duc subsistent aujourd'huy dans leur entier.

Cest honneste homme, qui a autant à cœur d'imiter que d'admirer vos vertus, estant sur son despart, me fit cognoistre que si je luy donnois une attestation de la vie qu'il a menée parmy nous, pour vous la presenter, cela luy seroit d'un fort grand secours, dans quelque situation qu'il peust se treuver; je n'ay peu luy refuser ce playsir et ceste marque de mon amitié dans ceste conjecture, apres l'avoir tant chery pendant qu'il estoit icy. C'est pourquoy je vous le recommande de la maniere la plus forte, et avec tout le zele dont je suis capable.

Il a vescu pendant pres de trois années dans la mayson et à la table d'un tres-illustre et tres-excellent homme, messire Antoine Fabre, president de Genevois; il a jouy de ses entretiens, et a receu ses leçons. Je vous laisse à penser Monseigneur, s'il a profitté avec un si habile homme, et avec quel soing il s'est appliqué à la jurisprudence et aux belles-lettres : mais ce que j'estime le plus, sans comparaison, c'est qu'il a em-

brassé avec ferveur tous les exercices de la pieté et les devoirs de la religion, en sorte que vous le verrez revenir avec une provision de toutes sortes de vertus, et comme un navire chargé d'une riche cargaison.

nunc redeuntem sicut omni virtutum et pietatis genere onustam navim institoris videre liceat.

Je ne doubte pas, Monseigneur, que cela ne vous fasse un tres-grand playsir, et que vous n'accordiez tres-volontiers vos bonnes graces à un homme qui merite tant d'estre aymé. Cependant, si mon suffrage peut adjouster quelque chose à ces considerations, je le luy donne avec la plus grande joye du monde, et je supplie en mesme tems vostre Reverendissime Seigneurie de croire tres-fermement que je suis devoué à son service en tout ce qu'il luy playra m'ordonner.

Quod et tibi, Reverendissime Pater, gratissimum fore non ambigo, et hominis plurimùm diligendi causam per se acceptissimam. Si quid tamen ad hæc meum adjicere potest suffragium, illud spontè ac lubens confero; et me tibi, Reverendissime pater, tuisque omnibus rationibus ac voluntatibus addico.

Je prie Dieu qu'il vous donne une santé parfaicte, et qu'il vous soit tousjours propice. Je vous conjure de me recommander aussi à sa misericorde dans vos sainctes prieres animées de la plus ardente charité. J'ay l'honneur d'estre, etc.

Bene vale, et Christum habeto propitium, meque illius misericordiæ precibus pro tua charitate concilia.

CCXII.

S. François de Sales, au duc de Savoye.

Il luy tesmoigne sa satisfaction de ce que le duc de Savoye, ayant consenti à establir les Chartreux dans son diocese, leur destine l'abbaye de Ripaille, et le presse d'executer son project au plus tost.

Annessy, 12 juin 1614.

MONSEIGNEUR, lorsque j'eus l'honneur de faire la reverence à Vostre Altesse, il y a un an, je luy proposay de faire loger les Reverends Peres Chartreux en l'abbaye de Filly en Chablais, pour l'accroissement de la devotion qu'un si sainct Ordre feroit en ce pays-là, et pour l'ornement que la reparation d'une abbaye si remarquable y apporteroit.

Mais depuis, ayant sçeu que Vostre Altesse avoit jetté ses yeux et son desir sur Ripaille pour le mesme effect, je m'en suis infiniment resjouy; et en toute humilité je la supplie d'en ordonner au plus tost l'execution, affin que nous voyons en nos jours la pieté restablie en un lieu qui a esté rendu tant signalé par celle que messeigneurs les predecesseurs mesmes de Vostre Altesse y ont si sainctement et honnorablement prattiquée.

Asseurant qu'en meilleures mains le genereux et pieux dessein de ceste restauration ne pourroit estre confié, qu'en celles d'un Ordre si ferme et constant, comme est celuy des Chartreux, lequel, ayant tousjours esté dés son commencement fort obligé à la Serenissime mayson de Vostre Altesse, luy a aussi reciproquement tousjours esté et est tres-affectionné et dedié. Et tandis, je continue de supplyer incessamment la divine Majesté qu'elle respande à jamais toutes ses plus cheres benedictions sur la personne et la couronne de Vostre Altesse, de laquelle je suis, Mon seigneur, tres-humble, etc.

CCXIII.

A Son Altesse Emmanuel Ier, duc de Savoye.

Sur l'establissement des Peres Barnabites à Annessy.

Annessy, 8 juillet 1614.

MONSEIGNEUR, le bien de la venue des Peres Barnabites en ceste ville est de si grande consideration, que V. A., laquelle l'a si sainctement desiré, le fera sans doubte puissamment reüssir, nonobstant les petites difficultez qui se presentent, qui ne procedent que d'une bonne affection, à laquelle V. A. donnera, s'il luy plaist, la mesure et discretion, en sorte que si le Pere general des Barnabites ne pouvoit octroyer la dispense qu'on requiert, sa Congregation ne laissast pas pour cela d'estre introduitte dans ce college, où en tous evenemens elle apportera une utilité incomparable, plus desirable que tout ce qui s'y est fait jusques à present. J'en supplie donc en toute humilité V. A. S., que Dieu fasse à jamais prosperer selon l'extreme et continuel souhaict, Monseigneur, de vostre tres-humble, et tres-obeyssant serviteur et orateur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

CCXIV.

S. François de Sales, au roy de France Louys XIII.

Le Sainct le remercie d'une aumosne qu'il avoit faite à l'eglise de Gex.

SIRE, rien n'est caché à la chaleur du soleil en ce monde : rien non plus n'est esloigné du soing des bons roys en leurs monarchies. C'est pourquoy Vostre Majesté a regardé l'eglise de Gex, qui est sur le fin bord du royaume, et, la voyant extremement miserable, luy a ordonné aumosne de trois cens escus, pour laquelle je vay maintenant en esprit, avec tous les catholiques de ce lieu-là, en faire actions de graces à vostre charité royale, Sire, laquelle nous supplyons en toute humilité nous vouloir donner la jouyssance de ce bienfaict, duquel nous avons desjà la concession, pour laquelle nous implorerons à jamais la souveraine bonté de Nostre-Seigneur, qu'elle conserve et prospere Vostre Majesté en l'abondance des graces celestes. C'est le souhaict perpetuel, Sire, de vostre tres-humble, etc.

CCXV.

S. François de Sales, au roy de France Louys XIII.

Il le remercie d'une gratification de trois cens escus que Sa Majesté avoit donnez pour la reparation de quelques eglises du bailliage de Gex.

Annessy, 31 juillet 1614.

SIRE, les catholiques de Gex et moy avons receu les trois cens escus d'aumosne que Vostre Majesté a donnez pour la reparation des eglises, avec une tres-humble reverence et actions de graces, non-seulement parce que les faveurs qui proviennent de si haut lieu sont tousjours de grande estime, mais aussi parce que ce sont comme des arrhes de plus grands bienfaicts pour l'advenir, dont nous en esperons que la royale bonté de Vostre Majesté regardera de son œil propice la misere à laquelle l'heresie a reduict ce pauvre bailliage, pour respandre à son secours les graces et assistances qui luy peuvent servir de remede. Ainsi Dieu soit à jamais le protecteur de Vostre Majesté, Sire, pour la combler des sainctes benedictions que luy souhaitte vostre tres-humble, etc.

CCXVI.

A monsieur le comte de Tornon.

Sur le duc de Nemours, et sur la reimpression de l'ouvrage de l'*Introduction à la vie devote.*

3 aoust 1614.

MONSIEUR, j'ay donné en main propre de Monseigneur le duc de Nemours les deux lettres que vous m'aviez addressées, comme je feray tousjours fort exactement tout ce qui sera de vos volontez et en mon pouvoir. Au demeurant, je suis icy aupres de ce prince comme n'y estant point, d'autant que la multitude des affaires que ceste levée d'armée luy donne, m'empesche de pouvoir si souvent jouyr de l'honneur de sa presence, comme peut-estre je ferois en une autre sayson.

Laissant à part le vieil enseignement : *Episcopum in caulis, non in aulis invenire par est;* si vous venez assez tost pour le treuver icy, vous verrez que je ne brusle point mes ayslerons à ce flambeau. Je ne nye pas, certes, que le favorable tesmoignage que vous rendez à ce pauvre petit livret de l'*Introduction,* ne m'ayt grandement encouragé, et plus en verité, que celuy de plusieurs grands personnages qui, sans me cognoistre, me l'ont beaucoup recommandé par lettres. Je le revoy maintenant, parce qu'on le reimprime en petit volume, et j'y treuve une infinité de fautes, partie de l'imprimeur, partie de l'autheur, que je corrige tendrement, ne voulant pas, s'il se peut, qu'on cognoisse sensiblement autre changement que celuy de la correction de l'imprimeur.

Monsieur du Noyeret a esté grandement consolé d'avoir sçeu, selon vostre desir, la souvenance que vous avez eue de luy en m'escrivant. Je suis apres à desmeler le reste de son affaire dont je ne puis venir à chef, ayant deux rudes parties au conseil secret de Sa Grandeur.

Ces bonnes dames de la Visitation escrivent à madame ma cousine d'une petite ambition qui leur est venue, en laquelle pourtant elles regardent à la gloire de Nostre-Seigneur. Pour moy, quant à present, je n'en ay point de plus grande que d'estre fortement advoüé de vous, Monsieur, et d'elle, tres-humble, tres-affectionné serviteur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

P. S. M. des Portes a vostre lettre et le contentement d'avoir plus heureusement terminé son affaire qu'il ne pensoit.

CCXVII.

S. François de Sales, à M. Jean-Pierre Camus, evesque de Belley.

Il l'encourage à soustenir l'embarras des procez pour la conservation des biens et des libertez ecclesiastiques, et luy recommande les interests du diocese de Geneve aux Estats de Bourgogne, où il alloit assister.

Annessy, 22 aoust 1614.

Monseigneur, je me resjouy, certes, de vos victoires; car, quoy que l'on sçache dire, c'est la plus grande gloire de Dieu que nostre ordre episcopal soit recogneu pour ce qu'il est, et que cette mousse des exemptions soit arrachée de l'arbre de l'Eglise où l'on void qu'elle a fait tant de mal, ainsi que le sainct Concile de Trente a fort bien remarqué.

Mais je regrette pourtant que vostre esprit pastisse tant en ceste guerre, en laquelle, sans doubte, il n'y a presque que les anges qui puissent conserver l'innocence; et qui tient la moderation emmy les procez, le procez de sa canonisation est tout fait pour luy, ce me semble : *Sapere et amare vix diis conceditur;* mais je dirois plus volontiers : *Litigare et non insanire vix sanctis conceditur*. Neantmoins, quand la necessité le requiert, et que l'intention est bonne, il faut s'embarquer sous l'esperance que la Providence mesme, qui vous oblige à la navigation, s'obligera elle-mesme à vous conduire.

Tout mon plus grand desplaysir, c'est de voir qu'enfin ceste amertume de cœur que vous me despeignez vous ravira d'aupres de nous, et me ravira une des plus precieuses consolations que j'eusse, et à ce peuple un bien inestimable; car des prelats affectionnez, il y en a si peu : *Apparent rari nantes in gurgite vasto. — Salvum me fac, Domine, quoniam defecit sanctus* (Ps. 11).

Je voy bien, Monseigneur, par vostre lettre et par celle de M. de N., qui, en verité, est fort mon amy, et bon pere tres-singulier, que nous ne sçaurions conserver les libertez ecclesiastiques que les ducs nous avoient laissées és pays estrangers. O! Dieu benisse la France de sa grande benediction, et y fasse renoistre la pieté qui regnoit du tems de S. Louys.

Mais cependant, Monseigneur, puisque ce pauvre petit clergé de vostre evesché et du mien a le bonheur que vous parliez en son nom aux Estats, nous serons deslivrez de tout scrupule, si apres nos remonstrances nous sommes reduicts en la servitude;

car que pourroit-on faire davantage, sinon crier au nom de l'Eglise : *Vide, Domine, et considera, quoniam facta sum vilis.* Quelle abjection que nous ayons le glaive spirituel en main, et que, comme simples executeurs des volontez du magistrat temporel, il nous faille frapper quand il l'ordonne, et cesser quand il nous le commande; et que nous soyons privez de la principale clef de celles que Nostre-Seigneur nous a données, qui est celle du jugement, du discernement et de la science en l'usage de nostre glaive? *Manum suam misit hostis ad omnia desiderabilia ejus; quia vidit gentes ingressas sanctuarium tuum, de quibus præceperas ne intrarent in ecclesiam tuam* (Thren. 1).

Ce n'est pas avec un esprit d'impatience ny de murmuration que je dy cecy; je me ressouviens tousjours que *ista mala invenerunt nos, quia peccavimus, injustè egimus.* Or sus pourtant, Monseigneur, vous verrez nos articles, et ferez, je m'asseure, tout ce qui se pourra pour la conservation des droicts de Dieu et de son Eglise; et tandis que nostre Josué sera là, nous tiendrons les mains haussées, et prierons qu'il ayt une speciale assistance du Sainct-Esprit; nous invoquerons les anges protecteurs, et les saincts evesques qui nous ont precedez, qu'ils soient autour de vous, qu'ils animent vos remonstrances.

De vous envoyer quelqu'un de la part de mon diocese, il n'en fut jamais question. Mon diocese n'est-il pas vostre, puisque je le suis si parfaictement : *Populus meus, populus tuus.* Vous verrez le Pere dom Jean de Sainct-Malachie à Sainct-Bernard; si vous le hantez, vous treuverez en luy une veine feconde de pieté, de sagesse, et d'amitié pour moy, qui l'honnore reciproquement bien fort. De madame Falin dites-moy un jour à loysir l'histoire, parce que *gloriam regis annuntiare justum est.* Dieu soit à jamais le cœur de nos ames. Je suis, Monseigneur, vostre, etc.

CCXVIII.

A M. le comte de Tornon, commandant-general en deça des monts, en l'absence de Son Excellence.

Sur le voyage que S. François fait dans le Valey, pour le sacre de Monseigneur de Sion.

Annessy, 28 novembre 1614.

MONSIEUR, l'hors que Monsieur de Charbennen fut icy, j'estois en un petit voyage que j'ay fait en Tharentayse, pour la consecration de l'eglise que les Capucins y ont dressée nouvellement, selon la recommandation que Monseigneur l'archevesque de ce

lieu-là m'en avoit faite à son despart. Et dans deux jours je vay en Valey, où on doit sacrer Monseigneur de Sion, le second dimanche de l'Advent; ce sera un voyage un peu plus long et qui me tiendra hors de ceste ville presque jusques aux festes. Cependant, les nouvelles de la paix se fortifieront, Dieu aydant, et madame ma cousine arrivera pres de vous, qui me gardera de luy fayre presentement response. J'ay apprins par Monsieur de Noyeret une partie de la negociation de Sainct-Rambert, car il a jugé que vous desiriez que je la sceusse, puisque Monsieur de Charbennen avoit charge de me la communiquer. Si ce bon prince revient, je seray grandement trompé, car à ce que j'apprens, on le porte tousjours plus avant de delà, et il me le signifie luy-mesme par une lettre qu'il m'a fait la faveur de m'escrire. Je prie Dieu qu'il vous comble de contentemens, Monsieur, et suis sans façons, vostre tres-humble serviteur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

CCXIX.

A M. le marquis de Lans, gouverneur de la Savoye à Montmelian.

Sur les efforts du gouverneur de Milan, pour attirer le païs de Valey au party de l'Espagne.

A Thonon, en hâte, 13 decembre 1614.

MONSIEUR, je vous donnay advis à mon despart d'Annessy comme je venois en Valey pour la consecration de Monseigneur l'Evesque de Sion qui, des il y a long-tems, m'y avoit convié; et à la celebration de laquelle j'estois necessaire en quelque sorte, puisqu'il n'avoit point d'evesque plus proche qui luy peust rendre ce service avec moins d'incommodité que moy. Or, revenant de delà, je me suis treuvé obligé de donner advis à S. A. de l'effort que le seigneur gouverneur de Milan fait pour attirer le pays de Valey au parti d'Espagne, et soustraire cette alliance à S. A., de quoy les fers sont si avant au feu, que si Saditte Altesse n'y remedie promptement, je ne sçay comme on en pourra empescher les effects. Et desjà les dizains de Comze, de Varagne, de Bringhen et Vespia, sont gaignés, et auroient fait faire le coup, si n'eut esté la vive resistance de Monseigneur de Sion et des autres trois dizains.

Cest advis, Monsieur, est d'importance comme V. E. jugera trop mieux, c'est pourquoy je la supplie d'envoyer ma lettre cy-joincte au plus tost à Saditte Altesse, à laquelle je ne dy pas que

ces gens-là sont merveilleusement ombrageux et delicats à entretenir, car elle le sçayt bien; mais je luy eusse volontiers dit qu'ensuitte de cela, ils ont treuvé estrange que le seigneur Valdenghe n'ait pas comparu au sacre de leur evesque et à l'assemblée qui estoit assignée à ce jour-là, puisque mesme on leur en avoit donné intention, comme aussi à Monseigneur de Sion, que Monseigneur le Prince-Cardinal luy envoyeroit son anneau episcopal. Que si ledit seigneur Valdenghe ou quelqu'autre de la part de S. A., ne se treuve mardy 16 de ce mois ou soudain apres, en l'assemblée generale des dizains qui se doit celebrer, je crains infiniment que l'alliance de S. A. ne se convertisse en celle d'Espagne. Au reste, il ne se peut dire combien de carroux on a fait à la santé de S. A., de Messeigneurs les Princes et de V. E., mes mesmes dimanche passé au festin solemnel, qui ne dura sinon depuis une heure apres midy jusques à sept heures et demie du soir; et V. E. peut penser si passé la premiere heure, les autres devoient estre longues à ceux qui ne s'estoient jamais treuvés en telle histoire. Le bon Monseigneur l'Archevesque de Vienne et moy fusmes exempts de carroux, hormis de quatre, à la santé de S. A., de Messeigneurs les Princes, des sept Cantons catholiques, et de Monseigneur le Prince et Seigneur dizains du païs de Valey. Mais nous le fismes encore dans des verres et selon la mesure que nous voulusmes. Toutes les autres santés ne nous furent point presentées, mais elles ne demeurerent pas sans porteurs.

Il falloit bien, Monsieur, vous dire tout, en gardant pour la bonne bouche, que ce nouveau Prince et Evesque (car ils l'appellent ainsi) est tout brave, devot, sçavant, gentil et courageux, fort serviteur de S. A., et amy de la Savoye. Je prie Dieu qu'il vous comble, Monsieur, de ses plus desirables benedictions, et suis sans fin, de V. E., tres-humble et tres-affectionné serviteur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

CCXX.

S. François de Sales, à Monseigneur le cardinal Maurice, fils du duc Emmanuel Ier, de Savoye.

Le Sainct explique la disparution des pieces relatives à la canonisation du B. Amedée, et recommande les Peres Barnabites.

Annessy, 17 février 1615.

J'ENVOYAY au seigneur Ranze, il y a fort long-tems tout ce que j'avois peu recueillir, non-seulement en ce diocese de Geneve, mais encore ailleurs, pour l'advancement de la canonisation du tres-heureux prince Amé troisiesme; et suis asseuré que le tout a esté receu, ce qui me rendit d'autant plus estonné il y a quelque tems, quand je receus une lettre de V. A. Serenissime, par laquelle elle tesmoignoit d'estre esbahie elle-mesme de quoy il tardoit tant à rendre ce devoir d'obeyssance envers elle et de pieté envers ce sainct; mais j'ay jugé que le trespas dudit seigneur Ranze avoit esté cause de l'esgarement de ces pieces et de l'apparence par consequent de la negligence de laquelle je n'avois pas commis la verité; or voilà donc derechef, Monseigneur, des authentiques attestations de l'honneur religieux qui a esté porté à ce bien-heureux prince en divers endroicts, avec un petit memorial pour la correction de ce que le P. Maleto en a escrit en desordre, faute d'avoir entendu les actes que j'avois envoyez en langue françoise.

Au demeurant, Monseigneur, V. A. nous ayant fait le bien de procurer la venue des bons Peres Barnabites en ceste ville, dont nous la remercions tres-humblement, nous la supplyons tres-humblement aussi, tous tant que nous sommes, ses tres-obeyssans serviteurs de deçà, qu'il playse à sa bonté de vouloir prendre en speciale protection ceste œuvre de laquelle le fruict sera incroyable et qui portera sa splendeur à la posterité. Si les revenus de ce college estoient insuffisans pour l'entretenement d'autant de personnes qu'il en faudroit pour faire les fonctions que ces Peres feroient excellemment en un lieu si propre, regardé de tant de nations estrangeres, centre de la Savoye et à la juste distance qu'il faut pour jetter les bons exemples et la doctrine dedans Geneve, V. A., Monseigneur, et en qualité de ce qu'elle est de sa naissance, et en qualité du rang qu'elle tient en l'eglise, ne pourroit à l'adventure pas plus dignement loger son soing et son zele, qu'en l'aggrandissement d'un œuvre si illustre, fructueux, sainct, et necessaire. C'est pour-

quoy je le supplie en toute reverence de l'embrasser avec ceste pieté qui reluict en elle, et ne cessant point d'invoquer sur sa personne la grace celeste, je demeure à jamais, Monseigneur, tres-humble et tres-obeyssant orateur et serviteur de V. A. Ser^me^ et Rever^me^. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

CCXXI.

S. François de Sales, au President du Parlement de Bourgogne.

Il se plaint des habitans de Secelles (Seissel), qui refusoient la dixme à son Chapitre de Geneve, et resclame contre eux l'authorité du Parlement de Bourgogne, pour faire rendre justice à son Eglise.

Apres le 4 mars 1615.

MONSIEUR mon frere, il faut que je vous parle à cœur ouvert : car à qui donc? Depuis que je suis en ceste charge d'evesque, rien ne m'est arrivé qui m'ayt tant affligé que ce mouvement fait par les syndics et plusieurs des habitans de Secelles, contre la pieté et la justice.

Ils ont depuis peu un procez avec mon Chapitre, à rayson des dismes qu'ils pretendent ne devoir payer, quant au blé, que de trente gerbes l'une, et quant au vin, de soixante charges l'une. J'ay tasché de tout mon pouvoir d'accommoder ce differend à l'amiable; mais il n'y a jamais eu moyen, ces bons habitans ne voulant subir ny sentences ny expediens, sinon que l'on fasse à leur volonté.

Pendant ce procez, ils ont estimé que la force leur seroit plus favorable que la justice; et, apres plusieurs menaces qu'ils ont faites, ce que le sieur lieutenant de Bellay aura, je m'asseure, remonstré, si je ne me trompe, il y a eu un extreme mespris du devoir que l'on a aux magistrats, et une trop furieuse passion contre les curez et ecclesiastiques. Je suis donc affligé si ceste violence n'est reprimée; car elle croistroit tous les jours davantage : d'ailleurs, je suis aussi affligé si on chastie cette mutinerie, parce que les mutins sont mes diocesains et enfans spirituels.

Toutes choses bien considerées, je desire le second, d'autant qu'enfin il faut un peu d'affliction aux enfans, à ce qu'ils se corrigent, puisque les remonstrances n'ont servi de rien : et vaut mieux que je pleure leur tribulation temporelle, que s'ils se precipitoient en l'eternité. Tout plein de bons personnages de ces

lieux-là sont marrys de ce soulevement; ils n'ont peu toutesfois arrester le torrent de ce desordre. Or, forcé de mon devoir, j'envoye ces deux porteurs, qui ont esté plus que tesmoins oculaires de ce fait, surtout M. Roges, doué d'une incomparable probité, predicateur fort capable, contre lequel ils esmeurent les femmes, pour le faire jetter dans le Rhosne par ce sexe facile à s'esmouvoir, comme s'il eust parlé contre l'honneur de toutes; de quoy s'excusant : Helas! dit-il, j'avois si grande peur parmy ces gens, que, quand j'eusse parlé mal toute ma vie, je me fusse bien teu alors.

En somme, il me semble que ceste insolence est trop publicque pour estre dissimulée, trop fascheuse pour demeurer impunie, trop dangereuse pour n'estre pas reprimée. Me remettant neantmoins entierement à vostre prudence, je vous supplye seulement qu'il vous playse, Monsieur mon frere, me favoriser, à ce que mon Eglise subsiste en ses droicts, et que desormais ces gens-là demeurent en devoir.

CCXXII.

A Son Altesse Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoye.

Sainct François recommande à S. A. les habitans de la ville d'Annessy.

Annessy, 15 mars 1615.

MONSEIGNEUR, la ville d'Annessy recourt à la bonté de S. A. pour une gratification, laquelle cy-devant luy avoit desjà esté accordée et de laquelle la continuation luy est d'autant plus necessaire que ses incommoditez ont prins beaucoup d'accroissement. Or, elle espere principalement à l'entremise de S. A. S., Monseigneur, pour obtenir ce soulagement, et je joins ma tres-humble supplication à celle que son premier syndique presentera, affin qu'il playse à la douceur de V. A. de favoriser ce pauvre bon peuple, qui, avec moy, ne cesse point d'invoquer la D. M. sur la personne et les intentions de S. A. et de la vostre, Monseigneur, de laquelle je suis tres-humble et tres-obeyssant serviteur et orateur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

CCXXIII.

S. François de Sales, à M. Deshayes.

On fait de nouvelles tentatives pour attirer S. François en France, et il marque de nouveau l'opposition qu'il y sent. Il remercie M. Deshayes d'une expedition procurée à madame de Gouffier, et de l'unyon d'un petit benefice à son Chapitre, aussi bien que de la peine qu'il avoit prinse pour demander à M. le chancelier un privilege pour l'impression de quelques ouvrages. Enfin il s'estend assez au long sur les dispositions d'esprit du fils de son amy, qui estudioit dans le college d'Annessy, et termine sa lettre en luy disant que le duc de Savoye avoit battu les Espagnols.

Annessy, le 3 may 1615.

MONSIEUR, je respons donc à part à vostre lettre du 10 avril, que je receus avant-hier 1er de may, et n'ay rien presque à dire en celle-cy sur ce subjet-là; car je parle tout à la bonne foy, et ne puis croire que l'on voulust me retirer au delà qu'avec la bienseance, sans laquelle je ne puis ny veux y aller, puisque je ne pourrois le vouloir sans offenser Dieu et perdre ma resputation, de laquelle pourtant en tout cas, mais en celuy-là particulierement, j'aurois tant de necessité.

Vous sçavez bien, Monsieur, qu'il faut plus de subjet pour faire remuer les vieilles gens que les jeunes, et que les vieux chiens ne prennent jamais le change qu'avec advantage. Au bout de là, je suis en verité si peu de chose, que je ne suis pas mesme sans honte de voir l'honneur auquel, vous, Monsieur, et celuy qui vous a fait la proposition, avez pensé pour moy. Je croy que vous jugerez bien que je ne puis point faire d'autre response à une proposition si generale.

Maintenant je respons à deux autres lettres que je receus le mois passé, et tousjours obligé de vous remercier, puisque tousjours vous ne cessez de m'obliger. Je vous remercie donc treshumblement de l'expedition de madame de Gouffier, et de celle du petit benefice uny à mon Chapitre, vous conjurant, Monsieur, de me faire sçavoir la despense que vous aurez fournie pour l'un et l'autre, affin que j'aye tousjours la confiance de me prevaloir de vostre courtoysie entremise és occurrences, laquelle, certes, je n'oserois plus employer, si elle vous devoit estre onereuse en autre chose qu'en vostre peine et vostre soing.

Je vous remercie encore, Monsieur, de la peine qu'il vous a pleu de prendre pour sçavoir si je pourrois obtenir un privilege pour l'impression de ces petites besongnes que je pourrois faire d'oresenavant : et puisque M. le chancelier ne treuve pas à propos de me l'accorder, sinon pour le libraire que je luy nom-

meray, il me semble que je dois laisser ce soing-là au libraire mesme, qui obtiendra le privilege pour soy à l'accoustumée. Mais je serois marry que M. le chancelier creust que j'eusse voulu tirer consequence du grand cardinal du Perron, à moy qui serois, certes, un temeraire scandaleux si je pensois m'apparier en privilege à cest homme sans pair en doctrine, eloquence et merite : aussi n'a-ce pas esté sur ses livres que ce desir m'estoit venu, mais sur des autres, comme par exemple de M. Valadier, qui a fait imprimer l'an passé ses sermons sous un tel privilege, et de plusieurs autres, qui m'a fait estimer que ce n'estoit pas un privilege tant special; mais puisqu'il l'est, je ne le desire plus.

Reste vostre fils, qui en verité a un cœur fort bon, et l'esprit encore meilleur; mais, comme vous le dites, Monsieur, est un peu friand et brillant, et pour cela nous tascherons de l'occuper fort. Il va en classe, et pense monter à la Sainct-Remy à la seconde. Il va commencer à apprendre l'escriture d'un brave maistre que nous avons icy. Les Peres n'ont pas encore esté d'advis qu'on le mist aux mathematiques de quelques mois, et j'avois treuvé un de nos chanoines qu'il l'eust fort volontiers enseigné.

Le dimanche de Quasimodo il monta en chaire pour reciter un poëme heroïque de la resurrection de Nostre-Seigneur. Il ne se peut dire de quelle grace, avec quelle asseurance, avec quelle beauté d'action il prononça ceste besongne. Je luy dis apres, qu'il avoit parlé avec beaucoup de hardyesse, et il me respondit qu'il ne falloit pas craindre en bien faysant. Au demeurant, il m'ayme et me respecte extremement, avec une crainte infinie de me fascher, et je croy que je mesnage bien ce talent avec luy; de le tenir trop serré, cela luy nuyroit. Il commence à prendre un peu de sentiment de resputation qui luy sera utile, car les remonstrances qu'on luy fait de la part de l'honneur le touschent.

Je suis marry que nostre college n'est pas en si bon terme comme la bonté et suffisance de ces Peres qui le gouvernent maintenant nous promet qu'il sera bientost. Mais puisque nous aurons l'honneur de vous voir dans quelque tems, nous parlerons un peu ensemble de tout ce qui est requis pour la bonne conduitte de ce cher enfant, qui est fort aymable; ce qui reüssira comme j'espere, extremement bien : et sans doubte ça esté une vraye inspiration celeste qui vous donna la resolution de le remettre un peu aux lettres; car la vivacité de son esprit l'eust mis en grand danger en ceste autre profession, pendant ces deux ou trois ans.

Son Altesse a battu ces jours passez les Espagnols, mais non

pas avec une grande effusion de sang. Il suffit qu'en ces trois ou quatre petites rencontres Dieu a tousjours favorisé la cause du plus foible. Je pense que c'est pour advertir le plus fort de n'estre pas si vigoureux. Je suis trop long, mais pardonnez au playsir que j'ay de vous parler en la façon que je puis. Je prie Dieu qu'il vous comble de prosperitez, et suis, Monsieur, vostre, etc.

CCXXIV.

S. François de Sales, à l'empereur Mathias.

Le Sainct s'excuse de ne pouvoir assister à la diete de Ratisbonne, convoquée le 1er febvrier 1615, pour demander du secours aux princes de l'Empire contre les Turcs, et à laquelle il fut invité comme prince de l'Empire et souverain de la ville de Geneve.

Annessy, 9 may 1615.

SERENISSIMO et Invictissimo rom. imper. Matthiæ, semper augusto.

Quam vellem, Imperator Augustissime, mandatis majestatis vestræ Cæsare ad amussim obtemperare posse, Comitiis nimirum imperialibus, quæ nunc indicit, interesse, ingenium, si quod in me sit, operamque meam honorificentissimis suis conatibus impendere, ac denique augustissimum invictissimi Cæsaris vultum coram venerari! Verum hæreticorum Gebennensium rebellio, quæ episcopalem hanc cathedramomni penitus rerum humanarum præsidio, per summam perfidiam spoliavit, efficit ne quod volo bonum, hoc faciam. Quare quod superest, Serenissime Cæsar, nunquam intermittam, quin Deum optimum maximum sacrificiis, precibusque pla-

TRES-AUGUSTE Empereur, je voudrois à la verité pouvoir tousjours dresser mon obeyssance au niveau des commandemens de Vostre Majesté Imperiale. Je desirerois bien d'assister aux assemblées qu'elle publie, d'employer mon industrie, toute telle qu'elle est, et mon travail, à ses tres-honnorables entreprinses, et de rendre en personne l'hommaige et l'honneur que merite la tres-auguste face de l'Empereur catholique : mais la rebellion des heretiques genevois, qui, par une tres-grande perfidie, a totalement despoüillé ceste chaire episcopale de secours humains, empesche que je ne fasse le bien que je veux : si est-ce que je n'obmettray jamais ce qui me reste seulement, de prier en mes oraysons et sacrifices le Dieu tout bon et tout-puissant, *qu'il envoie* à Vostre Majesté Imperiale *son secours d'en-haut, et qu'il confirme tout son conseil.*

De Vostre Majesté Imperiale tres-auguste, etc.

care contendam, ut tribuat tibi auxilium de sancto, et omne tuum pium consilium confirmet. Amen.

CCXXV.

S. François de Sales, à Monsieur le curé de Gex.

Conseils du Sainct sur les maryages entre les catholiques et les protestans.

Le 14 aoust 1615.

MONSIEUR le curé, ceste remarquable qualité de catholique que ce porteur possede, me fait luy desirer du contentement. Je desirerois neantmoins qu'il en eust sans prejudice de ma parolle, et ne doubtant point que les sieurs Gay et Choudens ne l'accommodent volontiers à mon intention, je vous prie de faire avec eux qu'ils associent ce personnage qui, pour l'appuy qu'il aura de M. de Siccard et de M. de La Faye, pourra beaucoup pour rendre la ferme plus utile; que s'ils ne l'accommodent pas à mon desir, je vous prie de surseoir et me venir voir. Pour le maryage, je ne vois ny petite ny grande apparence que je le puisse treuver bon ou advoüer sans desclaration de la fille, et ne sert à rien de m'alleguer des exemples; car les Evesques qui les permettent peuvent avoir plus d'authorité que je n'ay pas; et comme ils ont, je m'asseure, bien de quoy respondre de leurs actions, aussi respondray-je, comme j'espere, des miennes : je ne doubte point que les maryages des catholiques et heretiques ne soient bons quand ils sont faits, mais de les permettre et faire benir, le Pape mesme ne le fait pas. Je sçay qu'il arrive des consequences peu desirables, mais je m'arreste à mon devoir. A tant, vous prions d'avoir tousjours bon courage parmy ces petits tracas. Je supplie Nostre-Seigneur qu'il vous comble de ses graces et suis, Monsieur, vostre plus humble confrere. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

CCXXVI.

S. François de Sales, à Monseigneur le Prince de Piedmont (Victor-Amedée).

Le Sainct l'instruict du bien que doit procurer aux peuples de Thonon et des environs l'establissement des Peres Barnabites dans ceste ville; il luy expose en mesme tems les vœux qu'ils font pour la canonisation du bien-heureux Amedée.

3 septembre 1615.

MONSEIGNEUR, suivant le commandement de Vostre Altesse, je suis venu icy pour procurer l'introduction des Peres Barnabites en la saincte mayson de Nostre-Dame de Compassion, et enfin le traitté de ceste affaire est parvenu jusqu'à l'arresté cy-joinct (1).

Or, il ne se peut dire combien l'advancement des Peres Barnabites en ces contrées de deçà sera utile pour celuy de la gloire de Dieu, non-seulement pour la confirmation de la foy parmy ces bons peuples, qui, à la faveur de l'incomparable courage et rare pieté de Monseigneur, pere de Vostre Altesse, ont esté remis dans le giron de la saincte Eglise catholique; mais aussi pour la confusion des ennemys de la foy, qui environnent de toutes parts ceste province, de laquelle il ne se peut faire que le bien spirituel ne s'escoule petit à petit sur le voysinage, qui, par ce moyen, pourra recevoir insensiblement de grandes dispositions pour se convertir et reduire au devoir.

Mais encore, Monseigneur, je ne puis me retenir que je ne tesmoigne la joye que je sens de quoy, par la venue de ces bons Peres en ceste ville, nous verrons refleurir le sainct service divin dans l'eglise de Sainct-Augustin, fondée par le fameux Amedée, grand aïeul de Vostre Altesse, et en une ville honnorée de la naissance de cest excellent serviteur de Dieu, le bien-heureux Amedée, duquel nous respirons la canonisation avec des desirs

(1) L'arrêté dont il est parlé ici était que le prieuré conventuel de Contamine demeurerait aux Clercs réguliers de Saint-Paul, dits Barnabites, avec tous ses droits, fruits, revenus et appartenances quelconques; que les Pères Barnabites auront soin du collège, et tiendront pour les lettres humaines quatre professeurs, qui enseigneront jusqu'à la rhétorique inclusivement, instruiront les eufants du séminaire, célébreront les offices divins, selon leurs Constitutions, dans l'église de Saint-Augustin, entendront les confessions, feront les catéchismes, et prècheront selon leur coutume, etc. C'est pourquoi S. François leur remit l'église de Saint-Augustin, avec sa maison, sa place, ses jardins et son cimetière. Quant au reste, ils furent obligés à toutes les charges du prieuré, et à donner, quand il serait à propos, des Pères de leur ordre, pour enseigner la philosophie et la théologie, etc.

nompareils; esperant que par la publicque invocation de son secours nous obtiendrons la fin de tant d'afflictions, de pestes et tempestes, desquelles, depuis quelques années, il a pleu à Dieu de visiter ce peuple.

Vostre Altesse, Monseigneur, a pour le partage de la splendeur hereditaire et tousjours croissante de sa serenissime origine, la gloire des œuvres de sa douce et immortelle pieté : et pour cela, comme elle est l'un des fleurons de la couronne de Monseigneur son pere, elle est aussi l'une des plus precieuses colomnes du temple de Dieu le Pere eternel.

Donc, pour l'une et l'autre qualitez, je prens la confiance d'implorer la bonté de Vostre Altesse en toutes les occurrences qui regardent les affaires de la saincte religion catholique, entre lesquelles celle de l'amplification de ces bons Peres Barnabites, et le restablissement du service divin en tous les monasteres de deça estant l'un des plus importans, je le recommande tres-humblement au zele de Vostre Altesse, à laquelle je fay tres-humblement reverence, ne cessant point de luy souhaitter le comble des faveurs celestes; et demeure, Monseigneur, vostre, etc.

CCXXVII.

S. François de Sales, à M. Jean-François de Sales, son frere, alors chanoine de la cathedrale de Sainct-Pierre de Geneve (1).

Le Sainct luy annonce qu'il l'a choisy pour estre son grand-vicaire.

Thonon, 8 septembre 1615.

J'AY regretté dés hier au soir la perte que nous avons faite, mon cher frere, de nostre bon Monsieur le vicaire ; car j'en sçeus la nouvelle par une lettre de Monsieur le premier president. L'amitié fraternelle que ce pauvre deffunct nous portoit à tous, m'obligera à jamais de cherir et honnorer sa memoire, et de prier souvent pour son âme, comme j'ay fait dés aujourd'huy. Il y a long-tems que je prevoyois cest accident, en la mauvaise conduitte qu'il tenoit pour sa santé, et ayant pensé, depuis que

(1) M. Jean-François de Sales, frère du saint évêque, qui était d'une humeur austère, se jeta dans l'ordre des Capucins, et porta leur habit plus de dix mois; mais sa santé ne lui permit pas d'y rester. En étant sorti, il fut fait chanoine de Saint-Pierre de Geneve. Puis S. François de Sales le nomma son grand-vicaire.

j'ay sçeu plus particulierement qu'il estoit en estat de nous quitter bientost, qui je pourrois rendre successeur en sa charge; enfin, apres plusieurs considerations, j'ay resolu de vous y appeller, et ce seul motif vous suffira pour l'accepter, et à tout le monde pour l'appreuver, que de ceste charge despend une grande partie du bien de ce diocese et de mon honneur, dont vostre proximité vous pressera d'avoir plus de soing et de jalousie que nul autre n'en sçauroit prendre; ny vous ne devez pas alleguer au contraire que vous n'avez pas la cognoissance des choses des procez, car c'est la moindre des fonctions du grand-vicaire, et pour le bon succez de laquelle il suffit qu'il ayt de la vigilance et du zele, pour faire que les autres officiers fassent bien leurs devoirs, et qu'il establisse un bon substitut et des bons assesseurs. Mais de cela, nous en parlerons à mon retour, Dieu aydant : cependant, faites pour moy comme si desjà vous estiez establi, et sera bon de mettre la cure de Boussi au concours au plus tost. Je pense partir d'aujourd'huy en huict jours, et d'arrester trois ou quatre jours en chemin, estant prié par Monsieur d'Angeville de passer à la Roche, pour voir certain differend qu'il a avec ses chanoines.

La contagion ne fait nul progrez, graces à Nostre-Seigneur, sinon dans Geneve, où elle moissonne rudement. Dieu vous benisse et je suis tout en luy vostre, etc.

CCXXVIII.

A S. A. Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoye.

Sainct François recommande à S. A. M. de Coursier, ecclesiastique qui a renoncé à l'heresie.

Thonon, 14 septembre 1615.

MONSEIGNEUR, il y a six ou sept ans que je receus au giron de la saincte Eglise le sieur de Coursier, lequel depuis a tant rendu de tesmoignages de vraye pieté, que tous ceux parmy lesquels il a conversé en ont esté grandement edifiez. D'autant plus, qu'en gaignant l'honnorable tiltre d'enfant de l'Eglise, il a perdu tout le secours qu'il pouvoit pretendre en son pays, et estant demeuré entierement pauvre, il a vescu riche de vertus. Or, Monseigneur, tous ses devanciers et confreres ayant tousjours esté tres-affectionnez à l'obeyssance de V. A., j'espere d'elle tout le soulagement qui luy est requis pour estre relevé non d'indigence, car ayant choisy la profession ecclesiastique, il ne pretend pas à cela, mais de la misere seulement. Et moy, Monseigneur, j'in-

tercede de tout mon cœur pour luy, marry de ne pouvoir rien pour le present en sa faveur que cela. Je supplie doncque tres-humblement V. A. de luy estre propice et de me conserver la grace de sa bien-vueillance, comme à l'homme de monde qui avec plus de fidellité et sincerité vivra tousjours, Monseigneur, son tres-humble, tres-obeyssant et tres-fidelle orateur et serviteur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

CCXXIX.

A S. A. Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoye.

Sainct François recommande à S. A. de favoriser l'introduction de l'art de faire de la soye, dans le pays du Chablais.

Annessy, 2 octobre 1615.

MONSEIGNEUR, il y a quelque tems qu'on a commencé d'introduire en ce pays de deça l'art de la soye, et ne se peut dire combien le progrez seroit utile au service de Dieu pour retirer plusieurs ames d'entre les heretiques, pour affaiblir Geneve, qui se soustient en bonne partie de ce traffique, et pour soulager les subjets de V. A. qui gaigneroient en ce commerce ce que nos ennemys gaignent.

Pour ces raysons, Monseigneur, je conjure et supplie tres-humblement vostre bonté et pieté, de favoriser puissamment ceste bonne œuvre, si heureusement acheminée pour la gloire de ce Sauveur qui vous est si propice, et qui maintient en tant d'honneur vostre couronne, vous en preparant une eternelle en la vie future. Monseigneur, je suis, de V. A. S., tres-humble, tres-fidelle et tres-obeyssant orateur et serviteur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

CCXXX.

A S. A. Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoye.

Sainct François s'excuse aupres de Son Altesse de n'avoir pas pourveu M. de Chatelard du benefice que le prince desiroit qu'on luy conferast.

Annessy, 4 novembre 1615.

MONSEIGNEUR, sur la recommandation qu'il a pleu à V. A. de me faire en faveur du sieur de Chatelard, qui me tient lieu de commandement, j'eusse grandement desiré de le pouvoir pourvoir du benefice qu'il pretendoit; mais d'un costé il n'estoit pas

en moy d'en disposer, puisque le Chapitre de mon eglise en avoit la nomination, et d'autre part, tant ledit Chapitre que moy, ne pouvons en quelque sorte nous despartir des ordonnances du Concile de Trente que nous avons juré d'observer, et elles ne nous permettent pas de distribuer les benefices cures que par le concours au plus capable, et faysant le contraire nous nous exposerions à la disgrace de Nostre-Seigneur, et à la damnation. Ce benefice là, Monseigneur, ne peut rendre au curé que cinquante ducatons, et la charge des ames y est fort grande pour la multitude du peuple qui en despend, lequel hante fort l'Allemaigne et a besoin d'un pasteur qui ayt grand soing de l'edifier et conserver en la foy. Certes, je souhaitte tout bonheur audit sieur de Chatelard, qui fait profession d'aymer le service de l'Eglise; mais pour des benefices, je luy en desirerois d'autre nature que de ceux qui portent charge d'ames, et ils ne luy manqueront pas, s'il plaist à V. A. le favoriser en occurrence. Cependant, supplyant à jamais Dieu qu'il benisse de ses plus grandes benedictions vostre personne et vostre couronne, Monseigneur, je suis de V. A. tres-humble et tres-fidelle serviteur et orateur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

CCXXXI.

A un gentil-homme de la Cour du duc de Savoye.

Sainct François luy envoye une lettre pour Son Altesse.

Annessy, 15 decembre 1615.

MONSIEUR, j'escris à S. A. la lettre cy-joincte, et pour luy donner une plus seure addresse, je vous supplie tres-humblement de la luy remettre; bien que je n'aye pas l'honneur d'estre cogneu de vous, à qui neantmoins je suis, de tout mon cœur, Monsieur, tres-humble, tres-affectionné serviteur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

CCXXXII.

A S. A. Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoye.

Sur les entretiens que Sainct François a eus avec l'archevesque de Lyon, arrivé à Annessy.

Annessy, 15 decembre 1615.

MONSEIGNEUR, il y a un mois que M. le marquis de Lans m'escrivit de la part de V. A. que je luy fisse sçavoir les subjets pour lesquels M. l'archevesque de Lyon estoit venu en ceste ville, et les particularitez de ce que nous avons traitté ensemble. A quoy je respondis que le subjet de ceste venue n'estoit qu'une simple visite, laquelle ce prelat avoit projettée dés son advenement en la charge qu'il tient, comme il m'escrivit dés lors, et que nous n'avions traitté de chose quelconque sinon de ce qui appartient à la devotion et conduitte spirituelle des ames; or, Monseigneur, c'est la pure et vraye verité, ainsi j'en proteste devant Dieu et ses anges, et neantmoins, M. le marquis de Lans m'a escrit pour la seconde fois, que j'aye à luy descouvrir de quoy nous avons traitté, ce prelat et moy; et parce que c'est de la part de V. A. que cela m'est enjoinct, c'est à elle aussi à laquelle maintenant je m'addresse, conjurant en toute humilité sa douceur et bonté, de croire que j'ay respondu en ceste occasion avec toute franchise et simplicité, que si, ou ce seigneur, ou autre quelconque, m'eust parlé de choses qui eust tant soit peu regardé le service ou les affaires de V. A. ou mesme de chose d'estat, je n'eusse point attendu de semonce, pour la faire sçavoir, car de moy-mesme, par le mouvement de mon inviolable fidellité envers la couronne de V. A., de laquelle je suis subjet, j'eusse promptement rendu le devoir auquel la nature et le serment que j'ay presté m'obligent. Mais Monseigneur, Dieu m'a fait ceste grace, que jamais personne ne m'a estimé homme d'affaires, ou du moins ne m'a accosté pour cela. Et ce bon archevesque est tellement occupé en la pieté, que quiconque le cognoistra bien, jugera facilement que ses pensées ne sont nullement tournées du costé du monde.

Pleust à Dieu, Monseigneur, que l'Eglise eust plusieurs de tels pasteurs! car le nom de Nostre-Seigneur en seroit bien mieux loüé et sanctifié. J'ay si souvent experimenté de la debonnaireté et equité de V. A., en toutes les occurrences esquelles la calomnie a osé entreprendre sur mon innocence et candeur, que je demeure fort paysible en celle-cy, puisque mesme le tems, ga-

rant et protecteur de la verité, a desjà fait voir par longues années que je suis inviolable et immobile en la resolution que Dieu a establie en moy de ne vivre qu'à ma profession, et en icelle avoir tousjours le cœur dedié à l'obeyssance de V. A., à laquelle souhaittant sans fin mille et mille benedictions, je demeure, Monseigneur, vostre tres-humble et tres-obeyssant serviteur et orateur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

CCXXXIII.

S. François de Sales à M. Sigismond d'Est, marquis de Lans, gouverneur de Savoye.

Le Sainct luy rend compte de tout ce qui s'estoit passé entre M. l'archevesque de Lyon et luy, et de ce qui avoit esté l'occasion du voyage que ce prelat avoit fait à Annecy pour y voir nostre Sainct.

15 novembre 1615.

MONSIEUR, je respons à la lettre qu'il vous pleut de m'escrire hyer, quatorziesme de ce mois, que je reçois tout presentement, et supplie Vostre Excellence de croire qu'en ceste occurrence je regarde Dieu et ses anges pour ne rien dire qu'avec l'honneur que je dois à la verité.

Dés l'advenement de Monseigneur l'archevesque de Lyon en sa charge, il m'escrivit une lettre de faveur, par laquelle il me conjuroit d'entrer en une saincte amitié avec luy, à la façon des anciens evesques de l'Eglise, qui n'avoient qu'un cœur et qu'une ame, et qui, par la reciproque communication des inspirations qu'ils recevoient du ciel, s'entr'aydoient à supporter leurs charges, mais principalement quand ils estoient voysins les uns des autres. Et parce que je suis plus ancien en ordre que luy, il m'escrivit dés-lors qu'il me viendroit voir pour se prevaloir de ce que l'experience m'auroit peu acquerir en nostre profession, avec plusieurs telles parolles excessives en humilité et modestie.

Depuis, il a tousjours continué à vouloir me faire cest honneur auquel n'estimant pas que je me deusse laisser prevenir, puisqu'il est le premier des evesques de France, et moy le dernier de Savoye, je l'allay voir à Lyon, comme Vostre Excellence sçayt; et luy, par sa courtoisie, a voulu contre-eschanger ma visite, sur l'occasion de celle qu'il faysoit de son diocese à Langnieu, Sainct-André, Grolée, et autres lieux qui en despendent ésquels il avoit desjà gaigné une journée des trois qu'il y a d'icy à Lyon.

Et je ne sçeus nullement d'asseurance sa venue que le soir avant qu'il arrivast; car, encore que six jours auparavant le sieur de Medio, originaire de ce pays, mais chanoine de l'eglise de Sainct-Nizier de Lyon, m'eust escrit qu'il avoit quelque opinion que Monseigneur l'archevesque estendroit sa visite jusqu'icy, si est-ce que, n'y faysant pas fondement, j'envoyay un laquais pour le sçavoir, qui ne revint que le jeudy au soir avant le vendredy auquel Monseigneur l'archevesque arriva.

Or, il ne vint point à cachette, comme ont coustume de faire ceux qui traittent des affaires odieuses, mais au veu et au sçeu de tout le monde, et amena avec soy huict hommes à cheval, entre lesquels il n'y en avoit point de marque, sinon le sieur Deville, docteur en theologie et grand predicateur, originaire de Rossillon, pres de Sainct-Rambert, et son aumosnier, nommé M. Remond.

Estant icy, je vous asseure que nous n'avons ny fait ny dit, non pas mesme pensé, aucun traitté, ny pour les choses du monde, qui (si je ne me trompe) nous sont à tout deux fort à desgoust, ny pour les choses ecclesiastiques, n'ayant rien eu ny à demesler ny à mesler; mais seulement purement et simplement nous avons parlé des devoirs que nous avons au service de nos charges, de la façon des offices ecclesiastiques, et de telles choses entierement spirituelles.

Il fit deux excellentes predications, l'une en l'eglise cathedrale, l'autre au college le jour de S. Charles, pleine de pieté et de zele. Il celebra tous les jours la messe en divers lieux; et ne fut jamais parlé de chose quelconque, sinon conformement à nos vocations. Vostre Excellence ne m'obligera pas peu, si elle en asseure Son Altesse; et je luy engage pour cela mon honneur et ma resputation, et à Dieu, qui le sçayt, ma conscience et mon salut.

Que si Vostre Excellence me le permet, je luy diray, avec esprit de liberté, que je suis nay, nourri et instruict, et tantost envieilli en une solide fidellité envers nostre prince souverain, à laquelle ma profession, oultre cela, et toutes les considerations humaines qui se peuvent faire, me tiennent estroittement lyé. Je suis essentiellement Savoysien, et moy et tous les miens; et je ne sçaurois jamais estre autre chose. Je ne sçay pas donc comme je puis jamais donner aucun ombrage, principalement ayant vescu comme j'ay fait.

Je me promets de la faveur de Vostre Excellence que Son Altesse demeurera parfaictement satisfaicte, et que rien ne se

sçaura de cest ombrage, qui affligeroit le bon Monseigneur de Lyon beaucoup plus qu'il ne m'afflige pas moy, qui par la suitte du tems, des evenemens, seray tousjours recogneu tres-asseuré et tres-fidelle serviteur de Son Altesse, à laquelle je souhaitte toute saincte prosperité.

CCXXXIV.

A S. A. Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoye.

Sur le fruict spirituel que les Peres Barnabites ont recueilli à Annessy, et sur l'unyon à leur couvent des prieurez de Silingre et de Sainct-Clair.

Annessy, 29 febvrier 1616.

MONSEIGNEUR, il y a deux ans que, par commandement de V. A., les Peres Barnabites ont esté receus en ceste ville pour la direction du college, et ne se peut dire combien de fruict spirituel ils y ont fait, et en toute ceste province, qui a donné un grand subjet à tous les gens de bien de souhaitter plus ardemment toute sorte de prosperité à V. A., de laquelle l'authorité nous a prouveus de ce bonheur : mais, Monseigneur, puisque la providence de V. A. a planté ce bon arbre fruictier en ceste province, c'est à elle-mesme de l'arrouser, affin que, par la grace de Dieu, il puisse croistre. Le college est extremement pauvre, pour la grandeur des charges qui y sont, et si on ne le secourt par addition de quelques revenus, ces bons Peres y vivront avec tant d'incommoditez, que non-seulement ils n'y pourront pas faire le progrez que leur pieté et les necessitez de ce pays requierent... Or les moyens de leur accommodement seront fort aysez, pour peu qu'il playse à V. A. d'affectionner ceste saincte œuvre : car nous avons icy deux prieurez ruraux, dont le plus grand n'excede pas la valeur de cent ducats annuels, par l'unyon desquels ce college seroit fort soulagé, et ce qui est plus considerable, comme ces prieurez seroient utiles à l'entretenement de ces Peres, ces Peres seroient reciproquement extremement utiles à l'entretenement des prieurez, qui, comme la plupart des benefices reguliers de ce pays, s'en vont en ruyne, quant aux choses temporelles devant les hommes, et quant aux services spirituels devant Dieu, qui sans doubte en est grandement offensé. *Et non est qui recogitet corde.* L'un de ces prieurez s'appelle Silingre, et l'autre Sainct-Clair, tous deux à une

lieue d'icy, fort propres à l'intention que je represente à V. A., laquelle je supplie tres-humblement et, sous l'adveu de sa bonté, je la conjure par l'amour qu'elle porte au service de Dieu et de l'Eglise, et par la paternelle affection qu'elle a envers ce pays, de vouloir estroictement embrasser et presser le bien de ce pauvre college, qui est au cœur de la Savoye et vis-à-vis comme antagoniste de celuy de Geneve, et qui est la premiere retraitte que ceste venerable congregation des Peres Barnabites a en deça les monts sous les favorables auspices de V. A.. laquelle en aura beaucoup de gloire en ce monde, entre les serviteurs de Dieu, et en l'autre encore davantage, entre les anges et les saincts de paradis. Cependant, sur cest heureux presage, je fay tres-humblement la reverence à V. A. comme estant, Monseigneur, son tres-humble et tres-obeyssant orateur et serviteur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

CCXXXV.

S. François de Sales, à un Evesque.

Le Sainct luy apprend qu'il s'est employé à la reconciliation de deux personnes auxquelles ce prelat s'interessoit; il attribue le succez au respect qu'elles avoient pour ce mesme prelat.

Annessy, 1er febvrier 1616.

MONSEIGNEUR, je ne puis m'empescher de vous resaluer tousjours quand les commoditez s'en presentent, desireux de vivre continuellement en vos souvenirs et en la saincte bien-vueillance dont vous m'honnorez : c'est le seul subjet de ces quatre lignes; car, quant au reste, ce porteur fidelle vous dira toutes nos nouvelles, qui sont petites. comme en tems de paix.

J'ay bien voulu essayer d'accommoder sa volonté avec celle du sieur de Barraux; mais ils ont reciproquement refusé les ordonnances du medecin, disant qu'ils n'estoient pas malades : c'est-à-dire, ils ont bien advoué qu'ils avoient subjet de s'en vouloir l'un l'autre, mais qu'ils n'avoient nulle intention de se rechercher pour en tirer satisfaction, pour le respect qu'ils devoient à la vostre, laquelle je les exhorteray tousjours de reverer comme le sanctuaire de leur bonheur; et moy je le feray à jamais de tout mon cœur, comme estant sans fin, Monseigneur, vostre, etc.

CCXXXVI.

S. François de Sales, à une Dame.

Le Sainct s'excuse de ne pouvoir respondre par l'occasion que d'une maniere tres-succincte : il donne des nouvelles de la santé d'une cousine, qui est meilleure, et d'une autre personne qui est en danger. Il fait la recherche d'un predicateur pour Rumilly.

26 janvier 1616.

Il faut respondre courtement, ma tres-chere fille, puisque ce porteur m'a prins entre plusieurs affaires que je ne puis laisser. Je m'estois mis en chemin pour aller voir la chere cousine, mais il ne me fut possible de passer outre les bornes en ce tems, à cause de la nouvelle neige qui y estoit tombée. Or, maintenant elle est du tout hors de danger, à ce que m'escrivit avant hier M. de Vallon. Dieu en soit loué, à la gloire duquel je m'asseure qu'elle destinera encor plus ardemment le reste de sa vie. Je me resjouy aussi beaucoup de ce que vous me dites de la chere niece, car tout en est bon, et croy bien que M. du Chastolard aura plus de peine de s'eschapper. Nous nous verrons quand il playra à N. S. nous en donner la commodité, et à moi ceste particuliere consolation. Je suis en peine de treuver un predicateur à propos pour Rumilly, puisque nos Peres Capucins n'en ont point, et qu'on y est un peu delicat. Je ne sçay si nous pourrions avoir quelque jesuite de Chambery. J'en escriray demain un mot au P. Recteur. Si moins, nous en prendrons icy quelqu'un, car nous en avons d'assez bons, pourveu qu'on fust pas si douillet comme l'on est en ce tems, auquel tant de gens sçavent bien dire et fort peu bien faire. Vivez tous à Dieu, ma tres-chere fille, et cherissez tousjours fortement mon ame, qui vous est toute dediée, comme je suis sans fin votre plus humble tout affectionné serviteur et comp^re^. — François, ev. de Geneve.

CCXXXVII.

Project de S. François de Sales pour la conversion des heretiques à la foy catholique.

1615.

Essendo l'anno passato nel paese dè' Vallesani con occasione della consecratione di Monsignore vescovo e principe

Me treuvant l'année derniere dans le pays des Valaisans, à l'occasion de la consecration de Monseigneur l'evesque et

prince de Sion, et ayant fait la predication solemnelle par ordre de ces Reverendissimes qui y celebrerent l'office, j'ay prins pour texte la succession apostolique dans le Sainct-Siege, et j'ay exhorté le peuple, dont une partie est heretique, mais qui, dans le concours, vint par curiosité, à l'amour de la saincteté, de l'unité et succession de la saincte Eglise. Quelques-uns se sentirent esmus, un entre autres vint aupres de moy, et au retour, comme deputé du pays, il accompaigna Monseigneur l'archevesque de Vienne, consecrateur, et moy qui retournions de ce costé, jusqu'à l'extremité de l'estat du Valais. Dans le chemin il parla presque tousjours avec moy, entre autres choses, il me dit : « Monsieur, vous avez fait une chose qui, depuis beaucoup d'années, ne s'estoit pas faite dans la ville de Sion, parce que jamais on n'a permis aux predicateurs catholiques de traitter aucune controverse dans les chaires. Mais la feste et vostre qualité ont fait prendre en bonne part vostre sermon, et je croy qu'il sera utile à beaucoup de catholiques qui sont restez plus confirmez dans leurs sentimens. Mais vous avez exhorté les autres à se reunyr au sein de l'Eglise. Cela est bon pour les particuliers, mais à l'esgard des villes et des respubliques

di Sion (*Sedunensis*) e avendo io fatto la predica solenne per ordine di quelli reverendissimi che ivi fecero l'officio, è trattato della successione apostolica nella santa Chiesa con essortare il popolo, del quale parte è heretica, ma che ivi in quel concorso venne per curiosità, all' amore della santità, unità e successione della santa Chiesa. Alcuni si sentirono commossi, e uno fra gli altri venne da me, e al ritorno, essendo egli deputato del paese, accompagni Monsignore arcivescovo di Vienna consecratore e me chè ritorvamo in queste bande sino all' estremità del stato de' Vallesani, e per la strada quasi sempre parlò meco, e fra l'altre cose mi disse : Signore, voi avete fatto cosa che da moltissimi anni in quà non s'era fatta nella città di Sione, perchè mai fu permesso alli predicatori catolici di trattare cosa veruna delle controversie in pulpito. Ma la festa e la qualità vostra ha fatto pigliare in buona parte il vostro sermone, e credo chè sarà utile a molti cattolici, chè resteranno molto confirmati : ma voi avete esortati gli altri a riunirsi al grembo della Chiesa, questo è buono per i particolari; e fra tanto delle città e repubbliche intiere nelle quali non è lecito a predicatori catolici di predicare, nè stare, nè parlare, chè rimedio cioè di riurnirle alla

fede? Perchè hormai fra noi altri Squizzeri e in tutta la Germania e in molti luoghi di Francia ci sono città intiere heretiche, e l'heresia passa in ragione di stato, nè si vede no anco un tantino di speranza della conversione loro, e le cose passano tanto innanzi chè l'heretici non hanno più disturbo nessuno, e sono senza rimedio.

Queste parole entrarano nel cuor mio, e mai è stato possibile di cavarle dal mio pensiero, e in somma mi venne questo concetto.

E verro chè se si lasciano cosi quelli Squizzeri di Zuricht, Basilea, Berna ed altri cantoni e l'istesso si può dire dell' Inghilterra ed altri paesi loro, mai si convertiranno, anzi giungendo la loro religione al stato, stabiliranno l'uno nell' altro, e comme *ab assuetis non fit passio,* cosi con la vecchiaia quell' heresia *ultra quidem non proficiet,* ma quello chè importa, *ultra etiam non deficiet;* ma starà in quelle nobilissime parti dell' Europa comme una paralesia incurabile. Hora che rimedio? Io ho considerato molto cose e non ho trovato se non questo : chè il Santissimo nostro Padre e Signore, o vero la

entieres dans lesquelles il n'est pas permis à des predicateurs catholiques de prescher, de demeurer, ny de parler, quel moyen y a-t-il de les ramener à la foy? Desormais, parmy nous autres Suisses, dans toute l'Allemaigne et dans beaucoup d'endroicts en France, il y a des villes entieres heretiques. L'heresie est devenue rayson d'Estat, on ne void pas la plus legere esperance de leur conversion. Les choses vont si avant, que les heretiques n'ont plus aucun embarras, et c'est sans remede. »

Ces parolles entrerent dans mon cœur, et il ne m'a jamais esté possible de les arracher de ma pensée, et enfin il me vint ceste idée :

Il est vray que si on laisse ainsi ces Suisses de Zurich, Basle, Berne, et autres cantons, et l'on peut dire, de l'Angleterre et d'autres pays, ils ne se convertiront jamais; au contraire, leur religion entrant dans l'Estat, ils establiront l'une dans l'autre, et comme *ab assuetis non fit passio,* ainsi, avec l'aage, ceste heresie ne fera pas de progrez; mais, ce qui auroit importé, elle ne deffaillira pas, et elle restera, dans ces nobles parties de l'Europe, comme une paralysie incurable.

Actuellement, quel remede? J'ai consideré beaucoup de moyens, et je n'ay veu que

celuy-cy : Il faudroit que nostre tres-sainct Pere et Seigneur, ou plutost le Sainct-Siege, excitast tous les princes catholiques et toutes les respubliques, non pas aux armes exterieures, mais aux armes interieures, c'est-à-dire, à proposer la reunyon des heretiques à la saincte Eglise. Il faudroit que ceste proposition se fist dans le mesme tems par tous et avec des argumens des esloges et l'explication des avantages du bien public du Christianisme. Par le moyen de ceste division, il est fort affoibli, et, par le moyen de l'unyon, il seroit beaucoup fortifié contre le Turc et autres. Ainsi on establiroit une ligue et croisade entre les catholiques, non pas, comme j'ay dit, pour courir aux armes, mais pour concourir avec zele à presser ceste unyon.

Santa Sede apostolica muovesse tutti li principi cattolici e tutte le repubbliche non già all' armi esteriori, ma all' interiori, cioè a proporre la reunione dell' heretici alla santa Chiesa, e chè questa proposizione si facesse nell' istesso tempo da tutti e con argumenti sodi speciosi del ben publico del christianesimo, il quale per mezzo della divisione è molto indebolito, et per mezzo dell' unione sarebbe molto fortificato contra il Turco e altri, e cosi procurare una lega e cruciata fra li cattolici non già per correre all' armi come ho detto, ma per concorrere in questo zelo di sollecitare detta unione.

Il faut actuellement proposer le moyen de faire l'unyon et la maniere de l'acheminer. Il m'a paru que le moyen suivant seroit tres-utile :

Resta da proporre il modo di far l'unione, e la via d'incaminarla, e m'è parso chè questo seguente sarebbe utilissimo.

1° Que les princes assemblassent un concile national, un en France et un en Allemaigne, *pour cet effect seulement*. Ils feroient ensuite, à tout prix, leurs efforts pour qu'il s'y treuvast des deputez des princes et des respubliques heretiques, affin de cognoistre les propositions que l'on feroit pour l'unyon, non pour dis-

1° Chè li principi procurassero un concilio nationale cioè uno in Francia, e uno in Alemagna *ad hunc effectum tantum,* e chè con ognis orzo possibile procurassero chè in quello si trovassero deputati da principi e repubbliche heretiche, per sentir le proposizioni che si farebbono per l'unione, e non per disputare o argumenta-

re, ma solo per conferire del modo della reunione.

2° E in questi concili non vi fosse l'authorità apostolica antecedente, ma solamente conseguente, cioè chè non si facessero a nome della Santa Sede per non impegnarla, ma solamente chè i concili promettessero ratificamento delle risolutioni chè si pigliarebbono.

3° E acciò chè questa ratificazione si potesse sicuramente promettere, sarebbe necessario chè la Santa Sede fosse di quando in quando avertita delle proposizioni, e sempre in prociato di rispondere presto, o vero chè inanzi si havessero memoriali *de agendis*.

4° Si potrebbe poi sommamente facilitare la reunione a la santa Chiesa lasciando li beni ecclesiastici, o tutti o in buona parte, a quelli che si occupano, e contentandosi chè da quelli fosse ministrato il vitto e vestito alli sacerdoti, chè s'introdurebbono.

Item, o vero lasciando la nominatione de' benefici, o maggiori o di tutti, alli principi e repubbliche in quel modo chè al Re di Francia si lascia quella de benefici maggiori, nè in questo pare chè debba esser maggior pericolo di mala consequenza chè in quel, chè s'usa in Francia.

5° Chè a ministri heretici si

puter et argumenter, mais seulement pour conferer sur les moyens de reunyon.

2° Dans ces conciles, l'authorité apostolique ne seroit pas *antecedente*, mais seulement *consequente*, c'est-à-dire qu'on n'agiroit pas au nom du Sainct-Siege, on ne doit pas l'engager; mais seulement les conciles promettroient la ratification des resolutions qu'on y prendroit.

3° Affin que cette ratification se pust seurement promettre, il seroit necessaire que le Sainct-Siege fust de tems en tems averti des propositions, et tousjours en mesure de respondre promptement, ou bien que l'on eust des memoriaux *de agendis*.

4° On pourroit faciliter beaucoup la reunyon à la saincte Eglise, en laissant les biens ecclesiastiques, en totalité ou en partie, à ceux qui les possedent, et en se contentant de faire procurer la nourriture et les vestemens aux prestres que l'on introduiroit.

Ou bien en laissant la nomination de la pluspart des grands benefices ou de tous aux princes et respubliques, de la mesme maniere que l'on laisse au roy de France la nomination des plus grands benefices; et certes il n'y auroit pas plus de danger qu'il n'y en a aujourd'huy.

5° Aux ministres heretiques

on promettroit le mesme traittement qu'ils ont, pour leurs familles et pour leur commodité temporelle; car en verité la plus grande partie d'entre eux ne reste dans l'heresie que pour ce peu de pain. A l'esgard des ministres apostats, on les dispenseroit du vœu de continence, surtout s'ils avoient femme et enfans; d'ailleurs ils ne seroient plus admis à l'execution de leurs ordres, tout en portant encore l'habit clerical; il y auroit d'autres propositions semblables pour destruire les obstacles.

6° Si par contre il paroissoit que les conciles nationaux ne fussent pas à propos, les princes pourroient convoquer seulement quelques prelats et hommes de jugement, pour traitter et raysonner de ceste saincte affaire. En aucune maniere il ne faudroit argumenter, mais seulement proposer les expediens, de façon que tous pussent bien recognoistre que, sauf la foy catholique, la saincte Eglise est preparée à respandre les revenus et autres choses qui seront propres à haster ceste reunyon. Quand ce remede n'auroit pas d'autre effect que d'esmouvoir ces cervelles, et ne seroit qu'une citation pour empescher la prescription de la possession qu'ont les heretiques de n'estre pas appelez et intimez à resipicences, l'advantage qu'on en

promettesse l'istessa mercede che hanno, per le loro famiglie, anzi prò commodità temporale; chè in vero la maggior parte per quello poco pane stanno nell' heresia. E quanto a ministri apostatati, chè si dispensasse con loro nel voto della continenza, massime avessero donne prole, senza però ammetterli più all' esecutione dell' ordini loro, ma all' habito clericale, e simili altre tali proposizioni, che levassero gli ostacoli.

6° E se per sorte paresse, chè i concili nationali non fossero a proposito, potrebbano i principi convocare solamente alcuni prelati e uomini di senno, per trattar e propore di tutto questo santo negozio, ne bisognerebbe in modo veruno argomentare, ma solamente proporre gli espedienti, in modo chè vedessero tutti chè, salva la fede cattolica, la santa Chiesa è apparecchiata di spargere l' entrate e altre cose che saranno a proposito per far questa riunione; e quando mai questo rimedio non fosse per oprare altro, chè la commotione di quelli cervelli, e fosse come una citatione per impedire la prescrittione del possesso che hanno gli heretici, di non esser chiamati e intimati a resipiscenza, non sarebbe poco l'utile che ne riuscirebbe.

7° Ma se non si trovasse a proposito di far quest' impressa per tutti li paesi scommunicati e divisi, o separati della S. Chiesa, sarebbe almanco conveniente di farla per Squizzeri heretici, che si potrebbe fare adoptando l'authorità di Spagna, dell' Imperatore, dell' Re di Francia, del Senerissimo signore Duca di Savoia loro vicino, et l'opra e industria delli cantoni cattolici, e anco dè Vallesani, e se fosse di bisogno spargere un poco di danari, si potrebbe fare con un poco di decima da pigliarsi sopra li benefici opulenti.

8° E quanto a Ginevra, chi volesse stringerli a la sciar almanco libertà di conscienza, e stabilire in uno o due luoghi l'essercitio, e li sermoni cattolici, battarebbe l'authorità e interventione del Serenissimo Duca nostro et delli Squizzeri cattolici con propositione di lasciarli l' entrate ecclesiastiche, o vero dargliene altrettanto e spargere fra loro un poco di denari, et *ad summum* bastarebbe, se a questi due s'aggiungesse il Re di Francia, e chè perseverasse in premere il negocio.

9° Hora sarebbe forsi difficile cosa unir i cuori de principi cattolici, chè tante tentationi

retireroit ne seroit pas de peu d'importance.

7° Si on ne treuvoit pas convenable de faire ceste entreprinse dans tous les pays excommuniez et divisez, ou separez de la saincte Eglise, il seroit au moins convenable de la faire pour les Suisses heretiques : on y parviendroit avec l'authorité de l'Espagne, de l'Empereur, du Roy de France, du serenissime seigneur duc de Savoye, leur voysin, ainsi qu'avec la cooperation et les soings des cantons catholiques, et des Valaisans; s'il estoit besoin de respandre un peu d'argent, on le treuveroit en prenant un peu de dixme sur les benefices opulens.

8° A l'esgard de Geneve, si l'on vouloit la contraindre à laisser au moins la liberté de conscience, à establir dans un ou deux endroicts l'exercice et les sermons catholiques, il suffiroit d'employer l'authorité et l'intervention de nostre serenissime Duc et des Suisses catholiques. On proposeroit à Geneve de luy laisser les revenus ecclesiastiques ou de luy en donner autant; on respandroit parmy eux un peu d'argent, et au plus il suffiroit qu'à ces deux puissances se joignist le Roy de France qui persevereroit à suivre l'entreprinse.

9° Actuellement ce seroit peut-estre une chose difficile que d'unir les cœurs des princes

catholiques, que nous voyons livrez à tant de tentations et si fortement en proie à la division; cependant on pourroit, peut-estre, par des prieres au Seigneur Dieu, et par la main sacrée du Prince Pontife, sincerement employées, obtenir ce miracle. Autrefois on a entreprins les Croisades; c'estoit d'autres entreprinses guerrieres et perilleuses, celle-cy n'est que pacifique et sans danger.

Telles sont mes pensées; me voyant icy au milieu de tant d'heretiques, et de tant de respubliques heretiques, je ne puis empescher mon esprit d'y revenir souvent, et de compastir à tant de desolation, non-seulement presente, mais future. Avec le progrez du tems, on s'est veu oublyant ces ennemys de l'Eglise qui ont esté anciennement ses fils; ils naissent successivement dans ces respubliques où on ne parle de la saincte Eglise qu'avec execration! *Que Dieu nous envoye un secours de son sanctuaire, et que le Seigneur estende au loing les tentes d'Israël.*

veggiamo, tanto dati in preda alla divisione, tuttavia si potrebbe forsi impetrare con orationi dal Signore Dio, e la sacra mano del Beatissimo Padre adoprandosi sinceramente potrebbe for questo miracolo, siccome anticamente si fecero le cruciate, e altre impresse belliche e pericolose, questa non essendo, se non pacifica e senza pericolo.

Questi sono i miei pensieri, giacchè essendo qui appresso tanti heretici, e tante repubbliche heretiche, non posso impedir l' animo mio da pensar spesso, e compatire a tanta desolatione, non solo presente, ma futura, mentre col progresso del tempo si vanno smenticando questi nemici della Chiesa, che sono stati anticamente figliuoli di essa, nascendo nelle repubbliche, dove non si tratta della santa Chiesa, se non con esecrazione. *Mittat nobis Dominus auxilium de sancto, et dilatentur a Domino tentoria Israelis.*

CCXXXVIII.

S. François de Sales, au cardinal Frederic Borromée.

Il le remercie des reliques de S. Charles; il luy annonce que sa gloire se respand en Savoye et dans toute la France : son eloge est prononcé par l'archevesque de Lyon; plusieurs miracles se sont operez par ses reliques.

Annessy, 29 febvrier 1616.

ILL. E REV. SIGNORE padrone mio col^mo^, Suavissima è stata verso di me la carita santa di V. S. Ill., che si è degnata di conservar memoria di soggetto tanto indegno come io sono, e di darne un segno tanto amabile come è stato il dono sacro delle venerandissime reliquie del gran S. Carlo, ricevute da me per via di monsignor di Belley prelato di gran virtù. E non so come io possa mai ringratiarne come si conviene V. S. I. se non facendoli humilissima riverentia e restando nel silentio quanto a questo; con darglie però questo grato raguaglio chè in questi paesi di quà, e per tutta la Francia, si dilata et amplifica excellentamente la gloria et divotione di quel beatissimo Santo, con ammiratione et stima cordialissima della sua perfectissima santita. E qui in particolare, il giorno della sua festa, monsignor arcivescovo di Lione essendo venuto per favorirme della sua presenza, fece il sermone nella chiesa di nostri padri Barnabiti con tanta eloquentia apostolica, chè tutti ne restassimo rapiti di dolcezza et suavita, e non

ILL. ET REV. SEIGNEUR, elle a esté tres-suave pour moy la saincte charité de V. S. Ill., qui a daigné conserver la memoire d'un subjet aussi indigne que je suis, et m'en donner une preuve aussi aymable, en m'envoyant le present des venerables reliques du grand sainct Charles. Je les ay receues par le moyen de monseigneur l'evesque de Belley, prelat de grande vertu. Je ne sçay pas comment je pourray jamais remercier convenablement V. S. Ill., sinon en m'inclinant humblement devant elle, et gardant le silence quant à cela. Cependant je luy annonceray que dans nos pays et dans toute la France, la gloire de ce Sainct et la devotion qu'on luy porte s'estendent et se propagent avec une admiration et une tendresse toute cordiale pour sa saincteté si parfaicte. Icy en particulier, le jour de sa feste, Monseigneur l'archevesque de Lyon estant venu pour m'honnorer de sa presence, il a fait un sermon dans l'eglise de nos Peres Barnabites, avec tant d'eloquence apostolique, que tous nous avons esté es-

merveillez de douceur et de suavité, et l'on ne peut exprimer avec quel playsir on a entendu les loüanges de ce Sainct. Par le moyen de sa relique, beaucoup de malades ont receu des soulagemens. Dieu veut donc, à ce que nous devons croire, que la veneration pour son serviteur, croisse, fleurisse dans ces contrées. Si j'avois un usage plus habituel et plus riche de la langue italienne, et que je ne craignisse pas d'estre importun à V. S. Ill., je m'estendrois sur d'autres particularitez. Mais il est raysonnable que je demeure dans les termes du respect deu à vostre excellentissime dignité, et qu'en vous baysant humblement les mains sacrées, et en vous souhaittant toute vraye prosperité, je finisse par me desclarer eternellement, vostre tres-humble et tres-devoué serviteur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

si puo dire con che gusto furono sentite le laudi di quel santo. E col mezzo delle reliquie sue sonno sequite gratie in molti infermi, il che fa credere chè Iddio vuole chè la veneratione di quel suo servo cresca et fiorisca in queste bande. Se io avessi copia et uso maggiore della lingua italiana, e non temessi di esser importuno a V. S. I. mi stenderei in altre particolarità. Ma è anche ragionevole chè io stia nelli termini del rispetto dovuto all' excellentissima dignità sua, e chè basciandoli humilissimamente le sacratissime mani e pregandoli ogni vera prosperita, finisca protestando di restar eternamente, Di V. S. Ill. e Rev., humilissimo et divotissimo servo. — FRANCESCO, vescovo di Geneva.

VARIANTE.

ILLUSTRISSIME et Reverendissime domine in X^sto colende.

Suavissima mihi fuit Dominationis tuæ Illustrissimæ sancta charitas, quæ habere animam peramanter voluit memorem mei indigni planè hominis, ejusque adeo amabile specimen exhibere, offerens dono maximè venerandas reliquias sancti Caroli, quas per Bellycensem præsulem eximium virtutis virum accepi. Imparem certè agendis, ut decet, gratiis me esse fateor; unamque observatione meâ testificationem esse gratiarum fore arbitror : neque enim ullus suppetit eas agendi modus, quàm silentio. Ne tamen, Dominat. tuam, ô illustrissime, jucunda hac notitia fraudem, hoc unum dicam, in hisce regionibus, imo per universam Galliam, mire et excellenter diffundi, atque amplificari gloriam et cultum beatissimi hujus cardinalis, cum singuli admirentur, atque ex animo colant omni ex parte perfectam illius sanctita-

tem. Istâ in urbe præsertim, die ejus memoria sacro archiepiscopus Lugdunensis, cum me præsentia sua dignatus esset, sermonem habuit in clericorum reguliarium S. Pauli templo, tanta apostolicæ fœcundiæ vi, ut omnes ad se raperet ejus orationis suavitas; neque recensere valeam, quo animorum gaudio commemorari tam eximii viri laudes universi audirent.

Oblatorum lypsanorum munere multa jam in ægris pluribus miranda patrata sunt, ex quo facilè intelligimus Dei hoc certe consilium esse, ut dilecti sibi famuli venerati hisce in partibus efflorescat.

Si major mihi usus, et copia italicæ linguæ foret, neque vererer Dominat. tuæ illust. auribus permolestus videri, *fusius* singula persequerer. Verum hoc etiam decet me intra observantiæ fines quam excellentissimæ dignitati tuæ debeo, contineri.

Quare humilimo obsequio sacras deoscultatus manus, et veram felicitatem precatus, finem faciam, eumque me esse testor, qui æternum ero Dominat. tuæ altissimæ et reverendissimæ humillimus et ter devotus servus. — FRANCISCUS, episc. Gebenn.

CCXXXIX.

S. François de Sales, à Son Excellence (1).

Annessy, le 18 fevrier 1616.

MONSEIGNEUR, le bon monsieur Nouvelet, partie par vraye indigence, partie par une legitime ambition, demande quelque bienfaict à S. A. J'appelle son ambition legitime parce que, quand il pourroit avoir des secours d'ailleurs, je ne sçay s'il les prendra; au moins n'en auroit-il jamais tel contentement : tant il a à cœur l'honneur de despendre de S. A. à laquelle, comme V. E. sçayt-il est esperduement affectionné. Or, il m'a rendu pour cela intercesseur vers S. A., et sçachant bien que sans vostre intercession, Monseigneur, la mienne sera vayne, il desire que comme je demande le bienfaict à S. A., je supplie aussi V. E. de la luy impetrer par une favorable recommandation; et pour marque de sa perseverance au zele qu'il a à vostre grandeur, il vous offre une devise academique. Je vous supplie donc, Monseigneur, de luy departir vostre faveur et à moy l'honneur d'estre partout et tousjours advoué par Vostre Excellence, son tres-humble et tres-obeyssant orateur et serviteur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

(1) C'est-à-dire *Au Ministre du Duc.* — V. aussi la lettre CVIII, tome VI, pag. 417.

CCXL.

S. François de Sales, au Pere en Nostre-Seigneur, le Pere dom Juste Guerini, barnabite, à San-Dalmazo.

Il l'asseure qu'il sollicitera, en faveur des Barnabites, la protection des princes de Savoye.

Annessy, 10 mars 1616.

Mon reverend Pere, nos bons Peres d'icy ont esté d'advis que je fisse une recharge à Son Altesse et à messeigneurs les princes, pour les affaires de Thonon; ce que je fay fort à propos, ce me semble, sur l'occasion que Monseigneur le prince cardinal m'a donnée de le remercier de l'advis qu'il m'a envoyé du bon commencement qu'il y a en la negociation faite pour la canonisation du bienheureux Amé; car, d'autant que ce bienheureux prince nacquit à Thonon, je prens subjet de recommander l'introduction des Peres en ce lieu-là.

J'en fay de mesme avec Son Altesse et Monseigneur le prince, me treuvant obligé de leur tesmoigner la joye que j'ay en l'esperance de ceste canonisation.

Que si vous-mesme donnez les lettres, vous pourrez adjouster que l'an passé, sur l'eminent danger auquel Thonon fut de la contagion, quand je dis à ce peuple la confiance qu'il doit avoir aux prieres du bienheureux prince, de la naissance duquel leur ville avoit esté honnorée, ils en tesmoignerent tous un ressentiment et une esperance extreme. *Fra tanto,* me recommandant à vos oraysons et bonnes graces, je suis sans fin de tout mon cœur, Mon reverend Pere, vostre, etc.

CCXLI.

S. François de Sales, à Son Eminence le Cardinal de Savoye.

Il luy tesmoigne sa joye à l'occasion de la canonisation du duc Amedée, et il luy recommande les Barnabites.

Annessy, 10 mars 1616.

Monseigneur, je loüe Dieu et benis son sainct nom, du bon acheminement qu'on a donné à la canonisation du glorieux et bienheureux Amé. Nul, comme je pense, ne sçauroit desirer la perfection de ce sainct project avec plus d'affection que moy, qui prevoy que tout ce peuple de deça en recevra une extreme consolation et un grand accroissement de devotion; speciale-

ment à Thonon, lieu de la naissance de ce grand prince, où l'année passée, lors des premieres apprehensions de la peste de Geneve, je remarquay un mouvement universel de confiance és intercessions de ce bien-heureux amy de Dieu, lorsque je leur representay le juste subjet qu'ils en avoient, pour l'honneur que leur air avoit eu d'avoir servi à la premiere respiration de ce grand prince.

Et plust à Dieu que le tres-sainct Pere eust esté supplyé d'accorder une troisiesme messe solemnelle avec indulgence pleniere pour ce lieu-là; car je m'asseure qu'en ceste contemplation Sa Saincteté l'eust volontiers accordée. Mais puisque cela n'a pas esté fait, je veux esperer en la bonté et equité de Vostre Altesse, que nous ne serons pas laissez en oubly pour la distribution des medailles; et cependant, Monseigneur, je la supplie tres-humblement d'embrasser fermement la protection de l'introduction des Peres Barnabites en la saincte mayson de ce lieu-là de Thonon, et au prieuré de Contamine. Vostre Altesse fera sans doubte en cela une œuvre grandement aggreable à la divine Majesté, et laquelle il me semble que le bienheureux esprit du glorieux prince Amé luy recommande dés le ciel tres-sainctement; estimant que comme, par ses prieres, Dieu fortifia le cœur de Son Altesse pour establir la saincte devotion par le moyen de ces bons religieux, qui assisteront et arroseront les vieux arbres affin qu'ils multiplient en fruicts de pieté, et esleveront les enfans comme jeunes plantes, à ce que la posterité devance, s'il se peut, les predecesseurs, et sçachent tant mieux reverer leur sainct prince Amé, et obeyr en toute sousmission au sceptre et à la couronne qu'il a laissée en sa serenissime mayson, que Dieu veuille faire à jamais prosperer, Monseigneur, selon les souhaicts continuels du tres-humble, etc.

CCXLII.

S. François de Sales, à Son Altesse le Duc de Savoye.

Il luy recommande les affaires des Barnabites, introduicts depuis peu à Thonon, et parle de la canonisation du B. Amedée.

Annessy, 12 mars 1616.

MONSEIGNEUR, Vostre Altesse aime sans doubte cherement son pauvre Thonon, et elle a rayson; car il est doublement sien, puisqu'il la doit recognoistre pour son souverain prince, comme fait tout cet estat; pour son tres-honnoré et tres-aymable parrain,

puisque c'est entre ses bras paternels que ce peuple perdu par l'heresie a fait une nouvelle naissance dans le giron de la tres-saincte Eglise : obligation non-seulement immortelle, mais eternelle, puisqu'elle prend son origine d'un bienfaict qui demeure és siecles des siecles.

Or, Monseigneur, pour la perfection de ceste bonne œuvre, Vostre Altesse me commanda de procurer l'introduction des Peres Barnabites en ce lieu-là; ce qui fut traitté ce mois de septembre passé, par le moyen de la remise du prieuré de Contamine auxdits Peres, pour l'entretenement dudit college et autres exercices propres à leur vocation et à l'affermissement de ce bon peuple en la religion.

Mais du depuis sont survenues des difficultez que nul ne peut vaincre, que la pieté et le cœur invincible de Vostre Altesse, laquelle je supplie en toute humilité de faire reüssir ce tres-bon et pieux project, et mesme en consideration du glorieux et bienheureux Amé, duquel la canonisation, que tout ce pays attend en grande devotion, comblera bientost de consolation et benediction toute la serenissime mayson de Vostre Altesse, et lequel print naissance et fut eslevé en ce lieu-là. Ainsi prie-je la divine Majesté qu'elle protege vostre couronne, de laquelle je suis infiniment, Monseigneur, tres, etc.

CCXLIII.

A S. A. Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoye (1).

Sainct François recommande à S. A. les Barnabites de Thonon, et parle de la canonisation du bienheureux duc Amedée.

Annessy, 12 mars 1616.

Monseigneur, je scay que la charité et pieté de V. A. est bien ferme, au project qu'elle a, pour l'introduction des Peres Barnabites à Thonon; à laquelle est attachée la conservation du prieuré de Contamine à la saincte Mayson de ce lieu-là, pour l'usage et entretenement desdits Peres et de leur college. Neantmoins, puisque c'est mon devoir, je fay derechef ma tres-humble supplication à V. A. pour ces mesmes fins, luy ramentevant seulement, que Thonon est le lieu de la naissance du bien-heureux Amé, de la prochaine canonisation duquel je me resjouys infiniment, presageant en icelle beaucoup de tres-sainctes benedictions sur la couronne qu'il porta en ce monde, et sous laquelle il alla si heureusement estre couronné en l'autre.

(1) Ne paraît être qu'une partie de la précédente.

Je fay tres-humblement, la reverence à V. A. et suis immortellement, Monseigneur, son tres-humble, tres-obeyssant et tres-fidelle orateur et serviteur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

CCXLIV.

A S. A. Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoye.

Sainct François recommande à S. A. les habitans de la Savoye, et luy tesmoigne sa recognoissance pour l'introduction de l'industrie de la soye.

Annessy, le Vendredi-Sainct, 29 mars 1616.

MONSEIGNEUR, la charité et bonté que V. A. a tesmoignées envers ces bons peuples de deçà, par le soing qu'elle a eue de faire reüssir les projects de l'introduction de l'art de la soye en ces pays, et des PP. Barnabites, à Thonon, ne peut jamais estre assez dignement remerciée; mais, à la faveur de la saincteté de ce jour, j'en fay neantmoins tres-humblement la reverence et l'action de graces à V. A., la supplyant de continuer sa dilection protection sur ceste province, en laquelle l'advancement de la gloire de Dieu est de si grande consequence, et plein de merite pour V. A., que Sa divine Majesté fasse à jamais prosperer és benedictions que luy souhaitte, Monseigneur, vostre tres-humble et tres-obeyssant orateur et serviteur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

CCXLV.

A un gentil-homme de la Cour du duc de Savoye.

Sainct François luy parle des entretiens qu'il a avec les evesques qui vont le visiter : il le prie de le proteger aupres de S. A. contre les calomnieuses accusations.

Annessy, 4 avril 1616.

MONSIEUR, j'ay receu la lettre de S. A. par laquelle elle tesmoigne d'aggreer que je fasse les sermons du Caresme venant à Grenoble; et ay veu par celle qu'il vous a pleu m'escrire le soing que vous avez eu de lire ce que j'escrivois à Saditte A. sur le subjet de la venue de Monsieur l'archevesque de Lyon en ceste ville. Dont je vous rens graces, Monsieur, d'autant plus affectionnement et humblement, que ces bons offices n'ont origine que de vostre bonté et courtoysie, laquelle je vous supplie de vouloir exercer en toutes telles occasions, qui m'arrivent plus souvent que je ne desirerois pas, plusieurs prelats de France me

faysant l'honneur de m'aymer, et de me vouloir visiter, encore qu'ils ne me cognoissent pas, peut estre par ce qu'ils ne me cognoissent pas. Mais, Monsieur, ce sont visites de simple pieté et affection spirituelle, n'ayant, graces à Dieu, jamais rien eu à desmeler avec homme de monde, ny ne m'estant jamais meslé de chose quelconque qui regarde les affaires seculieres; et en verité, oncques il ne m'est advenu d'avoir esté seulement essayé par homme qui vive, ny qui ayt esté de ce costé-là, qui me rend d'autant plus estonné quand on me dit que les visites de ces seigneurs ecclesiastiques sont considerées comme suspectes, ne pouvant seulement deviner ny pourquoy ny en quoy, puisque mesme je suis en toutes façons savoyard, et de naissance et d'obligation, qui n'ay ny n'eus jamais, ny pas un des miens, ny office, ny benefice, ny chose quelconque hors de cest estat, et qui ay vescu tellement lyé aux exercices ecclesiastiques, qu'on ne m'a jamais treuvé hors de ce train, et qui suis meshuy tantost envielly dans la naturelle et inviolable fidellité que j'ay voüée et jurée à S. A.

Or, Monsieur, je vous donne la peine de lire tout cecy, affin que, s'il vous plaist de me favoriser en ces occurrences, vous sçachiez ces generalitez de mes conditions, qui sont fondemens, comme je croy, bien solides pour bastir sur iceux les deffenses dont j'auray besoin, si ce malheur continue, qui m'a desjà si souvent fasché tousjours sans ma coulpe, graces à Dieu, ainsi que le tems a fait voir, qui de plus en plus descouvrira l'invariable ingenuité et franchise que j'ay en mon devoir de subjestion naturelle envers la couronne sous laquelle je suis nay et nourri.

Ces jours passez, Monsieur l'archevesque de Bourges, estant à Nantua, vint icy me visiter et une sœur religieuse qu'il y a. De quoy j'advertis soudain Monsieur le marquis de Lans, et je croy qu'il aura fait passer l'advis vers S. A. Tout cela, Monsieur, sont offices d'amitié, de civilité et de pieté rendus à la bonne foy, par ces prelats et que je ne puis empescher par aucune sorte de legitime pretexte, puisque je n'oserois seulement penser de leur faire semblant de la peine que mon esprit a de quoy leur visite me fait regarder. Vostre charité, Monsieur, me protegera, s'il luy plaist, et je l'en conjure par celle de Nostre-Seigneur, que je supplie vous estre propice et vous combler de ses benedictions, demeurant pour tousjours, Monsieur, vostre tres-humble et affectionné serviteur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

CCXLVI.

A Son Altesse Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoye.

Sur le prieuré de Contamine pour la dotation des PP. Barnabites de Thonon.

Annessy, 16 avril 1616.

MONSEIGNEUR, les graces que la bonté de V. A. nous a faites me donnent confiance d'en requerir tousjours de nouvelles; puisque mesme elles tendent toutes à la gloire de Dieu, que vostre pieté ne se lasse jamais de servir et accroistre. Les PP. Barnabites sont establis à Thonon; reste de les y conserver, et pour cela il est requis que le prieuré de Contamine, sur lequel leur entretenement est principalement assigné, soyt mis en asseurance pour eux, et deslivré de la conteste que le sieur abbé Scaglia en fait : ce que la prudence de V. A. fera fort aysement par les moyens convenables. Dieu soyt à jamais au milieu du cœur de V. A. pour le remplir de benedictions, et je suis invariablement, Monseigneur, vostre tres-humble, tres-fidelle et tres-obeyssant orateur et serviteur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

CCXLII.

A Son Altesse Victor-Amedée, prince du Piedmont.

Sainct François presente à S. A. un homme qui desire proposer quelque dessein pour Geneve.

Annessy, 23 aoust 1616.

MONSEIGNEUR, V. A. aura memoire, que je luy dys dans sa chambre, qu'il y avoit un homme, lequel dés quelques années avoit desiré de proposer quelque dessein pour Geneve à S. A. Maintenant donc il est revenu à moy, qui le rens porteur de ceste lettre, affin que V. A., si le treuve à propos, l'escoute sur ce subjet. Car à ceste seule intention je l'ay renvoyé vers elle, à laquelle faysant tres-humblement la reverence, je suis, Monseigneur, vostre tres-humble et tres-obeyssant orateur et serviteur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

CCXLVIII.

A S. A. Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoye.

Sainct François recommande à S. A. un homme qui veut proposer un project pour Geneve, dessein desjà desclaré à S. A. le prince du Piedmont.

Annessy, 29 aoust 1616.

MONSEIGNEUR, il y a deux ans que ce porteur m'a communiqué un dessein qu'il a pour le service de V. A., et sur la commodité de la presence de Monseigneur le prince, il le luy a desclaré; et croy que mesme il aura receu commandement de le representer à V. A., bien qu'à mon advis il ne soit pas tems de rien touscher du costé auquel le dessein vise. Mais en toute façon, j'atteste en bonne foy, que depuis que j'en ay eu la communication, ce porteur n'a cessé de desirer de le proposer, et s'est engagé en la trouppe, de laquelle il est expres pour avoir subjet et moyen d'approcher V. A., ainsi qu'il m'a tousjours asseuré et qu'il a desiré que je fisse sçavoir à V. A., à laquelle je fay tres-humblement la reverence et suis, Monseigneur, vostre tres-humble et tres-obeyssant serviteur et orateur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

CCXLIX.

A S. A. Victor-Amedée, prince du Piedmont.

Sur l'introduction des Peres de l'Oratoire dans la saincte mayson de N.-D. de Compassion, pour empescher la decadence, et sur leur establissement à Rumilly.

Annessy, 31 aoust 1616.

MONSEIGNEUR, puisque M. le president de Lescheraine aura l'honneur de vous faire la reverence et qu'il fut l'autre jour à Thonon pour voir, de la part de S. A., l'estat de la saincte mayson de N.-D. de Compassion, je m'asseure que V. A. desirera de sçavoir toutes les particularitez des deffauts qu'il y aura remarquez. Et je ne doubte point qu'il ne represente à V. A. qu'entre tous les remedes par lesquels on peut le mieux empescher la decadence de ce lieu de pieté, l'introduction des Peres de l'Oratoire seroit le plus propre, ainsi qu'estant à Thonon ensemblement, nous l'avions jugé; dont j'ay desjà donné advis à V. A. S., laquelle je supplie tres-humblement de proteger tousjours ceste saincte mayson, comme un œuvre de grande qualité pour la gloire de Dieu, et le lustre du nom de la serenis-

sime mayson de S. A., de la main de laquelle est sortie ceste piece de devotion, affin qu'elle ne perisse pas, ou du moins qu'elle ne perde pas, faute de bon ordre, la grande reputation sous laquelle elle a esté fondée contre l'heresie et pour l'accroissement de la saincte religion catholique. Je supplie encore V. A. S. de se ressouvenir de l'establissement des prestres de l'Oratoire en l'eglise de Rumilly, en l'occasion qui se presente maintenant, que le sieur de Saunaz, subjet de S. A., un jeune gentil-homme des plus savans theologiens de son aage, y desire contribuer sa personne desjà voüée à ceste congregation, et son prieuré de Chindrieu, et que le curé de Rumilly, decrepité et extremement malade est jugé à mort par les medecins, qui asseurent que dans bien peu de jours il decedera; je supplie encore V. A. de jetter les yeux de sa bonté et de son zele sur les monasteres de Cisteaux, de Sainct-Benoist et de Sainct-Augustin, de deça les monts, où la regle n'est point observée, et où elle ne peut estre restablie, ny mesme és religions des filles où elle est si necessaire sans l'execution des projects que V. A. fit icy en ceste ville, dont je luy envoyay le memoire l'année passée (1) et faysant, en toute humilité, la reverence à V. A., je demeure, Monseigneur, vostre tres-humble, tres-obeyssant et tres-fidelle serviteur et orateur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

CCL.

A S. A. Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoye.

Sainct François supplie S. A. de s'informer du president Lescheraine des abus qui se sont introduicts dans la saincte mayson de Thonon.

Annessy, 30 aoust 1616.

MONSEIGNEUR, entre toutes les œuvres de pieté par lesquelles V. A. a signalé sa devotion envers la tres-saincte Vierge, Mere de nostre Sauveur, il n'y en a peut-estre point de plus illustre que celle de la fondation de la saincte mayson de Thonon. Mais pour l'affermir, il faut remedier à quelques deffauts qui y sont, et parce que Monsieur le president de Lescheraine, qui vint sur le lieu aux festes de Pentecoste de la part de V. A., en sçayt toutes les particularitez, je la supplie tres-humblement de l'ouyr ou faire ouyr sur cela, et de seconder de sa protection une si digne

(1) Ce Mémoire est au tome V, p. 749 : on voit ici que la date que nous avons assignée, comme tous les éditeurs, est fautive; et de même le titre porte à tort : Mémoire *présenté*.

fondation, qui suis invariablement, Monseigneur, vostre tres-humble, tres-obeyssant et tres-fidelle orateur et serviteur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

CCLI.

A S. A. Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoye.

Sainct François offre à S. A. le *Traitté de l'Amour de Dieu.*

Le 6 septembre 1616.

MONSEIGNEUR, j'offre à V. A. un *Traitté de l'Amour de Dieu* que j'ay mis en lumiere ces jours passez, non que je l'estime digne des yeux d'un si grand prince, mais affin qu'en iceluy je fasse hommage à V. A., luy presentant les fruicts de mes labeurs, comme issus d'une personne qui ne pensera jamais d'avoir rien de plus cher en ce monde que l'honneur d'estre advoüé, Monseigneur, vostre tres-humble, tres-obeyssant et tres-fidelle orateur et serviteur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

CCLII.

A Monsieur le comte Vibo.

Sainct François l'entretient d'une affaire qui a esté portée en Cour de Rome, et pour laquelle il demande la protection de S. A., et l'assistance de M. Boschi.

1er octobre 1616.

MONSIEUR, vous sçaurez par ce porteur que toute l'affaire icy advance : il nous faut changer de methode et recourir à Rome, où il va luy-mesme en qualité de deputé du college. Or, il y aura besoin donc peut-estre de la faveur de S. A. à laquelle aussi je la demande tres-humblement par une lettre, et croy que, selon sa bonté, et la providence par laquelle elle veut et peut, elle l'accordera tres-volontiers. Reste que M. Boschi nous gratifie aussi de son assistance, laquelle je requiers par vostre entremise, le saluant humblement de tout mon cœur; car quant à vous, Monsieur, je ne veux pas en ceste occasion employer mes prieres pour impetrer vostre courtoysie, sçachant que l'amour du bien de la patrie vous donnera assez d'affection. Mais je vous supplie de continuer envers moy vostre bien-vueillance, qui suis, vostre humble, tres-affectionné serviteur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

CCLIII.

*S. François de Sales, à M. N***, secretaire de Son Altesse Serenissime.*

Il le prie de luy expedier une lettre de recommandation qu'il avoit obtenue du duc de Savoye pour le vice-legat d'Avignon, au subjet de quelques bourses dans le college de Savoye en ceste ville, auxquelles le Sainct et son Chapitre avoient droict de nommer, et qu'on leur contestoit.

Annessy, 13 octobre 1616.

MONSIEUR, je vous supplie de me faire la charité que je puisse avoir la lettre que Son Altesse a accordée au vice-legat d'Avignon, en recommandation de l'affaire que la saincte mayson de Thonon, mon Chapitre et moy y avons, sur le subjet des places du college d'Annessy, ou de Savoye, fondé audit Avignon, qui appartient à la nation de Savoye, affin que nous soyons remis en possession de les avoir.

Je vous enverray le memorial, et M. Boschi me fit la faveur de me promettre l'expedition de ladite lettre, laquelle nous desirons avoir, affin de faire partir au plus tost le personnage que nous envoyons pour faire la sollicitation.

Cependant je vous conjure de m'aymer tousjours, de me tenir en la bonne grace dudit seigneur Boschi, que je salue humblement, et de me croire, Monsieur, vostre, etc.

CCLIV.

A S. A. Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoye.

Sur la resignation du clergé aux ordres de S. A.

21 octobre 1616.

MONSEIGNEUR, ce clergé s'est accommodé avec toute sorte d'humilité et de respect à ce qu'il a pleu à V. A. de me commander, marrys que nous sommes tous de ne pouvoir assez dignement tesmoigner l'infinie affection que nous avons à son service. Dieu neantmoins la sçayt, et la voit és continuels souhaicts que nous faysons, affin qu'il luy plaise de combler V. A. de prosperité, et surtout que sa dilection regne à jamais au milieu de vostre cœur, Monseigneur; c'est le souverain bon-heur que peut demander pour V. A. son tres-humble, tres-obeyssant et tres-fidelle orateur et serviteur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

CCLV.

A S. A. Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoye.

Sainct François intercede en faveur des religieux de Talloyres, pour que le bled du prieuré ne soit pas entierement employé pour le service de l'armée.

Annessy, 26 octobre 1616.

MONSEIGNEUR, les religieux de Talloyres sçachant que le fermier de leur prieur commendataire a promis de fournir trois cens couppes de froment pour l'armée, et qu'il pretend à cest effect employer le bled de sa ferme, ils supplient tres-humblement V. A. qu'il luy playse de commander qu'avant toute chose les prebendes destinées à la nourriture des religieux seront reservées, affin que le divin service soit continué, attendu que ledit fermier n'a peu promettre ce qui est aux religieux; et moy j'intercede pour eux, estimant que V. A. l'aura aggreable, comme, Monseigneur, de son tres-humble, tres-obeyssant et tres-fidelle serviteur et orateur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

CCLVI.

A S. A. Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoye.

Sainct François supplie S. A. d'appuyer de son authorité le college d'Annessy, fondé à Avignon, dans les demarches qu'il fait aupres de la Cour de Rome.

Annessy, 29 octobre 1616.

MONSEIGNEUR, le college d'Annessy fondé en Avignon recourt par un sien deputé, natif de Chamberi, à Nostre Sainct-Pere le Pape, affin d'obtenir de S. S. quelque digne remede contre les desordres qui y sont survenus au prejudice des subjets de V. A., qui est le mesme subjet pour lequel elle avoit escrit ces jours passez au vice-legat du comtat d'Avignon. Qui me fait la supplier tres-humblement d'employer pour ce bon œuvre la mesme faveur à Rome qu'elle avoit accordée pour Avignon, et tandis, je prie Dieu qu'il comble V. A. de toute saincte prosperité, et luy faisant la deue reverence, je demeure, Monseigneur, son tres-humble, tres-obeyssant et tres-fidelle serviteur et orateur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

CCLVII.

A Monsieur Boschi, conseiller d'Estat et secretaire des commandemens de Son Altesse.

S. François implore son assistance pour obtenir, en faveur du couvent de Sainct-Clair le payement de 300 ducatons assignez par S. A.

Annessy, 28 novembre 1616.

MONSIEUR, il pleut à S. A. de me commettre pour voir l'estat des bastimens de Sainct-Clair de ceste ville, et sur le rapport que je luy fis de la ruyne dont ils estoient menacez, sa bonté s'estendit à leur vouloir donner trois cens ducatons pour la reparation necessaire; et pour l'assignation de ceste somme là, M. de Monthou me dit avant-hier que S. A. avoit accordé le rappel des galeres en faveur d'un certain notaire ou chastelain que je pense estre de quartier d'Aiguebelle; à la charge qu'il donneroit les trois cens ducatons dont il est question pour ceste œuvre pie, et qu'il serviroit deux ans aux bastimens de la saincte mayson de Thonon. C'est pourquoy ce bon Pere, confesseur des Dames de Sainct-Clair, va pour voir s'il pourra tirer l'asseurance de ladite somme, en quoy je vous supplie tres-humblement de l'assister, comme aussi de luy faire deslivrer le mandat de trente vaisseaux, que laditte A. a octroyez pour le couvent de Sainct-François. Je sçay que vostre pieté vous portera assez à tous ces bons offices, sans que j'employe mon intercession, mais puisque elle m'est demandée, je ne la puis refuser, mesme sçachant que vous me faites l'honneur de m'aymer, lequel je vous conjure de me continuer ainsi que je veux estre à jamais, Monsieur, vostre plus humble et tres-affectionné serviteur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

CCLVIII.

A Son Altesse Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoye.

Sur les remerciemens que les PP. Barnabites rendent à S. A. pour leur establissement dans le Chablais.

Annessy, 19 novembre 1616.

MONSEIGNEUR, ces Peres vont pour rendre graces à V. A. du soing qu'elle a de bien establir leur Congregation en ce pays. Et parce que je vois combien Dieu en sera glorifié, et le peuple edifié, j'en remercie tres-humblement derechef V. A. avec eux,

la supplyant de continuer en ce tres-sainct zele, comme je ne cesseray jamais de luy souhaitter la perfection des graces celestes, non plus que d'estre, Monseigneur, tres-humble, tres-obeyssant et tres-fidelle orateur et serviteur de V. A. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

CCLIX.

S. François de Sales, à Sa Saincteté le Pape Paul V.

Le Sainct recommande au Pape un gentil-homme qui, ayant renoncé à la religion pretendue reformée pour se faire catholique, avoit resolu de faire un voyage à Rome pour visiter les lieux saincts. Ce gentil-homme s'appeloit Alexandre de Mont-Croissant, et estoit de Geneve. Il fut converti par S. François, en 1608, avec plusieurs autres Genevois.

Annessy, 1617.

TRES-SAINT PERE,

Quoyqu'il n'y ayt rien de plus ordinaire que de voir le Siege Apostolique attirer tous les chrestiens de l'univers par l'esclat de sa majesté, cependant Vostre Saincteté a, par-dessus cet advantage, je ne sçay quels attraicts et quels charmes naturels, qui luy gaignent les cœurs de ceux que la grace de Dieu a retirez des tenebres de leurs erreurs, pour les ranger sous vostre autorité.

La personne qui a l'honneur de se presenter à vous, Tres-Sainct Pere, est de ce nombre. C'est pourquoy, ayant dessein d'aller visiter les saincts lieux de Rome, et m'ayant demandé pour Vostre Saincteté une lettre de recommandation, où je rendisse tesmoignaige de sa foy et de sa religion, affin d'avoir un plus libre accez à vos pieds, j'ay creu que je devois me rendre à sa priere, tant pour ne point encourir de blasme d'avoir manqué un devoir de ma

BEATISSIME PATER,

Tametsi Sedes Apostolica suo splendore universos orbis christianos alliciat, habet tamen innatum aliquid Beatitudo Vestra, quo mitiùs ac suaviùs eorum corda demulceat, qui, annuente Dei benevolentiâ, sub ejus potestate ab errorum tenebris emerserunt.

E quibus cùm vir iste ad loca sancta proficisci in animo haberet, et ad hoc monumentum aliquod optaret à me, quo de suâ fide ac religione Sanctitati Vestræ fidem ego ipse facerem, facilè concedendum putavi, tum ne quod mei muneris est aliquâ in re defuisse insimularer, tum etiam ne quid virtuti illius ac bono nomini detraherem.

Quod equidem laudabilius est, quòd avitæ nobilitati renuntiare, et existimationis jacturam facere maluerit ut abjectus viveret in domo Dei, quàm illustris habitare in tabernaculis peccatorum; ex quibus jampridem uxorem ac liberos eduxisset, si eorum affectus et consilia cum ipsius zelo consensissent.

Quapropter, cùm per novennium probata mihi fuerit illius fidei ac religionis constantia, par est ut unà cum illo advolutus pedibus Beatitudinis Vestræ, mihi atque illi apostolicam benedictionem supplex expetam.

charge, que pour rendre justice à la vertu et à la bonne odeur de la vie de cest honneste homme.

En effect, Tres-Sainct Pere, il s'est rendu d'autant plus recommandable, qu'il a preferé renoncer aux honneurs deus à une noblesse tres-ancienne et exposer au hazard sa resputation, pour vivre *incogneu dans la mayson de Dieu, plutost que d'habiter dans les palais des pecheurs.* Il y a longtems qu'il en eust retiré sa femme et ses enfans, si leurs sentimens s'estoient accordez avec son zele.

Ayant esté tesmoin, pendant l'espace de neuf années, de la constance de sa foy et de sa pieté, je supplie tres-humblement Vostre Beatitude de luy accorder sa benediction apostolique; et, par la mesme occasion, je me prosterne à ses pieds pour luy demander la mesme grace.

CCLX.

A S. A. Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoye.

Sur les promesses de maryage faites par les fils du vivant de leurs peres, et sur l'obligation d'espouser ou de doter, ordonnée par les loyx catholiques.

Annessy, 17 janvier 1617.

MONSEIGNEUR, V. A. me renvoya une requeste par laquelle elle estoit supplyée de la part de damoiselle Marceline de Marcilli, ditte Belot, de luy pourvoir sur les promesses que le sieur de Chasse, fils de M. le président de Sautereau, luy avoit faites pour maryage, affin que je fisse ce que j'estimerois estre convenable pour ce regard, et que je donnasse mon advis à V. A. sur le contenu de la supplication; et pour obeyr, Monseigneur, à son decret, estant à Grenoble, je conferay avec le susdit sei-

gneur president de Sautereau de ce subjet, pour apprendre de luy son intention, laquelle il m'expliqua, se loüant infiniment de la justice et equité dont V. A. l'avoit gratifié, luy faysant rendre la promesse faite par son fils, lequel estant en la puissance de son pere, et d'un tel pere, ne pouvoit nullement s'engager en un maryage si deshonnorable, au prejudice de la resputation de sa famille : de sorte que non-seulement il ne croyoit pas que ceste femme pust rien pretendre par rayson, mais tenoit pour certain qu'elle pourroit estre recherchée par justice d'avoir seduict et attiré un jeune garçon, enfant de telle famille, à des promesses si prejudiciables, et conceues en termes si extravagans que si ce n'eust esté la crainte de donner de l'importunité à V. A., il l'eust supplyée de commander que punition en fust faite.

N'ayant doncque rien fait de ce costé, il reste que je dye mon advis, puisqu'il a pleu à V. A. de me le commander. Et c'est, Monseigneur, *qu'il suffit bien que l'on tolere ces femmes scandaleuses en la respublique,* sans qu'on leur permette d'entreprendre sur les maysons honnorables et dignes de recommandation, par les infames attraicts desquels elles charment la foible et legere jeunesse, et la condition d'espouser, ou doter n'est ordonnée que pour les filles d'honneur qui ont esté deceües, non pour les femmes deshonnestes qui ont deceu. Celle-cy, comme, je m'asseure V. A. aura desjà sçeu, venoit de faire un enfant d'un estranger, quand elle tira promesse de ce jeune gentil-homme; et bien que la charité ayt quelquesfois porté des gens de qualité à prendre en maryage des femmes perdues pour les sauver, si est-ce qu'il n'en faut pas tirer consequence pour ceux qui, n'estant pas à eux-mesmes, sous pretexte de charité, violeroient la justice et l'equité, introduisant en leurs familles des personnes dangereuses, contre le gré de ceux qui sont les peres et maistres de la famille; mais surtout en un aage qui n'a pas ordinairement en consideration ny la charité ny la prudence requise pour exercer une charité en laquelle il faut avoir esgard à plusieurs circonstances. Je prie Dieu sans cesse, Monseigneur, qu'il comble V. A. de ses plus desirables benedictions, et suis infiniment, Monseigneur, vostre tres-humble, tres-obeyssant et tres-fidelle orateur et serviteur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve..

CCLXI.

A S. A. Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoye.

S. François recommande la ville d'Annecy pour la continuation de ses privileges.

Annessy, le 18 janvier 1617.

MONSEIGNEUR, je joins ma tres-humble supplication à celle que ceste ville d'Annessy fait à V. A. pour la continuation des privileges dont elle a cy-devant jouy : attestant que si la fidellité et ardente affection des subjets doit attirer les faveurs du prince, ceste communauté, Monseigneur, sera donc en singuliere recommandation aupres de V. A., pour la prosperité de laquelle je prie continuellement la divine Majesté comme je dois, estant, Monseigneur, vostre tres-humble, tres-obeyssant et tres-fidelle orateur et serviteur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

CCLXII.

A S. A. Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoye.

S. François supplie S. A. de luy accorder l'authorisation de prescher de nouveau le Caresme à Grenoble.

Annessy, 18 febrier 1617.

MONSEIGNEUR, comme l'année passée, sur la demande que le Parlement de ceste ville me fit de mes predications, je prins la resolution et response dans le commandement de V. A. : de mesme maintenant, estant derechef prié par ceste mesme Cour, de revenir encore prescher le Caresme suivant, je n'ay voulu rien dire, en attendant que V. A. me fasse pour cela le commandement qu'il luy playra, estant, comme je dois, Monseigneur, son tres-humble, tres-obeyssant et tres-fidelle orateur et serviteur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

CCLXIII.

A S. A. Victor-Amedée, prince du Piedmont.

Sur un prestre qui suivoit habituellement l'armée, quoyque doyen de Salanche, et qui continuoit à en percevoir les revenus comme s'il eust fait sa residence.

5 mars 1617.

MONSEIGNEUR, il y a long-tems que le doyen de Choisy, prestre, fait profession de conduire des soldats, et suivre l'ar-

mée, voulant neantmoins tirer les fruicts de son decanat sur le Chapitre et eglise de Salanche, comme s'il faysoit la residence à laquelle il est obligé. Et parce qu'il sçayt que le dit Chapitre ne peut en conscience les luy distribuer, ny moy permettre qu'il en jouysse de la sorte, il obtient de tems en tems des lettres, par lesquelles S. A. S. commande audit Chapitre de deslivrer lesdits fruicts. Mais je suis asseuré, Monseigneur, que si S. A. sçavoit la qualité de l'homme, elle le renvoyeroit à son devoir, et ne voudroit pas que l'ordre ecclesiastique fust violé à son occasion, puisque mesme il n'a rien de si recommandable en la profession militaire, que S. A. en puisse attendre aucun notable service. Et d'autant que j'en parlay à V. A. lorsque nous avions le bonheur de sa presence de deça, et qu'elle tesmoigna de treuver mes remontrances dignes d'estre protegées, je la supplie tres-humblement de me commander ce que j'auray à respondre, avec ce Chapitre-là, aux lettres reiterées de S. A. que de mauvais prestre obtient, et par lesquelles il presse plus ce Chapitre qu'il ne sçauroit faire par aucune autre voye, la seule ombre de la volonté de Saditte A., nous estant en extreme reverence. Je prie Dieu qu'il la conserve, et la vostre, Monseigneur, de laquelle je suis, tres-humble, tres-obeyssant et tres-fidelle orateur et serviteur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

CCLXIV.

A S. A. Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoye.

Sur un agent de la saincte mayson de Thonon.

Grenoble, 5 mars 1617.

MONSEIGNEUR, les affaires de la saincte mayson de Thonon appellant le sieur Gilette, je supplie tres-humblement V. A. de proteger et favoriser sa poursuitte, qui ne peut aussi reüssir, sinon par cest appuy, auquel nous recourons d'autant plus asseurement, que V. A. nous l'a ainsi commandé lors que nous avions le bonheur de sa presence. Dieu, par sa bonté, veuille combler V. A. de ses benedictions, souhaict continuel, Monseigneur, de vostre tres-humble, tres-obeyssant et tres-fidelle orateur et serviteur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

CCLXV.

Aux Peres Barnabites du Chapitre general, convoqué à Milan.

Sur l'ampliation des colleges des PP. Barnabites dans la Savoye.

Annessy, 6 avril 1617.

MOLTO Reverendi padri in Christo Off.,

Abbiamo spesse volte, li Reverendi Padri del congregazione vostra di questi collegii di Annessi e Thonone, trattato insieme e di concerto, del modo col quale si potrebbe amplificare detta congregazione in questi paesi di quà dei monti, e in somma non troviamo strada megliore di quella che si rappresenta nel memoriale quì alligato, conforme al quale trattai col Serenissimo Signor Principe di Piemonte, accio si potessero anche amplificare l'entrate, e avere in Rumigli alcuni beneficii per il noviciato; e S. A. mi promise ogni sorte di assistenza dal canto suo. Hora resta chè le Paternità loro abbracino le proposizioni nostre con amorevolezza, e le facciano riuscir dal canto loro, comme io dal canto mio m' adoprarò con tutto il cuore dove vederò l' opra mia poter esser utile. Le VV. Paternità giudicaranno facilmente chè la dilatatione de la religione sua sia per far buonissimo progresso a gloria d'Iddio in queste regioni; e chè questa dilatatione non si può fare se non

TRES-REVERENDS Peres en Jesus-Christ.

Nous avons plusieurs fois entretenu les Reverends Peres de vostre congregation attachez à ces colleges d'Annessy et de Thonon, de la maniere de multiplier les œuvres de ceste congregation dans ce pays au delà des monts, et enfin nous ne treuvons pas de voye meilleure que celle qui est indiquée dans le memorial cy-joinct. Il est conforme à celuy que j'ay remis au Serenissime Prince de Piedmont, pour augmenter les revenus, et avoir à Rumilly quelques benefices pour le noviciat. Son Altesse m'a promis toutes sortes d'assistances, de son costé. Actuellement, il convient que vos Paternitez aggreent nos propositions avec amour, et les fassent reüssir en ce qui les concerne, comme moy je m'employeray de tout cœur là où je verray que mon concours pourra estre utile. VV. PP. jugeront facilement que la propagation de leur ordre fera obtenir de bons progrez à la gloire de Dieu dans ces pays. Ceste propagation ne peut se faire qu'avec le tems et les methodes conve-

nables, selon le bon playsir de la divine Providence. Je la supplie, moy, de conserver, d'accroistre et de perfectionner dans sa grace LL. PP. et leur tres-devote congregation, aux orayisons et aux sacrifices de laquelle je me recommande, demeurant de tout cœur, de VV. PP. Reverendissimes, l'humble et affectionné comme frere et serviteur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

col tempo e methodo conveniente, secondo il beneplacito della Providenza divina. La quale io supplico chè conservi, accresca e perfettioni nella sua grazia le RR. loro e la loro devotissima congregazione alle orationi e sacrificii della quale humilissimamente mi raccommando, restando con tutto il cuore, delle Paternità vostre molto reverende, humile e affezionatissimo come fratello e servitore. — FRANCESCO, vescovo di Ginevra.

CCLXVI.

S. François de Sales, à M. Milletet, conseiller du Roy au parlement de Bourgogne.

Le sainct prelat luy recommande le bon droict de son eglise. Il luy donne des nouvelles de M. de Charmoisy, qui estoit pres de venir demeurer à Annecy avec son espouse, et qui avoit esté fait grand-maistre de l'artillerie de Savoye par M. le Prince de Piedmont, avec toute la gracieuseté possible. Il le previent qu'il doit prescher à Grenoble l'année suivante.

Annessy, 12 avril 1617.

MONSIEUR mon frere, c'est maintenant pour mon eglise (et que puis-je dire de plus affectionné?) que j'implore vostre fraternelle faveur, et croy qu'elle me sera facilement accordée, surtout quand vous aurez ouy la remonstrance que ce porteur vous fera, par laquelle vous verrez que le brevet dont il s'agit est non-seulement fondé sur la pieté, mais encore si je ne me trompe, sur la justice. Je vous supplie donc tres-humblement, Monsieur mon frere, de nous estre ardemment propice.

Vous me demandiez l'autre jour, par la derniere lettre que j'ay eu le bien de recevoir de vous, des nouvelles de M. de Charmoisy, mon parent; en quoy vous tesmoignez vostre bon et beau naturel, et cest honneste chevalier vous en sera grandement obligé quand il le sçaura, ce qui sera dans peu de jours, que luy et sa femme viendront en ceste ville, puisque Monseigneur le Prince de Piedmont, ayant recogneu en ceste derniere occasion sa valeur et suffisance és choses de la guerre, l'a creé

grand-maistre de l'artillerie de cest Estat, et depuis a esté embrassé et caressé sans mesure par Monsieur le duc de Nemours, qui l'invita de venir en ceste ville, et le traitta tres-honnorablement; enfin, il n'est que d'estre gens de bien.

Je suis engagé encore pour l'année suivante à Grenoble, Monsieur le mareschal d'Esdiguieres l'ayant demandé à Son Altesse, qui l'a volontiers accordé. Veüille la Bonté divine m'y rendre fructueux! Et il falloit bien rendre ce Compte de moy-mesme à monsieur mon frere, que j'honnore de tout mon cœur, et auquel je suis tres-humble frere et serviteur, etc.

CCLXVII.

A sa Paternité le Pere general de la Congregation des Prestres de S. Paul, à Milan.

Sainct François le prie de luy renvoyer le P. Fulgentio.

In Annessi, 14 aprile 1617.

REVERENDISSIMO Padre in Christo Off.,

Andando il P. di Fulgencio costi per le cose, le quali io con l'ultima mia raccommandai a V. P. Rev., non è necessario chè adesso dica altra cosa, se non chè, se per sorte occorresse qualche tentazione ad ello padre di restar la, per amor d'Iddio V. P. non consenta, perchè in questo principio è necessaria la perseveranza e stabilità de' padri li quali hanno già imparata la lingua e fatta la santa amicizia necessaria al maneggio delle cose. E con questo, implorando le orationi sue, resto di V. P. Reverendissima humile e devoto come fratello e servitore in Christo. — FRANCESCO, vescovo di Ginevra.

REVERENDISSIME Pere en Jesus-Christ.

LE Pere Fulgentio allant à Milan, chargé des instances que je vous ay recommandées par ma derniere, il n'est pas necessaire que je dise maintenant autre chose, sinon que, si par hazard il survenoit audit religieux quelque tentation de rester là, pour l'amour de Dieu, V. P. n'y consente pas. Dans le commencement il faut de la perseverance et de la stabilité dans les Peres qui ont bien apprins la langue, et ont acquis l'affection necessaire au maniement des affaires. Apres avoir imploré vos prieres, je suis, de V. P. R., l'humble et devoué comme frere et serviteur en Jesus-Christ. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

CCLXVIII.

A S. A. Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoye (1).

Sainct François informe S. A. des debordemens scandaleux du doyen de Salanche qui, estant prestre, conduit des militaires, et prie S. A. de le renvoyer à sa residence.

Annessy, 26 avril 1617.

MONSEIGNEUR, V. A. est protectrice de la discipline ecclesiastique, et la regardant en ceste qualité, je luy remonstre que le doyen de Salanche, nommé Choisy, vient parmy ce pays faire des levées de gens de guerre, et, tant deçà comme delà les monts, profane furieusement sa profession ecclesiastique et l'ordre de prestrise qu'il a, par mille mauvais et scandaleux deportemens, indignes mesme d'un soldat desbauché; mais le bon est qu'avec cela il obtient subrepticement et par surprinse des lettres de S. A., par lesquelles elle commande au Chapitre de Salanche de le faire jouyr des fruicts de sa prebende, comme s'il estoit resident, ce que V. A. sçayt trop mieux estre contraire au droict divin, ecclesiastique et civil : et neantmoins il ne laisse pas de presser et molester ledit Chapitre, abusant ainsi du nom et de l'authorité de S. A., laquelle sans doubte n'a point de telle intention : puisque mesme cest homme ne la sert nullement à ses despens; et n'est pas capable de luy faire aucun service qui merite aucune consideration speciale, n'estant non plus bon soldat que bon prestre. Qui me fait recourir à la providence de V. A., affin qu'il luy playse de renvoyer ledit Choisy à sa residence, pour y rendre son devoir, et desclarer que sans cela il ne peut recevoir ny demander les fruicts de sa prebende, et que ce n'est pas la volonté de S. A. qu'on se departe des loyx et constitutions ecclesiastiques. Il importe que ceste insolence en ceste sorte de personnes soit reprimée. Cependant je ne cesseray jamais de souhaitter toute sorte de parfaicte prosperité à V. A., demeurant à jamais, Monseigneur, son tres-humble, tres-obeyssant et tres-fidelle orateur et serviteur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

(1) Voir plus haut la lettre CCLXIII, pag. 69.

CCLXIX.

A Son Altesse Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoye.

S. François est prié de prescher l'Advent et le Caresme à Paris et à Grenoble. Il prie S. A. de luy faire sçavoir quelle est celle des deux villes à laquelle il doit donner la preference.

Annessy, 30 avril 1617.

MONSEIGNEUR, j'ay receu maintenant le commandement que V. A. me fait de me prepaper pour aller prescher l'Advent et le Caresme suivant à Paris; et neantmoins, par lettres de M. le baron de Macieu, j'ay sçeu que V. A. m'avoit accordé pour le mesme Advent et Caresme à la Cour du Parlement de Grenoble, qui me fait supplier tres-humblement V. A. de me faire sçavoir auquel des deux lieux je m'attendray d'aller, m'estant pour moy chose assez indifferente, pourveu que, où que je sois, ce soit selon le bon playsir de V. A., à laquelle je suis et à laquelle je souhaitte toute saincte prosperité comme doit, Monseigneur, vostre tres-humble, tres-fidelle et tres-obeyssant orateur et serviteur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

CCLXX.

Son A. Charles-Emmanuel Ire, duc de Savoye, à S. François de Sales.

S. A. permet à sainct François de prescher le Caresme à Grenoble.

Turin, 14 octobre 1617.

TRES-REVEREND, tres-cher, bien-aimé et feal conseiller et devost orateur, M. le mareschal d'Esdiguieres nous a fait instance de vous permettre d'aller prescher le Caresme prochain à Grenoble. Nous la luy avons volontiers accordée par le fruict que nous esperons que ce lieu-là en tirera; vous vous y disposerez donc de bonne heure sans attendre plus expresse licence de notre part, et Dieu vous ayt en sa saincte garde.

CCLXXI.

S. François de Sales à un Ecclesiastique.

Tendresse que les pasteurs doivent avoir pour leurs ouailles. Preuves de la douceur et de la bonté de nostre Sainct dans les contradictions et les traverses.

Annessy, 16 may 1617.

MONSIEUR, sans offenser, ou quasi sans offenser une fille, on la jugeroit peu sage et n'avoir pas la cervelle bien arrestée, si, au milieu de la ville, elle ouvroit son sein et exposoit ses mammelles à la vue de chacun és rues et aux eglises, mais on ne murmurera jamais, et l'on ne le doit pas faire, de voir qu'une mere nourrice ouvre son sein, monstre et donne sa mammelle à son poupon, parce que l'on scayt bien qu'elle est nourrice, et que son devoir de mere nourrice l'oblige à donner le laict à son cher petit poupon, en quel lieu ou place qu'elle cognoist qu'il en a besoin.

Je dy cecy et pour vous et pour moy; car il faut tousjours faire ce que nous devons, pour le service de nostre doux et bon Maistre, envers ceux qui sont veritablement en luy nos enfans; et leur ouvrir, où leur necessité le requiert, le sein maternel de nostre affection à leur salut, et leur donner le laict de la doctrine : je dy maternellement, à cause que l'amour des meres est tousjours plus tendre envers les enfans que celuy des peres, pour ce, à mon advis, qu'il leur couste plus. Soyons-le pourtant l'un et l'autre, car c'est le devoir que le Souverain nous a imposé.

Au reste, je vous asseure que j'ay ri, mais sçavez-vous, de bien bon cœur, quand j'ay veu, sur la fin de vostre lettre, que l'on vous avoit dit que je m'estois mis en grande cholere, et avois dit tout ce que me marquez par la vostre; et de plus vous me dittes : Mon pere, ne cachez point la verité à vostre fils, qui est perplexe sur ce subjet.

Et je vous dy veritablement ; Mon fils, mon cœur va rendre à vostre cœur l'hommaige de la verité. Si celuy qui vous a fait un narré de ma cholere n'en eust pas eu davantage que moy, vous ne seriez pas en peine du chetif pere; mais je vous supplie, quand il retournera à vous, embrassez-le de ma part, et luy donnez double aumosne, car je vous confesse qu'il n'a pas tout à fait tort : je suis un chetif homme, subjet à la passion; mais, par la grace de Dieu, depuis que je suis berger, je ne dis jamais parolle passionnée de cholere à mes brebis.

Il est vray que, sur la resistance de ces bons NN., je menaçay celuy-là de son superieur; mais je ne fis rien que ce que je dois faire et que je feray tousjours en tel cas. Je fus esmeu à la verité, mais je retiens toute mon emotion, et confessay ma foiblesse à nostre Mere (1), qui en ceste occasion, n'eut, non plus que moy, aucune parolle de passion; et je vous diray bien de plus, il semble que ces bonnes gens-là luy donnent de frequens subjets de mortification, qu'elle boit insatiablement.

Mais dites-moy, quel tort avons-nous fait à ce bonhomme? Helas! nostre Mere ny moy ne pretendons qu'à dresser une pelite ruche mediocre, et conforme à nostre dessein, pour loger nos pauvres abeilles, qui ne se mettent en peine que de cueillir le miel sur les sacrées et celestes collines, et non de la grandeur et embellissement de leur ruche. Il est vray, quand je considere nostre Mere et ses filles, *gratias ago ei qui me confortavit, Christo Jesu Domino nostro; quia fidelem me existimavit ponens in ministerio* (2).

A l'occasion de ceste congregation, j'ay assez dit là-dessus pour vous oster de peine.

Pour le regard de ces bons gentils-hommes, pour Dieu, Monsieur mon tres-cher confrere, absolvez de tout ce que je puis absoudre, sans reserve : car pourquoy vous reserverois-je aucune authorité que je puisse communiquer, puisque vous ne reservez aucune peine que vous puissiez prendre pour le bien de mes cheres brebis?

Helas! Monsieur mon cher amy, j'ay quelquesfois les larmes aux yeux, quand je considere ma babylonique Geneve calviniste : *Hæreditas nostra versa est ad alienos :* le sanctuaire est en derision, la mayson de Dieu en confusion; et qu'en diray-je? Je ne puis bonnement que pleurer sur ces ruynes.

Quand je considere nostre pauvre petite et humble Visitation, qui apportera tant de gloire à Dieu, encore ay-je quelque consolation d'estre l'evesque de ce diocese; au moins y auray-je fait ce bien. Mais si cest evesché avoit un Hilaire, un Augustin, un Ambroise, ah! ces soleils dissiperoient les tenebres de l'erreur. Toutesfois, je m'arreste, et dy comme les gens de nostre Evangile : *Dieu a bien fait tout.* Et vous, mon parfaict amy, et trescher confrere, vous ferez bien si vous me croyez incomparablement vostre tres-humble, etc.

(1) Madame de Chantal. — (2) Je rends grâces à celuy qui m'a fortifié, à N. S. J.-C., de ce qu'il m'a jugé fidelle, me plaçant dans le ministère.

J'ay esté vivement tousché d'apprendre qu'au prieuré de N., l'on n'y void plus la face de la sacrée dilection et unyon, sans laquelle la religion n'est qu'une veritable illusion : le pire est que la dissension est entre les bons, dont elle est plus dangereuse ; et, comme dit S. Bernard parlant des religieux, qu'il estime estre les yeux de l'Eglise espouse de Jesus-Christ : *Non est dolor sicut dolor eorum*. Vostre œil doit discerner ce qui sera propice pour remedier à ce mal ; vostre moderation paternelle doit dissiper ces humeurs peccantes ; vostre zele, vostre justice et vostre orce, doivent terminer ces discordes.

CCLXXII.

A Son Altesse Victor-Amedée, prince du Piedmont.

Sainct François recommande à S. A. la ville d'Annessy pour la confirmation de ses privileges.

Annessy, 26 may 1617.

MONSEIGNEUR, ceste petite ville d'Annessy recourant à S. A. pour la confirmation de ses privileges, a toute son esperance en vostre bonté. C'est pourquoy elle implore de toutes ses forces ; et moy, Monseigneur, j'accompaigne d'autant plus hardyment sa supplication, que V. A. me tesmoigna, lorsqu'elle estoit de deçà, qu'elle nous favorisoit tous en ceste occasion ; et je le croy, Monseigneur, puisque vostre debonnaireté se plaist aux bienfaicts, et particulierement envers les peuples fidelles, obeyssans et affectionnez à la couronne de S. A., tel que je puis attester estre celuy-cy, qui, oultre cela, a grand besoin d'estre en quelque sorte allegé. Ainsi nous prions tous Dieu qu'il benisse, conserve et prospere V. A., de laquelle je vivray à jamais, Monseigneur, tres-humble, tres-obeyssant et tres-fidelle orateur et serviteur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

CCLXXIII.

A Son Altesse Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoye.

Nouvelle recommandation pour la confirmation des privileges de la ville d'Annecy.

Annessy, 26 may 1617.

MONSEIGNEUR, ceste ville d'Annessy recourt à la debonnaireté de V. A. pour avoir la confirmation des privileges que Messeigneurs ses predecesseurs luy ont donnez. Je joins ma tres-humble supplication à la sienne, protestant que jamais V. A. ne gra-

tifiera aucun peuple de sa subjection qui ayt plus de cœur, d'honneur, de fidellité et d'obeyssance à vostre couronne, Monseigneur, que celuy-cy, qui au reste a un extreme besoin d'estre ravigoré par tels bienfaicts, tandis qu'incessamment avec moy, il leve les mains et les yeux au ciel pour la prosperité de V. A. de laquelle je seray à jamais, Monseigneur, tres-humble, tres-obeyssant et tres-fidelle orateur et serviteur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

CCLXXIV.

S. François de Sales, au Duc de Savoye.

Il luy demande la grace d'un criminel.

Thonon, 7 juillet 1617.

MONSEIGNEUR, je demande tres-humblement pardon à Vostre Altesse, si, en un tems auquel elle est environnée de tant d'affaires de consequence, je prens la confiance en sa douceur, de luy presenter ceste supplication, à laquelle je suis forcé par le devoir que ceux de ma condition ont de compastir aux miserables, et souslager les desolez, lors mesme qu'ils sont abandonnez de tout autre secours.

Apres donc avoir bien sceu que l'estrange accident arrivé au sieur N., estoit procedé de mal-heur, plutost que d'aucune malice ou deliberation, voyant qu'en une si extreme tribulation il recouroit à moy, pour obtenir par ma tres-humble intercession l'accez aux pieds de Vostre Altesse, je ne l'ay peu ny voulu esconduire, de peur d'offenser celuy qui jugera les vivans et les morts, selon l'assistance qu'ils auront faite aux affligez : puisque mesme les deux personnes qui ont esté les plus touchées en ce desastre, semblent conspirer au desir de la consolation de celuy auquel il est arrivé, car la fille ne souhaitte rien tant que d'avoir son pere, puisquelle a perdu sa mere.

Et quant à monsieur N., soit qu'il ayt eu compassion de ce pere et de ceste fille, soit qu'il ayt esté animé de ce divin Esprit qui nous fait vouloir le bien de ceux qui nous font du mal, il a desjà protesté qu'il ne vouloit procurer aucune punition, ny faire partie.

Reste l'œil du public, qui, je m'asseure, regardera avec edification la grace d'un homme qui a tant de raysons et de justes excuses; ainsi que Vostre Altesse jugera bien, si elle commande que rapport luy soit fait de ceste desaventure, selon qu'il en resultera des procedeures de justice.

Et partant, Monseigneur, la faveur que Vostre Altesse fera à ceste calamiteuse famille sera esgalement ornée de justice et de misericorde, qui sont les deux aisles sur les quelles l'aggreable renommée des bons princes vole et au ciel et en terre, parmy mille benedictions et de Dieu et des hommes.

Playse donc à vostre debonnaireté, Monseigneur, de tendre sa main secourable à ce pauvre desolé, et d'excuser la liberté avec laquelle je luy propose ceste bonne œuvre; protestant que c'est avec toute la tres-humble reverence que je dois à Vostre Altesse, à laquelle je souhaitte le comble de toute saincte prosperité, demeurant à jamais, Monseigneur, vostre, etc.

CCLXXV.

A Madame de La Flechere.

S. François s'excuse de ne pouvoir donner un benefice à un homme protegé par une dame qui le luy avoit fortement recommandé.

Annessy, 28 aoust 1617.

Ma tres-chere fille, je le croy, que ceste bonne dame sera un peu brune sur moy, parce qu'elle affectionne fort les serviteurs de sa mayson, et l'un d'iceux s'estant présenté au concours dernierement sous sa recommandation, ne fut pas pourveu, quoyqu'il soit certes fort capable. Mais à la premiere commodité, je luy feray sçavoir qu'il m'est impossible de le gratifier, tandis qu'il ne sera pas prestre, ny lyé aux ordres sacrez. Car quelle apparence de donner les charges ecclesiastiques de telle consequence à un qui n'est encore point ecclesiastique, au prejudice de plusieurs honnestes ecclesiastiques qui ont desjà fait longuement l'exercice, et qui ont bien servi l'Eglise! Je laisse à part qu'il n'est pas du diocese, car en cela je me puis dispenser. Voilà, ma tres-chere fille, tout le subjet qu'elle peut avoir. C'est grand cas comme l'esprit humain est amy de sa volonté, et comme chacun suit l'amour-propre, sans regarder ce qui est plus au service de Dieu. Sur cela, je luy escris l'advis requis pour l'affaire de M. le Prieur, je ne sçay si cela accommodera son cœur, mais il me tardoit que je le fisse.

Au reste, Mademoiselle de Chantal ne peut ne vous honnorer et cherir cordialement, puisqu'elle est la fille de sa mere et la mienne, certes, car je l'ayme bien, et je suis parfaictement vostre, mais je dy tres-absolument; et Jesus soit à jamais nostre vie. *Amen.*

CCLXXVI.

S. *François de Sales, au Pape Paul V.*

Mesme subjet que la precedente.

Annessy, 17 septembre 1617.

BEATISSIME PATER,

Exstant in hâc diœcesi Gebennensi duo monasteria ordinis Sanctæ Claræ, quorum unum ex civitate Gebennensi in civitatem Anneciacensem, alterum ex oppido Orbiensi in oppidum Aquianense, hæreticorum injuriâ et violentiâ ante sexaginta annos expulsa, secesserunt.

Cùmque sorores dictorum monasteriorum, inter varias et frequentissimas paupertatis et mendicitatis ærumnas, vitam hactenùs utcumquè traxerint et sustentaverint; nunc tamen, post tot hæreticorum incursiones, ac diuturnorum bellorum clades, cùm diœcesis ista, miserandà paupertate vexata, illarum mendicitati occurrere deinceps minimè valeat.

Ad pedes Beatitudinis Vestræ humiliter prostratæ, illius providentiam apostolicam summis votis orant, ut in posterum, per ejus placitum et dispensationem, illis liceat prædia et alia bona immobilia in communi possidere :

Quemadmodum cum aliis

TRES-SAINCT PERE,

Il y a dans ce diocese de Geneve deux monasteres de l'ordre de Saincte-Claire, l'un desquels a esté transferé de la ville de Geneve en celle d'Annessy, et l'autre de la ville d'Orbe en celle d'Evian, les religieuses ayant esté chassées de leurs maysons par la fureur des heretiques, il y a plus de soixante ans.

Ces pauvres filles, apres avoir esprouvé tout ce que l'extrême pauvreté et la mendicité entraisnent de miseres apres elles, estoient venues dans ce diocese dans l'esperance d'y treuver quelque soulagement dans leur necessité; mais ce pays est tellement epuisé luy-même par les frequentes incursions des heretiques, et par une longue suitte de guerres, fleaux toujours accompagnez de ravages et de ruynes, qu'elles n'ont plus d'autre ressource que Vostre Saincteté.

Prosternées humblement à ses pieds, elles implorent sa charité apostolique, qui sçayt si bien pourvoir à tous les besoins de ses enfans, à ce qu'il luy playse leur donner dispense pour posseder en commun des terres et d'autres biens immeubles.

C'est ce que la bonté paternelle

du S. Siege Apostolique a desjà accordé aux religieuses Claristes de Grenoble, quoyque moins pauvres et moins à plaindre que celles-cy, à la grande approbation des hommes les plus experimentez és choses spirituelles.

Par ce moyen, affranchies du chagrin qui les ronge, et de l'extreme indigence de toutes choses, qui esteinct presque en elles l'Esprit de Dieu, elles se porteront avec joye à l'observation de leurs autres regles, à celebrer le divin office, et à prier Dieu pour toute l'Eglise; enfin elles persevereront à servir Dieu avec plus de progrez, de facilité et d'attention. J'ay l'honneur d'estre, avec le plus profond respect, Tres-Sainct Pere, etc.

ejusdem ordinis sororibus, Gratianopoli degentibus, minùsque egentibus, pro apostolicæ sedis paternâ caritate, dispensatum esse omnes probi rerum spiritualium æstimatores laudaverunt.

Sic enim fiet ut molestissimis anxietatibus animi, quæ in tantâ rerum omnium inopiâ spiritum propemodùm extinguunt, liberatæ et solutæ, alacriter in cæteris regulis sui ordinis adamussìm servandis, ac Dei laudibus celebrandis, necnon pro Ecclesiâ precibus fundendis, longè feliciùs, faciliùs, et attentiùs incumbant et perseverent.

CCLXXVII.

S. François de Sales, au cardinal Bellarmin.

Mesme subjet que la precedente.

Annessy, 17 septembre 1617.

MONSEIGNEUR, nous avons icy un monastere de religieuses de Saincte-Claire, et un autre à Evian, dont les sœurs servent Dieu par leurs jeusnes et leurs veilles, en marchant nu-pieds, et prattiquant plusieurs autres mortifications. Elles ont jusqu'à present traisné une vie languissante, et ont esté affligées par de frequentes maladies; ce qui n'est pas surprenant, n'ayant d'autre moyen pour vivre que des aumosnes mendiées de tous costez, qu'elles n'arrachent qu'avec peine. Mais à

HABEMUS hic monasterium unum sanctæ Claræ, et alterum Aquiani, in quibus sorores jejuniis, vigiliis, pedum nuditate, ac multis aliis corporis macerationibus, Deo optimo maximo servire conantur : cùmque mendicatis hìnc indè eleemosynis hactenùs quamvis ægerrimè, inter multas et frequentissimas ægritudines, utcumquè vixerint; nunc demùm res ad eum statum redacta est, ut nullâ

prorsùs ratione earum victui provideri possit, nisi Sedes Apostolica cum eis dispensare dignetur, ut in communi prædia et alia bona immobilia possidere possint.

Nam triginta annorum bellum durissimum, ac crebæ infestissimæque hæreticorum incursiones effecerunt, ut in hâc Gebennensi diœcesi deinceps inveniri non possint eleemosynæ, quæ monasteriis istis sustentandis et alendis sufficere queant.

Mitto mendicitatem feminarum, ut experimento certissimo constat, acerrimis sollicitudinibus, continuis, immoderatis ac melancolicis cogitationibus, importunis de modo quærendi et habendi inventionibus, et inquietissimis anxietatibus, plenissimam esse.

Quare videns paupertatem hanc extremam interiori plurimùm obesse, neque posse moniales istas diutiùs in proposito perseverare, nisi de remedio opportuno illis à Sede Apostolicâ provideatur, quamvis non mihi, sed ordini Fratrum Minorum, cura illarum incumbat, nolui tamen committere quin earum super hâc re supplicationem et preces, quas Sanctissimo Domino nostro offere intendunt, meis etiam humillimis votis

present la misere est si grande, qu'elles sont reduittes à mourir de faim, à moins que le Sainct-Siege ne veuille bien leur permettre d'avoir des fonds et des biens immeubles en commun.

Le fleau d'une guerre de trente ans, et les violentes incursions des heretiques, sont cause que ce pauvre diocese ne peut plus suffire à substanter et nourrir les religieuses de ces monasteres.

Je ne parle point de ce que l'experience nous apprend de la mendicité des femmes : on sçayt qu'elle est tousjours remplie de sollicitudes continuelles, de soings immoderez, de chagrins aigus, et de pensées melancholiques; on n'ignore pas les moyens fascheux qu'il faut employer pour se procurer ses besoins, et le trouble qui en resulte pour la conscience.

Voyant donc combien ceste pauvreté extreme est nuysible à la vie interieure, et que ces religieuses ne peuvent perseverer long-tems dans la saincteté de leur profession, à moins que le Sainct-Siege n'y pourvoye d'une maniere convenable; quoyque ces filles ne soyent point sous ma juridiction, mais qu'elles soyent dirigées par les Freres Mineurs, je n'ay pas voulu manquer d'adjouster mes tres-humbles prieres à celles qu'elles presentent à S. S., et de recommander ceste affaire à Vostre Seigneurie Illus-

trissime, que je supplie instamment leur estre favorable.

Je me sers de la même occasion, Monseigneur, pour vous faire sçavoir qu'en ces monasteres de ceste province on n'observe point les décrets du sainct Concile de Trente touchant le confesseur extraordinaire que l'on doit accorder deux ou trois fois l'année aux religieuses, et touchant l'examen des filles par l'evesque, avant qu'elles fassent profession. A l'esgard du premier poinct, quoyque dans le tems du Jubilé il soit permis à toutes sortes de personnes de se choysir un confesseur tel qu'elles le jugent à propos, on a la meschanceté de priver ces cheres filles de ceste consolation, pour l'acquit de leur conscience.

Je pense qu'il suffit d'avoir descouvert ces abus à Vostre Seigneurie Illustrissime, pour qu'elle y apporte le remede. Je prie Dieu qu'il vous conserve long-tems dans une parfaicte santé; et, vous baysant les mains, je demeure avec un profond respect, Monseigneur, etc.

adjuvarem apud Dominationis Vestræ Illustrissimæ clementiam, quam illis summoperè cupio propitiam.

Eamdem interim obiter admonens, in istis monasteriis mulierum hujus provinciæ nullo modo observari concilii Tridentini saluberrima decreta de confessario extraordinario bis terve in anno monialibus dando, et de puellis feminisve ante professionem ab episcopo probandis. Quin etiam, quando per jubilæum cuicumque licet quem maluerint, ab ordinario approbatum, confessarium eligere, per summum nefas istis hæc via solandi conscientias suas intercluditur.

Atque hoc Illustrissimæ Dominationi Vestræ aperuisse satis sit. Deus autem ipsam quàm diutissimè servet incolumem, cujus sacras manus humillimè exosculor.

CCLXXVIII.

A sa Paternité le Pere General de la Congregation des Prestres de Sainct-Paul, à Milan.

Sur le Pere D. Redento.

Annessy, 24 septembre 1617.

Rev. Pere en Jesus-Christ,

Le Pere D. Redento retourne là où la saincte obedience l'ap-

Rev. in Christo Padre Off.,

Il P. D. Redento ritorna dove la santa obedienza lo chiama.

Egli è persona di bonissime qualità, e la quale ci ha dati a tutti grand edificazione. So chè ha fatto errore nell' impressione de libri suoi senza la debita licenza; ma di questo errore so chè la maggior parte è venuta da una certa simplicita e inadvertenza; e mediante la paterna e benigna correzzione chè V. P. Rev. glie farà, egli senza dubbio stara horamai saldo. Onde, se V. P. non giudica altrimenti chè fosse inconveniente per qualche ragione a me secreta, ardisco di dirli chè saria bene di rimandarlo, gia chè avendo imparata la lingua, e essendo molto grato in queste bande, pare mi chè sarebbe di molta utilità. Però in tutto io mi rimetto alla molta prudentia di V. P. che Iddio faccia beata nella gratia e gloria celeste, e alla quale io voglio sempre restare, servitore e fratello humilissimo e divotissimo. — FRANCESCO, vescovo di Ginevra.

pelle. C'est une personne remplie de tres-bonnes qualitez, et il nous a esté à tous de grande edification. Je sçay qu'il a commis une faute en faysant imprimer ses livres sans la permission requise; mais une grande partie de ceste erreur est venue d'une certaine simplicité et inadvertance : apres la paternelle et benigne correction que luy fera V. P., sans doubte, il sera desormais quitte. Si V. P., par quelque rayson qui soit secrette pour moy, n'y void pas d'inconvenient, j'ose luy dire qu'il seroit bien de le renvoyer icy. Il a apprins la langue, et estant fort aggreable dans ces contrées, il y seroit d'une grande utilité; en tout cependant je m'en remets à la prudence de V. P. que Dieu rende heureuse dans la grace et dans la gloire celeste; je suis tousjours de V. P., le serviteur et frere tres-humble et tres-devoué. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

CCLXXIX.

A Son Altesse Victor-Amedée, prince du Piedmont.

Sainct François recommande à S. A. le capitaine Henri de La Rose.

Annessy, 24 octobre 1617.

MONSEIGNEUR, il pleut à S. A., il y a plusieurs années (1) d'ordonner quelques commoditez au capitaine Henri de La Rose, homme lequel meshuy n'est pas seulement vieil, ains decrepit; et bien que la liberalité de Saditte Altesse fust excitée par di-

(1) Voir les lettres CXLIV et CXCVI (Tome VI).

verses considerations, si est-ce que celle de la conversion de ceste ame en fut le fondement, et est celle qui me fait en toute humilité supplyer V. A., de l'avoir en recommandation, si toutesfois il peut assez vivre pour avoir besoin de ce qu'il recherche, car il part, ce me semble, à moitié mort, tant il a desir d'avoir moyen de vivre.

Dieu, par sa bonté, veüille conserver et prosperer la personne de V. A., Monseigneur, de qui je suis, tres-humble, tres-obeyssant et tres-fidelle orateur et serviteur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

CCLXXX.

A Son Altesse Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoye.

Recommandation en faveur du capitaine Henri de La Rose.

Annessy, 30 octobre 1617.

MONSEIGNEUR, le pauvre capitaine La Rose, sur le bord de sa fosse, recourt à la bonté de V. A., pour en obtenir le moyen de passer avec quelque souslagement ceste extremité de sa vie; à quoy je joins tres-humblement ma recommandation avec mille et mille souhaicts que je fay devant Dieu qu'il comble V. A. de felicité, demeurant, Monseigneur, vostre tres-humble, tres-obeyssant et tres-fidelle orateur et serviteur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

CCLXXXI.

S. François de Sales, à un Gentil-homme.

Il fait l'esloge des Peres Barnabites, et l'enumeration des fonctions auxquelles ils sont propres.

6 novembre 1617.

MONSIEUR, je n'ay point receu de vos lettres depuis qu'il vous pleut me faire sçavoir que vous desiriez des miennes pour ces Messieurs, en recommandation de vos droicts; et je vous prie de croire que je vous ay neantmoins escrit plus d'une fois depuis, et que je suis marry quand je sçay que vos addresses me manquent; car je fay beaucoup d'estat de vous escrire, en quoy je prens ordinairement et treuve une particuliere consolation.

Mais disons un mot de nos Peres Barnabites, puisque je suis pressé, et ne puis pas m'estendre. Ce sont des gens de fort

solide pieté, doux et gracieux incomparablement, qui travaillent incessamment pour le salut du prochain; en quoy ils se rendent admirables esgalement et infatigables.

Une chose leur manque, que nous supportons facilement, qui est qu'encore qu'ils ayent d'excellens predicateurs, nous ne pouvons pas encore jouyr de leurs talens en cela, d'autant qu'ils n'ont pas encore un usage parfaict du langage françois, mais seulement autant qu'il faut pour se faire entendre és catechismes, petites exhortations et conversations spirituelles; mais ils la vont acquerant tous les jours, et il est arrivé encore ces jours passez un mal-heur en la perte qu'ils ont faite d'un Pere Parisien qui deceda.

Pour moy, je pense qu'ils feront un jour de grands services à la France; car ils ne font pas seulement profict en l'instruction de la jeunesse (aussi n'est-il pas si requis où les Peres Jesuites font si excellemment bien), mais ils chantent au chœur, confessent, catechisent, et vont mesme aux villages où ils sont envoyez preschant, et en somme, font tout ce qui se peut dire, et fort cordialement, et ne demandent pas beaucoup pour leur entretien. Voilà ce que je vous puis dire, et qui me feroit desirer leur introduction és lieux où les Jesuites ne sont pas. Vostre prudence discernera ce qui se pourra faire pour les attirer en vostre Autunois.

Je vois cependant madame vostre femme, que je cheris à la verité, tres-cordialement, sur la croix, entre les cloux et les espines de plusieurs tribulations, qu'elle sent et que vous ressentez. Que vous diray-je sur cela, mon tres-cher frere? Interrogez souvent le cœur de Nostre-Seigneur, d'où ceste affection procede , et il vous fera sçavoir qu'elle a son origine dans le divin amour. C'est bien fait de jetter nostre pensée sur la justice qui nous punit; mais c'est mieux fait encore de benir la misericorde qui nous exerce.

Toute ceste année, nous avons vescu parmy les adversitez, et je croy que vous aurez sçeu le trespas inopiné de mon frere et de ma sœur; que j'appelle inopiné, car qui l'eust pensé? mais trespas tres-heureux, pour le genre de mort et la saincteté du passage; car particulierement ma chere petite sœur fit son despart avec tant de gayeté et de suavité, qu'un medecin qui la vid mourir, me dit que, si les anges estoient mortels, ils desireroient ceste sorte de mort. Mais en somme, que pouvons-nous dire en toutes ces occurrences? Il est mieux de ne rien dire que ce qui est escrit : *Obmutui, et non aperui os meum, quoniam*

tu fecisti (1); et à la verité, pour parler cœur à cœur avec vous, je n'ay presque jamais osé adjouster ce qui suit : *Amove à me plagas tuas* (2). Je prieray Dieu qu'il sanctifie sa volonté; qu'il soit vostre consolation et de madame, que je vous prie de treuver bon que je nomme ma chere fille. *Sic state in Domino, charissimi, et diligentem diligite* (3). Je suis, Monsieur, vostre, etc.

CCLXXXII.

S. François de Sales, à un Religieux Feuillant.

Il luy donne son advis sur la maniere de composer des traittez de theologie.

Annessy, 15 novembre 1617.

Mon Reverend Pere, c'est la verité que j'ayme d'amour vostre Congregation, mais d'amour infructueux jusqu'à present : Dieu le rende autant effectif qu'il est affectif, et non-seulement à N., mais en deux ou trois dignes monasteres de ce diocese, nous verrons refleurir la saincte pieté que le glorieux amy de Dieu et de Nostre-Dame, S. Bernard, y avoit plantée.

Je vois bien en vostre lettre, que vous languissez, puisque vous me dittes, *ecce quem amas infirmatur* (4); mais je n'en ay pourtant point de compassion, qu'avec une extreme suavité : d'autant que *infirmitas hæc non est ad mortem, sed ut manifestentur opera Dei. Ecce enim qui amat infirmatur,* puisque *amore languet* (5). Et partant je suis bien content de faire l'office d'une fille de Hierusalem, *et nuntiabo dilecto tuo : Ecce qui amat, et quem amas, infirmatur* (6). Et vous, mon cher Pere, en contre-eschange, implorez pour moy et sur moy le secours duquel, entre les vens et les orages, j'ay tant besoin sur ces eaux : *Aquæ multæ populi multi. Salvum me fac, Deus; quoniam conculcavit me homo, et libera me de aquis multis* (7).

(1) Je me suis tu, et je n'ai point ouvert la bouche, parce que c'est vous, Seigneur, qui avez fait cela.

(2) Eloignez de moi vos plaies.

(3) Demeurez ainsi dans le Seigneur, mes tres-chers, et aimez celui qui vous aime.

(4) Celui que vous aimez est malade.

(5) Cette infirmité n'est pas à la mort, mais pour manifester les œuvres de Dieu. — Car celui qui aime est malade, puisqu'il languit d'amour.

(6) Et j'annoncerai à vostre bien-aimé : Celui qui aime et que vous aimez est malade.

(7) Des peuples nombreux sont de grandes eaux. Sauvez-moi, ô Dieu, parce que l'homme m'a foulé aux pieds, et délivrez-moi des grandes eaux.

J'ay veu avec un extreme playsir le project de vostre *Somme de theologie,* qui est à mon gré bien et judicieusement fait. Si vous me favorisez de m'en envoyer un cahier, je le liray amoureusement, et vous diray franchement et naïfvement mon advis, à quelque prix que ce soit; et pour vous en donner quelque asseurance dés maintenant, je vous dy que mon opinion seroit que vous retranchassiez, tant qu'il vous seroit possible, toutes les parolles methodiques, lesquelles bien qu'il faille employer en enseignant, sont neantmoins superflues, si je ne me trompe, et importunes en escrivant.

Qu'est-il besoin, par exemple, *In hâc difficultate tres nobis occurrunt quæstiones : prima nempè quæstio erit, quid sit prædestinatio; secunda, quorum sit prædestinatio, tertia, etc.?* Car, puisque vous estes extremement methodique, on verra bien que vous faites ces choses l'une apres l'autre, sans que vous en advertissiez auparavant. De mesme, *In hâc quæstione tres sententiæ sunt : prima sententia est, etc.* Car, ne suffit-il pas de commencer *à capite* le recit des sentences, avec un nombre precedant en ceste sorte.

1. *Scotus, Mayronis, et sequaces, etc.*

2. *Ocham, Aureolus, et Nominales.*

3. *Sancti verò Thomas et Bonaventura,* et ainsi des autres; puis, au lieu de dire : *Responsum est tribus conclusionibus, quarum prima sit,* ne suffit-il pas : *Jam ergo dico* 1°, etc.; *Dico* 2°, etc; *Dico* 3°, etc.

Comme aussi de faire des prefaces pour continuer les matieres : *Postquàm egimus de Deo uno, congruum est ut nunc de Deo trino, sive de Trinitate,* etc. Cela est bon pour des gens qui vont sans methode; ou qui ont besoin de faire cognoistre leur methode, parce qu'elle est extraordinaire ou embarrassée. Or, cela empeschera extremement vostre Somme de grossir; ce ne sera que suc et moëlle, et, selon mon sentiment, elle en sera plus friande et plus aggreable.

J'adjouste qu'il y a une quantité de questions inutiles à tout, bonnes à façonner les discours : certes, il n'est pas grand besoin de sçavoir : *Utrùm Angeli in loco per essentiam aut per operationem, utrùm moveantur ab extremo ad extremum sine medio,* et semblables : et bien que je voudrois qu'on n'oubliast rien, si est-ce qu'en telles questions il me semble qu'il suffiroit de bien exprimer vostre opinion, et en jetter le vray fondement, puis à la fin dire simplement, ou au commencement, que *talis et talis aliter senserunt,* affin de laisser plus de place pour

s'estendre un peu davantage és questions de consequence, esquelles il faut regarder de bien instruire vostre lecteur.

Item, je sçay que quand il vous plaist, vous avez un style affectif; car je me ressouviens fort bien de vostre Benjamin de Sorbonne. J'appreuverois qu'és endroicts où commodement il se peut, vous fissiez les argumens pour vos opinions : en ce style, comme en la question : *Utrùm Verbum carnem sumpsisset, Adamo non peccante.* Et en l'une et l'autre opinion, on peut reduire les opinions en style. En celle, *Utrùm prædestinatio sit ex prævisis meritis,* soit que l'on tienne l'opinion des Saincts Peres qui ont precedé S. Ambroise, soit qu'on tienne celle de S. Augustin ou de S. Thomas, ou celle des autres, on peut former les argumens en style affectif sans amplifier, ains en abregeant, et au lieu de dire : *Secundum argumentum sit,* simplement mettre un chiffre 2. Au demeurant, c'est un grand ornement de mettre plusieurs bonnes authorités, quand elles sont preignantes (1) et courtes; si moins, peu avec un renvoy.

Or sus, mon cher Pere, que vous semble de mon cœur? Va-t-il bien à la foy envers le vostre? Mais croyez-moy, encore ne suis-je pas si simple, qu'avec un autre j'en usasse comme cela. Je me ressouviens de vostre douceur naturelle, morale et surnaturelle; j'ay mon imagination pleine de vostre charité, laquelle *omnia suffert,* et que *libenter suffertis insipientes, cùm sitis ipsi sapientes; in insipientiâ* donc *meâ dixi* (2) : Dieu vous fasse prosperer en son sainct amour. Je suis en luy à toute extremité, mon Reverend Pere, vostre, etc.

CCLXXXIII.

S. François de Sales, au Pape Paul V.

Il fait l'esloge du Pere Ancina (3), que le Pape songeoit à faire beatifier, et au subjet duquel il avoit consulté le Sainct.

Vers la mi-novembre 1617.

J'AY receu une joye et une satisfaction incroyables, lorsque j'ay entendu dire qu'on alloit mettre

GRATISSIMUM mihi et jucundissimum est quod audio, de vitâ et vivendi ratione

(1) Pressantes.

(2) Laquelle *supporte tout,* et que *volontiers vous supportez les insensés, parce que vous-mêmes êtes sages; c'est* donc *dans ma folie que j'ai parlé.*

(3) Ancina (Jean-Juvénal), né à Fossano, près de Saluces, fut médecin de

perillustris et Reverendissimi Patris et Domini Juvenalis Ancinæ propediem in luce emittendâ. Cùm enim, ut magnus Nazianzenorum pontifex Gregorius dixit, episcopi sint pictores virtutis, rei præclarissimæ, remque tam excellentem verbis ac operibus concinnè, et quoad fieri potest, accuratè pingere debeant, non dubito quin in nostri clarissimi et spectatissimi Juvenalis vitâ, justitiæ christianæ, hoc est omnium virtutum omnibus numeris absolutam imaginem conspecturi simus.

Et quidem cùm Romæ, quatuor illis vel quinque mensibus, quibus, piissimi ac ornatissimi prædecessoris mei Claudii Granierii jussu hujus diœcesis aliquot rebus tractandis operam dedi, plurimos sanè vidi eximiâ sanctitate et doctrinâ viros, qui Urbem, et Urbe orbem suis laboribus exornarent, sed inter eos omnes, istius seorsim virtus mentis meæ oculos vehementer occupavit.

Mirabar etenim in tantâ

incessamment au jour la vie et le detail de toute la conduitte du tres-illustre et Reverendissime Pere et Seigneur Juvenal Ancina. Car, comme selon le sentiment du grand evesque de Nazianze, sainct Gregoire, les evesques sont les peintres de la vertu, qui la chose la plus grande, et qu'ils doivent peindre une chose si excellente par leurs parolles et par leurs œuvres, je ne doubte point que dans la vie de nostre tres-illustre et tres-admirable Juneval, nous ne voyions une entiere et parfaicte imaige de la justice chrestienne, c'est-à-dire, de toutes les vertus.

Et veritablement, pendant l'espace de quatre ou cinq mois que je negociois à Rome les affaires de cest evesché, par le commandement de mon tres-devot et tres-vertueux predecesseur, Monseigneur Claude de Granier, j'ay veu, certes, plusieurs hommes excellens en saincteté et en doctrine, qui illustroient par leurs travaux la ville par excellence, et dans elle le monde entier; mais entre tous ces grands personnages, la vertu de celuy-cy frappa particulierement les yeux de mon esprit.

J'admirois en effect, dans la

Frédéric Madruce, ambassadeur du duc de Savoie auprès de Sa Sainteté, puis de l'empereur Rodolphe. Pendant le séjour qu'il fit à Rome, il étudia en théologie, et s'y rendit fort savant en peu de temps : puis il reçut l'ordre de prêtrise, et se mit sous la conduite de S. Philippe de Néri. Enfin le pape Clément VIII lui ayant commandé d'accepter un des évêchés vacants, il choisit celui de Saluces, parce qu'il était de moindre revenu et qu'il y avait beaucoup à travailler dans ce diocèse où les opinions de Calvin s'étaient glissées.

science profonde de cest homme, qui embrassoit tant de differens objects, et dans une si grande erudition, un esgal mespris de luy-mesme; dans la gravité parfaicte de son exterieur, de ses discours et de ses mœurs, autant de grace et de modestie; dans le soing qu'il prenoit de prattiquer et de recommander la devotion, une pareille application à la politesse, à la douceur et à l'affabilité : en sorte qu'*il ne fouloit point aux pieds le faste et l'orgueil par un autre orgueil,* ce qui arrive à plusieurs, mais par une vraye humilité; et qu'il ne faysoit point valoir sa charité par *la science qui enfle,* mais qu'il faysoit fructifier la science par *la charité qui edifie.* C'estoit *un homme cheri de Dieu et des hommes,* parce qu'il les aymoit d'une charité tres-pure. Or, j'appelle une charité tres-pure, celle dans laquelle l'on auroit de la peine de treuver la moindre trace d'amour-propre ou d'egoïsme, charité rare et exquise, qui ne se treuve pas facilement, mesme dans ceux qui font profession de pieté, à rayson de quoy *elle est plus precieuse et plus rare que ces curiositez extraordinaires qui viennent des extremitez du monde.*

viri eruditione, ac variarum rerum scientiâ, tantam suî ipsius despicientiam; in tantâ oris, verborum ac morum gravitate, tantum leporem tantamque modestiam; in tantâ pietatis sollicitudine, tantam urbanitatem ac suavitatem; cùm *nec fastum*, quod plerisque contingit, *alio fastu,* sed verâ humilitate *calcaret,* nec *inflante scientiâ* charitatem ostentaret, *sed charitate ædificante* scientiam instrueret; *dilectus planè Deo et hominibus,* qui Deum et homines purissimâ dilectione prosequeretur. Purissimam autem appello eam dilectionem, in quâ vix quidquam amoris proprii, sive philautiæ, reperire licebat : rara et exquisita dilectio ista, quæ etiam inter pietatis cultores rarò viget, undè *procul et de ultimis finibus pretium ejus.*

J'ay remarqué que, lorsque l'occasion s'en presentoit, cest homme de Dieu avoit coustume de louer si ouvertement, si sincerement et si amoureusement les divers instituts des religieux, des ecclesiastiques, et mesme des

Observabam verò hominem hunc, cùm sese daret occasio, tam luculenter, tam sincerè tam amanter solitum laudare variorum religiosorum et ecclesiasticorum, imò etiam laïcorum

instituta, mores doctrinam, Deoque inserviendi methodum, ac si ipse eorum congregationibus aut cœtibus addictus esset. Cùmque suam sibique dilectissimam clarissimi Oratorii Congregationem dulcissimo et planè filiali corde complecteretur, non tamen propterea alios conventus cœtusque Deo servientum frigidiùs, ut plerumque accidit, molliùs amabat, æstimabat, extollebat.

laïcs, leurs mœurs, leur doctrine et leur methode de servir Dieu, que l'on eust dit qu'il estoit de leurs congregations et de leurs compaignies. Et quoyqu'il eust une affection tres-douce et tout à fait filiale pour sa tres-chere congregation de l'Oratoire, si illustre entre les autres, lorsqu'il s'agissoit des autres societez et compaignies des serviteurs de Dieu, il n'en parloit pas pour cela plus froidement comme il arrive quelquesfois; il ne les aymoit pas avec moins d'ardeur, ne les estimoit pas moins, et ne les loüoit pas plus foiblement.

Quamobrem eos qui tacti amore cœlesti intrinsecùs, purioris vitæ rationem sequi cupiebant, consiliumque ejus expetebant, solâ Dei majore gloriâ inspectâ, in societatem quam illis magis congruam putabat, manu et operâ amantissimè deducebat : homo videlicet, qui nec *Pauli*, nec *Cephæ*, nec *Apollinis* sed Jesu-Christi erat, quique *meum et tuum*, frigida illa verba, nec in temporalibus, nec in spiritualibus audiebat; sed omnia in Christo, ac propter Christum, sincerè expendebat.

C'est pourquoy, lorsqu'il treuvoit quelqu'un qui, touché interieurement d'un mouvement de l'amour divin, desiroit s'attacher à une maniere de vie plus pure, et dans ceste intention venoit luy demander conseil, il ne regardoit que la plus grande gloire de Dieu : il le conduisoit pour ainsi dire par la main, et l'aydoit avec une charité incroyable à entrer dans la societé qu'il croyoit luy estre la plus propre. En effect, ce sainct homme *n'estoit ny à Paul, ny à Cephas, ny à Apollon,* mais à Jesus-Christ seul; et il ne vouloit point entendre parler de ces froides expressions de *mien* et de *tien,* soit dans les choses temporelles, soit dans les spirituelles; mais il pesoit toutes choses sincerement en Jesus-Christ et par Jesus-Christ.

Cujus quidem tàm perfectæ charitatis in hoc apostolico viro exemplum nunc

J'ay maintenant en main un exemple de ceste charité si parfaicte en cest homme apostolique. Il y a

quelque tems qu'il mourut au college de ceste ville d'Annessy, gouverné par les Clercs reguliers de Sainct-Paul, un homme tres-religieux, nommé Guillaume Cramoisy, natif de Paris. Or, comme je m'entretenois familierement avec luy, mon discours tomba sur nostre Reverendissime Juvenal Ancina. Ce religieux, comblé de joye tout-à-coup, m'interrompit et me dit : O que la memoire de cest homme me doit estre chere et aggreable! C'est luy qui m'a en quelque façon engendré de nouveau à Jesus-Christ. Et voyant que j'avois conceu le desir de sçavoir un peu plus amplement ce dont il vouloit parler, il continua de m'en instruire en ceste sorte.

J'avois atteint, dit-il, l'aage de vingt-quatre ans, quand la divine Providence m'inspira à diverses reprinses d'embrasser la vie religieuse. Toutesfois, eu esgard à ma foiblesse, je me sentis agité de tant de tentations contraires, que, manquant tout à fait de courage, je pensay serieusement à me maryer, et la chose estoit tellement avancée de la part de mes amys, qu'il sembloit desjà qu'elle fust faite.

Mais combien grande est la bonté de Dieu! Estant par hasard entré dans l'oratoire de la Vauxcelle, je m'arrestay à entendre le Pere Juvenal Ancina, qui preschoit au peuple, et qui fit voir premierement l'inconstance et la foiblesse de l'esprit humain, et ensuitte recommanda fort ceste magnanimité avec

ad manum habeo. Obiit nuperrimè in collegio hujus civitatis Aniciensis clericocum regularium Sancti-Pauli, vir religiosissimus Guilielmus Cramoësius Parisiensis; cum quo, ut fit, dum verba miscerem, incidi in mentionem de reverendissimo Juvenali nostro Ancinâ. At ille subito gaudio perfusus : Quàm grata, inquit, hujus viri, quàm chara mihi esse debet recordatio! quippe qui me iterùm in Christo quodammodò genuit. Cùmque vidisset me desiderium concepisse rem totam fusiùs audiendi, ità narrare perrexit.

Annos natus viginti quatuor, inquit, cùm jam multis inspirationibus divina Providentia me ad vitam religiosam incitasset; ità tamen, pro meâ imbecillitate, contrariis tentationibus exagitatum me sentiebam, ut despondens prorsùs animum, de matrimonio ineundo serio cogitarem, resque jam apud amicos ità processerat, ut propemodùm acta videretur.

Verùm quæ Dei est benignitas! Cùm oratorium Valliscellæ ingressus essem, ecce audio patrem Juvenalem Ancinam de humani primùm ingenii inconstantiâ et infirmitate, deinde de eâ magnanimitate quâ instinctus divini executioni man-

dandi sunt, ad populum verba facientem tantâ sermonis et sententiarum peritiâ, ut cordis mei miserandam pigritiam, quasi manu injectâ, excutere videretur; ità ut tandem, quasi *tuba exaltans vocem suam,* me ad deditionem cogeret. Quapropter statim finito sermone, ad eum in oratorii quodam angulo preces pro sermonis sui, ut reor, felici successu fundentem, hæsitans et anxius accedo, et quid animo volverem expono.

laquelle il faut mettre à execution les inspirations divines; ce qu'il traitta avec tant d'habileté et d'energie, et un tel choix de mots et de sentences, qu'il me sembla presque porter la main jusqu'à mon cœur pour en secouer et faire tomber la miserable paresse; en sorte qu'*eslevant sa voix comme une trompette,* il me contraignit de me rendre. C'est pourquoy, aussitost que la predication fut achevée, lorsqu'il prioit Dieu, comme je pense, pour l'heureux succez de son sermon, et qu'il s'estoit retiré pour cest effect dans un certain coing de l'eglise, je m'approchay de luy avec crainte et tremblement, et luy addressant la parolle, je ne manquay pas d'exposer tout ce que je roulois dans mon esprit.

Ille verò : Res, inquit, hæc paulò accuratiùs tractanda est, neque nunc tempus nobis suppeteret, advesperascente jam die. Itaque cras, si ad me veneris, opportuniùs de re totâ agemus. Tu interim, quod caput est, lumen cœleste precibus advoca.

Mais il me dit : Ceste affaire merite d'estre traittée un peu plus exactement, et nous n'aurions pas maintenant le loysir, parce qu'il se fait déjà tard. Mais si vous voulez venir me treuver demain, nous parlerons de tout cela plus commodement; et cependant, ce qui est la principale chose, attirez sur vous la lumiere celeste par vos prieres.

Veni ergo prostridie, et quidquid in utramque partem circa vocationem meam agitarem, sincerè aperui; seorsim verò me ob id potissimùm religiosam vitam formidare, quòd corpus debile ac delicatæ temperaturæ nactus essem.

Je m'en allay donc le treuver le lendemain, et je luy descouvris sincerement tout ce que je pensois pour et contre ma vocation; mais en particulier, que je redoutois la vie religieuse, surtout parce que j'avois un corps foible et un temperament delicat.

Quibus attentè auditis et

M'ayant escouté attentivement,

et consideré meurement toutes mes raysons : C'est pour cela, dit le serviteur de Dieu, que la divine Providence a voulu qu'il y eust dans l'Eglise divers Ordres religieux, affin que ceux qui ne pourroient supporter les austerirez et les mortifications exterieures des plus penitens, entrassent dans les plus doux. Vous avez la Congretion des Clercs reguliers de Sainct-Paul, où la discipline et la perfection religieuse sont souverainement en vigueur, et où il n'y a pas tant d'austeritez corporelles que ses Coustumes et ses Constitutions ne puissent estre observées, avec la grace de Dieu, par quelque homme que ce soit. Allez-vous-en à leur college, et voyez si la chose n'est pas telle que je vous le dy. Dès-lors cest homme de Dieu ne cessa de me presser, jusqu'à ce qu'il m'eut veu enroolé et admis dans ceste venerable Congregation. Voilà ce que m'a raconté le Pere dom Guillaume.

De tout cela, il est facile de conjecturer combien estoient grandes, dans le grand Juvenal Ancina, l'efficace de sa parolle, sa prudence et sa sagesse à donner des conseils, et sa constance et parfaicte charité à secourir le prochain. Car ce que j'ay rapporté tout maintenant par maniere d'exemple, il l'a prattiqué à l'esgard de bien d'autres : et pour ce qui me concerne en mon particulier, je confesse franchement que les lettres qu'il m'a escrites par une bien-

expensis : Et propterea, inquit servus ille Dei, divinâ Providentiâ factum est, ut in Ecclesiâ varii sint ordines religiosorum; ut scilicet qui austeris et pœnitentiæ exteriori addictis non possit vitam addicere, mitiores ingrediatur. Et ecce tibi Congregatio Clericorum regularium Sancti-Pauli, in quâ disciplina perfectionis religiosæ summoperè viget, et nullo tamen tanto corporis labore premitur, quin à quovis propemodùm homine ejus mores ac constitutiones facillimè, Deo propitio, observari possint : accede ad eorum collegium, et vide tu ipse num ità se res habeat? Neque deinceps cessavit vir Dei quòusque me huic colendissimæ congregationi adsciptum videret et insertum. Et hæc quidem narrabat Guilielmus.

Ex quibus facile est conjicere quanta fuerit magni Juvenalis Ancinæ in dicendo efficacia, in consulendo sagacitas, et in juvandis proximis constans et perfecta charitas. Quod enim nunc exempli gratiâ à me recitatum est, id ipsum cum plerisque aliis actum cognovimus; et quidem, quod ad me attinet, ingenuè fateor, plerisque quas pro suâ in me propensione ab eo accepi

litteris, vehementer ad amorem virtutis christianæ incitatum fuisse.

Jam autem, postquàm à præclaro Congregationis Oratorii vivendi modo ad sacrosanctum episcopale munus translatus est, tùm verò maximè ejus virtus splendidiùs micare, ac clariùs, ut par erat, splendescere cœpit, ut *lucerna* nimirùm *ardens et lucens, quæ suprà candelabrum posita, omnibus lucet qui in domo sunt.*

Et quidem, cùm Carmaniolæ, quod oppidum est Salutiensis diœcesis, ubi visitationis pastoralis officio tunc incumbebat, anno millesimo sexcentesimo-tertio, ejus salutandi gratiâ, relicto tantisper itinere, venissem; sensi ego tunc quantam dilectione mixtam venerationem ejus pietas et virtutum copia in populis illis excitaret. Nam ubi me appulisse cognoverunt, dici satis non potest quo ardore mentis, amicâ quàdam vi ex hospitio publico in domum cujusdam nobilis civis invexerunt, quando-quidem, inquiebant, hominem qui honoris gratiâ ad suum dilectissimum pastorem diverteret, vellent, si modò possent, in medio pectorum recondere.

Neque unquam sibi satisfaciebant in lætitiâ, quam ob tanti pontificis præsen-

vueillance singuliere, ont beaucoup excité en moy l'amour des vertus chrestiennes.

Mais depuis qu'il eut passé de l'excellente maniere de vivre de la Congregation de l'Oratoire, aux tres-sainctes fonctions de l'episcopat, sa vertu commença à briller et à rayonner bien davantage, comme il estoit tres-raysonnable; et il fut tel qu'*une lampe ardente et luysante qui, estant posée sur un chandelier, esclaire tous ceux qui sont dans la mayson.*

En effect, lorsque, pour le saluer en l'année 1603, je me destournay un peu de mon chemin, et que j'allay à Carmagnole, ville du diocese de Saluces, où il faisoit alors sa visite episcopale, je m'apperceus fort bien de l'amour et de la veneration que portoient les peuples de ceste ville à sa pieté et à la multitude de ses vertus. Car aussitost qu'ils sçeurent que j'estois arrivé, il n'est pas possible d'exprimer avec quelle ardeur et quelle douce violence ils me tirerent de l'auberge où j'estois logé, pour me mener dans la mayson d'un noble bourgeois de l'endroict, parce, disoient-ils, qu'ils auroient voulu, s'il leur eust esté possible, mettre dans leur cœur un homme qui s'estoit destourné pour visiter leur cher pasteur.

Et quoyqu'ils donnassent à l'envi mille tesmoignages de leur joye, soit dans leurs discours, soit dans

l'air de leurs visages, pour la presence d'un si grand prelat, tout cela n'estoit rien à leur gré, parce que la noble affabilité que l'on remarquoit en luy, et son admirale bonté envers tous, attiroient sur luy les yeux et les cœurs de tous, et que, comme un tres-bon pasteur, *il appelloit toutes ses brebis par leur nom,* pour les conduire à des pasturages verdoyans, qu'il les attiroit, et mesme les entraisnoit apres luy, ayant ses mains pleines du sel de la sagesse.

Et pour tout dire en un mot, et sans offenser personne, je ne me souviens pas d'avoir jamais veu aucun homme qui fust plus abondamment rempli et plus richement orné des qualitez que l'Apostre desiroit tant aux hommes apostoliques.

tiam conceperant, verbis ac vultu jucundè exprimendâ, cùm ille nobilissimâ quâdam affabilitate ac suavissimâ erga omnes benevolentiâ, omnium pariter oculos animosque in se converteret, ac tanquam pastor egregius et beneficus, *oves suas nominatim* ad virentia pascua *evocaret,* manibusque sale sapientiæ plenis, ut post se venirent alliceret, imò et traheret.

Uno tandem dicam verbo, absit cui invidia : non memini me vidisse hominem, qui dotibus, quas Apostolus apostolicis viris tantoperè cupiebat, cumulatiùs ac splendidiùs ornatus esset.

CCLXXXIV.

A. S. A. Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoye.

Pour la confirmation des privileges accordez aux personnes qui s'occupent du soing de preparer la soye.

Annessy, 29 novembre 1617.

MONSEIGNEUR, V. A. a, dés le commencement, favorisé l'establissement de l'art et traffic de la soye en ces quartiers de deçà, comme une œuvre de grande utilité au pays et de grande importance pour la gloire de Dieu, affin de divertir les artisans et ouvriers d'aller perdre leurs ames dans Geneve. Playse donc à V. A. de confirmer les privileges desjà accordez aux maistres et apprentifs et autres personnes qui font profession de cest exercice; je l'en supplie tres-humblement, et ne cesse jamais de souhaitter toute saincte prosperité, comme je suis obligé de faire, puisque j'ay l'honneur d'estre, Monseigneur, tres-humble, tres-obeyssant et tres-fidelle orateur et serviteur de V. A. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

CCLXXXV.

Au Superieur des PP. Barnabites.

Sainct François s'informe des moyens d'establir sur des bases solides l'institution des PP. Barnabites dans les colleges d'Annecy et de Thonon.

1617.

REV. in Cristo Padre Off^mo^.

Ringrazio umilmente V. P. R. dell' amorevolezza colla quale ha rimandato in questi luoghi il P. D. Redempto, il quale io spero chè farà frutti degni della sua vocazione, e grati a V. P.

Ecco frà tanto, la santa e desiderata pace, e è hormai tempo di vedere come potremo far riuscire i pii disegni del Ser. Principe di Piemonte, per la solida fondazione de' questi duoi collegii di Annessii e Tonone; pe....., quale trattando io con S. A., Ella si contentò chè si pligliasse tutta l'entrata del monastero di Contamina, supprimendo li monaci, per più ragioni, e transferendo le lore prebende, parte in questo collegio, e parte in quello di Tonone; con patto pero, chè si mettano in luogho loro altri tanti PP. Barnabiti, in questi collegii, chè possano celebrar le messe alle quali detti monaci erano obligati, e con cert' altre conditioni le quale dal P. D. Giusto saranno spiegate a V. P., poiche io le ho poste in scritto alla distesa. Ma ho giudicato bene, si come ancho il P. D. Gio-Battista, superiore di

REV. PERE en Jesus-Christ.

Je remercie humblement V. P. R. de l'affection avec laquelle elle a renvoyé en ces lieux le Pere Redempto. J'espere qu'il recueillera des fruicts dignes de sa vocation, et aggreables à V. P.

Voilà enfin la saincte paix desirée! Il est bien tems de voir comment nous pourrons faire reüssir les pieux desseins du Serenissime Prince de Piedmont, pour la solide fondation de ces deux colleges d'Annessy et de Thonon. A ce subjet, traittant avec Son Altesse, elle a permis que l'on prinst tous les revenus du monastere de Contamine; en supprimant les religieux pour plusieurs rayons, et transférant leurs prebendes, partie à ce college et partie à celuy de Thonon, avec la convention cependant qu'on mette à leur place autant de Peres Barnabites dans ces colleges, qu'il en faudra pour celebrer les messes auxquelles ces dits religieux estoient obligez. Il y a d'autres conditions que le Pere Juste expliquera à V. P. : je les luy ay données par escrit en detail. J'ay jugé à propos, et c'est aussi le sentiment du

Pere D. Jean-Baptiste, superieur de ce college, homme judicieux, et qui donne grande satisfaction à ces peuples, que cette affaire se traitte par le Pere Dom Juste, non-seulement aupres de nostre Cour, pres le Serenissime Prince (ce qui, si je ne me trompe, sera chose facile), mais encore a Rome où ledit Pere fera instance sur les lieux, pres de l'ambassadeur de Son Altesse, qui fera faire les sollicitations par son expres commandement; sollicitations qui ne se feront jamais bien que par ledit Pere, tres-informé des circonstances locales et de tous les motifs qui peuvent determiner Sa Saincteté à accorder la grace. Il me paroist donc necessaire que ce religieux aille viste d'une Cour à l'autre. Moi j'ay aussi une couple d'affaires bonnes et loüables aupres de la Cour de Rome, c'est-à-dire, pour un seminaire en ce diocese, et pour le compte que j'ay à rendre de mon Eglise au Sainct-Siege. Je dois toujours envoyer là expres une personne bien qualifiée; je serois donc bien obligé à V. P. et à la Congregation, si je pouvois employer ledit Pere Dom Juste. Je ferois les despenses du voyage, de maniere que la Congregation n'en esprouveroit aucun dommaige. Ledit Pere termineroit encore à la fois deux affaires : ce seroit d'obtenir l'unyon

questo Collegio, uomo giudicioso e chè da a questi popoli gran soddisfazione chè questo negozio si debba trattar dal P. D. Giusto, non solamente in questa nostra Corte, appresso il Ser. Principe il che, s' io non m'inganno, sarà cosa facile, ma ancora in Roma, dove detto Padre faccia instanza *ivi* appresso il signore Ambasciatore di S. A., la quale con expresso commandamento farà fare le sollicitazione; ma sollicitazione che non si fara mai bene, se detto padre informatissimo delle cose di quà e de tutti li motivi e circostanze che ponno indurre S. Sta a far la grazia. Onde mi pare necessario chè detto Padre vada subito di una Corte nell' altra : e avendo io, un par d'altri negozii buoni e laudabili nella Corte di Roma, cioè per un seminario in questa diocesi, e per rendere conto di questa mia chiesa alla S. Sede, dovendo in ogni modo mandar costi persona aposta e ben qualificata, sarei multo ubligato à V. P. e alla Cong., s' io potessi adoprare detto P. D. Giusto, e io farei la spesa del viagio, in maniera chè la Cong. non ne sentirebbe danno nessuno; e per l'istessa via, detto Padre farebbe duoi altri negozi, una sarebbe procurar l'unione di certi benefici non conventuali per il stabilimento del noviziato in Rumigli, e l'altro, far

venire l'aprovazione di queste sorelle della Visit. all' espedizione della quale si attende, ma molto lentamente, come il R. P. Procuratore scrive, per esser le Regole in lingua francese, e il P. D. Giusto spedirebbe il negozio in un tratto. Supplico adunque nel nome del Signore V. P. R. di volere concedere detto viaggio.

E già chè ho parlato di queste sorelle della Visitazione, dirò anco quatro parole, sopra l'ultimo articolo della lettera mandatami da V. P. per il P. D. Redempto. E supplico V. P. di credere saldamente, chè io non avrei giammai pensato di domandare quella pezza di terra, nella quale è la peschiera senza pesci, del collegio, s' io avessi veduto chè il darla fosse stato di pregiudizio alli padri, massime per la loro recreazione, essendomi la sanità e giucundità de' padri cara quanto la mia propria; e io so con quale proporzione si debbano riguardare le case de' religiosi, e quelle delle sorelle, onde non vorrei dar incommodità a quella, per accommodar questa.

Ma per dirlo alla libera e sinceramente, il prezzo di quella piazza della peschiera, essen-

de certains benefices non conventuels pour l'establissement du noviciat à Rumilly, et l'autre de faire venir l'approbation de ces sœurs de la Visitation. On poursuit l'expedition de ceste affaire, mais lentement, comme le Reverend Procureur le mande. C'est parce que les Regles sont redigées en françois. Le Pere Juste expedieroit l'affaire tout d'un coup. Je supplie donc au nom du Seigneur V. P. R. de vouloir bien consentir à ce voyage.

Actuellement que j'ay parlé de ces sœurs de la Visitation, je diray encore quatre parolles sur le dernier article de la lettre qui m'a esté envoyée par V. P. pour le Pere Dom Redempto.

Je supplie V. P. de croire absolument que je n'aurois jamais pensé à demander ceste piece de terre du college, dans laquelle est la pescherie sans poissons, si j'avois veu que cest abandon fust prejudiciable aux religieux, surtout pour leur recreation. La santé et l'agrement des Peres me sont aussi chers que les miens propres, et je sçay dans quelle proportion on doit establir les maysons des religieux et celles des sœurs. Je ne voudrois pas incommoder celles-là pour accommoder celles-cy.

Pour vous parler avec liberté et sincerité, le prix de ceste place de la prescherie, arresté

comme il convient, seroit plus utile au college que la place elle-mesme. Je me suis estonné de la preoccupation de nos Peres, à qui je n'en ay pas parlé, parce que croyant que la seule pensée leur donnoit un air de froideur avec moy, je ne voulois pas passer oultre. Quoyque le nouveau Pere Superieur fust preoccupé de l'opinion de l'autre dans le commencement; cependant, considerant que c'estoit luy que regardoit l'affaire, comme chef du college, je desiray parler avec luy, non pour luy imposer mon sentiment, mais pour luy faire comprendre que ceste opinion n'estoit pas aussi extravagante que d'autres le disoient.

Ce Superieur, à present, a recogneu que j'avois rayson, car dans les places du college il n'y en a pas de plus desavantageuse et de moins utile à la recreation. Là, les Peres Dominicains ont des fenestres avec la veue immediate sur ceste piece de terre. Le Pere Prieur de ces derniers, dans le mur mesme qui donne sur ce lieu, pretend faire fabriquer son noviciat, avec les fenestres du mesme costé. Je ne sçay comment on pourroit luy refuser le *jus luminis et fenestrarum* (1), puisque, par ces deux premieres fenestres, les Domini-

do adoprato come si conviene, sara molto più utile alle collegio chè la piazza. E mi son stupito della preocupazione de' questi nostri padri, alli quali io non ho voluto palarne, per chè vedendo chè il solo imaginar questo negozio, li dava un gran freddo verso di me, non voleva passar innanzi. Ma però quantunque il P. Superiore moderno, fosse preocupato, dall' opinione d'altro, al principio, tuttavia, considerando chè a lui toccava il negozio, come capo del collegio, io volsi parlarne con lui, non per persuaderli la mia opinione, ma solamente per farglie intendere chè il mio sentimento non era tanto extravagante come altri dicevano.

E adesso ha toccato colla mano, chè io ho ragione; perchè fra le piazze del collegio non ci è la più infruttuosa, ne la manco utile alla recreazione, havendo due fenestre de' Padri Dominicani, le quali sonno di vista immediata sopra quèlla pezza di terra, e il P. Priore nell' istesso muro che è immediatamente sopra quel luogho, pretende difabricare il noviziato suo, con le finestre della istessa banda, nella quale non so come si possa negare chè abbiano *jus luminis et fenastrarum,* poichè de fatto ne hanno gia la possessione in quelle due fenestre. Hora veda

(1) Le droit de lumière et de fenêtres.

V. P. R. se sarà gran pregiudizio al collegio di dar detto luogho; anzi se non si alzano le mura di esso luogho, chè si estendono verso il restante del collegio, quasi tutto il collegio è scoperto alla vista de' Padri Dominicani.

Onde come affezionato al collegio e al bene della Cong. quanto altro pare mio possa esser, io giudicarei esser espediente chè questa vendita si facesse. E non dubito chè V. P. R., vedendo la pianta o piano di questo collegio, non giudichera chè io ho ragione, sicome in fine il P. Superiore e il P. D. Simpliciano hanno confessato.

Hora ritorno a supplicare V. P. R. di concedere il viagio al P. D. Giusto, che mi sara di manco speza, è di magior utilità alla Cong.; e non avendo più tempo di scrivere più diffusamente, anzi avendo occasione di pregarla chè mi scusi se cosi mi son disteso, augurando a V. P. R. ogni santa felicità nel grembo del Signore, resto di essa Humiliss°, e aff^mo^ fratello e serv.. — FRANCESCO, vescovo di Ginevra.

cains en ont desjà la possession. Actuellement V. P. R. peut voir si c'est un grand prejudice au college d'abandonner ce lieu; de plus, si on n'esleve pas les murs de cest endroict, qui s'estendent vers le restant du college, presque tout le college est exposé à la vue des Peres Dominicains

Ainsi, comme affectionné au college et au bien de la Congregation autant que mon pareil puisse l'estre, je jugerois qu'il est convenable que ceste vente ayt lieu, et je ne doubte pas que V. P. R. voyant le plan de ce college, ne recognoisse que j'ay rayson, comme l'ont confessé finalement le Pere Superieur et le Pere Simplicien.

Maintenant je prie de nouveau V. P. R. de permettre le voyage du Pere Dom Juste, qui me coustera moins, et qui sera d'une plus grande utilité à la Congregation. Je n'ay pas le tems d'en escrire davantage. Je vous prie mesme de m'excuser si je me suis tant estendu.

En souhaittant à V. P. R. toute saincte felicité dans le sein du Seigneur, je suis son tres humble et affectionné frere et serviteur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

CCLXXXVI.

S. François de Sales, à Son Altesse le duc de Savoye.

Il le remercie de l'avoir choysi pour accompaigner en France le Cardinal de Savoye, qui alloit demander en maryage Madame Christine de France, sœur de Louys XIII et fille de Henry IV et de Marie de Medicis, pour Victor-Amedée, prince du Piedmont, heritier presomptif de la Couronne de Savoye.

Annessy, 4 janvier 1618.

MONSEIGNEUR, je reçois à tres-grand honneur le commandement que Vostre Altesse me fait, de suivre Monseigneur le Serenissime Cardinal en France; et l'executeray, Dieu aydant, avec tant de subjetion et de fidellité, que je ne demeriteray point d'estre advoüé à jamais, comme je la supplie tres-humblement de faire, Monseigneur, vostre, etc.

CCLXXXVII.

A Son Altesse Victor-Amedée, prince du Piedmont.

Sainct François remercie Son Altesse de l'avoir choysi pour accompagner le Prince Cardinal en France.

MONSEIGNEUR, comme V. A. S. pouvoit choysir mille et mille personnes plus capables de servir dignement Monseigneur le Prince-Cardinal au voyage de France, aussi ne pouvoit-elle donner le commandement de ce faire à homme qui vive, qui, avec plus de fidellité et de cœur, receust cet honneur, ny qui, avec plus d'affection, se vueille essayer de correspondre par son tres-humble service à la faveur et gloire que je sens d'y estre appellé. Et attendant un nouveau commandement pour le jour auquel je me rendray à ce devoir, je demeure, Monseigneur, vostre tres-humble, tres-obeyssant et tres-fidelle orateur et serviteur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

CCLXXXVIII.

S. François de Sales, au roy Louys XIII.

Resplique aux propositions que le Pere Provincial des Carmes de la province de Narbonne avoit faites au roy Louys XIII pour l'etablissement d'un couvent de son Ordre à Gex. Il marque à Sa Majesté les conditions avec lesquelles cela se peut faire; puis, entrant dans la pensée du Roy, il propose l'establissement de quelques communautez religieuses et autres, et les moyens pour y reüssir.

Annessy, 21 janvier 1618.

SIRE, pour obeyr au commandement que Vostre Majesté me fait par sa lettre du dernier jour d'aoust 1617, que je n'ay receue sinon quatre mois apres, je diray ce qu'il me semble sur la proposition que le Pere Provincial des Carmes de la province de Narbonne luy a faite, pour le restablissement du couvent que ceux de son Ordre avoient jadis à Gex; et attendu qu'il y a quelques restes des edifices et des biens dudit couvent, je croy bien, Sire, qu'il seroit bon qu'ils fussent remis en l'ordre duquel ils despendent, à la charge que le service y fust fait selon la proportion du revenu qui en proviendroit.

Et parce que maintenant il n'y a pas suffisamment pour entretenir une seule personne, s'il playsoit à Vostre Majesté leur ordonner les cent cinquante livres sur les tailles, que ledit Pere Provincial luy a demandées en aumosne, il pourroit par ce moyen y colloquer quelque habile et discret religieux, qui, par les voies ordinaires de la justice et des loyx publiques, retireroit petit à petit les pieces esgarées dudit couvent, sans que pour cela aucun ayt à se plaindre, ny que personne en fust grandement incommodé.

Mais quant aux trois cens livres que ledit Pere Provincial demandoit sur les autres revenus ecclesiastiques, remis entre mes mains pour le restablissement de l'exercice catholique és eglises du bailliage dudit lieu, je ne vois pas que cela luy doive ny puisse estre accordé, veu que tout est remis pour estre employé aux services et offices divins, et à l'entretien et reparation des edifices sacrez, sans qu'on en puisse rien oster, ainsi que j'ay clairement fait voir audit Pere Provincial par les comptes de ceux qui, de la part de Vostre Majesté, ont esté establis et commis à la recette desdits revenus; oultre que, s'il y avoit quelque chose de plus, il devroit plutost estre destiné à l'accommodement des Peres Capucins, qui, depuis plusieurs années en ça, resident audit lieu de Gex, et y travaillent avec beaucoup de zele et d'incommodité.

Et quant à ce que Vostre Majesté veut sçavoir, s'il ne seroit point plus à propos d'introduire en la ville dudit Gex quelques compaignies de religieux reformez, je pense, Sire, qu'il n'y a point de doubte, puisque les devoyez ne sont pas moins attirez à la cognoissance du bon chemin par les bons exemples que par les bonnes instructions; mais le reste des biens du couvent des Carmes, estant si petit, serviroit de peu à cela, qui ne peut estre fait que par le dessein expres de Vostre Majesté, et par l'unyon de quelque benefice riche, quand il viendroit à vacquer, ou par quelque autre liberalité royale.

Et lors, Sire, si Vostre Majesté me commandoit de nommer quelque compaignie, que j'estimerois plus propre pour ce lieu là, je nommerois celle des prestres de l'Oratoire, bons à toutes sortes de services spirituels, et qui plus aysement peuvent se mesler parmy les adversaires. Que si d'abondant Vostre Majesté me commandoit de luy marquer un autre moyen grandement utile à l'advancement de la foy catholique en ce bailliage de Gex, je dirois, Sire, que ce seroit d'y mettre des officiers catholiques; et sans ce moyen icy, les autres n'opereront que foiblement.

Je prie Dieu cependant qu'il comble de benedictions Vostre Majesté, vostre couronne et vostre royaume; qui suis et seray à jamais, Sire, vostre, etc.

CCLXXXIX.

A Son Altesse Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoye.

Sur l'establissement des PP. Chartreux à Ripaille.

Annessy, 11 febvrier 1618.

Monseigneur, entre les saincts projects que Dieu inspira à V. A. tandis qu'elle fut icy, pour restablir le lustre du service divin en ce pays de deçà, l'un estoit de mettre les Peres Chartreux à Ripaille, qui de tous tems ont eu une tres-particuliere obligation et fidelle affection à la Couronne de Savoye, et desquels la vie et les offices sont d'une merveilleuse edification. C'est pourquoy, Monseigneur, le P. Dom Laurens de Sainct-Sixt estant par delà, j'ay creu que ce seroit à propos d'en ramentevoir V. A., à ce qu'elle oye avec confiance ce qu'il luy en representera, puisque non-seulement il a pour ce subjet la creance de son general, mais aussi une speciale fidellité au service et à l'obeyssance de S. A., de laquelle il est nay subjet et vassal;

et cependant je prieray Dieu qu'il comble de ses graces V. A., à laquelle faysant tres-humblement la reverence, je suis, Monseigneur, tres-humble, tres-obeyssant et tres-fidelle orateur et serviteur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

CCXC.

A S. A. Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoye.

S. François recommande à S. A. les affaires de la saincte mayson de Thonon.

A Nostre-Dame de Myans, le 28 febvrier 1618.

MONSEIGNEUR, la saincte mayson de Thonon ne peut subsister que par la bonté et liberalité de S. A. qui en est la fondatrice, et laquelle partant est supplyée maintenant sur divers articles, desquels la resolution et execution est necessaire pour maintenir laditte mayson, ainsi que le sieur Gilette, present porteur, representera. Playse à V. A. S. d'estre favorable à ce bon œuvre, comme elle l'est ordinairement à tous : c'est la supplication seule que pour le present je luy fay, et qu'elle me fasse la grace de m'advoüer tousjours, Monseigneur, son tres-humble, tres-obeyssant et tres-fidelle orateur et serviteur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

CCXCI.

A S. A. Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoye.

Sainct François intercede aupres de S. A., pour la liberté du Pere Angelo Calcagnio, gardien des Observantins de Playsance, destenu à Chambery.

A Grenoble, 8 mars 1618.

MONSEIGNEUR, le Pere Frere Angelo Calcagnio, gardien des Observantins de Playsance, est prisonnier dés il y a trois mois à Chambery, et parce que je l'ay souvent veu à Annessy, où il a quelquesfois demeuré des mois entiers avec son frere, et n'ay jamais rien recogneu en luy contraire à la pieté et religion, je l'ay visité en sa prison où je l'ay treuvé comme un homme que le tesmoignage de sa conscience tient asseuré, et parce qu'il m'a demandé pour l'amour de Dieu mon intercession aupres de V. A., je ne la luy ay peu refuser; c'est pourquoy, croyant fermement que rien ne se treuvera contre son innocence, je fay tres-humble supplication à V. A. de luy vouloir despartir sa faveur pour sa briëfve sortie, et son renvoy en son cloistre. Dieu fasse de plus

en plus abonder ses graces sur la personne de V. A., à laquelle je suis, Monseigneur, tres-humble, tres-obeyssant et tres-fidelle orateur et serviteur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

CCXCII.

A S. A. Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoye.

Sainct François demande à S. A. le payement d'une pension de cent escus assignée aux curez d'Armoy et de Draillans.

Avril 1618.

IL y a dix-sept ans, qu'à la poursuitte de l'evesque de Geneve, fut obtenu un arrest du Senat par lequel les cures d'Armoy et de Draillans furent adjugées à leurs curez et legitimes titulaires. Mais soudain apres, par commandement expres et absolu de S. A. S., pour certaines justes et extraordinaires considerations, lesdites cures furent remises à la ville de Geneve, les curez en demeurant privez; et parce que S. A., selon sa pieté, voulut que neantmoins l'exercice catholique fust continué és dittes deux paroisses; et à ces fins ordonna que cent escus d'or seroient deslivrez annuellement aux deux prestres qui feroient ledit exercice, assignation donnée sur la gabelle à sel, de laquelle somme neantmoins on n'a jamais peu estre payé que pour trois ans; de sorte que les ecclesiastiques desservants és dits benefices ont esté contraincts de s'entretenir d'empruns faits tant par eux, que par ledit evesque, et parce que la pieté, equité et la justice requierent qu'à l'avenir ledit exercice catholique soit continué, et par consequent les prestres entretenus.

Son Altesse est supplyée en toute humilité de faire poser ce payement au bilan pour ceste année, et les suivantes, et comme encore pour arrerages.

CCXCIII.

A S. A. Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoye.

Sainct François remercie S. A. pour avoir ordonné que les curez d'Armoy et de Draillans fussent payez.

Annessy, le 26 avril 1618.

MONSEIGNEUR, je fay en toute humilité action de graces à V. A. de la lettre qu'elle a escrite à M. le marquis de Lans, affin qu'il mist ordre à faire payer les curez d'Armoy et de Draillans,

qui de si long-tems estoient en extreme disette, et prests à quitter leurs charges, si je ne les eusse soulagez.

J'espere, Monseigneur, que ledit seigneur marquis effectuera l'intention de V. A., ainsi qu'il m'a asseuré à mon retour de Grenoble; et ne me reste qu'à la supplyer tres-humblement de vouloir tousjours ainsi proteger les affaires du service de Dieu, qui ensuitte multipliera ses graces sur la vie et la personne de V. A. S., à laquelle je fay tres-humblement la reverence, et de laquelle, Monseigneur, je suis tres-humble, tres-obeyssant et tres-fidelle serviteur et orateur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

CCXCIV.

S. François de Sales, au Gouverneur de la ville de Gex.

Le Sainct le felicite sur le restablissement de sa santé : il luy recommande de la bien conserver et d'en faire un sainct usage; ensuitte il recommande à sa charité un nouveau converti de Gex, que les mauvais traittemens des heretiques avoient obligé de s'exiller volontairement.

Annessy, 9 juillet 1618.

MONSIEUR mon tres-cher fils, je ne vous sçaurois dire de combien d'afflictions mon cœur a esté tourmenté parmy les incertitudes de vostre santé. Que de divers advis j'ay reçeus il y a environ deux mois! Mais Dieu soit loüé, qu'apres avoir pleuré et amerement regretté sur vostre trespas qu'on m'avoit annoncé, je benis sa divine Majesté, et la supplie avec une incomparable consolation pour vostre vie, que, certes, vous devez meshuy cherir, Monsieur mon tres-cher fils, puisque vous voyez combien elle est desirée, comme tres-utile, par tant de gens de bien. Car on m'escrit de Gex que parmy tout vostre gouvernement on a fait des actions de graces publiques à la divine Bonté pour vostre guerison; et en ce pays mesme de deçà, si on ne les a faites publiques, on les a faites generales, et moy je les ay faites tres-particulieres, comme ayant receu en vostre conservation un des plus singuliers bienfaicts que j'aye receus il y a long-tems.

Aymez-la donc, vostre chere vie, Monsieur mon tres-cher fils, et faites ensuitte deux choses pour son bien : l'une sera de la conserver soigneusement par les moyens convenables, et ayant et appuyant l'infirmité d'icelle, et le penchant que l'aage et les maladies luy ont causé, par le repos et reglement propre à cela.

L'autre et la premiere sera que, si jusqu'à present vous avez eu intention de dedier tous les momens de vostre vie presente à l'immortalité et eternité de la future, vous en redoubliez la resolution et les vœux, comptant les jours et les heures, et les employant affectionnement à vostre advancement en l'amour divin, à l'amplification de la pieté parmy les mondains, et en somme, à l'execution des sainctes vertus que la grace de Dieu et vostre bon naturel vous ont fait aymer et desirer il y a longtems. Pour moy, je ne cesse point, certes, de prier à ce dessein, que, par un asseuré pressentiment, je vois desjà, ce me semble, tout executé, avec un surcroist de consentement indicible de sçavoir combien Monsieur vostre frere fraternise heureusement pour ce regard.

Au demeurant, Monsieur mon fils, le jeune Bursal, de Gex, s'estant converti à la foy catholique par la bonté de Dieu, a tant receu de mauvais et indignes traittemens en sa patrie par ses bourgeois et mesme par ses proches, qu'il a esté contrainct de se retirer à Paris, où il a pensé de pouvoir treuver quelque condition de service pour s'entretenir; et nos ecclesiastiques de Gex m'asseurent qu'il est fort bon enfant : ce qui me fait vous supplyer tres-humblement, Monsieur mon fils, d'avoir quelque soing de luy; affin que l'on voie que ceux qui abandonnent ceste fausse religion pour embrasser celle du roy et du royaume, qui est la seule vraye religion, ne sont pas abandonnez de ceux qui tiennent les meilleurs rangs au service du roy et de la couronne. Vivez longuement, heureusement et sainctement; c'est le souhaict personnel, Monsieur mon fils, de vostre tres-humble, etc.

CCXCV.

S. François de Sales, au Superieur d'une communauté.

Il luy escrit en faveur d'un religieux qui avoit esté chassé de son Ordre, et qui, paroissant estre dans les sentimens d'une veritable penitence, desiroit d'y rentrer.

Annessy, 13 juillet 1618.

Mon Reverend Pere, le frere N. vint à moy au plus fort de son affection, et puis dire qu'il estoit plus mort que vif, tant sa desolation estoit extreme. Et je me ressouvins de celuy qui *lignum fumigans non extinguit, et quod confractum est non conterit* (1). Il me presenta ses patentes de demission, ejection, ex-

(1) Celui qui n'éteint pas la mèche qui fume encore et ne foule pas aux pieds ce qui est brisé.

pulsion de l'Ordre, et par ses larmes impetra aysement de moy le sejour de quelques sepmaines en ce diocese : pendant lesquelles je fus à Lyon pour visiter Monseigneur l'Archevesque, chez lequel mon Reverend Pere V. me parla, et pour dire ma pensée, il me parla selon mon cœur : car il me recommande ce pauvre homme, prestre, et lyé par les vœux de religion, affin qu'il fust aucunement consolé. Depuis je fis encore plus volontiers ce que je voulois faire en charité autour de ceste ame.

Mais, mon Reverend Pere, ç'a toujours esté avec ceste reserve, qu'elle respecteroit et honoreroit en toute occurrence vostre Ordre, et se comporteroit humblement envers tous ceux qui en sont; et sur vostre advertissement, je tiendray encore plus fortement la main sur luy pour cela, tandis qu'il demeurera dans mon diocese, ne desirant rien que de donner satisfaction aux religieux, et particulierement à ceux de vostre condition.

Mais, mon Reverend Pere vous me proposez le retour de ceste brebis en vostre parc; je croy qu'il ne desireroit pas mieux, et surtout s'il vous playsoit de l'asseurer que vous favoriserez sa bonne intention de quelque doux conseil, et de quelque moderation en la penitence que peut-estre vos Constitutions ordonnent à ceux qui reviennent. Que si vous prenez le soing de me tenir averti de vostre volonté pour ce regard, je coopereray à ceste bonne œuvre de tout mon cœur; duquel, vous saluant bien humblement, et vous souhaittant toute saincte benediction, je demeure, mon Reverend Pere, vostre, etc.

CCXCVI.

S. François de Sales, au roy Louys XIII.

Le Sainct recommande au Roy le general des Celestins, commissaire apostolique, qui vient pour accommoder quelques differends des religieux de son Ordre en France.

Annessy, 31 juillet 1618.

La Congregation des Celestins, agitée maintenant en France de quelque contention, espere que la venue de son abbé general qui est de plus commis expressement par nostre Sainct-Père le Pape, calmera et accoysera aysement leur petite mer; mais surtout si l'œil de Vostre Majesté en favorise le dessein : c'est de quoy, Sire, vostre justice et pieté est supplyée tres-humblement par ceste trouppe de tres-fidelles subjets et tres-devots orateurs, que Vostre Majesté a en cest Ordre, tousjours jusques à present de grande edification, et mesme sous vostre

couronne royale, laquelle les a aussi tousjours gratifiez de sa speciale protection; et puisque il a desiré que j'adjoutasse ma tres-humble recommandation à leur demande, je le fais, Sire, avec toute reverence, quoyque je me sente tres-indigne d'approcher le throsne de Vostre Majesté, parce que la renommée de vostre debonnaireté et devotion me promet autant d'accez aupres de vostre esprit royal, que ma bassesse me donne de juste subjet de respect et de veneration. Playse à la souveraine misericorde de Dieu de vous benir, Sire, d'une tres-longue, tres-heureuse et tres-saincte royauté; souhaict continuel que je fais pour Vostre Majesté, comme estant son tres-humble, tres-obeyssant orateur et serviteur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

CCXCVII.

A S. A. Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoye.

Sainct François recommande à S. A. la cure de Sainct-Julien et diverses affaires du Chablais.

1618

MONSEIGNEUR, cependant que j'attens plusieurs graces de la bonté de Vostre Altesse, desquelles je l'ay supplyée cy-deyant, les occasions de luy en demander de nouvelles me naissent tous les jours.

On avoit establi un curé à Sainct-Julien, qui jusqu'à present a rendu fort bon devoir en sa charge, ainsi comme j'ay apprins de plusieurs personnes dignes de foy. Le peuple d'alentour en avoit receu un grand profict; maintenant il est contrainct d'abandonner la cure qui est en commande à Messieurs de Sainct-Lazare, et est de bon revenu.

Ceux de Bernex, qui sont à une lieue de Geneve, au bailliage de Ternier, m'ont addressé une requeste pour avoir l'exercice catholique, comme si j'en avois le pouvoir ou l'authorité.

Je represente toutes ces necessitez à Vostre Altesse de laquelle despend tout le remede. Je ne dois pas aussi oublier la necessité du lieu où je suis. Le Pere Esprit, capucin predicateur, estant venu icy, où il apporte tres-grande consolation à tous les gens de bien, et a luy-mesme esté consolé d'y en voir plus qu'il ne pensoit, voyant que ceux de la ville s'opiniastroient si fort à ne point oüyr les predications catholiques, voulut vendredy dernier remonstrer publiquement, mais gracieusement, au ministre, la fausseté de la doctrine ; sur quoy, les bourgeois empoignent le ministre par le bras, et le tirant par force hors du lieu, dirent

que Vostre Altesse ne vouloit pas qu'ils traitassent avec nous de la religion : je respliquay que nous n'estions toutesfois icy pour autre, que pour traitter des choses de leurs consciences. Ils ne m'en croyoient pas, et me dirent que Vostre Altesse ne leur en avoit encore point donné d'advis; que quand elle l'auroit fait, ce seroit autre chose. Là or, Monseigneur, je me sens obligé en mon ame de supplyer tres-humblement Vostre Altesse de faire meshuy sçavoir à ces gens qu'elle aura aggreable qu'ils oüyent les raysons catholiques; sans plus treuver ces excuses tant impertinentes que celle-cy : mettre en doubte le bon desir de Vostre Altesse touchant leur salut. Le traitté avec les Bernois ne peut estre alteré, puisqu'on ne force personne au changement de religion; ains seulement on les invite à bien considerer l'estat de leur conscience.

Je ne laisseray pas de representer encore à Vostre Altesse la necessité du ministre qui les recatholicise, qui ne peut estre secouru que par la bonté de Vostre Altesse, et de ces sept ou huict vieilles personnes catholiques qui sont en extreme pauvreté, pour lesquelles j'ay desjà souvent supplyé Vostre Altesse, affin que trois ou quatre mois des aumosnes de l'abbaye de Ripaille et Filly, qui ne touchent point en aucune façon les seigneurs chevaliers de Sainct-Lazare, leur fussent appliquez en pension leur vie durant, qui ne peut meshuy estre guere longue. Ce seroit une des plus fleuries aumosnes qui puissent partir des mains de Vostre Altesse, pour la prosperité de laquelle et eux et moy prierons Dieu toute nostre vie, comme je fay dés ores (1), supplyant Nostre-Seigneur Jesus-Christ qu'il accroisse de plus en plus ses benedictions sur Vostre Altesse, comme estant et devant estre à jamais, etc.

CCXCVIII.

A S. A. Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoye.

Sainct François supplie de nouveau S. A. d'ordonner le payement des curez d'Armoy et de Draillans.

Annessy, 25 aoust 1618.

MONSEIGNEUR, quoyque V. A. S. ayt souvent commandé, comme la justice et pieté requeroit, que les curez d'Armoy et de Draillans fussent payez de leurs pensions, neantmoins ils

(1) Maintenant.

n'ont jamais peu retirer un seul liard depuis quatre ans en çà, quelle sollicitation qu'eux et moy en ayons sçeu faire, et quelle remonstrance que nous ayons proposée de l'extreme necessité que ces paroisses ont d'estre assistées. C'est pourquoy, Monseigneur, je suis forcé de recourir derechef à l'equité et bonté de V. A., affin qu'il luy playse d'user de sa providence en ceste occasion et d'ordonner ces payemens, en sorte que meshuy ces pauvres ecclesiastiques puissent en paix faire le service de Dieu en leurs eglises; et ceste divine Majesté en benira de plus en plus Vostre Altesse, — Monseigneur, tres-humble, tres-obeyssant et tres-fidelle orateur et serviteur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

CCXCIX.

S. François de Sales, au pere Leonard Lessius, de la Compaignie de Jesus.

Le Sainct luy fait de grands eloges de ses ouvrages et de sa doctrine.

Annessi, 26 aoust 1618.

MON tres-reverend Pere en Nostre-Seigneur, le docteur Gabriel, que je cheris tres-particulierement, m'a rendu la lettre que Vostre Paternité m'a fait l'honneur de m'escrire, et dont j'ay eu une joye tres-sensible. Ce n'est pas d'aujourd'huy que j'ay de l'amitié et mesme de la veneration pour vous et pour vostre nom, mon cher Pere; non-seulement par ceste rayson generale, que j'ay coustume de faire grand cas de tout ce qui vient de vostre Compaignie, mais encore pour avoir oüy dire de Vostre Reverence en particulier plusieurs belles choses dont j'ay esté tesmoin dans la suitte, et que je n'ay pu m'empescher d'admirer.

Car il y a quelques années que j'ay veu cest ouvrage si utile : *De la Justice et du Droict,* où, sans

ADMODUM, Reverende in Christo Pater, attulit mihi Paternitatis vestræ litteras dilectissimus nobis magister Gabriel, quæ ut perhonorificæ, ita et jucundissimæ mihi fuerunt. Amabam jampridem, imò etiam venerabar te nomenque tuum, mi pater, non solùm quia soleo quidquid ex vestrâ illâ societate procedit, magni facere, sed etiam quia sigillatim de Vestrâ Reverentiâ multa audivi præclara primùm, deindè vidi, inspexi et suspexi.

Vidi namque, ante aliquot annos, opus illud utilissimum : *De Justitiâ et Jure,*

in quo et breviter simul et luculenter, difficultates illius partis theologiæ, præ cæteris autoribus quos viderim, egregiè solvis.

Vidi posteà *Consilium* quod à magni consilii Angelo per te mortalibus datum est, *de verâ Religione eligendâ.*

Ac demùm obiter in bibliothecâ collegii Lugdunensis *Tractatum de Prædestinatione;* et quamvis non nisi sparsim, ut fit, oculos in eum injicere contigerit, cognovi tamen, Paternitatem vestram sententiam illam, antiquitate, suavitate, ac Scripturarum nativâ auctoritate nobilissimam *de prædestinatione ad gloriam post prævisa opera,* amplecti et tueri; quod mihi gratissimum fuit, qui nimirùm eam semper, ut Dei misericordiæ tam ac gratiæ magis consentaneam, veriorem ac amabiliorem existimavi; quod etiam tantisper in libello *de Amore Dei* indicavi.

Cùm igitur ita erga Paternitatis vestræ merita, quam dudùm laudaverant apud me opera ejus, affectus essem, mirificè profectò gavisus

trop vous estendre, vous respondez parfaictement, et mieux qu'aucun autheur que j'aye encore veu, aux difficultez que renferme ceste partie de la theologie.

Ensuitte j'ay leu le *Conseil sur le choix de la veritable Religion,* que l'Ange du grand conseil a donné aux hommes par vous.

Enfin, j'ay veu dans la bibliotheque du college de Lyon vostre *Traitté de la Predestination :* il est vray que je n'ay fait que le parcourir à la haste, et assez legerement, comme il arrive quelquesfois; cependant je n'ay pas laissé de remarquer que Vostre Paternité estoit de ceste opinion si ancienne, si consolante, et si authorisée par le tesmoignage mesme des Escritures prinses dans leur sens naturel, sçavoir, *que Dieu predestine les hommes à la gloire en consequence de leurs merites preveus;* ce qui a esté pour moy le subjet d'une grande joye, ayant tousjours regardé ceste doctrine comme la plus conforme à la misericorde de Dieu et à sa grace, comme la plus approchante de la verité, et comme la plus propre à nous porter à aymer Dieu, ainsi que je l'ay insinué dans mon petit livre *de l'Amour de Dieu* (1).

Prevenu donc de la sorte en faveur de Vostre Paternité, dont les ouvrages m'avoient depuis longtems fait cognoistre le merite, je vous advoüe que j'ay eu une joye

(1) Liv. II, c. XI; et liv. X, c. VII.

toute particuliere d'apprendre que vous avez pour moy une amitié reciproque : pour m'en asseurer la continuation, comptez que j'auray toutes sortes d'esgards à la recommandation que vous me faites du docteur Gabriel, et que, tant qu'il sera en mon pouvoir, je feray avec empressement ce que je jugeray capable de vous plaire.

Cependant je souhaitte à Vostre Paternité une santé parfaitte, et je prie Dieu *qu'il vous conserve jusqu'à une extreme vieillesse, et que, sans vous abandonner jamais,* il respande abondamment sur vous les benedictions du ciel. De vostre paternité l'humble et l'affectionné frere et serviteur en Jesus-Christ, etc.

sum, me tibi vicissim utcumque etiam carum esse : quod ut semper contingat, et dictum magistrum Gabrielem commandatissimum habebo; et si quid unquam potero quod tibi placere cognoscam, id exequar quàm impensissimè.

Valeat interim Reverenda Paternitas tua, et te *Deus usque in senectam et senium nunquam derelinquat,* sed canos tuos benedictionibus cœlestibus ornet et compleat. Admodum Reverendæ Paternitatis vestræ humillimus et addictissimus frater et servus in Christo.

CCC.

A S. A. Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoye.

S. François recommande à S. A. les pauvres gens de la vallée d'Aux.

Annessy, 30 aoust 1618.

MONSEIGNEUR, ces pauvres gens de la val d'Aux, comme esperdus d'une ruyne presente qui les accable, n'ont sceu où se jetter à refuge qu'aux pieds de V. A., et certes je ne vois nullement qu'une main moins forte et une providence moins paternelle que la vostre, Monseigneur, les puisse garantir. Car je pense qu'ils n'ont à se plaindre principalement que de leur malheur, contre lequel rien ne peut leur donner allegement que le bon-heur d'estre regardez en pityé de V. A., à laquelle Dieu, qui void leur extreme misere, inspirera, comme ils esperent, quelque moyen favorable pour les retirer de ce gouffre. C'est ce en quoy j'implore avec eux la grace de V. A., à laquelle faysant tres-humblement la reverence et souhaittant le comble de toute saincte prosperité, je demeure, Monseigneur, tres-humble, tres-obeyssant et tres-fidelle orateur et serviteur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

CCCI.

S. François de Sales, à M. de Frotbarain, conseiller au Parlement de Bourgogne.

Le Sainct luy recommande le Chapitre de sa cathedrale, dans une affaire qu'il avoit avec les habitans de Sessel.

Annessy, 3 septembre 1618.

MONSIEUR, j'ay un Chapitre autant bien qualifié qu'il se peut dire; c'est pourquoy, oultre le devoir que j'ay au service de Dieu et de l'Eglise, j'en ay un bien particulier à mes Chanoines, qui, par un assez rare exemple, ne sont qu'un cœur et qu'une ame avec moy au soing de ce diocese.

Pour cela, Monsieur, j'implore avec eux vostre justice et pieté, pour la conservation de leur droict en l'affaire qu'ils ont avec messieurs les Syndic et habitans de Sessel, lesquels, si je ne suis grandement trompé, ont bon besoin d'estre rangez et remis en devoir, tant envers les ecclesiastiques qu'envers les magistrats.

Mais de cela, Monsieur, vous en discernerez et jugerez, tandis que priant Dieu qu'il vous fasse de plus en plus abonder en sa grace, je veux être à jamais de tout mon cœur, vostre, etc.

CCCII (1).

S. François de Sales à M. G. (2).

Annissi, 16 octobre 1618.

MONSIEUR, l'essay que je fis de vostre courtoysie il y a 20 ans que je fus à Rome; le recit que m'en fict Monsieur le chanoyne Desplans, la consideration de l'honneur où vos merites vous portent m'obligent à vous offrir mon service, quoy qu'inutilement, puisque estant si peu de chose comme je suis, je ne me puis pas promettre le pouvoir de vous en rendre. Et bien que ceste mesme consideration me deust retenir de vous importuner, si est-ce qu'en l'occasion que ledit Sr Desplans vous (requist?) pour le secours des chanoynes de mon eglise, je ne laisserois pas de vous supplier de nous estre favorable à tous, affin que les uns soyent

(1) Cette lettre est restée jusqu'alors inédite : l'autographe appartenait à feu M. l'abbé Trancart, de Bar-le-Duc, chanoine honoraire de Nancy et Toul.

(2) La suscription est illisible.

aydez et moy consolé de les voir un peu assistez et delivrez de pauvreté, vous asseurant, Monsieur, que vous obligerez force gens d'honneur et qui ont affection de marcher de bien en mieux au service de Dieu; et en mon particulier j'en demeureray à jamais, Monsieur, vostre tres humble et tres affectueux serviteur. — FRANC[s], e. de Geneve.

CCCIII.

A Sa Grandeur Monseigneur le Cardinal Frederic Borromeo, archevesque de Milan.

S. François envoye à S. G. un discours sur le cardinal Du Perron.

Annessy, 16 octobre 1618.

ILLUSTRISSIME, Reverendissime et tres-honnoré Seigneur,

Ces honnorables Peres visiteurs des Barnabites ont treuvé en moy un tres-profond souvenir des faveurs receues de V. S. Ill. et Rev. Ils m'ont apprins que V. S. possede nostre langue françoise. Je luy envoye donc avec humilité ce discours ou harangue de Du Perron, demonstrée belle, si je ne me trompe, par la vivacité du genie qui la caracterise. Si, lorsque je seray à Paris, où je vay accompaigner le Prince-Cardinal de Savoye, je treuve quelqu'orayson funebre (1) prononcée à l'occasion de la mort dudit cardinal Du Perron, je ne manqueray pas de l'addresser à V. S. Ill., ne doubtant pas qu'elle n'attache du prix à cognoistre la mort si heureuse et si pleine

ILL. et Rev. Signor mio Coltissimo,

Questi onorati Padri visitatori de' Barnabiti hanno trovato in me una particolarissima memoria delli favori ricevuti da V. S. Ill. e avendomi significato chè ella tiene notitia della nostra lingua francese, glie mando con humilità questa oratione o harenga fatta del Perrone, opra bellissima, s' io non m' inganno, per la vivacità dell' ingegno che in essa è mostrata. E se essendo in Parigi, dove vado per accompagnare il Principe Cardinale di Savoya, posso veder qualche oratione funebre di detto fu cardinale del Perrone, non mancarò di darne parte a V. S. Ill. non dubitando chè avrà a caro il saper la morte felicissima e piena di zelo di questo

(1) Le Saint envoya en effet l'orayson funèbre du cardinal Du Perron au cardinal Borromée, qui lui envoya, avec ses remerciements, un morceau de la dalmatique de S. Charles.

grand' uomo e prelato; e fratanto, basciando humilissimamente le sacre mani di V. S. Ill. e ritornando a farle profonda riverenza, resto suo divotissimo e humil..... — FRANCESCO, vesc.

de pieté de ce grand homme et prélat. Je bayse humblement les mains sacrées de V. S. Ill., et avec le plus profond respect je suis son tres-humble et tres-dévoué serviteur. — FRANÇOIS, evesque.

CCCIV.

S. François de Sales, à un Religieux.

Il s'excuse aupres de luy d'escrire la vie d'un sainct evesque son frere, à rayson du voyage qu'il alloit faire en France avec le Cardinal de Savoye. Il luy promet cependant de uy envoyer quelques remarques pour servir à ceste histoire.

Annessy, 16 octobre 1618.

MOLTO Reverendo Padre singolarmente carissimo ed officiosissimo, — Quantunque io vedeva di non poter in niun modo scrivere convenientemente la vita della felice memoria di Monsignor Vescovo suo frello, per la mia troppo grande rozzezza, ed insufficientia, nientedimeno il diletto ch'io havrei di dar gusto a V. R. e di dar testimonio della stima di questo grand servo di Dio, mi dava un certo che di speranza di poter lo fare in qualche modo. Ma vedendo m'adesso tirato in Parigi, per servire il Serenissimo Principe Cardinali nostro in questo viaggio di Francia, io perdo ogni sorte di speranza di scrivere, e massime chè quella historia richiade di esser scritta da uomo, che possa saper moltissime particolarità che io non posso cognoscere, nè intender qui, e molto meno in Francia. Mi perdoni adunque

MON tres-cher et tres-officieux Pere, quoyque je me visse absolument hors d'estat de pouvoir escrire la vie de Monseigneur l'Evesque vostre frere, d'heureuse memoire, soit à cause de ma trop grande impolitesse, soit à cause de mon incapacité, cependant la satisfaction que j'aurois eue de faire playsir à V. R., et de marquer mon estime pour ce grand serviteur de Dieu, me faysoit en quelque maniere esperer de pouvoir entreprendre cest ouvrage : mais me voyant appellé à Paris par nostre Serenissime Prince-Cardinal, je perds toute sorte d'esperance de pouvoir m'appliquer à escrire, et surtout ceste histoire, qui demande un homme qui puisse s'informer d'un tres-grand nombre de particularitez que je ne puis apprendre ny entendre icy, et beaucoup moins à Paris. Je la supplie donc de

vouloir m'excuser, si je ne luy rends pas ce service dans ceste occasion, que j'embrasserois d'ailleurs avec playsir, et d'estre persuadé que ce n'est que par impossibilité que je m'en dispense. Je ne laisseray pourtant pas de vous envoyer dans son tems quelques remarques touchant ceste histoire, qui seront peut-estre de quelques secours à celuy qui l'escrira. Je suis en toute maniere et seray tousjours de Vostre Paternité, le tres-seur et tres-affectionné frere et serviteur.

V. P. s' io non la servo in questa occasione che per altro mi sarebbe stata gratissima, e veda che la sola impossibilità m'impedisce. Ma non lascierò a suo tempo di mandargli alcuni osservationi circa quell' historia che potranno forsi giovare il scrittore; e in ogni modo sono, e sarò sempre di V. P. certissimo ed affettuosissimo fratello e servitore.

CCCV.

S. François de Sales, à un Evesque.

Le Sainct respond à l'invitation faite, de la part de M. de Montelon, de prescher à Sainct-André-des-Arts.

A Estampes, le 5 novembre 1618.

C'EST moy qui veux respondre, Monsieur mon tres-cher frere, puisque c'est à moy à qui l'honneur dont vous parlez à nostre frere s'addresse. Or, vous jugez donc bien qu'estant aupres de ce prince pour ce voyage, je ne suis plus à moy, ny n'ay point de liberté que celle qu'il me donnera; et toutesfois, tout ce que je pourray, je le feray, affin qu'il veuille bien me permettre que je fasse tout ce que Monsieur de Montelon desirera de moy pour la chaire de S. André; estimant la bien-vueillance de ce seigneur au-dessus de toute la pensée qu'il en sçauroit avoir, comme en verité je suis obligé de faire pour plusieurs respects. Dés demain donc je parleray au Cardinal, affin que, s'il se peut sans incommoder son service, je soys tout reservé à S. André, et, s'il ne se peut, pour l'Advent, comme à la verité il sera difficile que ce soit, pour autant d'autres occasions qu'il playra à mon dit Sieur de Montelon de me marquer. Mais, quant au logis, il me faut laisser où le fourrier du roy me fourrera. Car, quoyqu'inutile, ce prince me veut voir assidu aupres de sa personne, et la rayson veut que je rende ce devoir, ensuitte de l'intention

de S. A. Mais j'ay tort de dire tant de choses sur ce papier, puisque me voicy à la veille de vous voir en presence, et de prendre avec Monsieur de Montelon tous les moyens de suivre au plus prez qu'il se pourra toutes ses volontez. Bonjour, Monsieur mon cher frere. Dieu soit à jamais au milieu de vostre cœur.

CCCVI.

A Madame de Chantal.

Sainct François luy annonce qu'il a presché à Paris devant la Reyne Marie de Medicis.

24 decembre 1618.

Ouy, ma fille, j'ay presché ce matin devant la Reyne et tout son beau monde; mais en verité, je n'ay pas presché avec plus de soing, plus d'affection, plus de playsir qu'en ma pauvre petite Visitation.

Ah! ma fille, que la vive presence du Roy et de la Reyne du ciel font bien eclipser devant les yeux de notre cœur toutes autres grandeurs de la terre!

CCCVII.

S. François de Sales, à un Gentil-homme.

On ne peut avoir la veritable intelligence de l'Escriture saincte hors de l'Eglise.

2 juillet 1619.

Monsieur, il est fort vray que l'Escriture sacrée contient avec beaucoup de clarté la doctrine requise pour vostre salut, et ne pensay jamais le contraire.

Il est encore vray que c'est une tres-bonne methode d'interprester l'Escriture sacrée, de conferer les passages d'icelle les uns avec les autres, et reduire le tout à l'analogie de la foy; et cela aussi l'ay-je tousjours dit. Mais toutesfois je ne laisse pas de croire fort asseurement et de dire constamment que, nonobstant ceste admirable et aymable clarté de l'Escriture és choses necessaires à salut, l'esprit humain ne treuve pas tousjours le vray sens d'icelle, ains peut errer, et d'effect erre tres-souvent en l'intelligence des passages les plus clairs et les plus necessaires à l'establissement de la foy.

Tesmoin les erreurs lutheriennes, les livres calvinistes, qui, sous la conduitte des peres de la pretenduë reformation, de-

meurent en une contention irreconciliable sur l'intelligence des parolles de l'institution de l'Eucharistie; et se vantant l'un et l'autre parti d'avoir soigneusement et fidellement examiné le sens de ces parolles par le rapport de la conference des autres passages de l'Escriture, et tout adjusté à l'analogie de la foy, demeurent neantmoins contraires en l'intelligence des parolles de si grande importance. L'Escriture est donc claire és parolles; mais l'esprit de l'homme est obscur, et, comme une chouëtte, ne peut voir ceste clarté.

La methode susmentionnée est tres-bonne, mais l'esprit humain n'en sçayt pas user. C'est l'Esprit de Dieu, Monsieur, qui nous a donné l'Escriture; c'est le mesme Esprit qui nous en donne le vray sens, et ne le donne qu'à son Eglise, colomne et appuy de verité; Eglise par le ministre de laquelle ce divin Esprit garde et maintient sa verité, c'est-à-dire le vray sens de sa parolle; et Eglise qui seule a l'infaillible assistance de l'Esprit de verité, pour bien deuement et infailliblement treuver la verité en la parolle de Dieu. Si que, qui cherche la verité de ceste celeste parolle hors de l'Eglise qui en est la gardienne, ne la treuve jamais; et qui la veut sçavoir autrement que par son ministere, en lieu de la verité, il n'espousera que la vanité; et en lieu de la certaine clarté de la parolle sacrée, il suyvra les illusions de ce faux ange qui se transfigure en ange de lumiere.

Ainsi firent jadis tous les heretiques, qui tous ont eu pretexte de mieux entendre l'Escriture et de vouloir reformer l'Eglise, cherchant en vain la verité hors du sein de l'Espouse, à laquelle l'Espoux celeste l'avoit confiée comme à une fidelle depositaire et gardienne, qui la distribueroit aux chers enfans du lict nuptial, qui est et sera à jamais sans macule.

C'est donc cela que je vous dis en substance, Monsieur, qui n'est ny de loing, ny de pres contraire à la doctrine des Saincts Peres alleguez par Monsieur de Mornay (1), au livre qu'il vous pleut m'envoyer hier au soir, et que je vous renvoye ce matin, avec remerciement et protestations que je desireray continuellement de pouvoir, par quelque heureuse occasion, tesmoigner, Monsieur, que je suis vostre tres-humble, etc.

(1) Philippe de Mornay, seigneur de Plessis-Marly, embrassa la religion protestante à l'âge de neuf ou dix ans.

Le roi Henri IV, qui l'avait attiré à sa Cour, le fit gouverneur de Saumur et conseiller d'Etat; il en reçut aussi des services importants. Après la conversion du roi, le sieur de Mornay se retira peu à peu de la Cour. Alors il fit sur l'Eucharistie un grand ouvrage qui le rendit considérable parmi ceux de son parti, et qui fut le sujet de la conférence de Fontainebleau, l'an 1600, entre le

CCCVIII.

Certificat de vie et de mœurs, donné par le Sainct à un gentil-homme.

Paris, 11 septembre 1619.

FRANCISCUS DE SALES, Dei et Apostolicæ Sedis gratiâ episcopus et princeps Gebennensis : Notum facimus et testamur, dilectum nobis in Christo, nobilem virum, D. Guillelmum de Bernard toto biennio in civitate Annessiassenci, in quâ residentia ecclesiæ nostræ est, vixisse, omniaque munera catholicæ pietatis quàm accuratissimè obiisse, quemadmodùm par erat ab eo expectare, qui à parentibus (quos olim de facie et moribus cognovimus) piissimis originem traxit, et ab incunabulis in domo catholicissimi principis ducis Namurcii educatus fuit, ut et nunc eidem à cubiculo inservit inter primarios ejus domesticos. In quorum fidem..... et signavimus, et sigillum nostrum imprimi mandavimus.

NOUS, François de Sales, par la grace de Dieu et du Sainct-Siege Apostolique, evesque et prince de Geneve, faysons sçavoir et certifions que nostre bien-aymé en Jesus-Christ, noble homme, le sieur Guillaume de Bernard, a demeuré pendant deux années entieres dans la ville d'Annessy, lieu de nostre residence et de celle de nostre Eglise; qu'il y a rempli exactement tous les devoirs de la pieté et de la religion catholique, comme il estoit juste de l'attendre d'un homme qui a prins naissance de parens tres-pieux, cogneus de nous tres-particulierement, et qui a esté elevé dés le berceau dans la mayson de M. le duc de Nemours, prince tres-catholique, dont il est aujourd'huy gentil-homme de la chambre. En foy de quoy, pour favoriser son desir, nous luy avons donné par escrit ce tesmoignaige signé de nostre main, auquel nous avons fait apposer le sceau de nos armes.

---

cardinal du Perron et le sieur du Plessis. Celui-ci mérita par là, et par les services qu'il rendit aux protestants, de porter parmi eux le titre de Pape des huguenots. Il composa aussi un *Traité de la vérité de la religion chrétienne*, un livre intitulé : *Le maître d'iniquité*, et un autre qui a pour titre : *De la mesure de la foi;* un autre : *Du Concile*, et un autre : *Des méditations*, etc. Le roi Louis XIII lui ôta le gouvernement de Saumur, et il se retira dans la baronnie de la Forêt, qui lui appartenait, où il mourut le 11 novembre 1623.

CCCIX.

S. François de Sales, à Madame de Chantal, alors à Paris.

Courage et resignation de nostre Sainct à la volonté de Dieu ; mespris pour les honneurs du monde et le sejour de la Cour.

30 novembre 1619.

Je vois ma tres-chere Mere, par la derniere de vos lettres, du 12 du passé, que M. N. est tousjours en peine, et que je suis exposé à divers jugemens pour son maryage. Pour lui, je n'ay rien à dire, sinon que *bien-heureux sont ceux qui ont faim et soif de justice ; car ils seront rassasiés* (Matth. 5). Et bien que ce rassasiement s'entende pour le jour du jugement, auquel on fera justice à tous ceux à qui elle a manqué, et qui par consequent ont eu faim et soif en ce monde; si est-ce que j'espere que le Parlement enfin rassasiera ce personnage, apres qu'il aura eu faim et soif de justice : et Dieu veuille pardonner à ceux qui le persecutent. Pour moy, je dy qu'il faut que je prattique l'enseignement de S. Paul : *Ne vous deffendez point, mes bien-aymez; mais laissez le passage à la passion* (Rom. 12).

Et neantmoins, puisque vous le treuvez à propos, j'escriray au premier jour à M. Bergier, affin qu'il ayt de quoy rejetter la calomnie, asseuré de sa parfaicte charité pour moy, qui l'estime et honnore plus qu'il ne se peut dire.

Demeurez en paix, ma tres-chere Mere, sur tout cela. La Providence supreme sçayt la mesure de la reputation qui m'est necessaire pour bien faire le service auquel elle me veut employer, et je n'en veux n'y plus ny moins que ce qu'il luy playra que j'en aye. Or sus, c'est assez pour ce coup.

Madame S. A. et M. le Prince ont voulu que je fusse le grand aumosnier de maditte dame : et vous me croirez, je pense, aysement, quand je vous diray que je n'ay directement ny indirectement ambitionné ceste charge : non, veritablement, ma tres-chere Mere; car je ne sens nulle sorte d'ambition, que celle de pouvoir utilement employer le reste de mes jours au service de Nostre-Seigneur. Non, certes, la Cour m'est en souverain mespris, parce que ce sont les souveraines delices du monde, que j'abhorre de plus en plus, et luy, et son esprit, et ses maximes, et toutes ses niayseries.

Soyez à jamais benite, ma tres-chere Mere, et que vostre cœur et le mien soient à jamais remplis du divin et tres-pur

amour, que la divine bonté vous a fait la grace de vouloir parfaictement aymer.

CCCX.

S. François de Sales, à M. de Montelon.

Il se plaint des propos qu'il tenoit de luy au subjet d'un maryage et il se justifie sur ce dont il l'accusoit.

Avant le 13 decembre 1619.

PERMETTEZ-MOY, je vous supplie, Monsieur, de souslager mon ame en me playgnant à vous-mesme de vos plaintes, lesquelles, à la verité, m'affligent et m'estonnent, ne croyant pas d'en avoir donné aucune occasion, puisque, hors le tesmoignage que j'ay rendu une seule fois des merites et bonnes qualitez du gentilhomme, et une autre fois de sa religion, je n'ay nullement cooperé à ceste alliance, que peut-estre par la recommandation que j'en ay faite à Dieu, si elle devoit estre à sa gloire; et tout ce qui se dit de plus, n'est qu'exageration.

Il est vray que, les parties s'estant lyées d'affection et de promesses pendant mon absence, je fus present, soudain apres mon retour, à la repetition des promesses qu'elles voulurent estre renouvellées devant moy; mais d'une presence si simple, que je ne fis qu'escouter avec plusieurs autres, sans dire mot. Pouvois-je refuser de tels offices à de telles personnes, non plus que celuy que je fis envers vous, Monsieur, qui, ce me semble, ne me fistes pas sçavoir que vous eussiez une si puissante adversion pour ce maryage, que de là j'eusse peu inferer cet ardent mecontentement que vous avez, ce me dit-on.

CCCXI.

S. François de Sales, à un amy.

Le Sainct se sousmet avec resignation.

Avant le 13 decembre 1619.

MONSIEUR, je me suis un peu dilaté avec vous pour me soulager : non que je sois grandement touché ny des censeures ny des blasmes qu'on jette contre moy pour ce subjet, car je sçay que devant Dieu je suis sans coulpe; mais je suis pourtant marry du souslevement de tant de passions autour d'une affaire où j'en ay si peu. Ceux qui me cognoissent sçavent bien que je ne veux rien, ou presque rien avec passion et violence; et quand je fais

des fautes, c'est par ignorance. Je voudrois bien pourtant regagner la bonne grace de ces Messieurs, en faveur de mon ministere. Si je ne puis, je ne laisseray pas *de marcher en iceluy par l'infamie et bonne reputation, comme seducteur et veritable* (I. Cor. 6). Je ne veux ny de vie ny de reputation, qu'autant que Dieu voudra que j'en ay ; et je n'en auray jamais que trop selon ce que je merite.

CCCXII.

S. François de Sales, à M. l'Evesque de Belley.

Le Sainct console son amy sur la mort de son pere, et se justifie de la censeure qu'on avoit faite de sa conduitte au subjet d'un maryage.

Avant le 13 decembre 1619.

MONSEIGNEUR, j'ay sçeu depuis peu de jours, que la divine Providence a enfin retiré du monde M. vostre pere; soudain je suis allé à l'autel offrir le Fils eternel à son Pere pour l'ame de ce deffunct, et recommander la vostre et celle de Madame vostre mere, et celles de toute la trouppe des freres et sœurs, au Sainct-Esprit, douce source de toute veritable consolation; car que peut-on faire de meilleur en telles occurrences?

Certes, j'ay participé à vostre desplaysir; mais la part que j'en ay prinse n'aura en rien diminué de la totalité du vostre. O! si les afflictions devenoient moindres à mesure qu'elles sont respandues dans le cœur de plusieurs, que vous en auriez bon marché, ayant tant de personnes, et autour de vous, et bien loin de vous, qui vous honnorent et ayment sincerement, se communiquant les uns aux autres vos sentimens pour les ressentir avec vous!

Je n'ay rien à vous dire de plus sur ce subjet, sinon que toute ma vie j'honnoreray la riche memoire de ce bon seigneur trespassé; et seray invariablement tres-humble serviteur de sa tant honnorable posterité, et de madame sa veuve, qui a si heureusement cooperé au bon-heur de sa vie, et à le faire vivre encore apres sa mort en la personne de si dignes enfans.

Car au reste, de vous vouloir dire des parolles de consolation, je suis trop loing, et ne puis estre ouy qu'apres d'autres, si que ce seroit une impertinence excessive. Et de plus, quand j'eusse esté aupres de vous, que vous eussé-je peu dire sinon : *Bibe aquam de cisternâ tuâ* (1).

(1) Buvez l'eau de votre citerne (Prov. 5).

Quels parfums peut-on donner aux habitans de l'Arabie Heureuse! On ne peut porter de suavité qui soit comparable à celle de leur pays; et ne peut-on leur dire autre chose sinon : Sentez, odorez, recevez les exhalaisons de vos cinnamomes, de vos bausmes, de vos myrtes. Ainsi vous eussé-je dit, et à vous, et à madame vostre mere, à messieurs et mesdemoiselles vos freres et sœurs, vous envoyant tous à vous-mesmes pour vous consoler.

Mais moy, c'est la verité que j'ay encore une douleur sur le subjet de ce trespas qui me fasche tousjours quand j'y suis attentif : c'est qu'apres une forte resolution d'aller prendre congé de ce bon pere à mon despart de Paris, l'ayant reservé pour le dernier, comme celuy à qui je dois beaucoup d'honneur, et qui estoit le plus pres; ravi et emporté des visites qui me furent faites ce jour-là, je fus tellement suffoqué d'esprit que je ne pensay point à ceste obligation sur l'occasion; et estant en chemin je m'en apperçeus, comme seulement pour en estre marry. Et quant à vous, Monseigneur, ce ne fut nullement faute d'attention, mais par la fausse asseurance que mon hoste de Chartres me donna que vous estiez à Estampes, où apres je me recogneus trompé, mais trop tard.

Or, j'espere que ce bon seigneur m'a aysement pardonné, s'il faut ainsi dire, puisque voyant celuy qui voit tout, il voit bien que ceste mienne faute n'est point procedé de manquement d'honneur, de respect et d'affection. Et vous me pardonnerez aysement celle-cy par vostre douceur et bonté envers moy. Dieu m'a donné vostre bien-vueillance, Dieu me la conservera, s'il luy plaist; car de moy-mesme je n'ay sceu la meriter, ny la conservation d'icelle.

Mais, à propos de conserver les bien-vueillances, on m'escrit que je suis presque privé de celle de M. de Montelon pour le subjet du maryage de M. de N. Et encore faut-il que je vous rende compte de cecy, puisque vous estes celuy qui me l'aviez procurée; et en un mot je puis dire avec verité que, hors les veritables tesmoignages que j'ay rendus une seule fois à madame de N., de la vertu et bonnes qualités de son mary, je n'ay rien cooperé à ce maryage, sinon qu'apres avoir veu et sceu les fortes vehementes liaysons d'affections, avec des grandes promesses reciproques d'un futur maryage entre les deux parties, faites pendant que j'estois à Maubuisson, et de plus la demoiselle se promettre tres-asseurement que mademoiselle de N. appreuveroit tout; je dis alors, qu'encore que je ne doutasse point de leur discretion à la suitte de leurs affections, neantmoins je leur con-

seillois de ne pas beaucoup tarder leur maryage; conseil conforme aux decrets de l'Eglise, et que je donnay ne regardant qu'au plus grand bien et à la plus grande asseurance de ces ames, et l'observance des commandemens de Dieu.

Il y a encore cecy de considerable, que M. de Montelon, lorsqu'il me parla de ce subjet, ne me tesmoigna point d'avoir une si grande adversion, ny un si grand interest dans ceste affaire, que pour cela j'eusse peu croire qu'il en prendroit tant d'ardeur de mescontentement; de sorte que je ne puis encore sousmettre mon jugement pour me tenir coupable en cest endroict, quoyque grandement marry de voir tant de passions esmues à ceste occasion, pour l'accoysement desquelles je n'ay autre chose à dire, sinon, *Redime me à calumniis hominum* (1), à celuy devant lequel je suis sans fin, Monseigneur, vostre, etc.

CCCXIII.

S. François de Sales, à Madame de Chantal, à Paris.

L'on ne doit pas se conduire selon les regles de la prudence humaine, mais par les maximes de l'Evangile.

Annessy, 13 decembre 1619.

Vive Jesus, auquel, et pour lequel, et par lequel je suis parfaictement vostre, ma tres-chere Mere. Je viens d'escrire trois grandes lettres, que je vous envoie ouvertes, affin que vous les voyiez, et en icelles plusieurs choses qu'il faudroit que je vous escrivisse, et je n'en ay pas le loysir, estant bien tard.

Enfin donc j'escris à M. de Montelon; mais avant que de luy envoyer ma lettre, faites-la voir, s'il vous plaist, à M. des Hayes, et considerez s'il sera à propos qu'elle luy soit rendue; car quant à moy, ma tres-chere Mere, j'ay remis tous ces mauvais vens à la providence de Dieu : qu'ils soufflent ou qu'ils s'accoysent, selon qu'il luy playra; la tempeste et la bonace me sont indifferentes. *Bienheureux soyez-vous, quand les hommes diront tout mal contre vous pour l'amour de moy, en mentant* (Matth. 5). Si le monde ne trouvoit à redire sur nous, nous ne serions pas bonnement serviteurs de Dieu.

L'autre jour, nommant S. Joseph à la messe, je me ressouvins de ceste souveraine moderation dont il usa, voyant son incomparable espouse toute enceinte, laquelle il avoit creu estre toute

(1) Délivrez-moi des calomnies des hommes (Ps. 118).

vierge. Et je luy recommanday l'esprit et la langue de ces bons messieurs, affin qu'il leur impetrast un peu de ceste douceur et debonnaireté : et tost apres il me vint en l'esprit que Nostre-Dame en ceste perplexité ne dit mot, ne s'excusa point, ne se troubla point, et la providence de Dieu la deslivra; et je luy recommanday ceste affaire, et me resolus de luy en laisser le soing, et de me tenir coi : aussi bien que gaigne-t-on de s'exposer aux vens et aux vagues, sinon de l'escume?

O ma chere Mere! il ne faut pas estre si tendre sur moy. Il faut bien vouloir qu'on me censeure : si je ne le merite pas d'une façon, je le merite de l'autre. La mere de celuy qui meritoit une eternelle adoration ne dit jamais un seul mot quand on le couvroit d'opprobres et d'ignominies. Aux patiens et debonnaires demeurent la terre et le ciel. Ma Mere, vous estes trop sensible pour ce qui me regarde. Et donc, faut-il que moy seul au monde je sois exempt d'opprobres? Je vous asseure que rien ne m'a tant touché en ceste occasion que de vous voir touchée. Demeurez en paix, et le Dieu de paix sera avec vous, et il foulera les aspics et les basilics; et rien ne troublera nostre paix, si nous sommes ses serviteurs. Ma chere Mere, il y a bien de l'amour-propre à vouloir que tout le monde nous ayme, que tout nous soit à gloire.

Je presche icy les Advents, les Commandemens de Dieu, qu'ils ont desiré ouïr de moy; et je suis merveilleusement escouté : mais aussi je presche de tout mon cœur, duquel cœur je vous diray, ma tres-chere Mere, que Dieu par sa bonté infinie le favorise fort, luy donnant beaucoup d'amour des maximes du Christianisme, et cela ensuitte des clartez qu'il me donne de leur beauté, et de l'amour que tous les saincts leur portent au ciel, m'estant advis que là-haut on chante avec une joye incomparable : *Bienheureux les pauvres d'esprit, car à eux appartient le royaume des cieux* (Matth. 5).

Sur le commencement de la sepmaine qui vient, je feray ma reveue pour un renouvellement extraordinaire que Nostre-Seigneur m'invite de faire, affin qu'à mesure que ces années perissables passeront, je me prepare aux eternelles.

Nos sœurs d'icy feront fort bien; il n'y a rien à redire, sinon qu'elles veulent trop bien faire, affin que nostre Mere revenant, treuve que tout va bien : cela les presse un peu. Hier, nous fismes un entretien où je m'essayay de les mettre un peu au large.

Je salue nos tres-cheres sœurs Anne-Catherine et Jeanne-

Marie. Je leur escriray aussi trois mots au premier jour, s'il plaist à Dieu; et à nostre sœur Marie-Anastase mille salutations. C'est une petite jacobite; car Nostre-Seigneur l'a touchée à la cuisse : et elle ira mieux boiteuse au chemin de la perfection qu'elle n'eust fait autrement, comme j'espere. Je saluë nostre tres-grande novice, et toutes tant qu'elles sont mes tres-cheres sœurs et filles en Nostre-Seigneur. Je n'escriray point pour ce coup à ces dames, que j'honnore tant, et que Dieu veut que j'honnore de plus en plus : saluez-les toutes cherement és occurrences. Dieu les veuille combler de ses graces.

CCCXIV.

S. François de Sales, à M. de Boissy, son frere, Chanoine de l'eglise cathedrale de S. Pierre de Geneve, vicaire general du diocese.

Ceste lettre traitte d'un grand nombre d'affaires domestiques et autres.

16 decembre 1619.

Mon tres-cher frere, le bon poissonnier qui m'a apporté vos lettres de Rivole nous asseura de venir dans la huictaine prendre les nostres et vos habits; mais la quinzaine passe, et il ne vient point : c'est pourquoy je vous envoie tout à coup mes vieilles lettres, et celle-cy par laquelle je responds à celles que j'ay receues depuis par le sieur Trulard, et par autre voye.

M. le doyen ne veut point aller à la Cour, sa devotion le tirant ailleurs, où il pretend se rendre dans six sepmaines ou deux mois; mais il desire qu'on ne le sçache pas, ne s'en estant decouvert qu'à moy et au superieur claustral du lieu où il aspire, sur le rivage de ce lac.

Je verray à Lesorches M. l'abbé de Seyserieux, et sçauray en quelle disposition il se treuve : et quant à M. Duchatelard, il me dit l'autre jour qu'en l'advertissant un mois auparavant, il se tiendra prest.

Reste M. Favre, qui desire d'attendre M. de Chamessay. Si quelqu'un de vostre cognoissance vouloit entrer au premier quartier, en m'advertissant dans quinze ou dix-huict jours, affin que je n'en fisse pas tenir prest l'un des susnommez, cela seroit bon, comme je pense. Je pense aussi que la division de l'aumosne sera à propos, ainsi que vous l'avez projetté.

M. de Drum aura response par les cy-joinctes, que M. de La

Salle aura cent mille francs de son pere, et trente mille de sa mere, ainsi que M. de Medio m'asseure

M. Favre m'escrit que M. de Forax n'est pas encore hors de prison, par l'opiniastreté de ses parens qui font le pis qu'ils peuvent. J'escris à M. de Montelon, pour voir si on le pourra destourner de la fausse creance qu'il a de mon procedé, dont je ne me repens point, ny n'ay subjet aussi de me repentir.

Je ne sçavois pas aussi que les livres de visites fussent à Paris, car on me l'a celé : mais il a apparence que Monsieur le President en aura soing. Je les luy demanday l'autre jour, et il m'escrivit qu'il en avoit un peu affaire pour encore, et qu'il me les enverroit par apres.

Je vous envoie le project que Monseigneur le Prince me commande de faire pour la reformation des monasteres de deçà, m'ayant semblé à propos qu'il luy fust remis parmy les festes, en tems auquel telles pensées sont de sayson. Vous luy pourrez dire que j'ay esté apres avoir conferé avec M. de Montoux et M. l'abbé d'Abondance, et qu'il sera expedient que les memoires soient dressez en italien ou en latin, mais plustost en italien de quelque bonne main.

Vous verrez que nous n'avons pas oublié nostre Eglise, pour laquelle il se presente encore une occasion, dont le Chapitre m'a prié de vous donner advis, affin que dextrement vous sçachiez si on en pourroit reüssir. C'est que Monsieur le Reverendissime du Mont-Denis a, ce dit-on, un prieuré pres de Piolée, qui s'appelle Consier, duquel s'il vouloit se deffaire en faveur de nostre Eglise, on luy asseureroit une bonne pension, pourveu qu'elle n'excedast pas tous les fruicts; et apres on pourroit traitter avec le Chapitre de Belley, du doyenné de Seyserieux. Or, je vois en cela une extreme difficulté, à cause du placet du Roy, qui tresmal volontiers ordonnera pour unir à un corps qui est hors du royaume. Neantmoins, parce que le Chapitre a cela en desir, vous pourrez avec dexterité sçavoir ce qui se pourra faire par delà avec Monseigneur du Mont-Denis.

M. le Prevost gousta merveilleusement la bonne pensée que vous avez faite, de voir si on pourroit loger mon nepveu de la Fouge chez Monseigneur le Prince-Cardinal; et s'il se peut, ce sera une tres-grande charité.

Mon frere ledit sieur vous escrit de la lettre que les gens de bien font voir par-cy par-là à la desrobée. Il y a apparence qu'ils feront ce qu'ils pourront pour ravaler le peu de faveur qu'ils voient naistre pour nous; mais il ne faut pas que vous vous en

remuiez, ains que vous respondiez seulement par bienfaicts a leur mesdire : c'est le vray moyen de les fascher et combattre, mesprisant leurs efforts par l'asseurance que nous tesmoignerons d'avoir dans nostre innocence et inviolable affection aux services de nos princes.

M. le marquis de Saint-Damian s'en reva, qui m'est venu voir avec beaucoup de démonstration de nous aymer; il faut donc correspondre, affin que de toutes parts nous fassions paroistre que nous sommes nous-mesmes.

M. de Cormans a fyancé la bonne mademoiselle de la Croix, et croy que l'on est apres de poursuivre la dispense. M. de Leaval s'estoit chargé de retirer la depesche du sieur Menyer. S'il ne va pas bientost en Piedmont, Madame de Charmoisy vous prie de procurer qu'on le fasse, et de donner advis de l'argent qu'il faut pour la retirer, affin qu'on l'envoie soudain. Je croy bien que pour celuy de naturalité de M. de Benmeres, il faudroit donner quelque chose en chancellerie; mais il n'y a remede : si c'est peu de fait, il faudra avancer.

Les sœurs de Sainte-Claire de Demun me conjurent fort de vous recommander leur affaire, en laquelle M. le marquis de Salins les aydera fort : ce porteur est l'un de leurs religieux.

Je suis grandement ayse de sçavoir que Madame de Saint-George demeurera, sçachant combien elle a de pouvoir et de vouloir pour le bien de l'esprit de nostre maistresse, et par consequent pour le contentement plus desirable de S. A. et de Monseigneur nostre prince, et le bonheur de cest Estat. La cognoissance que j'ay des qualitez de ceste dame, m'a tousjours fait souhaitter qu'elle demeurast, et loüe Dieu de tout mon cœur que cela soit. Saluez-la cherement de ma part, et l'asseurez de mon service tres-humble, et de mesme toutes les dames qui me font l'honneur de m'aymer : mais, comme vous sçaurez bien faire, mettez à part la signora dona Genovefa ma tres-chere fille; je ne sçaurois luy escrire, ny quasi plus à personne : ce sera au premier jour, et à nostre tres-cher frere le Pere Dom Juste, duquel j'ay receu la boitte et la lettre du Pere Justin.

Les deux dames qui vous ont escrit de France, sont Mesdemoiselles de Crevant, qui s'appelle Anne de Bragelonne, et de Verson, qui s'appelle Marie de Bragelonne.

Nous avons achevé l'annuel de M. de Charmoisy ce matin; et la bonne Madame de Charmoisy se sent grandement obligée à vostre amitié, et pour le soing que vous avez de son Henri.

Monseigneur de Turin me recommande le Pere Sommier pour la prebende de l'abbaye d'Aulps; mais c'est là, et non icy où il faut faire l'office : vous le ferez, s'il vous plaist, envers Monseigneur le Prince-Cardinal, et puis en rendrez compte à Monseigneur l'archevesque.

Las et recru de tant escrire, je prie Dieu qu'il vous comble de contentement, et suis votre, etc.

CCCXV.

A S. A. Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoye.

S. François supplie S. A. d'accorder aux Sœurs de Saincte-Claire d'Evian la place et les masures du chasteau d'Evian, pour y bastir leur couvent, et il luy envoye le project pour la reformation des monasteres.

Annessy, 17 decembre 1619.

MONSEIGNEUR, les Sœurs de Saincte-Claire d'Evian font supplication à V. A. pour avoir la place et les masures du chasteau de ce lieu, affin d'y bastir leur couvent, puisque M. le marquis de Lullin tesmoignera que cela ne peut en rien nuyre à la conservation de la ville; et puisqu'elles ont encore desiré mon intercession aupres de V. A., je la fay tres-humblement, adjoustant qu'il n'y a, comme je pense, aucun monastere de cest ordre-là qui fleurisse plus en veritable devotion que celuy-cy.

J'envoye aussi à V. A. le project dressé par son commandement pour la reformation des monasteres de deçà les monts; duquel la lecture ne sera point hors de sayson parmy ces festes, puisque tout le dessein regarde la plus grande gloire du divin Enfant; la naissance duquel on celebre, et que je ne cesseray jamais de supplyer qu'il fasse de plus en plus prosperer V. A., Monseigneur, de laquelle je suis, tres-humble, tres-obeyssant et tres-fidelle orateur et serviteur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

CCCXVI.

A S. A. Victor-Amedée, Prince du Piedmont.

S. François rappelle à S. A. l'ordre donné que les prebendes vacantes de Contamine fussent reservées pour la reformation des monasteres, et luy parle d'un religieux de Contamine qui desire faire donner place et prebende à un nepveu.

Annessy, 19 decembre 1619.

MONSEIGNEUR, dés que V. A. eut l'heureuse pensée de contribuer son soing et son authorité à la reformation des monasteres de deçà, elle donna ordre que les prebendes vacantes de

celuy de Contamine fussent reservées pour estre par apres appliquées selon ce dessein; or maintenant, un religieux ancien dudit Contamine ayant un desir extreme de faire avoir place et prebende à un sien nepveu, jeune et ignorant, a obtenu des lettres de S. A. par lesquelles elle commande que l'on luy donne ceste prebende; mais on ne peut croire que ces lettres soient selon l'intention de Saditte Altesse, puisque elles sont contraires à la resolution prinse avec tant de consideration, de laquelle il se peut faire que la souvenance ne soit pas tousjours presente à S. A.; puisque mesme, en attendant qu'on obtienne de Rome le pouvoir d'appliquer plus fructueusement ces prebendes, on les employe à reparer les domiciles necessaires et entretenir la sacristie de laditte eglise. V. A. donc est supplyée tres-humblement de faire desclarer la volonté de S. A. sur ceste occasion, affin que l'on puisse asseurement ou accorder, ou, ce qui est plus desirable, refuser laditte prebende. Et tandis, je prie Dieu qu'il fasse de plus en plus abonder V. A. en ses benedictions, et suis, Monseigneur, vostre tres-humble, tres-obeyssant et tres-fidelle orateur et serviteur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

CCCXVII.

S. François de Sales, à M. le baron de la Tournelle, Conseiller d'Estat de S. A. le Duc de Savoye et son ambassadeur en Suisse.

Le Sainct luy tesmoigne le regret de n'avoir peu faire avoir une chapelle à son fils, et luy en dit les raysons, etc.

Annessy, 2 febvrier 1620.

MONSIEUR, je loüe Dieu et vous remercie humblement de la part et douceur que vous avez donnée à vostre curé, qui je m'asseure, l'employera à rendre meilleur service à l'Eglise, et ne puis que recevoir à beaucoup de faveur la memoire qu'il vous plaist d'avoir de la ferme et reciproque amitié de nos peres, laquelle de ma part je cultiveray fort affectionnement en toutes les occasions esquelles mon pouvoir s'estendra de vous rendre service.

Que si la chapelle dont vous m'escrivez estoit en ma main, tres-volontiers je la contribuerois à vostre contentement pour la retraitte de monsieur vostre fils, religieux en Suisse; mais monsieur le doyen la possedera encore toute l'année de son noviciat, apres laquelle il en veut disposer en faveur d'un parent qui luy est si proche, et à vous, Monsieur, que quand il me l'a eu nommé et dit ses raysons, il m'a osté tout à fait le courage d'in-

terceder pour tout autre; et mesme que M. de Monthon, de la nomination duquel est laditte chapelle, preferera aussi celuy-là à quiconque pourroit venir, puisqu'il luy est aussi proche qu'à vous, Monsieur, qui, sous la faveur de S. A., ne tarderez pas, comme je l'espere beaucoup, sans avoir des aussi bonnes commoditez pour monsieur vostre fils; et moy je desireray tousjours le moyen de m'y pouvoir employer.

Cependant, Monsieur, ceste mesme amitié ancienne qu'il vous a pleu de me marquer, m'oblige à vous communiquer l'honneur que S. A. a fait ces jours passez à mon frere, qui est aupres de Madame, l'ayant nommé mon coadjuteur et successeur en cest evesché, avec une gratification d'autant plus honnorable, que ç'a esté sans que je l'aye jamais ny demandé, ny fait demander : de sorte, Monsieur, qu'à mon manquement vous aurez un autre evesque, qui, estant mon frere, sera ensuitte, comme moy, vostre tres-humble, etc.

CCCXVIII.

S. François de Sales, à S. A. le Duc de Savoye.

Le Sainct le remercie d'avoir nommé son frere, Jean-François de Sales, pour son coadjuteur et successeur dans l'evesché.

6 mars 1620.

MONSEIGNEUR, les faveurs les moins meritées sont à la verité les moins honnorables, mais elles sont aussi les plus obligeantes; et quand elles viennent d'un haut lieu et d'une mayson souveraine, elles sont estimées parfaictes, et ostent à ceux qui les reçoivent le pouvoir d'en faire de dignes actions de graces.

Pour cela, Monseigneur, je ne destine pas ces lignes au tres-humble remerciement que je devrois faire à Vostre Altesse pour la grace qu'il luy a pleu d'exercer envers mon frere et moy, le nommant à ma succession en cest evesché; mais je luy en fay seulement tres-humblement la reverence, pour tesmoignage qu'en ceste nouvelle obligation je renouvelle et confirme l'hommage et la fidelle obeyssance que je doy à la bonté de Vostre Altesse, la supplyant en toute humilité de continuer, comme elle a commencé, de me proteger tousjours avec mes freres, sous la douceur de sa debonnaireté, puisque nous ne respirons jamais si cherement et cordialement autre chose quelconque de ce monde, que l'immuable devoir par lequel nous sommes si heureux que d'estre et vivre en la subjection de Vostre Altesse, à

laquelle souhaittant incessamment le comble de toute saincte prosperité, je suis, Monseigneur, tres-humble, tres-fidelle, etc.

CCCXIX.

A Son Altesse Victor-Amedée, prince du Piedmont.

Sur la nomination de son frere, Jean-François, à la coadjutorerie.

Annessy, 6 mars 1620.

MONSEIGNEUR, je ne puis me taire sur la nomination de mon frere à une coadjutorerie, car les grands coups de la faveur, comme ceux de la douleur, excitent, qui que ce soit, à parler, et si (1) je ne puis rien dire à V. A. sur ce subjet, qui ne soit grandement au-dessous de mon sentiment. Et pour cela, je me contenteray de luy en faire tres-humblement la reverence, et l'asseurer, que comme elle pouvoit gratifier grande multitude de gens de plus de merite, aussi n'eut-elle peu en regarder de plus de fidellité et d'obeyssance que mon dit frere et moy, qui ne cesserons jamais de loüer Dieu de quoy il m'a rendu par tant de devoirs, Monseigneur, tres-humble, tres-obeyssant et tres-fidelle orateur et serviteur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

CCCXX.

S. François de Sales, à Madame la Princesse de Piedmont.

Le Sainct la remercie d'avoir contribué à la nomination de son frere à la coadjutorerie de Geneve.

20 mars 1620.

MADAME, si vous mesurez vos faveurs à ce que Dieu a voulu que vous fussiez, il n'y en aura jamais de trop grandes : mais si elles sont balancées avec le merite de ceux qui les reçoivent, celle dont il vous a pleu gratifier mon frere et moy, en la nomination faite par Son Altesse, sera sans doubte des plus excessives; et faudra advoüer, Madame, qu'elle n'a nul fondement qu'en la grandeur de vostre bonté, sinon que parmy plusieurs graces de Dieu vous avez encore celle-là de cognoistre les cœurs, et que dedans les nostres Vostre Altesse ayt regardé l'incomparable passion que Dieu mesme y a mise, pour nous rendre infiniment

(1) Toutefois.

dediez à vostre service, et nous faire resigner à jamais à l'obeyssance de vos commandemens : car, en ce cas, Madame, s'il vous a semblé bon de mettre en cousideration nostre tres-humble sousmission, Vostre Altesse aura bien eu quelque subjet de nous departir ce bienfaict, duquel je luy rens tres-humbles graces; et luy en faysant reverence avec un extreme respect, je prie la divine Majesté qu'elle comble la royale personne de Vostre Altesse de l'abondance de ses benedictions, qui suis, Madame, vostre tres-humble, etc.

CCCXXI.

A M. de Tardy, Conseiller d'Estat de S. A., President au souverain Senat de Savoye.

Sainct François luy recommande les religieux et les habitans de Six, qui ont un procez à soustenir devant le Senat.

Annessy, 18 mars 1620.

MONSIEUR, oultre que les venerables religieux de Six, pour leur bonne vie et affection à la reformation, meritent d'estre protegez, l'affaire qu'ils ont maintenant prenant son origine en partie de la visite que j'y ay faite, et en laquelle je puis bien prendre Dieu mesme à tesmoin d'avoir eu seulement son service en veue, et en laquelle de plus je n'ay presque rien ordonné qu'apres avoir par raysons tiré le consentement amyable des parties; je me sens obligé de faire avec lesdits religieux une mesme supplication aupres de vous, affin qu'il vous playse de les favoriser en la conservation de leur bon droict : en quoy vous ferez chose grandement aggreable à N. S. et qui m'obligera extremement, qui suis à jamais, Monsieur, vostre serviteur tres-humble. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

P. S. Monsieur, les habitants de Six, pour leur grande misere, sont dignes de compassion, et pour leur pieté sont dignes d'estre affectionnez; c'est pourquoy je ne fay point de difficulté de vous supplyer tres-humblement de leur departir vostre justice et faveur en la conservation de leurs bons droicts.

CCCXXII.

A Sa Grandeur Monseigneur le Cardinal Frederic Borromeo, archevesque de Milan.

S. François luy rend graces pour l'envoy des reliques de sainct Charles Borromée.

Annessy, 23 avril 1620.

ILL. e Rev. Signor mio Col^mo^,

J'ay receu la lettre tres-suave que V. S. Ill. et Rev. s'est pleu à m'escrire ces mois passez, en m'envoyant les reliques de S. Charles. J'ay attendu jusqu'à ce moment pour en faire mon tres-humble remerciement. Des bons PP. Barnabites allant à Milan, le Pere Candide, porteur de la presente, m'a promis de s'interposer pres de vous pour faire excuser mon manquement. Ceste intervention est tres à propos, car je n'ay ny les moyens ny les manieres de faire mes excuses à V. S. Ill. Quant à l'affection et au respect pour elle, je dois ne le ceder à personne, et apres luy avoir dit ceste verité si certaine, je la saluë humblement, et je demande pour elle à Dieu toute saincte prosperité. Je suis tres-humble et tres-devoué serviteur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

Ho ricevuto la lettera suavissima che V. S. Ill. e Rev. si compiace di scrivermi questi mesi passati, insieme colle reliquie di S. Carlo, e ho aspettato in adesso di farne il dovuto humilissimo ringraziamento, chè endando costi questi nostri buoni Padri Barnabiti, il P. D. Candido latore mi ha promesso di compire anco con lei per supplire al mancamento mio. Il che è molto a proposito, non avendo io ne senno ne modo di far con V. S. Ill. il debito mio, se bene io di affetto et rispetto verso di lei non credo di dovere cedere a nessuno; e con questa certissima verità glie faccio humilissima riverenzia e li pregho dal Signor Iddio ogni santa prosperità. Humilissimo e divotissimo servitore. — FRANCESCO, vescovo di Ginevra.

CCCXXIII.

A sa Paterneté le Pere General de la Congregation de Sainct-Paul, à Milan.

Sainct François le prie de luy renvoyer les prestres qui vont celebrer le Chapitre.

24 avril 1620.

REVERENDISSIMO Padre in Christo osservandissimo. Andando questi nostri Padri al capitolo e alla obedienza di V. P. Rev. vado ancora io con essi loro per salutarla e proferirmegli per servitore affezzionatissimo. Supplicandola di più chè si degni, se pero cosi far si può e è spediente, rimandarli in quà. Essendo chè avendo egli imparata la lingua e le usanze del paese, potranno con più utilità fatigar in questi luoghi chè altri che verrebbono senza tali instrumenti e mezzi necessarii. E niente dimeno non lascierò di dire a V. P. Rev., come in vero zelante del bene e honore della sua Congregrazione, chè sarebbe anco a proposito chè con essi loro venisse uno di quei vecchi padri, l'età del quale potesse produrre una nuova venerazione a questi nuovi collegi, li quali forse presto ne avranno un terzo di noviziato. E cosi tutte queste cose, con la canuta presenza et autorità di tale personnagio, verranno compite. Fra tanto, augurando dal Signore ogni santa prosperità a V. P. Rev., glie resto humil. fratello e servitore. — FRANCESCO, vesc. di Ginevra.

MONSEIGNEUR, nos Peres allant au Chapitre et à l'obedience de vostre Paternité Reverendissime, je viens avec eux pour la saluer et me desclarer son serviteur le plus affectionné. Je la supplie de plus, si faire se peut, et si cela est convenable, de les renvoyer icy. Ils ont apprins la langue et les usages du pays, et pourront continuer leurs travaux dans ces lieux avec plus d'utilité que d'autres qui arriveroient sans ces advantages necessaires. Je diray encore à Vostre Paternité, comme vray amy du bien et de l'honneur de sa Congregation, qu'il seroit à propos qu'avec eux il vint un de vos vieux religieux, dont l'aage attireroit un nouveau respect à ces nouveaux colleges qui peut-estre bientost en compteront un tiers sorti recemment du noviciat. Avec la présence et l'authorité d'un personnage blanchi dans ses devoirs, ceste veneration sera constamment observée. A tant, demandant au Seigneur toute saincte prosperité pour V. P., je demeure son tres-humble frere et serviteur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

CCCXXIV.

A S. A. Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoye

Sur le dessein d'employer les prebendes de Contamine à l'establissement des lectures de theologie, et du noviciat des Peres Barnabites.

Annessy, 2 juin 1620.

MONSEIGNEUR, V. A., qui m'avoit commandé de faire recevoir le nepveu du sacristain Perret à Contamine, me commande, par une autre lettre, de ne le point faire jusques à ce que luy aye donné mon advis. Et partant, Monseigneur, je supplieray V. A. de se ressouvenir de l'heureux dessein qu'elle a d'employer les prebendes de ce prieuré-là pour l'establissement des lectures de theologie, et du noviciat des PP. Barnabites, puisque il est si mal-aysé de mettre la reforme en un lieu où il n'y a pour encore aucun subjet capable de l'introduire, et tout à fait destitué de bastimens. Et sur cela V. A. me favorisera de ses commandemens, que j'attendray et recevray avec l'obeyssance que je luy doy, Monseigneur, son tres-humble, tres-obeyssant et tres-fidelle orateur et serviteur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

CCCXXV.

A un Gentilhomme son amy.

Sainct François luy propose de faire nommer le prieur de Mesme aumosnier de Madame la Princesse de Piedmont. Il l'entretient esgalement de plusieurs autres affaires.

2 juin 1620.

VOYLA M. de Rouër qui va pour le procez que sa mayson a en ce pays-là. Oultre le double lyen d'allyance que nous avons avec luy, la grande assistance que Madame de Brescreu fit à feu mon frere, ainsi que mon frere le chevalier m'a raconté, nous oblige à le servir és occurrences. Il vous dira comme M. Fornand s'en va aujourd'huy ou demain au plus tard pour suivre la voye de toute... Trois ou quatre se presenteront pour le canonicat, entre lesquels, ce me semble, M. du Crest qui est docteur, qui est tout à mon gré, et pour l'exterieur et pour l'interieur. Mais je ne sçay ce que Messieurs du Chapitre feront. Pour avoir un aumosnier de Madame, j'ay jetté les yeux sur M. le Prieur de Mesme, tout reformé, qui a bien estudié, qui parle bien, a tres-bonne mine, et a des moyens, et qui à mon advis tiendra fort bien ceste place, et nous en sera obligé et toute la ville de La Roche ; je ne

sçay pourtant encore s'il le voudra, mais je le sçauray bientost : son grand-pere estoit noble, c'est-à-dire le fut fait, et si il n'est point boiteux ny pointilleux. Je le fis deputé du clergé au Synode, et depuis surveillans du quartier, de quoy il m'a sceu tant de gré que je pense qu'il merite d'estre advancé. Oultre que je ne sçay où jetter ma veue, tous nos ecclesiastiques de bonne naissance estant ou tarez au corps et au maintien, ou de peu d'intelligence, ou trop vieux ou sans talent pour ceste charge en laquelle nostre maistresse veut avoir des gens de bonne sorte. Or, quant à M. Faure, je croy qu'il se contentera d'avoir l'honneur et le tiltre sans aller au service, Messieurs ses freres s'estant accordez à le luy persuader. Pour celuy qui est à Paris, en verité, il auroit bien tous les autres talens, mais je croy que la constance luy manqueroit et seroit dans un peu de tems dans une dangereuse liberté qui luy serviroit de reproche et à nous, le passé nous ayant assez apprins ce qui se doit presager pour l'advenir. Mais nous acheminons le plus que nous pouvons l'eschange de son benefice avec un autre qui est possedé par un autre changeant, affin qu'il puisse revenir et le tems nous fera sages.

Mon frere et ma sœur de Cornillon ont un desir extreme que, M. le curé de Regnier venant à mourir, comme il semble qu'il doive faire dans peu de jours, M. François Baudri, qui est maintenant vicaire, leur voysin, et qui a plusieurs bonnes petites conditions, eust la nomination, estimant que le bon M. Pergod, qui est procureur de M. Argentier, en nommeroit peut-estre quelqu'autre. Pour cela, s'il se peut bonnement, il faudroit prier mon dit sieur Argentier de faire une lettre à moy, par laquelle, en cas que le dit messire François se treuvast capable et desiré par les paroissiens, on le preferast, attendu que depuis plusieurs années en çà il fait effectivement la charge du curé, exhortant, administrant les sacremens et catechisant, et en somme suppleant le devoir du curé qui, à cause de son mal, ne le peut faire. Quand vous desirerez M. Rolland et messire Noé, vous les aurez. J'ay veu la lettre de M. Beybin qui ne m'a point estonné; au contraire, je l'eusse esté extremement si, estant savoyars et gens de bien, nous n'eussions point esté enviez en une si heureuse faveur de nos princes. La victoire demeure à ceux qui treuvent la place et faut demeurer en paix. J'ay receu la lettre de S. A., par laquelle elle me commande ne rien mouvoir au fait de M. Perret, jusques à ce que je luy aye donné advis de ce qui me semble. Or ne sçay qu'escrire, sinon que si S. A. veut continuer le dessein d'employer ces prebendes pour Thonon et Evian ou la Bon-

neville, il faut qu'elles les treuve vacantes, et que l'on fasse solliciter à Rome tout ce qu'il faut pour faire reüssir le project. Je m'essayeray donc d'escrire aujourd'huy à Sa ditte Altesse, mais elle ne m'entendra pas si Monseigneur le Prince ne luy remet en memoire le subjet.

Oh! mon Dieu! quel bon-heur si on peut restablir le service de sa divine Majesté en toutes ces provinces; mais pour Ripaille, et pour la Congregation de Thonon il n'est pas grand besoin que de l'authorité de S. A., car en l'un il n'y a personne et en l'autre on ne change rien, la bulle de Clement, ordonnant que ceste Congregation soit des Prestres de l'Oratoire. Et quant à la commission que Monseigneur le Nonce a pour la visite de la saincte mayson, s'il me l'envoye, tousjours faudra-t-il que S. A. en soit advertie, car ceste mayson despend tellement des bienfaicts de Sa ditte Altesse, que, sans le concours de son authorité, mal-aysement pourroit-on rien faire effectivement. Il seroit donc besoin que l'on sçeut *ad quos fines* la ditte commission tend, et en communiquer avec Monseigneur le Prince; que s'il le treuvoit bon, on pourroit par apres me l'envoyer, et je l'executerois selon la necessité ou l'utilité. J'ay un desir extreme de servir M. Pernet, mesme en la mauvaise affaire que son cousin a avec ce soldat; et y ay desjà mis la main par l'entremise de M. de Mesme, qui a fort heureusement gaigné sur ledit soldat qu'il se contentera de ses despens; la difficulté n'estant plus que sur la quantité, laquelle je voy estre fort grande par la liste que j'en ay tirée, et de laquelle, si je ne puis maintenant, au premier jour je vous envoyray copie. Et ce qui m'oste encore plus l'esperance de pouvoir servir M. Pernet en son desir, qui est digne de luy et du soin charitable qu'il a de ceux qui luy appartiennent, c'est que son cousin M. le chanoine a ses apprehensions si fortes, qu'il croit que sa partie a grand tort et luy en doit de reste, combien que, m'esttant enquis le plus que j'ay peu de verité, je treuve que c'est tout au contraire, et que ledit sieur chancelier Pernet a excedé fort scandaleusement, et que le bon M. Rogex l'a traitté avec un respect duquel la partie a grandement à se plaindre. Mais qui le luy pourra persuader? En somme, je m'essaieray en ceste occasion de tesmoigner à M. Pernet que ses recommandations ont tout pouvoir sur moy. Vous pouvez penser de quelle affection j'honnore M. de Pezieu, et comme je regarde en verité toute ceste maison-là, tout ainsi que si j'avois le bien d'estre l'un des freres; certes, j'estimerois Madame de Beaufort l'une des plus heureuses femmes du monde si elle s'estoit maryée avec luy. Mais il n'y a

moyen de le servir en cela par lettres, car d'un costé je suis engagé dés il y a long-tems pour Monsieur de Sainct-Agné, frere de M. de Luçei. Et d'autre part, je sçay que les lettres n'ont nul pouvoir sur l'esprit de ceste damoiselle, qui est si pleine de considerations, qu'il faut parler, et de presence l'esclaircir des respliques que son esprit luy fournit. Je verray neantmoins de quel biays je pourray prendre quelque occasion de servir ce cher frere utilement et efficacement, par l'entremise de mes amys et par toute sorte de bons offices. Mais je vous supplie qu'il me pardonne si je n'en puis plus. Monseigneur de Gramer l'aisné me prie pour sa venerie. J'ay receu le paquet du P. General des Feuillans. Nous attendons nos PP. Barnabites et M. le premier President pour ces festes. Nostre sœur Marie pourra venir quand il luy playra. Hier, la tres-bonne Madame de Granieu arriva et sera icy ces deux jours suivans, ce n'est pas sans parler de vous avec affection. Dieu par sa bonté vous conserve, mon tres-cher frere, mon amy.

P. S. M. de Briscieu a desiré que le curé de Bellecombe l'accompagnast, et je n'ay pas eu grande difficulté à le luy accorder; car, jusques à ce que ce curé change d'humeur, son absence sera plus utile que sa presence.

CCCXXVI.

A Son Altesse Victor-Amedée, prince du Piedmont

Sur le project de se faire des partisans des habitans de la ville de Geneve par les voies de la douceur et de la bien-vueillance.

25 juin 1620.

MONSEIGNEUR, je croy que parmy la multitude des affaires importantes que S. A. peut avoir pour le bien de sa couronne et consolation de ses Estats, il y en a peu qu'elle doive affectionner plus fortement que celle que je proposay à V. A. quand j'eus l'honneur d'estre aupres d'elle au chasteau de ceste ville, pour le retirement de ceste autre ville, par voye douce, paysible et asseurée; or, voilà, Monseigneur, un homme, subjet naturel de S. A., qui, sans sçavoir mes pensées, m'a communiqué un veritable dessein, qui fait une partie de ma proposition; je supplie très-humblement V. A., ains, si elle me le permet, je la conjure, par sa propre bonté et son bon-heur, de l'ouyr promptement et favorablement, et de donner dés maintenant un bon commencement à ce sainct project, puisqu'il n'y a rien à perdre, mais tout à gaigner, et encore plus à esperer par la bonne issue que Dieu en

donnera à V. A., selon les vœux universels de tous les gens de bien, et mes continuelles prieres pour la prosperité de la couronne de S. A. et la vostre, Monseigneur, de qui je suis tres-humble, tres-obeyssant et tres-fidelle orateur et serviteur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

CCCXXVII.

A S. A. Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoye.

Sainct François recommande à S. A. un homme qui offre les moyens d'extirper l'heresie.

Annessy, 6 juillet 1620.

MONSEIGNEUR, ce porteur allant pour representer à V. A. plusieurs moyens et occasions d'amplifier la gloire de Dieu et le bien des subjets de S. A. à la ruyne de l'heresie, je ne fay nulle difficulté de supplyer tres-humblement vostre bonté, Monseigneur, de l'ouïr et de gratifier le dessein qu'il a, si elle juge qu'il soit convenable, puisque je sçay qu'elle affectionne grandement toutes les œuvres de pieté comme est celle-cy.

Et tandis, faysant tres-humblement la reverence à V. A., je vivray content en l'honneur que j'ay d'estre, Monseigneur, vostre tres-humble, tres-obeyssant et tres-fidelle orateur et serviteur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

CCCXXVIII.

A Madame la Comtesse de Tornon.

Sainct François luy parle de M. Nicolas Nacot, qui ne veut pas se sousmettre à son authorité et luy parle de son amitié pour le comte de Tornon.

Annessy, 9 septembre 1620.

MADAME, Dieu sçayt que le desir duquel je suis pressé, de faire chastier Mre Nicolas Nacot, n'a point d'autre origine qu'en mon devoir qui m'oblige de reduire à l'obeyssance ceux qui la doivent, et la refusent à l'authorité que je tiens. Que si ledit Nacot eust comparu, estant appellé, il y a long-tems que son innocence, s'il en a, auroit esté honnorablement appreuvée; mais de ne vouloir pas seulement comparoistre, et me vouloir dire ses raysons teste à teste, sans autre recognoissance de son devoir qu'en parolles, c'est chose que je ne puis estimer raysonnable. Au demeurant, Madame, je ne puis non plus penser pourquoy vous tenez pour rigoureuse la poursuitte faite contre cest homme-là,

puisqu'il y a plusieurs mois qu'il va mesprisant toutes citations impunement.

Et encore suis-je plus estonné de quoy vous me tenez pour ombragé contre Monsieur vostre mary, et me dites que beaucoup d'indices ne luy en ont donné que trop de cognoissance; car, en vraye verité, je me suis tousjours tenu pour fort honnoré de la bien-vueillance que de sa grace il m'a portée; et si mon impuissance et insuffisance ne m'a pas permis de la cultiver par mes services, ma cognoissance pourtant ne m'a jamais permis de demeurer sans une tres-forte affection de correspondre à ceste faveur, par tous les tesmoignages qu'il me seroit possible. Aussi, Madame, vous ne me marquez que ceste languissante, mais que neantmoins il vous plaist d'appeller rigoureuse procedure; et moy, pourveu que vous me permettiez de me deffendre un peu librement contre vous, diray que si le nœud du devoir que j'ay à Monsieur vostre mary et à vous se pouvoit deffaire, vous m'auriez tous deux grandement desobligé en deux occasions, l'une est quand *seremment* (1) vous fistes prendre la licence de faire le maryage de Monsieur et Madame de Monthouy (2), vos enfans, laquelle pour un si grand empeschement, nous ne pouvions donner qu'abusivement; mais comme pouvoit-on ne faire pas ce qui estoit desiré d'un si bon lieu? Or, Madame, je serois extremement desplaysant si, sur la bien-vueillance de laquelle vous me gratifiez, j'avois pensé seulement à tirer de vous chose qui vous deust donner le moindre repentir du monde, et jugerois de vous avoir grandement offensée, si je l'avois fait esciemment. L'autre fois, Madame, ça esté quand vous avez entreprins de soustenir la desobeyssance de cest homme d'eglise pour lequel vous m'escrivez : car de maintenir sa cause au fond de l'affaire, vostre charité seule, sans autre consideration, vous en pouvoit donner une juste volonté; mais ne vouloir seulement pas qu'il responde et se represente, quand il est appellé, et vouloir encore que je sois condamné de rigueur et d'infidellité, si je ne treuve bon cela, il me semble que c'est la rigueur mesme, et que tacitement on prefere son injuste repos à l'authorité en laquelle je suis; et que, sans violer mon devoir, je puis vouloir enfin le ramener à la bergerie, et sous la houlette. Cependant, Madame, je veux bien attendre encore quelque tems avant que de faire aucunes poursuittes, pour apprendre de vous-mesme, puisque vous me faites esperer le bien de vous voir sitost, les

(1) *Secrètement* ou *Récemment* (?). — (2) De Monthoux (?).

raysons de ce venerable personnage : que si elles sont telles que je me doive humilier, je le feray de bon cœur : mais si aussi il se treuve raysonnable qu'il s'humilie sous la justice que je fay exercer, je vous supplieray de ne point employer l'authorité de vostre bien-vueillance pour l'en exempter, contre la necessité de ma charge.

Je me resjouy que Sa Saincteté ayt octroyé le remede requis au mal de l'action que fit messire Nacot, et seray encore plus ayse quand je sçauray qu'il aura esté legitimement appliqué : car honnorant tres-cherement M. vostre mary, et vous, Madame, comme je fay et feray toute ma vie, je desire que tout ce qui vous est precieux vive entre les benedictions celestes, et que rien ne demeure jamais en vostre mayson qui (vous?) en puisse divertir.

Madame, j'ay de l'affection et de l'honneur pour vostre mary, pour vous et pour les vostres, autant que vous sçauriez souhaitter d'homme qui vive ; mais le plus grand desir que je fasse, c'est que jamais Dieu ne soit abandonné, non pas mesme pour un moment. Je le supplie donc qu'il vous conserve tous, qu'il vous prospere et benisse de ses plus grandes faveurs. Et vous, je vous conjure, Madame, fermement, faites-moy le bien de me croyre vostre plus humble serviteur et parent. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

CCCXXIX.

A S. A. Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoye.

Sur l'unyon du prieuré de Chindrieu à la cure de Rumilly pour y establir les Peres de l'Oratoire.

Annessy, 7 octobre 1620.

MONSEIGNEUR, en attendant que V. A. fasse reüssir le project du restablissement de la vraye pieté en tous les monasteres et és autres eglises de cest Estat de deçà les monts, voicy une digne occasion qui se presente pour Rumilly : le sieur de Saunaz, prieur de Chindrieu en Chautaigne, desire sans fin de consacrer sa personne et son prieuré au service de Dieu et des ames, sous l'institut des PP. de l'Oratoire ; et parce que son prieuré, est proche de Rumilly, il a jetté ses yeux sur ce lieu-là, duquel la cure estant assez bonne, icelle joincte au prieuré, avec quelques autres petits benefices, pourroit suffire à l'entretenement de dix ou douze bons ecclesiastiques dudit Oratoire, qui auroient un grand employ en ceste ville-là et en tout le voysinage. Mais pour avoir l'evenement propice, il seroit requis, Monseigneur, que V. A. nous tesmoignast son consentement et contentement,

et que par apres elle favorisast les poursuittes qu'il sera requis de faire à Rome : et de tout cela je l'en supplie tres-humblement, comme aussi de commander que les pauvres cures d'Armoy et de Draillens soyent attestées de l'argent que tant de fois V. A. leur a ordonné, n'estant pas en nostre pouvoir ny par prieres, ny par sousmissions, ny par importunité, d'en rien avoir, des cinq ou six ans en çà, sinon 50 escus, sans plus. V. A. sçayt combien ceste supplication est juste; qu'il soit donc son bon playsir de la faire reüssir. Tandis, nous prions Nostre-Seigneur qu'il la conserve et fasse de plus en plus prosperer. Je suis, Monseigneur, tres-humble, tres-obeyssant et tres-fidelle orateur et serviteur de V. A. Ser^me^. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

CCCXXX.

S. François de Sales, à son frere, evesque de Chalcedoine, coadjuteur de l'evesché de Geneve.

Le Sainct ayant ouvert et leu, sans y prendre garde, une lettre escrite à son frere, par un de leurs amys communs, qui s'estoit fait calviniste et estoit passé en Angleterre, luy renvoye ceste lettre, et desplore le mal-heur de cest homme.

Annessy, 21 novembre 1620.

VOILA une lettre que j'ay ouverte sans m'appercevoir qu'elle n'estoit pas pour moy. O Dieu! mon tres-cher frere, que de douleur à mon ame quand je l'ay leue! Certes, il est fort veritable que de ma vie je n'ay eu si fascheux estonnement. Est-il possible que cest esprit se soit ainsi perdu? Il me disoit tant que jamais il ne seroit autre chose qu'enfant de l'Eglise romaine, quoyqu'il creust que le Pape excedast les bornes de la justice, pour estendre celle de son authorité; et cependant, apres avoir tant crié qu'il ne falloit pas que le supreme pasteur, officier de l'Eglise, entreprinst de deslivrer les subjets de l'obeyssance du supreme prince de la respublique, pour aucun mal qu'il fist, luy-mesme, pour ces abus pretendus, se va rendre rebelle à ce supreme pasteur, ou, pour parler selon son langage, à tous les pasteurs de l'Eglise en laquelle il a esté baptisé et nourry.

Luy qui ne treuvoit pas assez de clarté, disoit-il, és passages de l'Escriture pour l'authorité de S. Pierre sur le reste des chrestiens, comme s'est-il allé ranger sous l'authorité ecclesiastique d'un roy (1), duquel l'Escriture n'a jamais authorisé la puissance que pour les choses civiles?

(1) Le roi d'Angleterre, Jacques Ier.

S'il treuvoit que le Pape excedoit les bornes de son pouvoir, entreprenant quelque chose sur le temporel des princes, comme ne treuvera-t-il pas que le roy sous lequel il est allé vivre excede les limites de son authorite, entreprenant sur le spirituel?

Est-il possible que ce qui ramena et maintint S. Augustin en l'Eglise n'ayt peu retenir cest esprit? Est-il possible que la reverence de l'antiquité, et l'abjection de la nouveauté, n'ayent point eu le pouvoir de l'arrester?

Est-il possible qu'il ayt creu que toute l'Eglise ayt tant erré, et que les huguenots et les Anglois calvinistes ayent si heureusement rencontré partout la verité, et qu'ils n'ayent point erré en l'intelligence de l'Escriture? D'où peut estre venue ceste si universelle cognoissance du sens de l'Escriture dans ces testes-là, es matieres de nos controverses, que partout ils ayent rayson, et nous tort partout, en sorte qu'il nous faille quitter pour adherer à eux?

Helas! mon cher frere, vous vous appercevrez bientost du trouble que j'ay en mon esprit, quand vous verrez que je vous dy tout cecy. La modestie avec laquelle il traitte en vous escrivant, l'amitié qu'il vous demande avec tant d'affection, et mesme avec sousmission, m'a fait une grande playe de condoleance en mon ame, qui ne peut s'accoyser de voir perir celle de cest amy.

J'estois à la veille de luy faire faire place icy, et Monsieur N. avoit charge de traitter avec luy pour cela: et maintenant le voilà separé du reste des mondes par la mer, et de l'Eglise par le schisme et l'erreur! Dieu neantmoins tirera sa gloire de ce peché.

J'ay une inclination particuliere à ceste grande isle et à son roy, et en recommande incessamment la conversion à la divine Majesté: mais avec confiance que je seray exaucé avec tant d'ames qui souspirent pour cest effect: et desormais encore prieray-je plus ardemment, ce me semble, pour la consideration de ceste ame-là.

O mon tres-cher frere, bien-heureux sont les vrays enfans de la saincte Eglise, en laquelle sont trespassez tous les enfans de Dieu? Je vous asseure que mon cœur a une continuelle palpitation extraordinaire pour ceste cheute, et un nouveau courage de servir mieux l'Eglise du Dieu vivant, et le Dieu vivant de l'Eglise.

Il faut cependant tenir secrette ceste miserable nouvelle, qui

ne peut estre que trop tost respandue pour tant de parens et amys de celuy qui vous la donne. Que si vous luy escrivez, selon qu'il semble vous inviter, par la voye de M. Gabaleon, asseurez-le que toutes les eaux d'Angleterre n'esteindront jamais les flammes de ma dilection, tandis qu'il me pourra rester quelque esperance de son retour à l'Eglise, et à la voye de son salut eternel.

Mon frere, quand vous serez consacré, faites-le-moy sçavoir, et me recommandez à la misericorde de Nostre-Seigneur, qui soit à jamais l'unique esperance et amour de nos ames.

CCCXXXI.

A Monsieur le President Fabre.

S. François s'entretient avec luy de plusieurs affaires de son diocese, et des differentes personnes de leur cognoissance mutuelle.

Le 21 novembre 1620.

J'AY receu tout à coup cinq de vos lettres ou billets, mon tres-cher frere, à mon retour dans ceste ville du voyage que j'ay fait à Six, à Vin, à Melan, pour diverses affaires. Toutes les nouvelles que vous me donnez sont bonnes. Dieu nous fasse jouyr des effects entiers de tant de bonne volonté qu'il inspire à nostre bon prince. O que l'establissement des PP. de l'Oratoire reüssira heureusement à Thonon et à Rumilly, et comme Dieu le favorisera! car voilà Monsieur le Prieur dudit lieu qui, ce soir, m'est venu dire qu'en la recompensation il donnera son prieuré pour les intentions de S. A., et il ne sera nullement malaysé de le recompenser sur Chindrieu, affin que d'abord les PP. de l'Oratoire soient logez et dans l'eglise et dans le prieuré à Rumilly. Or il ne sçayt pas pourtant le project, si non par conjecture, qu'il tire de l'entrée que fit il y a deux jours M. de Saunaz en l'Oratoire de Lyon, dont il m'a escrit avec beaucoup de tesmoignage de consolation. Pour Ripaille, je ne pense pas que S. A. y puisse loger plus à propos aucuns religieux que les Chartreux, en se reservant ce qu'il luy playra pour y bastir son palais. Au reste, enfin M. de Chatelard est doyen avec mille contradictions, et avec autant de promesses d'y faire des merveilles, et à moy de faire tout ce que je luy conseilleray. Le bon M. Buccio m'a prié de le vous recommander en son affaire, que son frere vous dira; ce qu'est, ce me semble, grandement favorable. Madame de la Flechere de Fossigny m'a aussi prié de vous recom-

mander son fils, à qui elle dit que vous avez desjà fait bien des faveurs. Certes, tandis que sa pretention durera et qu'il y aura apparence qu'elle doive reüssir, non-seulement je ne voudrois luy nuyre, mais je le voudrois servir de mon sang propre : car, comme sa mere est ma tres-chere fille, je le cheris aussi comme mon fils.

Voilà la response de Monsieur l'Abbé qui a maintenant dit sa messe avec beaucoup de devotion. Mon frere et ma sœur de Cornillon vous saluent cherement et vous prient de les excuser s'ils ne vous escrivent si souvent. Nostre sœur Marie est toute guerie et reprend grandement son bon visage. Je ne sçay plus que vous dire, mon tres-cher frere, pour ceste fois, ayant le cœur si oppressé de la douleur de la perte de ce miserable qui vous escrit, que je confesse de n'avoir jamais eu tant de sensible desplaysir que j'en ay eu : mais parce que je sens encore un peu d'esperance en Dieu pour son retour, je vous escris la lettre cy-joincte, affin que vous la luy envoyiez. Qui sçayt, si conservant un peu de credit sur son esprit par ceste voye, Dieu s'en servira pour le retirer. Mais je ne sçay pourtant que vous dire là-dessus, sinon que *bien-heureux sont les humbles, car à eux appartient le royaume des cieux*. Ce miserable ne fut jamais que vanité. Or sus, Dieu soit à jamais vostre tout, mon tres-cher frere.

CCCXXXII.

S. François de Sales, à son frere, l'evesque de Chalcedoine.

Le Sainct luy tesmoigne la peine qu'il a de ne pouvoir le posseder à cause des mauvais tems. Il le prie de s'employer aupres de Son Altesse de Savoye pour un de leurs amys communs. Il luy raconte differentes nouvelles.

8 decembre 1620.

L'ASPRETÉ du tems et la grandeur des neiges ont retenu comme par vive force le bon M. l'abbé Nesques; à present, mon tres-cher frere, et ce qui me desplaist en cecy, c'est qu'il n'arrivera pas assez tost pour vous donner la commodité de nous faire jouyr de vostre tres-chere presence pour ces premieres festes. Mais il n'y a remede, il faut croire que, Nostre Seigneur le voulant ainsi, ce sera le mieux.

Monsieur de La Pierre n'a sceu comprendre que Son Altesse eust quelque desgoust de luy; il dit qu'il sçayt bien qu'elle l'ayme, et sçaura bon gré à qui luy presentera sa lettre, qu'il vous prie de luy faire tenir seurement, et se promet que, si vous en parlez à M. le Grand, il se chargera volontiers de le faire, et qu'en

cela il n'y a point de hasard. Que si cela se peut faire bonnement, ce me seroit un grand playsir de le contenter. Il en escrit à M. le collateral (1), affin qu'il en confere avec vous.

J'escris à M. le comte de Montmayeux, pour le remercier du soing qu'il eut de me faire tenir une de vos lettres, tandis que j'estois en Fossigny.

J'escris à M. Vibo, me resjouyssant de le voir au service de Madame, nostre maistresse. Je vous pourrois dire un monde de nouvelles. Tenez aujourd'huy, jour de la feste de ceste ville, pour toutes asseurances de la triomphante sortie de M. Bonfils, qui est à mesme tems establi general des finances, avec un si extreme credit, que nul ne pourra plus vivre que par sa bonne grace. Toutesfois, plusieurs ne veulent croire ceste si soudaine metamorphose; et, quant à moy, je ne disois sinon peut-estre qu'il est vray, et peut-estre que non.

C'est une merveille qu'en ce pays on ne sçayt encore point la deplorable adventure de M. de Greanger; car, quant à moy, je la cele le plus que je puis, affin de n'infecter point l'air d'une si puante nouvelle. Quelle grace Dieu luy a faite de l'avoir seduict par sa Providence dans la prison!

Mes freres sont tousjours apres à faire decombrer la mine de laquelle plusieurs ont une grande opinion : mais Dupra n'en peut rire, craignant qu'une si bonne mine ne soit pas accompagnée de bon jeu.

Monsieur le Prevost eut un rude accident de fiebvre avant-hier; mais ce n'a esté qu'une fiebvre ephemeride, Dieu mercy.

Monsieur Perret est grandement malade; et s'il mouroit, il y auroit danger qu'on impetrast sa place à Rome, comme il l'impetra luy-mesme.

Ceux de Rumilly et le curé ont receu leurs lettres avec toute obeyssance religieuse, que bientost on leur fasse le bien pour lequel on retarde.

La sœur Marie se porte tres-bien, avec grand playsir d'avoir l'habit.

Le bon M. l'Abbé nous oblige grandement à l'aymer, à l'estimer, à le servir, pour l'extreme affection qu'il nous tesmoigne avec toute sorte de confiance. C'est pourquoy je vous le recommande de tout cœur, et je vous prie de me tenir en la bonne grace de Madame de Sarsenas, qu'on m'a dit estre grosse, dont je me resjouy grandement.

(1) Conseiller ou adjoint.

Ce que M. de Vallon vous a escrit touchant le maryage de M. de Charmois avec la fille de M. de Montmayeux, m'empeschera de vous en faire un plus long recit.

Monsieur l'abbé de Six est enfin trespassé, et on m'a dit que M. Lesleu ne demeure pas sans affaires avec les religieux qui ne le veulent pas recognoistre, parce qu'ils croient qu'il n'a pas ses permissions de Rome.

Je ne vous entretiendray pas davantage, ains, me rapportant à la suffisance de M. le porteur, je vous saluë tres-humblement, et, si vous estes consacré, je vous bayse les mains et la cime de vostre teste parfumée de l'onction sacrée, que je supplie Nostre-Seigneur de faire sainctement descouler jusqu'à la robbe de ceste Eglise, et que la rosée de vostre Hermon soit heureusement transportée jusqu'en nostre sein.

C'est aujourd'huy le jour anniversaire de mon sacre, par lequel je commence la dix-neuviesme année. Je suis sans fin, etc.

A nostre M. le collateral, que luy diray-je? il sçaura que je suis parfaictement sien.

CCCXXXIII.

A S. A. Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoye.

Sur l'extreme misere de la saincte mayson de Nostre-Dame de Thonon, et sur les moyens d'y porter remede.

11 decembre 1620.

Monseigneur, l'extreme desolation qui est en la saincte mayson de Nostre-Dame de Thonon ne peut recevoir remede que de Vostre Serenissime providence : la pauvreté y est demesurée, et les enfans du seminaire tout fin nuds, deschaux et transis de misere; le prestre de la mayson, et les Peres Barnabites n'ont justement que pour manger et habiter, et non pour se vestir; et le reste va tres-mal en poinct; mais ce qui est le pis, c'est que ceste calamité y fait naistre une lamentable desunyon, tandis que chacun s'essaye de tirer à soy le peu de moyens et d'argent qu'on y porte.

Le remede, Monseigneur, à ce mal qui, à la verité, est de plus grande consequence qu'il ne semble, consiste en ces poincts.

Le project de ceste mayson a esté fait fort grand et ample et falloit quatre mille escus pour le soustenir annuellement. Depuis on a beaucoup amoindry les moyens qui y devoient estre employez, et pour un seul coup on a osté le prieuré de Nantua, qui

sont mille escus de revenus; et environ deux mille ducatons, que S. A. par sa liberalité y a destinez, ne sont pas touchez à commodité; il est vray encore, avec tout cela, Monseigneur, que la mauvaise intelligence des membres de ceste mayson, et la mauvaise conduitte de ses affaires l'appauvrit de plus en plus.

Monseigneur, si V. A. fait reüssir le project d'establir là des vrays prestres de l'Oratoire, en lieu de ceux qui y sont, on sauvera de ce costé là 300 ducatons; car faysant une vie tout à fait commune, il ne faudra aucun gage, comme il en faut aux autres, laissant à part le lustre et le profict spirituel qu'ils apporteront; si V. A. fait reüssir le dessein d'appliquer toutes les prebendes de Contamine aux PP. Barnabites, hormis cinq ou six ou mesme sept pour y faire faire le service paroissial et celebrer les messes de fondation, on sauvera cinq cens escus de revenu; et les finances de S. A. deschargées d'autant. Et puis, Monseigneur, si le project de la reformation des monasteres et du clergé reüssit, on treuvera bien encore des bons et gracieux moyens d'accommoder pour le reste. Mais tandis que tous ces biens s'acheminent sous les auspices et par les soings de V. A. S., je croy qu'il sera requis que pour le present elle fasse recevoir l'argent des assignations à ce porteur, le sieur Gilette, affin qu'il en secoure les necessitez pressantes de laditte saincte mayson, et je me promets de vostre bonté, Monseigneur, que V. A. me pardonnera aysement l'importunité de ceste lettre, escritte de la main et du cœur, Monseigneur, de vostre tres-humble, tres-obeyssant et tres-fidelle orateur et serviteur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

CCCXXXIV.

A S. A. Victor-Amedée, prince du Piedmont.

S. François respond à S. A. relativement à l'envoy qu'il fit, il y a environ un an, du *Memorial sur la Restauration de la discipline ecclesiastique en Savoye.*

1620.

MONSEIGNEUR, V. A. S. me commande que je luy envoye un memorial de ce qui est requis d'estre impetré à Rome pour la restauration de la discipline ecclesiastique en ce pays. Mais, Monseigneur, V. A. l'a remis à M. Carron dés il y a environ un an, que je l'envoyay, ainsi que m'asseure mon frere qui estoit lors en Cour, et ne faut en cela que de le faire traduire en italien; car, quant à la forme avec laquelle la provision necessaire

doit estre demandée au Pape, il en faut laisser le soing à ceux que Monsieur l'Ambassadeur de S. A. employera.

Dieu par sa bonté veuille bientost faire reüssir ceste si bonne œuvre, pour ensuitte combler de bonheur V. A., de laquelle je suis, Monseigneur, tres-humble et tres-obeyssant et tres-fidelle orateur et serviteur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

CCCXXXV.

A Monsieur Carron.

S. François luy rappelle d'avoir envoyé l'année passée le *Memorial sur la Restauration de la discipline ecclesiastique*, et le prie de le faire chercher.

1620.

MONSIEUR, par la lettre que Monseigneur le S. Prince m'a fait despecher, il me commande encore de luy envoyer un memoire des concessions qu'il faut obtenir à Rome pour la restauration de la discipline ecclesiastique deçà les monts. Mais M. de Chalcedoine, mon frere, m'asseure que vous, Monsieur, avez receu les articles du project qui en fut fait icy et que j'envoyay il y a bien long-tems, et que Monseigneur le S. Prince vous les avoit remis pour les faire traduire en italien, pour les donner à M. d'Aglié qui devoit aller à Rome; il vous playse donc, Monsieur, de les faire chercher, et comme je croy ils seront aysez à treuver, puisqu'ils sont en quatre ou cinq feüilles joinctes ensemble; car, quant à la forme en laquelle la demande doit estre faite à Rome, c'est chose qu'il faut qui se fasse à Rome mesme. Cependant, Monsieur, je vous supplye tres-humblement d'avoir un soing particulier de l'introduction des PP. de l'Oratoire à Rumilly, par où il faut commencer, puisque c'est une affaire qui ne peut souffrir aucun deslay; et excusez mon importunité, puisque je suis de tout mon cœur, Monsieur, vostre tres-humble et tres-affectionné serviteur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

CCCXXXVI.

A un gentil-homme de la cour de S. A.

Sainct François luy parle du desir de faire donner à M. de Valbonne, fils du premier president Fabre, l'office de son pere, sans gages pendant sa vie; et l'entretient de la situation des benefices, curez, et des religieux de son diocese.

1620.

Vous verrez, par la lettre et le memoire de nostre frere, la proposition qu'il desire estre faite à S. A. ou à Monseigneur le Prince. Or, il a une grande esperance que par ce moyen il rendra un bon et fructueux service à la couronne; car ceux qui entendent en l'affaire l'asseurent qu'elle est fort bonne et digne d'estre entreprinse. Pour moy, je le desirerois bien fort, et croy que, S. A. n'ayant rien à deslivrer presentement ny mesme à l'advenir, ains seulement à authoriser maintenant l'entreprise et tirer à l'advenir presque tout le fruict de ce travail, elle accordera volontiers ce qu'on demande; de quoy ce garçon apportera response, puisqu'il va expres pour cela.

Monsieur le President, voyant que sa jambe ne luy pourra guere meshuy permettre d'aller aux audiences, avoit fait une pensée de supplyer S. A. de vouloir donner son office à son fils, Monsieur de Valbonne, qui l'exerceroit dés à present, et sans autres gages que ceux qu'il a pendant la vie de son pere, apres laquelle il succedast aux gages comme à l'estat.

Or, pour parvenir à cela, il seroit requis d'user des preparatifs; en quoy vous pouvez obliger l'un et l'autre és occasions, comme seroit de faire naistre des propos parmy lesquels vous puissiez, par cy, par là, jetter dans l'esprit de Leurs Altesses et de Madame, les conceptions suivantes :

Que Monsieur le premier President est le plus grand jurisconsulte de ce tems, et que c'est dommaige qu'il ne puisse plus si aysement meshuy prononcer les arrests et se treuver à toutes occasions comme il faysoit. Que sa maladie luy donne esgalement ceste incommodité, et presque asseurance de longue vie, puisque elle le descharge des humeurs peccantes. Que c'estoit une belle chose és occurrences de le voir haranguer, et representer le Senat. Puisque Monsieur de La Valbonne paternise en cela, qu'il est grandement consciencieux, qu'il harangue heureusement et fait fort bien toutes sortes de complimens; qu'il preside merveilleusement bien et prononce avec beaucoup de grace les arrests, qu'il est fort docte, qu'il a esté dix ans au Senat, trois ans juge-

mage et trois ans president icy, et que par ces degrez il s'est acquis une grande habitude à bien distinguer la justice, qu'il a environ 38 ans, aage de maturité et propre pour rendre beaucoup de service. Et ainsi semblables choses, lesquelles sont fort veritables, de sorte que sans doubte il n'y en a pas un au Senat qui peust mieux succeder que luy, car les uns sont si vieux qu'ils n'en peuvent plus, les autres sont bas de naissance et fort peu bien disans, les autres n'ont pas tant d'estude ny tant d'habileté. En somme, toutes choses bien considerées, il n'y en a pas un qui, à tout prendre, puisse mieux ny certes si bien reüssir en ceste charge.

Car à ce qu'on me dit, M. de Monthoux est desiré en la chambre et ne veut pas pretendre ailleurs pour encore. Or, tout cela doit estre discretement, sagement et dextrement semé comme pour preparatoire et disposition és occurrences. Et Monsieur le premier President espere que Monsieur le marquis de Valroncey contribuera bien à cest effect de son costé. Et partant vous pourrez bien en conferer avec luy, mais il faut tenir le tout fort secret. Puis M. le President estant icy, où il espere tousjours de venir bien tost, il prendra resolution de ce qu'il aura à faire, et surtout si vous me faites sçavoir s'il y pourroit avoir de l'apparence.

Je treuve M. le Prieur de Mesme fort à mon gré, propre, bonne mine, bon langage et bon esprit, et des moyens suffisans pour honnorer l'office. M. l'Abbé, que j'ay treuvé fort refait et façonné, m'a grandement prié de vous recommander monsieur le prieur Curtes, que son pere et ses parens desireroient grandement voir aumosnier de Madame. Si donc vous le jugez à propos, ce seroit bien de leur procurer ce contentement.

Ces messieurs de N. D. ont par commune conspiration un grand desir que vous acceptiez le doyenné, estimant qu'ils ne sçauroient mieux relever leur eglise. Leur desir ne peut nuyre; et qui pourroit transporter nostre eglise en la leur, par les moyens et avec les articles convenables, selon qu'on en a parlé cy-devant, non-seulement je ne verrois point d'inconvenient en cela, mais j'y treuverois beaucoup de bien; car, comme Doyen, vous gouverneriez l'un des chapitres, comme chantre le chœur de l'un et de l'autre unys, et comme evesque tous deux, et tout le clergé de la ville, parmy lequel on pourroit faire recognoistre toute sorte de bonne discipline. Et vostre canonicat pourroit estre donné à mon nepveu. Mais ce que je vous dy n'est que pour sçavoir vostre pensée sur ceste proposition, car cependant monsieur le Doyen achevera son noviciat.

Je suis grandement en peine des paroisses d'Armoy et Drailens, pour lesquelles on ne sçauroit avoir un liard, et ceux qui les servoient, accablez de pauvreté et de dettes dont je suis respondant, se sont retirez par force. Monsieur le president d'Hostel, qui me tesmoigne de l'amitié autant que jamais, me dit qu'à l'advenir on sera payé année par année, mais que pour le passé il faut treuver quelque moyen, que pourtant il ne void pas; si vous voyez lieu d'en parler à propos, j'en seray bien ayse : car Monseigneur le Prince m'a tousjours asseuré qu'il vouloit que nous fussions payez. Et c'est merveille que cinq cens escus coustent tant à retirer en un subjet si plein de justice et de pieté.

J'ay bien envie de sçavoir que deviendra le monastere de Turin, encore que je sois bien ayse que ce retardement donne loysir à ma sœur Fabre de fonder celuy de Clermont, et à Madame de Chantal celuy d'Orleans et de Nevers. Nous avons esté contrainct de destiner Madame de Monthoux à Moulins, pour y estre superieure, parce que M. Grandis dit que si elle ne changeoit d'air elle mourroit dans peu de sepmaines, comme elle a pensé faire ces jours passez; et l'office de maistresse des novices occupoit trop son esprit, qui se portera mieux des affaires exterieures.

Nous verrons si M. la Signora D. Genovefa, ma tres-chere fille, viendra; je voudrois bien pour le service de Leurs Altesses et de nostre Maistresse que Madame de Sainct-Georges arrestast encore quelques années. Voilà un livre de *l'Introduction* en françois. Le Pere Antoniotti l'a bien mieux traduict qu'on n'a pas fait à Rome; j'attens de sçavoir des nouvelles de nostre P. General des Feuillans, comme aussi de nostre Monsieur l'abbé d'Abondance, selon l'advis que vous m'avez donné de vostre affaire que je luy ay fidellement envoyé. O mon Dieu! que Monseigneur le Serenissime Prince aura de benedictions si la reformation se fait; toutes ces bonnes religieuses sont alarmées de ce que M. l'abbé de Seyserieu a dit à son retour qu'on les vouloit regler. Les unes veulent prevenir en apparence, mais n'ayant pas de superieurs reformez, je ne sçay comme elles pourront faire. Ce sont des tentations parfumées. Nous avons eu icy le Pere Alexandre Ficher, ces festes de Pentecoste, qui a de grandissimes talens pour prescher excellemment, je dy, mieux que plusieurs dont on fait si grand estat.

CCCXXXVII.

A Sa Paternité le Pere General de la Congregation des Prestres de Sainct-Paul, à Milan.

S. François luy recommande un jeune homme, eunuque de naissance, qui desire d'entrer dans la Congregation des Prestres de Sainct-Paul.

Annessy, 9 janvier 1621.

TRES-REVEREND Pere,

Nous avons icy un jeune homme d'une mayson honnorable, lequel m'est cher sous beaucoup de rapports, particulierement parce qu'il est bon seculier et tres-devot. Actuellement il desire entrer dans vostre congregation religieuse, et il craint de n'estre pas receu, parce que, *ab utero matris*, il est eunuque. Il veut que je supplie V. P. Tres-Reverende, d'estre favorable à ses pieux desirs; et comme je sçay que l'on a eslevé au supreme pontificat un eunuque, et que dans la Compaignie de Jesus on compte actuellement le Pere Valere Reginaldi, autheur du *Thesaurus fori pœnitentialis*, qui est eunuque, je viens tres-volontiers supplyer V. P. R. de vouloir bien estre favorable à ce subjet, qui, avec tant d'ardeur, desire devenir religieux, et qui est d'ailleurs d'un esprit bon, doux, decidé et pieux. En priant Dieu qu'il accorde à V. P., et à tout son ordre, un accroissement de prosperité, je suis son tres-humble comme frere et serviteur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

MOLTO Rev. Padre mio off°,

Abbiamo quì un giovine di casa honorata, il quale mi è caro per più rispetti, ma massime per chè è buon secolare e molto divoto. Hora desidera sommam ente di poter entrare nella religiosa congregazione vostra, e dubita di non esser ricevuto perchè *ab utero matris* è eunuco. Onde vuole chè io supplichi V. P. molto Reverenda ad esser propizio alli suoi tanto pii desiderii; e perchè io so chè eziandio è stato assunto al sommo pontificato un eunuco, e chè nella compagnia di Giesù vive pur adesso il Padre Valerio Reginaldi, author del *Thesaurus fori pœnitentialis*, che è eunuco, molto volentieri, vengo a supplicare V. P. M. R. di voler favorire questo, che con tanto affetto brama di esser admesso alto stato religioso, e che per altro è di buono spirito, mansueto, allegro e pio. E cosi, pregando il Signor Iddio chè a V. P. et a tutta la sua religione dia ogni vero accrescimento di prosperità, resto di lei humilissimo come fratello e servitore. — FRANCESCO, vescovo di Ginevra.

CCCXXXVIII.

S. François de Sales, à M. le baron de Ballon (1), *son oncle par alliance.*

Le Sainct luy mande que le voyage qu'il devoit faire en France avec le Prince-Cardinal de Savoye, est retardé par rapport à la mort du Pape et au conclave, où le Cardinal devoit se treuver.

Annessy, 29 febvrier 1621.

MONSIEUR mon oncle, comme ce m'a esté un contentement tres-particulier de voir M. de Cusinens mon cousin, et trop d'honneur qu'il ne soit venu que pour nous favoriser, M. de Chalcedoine et moy, aussi ay-je receu de la peine de celle qu'il a prinse pour cela en ce tems qui est si aspre : mais il faut que ceux que vous aymez souffrent ces excez de bien-vueillance; et pour moy, je n'ay rien à dire sur cela, sinon que nous sommes parfaictement vostres.

A mesure que je me disposois au voyage de France, et à faire tout ce que j'eusse peu pour y engager M. de Lea mon cousin, puisque, comme bon pere, vous aggreyez qu'il vinst, le trespas du Pape (2) inopiné a tiré Monseigneur le Prince-Cardinal à Rome, qui partit six heures apres que S. A. eut la nouvelle du siege vacant, suivy de Monseigneur l'archevesque de Turin et comte Guy-Sainct-Georges, et de quelques-uns de ses domestiques; de sorte que me voilà en sejour jusqu'à Pasques. Au reste, je vivray tousjours content en la volonté de Nostre-Seigneur, que je prie de tout mon cœur vous conserver et combler de bon-heur avec toute vostre chere compaignie, et suis, Monsieur mon oncle, vostre, etc.

CCCXXXIX.

S. François de Sales, à M. Camus, evesque de Belley.

Le Sainct tesmoigne sa joye de ce que son amy instruict bien son peuple, et il l'encourage à souffrir les peines et les desgousts attachez à ce ministere.

7 mars 1621.

MONSEIGNEUR, je me resjouys avec vostre peuple, qui a le bien de recevoir de vostre bouche les eaux salutaires de l'Evan-

(1) Charles-Emmanuel de Ballon, gentilhomme de la chambre du duc de Savoie, Charles-Emmanuel Ier, et son ambassadeur en France et en Espagne.
(2) Paul V.

gile; et m'en resjouyrois bien davantage, s'il les recevoit avec l'affection et recognoissance qui est deue à la peine que vous prenez de les respandre si abondamment.

Mais, Monseigneur, il faut beaucoup souffrir des enfans, tandis qu'ils sont en bas aage; et, bien que quelquesfois ils mordent le tettin qui les nourrit, il ne faut pas pourtant le leur oster. Les quatre mots du grand Apostre nous doivent servir d'epitheme (1) pour fortifier nostre cœur : *Opportunè, importunè, in omni patientiâ et doctrinâ* (II. Tim. 4). Il met la patience la premiere, comme plus necessaire, et sans laquelle la doctrine ne sert pas. Il veut bien que nous souffrions qu'on nous treuve importuns, puisqu'il nous enseigne d'importuner par son *importunè*. Continuons seulement à bien cultiver, car il n'est point de terre si ingrate, que l'amour du laboureur ne feconde.

J'attendray cependant les livres qu'il vous plaist me promettre, qui tiendront en mon estude le rang convenable à l'estime que je fay de leur autheur, et à l'amour parfaict avec lequel je luy porte et porteray toute ma vie honneur, respect et reverence. Je suis, Monseigneur, vostre, etc.

CCCXL.

A S. A. Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoye.

Sur l'execution de la reformation des monasteres en Savoye.

Annessy, le 14 mars 1621.

MONSEIGNEUR, je feray au plustost le voyage de Thonon, selon le commandement de V. A., ne me pouvant empescher de me resjouyr avec elle du commencement qu'elle donne à l'execution du sainct project qu'elle fit estant en ceste ville, pour la reformation des monasteres et le bien public de l'Eglise en ceste province; ne doubtant point que comme c'est un tres-grand service de Dieu, aussi sa divine Majesté n'en recompense V. A. des tres-grandes benedictions que je luy souhaitte incessamment comme estant sans fin, Monseigneur, vostre tres-humble, tres-obeyssant et tres-fidelle serviteur et orateur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

P. S. Bien qu'il semble qu'il n'importe pas beaucoup de sçavoir à qui les prieurez et abbayes que l'on veut unir appartiennent, puisque on ne pretend pas d'unir les portions des abbez et

(1) Topique.

prieurez, ains seulement celles des moynes, si est-ce que, pour obeyr à S. A., je marque icy les noms des possesseurs desdittes abbayes et des prieurez :

L'abbaye d'Aux est à Monseigneur le Ser. Prince-Cardinal;

Cheyseri, à R. M. Gaspard Ballon, aumosnier de Madame;

Tamié, à R. P. François-Nicolas de Riddes, aumosnier de S. A., senateur au Senat de Savoye, qui en est abbé titulaire;

Bellevaux, à M. Aymé Mermonio de Luirieu, commendataire;

Contamine, à la saincte mayson de Thonon;

Chindrieu, à M. Louys de Gerbaix, dit de Saunax, clerc de l'Oratoire de Lyon;

Rumilly, à R. P. F. Bernard de Graillier, titulaire;

Le prieuré du Chesne, à R. P. Robert Jacquerod de Bonnevaux, religieux de Talloire, titulaire;

Bonneguette, à la saincte mayson;

Sainct-Paul pres Evian, à M. Jean-François de Blonnay, commendataire;

Silingie, à M. Berard Portier, dit de Mieudri, commendataire;

Vaux, à M. Jacques de Losches, commendataire;

L'abbaye d'Entremont, à M. Pierre-Gaspard de Roncas, commendataire;

Sainct-Joive pres Chamberi, à la saincte mayson de Thonon;

L'abbaye de Six, à M. Humbert de Mouxi, commendataire;

Pellionex, à M. Claude Reyder, dit le Choysi, commendataire;

Le Sainct-Sepulcre-lés-Annessy, à M. Claude de Menthon de Montrottier, commendataire;

L'abbaye d'Autecombe, à M. l'abbé de La Meute.

Les monasteres des filles appartiennent comme s'en suit :

Saincte-Claire, hors ville de Chamberi, à dame de Ribod;

Bonlieu, à dame de Lucey;

Saincte-Catherine-lés-Annessy, à dame Peronne de Cyrisier;

Le Betton, à dame Sainct-Agnes.

CCCXLI.

A S. A. Victor-Amedée, prince du Piedmont.

S. François recommande à S. A. le frere Adrian, la reformation des monasteres, et l'establissement des Peres de l'Oratoire à Thonon.

Annessy, 30 avril 1621.

MONSEIGNEUR, ce porteur, frere Adrian, va aupres de V. A. S. pour des affaires de si bonne condition pour le service de

Dieu et du public, et luy-mesme est si zelé subjet de S. A., qu'il n'est nul besoin que je le recommande à la bonté de V. A.; mais puisqu'il le veut, je le fay tres-humblement, Monseigneur, et avec luy encore l'affaire de la reformation des monasteres de deçà les monts et l'establissement si necessaire des PP. de l'Oratoire à Thonon et Rumilly; qui suis à jamais de V. A. Ser., Monseigneur, tres-humble, tres-obeyssant et tres-fidelle orateur et serviteur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

CCCXLII.

A S. A. Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoye.

Sur son voyage à la saincte mayson de Thonon.

Annessy, 14 may 1621.

MONSEIGNEUR, ayant receu le commandement de V. A. pour m'acheminer à la saincte mayson, je ne manqueray pas de me rendre à Thonon au premier jour et de luy rendre compte de tout ce que j'y auray fait et treuvé, puisque je suis, de V. A. Serenissime, Monseigneur, tres-humble, tres-obeyssant et tres-fidelle orateur et serviteur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

CCCXLIII.

A. S. A. Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoye.

Sainct François parle à S. A. de la reformation des religieuses au delà des monts, et de celle des Chartreux de Ripaille et d'Aux.

Annessy, 12 juin 1621.

MONSEIGNEUR, puisque j'ay occasion d'escrire à V. A. S., je la supplie tres-humblement d'avoir aggreable que je luy represente l'extreme besoin qu'ont les religieuses de Cisteaux de deçà les mons, et celles de Saincte-Claire hors la ville de Chamberi (subjettes au general des Conventuels surnommez de deçà de la Grande-Manche), d'estre ou reformées, ou changées, selon le project cy-devant envoyé à V. A.; et cela est d'autant plus desirable, que la pluspart des religieuses mesmes le desirent et souspirent apres ce bien.

J'adjousteray de plus, Monseigneur, qu'il seroit requis pour l'establissement des PP. Chartreux à Ripaille et en l'abbaye d'Aux, que V. A. commandast et fist commander par leur general au P. D. Laurens de Sainct-Sixt, leur procureur en Savoye,

de se rendre aupres d'elle pour terminer ce project, ainsi qu'il est requis.

Car, Monseigneur, de reformer ces religieux d'Aux qui y sont maintenant, il est impossible. M. l'abbé de Tamié a fait ce qu'il a peu pour cela; et M. le president de Lescheraine ayant esté là ceste sepmaine au retour de Thonon, y a treuvé un si extreme scandale, qu'il ne sçayt plus qu'en dire. Et par adventure, Monseigneur, qu'il seroit à propos que V. A. ou Monseigneur le Prince-Cardinal appelast le dit sieur President pour oüyr plus de particularitez sur ce subjet et sur celuy de la saincte mayson que les escrits n'en peuvent desclarer, ce que je dy d'autant plus volontiers que j'ay recognu au dit sieur de Lescheraine une grande suffisance d'esprit et beaucoup de bon zele. Dieu, par sa bonté, fasse de plus en plus prosperer V. A., de laquelle je suis tout à fait, Monseigneur, tres-humble, tres-obeyssant et tres-fidelle orateur et serviteur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

CCCXLIV.

A S. A. Victor-Amedée, prince du Piedmont.

Sainct François envoye à S. A. le rapport sur la saincte mayson de Thonon, et luy parle du besoin de reformer le clergé, tant seculier que regulier, de la Savoye.

Annessy, 12 juin 1621.

MONSEIGNEUR, V. A. verra par le resultat cy-joinct ce qui a esté treuvé bon par les sieurs de Lescheraine et Bertier et moy touchant l'estat present de la mayson de Thonon, en la visite que, par le commandement de S. A. et de la vostre, Monseigneur, j'y ay faites ces jours passez.

Mais les moyens de remedier aux manquemens qui y sont, je les ay mis à part en un feuillet que je joins à ceste lettre, laquelle je finis supplyant humblement V. A. de ne se point lasser en la poursuitte et resolution que Dieu luy a inspirée de faire au plus tost reformer l'estat ecclesiastique, tant regulier que seculier, de la province de deçà, estant chose tres-asseurée que Dieu contre-echangera ce soing de V. A. de mille et mille benedictions que je luy souhaitte incessamment, Monseigneur, vostre tres-humble, tres-obeyssant et tres-fidelle serviteur et orateur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

CCCXLV.

A S. A. Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoye.

Sur la saincte mayson de Nostre-Dame-de-Compassion, et sur les moyens de la faire fleurir.

Annessy, 12 juin 1621.

MONSEIGNEUR, ayant visité la saincte mayson de Nostre-Dame-de-Compassion, elle en recevra la relation, qui est toute la mesme que celle de Messieurs de la chambre des comptes, et verra, s'il luy plaist, les necessitez qu'il y a d'y faire des establissemens permanens pour la faire fleurir selon la tres-pieuse intention de V. A. qui l'a fondée : de quoy escrivant un memoire à part dans le paquet que j'addresse à Monseigneur le S. Prince, pour moins importuner V. A., il ne me reste que de continuer mes supplications à Dieu qu'il fasse de plus en plus abonder V. A. en ses sainctes benedictions, qui suis à jamais et invariablement, Monseigneur, vostre tres-humble, tres-obeyssant et tres-fidelle orateur et serviteur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

CCCXLVI.

Advis particulier pour les necessitez presentes de la saincte mayson de Nostre-Dame-de-Compassion, fondée par S. A., à Thonon.

LES huict prestres de la Congregation, qui font le service en l'eglise de N.-D. et portent la charge des ames, vivent veritablement en bons ecclesiastiques seculiers, sans scandale, et celebrent les sainctes messes journalieres qui ont esté establies.

Mais premierement, l'eglise n'est pas entretenue proprement, ny assortie des meubles convenables, parce que, les dits prestres tirant un chacun son gage à part, il n'y a pas de quoy fournir aux necessitez communes, lesquelles ensuitte sont negligées.

Secondement, l'office des heures canonicales n'y est pas fait avec la bienseance et devotion exterieure qu'il seroit requis, les dits ecclesiastiques n'estant pas duits (1) et nourris à cela, ains seulement assemblez sous la condition des gages.

Tiercement, les maysons sont en mauvais estat, parce que la ditte congregation n'en a point de soing, et ce d'autant que tout

(1) Habitués.

le revenu d'icelle s'employe à l'entretenement des personnes et payement des gages : de sorte que, l'argent de S. A. manquant, il n'y a pas où prendre les commoditez requises aux reparations.

Quartement, le revenu de la ditte congregation n'est pas bien ramassé, parce que, chacun y estant à gage particulier, nul ne fait le mesnage commun, ains donnent tout le bien à cens, et l'admodiateur gaigne une grande partie, de laquelle par consequent la congregation est privée.

L'unique remede à ces inconveniens, seroit de composer ceste congregation, non de prestres à gages, mais de vrays prestres de l'Oratoire, ainsi que la Bulle fondamentale de la saincte mayson porte, puisque mesmement il y en a en France qui, pour la communion du langage, pourront faire convenablement la charge des ames, et qu'il y en a qui sont subjets de S. A., et que tous demeurent entierement sousmis à la juridiction des evesques, en sorte que l'evesque de Geneve, qui sera tousjours despendant de S. A., aura l'authorité de les contenir, sans qu'il soit necessaire de recourir hors de l'Estat. Et ainsi le revenu que possedent à present les ecclesiastiques seculiers de N.-D. n'estant point employé en gages particuliers, ains estant mis tout en commun, il y aura de quoy faire une congregation de beaucoup davantage de Peres, qui, mesnageant par leurs freres les biens, auront de quoy entretenir les meubles de l'eglise, les offices et ce qui despendra d'eux, en une grande reverence et politesse : et ceste partie de la saincte mayson, qui est la fondamentale et laquelle paroist le moins, paroistra indubitablement le plus et edifiera infiniment. Et d'autant que les prestres qui y sont maintenant sont gens de bien, on pourra leur pourvoir d'entretenement convenable leur vie durant, estant presque tous vieux, cependant que l'on introduira les PP. de l'Oratoire petit à petit par les moyens qui seront advisez.

Il y a encore un deffaut notable en la saincte mayson ; car il n'y a point de refuge pour les convertis, qui neantmoins y doit estre selon la premiere intention pour laquelle fut erigée ceste œuvre : de sorte que mesme le sieur de Corsier converti, auquel on avoit assigné entretien, n'en a nulle sorte de commodité, et mourroit de faim, si d'autres gens que ceux de la saincte mayson ne s'incommodoient pour luy ; et neantmoins il est gentil-homme de bon lieu et duquel la parenté a beaucoup souffert pour le service de S. A. ; il est tres-homme de bien et bon ecclesiastique, mais non pas propre pour la charge des ames. Et de plus, il se convertit de tems en tems des honnestes hommes comme de

nouveau le sieur de Prez, subjet de S. A. et homme de grande capacité, qui demeure tout à fait sans secours de ce costé-là.

Or, à cela il n'y a point de remede, sinon en faysant bien revenir les deniers de la fondation de S. A. et ordonner que l'on fasse un establissement particulier pour ce membre de la saincte mayson.

CCCXLVII.

A S. A. Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoye.

Sainct François recommande à S. A. l'affaire de la restauration de la discipline ecclesiastique et luy envoye la note du necessaire pour establir les PP. de l'Oratoire à Rumilly.

Annessy, 29 novembre 1621.

MONSEIGNEUR, je loüe Dieu de quoy V. A. persevere au dessein de la restauration de la discipline ecclesiastique en ce pays, asseuré que je suis qu'à mesure que le zele de V. A. fera croistre en ses Estats la gloire de la divine Majesté, vostre couronne, Monseigneur, fleurira de plus en plus; et selon qu'il a pleu à V. A. de m'ordonner, je luy envoye ce qui est presentement requis pour l'establissement des PP. de l'Oratoire à Rumilly, qui est une chose pressante, et demeure cependant de toutes mes affections, Monseigneur, vostre tres-humble, tres-obeyssant et tres-fidelle orateur et serviteur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

CCCXLVIII.

A Monsieur Carron.

Sainct François luy parle de la necessité d'introduire les PP. de l'Oratoire à Rumilly, et de l'intention de M. de Saunaz, prieur à Chindrieu, d'unir son prieuré à celuy de Rumilly.

Annessy, 29 novembre 1621.

MONSIEUR, je vous rens mille actions de graces du soing qu'il vous a pleu de prendre pour me faire avoir response de Monseigneur le Ser. Prince, en faveur de l'introduction des PP. de l'Oratoire à Rumilly, où l'on ne sçauroit dire combien leur venue est necessaire; car, Monsieur, imaginez-vous qu'en ceste seule eglise il y a quatre diverses especes d'ecclesiastiques : 1° le prieur, qui est religieux de l'Ordre de Cluny, despendant du prieuré de Nantua qui est à present en France; 2° le sacristain, seculier qui est despendant du prieuré; 3° le curé et le vicaire,

et quatre, cinq ou six altariens (1) qui font un petit corps à part. Il n'est pas croyable combien ceste petite trouppe, ainsi composée, m'a donné de peine depuis 20 ans, et ça à cause des continuels procez et altercats que les uns ont eus perpetuellement avec les autres, avec un extreme scandale du peuple. Or, par l'introduction des PP. de l'Oratoire, ceste eglise demeure toute unie, et administrée par un mesme esprit de paix et de douceur : car les PP. de l'Oratoire ne sont pas comme les autres religieux, qui ne peuvent pas avoir la charge des paroisses; et de plus encore ils ne sont pas exempts de la juridiction des evesques, ains demeurent en leur subjettion comme les curez, de sorte qu'on n'a pas besoin, en cas de desordre, de sortir du pays pour les ramener au devoir; et de plus encore il se treuve desjà des tres-bons ecclesiastiques du pays qui n'attendent que leur venue à Rumilly pour s'associer à eux et se ranger à la Congregation. Au reste, M. de Saunaz est fils de M. de Saunaz qui fut pendu à Geneve pour le service de S. A., lors de l'escalade, et va achever aux festes de Noël son noviciat, en la mesme Congregation, et mesme de desir que son prieuré de Chindrieu soit uni à l'eglise de Rumilly pour ce bon œuvre. Et quant au prieur de Rumilly, on pourra traitter avec luy. Et ce qui est grandement à noter c'est que le prieuré de Rumilly despend de Nantua qui est en pouvoir : ce Nantua est hors de l'Estat de S. A., et encore ledit Nantua a le droict de presenter le curé. Comme aussi le prieuré de Chindrieu despend de Cluny, et bien que le prieur moderne n'ayt pas esté institué de la part de M. de Cluny, ça esté par une grace speciale que fit le pape Clement à ce jeune gentil-homme qui estant lors un enfant, à ma remonstrance et supplication, en consideration de la mort du pere, qui mourut à moitié martyr dans Geneve, en faveur de quoy Sa Saincteté se contenta de donner ce morceau en commande pour ceste fois tant seulement. Or, Monsieur, je vous escris ainsi au long tantost toutes ces particularitez, affin que vous voyez que ceste introduction des PP. de l'Oratoire sera, non-seulement utile au service de la gloire de Dieu et des ames, mais encore selon le service de S. A. S. et l'utilité de nostre patrie. Qui me fait d'autant plus hardyment vous supplyer de nous procurer au plustost les expeditions que je demande, puisque je n'ay plus presque que deux mois de loysir pour disposer de la cure de Rumilly, apres lesquels la provision tombera és mains du Pape. Monsieur, je suis tout à fait,

(1) Serviteurs de l'autel.

vostre tres-humble et tres-affectionné serviteur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

CCCXLIX.

Memoire sur les benefices situez en Chablaix, que demande l'Evesque de Geneve.

1621.

OCLTRE tout ce que les ecclesiastiques tiennent maintenant, l'evesque de Geneve demande :

Les cens de Bellerive pour deux ans :

Les pretentions que les dits seigneurs chevaliers pourroient avoir sur Vulliomiex avec tout ce qui despend du dit Vulliomiex ou en despendoit ;

Pouvoir de rachepter tous les biens despendant des cures et chapelles de quelle nature qu'ils puissent estre. Et parce que les seigneurs chevaliers racheptant les biens des autres benefices pourroient, ou par mesgarde ou autrement, prendre les biens des cures en guise des autres, seront obligez monstrer les contracts aux deputez de l'evesque, par lesquels il sera regardé si les dits biens sont ou aux cures ou aux autres benefices.

CCCL.

A S. A. Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoye.

Sainct François marque à S. A. qu'il n'attend que les ordres necessaires pour remettre l'eglise de Rumilly aux PP. de l'Oratoire, qui seraient esgalement d'un grand secours à la saincte mayson de Thonon.

Annessy, 3 febvrier 1622.

MONSEIGNEUR, je suis tousjours attendant les despesches necessaires pour remettre l'eglise de Rumilly entre les mains des PP. de l'Oratoire, bien en peine de quoy je n'ay plus que seize jours de loysir pour disposer de la cure vacante, apres quoy elle vaquera en Cour de Rome ; et c'est sans doubte qu'il ne manquera pas d'impetrans, qu'il sera par apres mal-aysé de ranger au salutaire dessein de V. A. Que si elle me permet de joindre à ceste remonstrance un mot pour la mayson de Thonon, je luy diray qu'elle n'a pas moins besoin de la venue des mesmes PP. de l'Oratoire que l'eglise de Rumilly, parce que sans cela tout ce qui regarde l'eglise de Nostre-Dame et les bastimens qui en despendent s'en va ruyné, ainsi que MM. les deputez de la

Chambre ont recogneu et ont tesmoigné à V. A., la providence et pieté de laquelle je reclame en toute humilité, qui suis, Monseigneur, vostre tres-humble, tres-obeyssant et tres-fidelle orateur et serviteur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

CCCLI.

A S. A. Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoye.

Privilege de la Confrerie de la Saincte-Croix, de Chamberi, d'avoir le Jeudy-Saint la deslivrance d'un criminel. — Sainct François supplie ceste année pour un galerien d'Annessy.

Febvrier 1622.

MONSEIGNEUR, il a pleu à S. A. d'accorder à la Confrerie de la Saincte-Croix, autrement dite du Crucifix de Chamberi, la deslivrance d'un criminel prisonnier, tel qu'elle nommeroit chaque année, le Jeudy-Sainct, en reverence de la mort et passion de Nostre-Seigneur; et la pitoyable famille d'un homme de ce mandement d'Annessy, a obtenu que il fust nommé et demandé en grace, ceste année, par ladite Confrerie, pour estre liberé de la galere; et par ce, Monseigneur, que veritablement sa femme et ses enfans, qui sont en grand nombre, sont dignes de compassion, et qu'en la grace du pere est enclose la grace des enfans, de la femme et de toute la famille, qui ne peut vivre sans l'assistance actuelle de ce pauvre homme, je joins à la tres-humble supplication que la Confrerie fait à V. A., pour ce subjet, ma tres-humble recommandation, qui suis, Monseigneur, vostre tres-humble, tres-obeyssant et tres-fidelle orateur et serviteur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

CCCLII.

A M. de Blonnay, prefet de la saincte mayson de Thonon.

Sainct François luy annonce le bref du Pape, de commission sur la saincte mayson.

27 mars.

MONSIEUR, j'attens tous les jours un bref du Pape que mon frere m'escrit avoir veu entre les mains de Monseigneur le Nonce, par lequel je suis commis pour ranger au meilleur ordre qu'il se pourra toutes affaires de la saincte mayson, et je vous prie que l'on attende jusques à ce tems-là de remplir la place que M. Thomas laisse. Lequel il me fait mal de voir partir de ce diocese, par

la vertu qu'il a tousjours tesmoignée, bien que d'ailleurs je suis grandement consolé qu'il aille en la vigne de Lyon qu'on me dit avoir tant besoin de cultivateurs.

Je suis, Monsieur, vostre tres-humble confrere. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

P. S. M. de Boys m'a dit que je ne pouvois faire autre decret sur la requeste de M. Bidal.

CCCLIII.

A. Son Altesse Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoye.

Sur l'establissement des PP. de l'Oratoire à Rumilly et à Thonon.

Annessy, 25 avril 1622.

MONSEIGNEUR, le pauvre peuple de Rumilly attend tousjours en bonne devotion la venue des PP. de l'Oratoire en leur ville, et moy j'attens de V. A. les expeditions necessaires pour les faire venir et là et à Thonon, où c'est la verité que rien ne peut remedier au mal qui y est, quant au mauvais ordre qu'il y a en l'administration des biens, que par ceste venue de ces Peres. V. A. me pardonne si je luy suis aucunement importun. Mon excuse est toute faite au commandement qu'elle m'a fait d'avoir le soing de ceste affaire. Et priant Dieu qu'il prospere de plus en plus la personne de V. A., Monseigneur, je demeure vostre tres-humble, tres-obeyssant et tres-fidelle orateur et serviteur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

CCCLIV.

A S. A. Victor-Amedée, prince du Piedmont.

Sainct François informe S. A. de l'ordre qu'il a eu de S. S., de se treuver au Chapitre general des PP. Feuillans à Pigneroles, et s'excuse de ne pouvoir luy faire reverence qu'apres la celebration du Chapitre.

Annessy, 17 may 1622.

MONSEIGNEUR, ayant receu un brevet de Sa Saincteté, du 28 avril, par lequel elle me commande de me treuver au Chapitre general des PP. Feuillantins qui se doit celebrer d'aujourd'huy en quinze jours à Pigneroles, je prevoy qu'il me sera presqu'impossible de partir assez tost d'icy pour pouvoir aller faire, comme je serois obligé, la reverence à S. A. S. et à vous, Monseigneur, et à Madame, avant que de me rendre au lieu de l'assignation; de sorte que je seray contrainct de differer la

tres-humble reddition de ce devoir, jusqu'apres la celebration de l'assemblée : ce que je supplie en toute humilité V. A. S. de vouloir aggreer et de m'honnorer des commandemens de S. A. et des siens, si d'adventure j'estois si heureux de luy pouvoir donner quelque contentement en ceste occasion, en laquelle comme en toute autre j'y seray invariablement, Monseigneur, vostre tres-humble, tres-obeyssant et tres-fidelle serviteur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

CCCLV.

S. François de Sales, au pape Gregoire XV.

Il mande à Sa Saincteté qu'il a executé ses ordres en presidant au Chapitre general des Feuillans, à Pigneroles. — Il fait un grand esloge de la conduitte de ces Peres et de leur general.

Turin, 21 juin 1622.

BEATISSIME PATER,

Acceptis Sanctitatis Vestræ litteris apostolicis, 28 mensis aprilis hujus anni expeditis, quibus me in præsidem Capituli generalis Congregationis beatæ Mariæ Fulliensis constituit, sine morâ parui, et in monasterium ejusdem ordinis Pinelolii me transtuli, ubi, me præsente, et secundùm mandata apostolica præsidente, capitulum illud generale celebratum est.

In quo, ut par erat, de variis, quæ undique allata sunt, negotiis totius Congregationis, plurima decreta sunt et sancita; ac de more superior generalis, aliique, tum provinciales tum abbates ac priores electi, et quidem tantâ animorum consen-

TRES-SAINCT PERE,

Ayant receu les lettres apostoliques de Vostre Saincteté, datées du 28 du mois d'avril de ceste année, par lesquelles elle m'establissoit president du Chapitre general de la Congregation de Nostre-Dame de Feuillans (1), à l'instant j'ay obey à vos commandemens, et je me suis transporté au monastere de Pigneroles du mesme Ordre, où l'assemblée s'est tenue en ma presence.

On y a reglé, comme il convenoit, un grand nombre de choses qui regardent les affaires de la Congregation, et qui ont esté proposées de toutes parts; et comme c'est la coustume que l'on y eslise un general, et les autres tant provinciaux qu'abbez et prieurs, cela s'est fait aussi, mais avec tant de

(1) Sainte-Marie de Feuillants est le titre du chef de l'ordre de la Congrégation de Feuillants, établie dans un bourg de ce nom, dans le Languedoc à six lieues de Toulouse.

concorde, de paix et de douceur, que je ne pense pas qu'il se puisse rien voir de plus aggreable et de plus aymable.

Certainement on peut appliquer avec verité à ce Chapitre ces mots du Prophete royal : *O qu'il est bon, qu'il est doux, que ceux qui sont freres vivent ensemble dans l'unyon! Il en est de cest accord comme du parfum precieux qui fut respandu sur la teste d'Aaron, et qui descoula sur sa barbe, et sur le bord de ses vestemens* (Ps. 132). Aussi n'y a-t-il rien à desirer, sinon que ceste unyon, ou plutost ceste unité entre tant de testes de diverses provinces et de diverses nations, qui est si loüable, subsiste tousjours telle que nous la voyons aujourd'huy.

Celuy qui a esté fait general par la reunyon de tous les vœux, aussi bien que par l'unanimité de tous les suffrages, est un homme, pour dire la verité, à qui tous ses autres confreres doivent ceder la palme de la science, de la prudence et de l'esprit, et un homme d'une tres-grande pieté, qui non-seulement a illustré et deffendu l'Eglise de Dieu jusqu'à ceste heure par de tres-beaux escrits, mais qui est encore prest à le faire quand son loysir le luy permettra; en sorte qu'il y a lieu d'esperer que toute ceste Congregation aura de tres-grands advantages sous son heureux gouvernement, et profittera de jour en jour.

Au reste, comme le Chapitre

sione, tantâ pace, tantâ morum suavitate, ut nihil suavius, nihil amabilius videri potuerit.

Ita sanè, ut illud propheticum dici de hoc Capitulo existimer : *Quàm bonum et quàm jucundum habitare fratres in unum! Sicut unguentum in capite, quod descendit in barbam, barbam Aaron.* Nihil ut expectandum supersit, nisi ut, quemadmodùm non tam unio quàm unitas, inter tot variarum provinciarum ac nationum capita, hoc tempore laudanda est, ita et deinceps laudari possit.

Superiorem autem generalem nunc habet ista congregatio, maximâ votorum ac suffragiorum conspiratione electum, cui sine controversiâ omnes eruditionis, prudentiæ ac ingenii palmam cedere debent, virum spectatissimæ probitatis ac pietatis, qui gravissimis scriptis Ecclesiam Dei, non solùm hactenùs ornavit ac munivit, sed deinceps, quando ei per otium licuerit, ornare ac munire paratus sit; ut sperandum sit sub ejus moderamine totam istam congregationem uberiores in dies proventus facturam.

Cæterùm, quandoquidem

anno 1625 istius congregationis Capitulum generale Romæ in conspectu Sedis Apostolicæ celebrabitur, si quid supersit ad tanti ordinis splendorem, ad majorem perfectionem addendum, nullo negotio et facilè addetur.

Deus autem Optimus Maximus, pro suâ erga Ecclesiam singulari providentiâ, Sanctitatem Vestram tueatur incolumem, ut summis ac imis votis supplex peto et expecto.

general des Peres Feuillans se doit tenir à Rome sous les yeux du Sainct-Siege, en l'année 1625, s'il manque quelque chose à la gloire et à la perfection de ce grand ordre, on pourra facilement y pourvoir.

Que le Dieu tres-bon et tres-grand, par sa singuliere Providence envers l'Eglise, conserve long-tems Vostre Saincteté, comme je l'en supplie, et comme je l'attens de sa bonté.

J'ay l'honneur d'estre avec le plus profond respect, Tres-Sainct Pere, de Vostre Saincteté, etc.

CCCLVI.

S. François de Sales, au cardinal Montalto.

Mesme subjet.

Turin, 21 janvier 1622.

MONSEIGNEUR Illustrissime, j'ay receu avec la tres-humble reverence que je doy, la lettre de Vostre Seigneurie Illustrissime du 21e de may, laquelle m'a rencontré entierement prompt et remply d'allegresse pour vous obeyr. Mais c'est la verité que j'ay esté tres-inutile aux Peres Feuillans; car ils se sont comportez en leur Chapitre general avec tant de pieté, avec tant de paix, d'unyon et de tranquillité, que je n'ay eu aucune occasion de les servir, comme Vostre Seigneurie Illustrissime me le commandoit, et comme je le desirois ardemment.

Ils ont promu à la charge de general un personnage si orné de lumieres, d'erudition et de prudence, qu'ils ne pouvoient faire une meilleure eslection (1). Il a tres-bien merité de la saincte theologie; car il a traduict beaucoup de livres de grec en latin, comme il se void au second tome de S. Gregoire de Nysse. La traduction françoise qu'il a faite de S. Denys areopagite, avec

(1) C'est le Pere Goulu. Il fit imprimer en 1624 une Vie de S. François de Sales, son amy, vie très-estimée pour son exactitude et l'onction qui s'y fait sentir.

de tres-belles annotations, est cogneue partout le royaume. Il escrit encore avec une merveilleuse eloquence et une singuliere clarté, pour la deffense de la saincte foy contre les heretiques de ce tems.

Et pour ce, je ne doubte point que ceste eslection ne soyt tres-aggreable à Vostre Seigneurie Illustrissime, laquelle, pour ne point entretenir plus long-tems avec des termes mal polis et grossiers, je supplie de me permettre que, comme elle m'a recommandé ceste Congregation, je la recommande semblablement avec une profonde reverence à son affection, et à sa tres-amoureuse charité. Je vous bayse tres-humblement les mains, et vous souhaitte du ciel les felicitez que souhaitte pour soy-mesme, Monseigneur Illustrissime, vostre tres-humble, etc.

CCCLVII.

S. François de Sales, au cardinal Ludovisio.

Mesme subjet.

Turin, 21 juillet 1622.

Monseigneur Illustrissime, l'asseurance que les Peres Feuillans m'ont donnée de l'amour et de la faveur que Vostre Seigneurie Illustrissime porte à leur Congregation, m'oblige de vous exposer comme, ayant pleu à Sa Saincteté m'establir president de leur dernier Chapitre general, j'ay rencontré parmy eux une concorde et une pieté si rares que j'ay esté touché en moy-mesme d'un particulier sentiment d'obligation de loüer infiniment la Majesté divine, qui a communiqué à des hommes mortels une si douce et aymable paix d'esprit.

D'advantage, ils ont fait l'eslection d'un general avec toute la maturité et le choix qu'on pouvoit desirer; car ils ont jetté les yeux sur un personnage où la rencontre d'un sçavoir exquis, d'une prudence non commune et d'une excellente pieté, se treuve avec une tres-belle harmonie.

Ses rares escrits rendent une manifeste preuve de cecy; Dieu s'estant servi de sa plume pour apporter beaucoup d'ornements à la saincte doctrine catholique, par les tres-utiles traductions qu'il a faites de quelques Peres grecs, et par les tres-beaux livres qu'il a composez pour la refutation des heresies de ce tems; dont je ne doubte point que Vostre Seigneurie Illustrissime ne reçoive un grand contentement de ceste eslection, et de l'heureux succez du Chapitre. Je me promets encore qu'elle continuera

sa faveur envers ceste Congregation, de quoy je la supplie tres-humblement; et baysant tres-reveremment vos sacrées mains, je prie Dieu qu'il vous donne toute saincte prosperité. C'est l'ardent desir de celuy qui est, Monseigneur Illustrissime, de Vostre Grandeur, le tres-humble, etc.

CCCLVIII.

S. François de Sales, au cardinal de Saincte-Suzanne.

Mesme subjet.

Turin, 21 juin 1622.

MONSEIGNEUR Illustrissime, puisque je cognois l'affection particuliere dont le sainct zele de Vostre Seigneurie Illustrissime a tousjours embrassé et procuré les interests et l'advancement de la Congregation des Peres Feuillans, il m'a semblé estre de mon devoir de luy donner advis sur le succez de leur dernier Chapitre general, auquel, comme sçayt Vostre Seigneurie Illustrissime, Sa Saincteté m'a donné ordre d'assister en qualité de president.

J'asseure donc Vostre Seigneurie Illustrissime que toutes choses s'y sont passées avec une si estroicte unyon d'esprit, de paix et de pieté, que ces nobles qualitez n'y pouvoient pas estre desirées en un plus excellent degré; de sorte que je puis dire ma presence y avoir esté inutile, n'ayant eu autre exercice pendant cest employ, sinon de gouster en moy-mesme la douceur et la consolation, en la veuë de tant de modestie et de tant de vertu.

Le general a esté eslu avec un tres-general consentement de tous : car de trente-cinq suffrages, les trente luy ont esté donnez; et quand son eslection a esté publiée, l'approbation de tous a esté recogneuë dans la commune allegresse qu'ils ont tesmoignée.

Et pour moy, je ne treuve en tout cecy qu'une chose à redire : c'est qu'il me semble que ce n'est pas un detriment de peu d'importance au public, qu'un personnage d'une condition si eminente, et qui a escrit tres-elegamment pour le service de l'Eglise, se treuve neantmoins maintenant occupé és affaires qu'apporte la charge et la superiorité qu'on luy a imposée; encore que ceste charge soit sur des personnes religieuses, et qui font profession de la perfection monastique : car il me semble que luy ayant reüssi d'escrire avec l'heur et la grace qu'on remarque és traductions du grec en latin et en françois

qu'il a données au public, et en refutant les heresies de ce tems, il pouvoit rendre un plus grand et plus important service à la saincte Eglise, en la continuation de cest employ. Toutesfois, puisque la divine Providence l'a ainsi ordonné, il est à esperer qu'elle se veut servir de sa promotion au generalat, pour faire reüssir par ce moyen quelque grand fruict à son Ordre et à la saincte Eglise catholique. Je bayse les mains de Vostre Seigneurie Illustrissime avec une tres-profonde reverence, et souhaitte de Dieu en sa faveur toute sorte de saincte felicité, comme estant, Monseigneur Illustrissime, vostre tres-humble, etc.

CCCLIX.

S. François de Sales, au cardinal Bandino.

Mesme subjet.

Turin, 21 juin 1622.

Monseigneur Illustrissime, la lettre que Vostre Seigneurie Illustrissime a eu aggreable de m'escrire du sixiesme may m'oblige de mettre la plume à la main, pour vous asseurer que le Chapitre general des Peres Feuillans a esté tenu avec tant de paix, et un si unanime consentement des esprits et des volontez de ceux qui y ont assisté, que ces braves religieux me sembloient plutost une assemblée d'anges que d'hommes mortels.

Il n'a esté veu entre eux ny discorde, ny dispute, ny la moindre contradiction, mesmement à l'eslection du general, qui a esté faite d'une approbation tres-generale, et par le concours quasi de tous les suffrages, comme certes il estoit tres-convenable, puisqu'ils faysoient choix d'une personne dont le sçavoir est tres-eminent, la probité exquise et la prudence admirable, et duquel les travaux ont esté tres-heureusement et utilement employez pour la propagation de la saincte foy catholique, comme ses diverses traductions de quelques anciens Peres grecs, et quelques traittez qu'il a escrits contre les heresies de ce tems, le demontrent visiblement; de sorte qu'il n'estoit point necessaire que l'authorité apostolique intervinst en un Chapitre de telle qualité.

Et toutesfois, puisque le commandement de Sa Saincteté l'a ainsi ordonné, j'ay assisté à tous les actes capitulaires qui ont esté faits, et en rens compte à Vostre Seigneurie Illustrissime, vous supplyant de toute mon affection, que, comme vous avez tousjours honnoré de vostre faveur cette Congregation, il vous

playse luy continuer la mesme bien-vueillance et la mesme protection, affin qu'elle aille tousjours perseverant et croissant en la saincte observance de la discipline religieuse.

Je bayse tres-humblement les mains de Vostre Seigneurie Illustrissime, et prie Dieu qu'il vous comble de ses plus sainctes felicitez, selon l'estendue des desirs, Monseigneur, de vostre tres-humble, etc.

CCCLX.

S. François de Sales, au cardinal Borghese.

Mesme subjet.

Turin, 21 juin 1622.

MONSEIGNEUR Illustrissime, comme j'estois ces jours passez à Pigneroles, pour assister à la celebration du Chapitre general des Peres Feuillans, j'ay esté convié par Vostre Seigneurie Illustrissime, par vostre vicaire general, et encore par Monseigneur le Nonce, qui est en ces quartiers, d'administrer le sacrement de Confirmation au peuple de ce lieu, de quoy je me suis acquitté pendant les deux jours consecutifs de dimanche qui se sont rencontrez au tems de la tenue du Chapitre. J'ay conferé les ordres mineurs à plusieurs, suivant le desir que Monsieur vostre vicaire general m'a tesmoigné que vous aviez.

Quant au Chapitre general qui y a esté celebré, je puis dire avec verité que je n'ay jamais veu assemblée plus modeste, plus religieuse, ny où la paix reluysist avec plus d'esclat qu'en celle-là.

On y a fait l'eslection d'un general doué d'une doctrine eminente, d'une prudence rare, et d'une singuliere pieté; et ceste eslection a esté faite quasi par le concours de tous les suffrages. Je m'asseure que Vostre Seigneurie Illustrissime aura pour chose fort aggreable de le voir favorablement quand il se rendra à Rome l'automne prochain, parce que c'est une personne de tres-grand merite, et qui a servi et servira à l'advenir la saincte Eglise par ses doctes escrits; et d'ailleurs parce qu'ayant esté creé general au monastere de Vostre Seigneurie Illustrissime, il se promet et attend beaucoup de vostre proctection.

Je remercie tres-humblement Vostre Seigneurie Illustrissime de ce qu'elle a daigné me commander, et se servir de moy en ceste petite occasion; car c'est la plus grande gloire que je pouvois esperer. Je luy bayse tres-humblement les mains, et

prie Nostre-Seigneur qu'il respande sur elle toute sorte de saincte prosperité, selon la plenitude des desirs, Monseigneur Illustrissime, de vostre tres-humble, etc.

CCCLXI.

S. François de Sales, au cardinal Scipion Borghese (1).

Année 1612.

La dispute sur l'autorité du Pape à l'égard des princes et des Conciles n'aura pour effet que de jeter dans les esprits la défiance contre le Saint-Siége : il faudrait sur ce point imposer silence aux deux partis, et en même temps insinuer doucement les deux principes de l'unité de l'Eglise et de l'amour, de la dévotion même à l'égard du Siége apostolique.

Par les avis particuliers reçus de Paris et de Dijon, et par les brochures imprimées en ces mêmes lieux, on voit clairement que la déplorable dispute touchant l'autorité de N. S. P. le Pape sur les rois se va développant sans cesse, comme aussi celle de la comparaison des Conciles avec les Souverains Pontifes. Il est clair d'autre part, que le grand nombre des Parlements, que les hommes d'Etat, que les catholiques mêmes (2) inclinent au parti le moins favorable, disons mieux, le plus contraire à l'autorité du Pape, parce qu'ils le jugent plus favorable et plus utile à l'autorité royale. Il est donc à craindre, si les discussions se poursuivent, qu'il n'en résulte un notable dommage et une lamentable division dans le royaume, d'autant plus que, le Roi devant prendre sous trois ou quatre ans l'administration de son Etat, ce sera chose facile, à la faction qui combat l'autorité du Saint-Siége, de le tourner du côté où il verra quelque apparence d'aggrandissement pour son pouvoir : tant les hommes ont de penchant à une supériorité indépendante, comme on le voit surtout en ces temps, et plus particulièrement encore dans l'âge de l'adolescence, si téméraire et si entreprenante de sa nature; quoiqu'il est à croire que les inclinations de ce prince sont très-bonnes et très-chrétiennes. Cette idée de secouer tout joug, qui est un mal très-contagieux, passerait insensiblement de royaume en royaume et d'une couronne à l'autre, comme nous avons vu

(1) Cette lettre, par le sujet qu'elle traite, se rapporte aux lettres CXCIX et CC (tome VI, pages 524 et 527); mais elle nous a été remise trop tard. — Nous la devons à l'obligeance d'une personne qui l'a traduite pour nous sur le texte italien. — (2) En France, cela s'entend.

qu'il est arrivé pour d'autres maux semblables : il est donc indubitable que le danger est grand.

Je ne pense pas que ce soit y obvier que de vouloir faire discuter la question par d'habiles théologiens : plus la discussion s'animera, plus les esprits s'échaufferont, et la division ira croissant. Ajoutez que les raisons des adversaires sont agréables aux grands, non parce qu'elles sont bonnes, mais parce qu'elles favorisent leurs desseins; et il ne manquera pas de théologiens qui, pour des considérations diverses, embrasseront le parti de la division. Le remède le plus efficace serait, maintenant que gouverne la Reine-mère et le Conseil, de traiter amiablement avec cette princesse de la part de S. S., en exprimant le regret de voir que, quand jamais aucun différend n'a existé entre Sa Béatitude et le Roi, et qu'au contraire, en toute occurrence, S. S. a montré, pour le bien et l'affermissement de la grandeur de cette couronne, les dispositions les plus paternelles et un zele inspiré par la plus vive affection, des esprits pointilleux, inquiets et ennemis de la sainte union qui règne entre S. S et S. M. viennent imprudemment mettre en doute l'affection de S. S. pour cette couronne, en soulevant ces disputes inutiles et intempestives au milieu desquelles les esprits malades ou faibles conçoivent de malheureuses défiances touchant la sincère affection de Sa Béatitude pour le Roi et le royaume; qu'en conséquence S. M. se borne à imposer silence à ces téméraires et séditieuses disputes, en même temps que, de son côté, S. S. fera taire, partout où besoin sera, de pareilles questions importunes et infructueuses, qui sont non-seulement inutiles parmi les catholiques, mais pernicieuses chez les hérétiques que ces divisions font triompher. En somme, il est urgent que ces disputes, de part et d'autre, soient comme noyées et étouffées dans le silence; et s'il est bon de louer le zèle des prédicateurs qui se sont opposés à l'insolence des adversaires, puisqu'il est néanmoins visible qu'en continuant à plaider, à batailler et à se disputer on allume le feu au lieu de l'éteindre, il sera plus avantageux de se taire que de discuter, et au lieu d'en venir à l'*hypothèse,* mieux vaudrait bien inculquer la *thèse* qui renferme implicitement toutes les hypothèses : dans cette guerre, assurément, une pieuse adresse, la prudence, la douceur gagnent beaucoup plus qu'une science échauffée et l'exaltation de l'esprit : *Ce que le mepris eût fait oublier, la colère le fait vivre*; et *souventes fois,* pourvu qu'on établisse bien la *thèse,* la meilleure réponse qui se puisse faire à l'importunité de ces esprits

turbulents, c'est de ne pas les juger dignes d'une réponse. C'est pourquoi il faudrait actuellement en France que tous les prédicateurs, avec suavité et sans aucun emportement, inculquassent l'unité ecclésiastique et la dévotion des catholiques pour le suprême Pasteur, évitant de rechercher en particulier quelle autorité il a sur les princes; et à ceux qui parlent mal de l'Autorité Pontificale, il n'est pas besoin de répondre directement, mais il suffit qu'on se plaigne de ce qu'ils parlent sans nécessité et avec la maligne intention de rendre odieuse la chaire apostolique, qui est la Mère toute très-douce et affectionnée du royaume, et au lieu de répondre à leurs propositions, mieux vaudrait s'en prendre à leurs intentions pour les faire abhorrer comme perturbateurs de la paix, insinuant doucement parmi de tels discours les deux chefs de l'unité ecclésiastique et chrétienne et de l'amour, de la dévotion envers le Saint-Siége, nœud de cette union ou communion ecclésiastique. Il serait bon aussi, par l'entremise de prélats affectionnés et prudents, de ménager l'union et bonne intelligence entre la Sorbonne et les Pères Jésuites, pour que ces deux corps, attelés pour ainsi dire sous un même joug, travaillassent dans le champ sacré avec plus d'efficacité. Ce serait aussi un moyen pour amener cet accord, d'en traiter adroitement et discrètement avec la Reine-régente, lui montrant que par là l'hérésie perdrait beaucoup de sa force : ce qui est très-vrai; car si, en France, les prélats, la Sorbonne et les religieux étaient bien unis, l'hérésie ne tiendrait pas dix ans. Or, on procurerait facilement cette union, si on en faisait bien comprendre à la Reine toute l'importance et qu'on eût des hommes qui, se joignant adroitement à Mgr le Nonce, l'aideraient à rapprocher tout le monde. Il serait en outre utile de recommander l'affaire aux provinciaux et aux généraux d'Ordre, d'envoyer des brefs flatteurs à l'Université, particulièrement à la Sorbonne, et de même aux prélats, et de montrer en tous la paternelle affection de N. S. P. pour la conservation du royaume, et combien S. S. désire que les peuples apprennent la vraie et sincère obéissance et soumission des sujets à la couronne. Mais avant de s'engager dans cette voie, il faudrait en avoir traité avec la Reine-mère et son conseil, ce à quoi servirait grandement que S. S. en entretînt à Rome l'ambassadeur et les cardinaux français, montrant un grand désir de voir mettre de côté toutes ces disputes scandaleuses : *C'est trop tard préparer le remède, lorsque la longueur du temps a donné toute force au mal.*

CCCLXII.

A Monsieur de Saunaz, prestre de l'Oratoire de Lyon.

Sainct François luy annonce qu'il a retiré le brevet qui met la Congregation de M. de Saunaz en possession de l'eglise de Rumilly, et qu'il appreuve son project de se rendre à Paris, puisque le R. P. le juge necessaire.

Annessy, 16 septembre 1622.

MONSIEUR, j'ay retiré le brevet de nomination en faveur de vostre Congregation pour l'eglise de Rumilly, des prieurez de Chindrieu, de Laumosne-de-Vaux et de Saincte-Agathe, qui est le prieuré de Rumilly, que S. A. a signé et fait expedier de tres-bon cœur. Il ne reste plus, sinon que le R. P. general envoye des Peres pour commencer le service, et dans peu de jours je recevray la lettre que S. A. luy fait à ceste intention. Cependant, puisque le R. P. general desire que vous alliez avant toutes choses à Paris, je le treuve bon aussi, tandis que quelqu'un de vos Peres pourra venir pour ne point retarder l'effect de l'esperance que nous avons de voir vostre Congregation establie à Rumilly. Mais je m'addresseray au P. Tiersant; sans doubte que la lettre de S. A. au P. general m'aura esté rendue, et, en attendant, je vous prie de luy donner advis, affin que puissiez tout ainsi commencer à donner l'ordre qu'il jugera convenable pour ceste affaire; et lorsque les Peres auront prins possession en vostre nom de l'office de l'eglise de Rumilly, il faudra moyenner à Rome l'unyon des benefices desquels S. A. a nommé en faveur de vostre Congregation. Je prie Dieu, mon R. P., qu'il vous fasse de plus en plus croistre en son sainct amour, qui suis, Vostre, etc.

P. S. Monsieur, on m'asseure que le R. P. general a mis en lumiere un livre excellent. S'il se treuve à Lyon, je voudrois bien, par vostre entremise, en pouvoir avoir une copie.

CCCLXIII.

A S. A. Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoye.

Sur les prebendes du prieuré de Contamine, qui devoient rester vacantes et appliquées au college des PP. Barnabites, et qui ont esté remplies par des jeunes personnes.

Annessy, 24 septembre 1622.

MONSEIGNEUR, à mon arrivée en ce pays, j'ay treuvé les sieurs sous-prieur et sacristain de Contamine, prests à remplir les quatre prebendes que V. A. avoit ordonné devoir demeurer vacantes,

pour estre appliquées aux colleges des PP. Barnabites, et d'effect il les ont maintenant remplies de quatre jeunes parens, auxquels ils ont mis l'habit de leur religion, par l'authorité de M. l'abbé de Cluny qui en est le general. V. A. avoit judicieusement estimé qu'il estoit expedient de transferer le revenu de ce monastere-là à l'entretenement des colleges et lecteurs Barnabites, attendu qu'il est un monastere tout à fait ruyné, et qui ne peut bonnement estre reparé, et que la discipline monacale n'y est nullement observée, non plus qu'és autres lieux de cest ordre-là. Il reste que le juste dessein que V. A. en a si souvent fait soit executé, non-seulement empeschant que les prebendes soient remplies, mais impetrant de Sa Saincteté les provisions requises, pour la translation du revenu de l'Ordre de Cluny à celuy des PP. Barnabites, infiniment plus utile au service de Dieu et au bien public. V. A. demeura en ceste resolution quand je partis de Turin; il ne reste donc plus sinon que la sollicitation s'en fasse, et c'est cela dont maintenant elle est tres-humblement supplyée. Je suis tousjours invariablement, Monseigneur, tres-humble, tres-obeyssant et tres-fidelle orateur et serviteur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

CCCLXIV.

A S. A. Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoye.

Sainct François supplie S. A. d'ordonner la suppression du couvent de Contamine, et d'escrire au prince Thomas de mettre ordre aux affaires de la saincte maison de Thonon.

Annessy, 17 octobre 1622.

MONSEIGNEUR, tous les vieux religieux de Contamine taschent, par divers moyens, de continuer la possession de leur Ordre de Cluny és prebendes de ce monastere, quoyqu'ils sçachent bien que V. A. S. a resolu de les faire employer à l'entretenement des colleges et du noviciat qui sont establis en ce pays, pour les PP. Barnabites. Pour cela, Monseigneur, le P. Prevost du college de Thonon, qui y a le premier interest, recourt à V. A. affin qu'elle donne ordre que son intention soit suivie en la suppression des moynes et prebendes de ce monastere-là. Et parce que V. A. m'a commandé que je l'advertisse des choses qui regardent l'advancement de la gloire de Dieu en ce diocese, je joins cest advis à la supplication dudit Pere Prevost des Barnabites. Et de plus, Monseigneur, je supplie tres-humblement V. A. d'escrire à Monseigneur le Ser. Prince Thomas qu'il fasse convenir par de-

vant luy tous les principaux conseillers de la saincte mayson de Thonon, affin que par son authorité il soit mis ordre aux affaires de ceste mayson-là, qui, sans cela, s'en vont tout à fait en ruyne, qui seroit un extreme dommaige, qu'une œuvre de si saincte et grande consequence, fondée avec tant de pieté par S. A., perist faute de secours et d'ordre. Dieu par sa bonté conserve longuement V. A., Monseigneur, de laquelle je suis inviolablement tres-humble, tres-fidelle et tres-obeyssant orateur et serviteur. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

CCCLXV.

S. François de Sales, à M. Michel.

Instruction à M. Michel pour son voyage de Rome.

MONSIEUR Michel, mon cher amy, je vous prie de recommander mon ame à la misericorde de N. S. en tous les saincts lieux que vous visiterez en ce voyage de Rome. Je prie le P. Monod, affin qu'il vous fasse recommander au Pere recteur et au Pere penitencier de Lorette et que vous puissiez retirer d'eux un certificat de vostre soing et diligence à rendre le vœu que vous allez faire à Rome. Vous parlerez avant toutes choses à M. Beybin et luy communiquerez tous vos memoires, tant pour les Sœurs de la Visitation de Saincte-Marie, que pour la visitation des sueils des Apostres et l'acceptation de l'alternative; et suivrez en tout son conseil.

Vous ne laisserez pas pourtant de voir au plustost le P. Diegue et le P. D. Sens de Saincte-Catherine, jadis general des Feuillans, auquel vous remettrez la lettre qui est pour Monseigneur le Cardinal de Saincte-Suzanne; car je m'asseure que tant le dit P. D. Sens que le P. Diegue s'employeront volontiers pour l'affaire des Sœurs de la Visitation, selon que je les en supplie, mais il ne faut pas les employer qu'avec discretion et reserve, comme encore M. le chevalier de Lescheraine, qui, en cas de besoin, suppliera Mgr le Prince-Cardinal de favoriser ceste affaire.

J'avois prié le P. Diegue de s'employer pour faire avoir permission à Madame de La Flechere d'entrer à la Visitation de ceste ville, à Madame de Granieu en celle de Grenoble, à Mademoiselle de Villeneuve, Marie Lhuillier, sœur de Mademoiselle de Fronville, et à Mademoiselle de Montigny, Louise Pithon, en celle de Paris. Je le supplie de faire en cela ce qui se pourra bonnement faire, et vous aussi particulierement allez en paix.

Il faut prendre l'estat de ce diocese entre les mains du P. D. Juste et changer le mieux qu'il se pourra la date.

CCCLXVI.

S. François de Sales, à un Evesque.

Il faut de la patience à celuy qui enseigne la doctrine (1).

MONSEIGNEUR, je me reüny avec vostre peuple qui a le bien de recevoir de vostre bouche les eaux salutaires de l'Evangile, et m'en resjouyrois bien davantage s'il les recevoit avec l'affection et recognoissance qui est deuë à la peine que vous prenez de les respandre si abondamment; mais, Monseigneur, il faut beaucoup souffrir des enfans tandis qu'ils sont en bas aage, et si bien que quelquesfois ils mordent le tettin qui les nourrit, il ne faut pas pourtant le leur oster. Les quatre mots du grand Apostre nous doivent servir d'epitheme : *Opportune, importune, in omni patientia et doctrina :* il met la patience la premiere, comme plus necessaire, et sans laquelle la doctrine ne sert pas de rien. Il veut bien que nous souffrions qu'on nous treuve importuns, puisqu'il nous enseigne d'importuner par son *importunè;* continuons seulement à bien cultiver, car il n'est point de terre si ingrate que l'amour du laboureur ne feconde. J'attendray cependant les livres qu'il vous playt me promettre, qui tiendront en mon estude le rang convenable à l'estime que je fay de leur autheur, et à l'amour parfaict avec lequel je luy porte et porteray toute ma vie honneur, respect et reverence.

Je suis, Monseigneur, vostre tres-humble et tres-obeyssant serviteur.

Le bon Pere Poissard est venu de par de là le diocese, il a veu le Pere Desgranges, à qui il a fait cognoistre le plan du pont de Secelles (2) que Monseigneur a le project de faire eslever en bas du couvent des Carmelites. Le pauvre peuple loüera Dieu; car le service luy sera tres-utile. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

(1) A cause du sujet principal, nous rapprochons cette lettre des précédentes.
(2) Petit pont qui sépare la France de la Savoie.

CCCLXVII.

S. François de Sales, à un Evesque.

Le Sainct, apres avoir presché dans une ville episcopale, prend congé par ceste lettre pour s'en retourner à son diocese.

MONSIEUR, je vous demanday congé pour venir faire l'office que je fay en ceste ville; je vous le demande maintenant pour mon retour, duquel je vois bientost arriver la journée, avant laquelle je ne sçay si j'auray une si bonne commodité de vous bayser les mains, comme est celle que me donne le voyage de monsieur vostre official pour aller pres de vous, qui m'a donné le subjet de vous supplyer dés maintenant d'avoir pour aggreable l'affection que j'ay eue au service de vostre peuple, et de croire que je suis, Monsieur, etc.

CCCLXVIII.

S. François de Sales, à un Evesque.

Le Sainct le remercie d'un present qu'il luy avoit fait.

MONSEIGNEUR, je ne puis dignement vous remercier des beaux presens qu'il vous a pleu m'addresser, que j'ay receus avec une extreme joye, non certes pour leur valeur, qui est grande, mais parce que ce sont de grands tesmoignages du cœur que vous avez envers moy, m'estant envoyez avec bien du soing et incommodité; et pour en retirer plus de gloire, je n'ay pas oublié d'en faire part à tous ceux de ceste ville que j'estime capables de peser le bon-heur que ce m'est d'estre aymé de vous, auquel ne pouvant donner avec contre-eschange, je fay pour le moins humble recognoissance que mon devoir surpasse mes forces, lesquelles neantmoins vous les dedie toutes à l'honneur de vostre service.

Mais quel contre-tems! si j'eusse esté si heureux d'aller à Paris ceste année, selon le desir de Monsieur nostre Grand, pour recueillir autour de vous et de luy les fruicts de la plus excellente consolation que je pouvois avoir! J'acquiesce neantmoins à l'ordonnance de la Providence celeste, laquelle, au moins, a permis que, pour mes pechez, ce playsir me soit interdit. J'espere que le voyage de Piedmont, dont j'ay dessein pour ce printems, impetrera de Nostre Altesse une si forte confiance en ma

simplicité, que je pourray l'année suivante avoir ma juste liberté.

Cependant allez, Monseigneur, dessus ce grand theatre; et suivant Dieu, comme vous faites, esperez toutes sortes de bons effects, et vous employez pour le bien de l'Eglise et de la providence pour laquelle vous vous acheminez; mais disons doucement et toutesfois, si vous me croyez, un peu avidement, de la presence du grand amy, que j'estime si grand pour moy que je ne vois rien de si grand parmy toutes les grandeurs de Paris, qu'il ne semble petit en comparayson de sa bien-vueillance. Que si quelquesfois, comme je n'en doubte pas, vous me favorisez de quelque mention de nous ensemblement, je vous conjure, Monseigneur, que ce soit comme de vostre tres-humble, etc.

CCCLXIX.

S. François de Sales, à un Evesque.

Il luy recommande un domestique qui desiroit entrer au service, et en rend un tesmoignage advantageux.

MONSEIGNEUR, cest honneste homme, parisien, a servi longuement, fidellement et aggreablement M. le premier president de Savoye, et, pour quelque subjet hors de luy, il quitte maintenant ce service, et a desiré de moy ceste lettre pour faire la reverence en vous la presentant, estimant que si d'adventure vous aviez besoin de quelque serviteur de sa sorte, par ceste occasion il pourroit entrer au bien de l'estre. Or, Monseigneur, c'est ainsi sans artifice que je vous dy l'artifice loüable de ce bon personnage, auquel je sçay bon gré de quoy par ce moyen je puis me ramentevoir en vostre saincte, sacrée et inviolable bien-vueillance, à laquelle je me recommande tres-humblement, luy dediant mon obeyssance et service perpetuel. Dieu vous conserve et vous comble de ses graces, Monseigneur; et je suis vostre, etc.

CCCLXX.

S. François de Sales, à un Ecclesiastique nommé à un evesché.

Le Sainct promet à un de ses amys, nommé à un evesché, de le consacrer. — Allyance spirituelle que contractent ensemble l'evesque consecrateur avec le consacré.

MONSEIGNEUR, je prens avidement ceste commodité de vous escrire, quoyqu'elle soit un peu pressante, pour respondre à

vostre derniere lettre toute marquée de suavité, du jour du grand pere S. Joseph, grand amy du bien-aymé, grand espoux de la bien-aymée du Pere celeste, qui a voulu que son Fils celeste fust repeu entre les lys de ceste espouse et de cest espoux. Je ne treuve rien de plus doux à mon imagination que de voir ce celeste petit Jesus entre les bras de ce grand sainct, l'appelant mille et mille fois papa en son langage enfantin, et d'un cœur filialement tout amoureux.

Or sus, venez donc, mon tres-cher frere, et que ce soit par mon ministere que vous soyez orné de ce grand caractere du sacerdoce evangelique, affin qu'en certaine façon tres-veritable, mais que le sang et la chair n'entendent pas, nous contractions par ce moyen un partage spirituel, que la mort mesme ny les cendres de nos corps ne pourront deffaire, qui durera eternellement, et pour lequel mon esprit aura une reelle relation de paternité, filiation et fraternité avec le vostre. Dieu sçayt que j'irois au bout du monde pour vous mettre la mistre en teste, et serois jaloux si un autre me ravissoit cest honneur.

CCCLXXI.

S. François de Sales, à M. Lauray (1), *nommé à l'Abbaye d'Hœle.*

Esloignement qu'un evesque doit avoir pour la Cour.

Enfin, Monsieur mon tres-cher frere, voilà, comme je pense, l'esperance de nostre voyage, ou plutost de nostre conversation au voyage, tout à fait dissipée : mais quel remede? Demeurez en paix, Mon tres-cher frere; et demeurons, malgré la distance des lieux, tousjours tres-unanimement serrez ensemble par ce lyen indissoluble de nostre saincte amitié, que Dieu a faite et rendue exempte de tout le dechet que la distance et absence a accoustumé de faire sur les amitiez humaines et transitoires : n'est-ce pas, Mon tres-cher frere?

Mais me voicy encore en une autre peine; c'est que je ne sçay si Son Altesse ne voudra point que j'aille faire une residence de quelques mois aupres de Madame, tandis que mon frere viendra aussi commencer la sienne.

En somme, Monsieur mon frere, si Dieu n'y met sa bonne main, voilà la moitié de ma liberté engagée dans cette Cour,

(1) Marc-François Marlarmay de Lauray.

où de ma vie je n'eus un seul brin de dessein de vivre, ny en aucune autre, mon ame estant tout à fait antipathique à ceste sorte de train.

J'espere pourtant que je pourray un jour en ceste vie mortelle chanter : *Dirupisti vincula mea; tibi sacrificabo hostiam laudis* (Ps. 115). Et si ce bien-là m'arrive, Mon tres-cher frere, vous m'ayderez à la suitte de pouvoir adjouster plus hardyment qu'à ceste heure, *et nomen Domini invocabo* (*Ibid.*). Vivez tout à fait à jamais, comme vous faites, en cest amour celeste, Monsieur mon tres-cher frere, et aymez celuy qui est de tout son cœur inviolablement vostre, etc.

CCCLXXII.

S. François de Sales, aux curez, vicaires et autres ecclesiastiques du diocese de Geneve.

Le Sainct ordonne la publication d'un Jubilé.

François de Sales, par la grace de Dieu, evesque et prince de Geneve, aux reverends curez, vicaires, et autres ecclesiastiques ayant charge des ames en son diocese : Ayant receu la bulle du Jubilé, de laquelle le present sommaire est extrait, nous vous recommandons et ordonnons de le publier en toutes vos eglises aux peuples qui vous sont commis, vous resjouyssant mesme, de nostre part, avec eux, de ceste grande commodité qu'ils auront de profitter spirituellement, recueillant avec devotion et charité les graces qui si liberalement leur sont departies en leur propre diocese; à quoy vous les convierez et exhorterez le plus qu'il vous sera possible, au nom de Nostre Seigneur, duquel je vous souhaitte la saincte benediction.

CCCLXXIII.

S. François de Sales, aux curez et confesseurs du diocese de Geneve.

Voyez l'*Advertissement aux confesseurs*, etc. (Tome VI, p. 162).

CCCLXXIV.

S. François de Sales, à un Prestre.

Ne pas se laisser prevenir au desavantage de personne, et surtout de ceux qui sont consacrez à Dieu. — Comment on doit se comporter quand on est calomnié.

MONSIEUR, trois jours avant l'arrivée en ceste ville de ce bon hermite, que je treuve bien à mon gré, j'eus desjà quelques advis de ceste facheuse affaire, qu'il m'a communiquée de vostre part; et comme, apres avoir eu une bonne impression d'une personne qualifiée, j'ay beaucoup de difficulté à m'en desprendre, je ne permis pas à ceste relation si mauvaise d'entrer dans mon esprit; ains je l'arrestay à la porte, suivant l'ancien advis :

Celuy que trop facilement
Par la calomnie on enchante,
Ou bien il est sans jugement,
Ou bien il a l'ame meschante.

Neantmoins la cheute de Salomon, que j'ay si souvent en la pensée, me mit, je vous asseure, grandement en peine, et fus grandement souslagé quand ce bon frere m'eut parlé, et que j'eus veu le tesmoignage, plus grand qu'aucune exception, de monsieur l'archidiacre, duquel le tesmoignage est digne de tres-grand respect. Or sus, Dieu soit loüé : voicy mon advis.

Premierement, puis qu'ainsy que me dit ce porteur, et que vostre lettre me signifie, la calomnie n'est pas encore entrée dans la foule du peuple, et qu'au contraire les plus apparens et les plus dignes juges des actions humaines de ce pays-là sont tout à fait resolus en l'opinion de vostre probité, je prefere la dissimulation au ressentiment, car nous sommes au cas de l'ancien sage : *Spreta exolescunt : si irascare, agnita videntur* (1). Et, comme j'ay accoustumé de dire : la barbe n'est ny arrachée, ny bruslée, ains seulement coupée ou rasée; elle recroistra facilement.

Je voudrois que la dissimulation fust si franche, et comme doivent estre les actions heroïques qui se prattiquent pour l'amour de Dieu, sans se plaindre, sans tesmoigner de grandes respugnances au pardon; car la candeur du cœur qui pardonne fait tant plus cognoistre le tort de l'injuriant. Neantmoins, il faudroit

(1) La calomnie étant méprisée, perd toute sa force; mais si l'on vient à s'en fâcher et à en faire état, il semble qu'on reconnaisse la justice de l'accusation.

oster de devant les yeux des malins tout ce qui les peut provoquer, et qui n'est pas du service de Dieu. Vostre tres-humble, etc.

CCCLXXV.

S. François de Sales, à un Prestre son amy.

La diversité des opinions ne doit point alterer la charité et l'amitié des chrestiens. Comment se doit comporter un juge.

MONSIEUR, je ne sçay comme il vous peut entrer au cœur que je puisse avoir aucune deffiance de vostre amitié, pour tous les secours que vous ferez à M. le Prieur et à sa trouppe reformée; car je leur souhaitte toute sorte de prosperité, et n'ay nulle sorte d'interest en l'evenement de vostre entreprinse, sinon celuy-là mesme que vous me marquez en vostre lettre estre le vostre, la plus grande gloire de Dieu, et le plus grand service de son Eglise; et que Dieu soit servi, ou par des religieux vestus de noir ou vestus de blanc, cela est indifferent

Mais je dy plus, et le dy devant Nostre Seigneur : quand j'aurois bien de l'interest d'un costé plus que de l'autre, j'espererois ceste grace de la divine Majesté, de n'estre pas si passionné et desordonné en l'amour-propre, que sçavoir mauvais gré à qui ne suivroit point mon parti. Non, certes, je ne pense pas que ny mon sentiment, ny mes opinions, ny mes interests doivent servir de regle à pas un homme du monde, et particulierement à mes amys; trop obligé que je leur seray, si reciproquement ils ne m'estiment rien moins que leur affectionné et veritable amy, quand je seray d'autre opinion qu'eux : les anges ont de ces differends *in agibilibus,* et S. Pierre et S. Paul en eurent, comme aussi S. Paul et S. Barnabé, sans diminution de leur indissoluble charité.

Je vous ay dit candidement mon sentiment sur le subjet de la reformation que vous affectionnez : il y a du respect pour l'une que j'estime bonne, et pour l'autre que j'estime meilleure, marry que je serois de perdre la douceur et paysible affection que je dois à toutes deux. Mais ne vous parlay-je pas clair à vostre despart? Ce fut de bon cœur que je dis alors, je le repete maintenant, et le diray encore cy-apres : *Unusquisque in suo sensu abundet, dummodò glorificetur Christus* (Rom. 14). Tout le desplaysir que j'ay en cecy, c'est de ne vous pouvoir pas assez playre, et m'accommoder à vostre desir, mesmement en ce qui est d'escrire à Monseigneur le cardinal Bellarmin.

J'ay desjà esté recusé par l'une des parties, qui se plaint de moy; il n'est pas à propos de me jetter les plaintes de l'autre sur les bras. Je ne sçay nullement que c'est que des autres reformez de N., hormis de M. le Prieur et de M., ne cognoissant les autres que de nom, et quelques-uns de veue. Je suis delegué commissaire, je ne dois point faire de prejugez, affin que, si les parties alleguent quelque chose contre ceste reformation, je puisse encore juger. Il y a enfin mille raysons, ce me semble, pour lesquelles je dois oüyr parler de part et d'autre, sans me mesler de faire des offices, ny pour les uns ny pour les autres, jusqu'à ce que je sois deschargé de l'office de juge qui m'est commis.

Nostre amitié n'est pas fondée sur la reformation ny des uns ny des autres; c'est pourquoy je vous supplie de me bien conserver la vostre, au travers de toute ceste negociation, comme de mon costé je suis invariable en celle que par tant de respects je vous dois. Je sçay qu'un autre, moins discret et charitable que vous, pourroit beaucoup dire de choses de moy, entre les poursuittes, comme il a esté fait à Chamberi; dont je loüe Dieu que ce soit vous plutost qu'un autre, bien que, pour parler franchement entre nous, je me sente fort asseuré de n'estre point blasmé de quiconque, sans passion, voudra conferer les tems et les occasions de ce qui s'est passé par mes mains, et de ce qui s'est passé par les mains de ceux qui se deulent (1).

Mais quand il playroit à Dieu que quelqu'un me fist mortifier, mon second remede seroit d'avoir patience. Je finy donc par où j'avois commencé, vous remerciant derechef de la peine que vous prenez pour ces bonnes ames, qui prient et prieront Dieu pour vous, et vous demeureront extremement obligées avec moy, qui de tout mon cœur suis sans fin, Monsieur, vostre plus humble, etc.

J'ay sçeu le peu de compte que l'on tint de l'evesque du lieu, au conseil de la N.; mais si (2), ne puis pas m'esmouvoir à rien faire qu'apres une meure deliberation; car il faut ne point faire de faute, quand on s'oppose aux fautes. Il est impossible d'empescher que chacun (à bonne intention) ne s'essaye de gaigner l'avantage.

(1) Se plaignent. — (2) Toutefois.

CCCLXXVI.

S. François de Sales, à M. du Marterey, curé du diocese de Geneve.

Le Sainct luy donne ses advis pour sa conduitte, et pour la validité d'un maryage.

Monsieur du Marterey, je fay en partie ce que Monsieur le Superieur et vous avez desiré; et ne me fusse pas arresté là, n'eust esté qu'hyer ceux qui ont esté employez pour vostre affaire m'y vinrent obliger par leurs remonstrances. Je croy que vous ne tarderez pas à les rendre satisfaicts; et je passeray plus oultre, et vous contenteray.

Or, perseverez és sainctes resolutions que nous avons prinses, tenez vostre ame nette, eslevez souvent vostre cœur, occupez-le en la lecture des bons livres; ne demeurez point oyseux, ains faites tousjours quelques bonnes besongnes, ou corporelles, ou spirituelles. La jeunesse et l'oysiveté sont deux mauvaises compaignes. La derniere trahit et ruyne la premiere. Je croy bien, comme vous m'escrivez, que la bonne Madame de La Flechere vous ayde : la hantise peut infiniment, soit en bien, soit en mal; celle de ceste dame ne peut estre que salutaire à qui s'en veut et sçayt prevaloir.

Il se faut bien garder de redonner la benediction matrimoniale à la saincte messe, ny de reprononcer ces parolles : *Ego vos conjungo;* mais, apres que ces gens-là seront communiez, vous pourrez bien apres la messe, et secrettement, leur faire confirmer le consentement de leur maryage, et dire sur eux les oraysons qui sont dans le Missel de la benediction.

Dieu soit vostre lumiere et vostre protection. Vostre, etc.

CCCLXXVII.

S. François de Sales, au Pere Dominique de Chamberi, provincial des Peres Capucins.

Le Sainct luy donne advis d'un voyage qu'il va faire à Lyon et de quelques affaires qu'il veut y consommer.

Mon Reverend Pere, si le tems n'empire point, je pense partir pour aller demain à Lyon; et par ce voyage je seray bien ayse si je pouvois esclaircir le cœur de M. Maguin avec le frere Adrien, et que le frere Adrien accommodast pour une bonne fois toutes les affaires que l'on a de ceste ville à Lyon pour ce

qui regarde la soye. Or, je vous propose ceste mesme pensée, affin que, si vous l'appreuvez, il vous playse donner l'obeyssance audit frere Adrien, affin qu'il vienne tandis que je seray là, qui ne sera que cinq ou six jours; et si de plus je puis rendre quelque service à Vostre Reverence, soit pour l'argent de M. Belloit, soit pour autre chose, je le feray de tout mon cœur, comme estant, mon Reverend Pere, vostre, etc.

CCCLXXVIII.

S. François de Sales, à un Superieur d'une communauté.

Response à un abbé ou superieur de quelque communauté, qui avoit prié le Sainct de faire publier dans son diocese des indulgences qu'il disoit avoir obtenues pour ceux qui assisteroient sa mayson dans le besoin, et qui ne justifioit point de la concession desdites indulgences. Le Sainct s'excuse de les publier jusqu'à ce qu'il ayt vu les bulles en bonne forme.

ACCEPIMUS litteras nomine Dominationis vestræ nobis datas, quibus postulabatur ut eleemosynas fidelium in nostrâ diœcesi colligere, indulgentias publicare, et confraternitati domûs vestræ utriusque sexûs catholicos adscribere procuratori vestro liceret.

Nos, pro domûs vestræ famâ, et longè latèque diffuso splendore, litteras quidem amanter scriptas, amantissimè vidimus et perspeximus, neque sine magnâ quâdam animi propensione id præstandi quod petebatur.

Verùm, cùm ad rem ventum est, ubi ab eo qui litteras eas attulit postulatum est ut facultatis rerum do-

MONSIEUR, nous avons receu la lettre qu'on nous a apportée de la part de Vostre Seigneurie, par laquelle il nous paroist que vous demandez qu'il soit permis à vostre procureur de recueillir des aumosnes des fidelles dans nostre diocese, de publier des indulgences, et d'enrooler dans la confrerie de vostre mayson des catholiques de l'un et de l'autre sexe.

Quant à nous, pour l'amour de vostre communauté, et à cause de la bonne odeur qu'elle respand de toutes parts, nous avons receu de tres-bon cœur, et leu avec grand playsir, ceste lettre pleine d'affection, et nous nous sommes sentis portez à faire ce qu'elle requeroit de nous.

Cependant, quand on est venu à l'execution, et que l'on a demandé à celuy qui s'est dit chargé de vos depesches, un tiltre authen-

tique de sa mission, une bulle, un bref ou un rescrit de concession des indulgences, il a respondu qu'il n'estoit point muny de ces pieces. Or, il est deffendu expressement par le droict canon, et par un decret du Concile de Trente, à toutes personnes, de publier des indulgences, principalement celles qui sont joinctes à la requeste des aumosnes, sans avoir prealablement veu un tesmoignage irrefragable de la concession desdites indulgences.

mûs vestræ gerendarum authenticum diploma, ac bullam, aut breve, vel rescriptum concessionis indulgentiarum proferret, respondit se non habere. At verò multùm, Reverende Domine, et jure canonico, et decreto concilii Tridentini cautum est, ne quis ad indulgentiarum publicationem, earum maximè quæ cum eleemosynarum collectione conjunctæ sunt, admittatur, nisi fidem faciat omni exceptione majorem, de illarum concessione.

La prudence mesme, fondée sur l'experience journaliere, nous dicte qu'il ne faut point adjouster foy au premier venu, qui dit avoir commission de recueillir des aumosnes pour les lieux consacrez par la pieté, ny les authoriser en aucune façon; c'est de quoy le Sainct-Siege nous a advertis particulierement depuis peu.

Prudentia autem multis experimentis comprobata docet, non cuilibet dicenti se nomine locorum piorum eleemosynas colligere debere credendum esse, aut concedendum quod quærit : quâ de re non ita pridem ipsamet Sancta Sedes nos peculiari curâ monuit.

C'est pourquoy, jusqu'à ce que nous soyons mieux informez et asseurez de la commission du porteur de la lettre, et de la concession des indulgences en question, nous avons sursis leur publication et la queste des aumosnes, à la reserve toutesfois et dans l'intention de satisfaire vos desirs, et de pretter la main au souslagement de vostre mayson, aussitost que les loyx de l'Eglise nous permettront de le faire.

Quare, donec de potestate hominis qui litteras attulit, et de concessione indulgentiarum nobis constet, à collectione eleemosynarum et publicatione indulgentiarum abstinendum decrevimus; parati tamen ex animo vestris adesse votis, domûsque vestræ commodis, ubi per legum ecclesiasticarum canones nobis licuerit.

Je m'asseure que Vostre Seigneurie, non-seulement ne sera

Dominationem vestram, id non æquo tantùm, sed

etiam læto et consentiente accepturam animo credimus, nosque nihilominùs Deo optimo commendaturam, quod et nos vicissim facimus.

point faschée de la maniere dont nous agissons, mais mesme qu'elle recevra avec playsir et de bon cœur nostre response; et de plus, qu'elle ne refusera pas de se souvenir de nous dans ses prieres, ainsi que nous en usons envers elle.

J'ay l'honneur d'estre, Monsieur, vostre, etc.

CCCLXXIX.

S. François de Sales, à un Prieur regulier.

Il l'exhorte de corriger deux religieux scandaleux.

Je souhaitte tant le bien et le bon-heur de vostre monastere, que toutes les cognoissances des choses contraires m'esmeuvent et me donnent du ressentiment de zele. J'ay sceu que les sieurs N. et N. donnent tant de mauvaise odeur de leur jeunesse, que la puanteur en est arrivée jusqu'au Senat, lequel s'en veut remuer, si leur amendement ne le previent.

C'est à la verité une honte bien grande pour vous, si les laïcs prennent la cognoissance de la correction sur ceux du corps auquel on vous a donné pour chef : mais ce sera encore quelque sorte de reproche pour moy, qui vous y ay porté, si je ne surveille pas à vous assister; et sembleray estre coupable de tout ce qui s'y fera, avec vous, bien qu'en verité ny vous ny moy ne puissions pas tout empescher.

Tout cela mis ensemble me fait vous prier et exhorter de vouloir apporter tout le soing et l'ordre que vous pourrez pour reduire ces jeunes gens sur le train de leur devoir, et de me donner advis de leur estat, affin que je puisse rendre tesmoignage de vostre diligence comme de la mienne, et contenter ma conscience, laquelle me pressera par apres à prendre d'autres expediens, si vostre prudence, vigilance et justice, ne suffit pas à la resipiscence de ces discoles (1), desquels j'admire d'autant plus la dissolution, que leur naissance les devroit porter à la poursuitte des vertus et de la pieté conforme à leur vocation. L'aage

(1) Gens d'autre culte : ces deux religieux se conduisaient comme s'ils eussent été payens.

les a peu couvrir jusqu'à present; mais la continuation les rend meshuy inexcusables. Vous sçavez comme et combien tendrement je vous ayme, et particulierement; ce qui me fait croire que vous prendrez cest advertissement aussi doucement qu'avec tres-grande affection je vous fay la remonstrance, pour le bien de la mayson où Nostre Seigneur vous conserve, et laquelle il vueille rendre si pleine de saincteté, que je sçay que vous le souhaittez avec moy, qui suis vostre, etc.

CCCLXXX.

S. François de Sales, au Pere Dom Pierre Sainct-Bernard, predicateur à Lyon.

Le Sainct luy promet quelques ouvrages de pieté.

CERTES, mon Reverend Pere, je desire grandement de pouvoir tirer de la presse de mes inutiles occupations quelque petite besongne de devotion, qui, en quelque sorte, corresponde aux augures que vostre charité en fait; mais il est tres-vray que je n'ose nullement esperer cela pour maintenant. Ce que j'ay de plus prest, qui regarde la conduitte des ecclesiastiques de ce diocese, je le remettray, Dieu aydant, à ce porteur, non-seulement parce qu'il est mon diocesain, et qu'il a desjà esté employé en semblable occasion, mais parce que aussi vous le voulez, puisque je suis de tout mon cœur, mon Reverend Pere, et tres-asseurement, vostre, etc.

Mon Reverend Pere, je vous escris tout à fait sans loysir et presque sans haleine. Ce matin de la Pentecoste, presque toutes nos chaires sont occupées par les Reverends Peres Capucins, qui ont huict maysons, la plupart nouvellement fondées; et si, je vous puis dire qu'excepté celle de ceste ville, je n'oserois en presenter une à quelque predicateur, qui pour y revenir eust besoin de faire une journée.

CCCLXXXI.

*S. François de Sales, à M. ***.*

Le Sainct annonce le prochain succez d'une affaire qui semble l'interesser, ainsi que la personne à laquelle la presente est addressée.

MONSIEUR de La Pause me parla hyer, et espere de conduire l'affaire à bon port. Il me dit toutesfois que Monsieur de La

Rochefoucaud vouloit assembler un conseil de conscience pour se determiner, et peut-estre pour cela que le P. superieur de S. Louys vous veut parler. Moy je me porte bien, et hyer je n'eus nulle peine, sinon en la si longue attente qu'on fit faire aux auditeurs, qui me donna certes de l'inquiettude, et m'osta un peu l'asseurance; mais, comme vous sçavez, ces choses-là sont de peu de consideration en moy, qui suis, certes, tousjours de plus en plus vostre en Jesus-Christ.

J'eus le bien d'entretenir un peu Monsieur d'Ayre. Mon Dieu, que c'est un digne prelat! Or sus, Nostre Seigneur soit à jamais au milieu de vostre cœur. *Amen.*

CCCLXXXII.

S. François de Sales, à un Magistrat.

Le Sainct le remercie de luy avoir envoyé un livre de poësies chrestiennes qu'il avoit composé, et le felicite de son heureux talent et du bon employ qu'il en fait. Il blame beaucoup les poëtes de son tems, qui corrompoient les mœurs, et fait voir en mesme tems la puissance de la poësie.

MONSIEUR, ce m'a esté un honneur extremement sensible d'avoir receu de vostre part ces riches et devots theoremes, que le Reverend Pere Ange Le Blanc m'a remis; et si j'avois le riche parfumier ou cabinet des unguens que cet ancien prince Alexandre le Grand (1) destina pour la garde des livres et escrits d'Homere, je le destinerois aussi à la conservation de ce beau present, lequel m'est d'autant plus precieux, que je n'avois garde de l'oser esperer, puisque je n'ay pas mesme pensé que vous eussiez sçeu que je fusse au monde, où estant de vray si peu de chose, confiné en ce recoing de nos montaignes, je me tiens pour invisible. Mais toutesfois, comme ce sont les grandes lumieres qui descouvrent les atomes, ainsi m'avez-vous peu voir.

Or, puisque non-seulement il vous a pleu, Monsieur, de jetter vostre pensée, et, ce qui est encore le plus, vostre bien-vueillance sur moy, je vous supplie tres-humblement de me continuer ceste grace par la mesme courtoysie et bonté qui l'a fait naistre en vostre ame, sans aucun merite de ma part : et si je ne puis

(1) Alexandre, qui aimait passionnément les poésies d'Homère, ayant trouvé parmi le butin de Darius un petit coffre dont la matière et l'ouvrage étaient de grand prix, ordonna qu'on le lui gardât. « Je l'ai dédié à Homère, ajouta-t-il, afin de conserver dans un ouvrage précieux le plus précieux ouvrage de l'esprit humain. »

par les effects, au moins par affection je m'essayeray de correspondre à ceste faveur, vous portant à jamais un honneur, ouy mesme, si vous me permettez ce mot, un amour tres-particulier : à quoy je suis encore attiré par ceste sçavante pieté qui vous fait si heureusement transformer les muses payennes en chrestiennes, pour les oster de ce vieux profane Parnasse, et les placer sur le nouveau sacré Calvaire.

Et plust à Dieu que tant de poëtes chrestiens, qui ont en nostre aage si dignement tesmoigné, comme vous, Monsieur, la beauté de leur esprit, eussent aussi, comme vous, fait paroistre la bonté de leur jugement au choix des subjets de leurs poëmes; la corruption des mœurs ne seroit pas si grande : car c'est merveille combien les discours resserrez dans les loyx des vers ont de pouvoir pour penetrer les cœurs et assubjettir la memoire. Dieu leur vueille pardonner l'abus qu'ils ont fait de leur erudition. Et vous, Monsieur, usez, ains jouyssez tousjours ainsi sainctement de ce beau, riche et bon esprit que la divine Majesté vous a conferé en ceste vie temporelle, affin que vous vous rejouyssiez à jamais, contemplant et chantant glorieusement les mysteres en la vie eternelle.

Je suis de tout mon cœur, Monsieur, vostre, etc.

CCCLXXXIII.

S. François de Sales, à Madame la Senatrice de la Valbonne, sa niece (1).

Le Sainct desplore le mal-heur d'une personne qui estoit tombée dans l'heresie. Il engage sa niece à travailler avec douceur à sa conversion.

Je vous escris subitement, ma tres-chere niece, sur le subjet que vous me touchastes dernierement, parce que, n'ayant pas eu de porteur d'asseurance, je n'avois pas voulu faire response à ce poinct-là.

Ceste pauvre miserable Belot a une ame qui ne veut point estre corrigée par censeures; car elles ne luy ont pas manqué au commencement de ses vanitez, cause de sa ruyne; et la bonne mere de Chantal n'a rien espargné de ce qu'elle pouvoit penser estre propre pour l'en retirer, prevoyant bien que ceste humeur vaine la porteroit plus loing que pour lors elle ne s'imaginoit.

(1) Elle avait épousé M. de La Valbonne, sénateur de Chambéri, fils aîné de M. Fabre.

Neantmoins, on ne sçayt pas les conseils de Dieu, et ne faut jamais cesser de cooperer au salut du prochain en la meilleure façon que l'on peut : si donc vous pouviez parler à ceste chetive creature, la prenant un peu doucement et amoureusement, luy remonstrant combien elle seroit heureuse de vivre en la grace de Dieu, l'enquerant si, quand elle a vescu lorsqu'elle vint en ceste ville, elle n'estoit pas plus ayse que maintenant; et passant ainsi tout bellement à luy representer son mal-heur, je pense que cela la pourroit toucher : mais il faut tesmoigner que vous estes portée d'amour envers elle, et que vous n'avez point eu horreur de son mal-heur. Or, quand vous ne feriez que luy faire faire un bon souspir, Dieu en sera glorifié.

Mais je croy bien que vous aurez de la peine à treuver la commodité de faire à propos cest office, qui requiert beaucoup de loysirs; car on nous dit qu'elle est gardée fort soigneusement. O que de misericordes Dieu fait aux ames qu'il retient en sa tres-saincte crainte et en son divin amour! mieux vaut le moindre brin de ce thresor, que tout ce qui est au monde. Vivez tousjours toute à ce souverain bien, ma tres-chere fille; c'est la priere ordinaire de vostre, etc.

CCCLXXXIV.

S. François de Sales, à une personne de la religion pretendue reformée, qui luy avoit tesmoigné le desir de conferer avec luy sur les matieres de controverse.

Le Sainct s'en excuse sur son despart pour un voyage qui pressoit. Il dit un mot sur l'authorité des livres des Machabées et de l'Apocalypse, et de la priere pour les morts.

MONSIEUR, mon dessein ne fut pas d'entrer en aucune conference avec vous; la prochaine necessité de mon despart m'en ostoit entierement l'occasion. Si les conferences ne sont bien conditionnées et accompaignées de loysir et de commoditez de les parachever, elles sont infructueuses. Je ne regarde qu'à la gloire de Dieu et le salut du prochain : où cela ne peut estre procuré, je ne fay point de conference.

Vous sçavez bien ce que je veux dire, quand je parle du livre des Machabées. Il y en a deux; et deux font un corps de livre. Je ne prendray pas la peine d'en dire davantage, car je ne picote point.

Il est vray que nous disons et affirmons, et que vous le nyez

et rejettez. L'Eglise a tousjours esté combattue par ceste mesme façon : mais vos negatives doivent estre preuvées par une mesme sorte de preuves qu'est celle que vous exigez de nous; car c'est à celuy qui nye de preuver, quand il nye contre la possession, et que sa negative sert de fondement à son intention. Les jurisconsultes nous le tesmoignent, puisque c'est d'eux que la maxime est tirée : vous n'en refuserez pas l'application.

La priere pour les trespassez a esté faite par toute l'ancienne Eglise; Calvin mesme le recognoist : les Peres l'ont preuvé par l'authorité du livre des Machabées et l'usage general de leurs predecesseurs. Voyez la fin et le commencement du livre de S. Augustin, qu'il a fait sur ce subjet. Nous marchons sur leurs pas, et suivons leurs traces.

Ny les livres des Machabées, ny l'Apocalypse n'ont pas esté sitost recogneus que les autres; l'un et l'autre neantmoins le furent esgalement au Concile de Carthage, où S. Augustin assista. On a doubté loysiblement de quelques livres canoniques pour un tems, desquels il n'est pas loysible de doubter maintenant; les passages que j'ay citez sont si expres, qu'ils ne peuvent estre divertis à autre sens. Je vous conjure, par les entrailles de Jesus-Christ, de vouloir meshuy lire et l'Escriture et les anciens Peres avec un esprit dechargé de preoccupation : vous verrez que les parties principales et essentielles de la face de l'Eglise ancienne sont entierement conservées en celle qui est maintenant.

On me dit que Dieu a mis en vous beaucoup de dons de nature; n'en abusez pas pour forclore (1) ceux de la grace, et considerez attentivement les qualitez de la part en laquelle vous desirez conferer. Si la commodité le permettoit, croyez que je ne la refuserois pas, non plus que je ne la refuserois pas aux sieurs ministres de Geneve mes voisins, quand ils la desireroient en bons termes.

Il ne seroit pas possible de faire avec profict des conferences par escrit entre nous; nous sommes trop esloignez. De plus, et que pourrions-nous escrire qui n'ayt esté repeté cent fois? Conferez à vostre salut l'attentive meditation sur vos oraysons et sur les anciens Peres; et j'y confereray mes pauvres et chetives prieres, que je presenteray à la misericorde de nostre Sauveur, auquel et pour l'amour duquel je vous offre mon service, et suis vostre, etc.

(1) Chasser.

CCCLXXXV.

Note escrite de la main de S. François de Sales, au subjet de la dispute qu'il avoit eue avec le fameux ministre Dumoulin, sur l'Eucharistie.

MONSIEUR de Geneve m'a dit qu'il ne voudroit pour chose quelconque nyer la verité de ses manquemens, et qu'il est donc vray qu'au rencontre qu'il eut chez Madame la marquise de Fervasq, il commit un deffaut de memoire, ne treuvant pas en l'ancienne version latine de la Bible un mot où il pensoit le treuver, bien qu'il soit plusieurs fois ailleurs en la mesme version et pour le mesme subjet; et quoyque cela ne soit qu'une simple faute de memoire, si (1) est-il marry qu'il luy soit arrivé, craignant que les esprits foibles n'en soient troublez; ne pouvant croire toutesfois que M. Dumoulin se vante de rien pour ce rencontre fait sans ordre ny reglement, puisque quand au fond de la question, à sçavoir ou non si Nostre-Seigneur avoit ordonné aux apostres de sacrifier en l'Eucharistie, il advoüa enfin qu'oüy, et que l'Eucharistie estoit un sacrifice representant celuy de la croix, qui estoit tout ce qu'on pouvoit pretendre sur ce poinct, dont le dit Monsieur de Geneve dit qu'il ne se veut nullement vanter, bien qu'il se resjouysse grandement si le dit sieur Dumoulin persevere franchement à confesser la verité dudit sacrifice.

(1) Encore.

IIIe PARTIE. — LE FONDATEUR D'ORDRE[1].

CCCLXXXVI.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Vers avril 1604 (2).

MADAME, Dieu, ce me semble, m'a donné à vous; je m'en asseure à toutes heures davantage. Je prie la bonté divine de nous mettre souvent ensemble dans les sacrées playes de Jesus-Christ, et de nous y faire rendre la vie que nous en avons receue. Je vous recommande à vostre bon Ange : faites-en autant pour moy, qui vous suis dedié en Jesus-Christ. — FRANÇOIS, Ev. de Geneve.

CCCLXXXVII.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Devoirs des veufves relativement à leur salut; moyens de parvenir à ce but.

Annessy, le jour de la Saincte-Croix, 3 may 1604.

MADAME, c'est tousjours pour vous asseurer davantage que j'observeray soigneusement la promesse que je vous ay faite de vous escrire le plus souvent que je pourray. Plus je me suis esloigné de vous selon l'exterieur, plus me sens-je joinct et lyé selon l'interieur, et ne cesseray jamais de prier nostre bon Dieu qu'il luy playse de parfaire en vous son sainct ouvrage, c'est-à-dire le bon desir et dessein de parvenir à la perfection de la vie chrestienne : desir lequel vous devez cherir et nourrir tendrement en vostre cœur, comme une besongne du Sainct-Esprit, et une estincelle de son feu divin. J'ai veu un arbre planté par le bien-heureux S. Dominique à Rome; chacun le va voir et cherit pour l'a-

(1) L'Ordre de la Visitation ne fut fondé qu'en 1610; mais on sait que, 8 ans auparavant, le saint en eut une claire révélation qui lui montra même les trois premières religieuses, et en particulier Ste Chantal. Il la reconnut facilement quand il la vit pour la première fois, durant le Carême qu'il prêchait à Dijon en 1604, et dès lors il s'appliqua à la diriger vers le but que Dieu proposait à tous deux. (N. E.)

(2) Ce billet fut écrit, de M. Hamon, de la première auberge en laquelle S. François s'arrêta, après avoir quitté Dijon.

mour du planteur : c'est pourquoy, ayant veu en vous l'arbre du desir de la saincteté, que Nostre Seigneur a planté en vostre ame, je le cheris tendrement, et prens playsir à le considerer plus maintenant qu'en presence; et je vous exhorte d'en faire de mesme, et de dire avec moy : Dieu vous croisse, o bel arbre planté! divine semence celeste, Dieu vous vueille faire produire vostre fruict à maturité; et lorsque vous l'aurez produict, Dieu vous vueille garder du vent qui fait tomber les fruicts en terre, où les bestes vilaines les vont manger. Madame, ce desir doit estre en vous comme les orangers de la coste maritime de Gennes, qui sont presque toute l'année chargez de fruicts, de fleurs et de feüilles tout ensemble : car vostre desir doit tousjours fructifier par les occasions qui se presentent d'en effectuer quelques parties tous les jours, et neantmoins il ne doit jamais cesser de souhaitter des objects et subjets de passer plus advant; et ces souhaicts sont des fleurs de l'arbre de vostre dessein; les feüilles seront les frequentes cognoissances de vostre imbecillité (1), qui conserve et les bonnes œuvres et les bons desirs : c'est là l'une des colomnes de vostre tabernacle; l'autre est l'amour de vostre viduité, amour sainct et desirable, pour autant de raysons qu'il y a d'estoiles au ciel, et sans lequel la viduité est mesprisable et fausse. S. Paul nous commande *d'honnorer les veufves qui sont vrayement veufves* (I. Thim. 5) : mais celles qui n'ayment pas leur viduité ne sont veufves qu'en apparence; leur cœur est maryé. Ce ne sont pas celles desquelles il est dit : *Benissant je beniray la veufve* (Ps. 93); et ailleurs, que *Dieu est le juge, protecteur et deffenseur des veufves* (Ps. 67). Loüé soit Dieu, qui vous a donné ce cher sainct amour : faites-le croistre tous les jours de plus en plus, et la consolation vous en accroistra tout de mesme, puisque tout l'edifice de vostre bon-heur est appuyé sur ces deux colomnes. Regardez, au moins une fois le mois, si l'une ou l'autre n'est point esbranlée, par quelque meditation et consideration pareille à celle de laquelle je vous envoye une copie, et que j'ay communiquée avec quelque fruict à d'autres ames que j'ay en charge. Ne vous lyez pas toutesfois à ceste mesme meditation; car je ne vous l'envoye pas pour cest effect, mais seulement pour vous faire voir à quoy doit tendre l'examen et espreuve de soy-mesme que vous devez faire tous les mois, affin que vous sçachiez vous en prevaloir plus aysement. Que si vous aymez mieux repeter ceste mesme meditation, elle ne vous sera pas inutile :

(1) Faiblesse.

mais je dy, si vous l'aymez mieux; car en tout et partout je desire que vous ayez une saincte liberté d'esprit touchant les moyens de vous perfectionner; pourveu que les deux colomnes en soyent conservées et affermies, il n'importe pas beaucoup comment. Gardez-vous des scrupules, et vous reposez entierement sur ce que je vous ay dit de bouche; car je l'ay dit en Nostre Seigneur. Tenez-vous fort en la presence de Dieu, par les moyens que vous avez. Gardez-vous des empressemens et inquiettudes; car il n'y a rien qui nous empesche plus de cheminer en la perfection. Jettez doucement vostre cœur és playes de Nostre Seigneur, et non pas à force de bras. Ayez une extreme confiance en sa misericorde et bonté, et qu'il ne vous abandonnera point; mais ne laissez pas pour cela de vous bien prendre à sa saincte Croix. Apres l'amour de Nostre Seigneur, je vous recommande celuy de son espouse l'Eglise, de ceste chere et douce colombe, laquelle seule peut pondre et faire esclore les colombeaux et colombelles à l'Espoux. Loüez Dieu cent fois le jour d'estre fille de l'Eglise à l'exemple de la Mere Therese (1), qui repetoit souvent ce mot à l'heure de sa mort avec extreme consolation. Jettez vos yeux sur l'Espoux et l'Espouse, et dites à l'Espoux : *O que vous estes Espoux d'une belle Espouse!* et à l'Espouse : *Hé! que vous estes Espouse d'un divin Espoux!* Ayez grande compassion à tous les pasteurs et predicateurs de l'Eglise, et voyez comme ils sont espars sur toute la face de la terre; car il n'y a province au monde où il n'y en ayt plusieurs. Priez Dieu pour eux, affin qu'en se sauvant ils procurent fructueusement le salut des ames; et en cest endroict je vous supplie de ne jamais m'oublier, puisque Dieu me donne tant de volonté de ne jamais vous oublier aussi. Je vous envoye un escrit touchant la perfection de la vie de tous les chrestiens. Je l'ay dressé, non pour vous, mais pour plusieurs autres : neantmoins vous verrez en quoy vous pourrez le faire prevaloir pour vous. Escrivez-moy, je vous prie, le plus souvent que vous pourrez, avec toute la confiance que vous sçaurez; car l'extreme desir que j'ay de vostre bien et advancement me donnera de l'affection, si je sçay souvent à quoy vous en estes. Recommandez-moy à Nostre Seigneur, car j'en ay plus de besoin que nul homme du monde. Je le supplie de vous donner abondamment son sainct amour, et à tout ce qui vous appartient. Je suis sans fin et vous supplie de me tenir pour vostre serviteur tout asseuré et dedié en Jesus-Christ.

(1) Sainte Thérèse, canonisée en 1621, par Grégoire XV.

CCCLXXXVIII.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Jusqu'où l'on doit porter la sousmission et le respect que l'on doit à son directeur.

14 juin 1604.

MADAME, ce m'a esté une tres-grande consolation d'avoir eu la lettre que vous m'escrivistes le 30 de may. Toutes ses parties sont aggreables : la souvenance que vous avez de moy en vos prieres, car cela tesmoigne vostre charité; la memoire que vous avez des sermons que j'ay faits ce Caresme; car, encore que de mon costé il n'y ayt eu autre chose qu'imperfection, si est-ce que ç'a tousjours esté parolle de Dieu, de laquelle le souvenir ne peut que vous estre fort utile; le desir que vous avez de la perfection, car c'est un bon fondement pour l'obtenir. Tout cela doncques me console, comme aussi ce que vous m'escrivez que le Reverend Pere que Nostre-Seigneur vous a baillé pour directeur avoit treuvé fort bon que pendant mon sejour à Dijon vous m'avez communiqué vostre ame, et que mesme il ne treuveroit pas mauvais que vous me donnassiez quelquesfois de vos lettres. Madame, si vous vous en ressouvenez, je vous dis bien cela mesme, quand vous me distes que vous craigniez de l'avoir offensé, ayant receu les petits advis que je vous donnay verbalement sur le subjet de vostre affliction interieure, qui vous troubloit en la saincte orayson : car je vous dis qu'en cela vous ne sçauriez avoir fait faute, puisque le mal vous pressoit, et vostre medecin spirituel estoit absent; que cela n'estoit pas changer de directeur, ce que vous ne pouviez faire sans perte bien grande, mais que c'estoit seulement se souslager pour l'attendre; que mes advis ne s'estendoient que sur le mal present, qui requeroit un remede present, et partant ne pouvoient nullement prejudicier à la conduitte generale de vostre premier directeur.

Et quant au scrupule que vous aviez de m'avoir demandé mon advis pour l'addresse de toute vostre vie, je vous dis que vous n'aviez non plus contrevenu aux loyx de la sousmission que les ames devotes doivent à leur pere spirituel, parce que mes conseils ne seroient rien plus qu'un escrit spirituel, duquel la prattique seroit tousjours mesurée par le discernement de vostre directeur ordinaire, selon que la presence de son œil et la plus grande lumiere spirituelle, avec la plus entiere cognoissance qu'il a de vostre capacité, luy donnent le moyen de le mieux faire

que je ne puis, estant ce que je suis; joinct que les advis que je pensois vous donner seroient tels qu'ils ne pourroient estre que bien accordans avec ceux du pere directeur. Mais quand vous m'eustes nommé le personnage, ressouvenez-vous, je vous supplie, que je vous dis avec pleine confiance qu'il me cognoissoit, et m'avoit fait ce bien de me promettre un jour son amitié; et que je m'asseurois qu'il ne treuveroit point mauvaise la communication que vous aviez eue avec moy, tant je le tenois de mes amys. Vous voyez donc, Madame, que je jugeay fort bien de tout cela, et n'employay guere de tems ny de consideration pour me resoudre à ce jugement. Je me resjouy doncques que vous ayez recogneu combien il est veritable que ceux qui sont bien accordans en l'intention du service de Dieu ne sont jamais guere esloignez d'affections et conceptions.

Je loüe infiniment le respect religieux que vous portez à votre directeur, et vous exhorte de soigneusement y perseverer; mais si (1) faut-il que je vous die encore ce mot : Ce respect vous doit sans doubte contenir en la saincte conduitte à laquelle vous vous estes si heureusement rangée, mais il ne vous doit pas gehenner, ny estouffer la juste liberté que l'Esprit de Dieu donne à ceux qu'il possede; pour certain, ny recevoir les advis et enseignemens des autres, ny recourir à eux en l'absence du directeur, n'est nullement contraire à ce respect, pourveu que le directeur et son authorité soient tousjours preferez. Beny soit Dieu! je vous ay voulu ressouvenir de tout ce que je vous ay dit en presence, et y adjouster ce que j'ay pensé en escrivant, pour vous representer pour un bon coup mon opinion sur ce scrupule; et si j'ose bien me promettre que si vous le proposez à vostre directeur la premiere fois que vous le verrez, il se treuvera autant conforme avec moy en cet endroict comme il l'a esté en l'autre : mais je laisse cela à vostre discretion de le luy proposer ou non. Bien vous supplieray-je de le saluer à mon nom, et l'asseurer de mon service. Je l'ay longuement honnoré avant que de l'avoir veu; l'ayant veu, mon affection s'en est accreue, et m'estant aperceu du fruict qu'il a fait à Dijon (car vous n'estes pas seule), je luy ay donné et voüé autant de cœur et de service qu'il en sçauroit desirer de moy. Je vous cheris en luy, et luy en vous, et l'un et l'autre en Jesus-Christ. M. l'archevesque (2) m'a escrit une lettre si excessive en faveurs, que ma misere en est accablée. Il le faut pardonner à sa courtoisie et naturelle

(1) Toutefois. — (2) L'archevêque de Bourges, frère de sainte Chantal.

bonté. Mais je m'en plains à vous, parce que cela me met en danger de vanité. Vous ne m'escrivez point de la santé de M. vostre pere, et toutesfois j'en suis extremement desireux, ny de M. vostre oncle que je vous avois supplyé de saluer de ma part : au demeurant, puisque le pere directeur vous permet de m'escrire quelquesfois, faites-le, je vous prie, de bon cœur, encore que cela vous donnera de la distraction; car ce sera charité. Je suis en un lieu et en une occupation qui me rend digne de quelque compassion; et ce m'est consolation de recevoir, parmy la presse de tant de fastidieuses et difficiles affaires, des nouvelles de vos semblables; ce m'est une rosée. Je vous tesmoigne par ceste longueur combien mon esprit aggrée la conversation du vostre. Dieu nous fasse la grace de vivre et mourir en son amour, et, s'il luy plaist, pour son amour! Je l'en supplie, et vous salue bien humblement, donnant la saincte benediction à vos petits enfans, si vous estes à Chantal, car si vous estes à Dijon, je ne le voudrois entreprendre en la presence de M. leur oncle, bien que leur petit agenoüillement et vostre demande me fit faire un pareille faute à mon despart. Dieu soit vostre cœur et vostre ame! Madame, je suis vostre tres-humble et affectionné serviteur.

CCCLXXXIX.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

L'unité du directeur spirituel n'empesche pas qu'on ne puisse communiquer avec un autre des besoins de son ame. — Advis touchant l'exercice du sacrement de Penitence, les scrupules et les peines interieures, etc.

Le jour de S. Jean, 24 juin 1604.

MADAME, l'autre lettre vous servira pour contenter le bon pere à qui vous desirez la pouvoir monstrer. J'y ay fourré beaucoup de choses pour empescher le soupçon qu'il eust peu prendre qu'elle fust escrite à dessein, et l'ay neantmoins escrite avec toute verité et sincerité, ainsi que je dois tousjours faire; mais non pas avec tant de liberté comme celle-cy en laquelle je desire vous parler cœur à cœur.

Je suis bien d'accord avec ceux qui vous ont voulu donner du scrupule, qu'il est expedient de n'avoir qu'un pere spirituel, l'authorité duquel doit estre en tout et partout preferée à la volonté propre, et mesme aux advis de toute autre particuliere personne; mais cela n'empesche nullement le commerce et com-

munication d'un esprit avec un autre, ny d'implorer les advis et conseils que l'on reçoit d'ailleurs.

Peu auparavant que je receusse vos lettres, un soir je prins en main un livre qui parle de la bonne Mere Therese, pour delasser mon ame des travaux de la journée, et je treuvay qu'elle avoit fait vœu d'obeyssance particuliere au Pere Gratian, de son Ordre, pour faire toute sa vie ce qu'il luy ordonneroit, qui ne seroit contraire à Dieu ny à l'obeyssance des superieurs ordinaires de l'Eglise et de son Ordre. Oultre cela, elle ne laissoit pas d'avoir tousjours quelque particulier et grand confident, auquel elle se communiquoit, et duquel elle recevoit les advis et conseils, pour les prattiquer soigneusement, et s'en prevaloir en tout ce qui ne seroit contraire à l'obedience voüée, dont elle se treuva fort bien, comme elle-mesme a tesmoigné en plusieurs endroicts de ses escrits. C'est pour vous dire que l'unité du pere spirituel ne forclost (1) point la confiance et communication avec un autre, pourveu que l'obeyssance promise demeure ferme en son rang et soit preferée.

Arrestez-vous là, je vous supplie, et ne vous mettez nullement en peine en quel degré vous me devez tenir; car tout cela n'est que tentation et vaine subtilité. Que vous importe-t-il de sçavoir si vous me pouvez tenir pour vostre pere spirituel, ou non, pourveu que vous sçachiez quelle est mon ame en vostre endroict, et que je sçache quelle est la vostre au mien? Je sçay que vous avez une entiere et parfaicte confiance en mon affection : de cela je n'en doubte nullement, et en reçois de la consolation. Sçachez aussi, je vous supplie, et croyez-le bien, que j'ay une vive et extraordinaire volonté de servir vostre esprit de toute l'estendue de mes forces.

Je ne vous sçaurois pas expliquer ny la qualité ny la grandeur de ceste affection que j'ay à vostre service spirituel; mais je vous diray bien que je pense qu'elle est de Dieu, et que pour cela je la nourriray cherement, et que tous les jours je la vois croistre et s'augmenter notablement. S'il m'estoit bien-seant, je vous en dirois davantage et avec verité; mais il faut que je m'arreste là. Maintenant, ma chere dame, vous voyez assez clairement la mesure avec laquelle vous me pouvez employer, et combien vous pouvez avoir de confiance en moy. Faites valoir mon affection, usez de tout ce que Dieu m'a donné pour le service de vostre esprit : me voilà tout vostre; et ne pensez plus sous quelle

(1) N'exclut.

qualité, ny en quel degré je le suis. Dieu m'a donné à vous : tenez-moy pour vostre en luy, et m'appelez ce qu'il vous playra; il ne m'importe.

Encore faut-il que je vous die, pour couper chemin à toutes les respliques qui se pourroient former en vostre cœur, que je n'ay jamais entendu qu'il y eust nulle lyaison entre nous qui portast aucune obligation, sinon celle de la charité et vray amitié chrestienne, de laquelle le lyen est appellé par S. Paul le lyen de perfection. Et vrayement il l'est aussi; car il est indissoluble, et ne reçoit jamais aucun relaschement. Tous les autres lyens sont temporels, mesme celuy de l'obeyssance, qui se rompt par la mort et beaucoup d'autres occurrences; mais celuy de la charité croist avec le tems, et prend nouvelles forces par la durée. Il est exempt du tranchant de la mort de laquelle la faulx tranche tout, sinon la charité. *La dilection est aussi forte que la mort, et plus dure que l'enfer,* dit Salomon. Voilà, ma bonne sœur (et permettez-moy que je vous appelle de ce nom, qui est celuy par lequel les apostres et premiers chrestiens exprimoient l'intime amour qu'ils s'entre-portoient), voilà nostre lyen, voilà nos chaisnes, lesquelles plus elles nous serreront et presseront, plus elles nous donneront de l'ayse et de la liberté. Leur force n'est que suavité, leur violence n'est que douceur, rien de si plyable que cela, rien de si ferme que cela. Tenez-moy donc pour bien estroictement lyé avec vous, et ne vous souciez pas d'en sçavoir davantage, sinon que ce lyen n'est contraire à aucun autre lyen, soit de vœu, soit de maryage. Demeurez donc entierement en repos de ce costé-là. Obeyssez à vostre premier conducteur filialement et librement, et servez-vous de moy charitablement et franchement.

Je respons à un autre article de vostre lettre. Vous avez-eu crainte de tomber en quelque duplicité, quand vous avez dit que vous m'aviez communiqué vostre esprit, et que vous m'avez demandé quelque advis. Je suis consolé que vous avez en horreur la finesse et duplicité; car il n'y a guere de vice qui soit plus contraire *à l'embonpoint et grace de l'esprit.* Mais si est-ce que ce n'eust pas esté duplicité, puisque, si en cela vous aviez fait quelque faute, à cause du scrupule que vous aviez en me communiquant vostre cœur, et me demandant des instructions, vous l'auriez suffisamment effacée par apres, pour n'estre plus obligée de le dire à personne : neantmoins je loüe vostre candeur, et me resjouy que vous l'ayez dit, comme aussi tout le reste.

Bien que vous devez estre ferme en la resolution que je vous donnay, que ce qui se dit au secret de la penitence est tellement sacré qu'il ne se doit pas dire hors d'icelle; et quiconque vous demande si vous avez dit ce que vous avez dit avec le sceau tres-sainct de la confession, vous luy pouvez hardyment, et sans peril de duplicité, dire que nenni : il n'y a nulle difficulté en cela. Mais bien beny soit Dieu, j'ayme mieux que vous excediez en naïfveté que si vous en manquiez : toutesfois un autre coup demeurez ferme, et tenez pour non dit et totalement teu ce qui est couvert du voile sacramental. Et cependant ne vous mettez nullement en scrupule, car vous n'avez point offensé en le disant, bien qu'à l'adventure vous eussiez mieux fait le celant, à cause de la reverence du sacrement, qui doit estre si grande, que hors iceluy il ne soit rien mentionné de ce qui s'y dit. Je me ressouviens bien où vous me parlastes sur ce subjet la premiere fois.

Vous me dittes que peut-estre auray-je le bien de vous voir environ la septembre : ce me sera une extreme consolation, comme aussi de voir madame Brulart et mademoiselle de Villars. Le sçachant, je m'essayeray de vous donner autant de loysir qu'il me sera possible, et prieray Dieu particulierement, affin que je vous en puisse estre autant utile à toutes comme je suis affectionné.

J'ay reprins la plume plus de douze fois pour vous escrire ces deux feüilles; et sembloit que l'ennemy me procuroit des distractions et affaires pour m'empescher de ce faire. Interpretez à bien ceste longueur; car j'en ay usé pour eschapper, s'il m'est possible, les respliques et scrupules qui naissent assez volontiers és esprits de vostre sexe. Gardez-vous-en, je vous supplie, et ayez bon courage. Quand il vous surviendra quelque ennuy, ou interieur ou exterieur, prenez entre les bras vos deux resolutions et colomnes de l'edifice (1), et, comme une mere sauve ses enfans d'un danger, portez-les és playes de Nostre Seigneur, et le priez qu'il vous les garde, et vous avec elles; et attendez là, dedans ces sainctes cavernes, jusqu'à ce que la tempeste soit passée.

Vous aurez des contradictions et amertumes : les tranchées et convulsions de l'enfantement spirituel ne sont pas moindres que celles du corporel; vous avez essayé les unes et les autres. Je me suis souventesfois animé parmy mes petites difficultez, par les parolles de nostre doux Sauveur, qui dit : *La femme, quand elle enfante, a une grande detresse; mais, apres l'enfantement,*

(1) Voir la lettre du 3 mai, page 202.

elle oublie le mal passé, parce qu'un enfant lui est nay (Joan. 16). Je pense qu'elles vous consoleront aussi, si vous les considerez et repetez souvent. Nos ames doivent enfanter, non pas hors d'elles-mesmes, mais en elles-mesmes, un enfant masle, le plus doux, gracieux et beau qui se peut desirer; c'est le bon Jesus qu'il nous faut enfanter et produire en nous-mesmes. Vous estes grosse, ma chere sœur; et beni soit Dieu, qui en est le pere. Je parle comme cela, car je sçay vos bons desirs; mais courage, car il faut bien souffrir pour l'enfanter. L'enfant aussi merite bien qu'on endure pour l'avoir et pour estre sa mere.

C'est trop vous entretenir; je m'arreste, priant ce celeste Enfant qu'il vous rende digne de ses graces et faveurs, et nous fasse mourir pour luy, ou au moins en luy. Madame, priez-le pour moy, qui suis fort miserable, et accablé de moy-mesme et des autres, qui est une charge intolerable, si celuy qui m'a desjà porté avec tous mes pechez sur la croix ne me porte encore au ciel. Au demeurant, je ne dy jamais la saincte Messe sans vous; et, ce qui vous touche de plus pres, je ne communie point sans vous. Je suis enfin autant vostre que sçauriez souhaitter. Gardez-vous des empressemens, des melancholies, des scrupules. Vous ne voudriez pour rien du monde offenser Dieu, c'est bien assez pour vivre joyeuse.

Ma bonne mere est vostre servante, et tous ses enfans vos serviteurs : elle vous remercie tres-humblement de vostre bienvueillance. Mon frere (1) se sent infiniment obligé à la souvenance que vous avez de luy, et la contre-eschange par la continuelle memoire qu'il a de vous à l'autel : il est absent maintenant que j'escris. Je desire sçavoir le nom et l'aage de vos enfans, parce que je les tiens pour miens selon Dieu. Je n'ose pas presser les dames que vous me nommez, du voyage, parce qu'il ne seroit pas seant : je le desire neantmoins, et me console en l'esperance que j'en ay, Madame, vostre, etc.

(1) Messire Jean-François de Sales, successeur de notre Saint dans l'évêché de Genève.

CCCXC.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Marques certaines par lesquelles on peut recognoistre si le choix que l'on a fait d'un directeur est legitime. — Remedes pour les tentations contre la foy. Regles de conduitte à l'usage d'une veufve chrestienne, tant à l'esgard de ses devoirs envers Dieu, que vis-à-vis de sa famille et de son interieur domestique.

14 octobre 1604.

MADAME, plust à nostre bon Dieu que j'eusse autant de moyen de me bien faire entendre par cest escrit comme j'en ay de volonté! Je m'asseure que, pour une partie de ce que vous desirez sçavoir de moy, vous seriez consolée; et particulierement pour les deux doubtes que l'ennemy vous suggere sur le choix que vous avez fait de moy pour estre vostre pere spirituel. Mais je m'en vay vous dire ce que je pourray, pour exprimer en peu de parolles ce que je pense vous estre necessaire sur ce subjet.

Pour le premier, le choix que vous avez fait a toutes les marques d'une bonne et legitime eslection ; de cela n'en doubtez plus, je vous supplie. Le grand mouvement d'esprit qui vous y a portée presque par force et avec consolation; la consideration que j'y ay apportée avant que d'y consentir; ce que ny vous ny moy ne nous en sommes pas fiez à nous-mesmes, mais y avons appliqué le jugement de vostre confesseur, bon, docte et prudent; ce que nous avons donné de loysir aux premieres agitations de vostre conscience pour se refroidir si elles eussent été mal fondées; ce que les prieres non d'un jour ny de deux, mais de plusieurs mois ont precedé, sont indubitablement des marques infaillibles que c'estoit la volonté de Dieu.

Les mouvemens de l'esprit malin ou de l'esprit humain, sont bien d'autre condition. Ils sont terribles et vehemens, mais sans constance. La premiere parolle qu'ils jettent à l'aureille de l'ame qui en est agitée, c'est de n'ouyr point de conseil; ou, si elle en ouyt, que ce soient des conseils de gens de peu et sans experience. Ils pressent, ils veulent qu'on trousse marché avant que de l'avoir traitté, et se contentent d'une courte priere, qui ne sert que de pretexte pour establir des choses les plus importantes.

Il n'y a rien de pareil en nostre faict. Ce n'a esté ny vous ny moy qui en avons formé le traitté : c'a esté un troisiesme, qui en cela n'a peu regarder qu'à Dieu seul. La difficulté que j'y apportay au commencement, qui ne procedoit que de la consideration que j'y devois appliquer, vous doit entierement resoudre. Car croyez bien que ce n'estoit pas faute de tres-grande inclination à

vostre service spirituel, je l'avois indicible; mais parce qu'en chose de telle consequence je ne voulois suivre ny vostre desir, ny mon inclination, ains (1) Dieu et la Providence. Arrestez-vous là, je vous supplie, et ne disputez plus avec l'ennemy en ce subjet; dites-luy hardyment que c'est Dieu qui l'a voulu, et qui l'a fait. Ce fut Dieu qui vous embarqua en la premiere direction, propre à vostre bien en ce tems-là; c'est Dieu qui vous a portée à celle-cy, laquelle, bien que l'instrument en soit indigne, il vous rendra fructueuse et utile.

Pour le second, ma tres-chere sœur, sçachez que, comme je viens de dire, dés le commencement que vous conferastes avec moy de vostre interieur, Dieu me donna un grand amour de vostre esprit. Quand vous vous desclarastes à moy plus particulierement, ce fut un lyen admirable à mon ame, pour cherir de plus en plus la vostre, qui me fit vous escrire que Dieu m'avoit donné à vous; ne croyant pas qu'il se pust plus rien adjouster à l'affection que je sentois en mon esprit, et surtout en priant Dieu pour vous.

Mais maintenant, ma chere fille, il est survenu une certaine qualité nouvelle, qui ne se peut nommer, ce me semble; mais seulement son effect est une grande suavité interieure que j'ay à vous souhaitter la perfection de l'amour de Dieu et les autres benedictions spirituelles. Non, je n'adjouste pas un seul brin à la verité; je parle devant le Dieu de mon cœur et du vostre : chaque affection a sa particuliere difference d'avec les autres; celle que je vous ay a une certaine particularité qui me console infiniment, et, pour dire tout, qui m'est extremement profittable. Tenez cela pour une tres-veritable verité, et n'en doubtez plus. Je n'en voulois pas tant dire, mais un mot tire l'autre, et puis je pense que vous le mesnagerez bien.

Grand cas, ce me semble, ma fille. La saincte Eglise de Dieu, à l'imitation de son Espoux, ne nous enseigne point de prier pour nous en particulier, mais tousjours pour nous et nos freres chrestiens; *donnez-nous,* dit-elle, *accordez-nous,* et en semblables termes, qui en comprennent plusieurs. Il ne m'estoit jamais arrivé, sous ceste forme de parler generale, de porter mon esprit à aucune personne particuliere : depuis que je suis sorti de Dijon, sous ceste parolle de *nous,* plusieurs particulieres personnes qui se sont recommandées à moy me viennent en memoire; mais vous presque ordinairement la premiere; et quand

(1) Mais.

ce n'est pas la premiere, qui est rarement, c'est la derniere pour m'y arrester davantage. Se peut-il dire plus que cela? Mais, à l'honneur de Dieu, que cecy ne se communique point à personne; car j'en dy un petit trop, quoyqu'avec toute verité et pureté.

En voilà bien assez pour respondre cy-apres à toutes ces suggestions, ou au moins pour vous donner courage de vous mocquer de leur autheur, et de luy cracher au nez. Je vous diray le reste un jour ou en ce monde, ou en l'autre.

Pour le troisiesme, vous me demandez les remedes au travail, que vous donnent les tentations que le malin vous fait contre la foy et l'Eglise; car c'est cela que j'entens. Je vous en diray ce que Dieu me donnera.

Il faut en ceste tentation tenir la posture que l'on tient en celle de la chair, ne disputer ny peu ny prou (1); mais faire comme faysoient les enfants d'Israël des os de l'agneau pascal, qu'ils ne s'essayoient nullement de rompre, mais les jettoient au feu. Il ne faut nullement respondre, ny faire semblant d'entendre ce que l'ennemy dit. Qu'il clabaude tant qu'il voudra à la porte, il ne faut pas seulement dire qui va là?

Il est vray, ce me direz-vous; mais il m'importune, et son bruict fait que ceux de dedans ne s'entendent pas les uns les autres deviser. C'est tout un; patience, il se faut prosterner devant Dieu, et demeurer là devant ses pieds : il entendra bien par ceste humble contenance que vous estes sienne, et que vous voulez son secours, encore que vous ne puissiez pas parler. Mais surtout tenez-vous bien fermée dedans, et n'ouvrez nullement la porte, ny pour voir qui c'est, ny pour chasser cest importun : enfin il se lassera de crier, et vous laissera en paix.

Il en seroit tantost tems, me direz-vous. Je vous prie, ayez un livre intitulé : *De la Tribulation,* composé par le Pere Ribadeneira, en espagnol, et traduit en françois; le Pere recteur (2) vous dira où il est imprimé, et le lisez soigneusement. Courage donc, le tems en sera tantost : pourveu qu'il n'entre point, il n'importe. C'est cependant un tres-bon signe que l'ennemy batte et tempeste à la porte; car c'est signe qu'il n'a pas ce qu'il veut. S'il l'avoit eu, il ne crieroit plus; il entreroit et s'arresteroit. Notez cela, pour ne point entrer en scrupule.

Apres ce remede, je vous en donne un autre. Les tentations de la foy vont droict à l'entendement, pour l'attirer à disputer, à resver et songer là-dessus. Sçavez-vous ce que vous ferez pen-

(1) Ni peu, ni beaucoup. — (2) Le R. P. de Villars.

dant que l'ennemy s'amuse à vouloir escalader l'intellect? Sortez par la porte de la volonté, et luy faites une bonne charge; c'est-à-dire, comme la tentation de la foy se presente pour vous entretenir : Mais comment se peut faire cecy? mais si cecy, mais si cela? faites qu'en lieu de disputer avec l'ennemy par le discours, vostre partie affective s'eslance de vive force sur luy, et mesme joygnant à la voix interieure l'exterieure, criant : Ah! traistre, ah! mal-heureux, tu as laissé l'eglise des anges, et tu veux que je laisse celle des saincts! Desloyal, infidelle, perfide, tu presentas à la premiere femme la pomme de perdition, et tu veux que j'y morde? *Arriere, ô Satan. Il est escrit : Tu ne tenteras point le Seigneur ton Dieu.* Non, je ne disputeray point, ny ne contesteray. Eve voulant disputer se perdit; Eve le fit, et fut seduitte. Vive Jesus, en qui je croy! Vive l'Eglise, à laquelle j'adhere! et semblables parolles enflammées.

Il en faut dire aussi à Jesus-Christ et au Sainct-Esprit, telles qu'il vous suggerera; et mesme à l'Eglise : O mere des enfans de Dieu! jamais je ne me separeray de vous; je veux vivre et mourir en vostre giron.

Je ne sçay si je me fay bien entendre. Je veux dire qu'il faut se revancher avec des affections, et non pas avec des raisons; avec des passions, et non pas avec des considerations. Il est vray qu'en ces tems de tentations, la pauvre volonté est toute seiche; mais tant mieux : ces coups seront tant plus terribles à l'ennemy, lequel voyant qu'en lieu de retarder vostre advancement, il vous donne subjet d'exercer mille affections vertueuses, et particulierement de la protestation de la foy, vous laissera en fin finale.

En troisiesme lieu, il sera bon d'appliquer quelquesfois cinquante ou soixante coups de discipline, ou trente, selon que vous serez disposée. C'est grand cas comme ceste recette s'est treuvée bonne en une ame que je cognois. C'est sans doubte (1) que le sentiment exterieur divertit le mal et affliction interieure, et provocque la misericorde de Dieu; joinct que, le malin voyant que l'on bat sa partisane et confederée, la chair, il craint et s'enfuit. Mais de ce troisiesme remede, il en faut user moderement, et selon le profict que vous en verrez reüssir par l'experience de quelques jours.

Au bout de tout cela, ces tentations ne sont que des afflictions comme les autres; et faut s'accoiser sur le dire de la saincte

(1) C'est certain.

Ecriture : *Bienheureux est qui souffre la tentation; car, ayant esté espreuvé, il recevra la couronne de gloire.* Sçachez que j'ay veu peu de personnes avoir esté advancées sans ceste espreuve, et faut avoir patience. Nostre Dieu, apres les bourrasques, enverra le calme. Mais surtout servez-vous du premier et second remede.

Pour le quatriesme poinct, je ne veux point changer les offres que vous fistes la premiere fois que vous vous vouastes, ny la place qui vous fut donnée (1), ny tout le reste.

Quant à vos prieres quotidiennes, voicy mon advis.

Le matin, faites la meditation avec la preparation, telle que je l'ay marquée en l'escrit que j'enyoye à ceste intention : adjoustez le *Pater noster,* l'*Ave Maria,* le *Credo,* le *Veni creator Spiritus,* l'*Ave maris stella,* l'*Angele Dei,* et une courte orayson pour les deux saincts Jean et les deux saincts François d'Assise et de Paule, que vous treuverez dans le Breviaire; et peut-estre les avez-vous desjà dans le livret que vous pensez m'envoyer.

Saluez tous les saincts avec ceste orayson vocale :

Saincte Marie et tous les saincts, vueillez interceder pour nous vers Nostre Seigneur, affin que nous obtenions d'estre aydez et sauvez par celuy qui vit et regne és siecles des siecles. *Amen.*

Sancta Maria, et omnes sancti, intercedite pro nobis ad Dominum, ut nos mereamur ab eo adjuvari et salvari, qui vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen (2).

Ayant salué les saincts qui sont au ciel, dites un *Pater noster* et l'*Ave* pour les fidelles trespassez, et un autre pour les fidelles vivans. Ainsi vous aurez visité toute l'Eglise, dont l'une des parties est au ciel, l'autre en terre, l'autre sous terre, comme S. Paul et S. Jean tesmoignent. Cela vous tiendra une heure bien ronde.

Oyez tous les jours la Messe, quand il se pourra, en la façon que j'ay descritte en l'escrit de la Meditation.

Et soit à la Messe, soit le long du jour, je desire que le Chapelet se dise tous les jours, le plus affectueusement qu'il se peut.

Le long du jour, force oraysons jaculatoires, et particulierement celles des heures, quand elles sonnent; c'est une devotion utile.

Le soir, avant soupper, j'appreuve un petit de recollection, avec cinq *Pater noster* et *Ave Maria,* aux cinq playes de Nostre

(1) Il me renvoya, dit Madame de Chantal, avec cette recommandation de ne penser qu'à demeurer dans ma condition, parce que j'avois souvent des desirs d'estre religieuse. — (2) Office de l'Eglise, à prime.

Seigneur. Or, la recollection se pourra faire avec une entrée de l'ame en l'une des cinq playes de Nostre Seigneur pour cinq jours, le sixiesme dans les espines de sa couronne, et le septiesme dans son costé percé : car il faut commencer la sepmaine par là, et la finir de mesme ; c'est-à-dire, les dimanches il faut revenir à ce cœur.

Le soir, environ une heure ou une heure et demie apres souper, vous vous retirerez, et direz le *Pater noster,* l'*Ave*, le *Credo;* cela fait, le *Confiteor* jusqu'à *meâ culpâ;* puis l'examen de conscience, apres lequel vous acheverez le *meâ culpâ,* et direz les Litanies de Nostre-Dame de l'eglise de Lorrette, ou bien, par ordre, les sept Litanies de Nostre Seigneur, Nostre-Dame, des Anges, et ainsi des autres, telles qu'elles sont en un livre fait expres. Il est vray qu'il est mal-aysé à les treuver; et, partant, ne les treuvant pas, celles de Nostre-Dame suffiront; cela vous tiendra pres d'une demy-heure.

Tous les jours une bonne demy-heure de lecture spirituelle : c'est bien assez pour tous les jours. Les festes, vous y pourrez adjouster d'estre à Vespres, et dire l'office de Nostre-Dame. Mais si vous avez un grand goust aux prieres que cy-devant vous avez faites, ne changez pas, je vous prie. Et s'il vous advient de laisser quelque chose que je vous ordonne, ne vous mettez point en scrupule; car voicy la regle generale de nostre obeyssance escrite en grosses lettres :

Il faut tout faire par amour, et rien par force; il faut plus aymer l'obeyssance que craindre la desobeyssance.

Je vous laisse l'esprit de liberté, non pas celuy qui forclost l'obeyssance, car c'est la liberté de la chair; mais celuy qui forclost la contraincte et le scrupule, ou empressement.

Si vous aymez bien fort l'obeyssance et sousmission, je veux que s'il vous vient occasion juste ou charitable de laisser vos exercices, ce soit une espece d'obeyssance, et que ce manquement soit suppleé par l'amour.

Je desire que vous ayez une traduction françoise de toutes les prieres que vous direz : non pas que je vueille que vous les disiez en françois, ains en latin, car elles vous rendront plus de devotion; mais c'est que je veux que vous en ayez aucunement le sens, mesme les Litanies du Nom de Jesus, de Nostre-Dame

et des autres. Mais faites tout cecy sans empressement, et avec esprit de douceur et d'amour.

Vos meditations seront sur la vie et mort de Nostre Seigneur... J'appreuve que vous employiez les Exercices de Taulere, les Meditations de S. Bonaventure, et celles de Capiglia; car c'est enfin tousjours la vie de Nostre Seigneur que ses Evangiles. Mais il faut reduire le tout à la maniere que je vous envoye dans cest escrit.

Les meditations des quatre fins de l'homme vous seront utiles, à la charge que vous les finissiez tousjours par un acte de confiance en Dieu, ne vous representant jamais ny la mort ny l'enfer d'un costé, que la croix ne soit de l'autre, pour, apres vous estre excitée à la crainte par l'un, recourir à l'autre par confiance. L'heure de la meditation ne soit que de trois quarts au plus.

J'ayme les cantiques spirituels, mais chantez avec affection.

Pour l'asnesse (1), j'appreuve le jeusne du vendredy, et le souper sobre du samedy. J'appreuve qu'on la mate le long de la sepmaine, non tant au retranchement des viandes (la sobrieté estant gardée) comme au retranchement du choix d'icelles. J'appreuve que neantmoins on la flatte quelquesfois, en luy donnant à manger de l'avoine, que S. François luy donnoit pour la faire aller plus viste. C'est la discipline qui a une merveilleuse force, en picquant la chair, de resveiller l'esprit, seulement deux fois la sepmaine.

Vous ne devez pas relascher de la frequence de la communion, sinon que vostre confesseur vous le commande. J'ay ceste consolation particuliere, les festes, de sçavoir que nous communions ensemble.

Pour le cinquiesme poinct, c'est la verité que je cheris d'une tres-particuliere dilection et nostre Celse-Benigne, et tout le reste de vos enfans. Puisque Dieu vous a donné ce cœur de les desirer totalement au service de Dieu, il les faut nourrir à ce dessein, leur inspirant souëfvement (2) des pensées conformes à cela. Ayez les *Confessions* de S. Augustin, et lisez soigneusement dés le huictiesme livre; vous y verrez Ste Monique, veufve, avec le soing de son Augustin, et plusieurs choses qui vous consoleront.

Quant à Celse-Benigne, il faut que ce soit avec des motifs genereux, et qu'on luy plante dans sa petite ame des preten-

(1) Le corps, que S. François d'Assise appelait *frère l'âne*.
(2) Suavement.

tions au service de Dieu toutes nobles et vaillantes, et luy ravaler fort les apprehensions de la gloire purement mondaine; mais cela petit à petit. A mesure qu'il croistra, nous penserons aux particularitez requises, Dieu aydant.

Cependant prenez garde, non-seulement pour luy, mais pour ses sœurs, qu'ils ne dorment que seuls, le plus qu'il se pourra, ou avec des personnes ésquelles vous puissiez avoir autant de juste confiance comme en vous-mesme. Il n'est pas croyable combien cet advis est utile; l'experience me le rend recommandable tous les jours.

Si Françoise veut, de son gré, estre religieuse, bon : autrement je n'appreuve pas qu'on previenne sa volonté par des resolutions, mais seulement, comme celle de toutes les autres, par des inspirations souëfves.

Il nous faut, le plus qu'il est possible, agir dans les esprits, comme les anges font, par des mouvemens gracieux et sans violence. Cependant j'appreuve bien que vous en fassiez nourrir en la religion du Puits-d'Orbe, en laquelle j'espere que la devotion va refleurir bientost, à bon escient; et je veux que vous cooperiez à ceste intention. Mais à toutes, ostez-leur la vanité de l'ame : elle nayt presque avec le sexe.

Je sçay que vous avez les epistres de S. Hierosme en françois : voyez celle qu'il escrit de Pacatula, et les autres, pour la nourriture des filles; elles vous recreeront. Il faut neantmoins user de moderation. J'ay tout dit quand j'ay dit des inspirations souëfves.

Je voy que vous devez deux mille escus : le plus que vous pourrez, hastez-en le payement, et gardez surtout de retenir rien de personne, tant qu'il vous sera possible.

Faites quelques petites aumosnes, mais avec grande humilité. J'ayme la visitation des malades, des vieux et des femmes principalement, et des jeunes quand ils le sont bien fort. J'ayme la visitation des pauvres, specialement des femmes, avec grande humilité et debonnaireté.

Pour le sixiesme poinct, j'appreuve que vous partagiez vostre sejour aupres de M. vostre pere et de M. vostre beau-pere, et que vous vous exerciez à procurer le bien de leur ame à la façon des anges, comme j'ay dit; si le sejour de Dijon est un petit plus grand, il n'importe : c'est aussi vostre premier devoir. Taschez de vous rendre tous les jours plus aggreable et humble à l'un ou à l'autre des peres, et procurez leur salut en esprit de douceur. Sans doubte que l'hyver vous sera plus propre à Dijon.

J'escris à M. vostre pere; et parce qu'il m'avoit commandé de

luy escrire quelque chose pour le salut de son ame, je l'ay fait avec beaucoup de simplicité, peut-estre trop.

Mon advis gist en deux poincts : l'un qu'il fasse une generale reveue de toute sa vie pour faire une penitence generale; c'est une chose sans laquelle nul homme d'honneur ne doit pas mourir; l'autre, qu'il s'essaye petit à petit de se desprendre des affections du monde, et luy en dy les moyens.

Je luy propose cela, à mon advis, assez clairement et doucement; et avec ce terme, qu'il faut non pas du tout rompre les lyens d'allyance qu'on a aux affaires du monde, mais les descoudre et denoüer. Il vous monstrera la lettre, je n'en doubte point. Aydez-le à l'entendre et à la prattiquer.

Vous luy devez une grande charité à l'acheminer à une fin heureuse, et nul respect ne vous doit empescher de vous y employer avec une humble ardeur; car c'est le premier prochain que Dieu vous oblige d'aymer; et la premiere partie que vous devez aymer en luy, c'est son ame, et en son ame la conscience, et en la conscience la pureté, en la pureté l'apprehension du salut eternel.

J'en dy de mesme au beau-pere.

Peut-estre que M. vostre pere, ne me cognoissant pas, treuvera ma liberté mauvaise, mais faites-moy cognoistre à luy, et je m'asseure qu'il m'aymera pour ceste liberté plus que pour autre chose.

J'escris à M. de Bourges une lettre de cinq feüilles (1), où je luy marque la façon de prescher, et avec cela je m'espanche à luy dire mon advis de plusieurs parties de la vie d'un archevesque. Or, pour celuy-là, je ne doubte point qu'il ne l'ayt aggreable. Enfin, que voulez-vous plus? pere, frere, oncle, enfans, tout cela m'est infiniment à cœur.

Pour le septiesme poinct, de l'esprit de liberté, je vous diray ce que c'est.

Tout homme de bien est libre des actions de peché mortel; et n'y attache nullement son affection. Voilà une liberté necessaire à salut. Je ne parle pas de celle-là : la liberté de laquelle je parle, c'est la liberté des enfans bien-aymez. Et qu'est-ce? c'est un desengagement du cœur chrestien de toutes choses, pour suivre la volonté de Dieu recogneue. Vous entendrez aysement ce que je veux dire, si Dieu me donne la grace de vous proposer les marques, signes, effects et occasions de ceste liberté.

(1) Lettre CIII, tome VI, page 393.

Nous demandons à Dieu, avant toutes choses, que *son nom soit sanctifié,* que son royaume advienne, sa volonté soit faite en la terre comme au ciel.

Tout cela n'est autre chose, sinon l'esprit de liberté; car, pourveu que le nom de Dieu soit sanctifié, que sa majesté regne en vous, que sa volonté soit faite, l'esprit ne se soucie d'autre chose.

Premiere marque : le cœur qui a ceste liberté n'est point attaché aux consolations, mais reçoit les afflictions avec toute la douceur que la chair peut le permettre. Je ne dy pas qu'il n'ayme et qu'il ne desire les consolations, mais je dy qu'il n'engage pas son cœur en icelles.

Seconde marque : il n'engage nullement son affection aux exercices spirituels; de façon que, si par maladie ou autre accident, il en est empesché, il n'en conçoit nul regret. Je ne dy pas aussi qu'il ne les ayme, mais je dy qu'il ne s'y attache pas.

Il ne perd guere sa joie, parce que nulle privation ne rend triste celuy qui n'avoit son cœur attaché nulle part. Je ne dy pas qu'il ne la perde, mais c'est pour peu.

Les effects de ceste liberté sont une grande suavité d'esprit, une grande douceur et condescendance à tout ce qui n'est pas peché, ou danger de peché; c'est ceste humeur doucement plyable aux actions de toute vertu et charité.

Exemple : une ame qui s'est attachée à l'exercice de la meditation, interrompez-la, vous la verrez sortir avec du chagrin, empressée et estonnée. Une ame qui a la vraye liberté sortira avec un visage esgal et un cœur gracieux à l'endroict de l'importun qui l'aura incommodée. Car ce luy est tout un, ou de servir Dieu en meditant, ou de le servir en supportant le prochain : l'un et l'autre est la volonté de Dieu; mais le support du prochain est necessaire en ce tems-là.

Les occasions de ceste liberté sont toutes les choses qui arrivent contre nostre inclination ; car quiconque n'est pas engagé en ses inclinations, ne s'impatiente pas quand elles sont diverties.

Ceste liberté a deux vices contraires, l'instabilité et la contraincte, ou la dissolution et la servitude.

L'instabilité d'esprit, ou dissolution, est un certain excez de liberté par lequel on veut changer d'exercice, d'estat de vie, sans rayson, ny cognoissance que ce soit la volonté de Dieu. A la moindre occasion on change d'exercice, de dessein, de regle; pour toute petite occurrence, on laisse sa regle et sa louable coustume; et par là le cœur se dissipe et se perd, et est comme

un verger ouvert de tous costez, duquel les fruicts ne sont pas pour les maistres, mais pour tous passans.

La contraincte ou servitude est un certain manquement de liberté par lequel l'esprit est accablé ou d'ennuy ou de cholere, quand il ne peut faire ce qu'il a desseigné, encore qu'il puisse faire quelque chose de meilleur.

Exemple : je desseigne de faire la meditation tous les jours au matin; si j'ay l'esprit d'instabilité ou dissolution, à la moindre occasion du monde je differeray au soir, pour un chien qui ne m'aura laissé dormir, pour une lettre qu'il faudra escrire, bien que rien ne presse. Au contraire, si j'ay l'esprit de contraincte ou servitude, je ne laisseray pas ma meditation, ores (1) qu'un malade ayt grand besoin de mon assistance à ceste heure-là, ores que j'aye une depesche de grande importance, et qui ne puisse estre bien differée; et ainsi des autres subjets.

Il me reste à vous dire deux ou trois exemples de ceste liberté, qui vous feront mieux cognoistre ce que je ne sçay pas dire. Mais premierement il faut que je vous die qu'il faut observer deux regles pour ne point chopper (2) en cest endroict.

C'est qu'une personne ne doit jamais laisser ses exercices et les communes regles des vertus, sinon qu'il voye la volonté de Dieu de l'autre costé. Or, la volonté de Dieu se manifeste en deux façons : par la necessité et par la charité. Je veux prescher ce Caresme en un petit lieu de mon diocese; si cependant je deviens malade ou que je me rompe la jambe, je n'ay que faire de regretter et m'inquietter de ne point prescher : car c'est chose certaine que la volonté de Dieu est que je le serve en souffrant, et non pas en preschant. Que si je ne suis pas malade, mais qu'il se presente une occasion d'aller en un autre lieu où, si je ne vay, ils se feront huguenots, voilà la volonté de Dieu assez desclarée pour faire doucement contourner mon dessein.

La seconde regle est que, lorsqu'il faut user de liberté par charité, il faut que ce soit sans scandale et sans injustice. Par exemple, je sçay que je serois plus utile quelque part bien loing de mon diocese : je ne dois pas user de liberté en cela; car je scandaliserois et ferois injustice, parce que je suis obligé icy.

Ainsi c'est une fausse liberté aux femmes maryées de s'esloigner de leurs marys sans legitime rayson, sous pretexte de devotion et de charité. De maniere que ceste liberté ne prejudicie jamais aux vocations; au contraire, elle fait qu'un chacun se

(1) Soit. — (2) Trébucher.

plaist en la sienne, puisque chacun doit sçavoir que c'est la volonté de Dieu qu'on y demeure.

Maintenant je veux que vous consideriez le cardinal Borromée (1), qu'on va canoniser dans peu de jours. C'estoit l'esprit le plus exact, roide et austere qu'il est possible d'imaginer; il ne buvoit que de l'eau, et ne mangeoit que du pain; si exact que, depuis qu'il fut archevesque, en vingt-quatre ans il n'entra que deux fois en la mayson de ses freres estant malades, et deux fois dans son jardin, et neantmoins, cest esprit si rigoureux, mangeant souvent avec les Suisses ses voisins, pour les gaigner à mieux faire, il ne faysoit nulle difficulté de faire des carroux ou brindes (2) avec eux à chaque repas, oultre ce qu'il avoit beu pour sa soif. Voilà un traict de saincte liberté en l'homme le plus rigoureux de cest aage. Un esprit dissolu eust fait trop; un esprit contrainct eust pensé pecher mortellement; un esprit de liberté fait cela par charité.

Spiridion (3), un ancien evesque, ayant receu un pelerin presque mort de faim en tems de caresme, et en un lieu où il n'y avoit autre chose que de la chair salée, il fit cuire ceste chair et la presenta au pelerin. Le pelerin n'en vouloit pas manger, nonobstant sa necessité. Spiridion n'en avoit nulle necessité, qui en mangea le premier par charité, affin d'oster, par son exemple, le scrupule du pelerin. Voilà une charitable liberté d'un sainct homme.

Le Pere Ignace de Loyola (4), qu'on va canoniser, le mercredy-sainct, mangea de la chair sur la simple ordonnance du medecin, qui le jugeoit expedient pour un petit mal qu'il avoit. Un esprit de contraincte se fust fait prier trois jours.

Mais je vous veux presenter un soleil aupres de tout cela, un vray esprit franc et libre de tout engagement, et qui ne tient qu'à la volonté de Dieu. J'ay pensé souvent quelle estoit la plus grande mortification de tous les saincts de la vie desquels j'ay eu cognoissance; et, apres plusieurs considerations, j'ay treuvé celle-cy : S. Jean-Baptiste alla au desert à l'aage de cinq ans, et sçavoit que nostre Sauveur, et le sien, estoit nay tout proche

(1) Saint Charles, canonisé en 1610 par Paul V.

(2) Faire *carroux, se divertir* en buvant; faire une *Brinde*, porter un toast.

(3) Spiridion, évêque de Trémithonte, en l'île de Chypre, illustre par ses miracles, se trouva au Concile général de Nicée, et confondit un philosophe très-captieux, par la seule exposition de la foi chrétienne.

(4) Saint Ignace, canonisé par Grégoire XV.

de luy, c'est-à-dire une journée, ou deux, ou trois, comme cela. Dieu sçayt si le cœur de S. Jean, tousché de l'amour de son Sauveur dés le ventre de sa mere, eust desiré de jouyr de sa saincte presence. Il passe neantmoins vingt-cinq ans là au desert, sans venir une seule fois pour voir nostre Sauveur, et partout s'arreste à catechiser, sans venir à Nostre Seigneur, et attend qu'il vienne à luy : apres cela, l'ayant baptisé, il ne le suit pas, mais demeure à faire son office. O Dieu ! quelle mortification d'esprit ! Estre si pres de son Sauveur, et ne le voir point ! l'avoir si proche, et n'en jouyr point ! Et qu'est-ce que cela, sinon avoir son esprit desengagé de tout, et de Dieu mesme, pour faire la volonté de Dieu et le servir? Laisser Dieu pour Dieu, et n'aimer pas Dieu pour l'aymer tant mieux et plus purement ! Cest exemple estouffe mon esprit de sa grandeur.

J'ay oublié à dire que non-seulement la volonté de Dieu se cognoist par la necessité et charité, mais par l'obedience; de façon que celuy qui reçoit un commandement doit croire que c'est la volonté de Dieu. N'est-ce pas trop? mais mon esprit court plus vite que je ne veux, porté de l'ardeur de vous servir.

Pour le huictiesme poinct, ressouvenez-vous du jour du bienheureux roy S. Louys (1), jour auquel vous ostastes derechef, ou de nouveau, la couronne de vostre royaume à vostre pauvre esprit, pour la mettre aux pieds du Roy Jesus; jour auquel vous renouvelastes vostre jeunesse comme l'aigle, vous plongeant dans la mer de penitence; jour fourrier du jour eternel pour vostre ame. Ressouvenez-vous que, sur les grandes resolutions que vous desclarastes de vouloir estre toute à Dieu, de corps, de cœur et d'esprit, je dis *Amen* de la part de l'Eglise nostre mere : et à mesme tems la Ste Vierge, avec tous les saincts et bien-heureux, firent retentir au ciel leur grand *Amen* et *Alleluia*. Ressouvenez-vous de faire estat que tout le passé n'est rien, et que tous les jours il vous faut dire avec David : *Tout maintenant je commence* à bien aymer mon Dieu (Ps. 76). Faites beaucoup pour Dieu, et ne faites rien sans amour. Appliquez tout à cest amour; mangez et buvez pour cela.

Ayez devotion à S. Louys, et admirez en luy ceste grande constance. Il fut roy à douze ans, eut neuf enfans, fit perpetuellement la guerre, ou contre les rebelles, ou contre les ennemys

(1) Ce fut le jour de Saint-Louis, dans un voyage que fit Madame de Chantal à Saint-Claude, qu'elle commença de se soumettre à la direction du saint évêque de Genève, qu'elle fit une confession générale et un vœu de chasteté perpétuelle et d'obéissance entre ses mains.

de la foy; vescut passé quarante ans roy; et au bout de là, apres sa mort, son confesseur, sainct homme, jura que l'ayant confessé toute sa vie, il ne l'avoit treuvé estre tombé en peché mortel. Il fit deux voyages oultre-mer : en tous deux il fit perte de son armée, et au dernier il mourut de peste, apres avoir longuement visité, secouru, servi, pansé et gueri les pestiferez de son armée, et meurt gai, constant, avec un verset de David dans la bouche. Je vous donne ce sainct pour vostre special patron pour toute ceste année : vous l'aurez devant les yeux avec les autres susnommez. L'année qui vient, s'il plaist à Dieu, je vous en donneray un autre, apres que vous aurez bien profitté en l'eschole de celuy-cy.

Pour le neuviesme poinct, croyez de moy deux choses : l'une, que Dieu veut que vous vous serviez de moy, et n'en doubtez point; l'autre, qu'en ce qui sera pour vostre salut, Dieu m'assistera de la lumiere qui me sera necessaire pour vous servir; et quant à la volonté, il me l'a desjà donnée si grande qu'elle ne peut l'estre davantâge. J'ay receu le billet de vos vœux, que je garde et regarde soigneusement comme un juste instrument de nostre allyance toute fondée en Dieu, et laquelle durera à l'eternité, moyennant la misericorde de celuy qui en est l'autheur.

Monseigneur l'evesque de Saluces (1), l'un de mes plus intimes amys et des plus grands serviteurs de Dieu et de l'Eglise qui fust au monde, est decedé depuis peu, avec un regret incroyable de son peuple, qui n'avoit jouy de ses travaux qu'un an et demy; car nous avions esté faits evesques ensemble et tout d'un jour. Je vous demande trois chapelets pour son repos, asseuré que je suis que s'il m'eust survescu, il m'eust procuré une charité pareille vers tous ceux où il eust eu du credit.

Vous m'escrivez, en un endroict de vostre lettre, en façon qu'il semble que vous teniez pour resolu que nous nous reverrons un jour. Dieu le vueille, ma tres-chere Sœur! mais, pour mon regard, je ne vois rien devant mes yeux qui me puisse faire esperer d'avoir liberté d'aller de delà : je vous en dis la rayson en confiance, estant à Sainct-Claude.

Je suis icy lyé pieds et mains; et pour vous, ma bonne sœur, l'incommodité du voyage passé ne vous estonne-t-elle point? Mais nous verrons entre cy et Pasques ce que Dieu voudra de nous : sa saincte volonté soit tousjours la nostre.

(1) Le Père Juvénal Ancina, au sujet duquel voyez la lettre de notre Saint au Pape Paul V (Tome VII, p. 90).

Je vous prie de benir Dieu avec moy des effects du voyage de Sainct-Claude : je ne vous les puis dire, mais ils sont grands; et à vostre premier loysir escrivez-moy l'histoire (1) de vostre porte de Sainct-Claude, et croyez que ce n'est point par curiosité que je vous la demande.

Ma mere vous est tellement acquise, que rien plus. J'ay esté consolé de voir que vous appellez de si bon cœur madame du Puysdorbe sœur : c'est une grande amye, si elle est bien assistée, et Dieu se servira d'elle à la gloire de son nom. Aydez-la et la visitez par lettres; Dieu vous en sçaura gré.

Si je me veux croire, je ne finiray point ceste lettre, escrite sans autre soing que de vous respondre. Je la veux pourtant finir, vous demandant une grande assistance de vos prieres; et que j'en suis necessiteux! Je ne prie jamais sans vous avoir pour une partie du subjet de mes supplications; je ne salue jamais les anges que je ne salue le vostre : rendez-moy la pareille, et Celse-Benigne aussi, pour lequel je prie tousjours, et pour toute vostre compaignie. Croyez bien que je ne les oublie point, ny feu M. leur pere vostre mary, en la saincte Messe. Dieu soit en vostre cœur, vostre esprit et vostre ame, ma tres-chere sœur; et je suis en ses entrailles vostre serviteur tres-dedié, avec liberté parce que c'est par homme.

Priez quelques fois pour la reduction de ma miserable Geneve.
— FRANÇOIS, evesque de Geneve.

(1) Cette histoire est ainsi rapportée dans la Vie de Madame de Chantal, par M. Maupas du Tour, Ire part., chap. X, page 35 :

« Le matin, notre pieuse veuve étant au lit un peu assoupie, elle se vit dans » un chariot avec une troupe de gens qui allaient en voyage; et lui semblait » que le chariot passait devant une église, où elle voyait quantité de personnes » qui louaient Dieu avec joie et grande modestie. Je voulus, dit-elle, m'élancer » pour m'aller joindre à cette bénite troupe, et entrer par la grande porte de » l'église; mais je fus repoussée, et entendis distinctement une voix qui me » dit : « Il faut passer outre et aller plus loin; tu n'entreras jamais au sacré » repos des enfants de Dieu que par la porte de Saint-Claude. »

CCCXCI.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Sainct François luy donne des conseils sur une affaire legale : advis sur les tentations; moyen de les repousser et de nous en garantir.

21 novembre 1604.

MADAME ma tres-cheré sœur, nostre glorieuse et tres-saincté maistresse et reyne la Vierge Marie, de laquelle nous celebrons aujourd'huy la Presentation, vueille presenter nos cœurs à son Fils, et nous donner le sien. Vostre messager m'est arrivé au plus fort et malaysé endroict que je puisse presque rencontrer en la navigation que je fay sur la mer tempestueuse de ce diocese, et n'est pas croyable combien vos lettres m'ont apporté de consolation. Je suis seulement en peine si je pourray tirer de la presse de mes affaires le loysir qu'il faut pour vous respondre si tost comme je desire et si bien comme vous attendez. Je diray ce que je pourray tumultuayrement, et s'il me reste quelque chose apres cela, je vous l'escriray dans bien peu de tems par homme de cognoissance qui va à Dijon et revient.

Je vous remercie de la peine que vous avez prinse à me desduire l'histoire de vostre porte de Sainct-Claude et prie ce beny sainct, tesmoin de la sincerité et integrité de cœur avec laquelle je vous cheris en Nostre Seigneur et commun maistre, qu'il impetre de sa saincte bonté l'assistance du Sainct-Esprit qui nous est necessaire pour bien entrer au repos du tabernacle de l'Eglise. C'est assez dit une fois pour toutes, ouy, Dieu m'a donné à vous, je dy uniquement, entierement, irrevocablement.

Pour vostre procez, je vous diray, qu'en ayant conferé avec un des excellens hommes qui vivent, affin qu'il m'aydast à m'en bien esclaircir, j'ay rencontré ce me semble le nœud de l'affaire, pour vous bien et solidement conseiller pour nostre ame, qui est à Dieu et de laquelle pour l'amour d'iceluy il nous faut estre fort jaloux. C'est que j'ay veu que le contract des moulins et la transaction de la succession ont esté faits à mesme jour, mesme heure, en la mesme mayson, par le mesme notaire, devant les mesmes tesmoins. Cela les rend correspectifs l'un à l'autre. Et de là s'ensuit que voulant faire casser et rompre celuy des moulins à cause de l'enorme lesion, il faut aussi rompre et casser celuy de la transaction qui luy est correspectif, et laisser les affaires au mesme estat auquel elles estoient avant la transaction et l'achapt des moulins. Car, puisque vous voulez oster les

quatorze mille francs à celuy à qui ils avoient esté donnez pour le faire transiger, il est bien raysonnable que la transaction qu'il a faite pour les avoir soit aussi gastée. Vous voulez reprendre ce que vous luy avez donné, qui est la somme de quatorze mille francs, rendez-luy aussi ce que vous avez de luy à ceste consideration, qui est la cession de ceste succession ; que si il n'y avoit nul droict en ce tems-là, il n'en aura non plus maintenant. Et en ceste façon je ne vois pas qu'il y ayt rien à craindre pour nostre chere ame; car vous ne luy faites nul tort de reprendre ce que vous luy avez donné, luy rendant ce qu'il vous a donné.

Je ne suis pas bien asseuré si je dy bien en cecy, parce qu'à l'adventure n'ay-je pas bien conceu le fait avec toutes ses circonstances, car je suis extremement dur à l'intelligence de ces choses-là. C'est pourquoy, en ayant conferé avec des personnes entendantes au mestier et consciencieuses, desquelles vous ne manquez pas à Dijon, si mon opinion n'est pas jugée bonne, ne la suivez pas, mais la leur : car je le desire ainsi, bien que j'espere que j'auray bien deviné selon la proposition que vous m'en avez faite.

Prenez garde, en la poursuitte du procez, de ne point relascher de la pure et entiere charité du prochain, et faites les sollicitations religieusement; et moyennant cela, ne vous laissez nullement inquietter d'aucun scrupule, car il n'y a nul danger.

Je ne vous diray plus rien du doubte que vous aviez si Dieu vouloit ou ne vouloit pas ce qui se passa à Sainct-Claude, car, puisque sa bonté s'est inclinée jusqu'aux aureilles de vostre cœur pour s'en desclarer à vous, il n'est plus question que vous en doubtiez. Pour moy, il ne me seroit pas possible, quand je le voudrois, d'en entrer en aucune difficulté.

Je viens à vostre croix, et ne sçay si Dieu m'aura bien ouvert les yeux pour la voir en ses quatre bouts : je le souhaitte infiniment et l'en supplie, affin que je vous puisse dire quelque chose bien à propos. C'est une certaine impuissance, ce me dites-vous, des facultez ou parties de vostre entendement, qui l'empesche de prendre le contentement de la consideration du bien; et ce qui vous fasche le plus, c'est que voulant l'hors prendre resolution, vous ne sentez point la solidité accoustumée, ains vous rencontrez une certaine barriere qui vous arreste tout court, et de là vient le tourment des tentations de la foy. C'est bien dit, ma chere fille, vous vous exprimez bien, je ne sçay si je vous entens bien. Vous adjoustez que neantmoins la volonté, par la

grace de Dieu, ne veut que la simplicité et fermeté en l'Eglise, et que vous mourriez volontiers pour la foy d'icelle. O! Dieu soit beni! ma chere fille.

L'infirmité n'est pas à la mort, mais affin que Dieu soit glorifié en icelle. Vous avez deux peuples au ventre de vostre esprit, comme il fut dit à Rebecca : l'un combat contre l'autre, mais enfin le plus jeune surmontera l'aisné. L'amour-propre ne meurt jamais que quand nous mourons : il y a mille moyens de se retrancher dans nostre ame, on ne l'en sçauroit desloger ; c'est l'aisné de nostre ame, car il est naturel ou au moins connaturel. Il a une legion de carabins avec luy, de mouvemens, d'actions, de passions, il est adroict et sçayt mille tours de souplesse. De l'autre costé, vous avez l'amour de Dieu qui est conceu apres, et est puisné ; il a aussi ses mouvemens, inclinations, passions, actions. Ces deux enfans en un mesme ventre s'entrebattent comme Esaü et Jacob. C'est pourquoy Rebecca s'escrie : *M'estoit-il pas mieux de mourir que de concevoir avec tant de douleurs?* De ces convulsions s'ensuit un certain degoustement qui fait que vous ne savourez pas les meilleures viandes. Mais que vous importe-t-il de savourer ou ne savourer pas, puisque vous ne laissez pas de bien manger. S'il me falloit perdre l'un des sentimens, je choysirois que ce fust le goust, comme moins necessaire, voire mesme que l'odorat, ce me semble. Croyez-moy, ce n'est que le goust qui vous manque ; ce n'est point la veuë : vous voyez, mais sans contentement ; vous maschez le pain comme si c'estoient des estouppes, sans goust ny saveur. Il vous semble que vos resolutions sont sans force, parce qu'elles ne sont pas gayes ny joyeuses ; mais vous vous trompez, car l'apostre S. Paul bien souvent n'en avoit que de ceste sorte-là.

La pauvre Lia est une petite chassieuse et layde, mais il faut que vostre esprit couche avec elle, avant que d'avoir la belle Rachel. Et courage, car elle ne laissera pas de faire de beaux enfans et des œuvres aggreables à Dieu. Mais je m'arreste trop. Vous ne vous sentez pas ferme, constante, ny bien resolue ; il y a quelque chose en moy, ce dites-vous, qui n'a jamais esté satisfaict, mais je ne sçaurois dire que c'est. Je le voudrois bien sçavoir, ma chere fille, pour vous le dire, mais j'espere qu'un jour vous ayant à loysir je l'apprendray ; cependant, seroit-ce point peut-estre une multitude de desirs qui fait des obstructions en vostre esprit. J'ay esté malade de ceste maladie. L'oyseau attaché sur la perche se cognoist attaché et sent les secousses de sa detention et de son engagement, seulement quand il veut voler ;

et tout de mesme avant qu'il ayt ses aisles, il ne cognoist son impuissance que par l'essay du vol.

Pour un remede doncques, ma chere fille, puisque vous n'avez pas encore vos aisles pour voler, et que vostre propre impuissance met une barriere à vos efforts, ne vous debattez point, ne vous empressez point pour voler; ayez patience que vous ayez des aisles pour voler comme les colombes : je crains infiniment que vous n'ayez un petit trop d'ardeur à la proye; que vous ne vous empressiez, et multipliiez les desirs un petit trop dru. Vous voyez la beauté des clartez, la douceur des resolutions; il vous semble que presque vous les tenez, et le voysinage du bien vous en suscite un appetit de mesme, et cest appetit vous empresse et vous fait eslancer, mais pour le neant; car le maistre vous tient attachée sur la perche, ou bien vous n'avez pas encore vos aisles, et cependant vous amaigrissez par ce continuel mouvement du cœur, et alanguissez continuellement vos forces. Il faut faire des essays mais moderez, mais sans se debattre, mais sans s'eschauffer. Examinez bien vostre procedeure en cest endroict; peut-estre verrez-vous que vous bandez trop vostre esprit au desir de ce souverain goust qu'apporte à l'ame le ressentiment de la fermeté, constance et resolution. Vous avez la fermeté; car qu'est-ce autre chose, fermeté, que vouloir plutost mourir qu'offenser ou quitter la foy? Mais vous n'en avez pas le sentiment; car si vous l'aviez vous auriez mille joyes. Or sus, arrestez-vous, ne vous empressez point. Vous verrez que vous vous en treuverez mieux, et vos aisles s'en fortifieront plus aysement. Cest empressement doncques est un deffaut en vous, et c'est ce je ne sçay quoy qui n'est pas satisfaict, car c'est un deffaut de resignation; vous vous resignez bien, mais c'est avec un mais, car vous voudriez bien avoir cecy et cela, et vous debattez pour l'avoir.

Un simple desir n'est pas contraire à la resignation; mais un pantelement de cœur, un debattement d'aisles, une agitation de volonté et multiplication des lancemens; cela, indubitablement, est faute de resignation. Courage, ma chere sœur; puisque nostre volonté est à Dieu, sans doubte nous sommes à luy. Vous avez tout ce qu'il faut, mais vous n'en avez nul sentiment; il n'y a pas grande perte en cela. Sçavez-vous ce qu'il faut faire? il faut prendre en gré de ne point voler, puisque nous n'avons pas encore nos aisles. Vous me faites ressouvenir de Moyse : le sainct homme arrive sur le mont de Phasga, il vit toute la terre de promission devant ses yeux, terre à laquelle il avoit aspiré et

esperé quarante ans continuels parmy les murmurations et seditions de son armée et parmy les rigueurs des deserts. Il la vid et n'y entra point, mais il mourut en la voyant. Il avoit vostre verre d'eau aux levres et ne pouvoit boire. O Dieu! quels soupirs devoit jetter ceste ame! Il mourut là plus heureux que plusieurs qui moururent en la terre de promission, puisque Dieu luy fit l'honneur de l'ensepulturer luy-mesme.

Or sus, s'il vous falloit mourir sans boire de l'eau de la Samaritaine, qu'en seroit-ce pour cela, pourveu que nostre ame fust receue à boire eternellement en la source et fontaine de vie? Ne vous empressez point à des vains desirs, et de mesme ne vous empressez pas à ne vous empresser point. Allez doucement vostre chemin, car il est bon.

Sçachez, ma tres-chere Sœur, que je vous escris ces choses avec beaucoup de distractions, et que, si vous les treuvez embroüillées, ce ne sera pas merveille : car je le suis moy-mesme; mais, Dieu mercy, sans inquiettude. Voulez-vous cognoistre si je dy vray, que le deffaut qui est en vous, c'est de ceste entiere resignation? Vous voulez bien avoir une croix, mais vous voulez avoir le choix; vous la voudriez commune, corporelle et de telle ou telle sorte. Et qu'est cela, ma fille tres-aymée? Ah! non, je desire que vostre croix et la mienne soient entierement croix de Jesus-Christ, et quant à l'imposition d'icelle et quant au choix : le bon Dieu sçayt bien ce qu'il fait et pourquoy; c'est pour nostre bien, sans doubte. Nostre-Seigneur donna le choix à David de la verge de laquelle il seroit affligé, et Dieu soit beny, mais il me semble que je n'eusse pas choysi : j'eusse laissé faire tout à sa divine Majesté. Plus une croix est de Dieu, plus nous la devons aymer. Or sus, ma sœur, ma fille, mon ame, et cecy n'est pas trop, vous le sçavez bien; dites-moy, Dieu n'est-il pas meilleur que l'homme, mais l'homme n'est-il pas un vray neant en comparayson de Dieu? Et neantmoins, voyez un homme, ou plutost le plus vray neant de tous les neans, la fleur de toute la misere, qui n'ayme rien moins la confiance que vous avez en luy, encore que vous en ayez perdu le goust et le sentiment, que si vous en aviez tous les sentimens du monde; et Dieu n'aura-t-il pas aggreable vostre volonté bonne, encore qu'elle soit sans nul sentiment? *Je suis*, disoit David, *comme une vessie sechée à la fumée du feu*, qu'on ne sçauroit dire à quoy elle peut servir. Tant de seicheresses qu'on voudra, tant de sterilitez, pourveu que nous aymions Dieu.

Mais avec tout cela, vous n'estes pas encore au pays où il n'y a point de jour, car vous aurez le jour parfois et Dieu vous visite.

Est-il pas bon, à vostre advis? Il me semble que ceste vicissitude vous le rend bien savoureux.

J'appreuve neantmoins que vous remontriez à nostre doux Sauveur, mais amoureusement et sans empressement, vostre affliction; et, comme vous dites, qu'au moins il se laisse treuver à vostre esprit : car il se plaist que nous luy racontions le mal qu'il nous fait, et que nous nous playgnions de luy, pourveu que ce soit amoureusement et humblement, et à luy-mesme, comme font les petits enfans quand leur chere mere les a foüettez. Cependant il faut encore un petit souffrir, et doucement. Je ne pense pas qu'il y ayt aucun mal de dire à Nostre Seigneur : *Venez dans nos ames.* Ce Seigneur sçayt si j'ay jamais communié sans vous dés mon despart de vostre ville.

Non, cela n'a nulle apparence de mal; Dieu veut que je le serve en souffrant les sterilitez, les angoisses, les tentations, comme Job, comme S. Paul, et non pas en preschant.

Servez Dieu comme il veut, vous verrez qu'un jour il fera tout ce que vous voudrez, et plus que vous ne sçauriez vouloir.

Les livres que vous lisez demy-heure sont Grenade, Gerson, la Vie de Jesus-Christ mise en françois du latin de Ludolphe, chartreux; la Mere Therese; le *Traité de l'affliction* (1), que je vous ay marqué dans une precedente lettre.

Eh! serons-nous pas un jour ensemble au ciel à benir Dieu eternellement? Je l'espere et m'en resjouy.

La promesse que vous fistes à Nostre-Seigneur de ne jamais rien refuser de ce qui seroit demandé en son nom, ne vous sçauroit obliger, sinon à le bien aymer; c'est-à-dire, que vous pourriez l'entendre en telle façon que la prattique en seroit vicieuse, comme si vous donniez plus qu'il ne faut, et indiscrettement. Cela donc s'entend, en observant la vraye discretion; et, en ce cas-là, ce n'est non plus que de dire que vous aymerez bien Dieu, et vous accommoderez à vivre, dire, faire, et donner selon son gré.

Je garde les livres des Psalmes, et vous remercie de la musique, en laquelle je n'entens rien du tout, bien que je l'ayme extremement quand elle est appliquée à la loüange de Nostre-Seigneur.

Vrayement, quand vous voudrez que je depesche, et que je treuve du loysir sans loysir pour vous escrire, envoyez-moy ce

(1) *De la tribulation.* Ce traité fut composé en espagnol par le Père Ribadeneira, et traduit en français par un autre jésuite.

bonhomme N.; car, sans mentir, il m'a pressé si extremement que rien plus, et ne m'a point voulu donner de relasche, pas seulement d'un jour; et vous dy bien que je ne voudrois pas estre juge en un procez duquel il fust solliciteur.

Je puis laisser le mot de *Madame;* car je ne veux pas me croire plus affectionné que S. Jean l'Evangeliste, qui neantmoins, en l'epistre sacrée qu'il escrit à la saincte dame Electa, l'appelle Madame; ny estre plus sage que S. Hierosme, qui appelle sa devote Eustochium, Madame. Je veux bien neantmoins vous deffendre de m'appeler Monseigneur; car, encore que c'est la coustume de deçà d'appeler ainsi les evesques; ce n'est pas la coustume de delà, et j'ayme la simplicité.

La messe de Nostre-Dame, que vous voulez voüer pour toutes les sepmaines, le pourra bien estre : mais je desire que ce ne soit que pour une année, au bout de laquelle vous revouerez, s'il escheoit; et commencez le jour de la Conception de Nostre-Dame, jour de mon sacre, et auquel je fis le grand et espouvantable vœu de la charge des ames, et mourir pour elles s'il estoit expedient. Je devrois trembler en me ressouvenant. J'en dy de mesme du Chapelet et de l'*Ave maris stella.*

Je n'ay observé ny ordre ny mesure à vous respondre; mais ce porteur m'en a levé le moyen.

J'attens le pied coy (1) une grande tempeste, comme je vous ay escrit au commencement, et pour mon particulier, mais joyeusement; et, regardant en la providence de Dieu, j'espere que ce sera pour sa plus grande gloire et mon repos, et beaucoup d'autres choses. Je ne suis pas asseuré qu'elle arrive, je n'en suis que menacé. Mais pourquoy vous dy-je cecy? Eh! pour ce que je ne m'en sçaurois empescher : il faut que mon cœur se dilate avec le vostre comme cela; et puisqu'en ceste attente j'ay de la consolation et de l'esperance de bonheur, pourquoy ne vous le dirois-je pas? Mais à vous seule, je vous prie.

Je prie soigneusement pour nostre Celse-Benigne, et pour toute la petite trouppe des filles. Je me recommande aussi à leurs prieres. Ressouvenez-vous de prier pour ma Geneve, affin que Dieu la convertisse.

Item, ressouvenez-vous de vous comporter avec un grand respect et honneur en tout ce qui regardera le bon Pere spirituel que vous sçavez; et mesme, traittant avec ses disciples et enfans spirituels, qu'ils ne recognoissent que la vraye douceur et humi-

(1) Calme.

lité en vous. Si vous receviez quelques reproches, tenez-vous douce, humble, patiente, et sans autre mot que de vraye humilité; car il le faut. Dieu soit à jamais vostre cœur, vostre esprit, vostre repos; et je suis, Madame, vostre tres-dedié serviteur en Nostre Seigneur, etc.

A Dieu soit honneur et gloire!

Jour de la Presentation de Nostre-Dame, 21 novembre 1604.

J'adjouste ce matin, jour de Ste Cecile, que le proverbe tiré de nostre S. Bernard, *l'enfer est plein de bonnes volontez ou desirs,* ne vous doit nullement troubler. Il y a deux sortes de bonnes volontez. L'une dit : Je voudrois bien faire, mais il me fasche, et ne le feray pas. L'autre dit : Je veux bien faire, mais je n'ay pas tant de pouvoir que de vouloir; c'est cela qui m'arreste. La premiere remplit l'enfer, la seconde le paradis. La premiere volonté ne fait que commencer à vouloir et desirer; mais elle n'acheve pas de vouloir; ses desirs n'ont pas assez de courage, ce ne sont que des avortons de volonté : c'est pourquoy elle remplit l'enfer. Mais la seconde produict des desirs entiers et bien formez, et c'est pour cela que Daniel fut appellé *homme de desirs.* Nostre Seigneur nous vueille donner la perpetuelle assistance de son Sainct-Esprit, ma fille et sœur tres-aymée!

CCCXCII.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Exhortation à la patience dans ses peines interieures; et en destourner sa veuë pour ne regarder que Dieu. Ce qu'il faut faire quand on a oublié quelque peché dans une confession generale; ne faut rien precipiter dans le choix d'un estat de vie, mais se bien consulter avec Dieu par l'entremise de son directeur.

Le 18 febvrier 1605.

Je loüe Dieu de la constance avec laquelle vous supportez vos tribulations. J'y vois neantmoins encore quelque peu d'inquiettude et d'empressement qui empesche le dernier effect de vostre patience. *En vostre patience,* dit le Fils de Dieu, *vous possederez vos ames* (Luc. 21). C'est donc l'effect de la patience, de bien posseder son ame; et à mesure que la patience est parfaicte, la possession de l'ame se rend plus entiere et excellente. Or la patience est d'autant plus parfaicte, qu'elle est moins meslée d'inquiettude et d'empressement. Dieu donc vous vueille deslivrer de ces deux dernieres incommoditez, et tost apres vous serez deslivrée de l'autre mal.

Bon courage, je vous supplie, ma chere Sœur : vous n'avez souffert l'incommodité du chemin que trois ans, et vous voulez le repos; mais ressouvenez-vous de deux choses : l'une, que les enfans d'Israël furent quarante ans parmy les deserts, avant que d'arriver dans la terre du sejour qui leur estoit promis; et neantmoins six sepmaines pouvoient suffire pour tout ce voyage, et à l'ayse; et il ne fut pas loysible de s'enquerir pourquoy Dieu leur faysoit prendre tant de destours, et les conduisoit par des chemins si aspres, et tous ceux qui en murmurerent moururent avant l'arrivée : l'autre, que Moïse, le plus grand amy de Dieu de toute la trouppe, mourut sur les frontieres de la terre de repos, la voyant de ses yeux, et ne pouvant en avoir la jouyssance.

Plust à Dieu que nous regardassions peu à la conduitte du chemin que nous frayons, et que nous eussions les yeux fichez sur celuy qui nous conduict, et sur le bien-heureux pays auquel il nous mene! Que nous doit-il chaloir (1) si c'est par les deserts ou par les champs que nous allons, pourveu que Dieu soit avec nous, et que nous allions en paradis? Croyez-moy, je vous prie, trompez le plus que vous pourrez vostre mal; et, si vous le sentez, au moins ne le regardez pas, car la veuë vous en donnera plus d'apprehension que le sentiment ne vous en donnera de douleur. Aussi bande-t-on les yeux à ceux sur lesquels on veut faire quelque grand coup par le fer. Il me semble que vous vous arrestez un petit trop à la consideration de vostre mal.

Et quant à ce que vous me dites, que c'est un grand travail de vouloir et ne pouvoir, je ne veux pas vous dire qu'il faut vouloir ce que l'on peut, mais je vous dy bien que c'est un grand pouvoir devant Dieu que de pouvoir vouloir. Passez oultre, je vous supplie, et pensez à ceste grande dereliction que souffrit nostre Maistre au jardin des Olives; et voyez que ce cher Fils ayant demandé consolation à son bon Pere, et cognoissant qu'il ne vouloit pas la luy donner, il n'y pense plus, il ne s'empresse plus, il ne la cherche plus; mais, comme s'il ne l'eust jamais pretendeuë, il execute vaillamment et courageusement l'œuvre de nostre redemption.

Apres que vous aurez prié le Pere qu'il vous console, s'il ne luy plaist pas de le faire, n'y pensez plus, et roidissez vostre courage à faire l'œuvre de vostre salut sur la croix, comme si jamais vous n'en deviez descendre, et qu'oncques (2) plus vous ne deussiez voir l'air de vostre vie clair et serein. Que voulez-vous?

(1) Importer. — (2) Jamais.

il faut voir et parler à Dieu parmy les tonnerres et tourbillons du vent; il le faut voir dans le buisson et parmy le feu et les espines; et pour ce faire, la verité est qu'il est necessaire de se deschausser, et faire une grande abnegation de nos volontez et affections. Mais la divine bonté ne vous a pas appellée au train auquel vous estes, qu'il ne vous fortifie pour tout cecy. C'est à luy de parfaire sa besongne. Il est vray qu'il est un petit long, parce que la matiere le requiert; mais patience.

Bref, pour l'honneur de Dieu, acquiescez entierement à sa volonté, et ne croyez nullement que vous le servissiez mieux autrement; car on ne le sert jamais bien, sinon quand on le sert comme il veut.

Or, il veut que vous le serviez sans goust, sans sentiment, avec des respugnances et convulsions d'esprit. Ce service ne vous donne pas satisfaction, mais il le contente; il n'est pas à vostre gré, mais il est au sien.

Imaginez-vous que vous ne deussiez jamais estre deslivrée de vos angoisses; qu'est-ce que vous feriez? Vous diriez à Dieu : Je suis vostre; si mes miseres vous sont aggreables, accroissez-en le nombre et la durée. J'ay confiance en Nostre Seigneur que vous diriez cela et n'y penseriez plus; au moins, vous ne vous empresseriez plus. Faites-en de mesme maintenant, et apprivoisez-vous avec vostre travail, comme si vous deviez tousjours vivre ensemble : vous verrez que, quand vous ne penserez plus à vostre deslivrance, Dieu y pensera; et quand vous ne vous empresserez plus, Dieu accourra.

C'est assez pour ce poinct, jusqu'à ce que Dieu me donne la commodité de vous le desclarer à souhaict, lorsque sur iceluy nous establirons l'asseurance de nostre joye; ce sera quand Dieu nous fera revoir en presence.

Ceste bonne ame (1), que vous et moy cherissons tant, me fait demander si elle pourra attendre la presence de son pere spirituel pour s'accuser de quelque poinct duquel elle n'eut point souvenance en sa confession generale; et, à ce que je vois, elle le desireroit fort. Mais dites-luy, je vous supplie, que cela ne se peut en aucune façon : je trahirois son ame si je luy permettois cest abus. Il faut qu'à la fine premiere confession qu'elle fera, tout au commencement, elle s'accuse de ce peché oublié (j'en dy de mesme s'il y en a plusieurs) purement et simplement, sans repeter en aucune autre chose de sa confession generale, laquelle

(1) Madame la présidente Brulart.

fut fort bonne ; et partant, nonobstant les choses oubliées, ceste ame ne se doit nullement troubler.

Et ostez-luy la mauvaise apprehension qui la peut mettre en peine pour ce regard ; car la verité est que le premier et principal poinct de la simplicité chrestienne gist en ceste franchise d'accuser ses pechez, quand il est besoin, purement et nuement, sans apprehender l'aureille du confesseur, laquelle n'est apprestée que pour oüyr des pechez, et non des vertus, et des pechez de toutes sortes. Que donc hardyment et courageusement elle se descharge pour ce regard, avec une grande humilité et mespris de soy-mesme, sans avoir crainte de faire voir sa misere à celuy par l'entremise duquel Dieu la veut guerir.

Mais si son confesseur ordinaire luy donne trop de honte ou d'apprehension, elle pourra bien aller ailleurs ; mais je voudrois en cela toute simplicité, et je croy que tout ce qu'elle a à dire est fort peu de choses en effect, et l'apprehension le fait paroistre estrange.

Mais dites-luy tout cecy avec une grande charité, et l'asseurez que si en cest endroict je pouvois condescendre à son inclination, je le ferois tres-volontiers, selon le service que j'en ay voüé à la tres-saincte liberté chrestienne.

Que si, apres cela, à la premiere rencontre qu'elle fera de son pere spirituel, elle pense quelque consolation et profict de luy manifester la mesme faute, elle le pourra faire, bien qu'il ne sera pas necessaire ; et, à ce que j'ay apprins de sa derniere lettre elle le desire ; et j'espere mesme qu'il luy sera utile de faire une confession generale de nouveau avec une grande preparation, laquelle neantmoins elle ne doit commencer qu'un peu avant son despart, de peur de s'embarrasser.

Dites-luy encore, je vous supplie, que j'ay veu le desir qu'elle commence de prendre de se voir un jour en lieu où elle puisse servir Dieu de corps et de voix. Arrestez-la à ce commencement ; faites-luy sçavoir que ce desir est de si grande consequence, qu'elle ne doit ny le repeter, ny permettre qu'il croisse, qu'apres qu'elle en aura pleinement communiqué avec son pere spirituel, et qu'ensemble ils en auront oüy ce que Dieu en dira. Je crains qu'elle ne s'engage plus advant, et que par apres il ne soit malaysé de la reduire à l'indifference avec laquelle il faut ouyr les conseils de Dieu. Je veux bien qu'elle le nourrisse, mais non pas qu'il croisse : car croyez-moy, il sera tousjours meilleur d'oüyr Nostre Seigneur avec indifference et en esprit de liberté, ce qui ne se pourra faire si ce desir grossit ; car il assubjettira

toutes les facultez interieures, et tyrannisera la rayson sur le choix.

Je vous donne bien de la peine, vous rendant messagere de ces responses; mais, puisque vous avez bien prins le soing de me proposer les demandes de sa part, vostre charité le prendra bien encore pour luy faire entendre mon opinion.

Ferme, je vous supplie; que rien ne vous esbranle. Il est encore nuict, mais le jour s'approche; non, il ne tardera pas. Mais cependant prattiquons le dire de David : *Eslevez-vos mains du costé du lieu sainct pendant la nuict, et benissez le Seigneur* (Ps. 133). Benissons-le de tout nostre cœur, et le prions qu'il soit nostre guide, nostre barque et nostre port.

Je ne veux pas respondre à vostre derniere lettre par le menu, sinon en certains poincts qui me semblent plus pressans.

Vous ne pouvez croire, ma tres-chere fille, que les tentations contre la foy et l'Eglise viennent de Dieu; mais qui vous a jamais enseigné que Dieu en fust autheur? Bien des tenebres, bien des impuissances, bien du lyement à la perche (1), bien de la dereliction et destitution de vigueur, bien du devoyement de l'estomach spirituel, bien de l'amertume de la bouche interieure, laquelle rend amer le plus doux vin du monde; mais de suggestions de blasphesme, d'infidellité, de mescreance, ah! non, elles ne peuvent sortir de nostre bon Dieu : son sein est trop pur pour concevoir tels objects.

Sçavez-vous comment Dieu fait en cela? Il permet que le malin forgeron de semblables besongnes nous les vienne presenter à vendre, affin que, par le mespris que nous en ferons, nous puissions tesmoigner nostre affection aux choses divines. Et pour cela, ma chere sœur, ma tres-chere fille, faut-il s'inquietter, faut-il changer de posture? O Dieu! nenny. C'est le diable qui va partout autour de nostre esprit, furettant et broüillant, pour voir s'il pourroit treuver quelque porte ouverte. Il faysoit comme cela avec Job, avec S. Anthoine, avec Ste Catherine de Sienne, et avec une infinité de bonnes ames que je cognois, et avec la mienne, qui ne vaut rien et que je ne cognois pas. Et quoy! pour tout cela, ma bonne fille, faut-il se fascher? Laissez-le se morfondre, et tenez toutes les avenuës bien fermées : il se lassera enfin; ou, s'il ne se lasse, Dieu luy fera lever le siege.

Souvenez-vous de ce que je pense vous avoir dit une autre

(1) Le saint rappelle sa comparaison de l'âme à l'oiseau attaché par son maître : il manque à son maître en essayant de voler.

fois. C'est bon signe qu'il fasse tant de bruict et de tempestes autour de la volonté; c'est signe qu'il n'est pas dedans. Et courage, ma chere ame; je dy ce mot avec grand sentiment et en Jesus-Christ : ma chere ame, courage, dy-je. Pendant que nous pouvons dire avec resolution, quoyque sans sentiment, Vive Jesus, il ne faut point craindre.

Et ne me dites pas qu'il vous semble que vous le dites avec lascheté, sans force ny courage, mais comme par une violence que vous vous faites. O Dieu! mais donc la voilà, la saincte violence qui ravit les cieux. Voyez-vous, ma fille, c'est signe que tout est prins, que l'ennemy a tout gaigné en nostre forteresse, hormis le donjon impenetrable, indomptable, et qui ne peut se perdre que par soy-mesme. C'est enfin ceste volonté libre, laquelle, toute nue devant Dieu, reside en la supreme et plus spirituelle partie de l'ame, ne despend d'autre que de son Dieu et de soy-mesme; et quand toutes les autres facultez de l'ame sont perdues et assubjetties à l'ennemy, elle seule demeure maistresse de soy-mesme pour ne consentir point.

Or, voyez-vous les ames affligées parce que l'ennemy, occupant toutes les autres facultez, fait là-dedans son tintamarre et fracas extreme? A peine peut-on oüyr ce qui se dit et fait en ceste volonté superieure, laquelle a bien la voix plus nette et plus vive que la volonté inferieure; mais celle-cy l'a si aspre et si grosse qu'elle estouffe la clarté de l'autre.

Enfin notez cecy : pendant que la tentation vous desplayra, il n'y a rien à craindre; car pourquoy vous desplaist-elle, sinon parce que vous ne la voulez pas? Au demeurant, ces tentations si importunes viennent de la malice du diable; mais la peine et souffrance que nous en ressentons viennent de la misericorde de Dieu, qui, contre la volonté de son ennemy, tire de la malice d'iceluy la saincte tribulation, par laquelle il affine l'or qu'il veut mettre dans ses thresors. Je dy donc ainsi : Vos tentations sont du diable et de l'enfer, mais vos peines et afflictions sont de Dieu et du paradis; les meres sont de Babylone, mais les filles sont de Hierusalem. Mesprisez les tentations, embrassez les tribulations.

Je vous diray un jour, quand j'auray bien du loysir, quel mal causent ces obstructions de l'esprit : cela ne se peut escrire en peu de parolles.

Ne craignez nullement, je vous supplie, de me donner aucune peine; car je proteste que c'est une extreme consolation d'estre pressé de vous rendre quelque service. Escrivez-moy donc, et

souvent, et sans ordre, et le plus naïfvement que vous pourrez : j'en auray tousjours un extreme contentement.

Je m'en vay dans une heure en la petite bourgade où je dois prescher, Dieu s'estant voulu servir de moy : et en souffrant, et en preschant, il soit à jamais beny!

Il ne m'est rien encore arrivé de la tempeste que je vous dis; mais les nuées sont encore pleines, obscures et chargées dessus ma teste.

Vous ne sçauriez trop avoir de confiance en moy, qui suis parfaictement et irrevocablement vostre en Jesus-Christ, duquel mille et mille fois le jour je vous souhaitte les plus cheres graces et benedictions. Vivons et mourons en luy et pour luy. Amen. Vostre, tres-asseuré et tres-dedié serviteur en N. S. — FRANÇOIS, Ev. de Geneve.

CCCXCIII.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Les grandes croix sont plus meritoires, et demandent plus de force.

A la Roche, le 19 febvrier 1605.

MADAME, j'ay tant de suavité au desir que j'ay de vostre bien spirituel, que tout ce que je fay sous ce mouvement ne me sauroit nuyre.

Vous me dites que vous portez tousjours vostre grande croix, mais qu'elle vous pese moins parce que vous avez plus de force. O Sauveur du monde! que voilà qui va bien! Il faut porter sa croix : quiconque la portera plus grande se treuvera mieux. Dieu donc nous en vueille donner de plus grandes, mais qu'il luy playse nous donner de grandes forces pour les porter! Or sus donc, courage : *Si vous avez confiance, vous verrez la gloire de Dieu* (Joan. 11).

Je ne vous respons pas maintenant, car je ne sçaurois; je ne fay que passer legerement sur vos lettres. Je ne vous enverray rien à present pour la reception du Tres-Sainct-Sacrement; si je puis, ce sera à la premiere commodité.

Je vis un jour une imaige devote : c'estoit un cœur sur lequel le petit Jesus estoit assis. O Dieu, dis-je, ainsi puissiez-vous vous asseoir sur le cœur de ceste fille que vous m'avez donnée, et à laquelle vous m'avez donné! Il me playsoit en ceste imaige que Jesus estoit assis et se reposoit, car cela me representoit une stabilité; et me playsoit qu'il y estoit enfant, car c'est l'aage de

parfaicte simplicité et douceur : et communiant au jour auquel je sçavois que vous en faysiez de mesme, je logeois par ce desir ce benin hoste, en ceste place, et chez vous et chez moy. Dieu soit en tout et partout beny, et vueille se saysir de nos cœurs és siecles des siecles! *Amen.* Vostre serviteur, tres-dedié és entrailles de N. S. — FRANÇOIS, Ev. de Geneve.

CCCXCIV.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Il luy assigne un jour pour le venir treuver chez madame sa mere, et luy faire la reveue de sa conscience. — Il luy descouvre aussi le dessein qu'a madame sa mere de mettre sa jeune sœur en pension au monastere du Puits-d'Orbe, la priant de faire secrettement des informations pour cela.

May 1605.

MADAME ma tres-chere sœur, voicy une courte response à vos dernieres lettres. Puisque vous estes resolue de me revoir entre cy et Pentecoste, et que vous en esperez tant de fruict, venez, au nom de Dieu, et pour une bonne fois. Le lieu que je vous marqueray, c'est chez ma mere, à Thorens, parce qu'en ceste ville je ne sçaurois promettre un seul moment de mon tems. Le jour sera le samedy suivant l'Ascension, affin que je vous puisse donner les quatre ou cinq jours suivans francs et libres, avant que la feste de la Pentecoste arrive; en laquelle il faut necessairement que je vienne icy à Annessy pour faire l'office et mon devoir. Je ne puis dire si nous aurons besoin de beaucoup de jours pour la reveue de tout vostre estat interieur : peu plus, peu moins en fera la rayson.

S'il vous arrivoit quelque incommodité pour laquelle il fallust differer vostre venue, vous n'aurez pas pour cela besoin de m'advertir par homme expres, mais seulement par la premiere commodité, puisque passé ce tems-là je seray à la visite, et ne m'arresteray nulle part jusqu'à Nostre-Dame de septembre, que je seray icy quinze jours seulement; si (1) que entre cela vous auriez assez de loysir de m'advertir. Je dy cela en cas que le subjet mesme de la retardation de vostre voyage ne meritast pas de soy-mesme de m'en advertir; mais pour cela faites comme vous jugerez, pour m'advertir ou pour ne point m'advertir.

Preparez bien tout ce qui sera requis pour rendre ce voyage fructueux, et tel que ceste entreveue puisse suffire pour plusieurs

(1) Tellement.

années. Recommandez-le à Nostre Seigneur; foüillez tous les replis et voyez tous les ressorts de vostre ame, et considerez tout ce qui aura besoin d'estre ou rhabillé ou remis. De mon costé je presenteray à Dieu plusieurs sacrifices, pour obtenir de sa bonté la lumiere et la grace necessaires pour vous servir en ceste occasion. Je disois bien que vous preparassiez une grande, mais je dy tres-grande et absolue confiance en la misericorde de Dieu premierement, puis en mon affection; mais je sçay que de ce costé-là la provision en est toute faite. S'il vous semble qu'à mesure que vostre souvenance et consideration vous suggereront quelque chose, il vous fust utile de le marquer avec la plume, je l'approuverois fort. Le plus que vous pourrez apporter d'abnegation ou d'indifference de vostre propre volonté, c'est-à-dire, de desirs et resolutions de bien obeyr aux inspirations et instructions que Dieu vous donnera, quelles qu'elles soient, ce sera le mieux; car Nostre Seigneur agit és ames qui sont purement siennes, et non preoccupées d'affections et de propres volontez. Mais surtout gardez-vous de vous inquietter en ceste preparation; faites-la doucement et en liberté d'esprit. En ce qui regarde les ennuys des tentations de la foy, ne vous y amusez pas; mais attendez que vous soyez icy, car ce sera assez tost. Ne partez point sans le congé de vostre confesseur; je veux croire que vous luy en avez communiqué vos deliberations avant que d'en resoudre.

Au demeurant, il faut que je vous supplie de me faire un bien. Ma mere desire infiniment d'envoyer ma jeune sœur au Puits-d'Orbe, affin de la depayser, et de luy faire prendre le goust de la devotion; mais elle ne voudroit nullement que madame l'abbesse, ny sa mayson, en receust aucune incommodité que celle du soing de ses mœurs. C'est pourquoy je desire qu'il vous playse de m'apporter asseurance de tout ce qui sera requis de faire à ceste intention, sans que madame l'abbesse le sçache, affin que tout aille comme il faut, et que ma sœur ayt ce bien de..... (1)

Voilà de la peine que je vous donne, mais c'est encore pour un office de charité. Il me reste seulement à prier Nostre Seigneur qu'il soit vostre guide et conducteur en ce voyage et en tout le reste de vos actions : je l'en supplie de tout mon cœur, et vous, ma chere sœur, de venir joyeuse en luy, qui est vostre joye et consolation. Si vous sçaviez comme je vous escris, vous excuse-

(1) Il y a ici une ligne et demie effacée.

riez bien l'indigestion de mes parolles et de mon style ; mais c'est tout un. Je vous escris sans entendement, mais je ne vous escris pas sans un cœur plein d'extraordinaire desir de vostre bien : et prenez courage, ma sœur; Dieu vous sera bon et propice. Je suis vostre serviteur tres-dedié en son nom. *Amen.*

De Sainct-Claude, vostre chemin s'addresse droit à Gex, où je vous feray treuver un homme qui vous accompaignera jusque chez ma mere. Vous viendrez de Gex à Geneve, où, si vous ne voulez pas, vous n'arresterez point; et, si vous voulez, vous pourrez arrester, car il n'y a pas de danger; et de là vous viendrez à Thorens. De Sainct-Claude à Gex il n'y a que six lieues, et de Gex à Thorens sept. L'homme qui vous ira au rencontre vous conduira. Je vous attendray plutost la veille de l'Ascension que le samedy suivant.

Je vous invitois à la veille de l'Ascension; mais, comme je fermois la lettre, des Peres Chartreux me sont venus conjurer d'aller en un monastere voysin consacrer des filles : si que le jour auquel je vous attendray sera le samedy suivant. Dieu vous ayde! — C'est le 21 de may (1).

CCCXCV.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Envoy d'une imaige où estoit representé le petit Jesus avec Notre-Dame et saincte Anne. Reflexion sur ceste imaige.

Le 29 may 1605.

Voila, ma fille, l'imaige que je vous envoie : elle represente vostre saincte abbesse (2) pendant qu'elle estoit encore au monastere des maryées, et sa bonne mere qui estoit venue du couvent des veufves pour la visiter. Voyez la fille, comme elle se tient les yeux baissez; c'est parce qu'elle ne peut regarder ceux de l'enfant : la mere au contraire les esleve, parce qu'elle regarde son poupon. Les vierges ne levent les yeux que pour voir ceux de leur espoux, et les veufves les baissent, si ce n'est pour avoir le mesme honneur. Vostre abbesse est glorieusement ornée d'une couronne sur la teste, mais regarde en bas sur certaines petites fleurs esparses sur le marche-pied de son siege.

La bonne mere-grand a pres de soy à terre un panier plein de fruicts. Je pense que ce sont les actions de saincteté, des vertus humbles et basses qu'elle veut donner à son mignon, tout aus-

(1) C'est-à-dire : Je vous attends le 21 de mai. — (2) La Sainte Vierge.

sitost qu'elle l'aura entre ses bras. Au demeurant, vous voyez que le doux Jesus se penche et se retourne du costé de sa mere-grand toute veufve qu'elle est, mal coiffée, et simplement vestue. Il tient un monde entre ses mains, lequel il destourne doucement à gauche, parce qu'il sçayt bien qu'il n'est pas propre aux veufves; mais de l'autre il luy presente sa saincte benediction.

Tenez-vous aupres de cette veufve, et comme elle ayez vostre petit panier. Tendez les yeux et les bras à l'enfant; sa mere, vostre abbesse, vous le donnera à vostre tour; et luy tres-volontiers s'inclinera à vous, et vous benira glorieusement. He! que je le desire, ma fille! Ce souhaict est respandu tout partout en mon ame, où il residera eternellement. Vivez joyeuse en Dieu, et saluez tres-humblement en mon nom Madame vostre abbesse et vostre chere maistresse. Le doux Jesus soit assis sur vostre cœur et sur le mien ensemblement! qu'il y regne et vive à jamais? *Amen.*

CCCXCVI.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Ne jamais oublier le jour où l'on est revenu à Dieu, et en celebrer l'anniversaire par des exercices de pieté extraordinaires.

10 juillet 1605.

J'AY oublié de vous dire, ma chere fille, que si les oraysons de S. Jean et de S. François, et les autres que vous dites, vous donnent plus de goust en françois, je suis bien content que vous les recitiez comme cela. Demeurez en paix, ma fille, avec vostre Espoux bien serré entre vos bras.

Oh! que mon ame est satisfaicte de l'exercice de penitence que nous avons fait ces jours passez, jours heureux, et acceptables, et memorables! Job desire que le jour de sa naissance perisse et que jamais il n'en soit memoire; mais moy, ma fille, je souhaitte, au contraire, que ces jours ésquels Dieu vous a faite toute sienne vivent à jamais en vostre esprit, et que la souvenance en soit perpetuelle. Ouy-dà, ma fille, ce sont des jours desquels le souvenir vous sera eternellement aggreable et doux sans doubte, pourveu que nos resolutions, prinses avec tant de force et de courage, demeurent bien closes et à couvert sous le precieux sceau que j'y ay mis de ma main.

Je veux, ma fille, que nous celebrions toutes les années les jours anniversaires de ceux-là, par l'addition de quelques prati-

culiers exercices à ceux qui nous sont ordinaires. Je veux que nous les appellions jours de nostre dedicace, puisqu'en ceux-cy vous avez si entierement dedié vostre esprit à Dieu. Que rien ne vous trouble cy-apres, ma fille; dites avec S. Paul : *Au demeurant, que nul ne me fasche; car je suis stigmatisé des playes de mon Maistre* (Gal. 16); c'est-à-dire, je suis la servante voüée, dediée, sacrifiée.

Gardez bien la closture de vostre monastere, ne laissez point sortir vos desseins çà et là; car cela n'est qu'une distraction de cœur. Observez bien la regle, et croyez, mais croyez-le bien, que le Fils (1) de Madame vostre abbesse sera tout vostre.

Nourrissez, tant qu'il vous sera possible, beaucoup d'unyon entre vous, Madame du Puits-d'Orbe, et Madame Brulart; car il me semble que cela leur sera profittable.

Vous cognoistrez assez, à voir que je vous escris à tout propos, que je vous vois souvent en esprit; et il est vray. Non, il ne sera jamais possible que chose aucune me separe de vostre esprit : le lyen est trop fort. La mort mesme n'aura pas de pouvoir pour le dissoudre, puisqu'il est d'une estoffe qui dure eternellement.

Je suis fort consolé, ma chere fille, de vous voir pleine du desir d'obeyssance : c'est un desir d'un prix incomparable, et qui vous appuyera en tous vos ennuys. Helas! nenny, ma tres-aymée fille, ne regardez point à qui, mais pour qui vous obeyssez. Vostre vœu est addressé à Dieu, quoyqu'il regarde un homme. Mon Dieu, ne craignez point que la providence de Dieu vous deffaille; non, s'il estoit besoin, elle enverroit plutost un ange pour vous conduire, que de vous laisser sans guide, puisqu'avec tant de courage et de resolution vous voulez obeyr. Et donc, ma chere fille, reposez-vous en ceste Providence paternelle, resignez-vous de tout en icelle (2) : et cependant, tant que je pourray, je m'espargneray pour vous tenir parolle, affin que, moyennant la grace celeste, je vous serve longuement; mais ceste divine volonté soit tousjours faite! *Amen.*

Hyer j'allois sur le lac en une petite barquette, pour visiter M. l'archevesque de Vienne; et j'estois bien ayse de n'avoir point d'appuy, qu'un ays de trois doigts, sur lequel je me puisse asseurer, sinon la saincte Providence : et si j'estois encore bien ayse d'estre là sous l'obeyssance du nocher, qui nous faysoit asseoir et tenir fermes sans remuer, comme bon luy sembloit;

(1) Nostre Seigneur. — (2) Elle.

et vrayement je ne remuay point. Mais, ma fille, ne prenez pas ces parolles pour des effects de grand prix. Non, ce ne sont que de petites imaginations de vertu, que mon cœur fait pour se recréer; car, quand c'est à bon escient, je ne suis pas si brave.

Je ne puis m'empescher de vous escrire avec une grande nudité et simplicité d'esprit. A Dieu, ma tres-chere fille, ce mesme Dieu que j'adore, et qui m'a rendu si uniquement et si intimement vostre, qu'à jamais son nom soit beny, et celuy de sa saincte Mere. Je me ressouvins encore hyer de Ste Marthe, exposée dans une petite barque avec Magdelene : Dieu leur servit de pilote pour les faire aborder en nostre France. A Dieu derechef, ma chere fille : vivez toute joyeuse, toute constante en nostre cher Jesus. *Amen.*

CCCXCVII.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Ne pas raysonner avec les tentations, ny les apprehender, ny mesme y reflechir; elles ne nous font pas de mal lorsqu'on n'y songe point.

Le jour de Sainct-Augustin, 30 août 1605.

Vous aurez maintenant en main, je m'en asseure, ma fille, les trois lettres que je vous ay escrites, et que vous n'aviez pas encore receues quand vous m'escrivites le deuxiesme d'aoust. Il me reste à vous respondre à celle de ceste date-là, puisque par les precedentes j'ay respondu à toutes les autres.

Vos tentations de la foy sont revenues; et encore que vous ne leur respliquez pas un seul mot, elles vous pressent. Vous ne leur respliquez pas : voilà bon, ma fille; mais vous y pensez trop, mais vous les craignez trop, mais vous les apprehendez trop, elles ne vous feroient nul mal sans cela. Vous estes trop sensible aux tentations. Vous aymez la foy, et ne voudriez pas qu'une seule pensée vous vinst au contraire; et tout aussitost qu'une seule vous touche, vous vous en attristez et troublez. Vous estes trop jalouse de ceste pureté de foy; il vous semble que tout la gaste. Non, non, ma fille, laissez courir le vent, et ne pensez que le frifilis des feüilles soit le cliquetis des armes.

Dernierement j'estois aupres des ruches des abeilles, et quelques-unes se mirent sur mon visage : je voulus y porter la main, et les oster. Non, ce me dit un paysan, n'ayez point peur, et ne les touchez point; elles ne vous picqueront nullement; si vous les touchez, elles vous mordront. Je le crus; pas une ne me mor-

dit. Croyez-moy, ne craignez point ces tentations, ne les touchez point, elles ne vous offenseront point; passez oultre, et ne vous y amusez point.

Je reviens du bout de mon diocese qui est du costé des Suisses, où j'ay achevé l'establissement de trente-trois paroisses, ésquelles il y a onze ans qu'il n'y avoit que des ministres, et y fus en ce tems-là trois ans tout seul prescher la foy catholique : et Dieu m'a fait voir à ce voyage une consolation entiere; car en lieu que je n'y treuvai que cent catholiques, je n'y ai pas maintenant laissé cent huguenots. J'ay bien eu de la peine à ce voyage, et un terrible embarrassement; et parce que c'estoit pour des choses temporelles et provisions des eglises, j'y ay esté fort empesché; mais Dieu y a mis une tres-bonne fin par sa grace, et encore s'y est-il fait quelque peu de fruict spirituel. Je dy cecy, parce que mon cœur ne sçauroit rien celer au vostre, et ne se tient point pour estre divers n'y autre, ains un seul avec le vostre.

C'est aujourd'huy S. Augustin; et vous pouvez penser si j'ay prié pour vous le maistre, et le serviteur, et la mere du serviteur (1). Dieu soit nostre cœur, ma fille; et je suis, en luy et par sa volonté, tout vostre. Vivez joyeuse, et soyez genereuse. Dieu, que nous aymons, et à qui nous sommes voüez, nous veut en ceste sorte-là. C'est luy qui m'a donné à vous : il soit à jamais beny et loué!

P. S. Je fermois ceste lettre, ainsi mal faite; et voicy qu'on m'en apporte deux autres, l'une du 16, l'autre du 20 aoust, fermées en un seul pacquet. Je n'y voy rien que ce que j'ay dit : vous apprehendez trop les tentations, il n'y a que ce mal. Soyez toute resolue que toutes les tentations d'enfer ne sçauroient soüiller un esprit qui ne les ayme pas : laissez-les donc courir. L'apostre S. Paul en souffre de terribles, et Dieu ne les luy veut pas oster; et le tout par amour. Sus, sus, ma fille, courage : que ce cœur soit tousjours à son Jesus; et laissez clabauder ce mastin à la porte tant qu'il voudra. Vivez, ma chere fille, avec le doux Jesus et vostre saincte abbesse, parmy les tenebres, les cloux, les espines, les lances, les derelictions, et avec vostre maistresse (2). Vivez longtems en larmes sans rien obtenir : enfin Dieu vous ressuscitera, et vous resjouyra, et vous fera voir le desir de vostre cœur (Ps. 20).

Je l'espere ainsi; et, s'il ne le fait pas, encore ne laisserons-nous pas de le servir; il ne laissera pas pour cela d'estre nostre Dieu; car l'affection que nous luy devons est d'une nature immortelle et imperissable.

(1) Dieu, Augustin, et sainte Monique. — (2) Sainte Monique.

CCCXCVIII.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Il l'exhorte à preparer son cœur, affin que la Saincte Vierge y naysse, et à s'unir fortement à Jesus. — Il luy recommande la simplicité et la douceur.

Le 13 septembre 1605.

Mon Dieu! ma chere fille, quand sera-ce que Nostre-Dame naystra dans nostre cœur? Pour moy, je voy bien que je n'en suis nullement digne; vous en penserez tout autant de vous. Mais son Fils nacquit bien dans l'estable; et courage donc, faysons faire place à cette saincte pouponne : elle n'ayme que les lieux approfondis par humilité, avilis par simplicité, et eslargis par charité; elle se treuve volontiers aupres de la cresche et au pied de la croix; elle ne se soucie point si elle va en Egypte, hors de toute recreation, pourveu qu'elle ayt son cher enfant avec elle.

Non, que Nostre Seigneur nous tourne et vire à gauche ou à droicte, que, comme avec des autres Jacobs, il nous serre, il nous donne cent entorses; qu'il nous presse tantost d'un costé tantost de l'autre, bref, qu'il nous fasse mille maux, nous ne le quitterons point pourtant qu'il ne nous ayt donné son eternelle benediction. Aussi, ma fille, jamais nostre bon Dieu ne nous abandonne que pour nous mieux retenir; jamais il ne nous laisse que pour nous mieux garder; jamais il ne lutte avec nous que pour se rendre à nous et nous benir.

Allons cependant, allons, ma chere fille, cheminons par ces basses vallées des humbles et petites vertus; nous y verrons des roses entre les espines, la charité qui esclate parmy les affections interieures et exterieures; les lys de pureté, les violettes de mortification : que sçay-je, moy? Surtout j'ayme ces trois petites vertus : la douceur de cœur, la pauvreté d'esprit, et la simplicité de vie; et ces exercices grossiers : visiter les malades, servir aux pauvres, consoler les affligez, et semblables; mais le tout sans empressement, avec une vraye liberté. Non, nous n'avons pas encore les bras assez larges pour atteindre aux cedres du Liban; contentons-nous de l'hyssope des vallons.

CCCXCIX.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Il la confirme dans ses bonnes resolutions de quitter le monde sans s'expliquer davantage sur la nature de sa retraitte.

Le 3 octobre 1605.

AYANT esté jusqu'icy detenu par un monde de cuisantes affaires, ma chere fille, je m'en vay à ceste benite visite, en laquelle je voy à chaque bout de champ des croix de toutes sortes. Ma chair en fremit, mais mon cœur les adore. Ouy, je vous saluë, petites et grandes croix, spirituelles ou temporelles, interieures et exterieures; je vous saluë, et bayse vostre pied, indigne de l'honneur de vostre ombre. A quel propos cela? Ouy, c'est à propos, si, ma chere fille; car j'adore de mesme affection les vostres, que je tiens pour miennes; et veux, au moins je vous en prie, que vous aymiez les miennes de mesme cœur. J'en ay bien eu depuis nos pardons (1), mais courtes et legeres. Mon Dieu, supportez la foiblesse de mes espaules, et ne les chargez que de peu, pour seulement me faire cognoistre quel pauvre soldat je serois si je voyois les armées en front. Que vos lettres m'ont consolé, ma chere fille! Je les voy pleines de bons desyrs, de courage et de resolutions. O que voylà qui va bien! Et laissons gronder et fremir l'ennemy à la porte et tout autour de nous; car Dieu est au milieu de nous et en nostre cœur, d'où il ne bougera point, s'il luy playst. *Demeurez avec nous, Seigneur, car il se fait nuict* (Luc. 24). Je ne vous diray plus rien, ny dessus le grand abandonnement de toutes choses et de soy-mesme pour Dieu, ny dessus la sortie de sa contrée et de la mayson de ses parens. Je ne veux point parler. Dieu vous veüille bien esclairer, et faire voir son bon playsir! car, au peril de tout ce qui est en nous, nous le suivrons quelque part qu'il nous conduyse. O qu'il fait bon avec luy, où que ce soit! Je pense à l'ame de mon tres-bon et tres-sainct larron : Nostre Seigneur luy avoit dit qu'elle seroit ce jour-là avec luy en paradis, et elle ne fut pas plustost separée de son corps que voylà qu'il la mena en enfer. Ouy, car il devoit estre avec Nostre Seigneur, et Nostre Seigneur estoit devalé és enfers : elle y alla donc avec luy. Vray Dieu! que devoit-elle penser en descendant, et voyant ces abysmes devant ses yeux interieurs? Je croy qu'elle disoit avec Job :

(1) C'est-à-dire des indulgences, qui avaient lieu tous les sept ans à la collégiale de Notre-Dame, à Annecy.

Qui me fera la grace, ô mon Dieu, que tu me conserves, et me deffendes en enfer (Job. 4)? Et avec David : *Non, je ne craindray nul mal; car,* Seigneur, *tu es avec moy* (Ps. 22). Non, ma chere fille, pendant que nos resolutions vivent, je ne me trouble point. Que nous mourions, que tout renverse, il ne m'en chaut (1), pourveu que cela subsiste. Les nuicts nous sont des jours quand Dieu est en nostre cœur, et les jours sont des nuicts quand il n'y est point.

Pour nos filles (2), vous ne sçauriez faillir à suivre l'advis de vostre confesseur.

Il n'est pas besoin de dire en confession ces petites pensées, qui, comme mousches, passent et viennent devant vos yeux, ny l'affadissement des gousts que vous avez en vos vœux; car tout cela ne sont point pechez, mais ennuys, mais incommoditez.

Pressé donc, je ferme ceste lettre. Je prie Nostre Seigneur qu'il vous rende de plus en plus sienne; qu'il soit le protecteur de vos resolutions, le deffenseur de vostre viduité, le directeur de vostre obeyssance; qu'il soit vostre tout, et tout vostre. Je prie cette saincte Abbesse, nostre chere Dame et Reyne, qu'elle nous soit à jamais propice, et nous fasse vivre et mourir en son Fils. Je suis incomparablement, ma chere fille, je suis tout vostre és entrailles du Fils et de la Mere.

CD.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

L'humilité est la vertu propre aux veufves; en quoy elle consiste. — Application et prattique. — Il est tres-utile de mediter sur la vie et la mort de Nostre Seigneur. — Remede aux tentations contre la foy. — Advis sur l'exercice des vertus.

1er novembre 1605.

Mon Dieu! que j'ay de cœur et de passion au service de vostre esprit! Vous ne le sçauriez assez croire, ma chere sœur : je m'en treuve tant, que cela seul suffit pour me persuader que c'est de la part de Nostre Seigneur; car il n'est pas possible, ce me semble, que tout le monde ensemble m'en peust tant donner; au moins je n'en ay jamais tant apperceu chez luy.

C'est aujourd'huy la Feste de tous les Saincts; et faysant l'office à nos matines solemnelles, voyant que Nostre Seigneur commence les beatitudes par la pauvreté d'esprit, que S. Augustin interpreste de la saincte et tres-desirable vertu d'humilité, je

(1) *Chaloir*, importer. — (2) Les filles de Madame de Chantal.

me suis ressouvenu que vous m'aviez demandé que je vous envoyasse quelque chose d'icelle; et il m'est advis que je ne l'ay pas fait dans ma derniere lettre, quoyque bien ample, et peut-estre trop longue. Sur cela Dieu m'a donné tant de choses pour vous venir escrire, que, si j'avois assez de loysir, il m'est advis que je dirois merveilles.

Premierement, ma chere sœur, il m'est venu en memoire que les docteurs donnent aux veufves pour leur propre vertu la saincte humilité : les Vierges ont la leur, apres les Martyrs, les Docteurs et les Pasteurs, chacun la sienne, comme l'ordre de leur chevalerie : et tous doivent avoir eu l'humilité, car *ils n'auroient pas esté exaltez s'ils ne se fussent humiliez* (Luc. 14). Mais aux veufves appartient surtout l'humilité; car qui peut enfler la veufve d'orgueil? elle n'a plus son integrité (laquelle neantmoins peut estre contre-eschangée par une grande humilité viduale, cela est bien mieux, d'estre veufve avec force huyle en lampe, en ne desirant rien que l'humilité avec charité, que d'estre vierge sans huyle, ou avec peu d'huyle), ny ce qui donne le plus haut prix à ce sexe selon l'estime du monde; elle n'a plus son mary, qui estoit son honneur, et duquel elle à prins le nom. Que luy reste-t-il plus pour se glorifier, sinon Dieu! O bienheureuse gloire! ô couronne precieuse! Au jardin de l'Eglise, les veufves sont comparées aux violettes, petites fleurs et basses, de couleur non guere esclatante, ny d'odeur trop picquante, mais souëfves à merveille. O que c'est une belle fleur, que la veufve chrestienne, petite et basse par humilité! Elle n'est guere esclatante aux yeux du monde; car elle les fuit, et ne se pare plus pour les attirer sur soy : et pourquoy desireroit-elle les yeux de ceux de qui elle ne desire plus le cœur?

L'Apostre commande à son cher disciple qu'il *honnore les veufves qui sont vrayement veufves* (II. Tim. 5). Mais quelles sont ces vrayes veufves, sinon celles qui le sont de cœur et d'esprit; c'est-à-dire, qui n'ont leur cœur maryé à aucune creature? Nostre Seigneur ne dit pas aujourd'huy : Bien-heureux ceux qui sont nets de corps, mais de cœur, et ne loüe pas les pauvres, mais les pauvres d'esprit. Les veufves sont honnorables quand elles sont veufves de cœur et d'esprit; qu'est-ce à dire, veufve, sinon destituée et privée, c'est-à-dire, miserable, pauvre et chetive? Celles donc qui sont pauvres, miserables et chetives en leur esprit et en leur cœur, sont louables. Tout cela veut dire, celles qui sont humbles, desquelles Nostre-Seigneur est le protecteur.

Mais qu'est-ce que l'humilité? Est-ce la cognoissance de ceste misere et pauvreté? Ouy, dit nostre sainct Bernard; mais c'est l'humilité morale et humaine. Qu'est-ce donc que l'humilité chrestienne? c'est l'amour de ceste pauvreté et abjection en contemplation de celle de Nostre Seigneur. Cognoissez-vous que vous estes une pauvre chetive veufve? aymez ceste chetive condition, glorifiez-vous de n'estre rien; soyez-en bien ayse, puisque vostre misere sert d'object à la bonté de Dieu pour exercer sa misericorde.

Entre les gueux, ceux qui sont les plus miserables, et desquels les playes sont plus grandes et effroyables, se tiennent pour les meilleurs gueux, et plus propres à attirer l'aumosne : nous ne sommes que des gueux; les plus miserables sont de meilleure condition; la misericorde de Dieu les regarde volontiers.

Humilions-nous, je vous supplie, et ne preschons que nos playes et miseres à la porte du temple de la pieté divine; mais ressouvenez-vous de les prescher avec joye, vous consolant d'estre toute vuide et toute veufve, affin que Nostre Seigneur vous remplisse de son royaume. Soyez douce et affable avec un chacun, hormis à ceux qui voudront vous oster vostre gloire qui est vostre misere et vostre vuiduité parfaicte : *Je me glorifie en mes infirmitez,* dit l'Apostre; *et il m'est mieux de mourir que de perdre ma gloire.* Voyez-vous, il aimeroit mieux mourir que de perdre ses infirmitez qui sont sa gloire.

Il faut bien garder vostre misere et vostre vilité; car Dieu la regarde, comme il fit celle de la Vierge sacrée. *Les hommes regardent ce qui est dehors, mais Dieu regarde le cœur* (I. Reg. 26). S'il voit nostre bassesse dans nostre cœur, il nous fera de grandes graces. Ceste humilité conserve la chasteté; c'est pourquoy, aux Cantiques, ceste belle ame est appellée le *lys des vallées.* Tenez-vous donc joyeusement humble devant Dieu; mais tenez-vous esgalement joyeuse et humble devant le monde. Soyez bien ayse que les hommes ne tiennent point compte de vous : s'ils vous estiment, mocquez-vous-en joyeusement, et ryez de leur jugement et de vostre misere qui le reçoit; s'ils ne vous estiment pas, consolez-vous joyeusement de quoy au moins en cela le monde suit la verité.

Pour l'exterieur, n'affectez pas l'humilité visible, mais ne la fuyez pas aussi : embrassez-la, mais tousjours joyeusement. J'appreuve que l'on s'abbaisse quelquesfois à des bas services, mesme à l'endroict des inferieurs et superbes, à l'endroict des malades et pauvres, à l'endroict des siens en la mayson, et

dehors : mais que ce soit tousjours naïfvement et joyeusement. Je le repete souvent, parce que c'est la clef de ce mystere pour vous et pour moy. J'auray plustost dit *charitablement;* car *la charité,* dit saint Bernard, *est joyeuse,* et c'est apres S. Paul. Les offices humbles et d'humilité exterieure ne sont que l'escorce, mais elle conserve le fruict.

Continuez vos communions et exercices, ainsi que je vous ay escrit. Tenez-vous ceste année bien ferme en la meditation de la vie et mort de Nostre Seigneur : c'est la porte du ciel. Si vous vous playsez à le hanter, vous apprendrez ses contenances. Ayez le courage grand et de longue haleyne; ne le perdez pas pour le bruict, et surtout és tentations de la foy. Nostre ennemy est un grand clabaudeur, ne vous en mettez nullement en peine; car il ne vous sçauroit nuyre, je le sçay bien. Mocquez-vous de luy, et le laissez faire. Ne contestez point, faites-luy la nicque; car tout cela n'est rien. Il a bien crié autour des saincts, et fait plusieurs tintamarres; mais quoy? pour cela les voilà logez à la place qu'il a perdue, le miserable!

Je desire que vous voyiez le Chapitre XLI du *Chemin de perfection* de la bien-heureuse Mere Therese : car il vous aydera à bien entendre le mot que je vous ay dit si souvent, qu'il ne faut point trop pointiller en l'exercice des vertus; qu'il y faut aller rondement, franchement, naïfvement, à la vieille françoise, avec liberté, à la bonne foy, *grosso modo.* C'est que je crains l'esprit de contraincte et de melancholie. Non, ma chere fille; je desire que vous ayez un cœur large et grand au chemin de Nostre Seigneur, mais humble, doux, et sans dissolution.

Je me recommande aux petites mais penetrantes prieres de nostre Celse-Benigne : et si Aymée commence à me donner quelques petits souhaicts, je les tiendray pour tres-chers. Je vous donne, et vostre cœur de veufve, et vos enfans, tous les jours à Nostre Seigneur, en luy offrant son Fils. Priez pour moy, ma chere fille, affin qu'un jour nous puissions nous voir avec tous les saincts en paradis : mon desir de vous aymer et d'estre aymé de vous n'a point de moindre mesure que l'eternité. Le doux Jesus nous la veüille donner en son amour et dilection! *Amen.* Je suis donc et veux estre eternellement tout entierement vostre en Jesus-Christ.

CDI.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Il faut porter Jesus-Christ dans son ame.

16 novembre 1605.

Ma chere fille, je reçoy une particuliere consolation à vous parler en ce langage muet, apres que tout le jour j'ay tant parlé à tant d'autres en langage parlant. Or sus, si faut-il vous dire ce que je fay; car je ne sçay presque rien autre; et encore ne sçay-je guere bien ce que je fay.

Je viens de l'orayson, où, m'enquerant de la cause pour laquelle nous sommes en ce monde, j'ai apprins que nous n'y sommes que pour recevoir et porter le doux Jesus, sur la langue en l'annonçant, sur les bras en faysant de bonnes œuvres, sur nos espaules en supportant son joug, ses seicheresses et sterilitez; et ainsi en nos sens interieurs et exterieurs. O que bienheureux sont ceux qui le portent doucement et constamment!

Je l'ay vrayement porté tous ces jours sur ma langue et l'ay porté en Egypte, ce me semble, puisqu'au sacrement de confession j'ay oüy grande quantité de penitens, qui se sont, avec une extreme confiance, addressez à moy, pour le recevoir en leurs ames pecheresses. Oh! Dieu l'y veüille bien conserver?

J'y ay encore apprins une prattique de la presence de Dieu, laquelle, en passant, j'ay resserrée en un coing de ma memoire, pour vous la communiquer sitost que j'auray leu le traitté qu'en a fait le Pere Arias.

Ayez un grand cœur, ma chere fille, et estendez-le fort sous la volonté de nostre Dieu. Sçavez-vous ce que je dis, estendant vostre corporal pour la consecration? Ainsi, dis-je, puisse bien estre estendu le cœur de celle qui me l'a envoyé, sous les sacrées influences de la volonté du Sauveur! Courage, ma fille, tenez-vous bien serrée aupres de vostre saincte Abbesse, et la supplyez sans fin que nous puissions vivre, mourir et revivre en l'amour de son cher Enfant. Vive Jesus, qui m'a rendu tout vostre, et plus que je ne puis dire! La paix du doux Jesus regne en vostre cœur!

CDII.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Il luy donne des advis sur sa conduitte à l'esgard des malades contagieux, et envers les meurtriers de son mary; il luy prescrit diverses regles sur les exercices de pieté.

Le jour de Sainct-André, 30 novembre 1605.

Ne voyez-vous pas un estrange fait, ma chere fille? Il y a un mois que je n'ay sceu vous escrire, ny peu ny prou, parce que j'estois engagé dans nos montaignes, du tout hors de chemin; et je tiens en ma main sept de vos lettres dont la derniere est du 9 de ce mois, auxquelles il me semble que je n'ay pas encore respondu qu'à trois, et neantmoins je ne puis maintenant vous escrire qu'en courant. C'est tout un; encore vaut-il mieux vous escrire peu que rien.

Pour le papier des cinq mille francs, je ne puis vous en donner resolution que vous ne me marquiez à qui l'interest en pourroit revenir, c'est-à-dire qui en pourroit souffrir perte si vous le gardiez; car de là despend le jugement que j'en dois faire. Mais ne vous inquiettez point pour cela, car ayant le propos de vous conduire par mon advis en cela, vostre ame n'en peut estre coupable.

Il ne faut pas laisser de servir les malades és maux contagieux; mais il les faut servir prudemment sans hazarder sa santé, que le moins qu'il se peut, et surtout quand avec nostre danger celuy de nostre famille se treuve conjoinct; et partant, vous pourrez prudemment cesser de faire les visites personnelles, ésquelles il y auroit une juste apparence de danger de contagion.

J'ay esté consolé au recit que vous me faites des traicts de vertu qui parurent en l'âme de feu Monsieur vostre mary, sur le poinct de son despart de ce monde, signes esvidens de son bon fonds, et de la presence de la grace de Dieu. Et vous voyez donc que s'il vous pouvoit parler, il vous diroit ce que je vous ay dit pour l'entreveuë de celuy qui luy fit le coup de son trespas (1).

Or sus, ma chere fille, haut le cœur; ce vous est (et à moy par consequent) un extreme contentement de sçavoir que ce chevalier estoit bon, doux et gracieux à ceux qui l'avoient blessé ou offensé. Maintenant il en aura bien à voir que nous en voulons faire de mesme.

(1) Le baron de Chantal fut tué à la chasse.

Mais que diray-je de nostre Espoux moderne (1)? Quelle douceur exerça-t-il à l'endroict de ceux qui le tuerent et non pas par disgrace et mesgarde, mais par une pleine malice. Ah! qu'il aura bien aggreable que nous en fassions de mesme! C'est nostre Espoux moderne, ma chere fille, car non-seulement la mort ne dissout point nostre maryage avec luy, ains elle la parfaict, elle le consomme.

J'ay escrit cecy parmy un grand tracas, et ne sçay pas pourquoy, mais il n'importe. Il ne se passe jour que je ne prie pour le bien de l'ame de Monsieur vostre premier espoux, et je pense que vous m'en avez voulu souvenir par ces deux recits que vous m'en avez faits qui m'ont esté fort aggreables.

Je louë Dieu de tout mon cœur de la santé de Messieurs nos pere, oncle et frere.

La partie inferieure est pesante, tousjours quelques mauvaises inclinations, quelques respugnances au bien. Mais il n'y a remede, il faut user des frictions et bains chauds pour, petit à petit, dissiper l'humeur qui nous allentit et engage nos jambes.

La meditation de la Passion, nos petits exercices de mortification et de charité feront merveilles, Dieu aydant. Voyez-vous bien ceste chere sœur que j'ayme infiniment; elle est guerie, Dieu mercy, mais encore un peu de fluxion dessus ses jambes la font aller lentement à la clausure de sa mayson; encore un peu de respect aux volontez des freres, des peres, des meres, que sçay-je, moy? O mon Dieu! que bien-heureux sont ceux qui, en semblables occasions, disent à leurs peres et freres : *Je ne sçay qui vous estes, je ne vous cognois point.*

Mais bien petit à petit tout se fera.

Non, je vous prie, ma fille, ne violentez point vostre teste pour la faire franchir les barrieres. Demeurez tranquille en vostre orayson; et quand les distractions vous attaqueront, detournez-les tout bellement si vous pouvez; sinon tenez la meilleure contenance que vous pourrez, et laissez que les mousches vous importunent tant qu'elles voudront; pendant que vous parlez à vostre Roy, il ne prend pas garde à cela. Vous pourrez les esmouscher avec un mouvement civil et tranquille, mais non pas avec un effroy ny impatience qui vous fasse perdre contenance.

Que je suis ayse que nostre Dijon ait receu les bonnes Carmelites de la Mere Therese! Nostre bon Dieu les fasse fructifier à sa

(1) Notre Seigneur.

gloire. Je suis bien content que Madame Brulart, nostre bonne sœur, les gouverne, pourveu que cest objet ne tire point son cœur à des vains desirs de ceste vie-là, pendant qu'elle en doit cultiver une autre. C'est merveille, ma fille, comme mon esprit est ferme en cest advis, de ne point semer au champ de nostre voysin pour beau qu'il soit, pendant que le nostre en a besoin. La distraction du cœur est tousjours dangereuse. Avoir son cœur en un lieu et son devoir à l'autre, n'est pas à propos. Mais je sçay bien qu'elle ne gouverne pas tant les filles, qu'elle ne se laisse gouverner à la mere, laquelle, en un lieu de ses œuvres, dit presque comme moy.

Je dis que pour nostre petite, il sera mieux, en la faysant instruire le plus chrestiennement qu'il sera possible, d'attendre encore un peu à la mettre au Puys-d'Orbe. Et voilà donc M. de Sainct-Ange qui vous arrivera fort à propos.

Pour ma sœur, je suis de vostre advis, non que je ne voulusse bien qu'elle fust aupres de vous, puisqu'elle n'a pas son cœur contourné à la religion, mais pour condescendre à l'amitié de Madame l'Abbesse qui merite bien qu'on ne la contre-eschange pas de desplaysir en ses faveurs; je luy veux escrire touchant le confesseur que le bon Pere Recteur juge propre pour sa mayson, affin qu'elle le recherche et pour cela et pour son assistance. Mon Dieu, que de destours prend-on, avant que d'arriver au logis, quand on n'est pas guidé!

J'attendray que ceste autre sœur m'escrive sur le subjet pour lequel vous luy laissastes l'article que j'avois escrit dans vostre livre. Que Satan est mauvais! Jusqu'où va-t-il se fourrer? mais ne vous estonnez pas, les choses spirituelles luy sont fort accessibles, parce qu'il est esprit; il ne luy faut pas beaucoup d'ouverture pour se glisser és amitiez des mortels; mais je voy nostre bon Dieu qui permet tout pour le mieux, et je l'en beny de tout mon cœur.

O Dieu! quel grand bien à une ame, de toucher au doigt son imbecillité! cela la fortifie et establit pour tout le reste de sa vie : *Celuy qui n'a pas essayé, que peut-il sçavoir,* dit la saincte Escriture? Mon Dieu! que je desirerois pouvoir me confondre moy-mesme!

Vous pourrez refaire encore pour un an vos petits vœux, sinon que la charge d'iceux vous pressast trop. Pour le Caresme, il y a du loysir à vous parler, pour l'Advent il n'est plus tems. N'adjoustez gueres de peynes corporelles à celles du jeusne de l'Eglise; mais puisqu'en Caresme on jeusne, et que l'on n'emploie

pas le temps du souper à manger, sinon pour la petite collation, vous pourrez bien prendre une demy-heure, environ ce tems-là, à mediter sur la Passion ou sur ce qui vous aura touché au sermon. Je dy une demy-heure, au lieu de la petite recollection que je vous avois marquée.

Je ne sçay rien qui me puisse tirer hors d'icy, sinon la volonté du Sainct-Pere, ou l'extreme, mais je dy extreme, necessité du prochain, surtout de mes enfants spirituels. Je suis lyé sur ce banc, il faut que j'y vogue; que vous dirai-je de plus? J'arrivay icy samedy au soir apres avoir battu les champs six sepmaines durant, sans arrester en un lieu, sinon au plus demy-jour. J'ay presché ordinairement tous les jours, et souvent deux fois le jour. Eh! que Dieu m'est bon! je ne fus jamais plus fort. Toutes les croix que j'avois preveuës à l'abord n'ont esté que des oliviers et palmiers; tout ce qui me sembloit fiel s'est treuvé miel, ou peu s'en faut. Seulement puis-je dire avec verité, que si ce n'a esté à cheval, ou en quelques resveils de la nuict, je n'ay point eu de loysir de repenser à moy, et considerer le train de mon cœur, tant les occupations importantes s'entresuivoient de pres.

J'ay confirmé un nombre innombrable de peuple, et à tous les biens qui se sont faits parmy ces simples ames, vous avez tousjours participé comme à tout le reste de ce qui se fait et se fera en ce diocese pendant que j'en auray l'administration. Mais pourquoy vous dis-je cecy? Parce que je parle avec vous comme avec mon propre cœur.

Adieu, ma chere fille, Dieu soit nostre cœur, nostre amour, nostre tout. Demandez pour moy une benediction de vostre saincte Abbesse, aux pieds de laquelle son Fils nous fasse vivre et mourir.

Ma bonne mere ne sçayt pas que je vous escris, mais je sçay bien qu'elle et toute sa famille sont acquis irrevocablement à vostre service.

P. S. M. Cassart m'escrit comme n'ayant pas receu de nos lettres, et neantmoins je luy ay escrit, et pense que ma lettre luy sera arrivée aussi bien que celle que je vous ay escrite, puisqu'elles estoient ensemble.

CDIII.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Pensées sur le renouvellement de l'année.

28 decembre 1605.

Je finis ceste année, ma chere fille, avec un desir non-seulement grand, mais cuisant, de m'advancer meshuy (1) en ce sainct amour, que je ne cesse d'aymer, quoyque je ne l'aye encore point gousté. Vive Dieu, ma fille, nostre cœur (voyez-vous, je dy nostre cœur) est fait pour cela. Ah! que n'en sommes-nous bien pleins! Vous ne sçauriez vous imaginer le sentiment que j'ay presentement de ce desir. O Dieu! pourquoy vivrons-nous l'année suivante, si ce n'est pour mieux aymer ceste bonté souveraine? Oh! qu'elle nous oste de ce monde, ou qu'elle oste le monde de nous; ou qu'elle nous fasse mourir, ou qu'elle nous fasse mieux aymer sa mort que nostre propre vie!

Mon Dieu! ma fille, que je vous souhaitte en Bethleem maintenant aupres de vostre saincte Abbesse! Eh! qu'il luy sied bien de faire l'accouchée, et de manyer ce petit enfançon! Mais surtout, j'ayme sa charité, qui le laisse voir, manyer et bayser à qui veut. Demandez-le-luy, elle vous le donnera, et l'ayant, desrobez-luy secrettement une de ces petites gouttelettes qui sont sur ses yeux. Ce n'est pas encore la pluye, ce ne sont que les premieres rosées de ses larmes. C'est merveille combien ceste liqueur est admirable pour toute sorte de mal de cœur.

Ne vous chargez point d'austeritez ce caresme, sinon avec le congé de vostre confesseur, qui à mon advis ne vous en chargera pas. Dieu veüille couronner vostre commencement d'année des roses que son sang a teintes! Adieu, ma chere fille; je suis celuy qui vous a dedié tout son service.

CDIV.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Le Sainct luy fait cognoistre l'unyon qui regnoit dans sa famille.

Je ne puis vous cacher, Madame, que je suis de present à vostre Sales, comblé d'une tendre et incomparable consolation aupres de ma bonne mere. En verité, vous auriez du playsir de

(1) Désormais.

voir un si estroict accord parmy des choses qui sont pour l'ordinaire si discordantes, belle-mère, belle-fille, belle-sœur, freres et beaux-freres. Entre tout cela, ma vraye fille, je vous puis asseurer, à la gloire de Dieu, qu'il n'y a icy qu'un cœur et qu'une ame en unité de son tres-sainct amour : et j'espere que la benediction et la grace du Seigneur s'y doit rendre abondante; car desjà c'est beaucoup, et une chose bonne, belle et souëfve, de voir comme ceste fraternité demeure ensemble. Vostre envoyé vous pourra dire qu'hyer universellement toute ceste aymable famille vint à confesse à moy en nostre petite chapelle, mais avec tant de pieté que l'on eust dit qu'il y avoit un jubilé d'année saincte à gaigner. O ma fille, il est vray, nous pouvons faire toutes nos années, nos mois, nos jours, et nos heures sainctes, par le bon et fidelle usage. Il a fallu que mon cœur vous ayt dit cecy; car, en effect, que vous peut-il cacher?

Mon cher La Thuille (1) vous saluë humblement. Il est icy aupres de moy; et je m'asseure que ma bonne mere ne fut jamais plus satisfaicte ny plus contente, ny la devotion plus florissante dans la famille : la gloire en soit à Dieu uniquement, et à nous la parfaicte consolation! Je vous advouë qu'une partie de la loüange en est due à nostre La Thuille, car ceste intelligence ne se peut faire sans une tres-grande sagesse et pieté en celuy qui a la conduitte principale de tout cela.

CDV.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Pureté que doivent avoir les communications spirituelles; regles qu'il faut observer, etc.

30 janvier 1606.

J'estois à Sales le 22 de ce mois, pour obeyr à ma bonne mere, qui desiroit me voir avant son despart, et j'y receus vostre lettre du premier jour de ceste année, dont j'ay receu beaucoup de consolation, laquelle se respandit sur toute la famille, qui est infiniment vostre.

Le 25, voicy vostre homme qui m'arriva, et me treuva environné d'affaires; si que je n'ay peu le despescher qu'aujourd'huy.

Dites-moy, ma fille, ne m'est-ce pas de l'affliction de ne pouvoir escrire qu'ainsi à la desrobée? Oh! voilà pourquoy il nous

(1) Louis de Sales.

faut acquerir le plus que nous pourrons l'esprit de la saincte liberté et indifference : il est bon à tout, et mesme pour demeurer six sepmaines, et voire sept, sans qu'un pere, et un pere de telle affection comme je suis, et une fille telle que vous estes, reçoivent aucunes nouvelles l'un de l'autre.

Vous fustes malade apres la Conception, et je le fus aussi sept à huict jours durant; et je craignois fort que ce fust pour bien plus, mais Dieu ne le voulut pas.

Je ne puis m'estendre selon mon cœur; car voicy le jour de mes adieux, devant partir demain devant jour, pour aller à Chambery, où le Pere recteur des Jesuites m'attend, pour me recevoir ces cinq ou six jours de caresme-prenant, que j'ay reservez pour rasseoir mon pauvre esprit tout tempesté de tant d'affaires. Là, ma fille, je pretens de me revoir partout, et remettre toutes les pieces de mon cœur en leur place, à l'ayde de ce bon Pere, qui est esperdeuement amoureux de moy et de mon bien.

Et si feray, ma fille : je vous diray quelque chose de moy, puisque vous le desirez tant, et que vous dites que cela vous sert; mais à vous seulement.

Ce ne sont pas des eaux, ce sont des torrens que les affaires de ce diocese. Je vous puis dire avec verité que j'en ay eu du travail sans mesure, depuis que je me suis mis à la visite; et, à mon retour, j'ay treuvé une besongne de laquelle il m'a fallu entreprendre ma part, et qui m'a infiniment occupé. Le bon est que c'est tout à la gloire de nostre Dieu, à laquelle il m'a donné de tres-grandes inclinations; je le prie qu'il luy playse de les convertir en resolutions.

Je me sens un peu plus amoureux des ames que l'ordinaire; c'est tout l'advancement que j'ay fait depuis vous; mais, au demeurant, j'ay souffert de grandes seicheresses et derelictions, non toutesfois longues, car mon Dieu m'est si doux qu'il ne se passe jour qu'il ne me flatte pour me gaigner à luy. Miserable que je suis! je ne correspons point à la fidellité de l'amour qu'il me tesmoigne.

Le cœur de mon peuple est presque tout mien maintenant. Il y a tousjours quelque chose à dire; car je fay des fautes par ignorance et imbecillité, parce que je ne sçay pas tousjours rencontrer le bon byais. Sauveur du monde, que j'ay de bons desirs! mais je ne sçay les parfaire.

Est-ce pas assez dit, ma bonne fille? Je dy ma bonne fille, parce que vous m'estes fort bonne, et que vous me consolez plus

que vous ne sçauriez croire. Il y a une certaine benediction de Dieu en ceste filiation sans doubte (1).

Nostre sœur a bien fait de restreindre sa conversation spirituelle au confessionnal. Je n'ay receu nulle de ses nouvelles; si j'en reçoy, à mesure de ce qu'elle me dira, je luy en escriray. Si les mousches qui ont gasté, ou au moins qui vouloient gaster la suavité de l'unguent, estoient fort pressantes et en grand nombre, ô Dieu! en ce cas-là, il faut qu'elle se range aux exacts retranchemens de toutes parolles superflues, et de tous gestes, de toutes veues, et que le seul confessionnal pour tout demeure en liberté.

Mon Dieu! n'est-ce pas dommaige que ces bausmes des amitiez spirituelles soient exposez aux mouscherons! Ceste liqueur si saincte, si sacrée, merite un soing bien grand pour estre conservée toute nette et toute pure; mais bien dit le Sage : *Celuy qui n'a point esté tenté, que sçayt-il* (Eccl. 34)? Tout va bien, et tout ira bien, Dieu aydant; et, comme je dy ordinairement, si Dieu nous ayde, nous ferons prou.

Parlons un peu de vous, c'en est bien la rayson. Qui sont ces temeraires qui veulent rompre et briser ceste blanche colomne de nostre sacré tabernacle? Ne craignent-ils point les Cherubins, qui se tiennent deçà et delà, et le couvrent sous l'ombre de leurs aisles? Hé bien! il s'est passé un peu de vanité, un peu de complaysance, un peu de je ne sçay quoy. Or cela n'est rien à un ferme courage. Nos colomnes sont, ce semble, bien fondées, un peu de vent ne les aura pas esbranlées (2).

C'est bien dit, ma fille, il faut couper court et trancher net en ces occasions : il ne faut point amuser les chalands, puisque nous n'avons pas la marchandise qu'ils demandent; il le leur faut dire dextrement, affin qu'ils aillent ailleurs. Vrayement, ce sont de braves gens : ne voient-ils pas que nous avons osté l'enseigne, et que nous avons rompu le trafic que nous pouvions avoir avec le monde? Il est vray, nostre corps n'est plus nostre, de mesme que l'ivoire du throsne de Salomon n'estoit plus aux elephans qui l'avoient porté dans leur gueule. Le grand roy Jesus l'a choisy pour son siege; qui l'en desplacera? O donc! il faut estre toute simple en ces endroicts, et ne point oüyr de capitulation. Laissez faire, Dieu gardera bien nostre pere (3) sans perdre la fille.

(1) Certainement. — (2) Madame de Chantal était vivement sollicitée de se remarier. — (3) M. Frémiot.

Vrayement ce n'est pas mal parler : Ste Agathe, Ste Thecle, Ste Agnes, ont souffert la mort pour ne point perdre le lys de leur chasteté; et on voudroit vous faire peur avec des phantosmes! Ouy dà, ma fille; lisez, lisez cherement l'Imitation de vostre Abbesse, et les epistres de S. Hierosme; vous y treuverez celle qu'il escrit à sa Furia, et quelques autres qui sont bien belles.

Vous me demandez si j'iray en Bourgogne ceste année; Dieu seul le sçayt, je ne le sçay pas. Je pense que non; car mille lyens me retiennent attaché si court et si serré, que je ne puis remuer ny pieds ny mains, si Dieu de sa saincte main ne m'en deslivre. Voilà ce que c'est; je pense vous l'avoir desjà dit par une precedente. Pour ma personne, je feray tout pour donner satisfaction, je ne dy pas à vous, mais au moindre de tous mes enfans que Dieu m'a donnez. Mais ma pauvre femme me fait compassion; et puisque je ne la puis laisser qu'elle ne souffre mille incommoditez, et que Dieu veut que je luy adhere, me voilà garrotté.

Je ne dy pas que mon absence de quelque peu de jours luy fust nuisible; car, pour la privation de ma presence, ce n'est pas cela qui m'empesche; mais c'est que la sayson est si subjette aux vents et orages, que je ne suis pas à mon pouvoir d'aller et venir, mais faut que je vogue à leur mercy. M'entendez-vous bien? Je croy que ouy : car vous sçavez ce que je vous dis un jour de mon voyage à Dijon, lequel je fis desjà contre le commun advis de tous mes amys, mais surtout de celuy auquel je devois le plus defferer, qui est le mesme Pere recteur que je vay voir à ce Caresme-prenant, lequel, avec un grand zele de mon bien, me pensa quasi arrester; mais ce grand Dieu, en la face duquel je regardois droict, tiroit tellement mon ame à ce beny voyage, que rien ne me peut arrester, et aussi il l'a reduict tout à bien et à sa gloire. Mais maintenant d'y retourner jusqu'à ce que tout soit bien esclairci, je tenterois ceste bonté, laquelle me traitte si doucement que je la dois bien reverer. Je vous ay dit cecy au long, parce qu'il m'est venu en l'ame de penser que je le devois faire, à la charge que c'est à vous seulement. Mon Dieu sçayt bien que si j'estois en liberté, j'irois, je dy, je volerois souvent partout où j'ay du devoir. S. Paul dit à ses chers Romains, entre lesquels et par lesquels il devoit mourir : *J'ay souvent proposé de venir avec vous, affin que j'eusse quelque fruict entre vous; mais j'ay esté empesché jusqu'à present* (Rom. 1). Mais qui l'empeschoit? L'ame de S. Paul; et S. Chrysostome dit que c'estoit le Sainct-Esprit.

Quoyque, parmy les traverses et les tribulations, vostre ame va bien, à ce que j'en voy, il reste de la tenir ferme. Tout ce caresme, si vous m'escrivez par Lyon, vous en aurez une tres-grande commodité : car de Lyon à Chamberi, ce n'est pas comme dés icy; car tous les jours les courriers arrivent. Pour moy, je pense bien, Dieu aydant, vous escrire tous les huict jours : alors vous me direz s'il est requis que nous nous voyions ceste année; et s'il l'est, je vous diray quand, et je le puis dire dés maintenant. La sepmaine de Pentecoste, à commencer dés l'avant-veille, sera toute mienne, et celle de l'octave du Sainct-Sacrement que je seray icy, où ma mère viendra en ce tems-là. Hors de là il faut que je courre trois cens paroisses, que j'ay encore à voir. Mais je dy cela en cas que vous et vostre confesseur jugiez qu'il soit expedient : car, sans mentir, je plains vostre peine; et si elle n'est contre-eschangée de quelque grande utilité spirituelle, elle m'afflige.

Je ne sçay si les Carmelites reçoivent des religieuses des autres Ordres; je croy que nenny. Mais quand cela seroit, croyez-moy, c'est une tentation à ces bonnes dames d'y aspirer, sinon qu'elles puissent reduire tous leurs monasteres en Carmelites. Ouy-dà, aux Carmelites : nous ne pouvons pas nous accommoder aux petites obediences, et nous en ferons des extremes? A Dieu, ma chere fille, à Dieu donc soyez-vous à jamais! je suis en luy plus vostre que vous ne sçauriez estimer : il n'y a rien de semblable. Le doux Jesus repose à jamais sur vostre poictrine, et vous fasse reposer sur la sienne, ou du moins sur ses pieds!

CDVI.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Moyens de bien passer le Caresme.

Chambery, 21 febvrier 1606.

Ce ne peut estre icy qu'une petite lettre; car je m'en vay tout maintenant en chaire, ma tres-chere fille. Vous estes maintenant à Dijon, où je vous ay escrit il n'y a que peu de jours, et où vous abondez, par la grace de Dieu, en plusieurs consolations auxquelles je participe en esprit. Le Caresme est l'automne de la vie spirituelle, auquel on doit recueillir les fruicts, et les ramasser pour toute l'année. Faites-vous riche, je vous supplie, de ces thresors precieux que rien ne vous peut ny ravir ny

gaster. Souvenez-vous de ce que j'ay accoustumé de dire : Nous ne ferons jamais bien un Caresme pendant que nous penserons en faire deux. Faysons donc celuy-cy comme le dernier, et nous le ferons bien. Je sçay qu'à Dijon il y aura quelque excellent predicateur; les parolles sainctes sont des perles, et de celles que le vray Ocean d'Orient, l'abysme de misericorde, nous fournit; assemblez-en beaucoup autour de vostre cou, pendez-en bien à vos aureilles, environnez-en vos bras : ces atours ne sont point deffendus aux veufves, car ils ne les rendent point vaines, mais humbles.

Pour moy, je suis icy, où je ne voy encore rien qu'un leger mouvement parmy les ames à la saincte devotion. Dieu l'accroistra, s'il luy plaist, pour sa saincte gloire. Je m'en vay dire maintenant à mes auditeurs que leurs ames sont la vigne de Dieu; la cisterne est la foy, la tour est l'esperance, et le pressoir la saincte charité; la haye, c'est la loi de Dieu, qui les separe des autres peuples infidelles. A vous, ma chere fille, je dy que vostre bonne volonté c'est vostre vigne; la cisterne sont les sainctes inspirations de la perfection que Dieu y fait pleuvoir du ciel; la tour, c'est la saincte chasteté, laquelle, comme il est dit de celle de David, doit estre d'ivoire; le pressoir, c'est l'obeyssance, laquelle produict un grand merite pour les actions qu'elle exprime; la haye, ce sont vos vœux. Oh! Dieu conserve ceste vigne qu'il a plantée de sa main! Dieu veüille faire abonder de plus en plus les eaux salutaires de sa grace dans sa cisterne! Dieu soit à jamais le protecteur de sa tour! Dieu soit celuy qui veüille tousjours donner tous les tours au pressoir, qui sont necessaires pour l'expression du bon vin, et tenir tousjours close et fermée ceste belle haye dont il a environné ceste vigne, et fasse que les anges en soyent les vignerons immortels!

Adieu, ma chere fille, la cloche me presse; je m'en vay au pressoir de l'Eglise, au sainct autel, où distille perpetuellement le vin sacré du sang de ce raysin delicieux et unique que nostre saincte Abbesse, comme une vigne celeste, nous a heureusement produict. Là, comme vous sçavez que je ne puis faire autrement, je vous presenteray et representeray au Pere en l'unyon de son Fils, auquel, pour lequel et par lequel je suis uniquement et si entierement vostre, etc.

CDVII.

A Madame la baronne de Chantal.

Sur les peynes d'esprit.

7 mars 1606.

C'EST enfin par Monsieur Fabre, que je vous escris, ma chere fille, et tousjours neantmoins sans ioysir, car il m'a fallu escrire beaucoup de lettres, et tousjours vous estes la derniere à qui j'escris, ne craygnant point pour cela de m'en oublyer. Je me repentis l'autre jour de vous avoir tant escrit de choses sur ceste petite broüillerie d'esprit qui vous estoit arrivée. Car puisque ce n'estoit rien en vraye verité, et que l'ayant communiqué au Pere Gentil, tout cela s'estoit esvanoüy, je n'avois que faire, sinon de dire *Deo gratias*. Mais voyez-vous, mon esprit est subjet aux espanchemens avec vous et avec tous ceux que j'affectionne. Mon Dieu, ma fille, que vos maux me font de bien! car j'en prie avec plus d'attention, je me mets devant Nostre Seigneur avec plus de pureté d'intention, je me mets plus entierement à l'indifference. Mais croyez-moy, ou je suis le plus trompé homme du monde, ou nos resolutions sont de Dieu et à sa plus grande gloire. Non, ma fille, ne regardez plus ny à droicte ny à gauche; hé! je ne veux pas dire, que vous ne regardiez pas, non; mais je veux dire ne regardez pas pour vous y amuser, pour examiner soigneusement, pour vous embarrasser, et entortiller vostre esprit de considerations desquelles vous ne sçauriez vous desmeler. Car si, apres tant de tems, apres tant de demandes à Dieu, on ne se resout pas sans difficulté, comme penserons-nous sur des considerations faites sans appareil pour celles qui viennent à gauche, et faites par des simples odeurs et gousts, quant à celles qui viennent à dextre; comme penserons-nous, dy-je, bien rencontrer? Or, sus, laissons cela. N'en parlons plus, parlons d'une regle generale que je vous veux donner, c'est que tout ce que je vous dy. Ne pensez pas cecy, cela, ne regardez pas, et semblables, tout cela s'entend *grosso modo*. Car je ne veux point que vous contraigniez vostre esprit à rien, sinon à bien servir Dieu, à le bien aymer, à ne point abandonner nos resolutions, ains à les aymer. Pour moy, j'ayme tant les miennes, que quoy que je voye ne me semble point suffisant pour m'oster une once de la bonne estime que j'en ay, encore que j'en voye et considere des autres plus excellentes et relevées. Helas! ma chere fille, c'est aussi un entortillement que celuy duquel vous m'escrivez

par Monsieur de Sauzea. Ce tintamare..... qui vous fait peur de..... Mon Dieu! ma fille, ne sçauriez-vous vous prosterner devant Dieu, quand cela vous arrive, et luy dire tout simplement : Ouy, Seigneur, si vous le voulez, je le veux, et si vous ne le voulez pas, je ne le veux pas. Et puis passer à faire un peu d'exercice et d'action, qui vous serve de divertissement? Mais, ma fille, voicy ce que vous faites : Quand cette bagatelle se presente à vostre esprit, vostre esprit s'en fasche, et ne voudroit point voir cela. Il craint que cela ne l'arreste, ceste crainte retire la force de vostre esprit et laisse ce pauvre esprit tout pasle, triste et tremblant; ceste crainte luy deplaist, et engendre une autre crainte, que ceste premiere crainte et l'effroy qu'elle donne ne soit cause du mal, et ainsi vous vous embarrassez. Vous craignez la crainte, puis vous craignez la crainte de la crainte; vous vous faschez de la fascherie, et puis vous vous faschez d'estre faschée de la fascherie : c'est comme j'en ay veu plusieurs qui, s'estant mis en cholere, sont par apres en cholere de s'estre mis en cholere; et semble tout cela aux cercles qui se font en l'eau quand on y a jetté une pierre : car il se fait un cercle petit et cestuy-là en fait un plus grand et cest autre un autre. Quel remede, ma chere fille? apres la grace de Dieu, c'est de n'estre pas si delicate. Voyez-vous (voicy un autre espanchement d'esprit, mais il y a un remede) ceux qui ne peuvent pas souffrir la demangeayson d'un ciron, en la pensant faire passer à force de se gratter, ils s'escorchent les mains. Mocquez-vous de la pluspart de ces broüilleries, ne debrassez point pour les penser rejetter. Mocquez-vous-en, divertissez-vous à des actions, taschez de bien dormir; imaginez-vous, je veux dire, pensez que vous estes un petit saint Jean qui doit dormir et se reposer sur la poictrine de Nostre Seigneur, entre les bras de sa providence; et courage, ma fille. Nous n'avons point d'intention que pour la gloire de Dieu; non pas, non certes, au moins d'intentions descouvertes : car, si nous en descouvrions, nous les arracherions tout aussitost de nostre cœur. Et doncques, de quoy nous tourmentons-nous? Vive Jesus! ma fille. Il m'est advis quelquesfois que nous sommes tous pleins de Jesus : car au moins nous n'avons point de volonté deliberée contraire. Ce n'est pas en esprit d'arrogance que je dy cela, ma fille; c'est en esprit de confiance et pour nous encourager. Il est neuf heures du soir, il faut que je fasse collation et que je dye l'office pour prescher demain à huict heures; mais je pense..... puis arracher de dessus ce papier. Et si il faut que je vous dye encore ceste petite folie, c'est

que je presche si joliment à mon gré en ce lieu, je dy je ne sçay quoy que ces bonnes gens entendent si bien, que quasi ils me respondroient volontiers. Adieu, ma fille, ma tres-chere fille. Je suis, mais.....blement, vostre. — FRANÇOIS, Ev. de Geneve.

CDVIII.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

La trop grande crainte des tentations est prejudiciable; le plus seur est de les mespriser.

16 mars 1606.

MA tres-chere fille, contre tous ces nouveaux assauts et tentations d'infidellité ou doubte de la foy, tenez-vous close et couverte dans les instructions que vous avez eues jusqu'à present; vous n'aurez rien à craindre. Prenez garde à ne point disputer, ny marchander; item, à ne point vous attrister et inquietter, et vous en serez deslivrée.

Pour moy, je voy ceste grande horreur et hayne que vous avez pour ces suggestions, et ne doubte nullement que cela ne vous nuyse, et ne donne de l'advantage à l'ennemy qui se contente de vous ennuyer et inquietter, puisqu'il ne peut faire autre chose, comme il ne fera jamais, Dieu aydant. Mais courage, ma chere fille, ne vous amusez point à la consideration de tout cela; car il vous doit suffire que Dieu n'est point offensé en ces attaques que vous recevez. Usez le plus que vous pourrez de mespris de ces broüilleries-là; car le mespris est le remede le plus utile.

Non, je ne suis nullement en crainte pour les colomnes de nostre tabernacle; car Dieu en est le protecteur. J'ay neantmoins bien esté en consideration, pour penser ce que c'est qui pouvoit permettre au monde l'audace et l'impudence de penser à les esbranler : car il me semble que nous luy faysons assez mauvais visage pour luy oster le courage de nous vouloir chatoüiller. Or bien, tout cela n'est rien. Je ne peux ny veux jamais cesser de vous souhaitter l'abondance des graces de Nostre Seigneur et de sa tres-saincte Mere, en l'amour duquel je suis et seray inviolablement et uniquement tout vostre.

CDIX.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Il la console sur les tentations contre la foy, et luy montre l'usage de l'imagination dans l'orayson.

En avril 1606.

Je suis consolé que M. Galemand soit de mesme advis avec moy pour le remede de ces importunitez que vous recevez touchant la foy : il dit vray, il ne faut pas disputer, mais s'humilier, ny speculer avec l'entendement, mais roydir la volonté.

Le livre de la *Methode de servir Dieu* est bon, mais embarrassé et difficile plus qu'il ne vous est requis : celuy du *Combat spirituel* contient tout ce qu'il dit, et plus clairement et plus methodiquement.

Il n'est pas possible de ne se servir en l'orayson ny de l'imagination ny de l'entendement; mais de ne s'en servir point que pour esmouvoir la volonté, et, la volonté estant esmue, l'employer plus que l'imagination et l'entendement, cela se doit faire indubitablement. Il n'est pas besoin, dit ceste bonne Mere (1), de l'imagination pour se representer l'humilité sacrée du Sauveur. Non pas peut-estre à ceux qui sont desjà fort advancez en la montaigne de perfection; mais pour nous autres, qui sommes encore és vallées, quoyque desireux de monter, je pense qu'il est expedient de se servir de toutes nos pieces, et de l'imagination encore.

Je vous ay neantmoins marqué en quelque papier que ceste imagination doit estre fort simple, et comme servant d'esguille pour enfiler dans vostre esprit les affections et revelations. C'est le grand chemin, ma chere fille, duquel il ne vous faut pas encore despartir, jusqu'à ce que le jour soit un petit plus grand, et que nous puissions discerner les sentiers. Il est bien vray que ces imaginations ne doivent point estre entortillées de beaucoup de particularitez, mais simples.

Demeurons, ma chere fille, encore un peu de tems icy en ces basses vallées; baysons encore un peu les pieds du Sauveur : il nous appellera quand il luy playra à sa saincte bouche. Ne vous despartez point encore de ceste methode, jusqu'à ce que nous nous revoyions.

Mais quand sera-ce, me direz-vous? Si vous pensez, ma chere

(1) Il y a grande apparence que c'est une Prieure des Carmélites, parce qu'il en est parlé dans d'autres lettres dans les mêmes termes.

fille, que vous puissiez tirer de ma presence tant d'ayde et de bon fruict, et des provisions spirituelles, comme vous m'escrivez, et que vous en ayez beaucoup de desir, je ne seray pas si dur que de vous remettre à l'année prochaine; mais je vous remettray volontiers au premier dessein, lequel ne me donne nulle peyne que celle que vous aurez au voyage : car, au demeurant, il m'est plein de suavité et de contentement. La difficulté est que je n'ay à mon commandement que les octaves de Pentecoste et celle du Sainct-Sacrement. Auxquelles des deux que vous vouliez venir, vous me treuverez icy plein de cœur, et Dieu aydant, de joye à vous servir.

Et voyez-vous, ma chere fille, en ces choses non necessaires, ou au moins desquelles on ne peut pas bien discerner la necessité, ne prenez pas mes parolles ric-à-ric; car je ne veux pas qu'elles vous serrent, mais que vous ayez la liberté de faire ce que vous croirez meilleur. Si donc vous croyez que vostre voyage vous soit fort utile, je m'accorde qu'il se fasse, mais cela avec ayse et toute volonté. Seulement, il faudra m'advertir duquel des deux tems vous voudriez faire choix; car je veux faire venir ma mere icy en ce tems-là : et croyez qu'elle et moy en serons bien consolez, aux despens de vostre travail.

Dieu soit à jamais avec nous, et veuille vivre en nos cœurs eternellement!

Adieu, ma tres-chere fille; je suis celuy qu'il a rendu si uniquement vostre.

CDX.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Confiance et sousmission du Sainct à la divine Providence.

Annessy, le 9 may 1606.

Je receus la sepmaine passée quatre lettres des vostres, l'une du jour de Pasques (1), et les autres trois du 27 avril; or, plutost que de retarder davantage, je veux vous escrire tout à la haste.

Je voy ce que vous me dites de ces bonnes ames, compaignes de vos desirs; de vos desirs, dy-je, qui se fortifient et se rendent actifs dedans vostre cœur. Helas! ma chere fille, ils vous resveillent souvent l'esprit, à ce que je voy; mais croyez bien que celuy que j'ay de conduire le tout à chef (2) et à la gloire de

(1) Le 26 mars. — (2) A bout.

Dieu m'excite aussi tres-souvent. Or sus, je veux dire ce mot de vanterie plus souvent que vous, que je croy; mais ne faut-il pas tout faire avec une diligence soigneuse, mais douce, mais tranquille, mais resignée? Hé bien! j'espere que Dieu sera nostre guide.

Et ne vous troublez point, ma fille, je vous prie, de ce que je vous escrivis l'autre jour touchant la proposition qui se fait de me tirer moy-mesme de ma terre et de mon parentage (1), car rien ne se fera que de par Dieu; et, de quelque costé que j'aille, sous sa conduitte tout ira fort bien et pour vous et pour moy. Non, croyez-le bien, ma chere fille; mais voyez-vous, n'en parlez à personne. Je vous dy tout; ce ne seroit pas sans respugnance s'il me falloit changer de logis, bien que je ne me sente nullement attaché qu'à quelques ames, d'un lyen tout purement spirituel, Dieu mercy : mais Dieu tiendra tout de sa main; car, voyez-vous, ma chere fille, mon ame n'a point de rendez-vous qu'en ceste Providence de Dieu. *Mon Dieu, vous me l'avez enseigné dés ma jeunesse et jusqu'à present; j'annonceray vos merveilles* (Ps. 70).

Adieu, ma chere fille; tenez pour tout asseuré que je pense fort au soing de vostre ame, laquelle m'est chere, precieuse et aymable comme la mienne propre, et je ne la tiens que pour une mesme. Dieu nous ayme, ma chere fille : il sera tousjours avec nous, nostre unique amour et nostre confiance. O Dieu! que je desire de bien à vostre esprit, ma chere fille! Nostre-Dame soit nostre Dame et Maistresse ! Je suis, etc.

CDXI.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Considerations sur le Sainct Sacrement.

1er juin 1606.

Mon Dieu! que mon cœur est plein de choses pour vous dire, ma fille : car c'est aujourd'huy le jour de la grande feste de l'Eglise, en laquelle portant le Sauveur à la procession, il m'a de sa grace donné mille douces pensées, emmy (2) lesquelles j'ay eu peine de reprimer les larmes.

O Dieu! je mettois en comparayson le grand prestre de l'ancienne loy avec moy, et considerois que ce grand prestre portoit

(1) On voulait l'attirer en France. — (2) Parmi.

un riche pectoral sur la poictrine, orné de douze pierres precieuses, et en iceluy se voyoient les noms des douze tribus des enfans d'Israël : mais je treuvois mon pectoral bien plus riche, encore qu'il ne fust composé que d'une seule pierre, qui est la perle orientale que la mere forte conceut en ses chastes entrailles, de la beniste rosée du ciel; car, voyez-vous, je tenois ce divin Sacrement bien serré sur ma poictrine, et m'estoit advis que les noms des enfans d'Israël estoient tous marquez en iceluy; ouy, les noms des filles specialement, et le nom de l'une encore plus.

L'espervier et le passereau de S. Joseph me revenoient en l'esprit, et me sembloit que j'estois chevalier de l'ordre de Dieu, portant sur ma poictrine le mesme Fils qui vit eternellement en la sienne. Ah! que j'eusse bien voulu que mon cœur se fust ouvert pour recevoir ce precieux Sauveur, comme fit celuy du gentilhomme duquel je vous fis le conte! Mais helas! je n'avois pas le cousteau qu'il falloit pour le fendre, car il ne se fendit que par l'amour; si ay-je bien pourtant eu des grands desirs de cest amour, mais je dy pour nostre cœur indivisible. Voilà ce que je vous puis dire. Bonsoir, ma chere fille, vivez tout en Dieu et pour Dieu. Je suis en luy infiniment tout vostre.

J'oubliay hyer de vous reprendre de quoy vous ne receviez pas en simplicité la parolle de Dieu, ains aviez des adversions qui vous la rendoient moins souëfve des uns que des autres. Oh! l'humilité et douceur de l'amour de l'Espoux fait demeurer les espouses humblement et doucement attentives à recevoir la saincte parolle. Vive Jesus! ma tres-chere Mere, en tout ce que nous sommes, selon l'unité qu'il a faite de nous.

CDXII.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Sur le destachement qu'il faut avoir pour les personnes mesme les plus cheres. — Advis sur la distribution du tems et l'employ de la journée, et sur plusieurs autres matieres interessant le salut.

Annessy, 8 juin 1606.

Ce sera donc pour ceste prochaine année, s'il plaist à Dieu, que nous nous reverrons, ma tres-chere fille; mais cela infailliblement, et tousjours aux festes de la Pentecoste, ou à celles du Sainct-Sacrement, sans qu'il soit besoin d'attendre aucune autre assignation, affin qu'on s'y dispose de bonne heure. Et cependant qu'est-ce que nous ferons? Nous nous resignerons entierement et sans reserve à la bonne volonté de Nostre Sei-

gneur, et remettrons entre ses mains toutes nos consolations, tant spirituelles que temporelles. Nous remettrons purement et simplement à sa providence la mort et la vie de tous les nostres, pour faire survivre les uns aux autres, et à nous, selon son bon playsir; asseurez que nous sommes que, pourveu que sa souveraine bonté soit avec nous, et en nous, et pour nous, il nous suffit tres-abondamment.

Que je demandasse de vous survivre? Oh! vrayement, que ce bon Dieu en fasse comme il lui playra, ou tost ou tard : ce ne sera pas cela que je voudrois excepter en mes resignations, si j'en faysois.

Mais, ce dites-vous, vous n'estes pas encore destachée de ce costé-là. Seigneur Dieu! que dites-vous, ma tres-chere fille? Vous puis-je servir de lyen, moy qui n'ay point de plus grand desir sur vous que de vous voir en l'entiere et parfaicte liberté de cœur des enfans de Dieu! Mais je vous entens bien, ma chere fille ; vous ne voulez pas dire cela; vous voulez dire que vous pensez que ma survivance soit à la gloire de Dieu, et pour cela vous vous y sentez affectionnée. C'est donc à la gloire de Nostre Seigneur que vous estes attachée, non pas à ses creatures : je le sçay bien, et en loüe sa divine Majesté.

Mais sçavez-vous quelle parolle je vous donneray bien? c'est d'avoir plus de soing de ma santé doresnavant, quoyque j'en aye tousjours eu plus que je ne merite; et, Dieu mercy, je la sens fort entiere maintenant, ayant absolument retranché les veillées du soir, et les escritures que j'y soulois (1) faire, et mangeant plus à propos aussi. Mais croyez-moy, vostre desir a sa bonne part en ceste resolution; car j'affectionne en extremité vostre contentement et consolation, mais avec une certaine liberté et sincerité de cœur, telle que ceste affection me semble une rosée, laquelle detrempe mon cœur sans bruict et sans coup. Et, si vous voulez que je vous die tout, elle n'agissoit pas si souëfvement au commencement que Dieu me l'envoya (car c'est luy sans doubte) comme elle fait maintenant qu'elle est infiniment forte, et, ce me semble, tousjours plus forte, quoyque sans secousses ny impetuosité. C'est trop dit sur un subjet duquel je ne voudrois rien dire.

Or sus, je m'en vay vous nommer vos heures. Pour coucher, neuf, s'il se peut, ou dix, s'il ne se peut mieux; pour lever, cinq, car il vous faut bien le repos de sept à huict heures;

(1) *Souloir*, avoir coutume.

l'orayson du matin à six heures, et durera demy-heure ou trois quarts d'heure; à cinq heures du soir, un peu de recueillement pour un quart d'heure environ, et la lecture un quart d'heure, ou devant ou apres; au soir, demy-quart d'heure pour l'examen et la recommandation : parmy le jour, beaucoup de sainctes aspirations.

J'ay pensé sur ce que vous m'escrivistes, que M. N. vous avoit conseillé de ne point vous servir de l'imagination, ny de l'entendement, ny de longues oraysons, et que la bonne Mere Marie de la Trinité vous en avoit dit de mesme touchant l'imagination.

Et pour cela, si vous faites quelque imagination vehemente, et que vous vous y arrestiez puissamment, sans doubte vous avez eu besoin de ceste correction; mais si vous la faites briefve et simple, pour seulement rappeller vostre esprit à l'attention, et reduyre ses puissances à la meditation, je ne pense pas qu'il soit encore besoin de la du tout abandonner; il ne faut ny s'y amuser ny la du tout mespriser. Il ne faut ny trop particulariser, comme seroit de penser à la couleur des cheveux de Nostre-Dame, à la forme de son visage, et choses semblables; mais simplement en gros, que vous la voyez souspirante apres son Fils, et choses semblables, et cela briefvement.

De ne point se servir de l'entendement, j'en dy de mesme : si vostre volonté sans violence court avec ses affections, il n'est pas besoin de s'amuser aux considerations; mais parce que cela n'arrive pas ordinairement à nous autres imparfaicts, il est force de recourir aux considerations encore pour un peu.

De tout cela je recueille que vous devez vous abstenir de longues oraysons, car je n'appelle pas longue l'orayson de trois quarts d'heure ou demy-heure; et des imaginations violentes, particularisées et longues, car il faut qu'elles soyent simples et fort courtes, ne devant servir que de simple passage de la distraction au recueillement; et tout de mesme des applications de l'entendement, car aussi ne se font-elles que pour esmeuvoir les affections, et les affections pour les resolutions, et les resolutions pour l'exercice, et l'exercice pour l'accomplissement de la volonté de Dieu, en laquelle nostre ame se doit fondre et resoudre. Voilà ce que je vous en puis dire. Que si je vous avois dit quelque chose contraire, ou que vous eussiez entendue autrement, il la faudroit reformer sans doubte.

J'appreuve vos abstinences du vendredy, mais sans vœu, ny trop grande contraincte. J'appreuve encore plus que vous fassiez ces ouvrages de vos mains, comme le filer et semblables, aux

heures que rien de plus grand ne vous occupe; et que vos besongnes soyent destinées ou aux autels, ou pour les pauvres; mais non pas que ce soit avec si grande rigueur que, s'il vous arrivoit de faire quelque chose pour vous ou les vostres, vous voulussiez pour cela vous contraindre à donner aux pauvres la valeur; car il faut partout que la saincte liberté et franchise regnent, et que nous n'ayons point d'autre loy ny contraincte que celle de l'amour, lequel, quand il nous dictera de faire quelque besongne pour les nostres, il ne doit point estre corrigé comme s'il avoit mal fait, ny luy faire payer l'amende comme vous voudriez faire : aussi, à quoy qu'il nous convie, ou pour le pauvre, ou pour le riche, il fait tout bien, et est esgalement aggreable à Nostre Seigneur.

Je pense que, si vous m'entendez bien, vous verrez que je dy vray, et que je combats pour une bonne cause quand je deffens la saincte et charitable liberté d'esprit, laquelle, comme vous sçavez, j'honnore singulierement, pourveu qu'elle soit vraye et esloignée de la dissolution et du libertinage, qui n'est qu'un masque de liberté.

Apres cela j'ay ry vrayement, et ay ry de bon cœur, quand j'ay veu vostre dessein de vouloir que vostre serge soit employée pour mon usage, et que je donne ce qu'elle pourra valoir aux pauvres; mais je ne m'en mocque pourtant pas, car je voy bien que la source de ce desir est belle et claire, quoyque le ruisseau soit un peu trouble. O Dieu! mon Dieu me fasse tel que tout ce que j'employe à mon usage soit rapporté à son service, et que ma vie soit tellement sienne que ce qui sert à la maintenir puisse estre dit servir à sa divine Majesté!

Je ry, ma chere fille, mais ce n'est pas sans meslange d'apprehension bien forte de la difference qu'il y a entre ce que je suys et ce que plusieurs pensent que je sois. Mais, bien que vostre intention vous vaille devant Dieu, j'en suis content pour une piece : mais qui me l'estimera à sa juste valeur? car, si je voulois rendre aux pauvres son prix selon que je l'estimeray, je n'aurois pas cela vaillant, je vous en asseure. Jamais vestement ne me tint si chaud que celuy-là, duquel la chaleur passera jusqu'au cœur; et ne penseray pas qu'il soit violet, mais pourprin et escarlatin, puisqu'il sera, ce me semble, teint en charité. Or sus donc, soit dit pour une fois : car sçachez que je ne fay pas toutes les années faire des habicts, mais seulement selon la necessité; et, pour les autres années, nous treuverons moyen de bien loger vos travaux selon vostre desir.

Ce n'est pas encore tout : ce dessein m'a donné mille gayes pensées; mais je ne veux vous en dire qu'une, que je faysois le jour de l'octave du Sainct-Sacrement, le portant à la derniere procession (1). Je vous dressois, ce me semble, bien de la besongne à filer, et sur une brave quenouille.

Voyez-vous, j'adorois celuy que je portois, et me vint au cœur que c'estoit le vray *Agneau de Dieu, qui oste les pechez du monde.* O sainct et divin Agneau, ce disois-je, que j'estois miserable sans vous! Helas! je ne suis revestu que de vostre laine, laquelle couvre ma misere devant la face de vostre Pere. Sur ceste cogitation, voicy Isaïe qui dit que Nostre Seigneur en sa passion estoit *comme une brebis que l'on tond sans qu'elle die mot.* Et qui est ceste divine toyson, sinon le merite, sinon les exemples, sinon les mysteres de la croix? Il me semble donc que la croix est la belle quenoüille de la saincte Espouse des cantiques, de ceste devote Sunamite; la laine de l'innocent Agneau y est precieusement lyée, ce merite, cest exemple, ce mystere.

Or, mettez avec reverence ceste quenoüille à vostre costé gauche, et filez continuellement par considerations, aspirations et bons exercices, je veux dire, par une saincte imitation; filez, dy-je, et tirez dans le fuseau de vostre cœur toute ceste blanche et delicate laine : le drap qui s'en fera vous couvrira et gardera de confusion au jour de vostre mort; il vous tiendra chaud dans l'hyver, et, comme dit le Sage, *vous ne craindrez point le froid des neiges* (Prov. 3). Et c'est ce que le mesme Sage a peut-estre pensé quand, louant ceste saincte mesnagere, il dit qu'*elle porta sa main à choses hardyes, et ses doigts prirent le fuseau.* Car, qui sont ces choses hardyes qui se rapportent au fuseau, sinon les mysteres de la passion filez par nostre imitation? Là-dessus je vous souhaittay mille et mille benedictions, et qu'à ce grand jour du jugement nous nous treuvassions bien revestus, qui en evesque, qui en veufve, qui en maryée, qui en capucin, qui en jesuite, qui en vigneron, mais tout d'une mesme laine blanche et rouge, qui sont les couleurs de l'Espoux.

Voilà, ma chere fille, ce que j'avois au cœur pendant que j'avois en mes mains l'Agneau mesme de la laine duquel je parle. Mais, il est vray, vous me venez presque tousjours à la traverse en ces exercices divins, sans neantmoins les traverser ny les divertir, graces à ce bon Dieu. Fay-je bien, ma chere fille, de

(1) Le 2 juin.

vous dire mes pensées? Je pense qu'au moins ne fay-je pas mal, et que vous les prendrez pour telles qu'elles sont.

Or, ces desirs de vous voir esloignée de toutes ces recreations mondaines, comme vous dites, ne peuvent estre que bons, puisqu'ils ne vous inquiettent point; mais ayez patience, nous en parlerons l'année suivante, si Dieu nous conserve icy-bas. Cela suffira bien; et aussi n'ay-je point voulu vous respondre à ces desirs de s'esloigner de sa patrie, ou de servir au noviciat des filles qui aspirent à la religion : tout cela, ma chere fille, est trop important pour estre traitté sur le papier; il y a du tems assez. Cependant vous filerez vostre quenoüille, non pas avec ces grands et gros fuseaux, car vos doigts ne les sauroient manyer, mais seulement selon vostre petite portée : l'humilité, la patience, l'abjection, la douceur de cœur, la resignation, la simplicité, la charité des pauvres malades, le support des fascheux, et semblables imitations, pourront bien entrer en vostre petit fuseau; et vos doigts les manyeront bien en la conversation de Ste Monique, de Ste Elisabeth, de Ste Liduvine, et plusieurs autres, qui sont aux pieds de vostre glorieuse Abbesse, laquelle, pouvant manyer toutes sortes de fuseaux, manye plus volontiers ses petits, à mon advis, pour nous donner exemple.

Hé bien! c'est assez, pour ce coup, parlé de la haine de nostre Agneau immaculé : mais de sa divine chair, n'en mangerons-nous pas un peu plus souvent? Oh! qu'elle est souëfve et nourrissante! Je dy que, se pouvant commodement faire, il sera bon de le recevoir un jour de la sepmaine, le jeudy entre le dimanche, sinon que quelque feste se presentast à quelque autre jour parmy la sepmaine; cela pourtant sans bruict, sans incommoder nos affaires, sans laisser de filer non plus l'une que l'autre quenoüille.

Je me resjouy de voir les bons Peres Capucins en vostre Autun; car j'espere que Dieu en sera glorifié. J'ai receu une lettre que le frere Matthieu m'a envoyée de Thonon, où il s'est arresté.

Je ne sçay où est Monsieur l'archevesque : vous me ferez le bien de luy envoyer ma lettre. Je l'honnore de toute l'estendue de mes forces, et ne se passe aucune celebration en laquelle je ne le recommande à Nostre Seigneur. On m'avoit dit qu'il avoit obtenu un prieuré proche de ce diocese, c'est Nantua; mais je n'entens plus rien. Ce bon pere, ce bon oncle, tout cela m'est bien avant au cœur, et leur souhaitte tout ce que je puis de grace celeste, et à ces petits enfans. que je tiens pour miens,

puisqu'ils sont vostres; Dieu soit leur protecteur à jamais et de Celse-Benigne duquel je n'ay rien apprins il y a long-tems; mais Claude m'en dira quelque chose à son retour.

Reste ma petite sœur, de laquelle il faut que je parle. Je ne revoque point en doubte si je vous la dois donner, ou non; car, oultre mon inclination, ma mere le veut si fort, qu'elle le veut avec inquiettude dés qu'elle a sçeu que ceste fille ne vouloit pas estre religieuse; si que, quand je ne le voudrois pas, il faudroit que je voulusse. A cest effect, je vous ai envoyé trente escus par Lyon, tant pour la despense qui sera necessaire à l'envoyer prendre, qu'à faire ses petits honneurs avec les filles qui servent madame l'abbesse, avec lesquelles elle n'aura pas tant demeuré sans les beaucoup incommoder. Or, comme cela se doit faire, je ne le sçaurois deviner. Il faut, je vous en prie, ma chere fille, que vous preniez le soing d'en ordonner comme il convient. J'ay bien un peu d'apprehension que madame vostre abbesse ne s'en fasche; mais il n'y a remede : si n'estoit-il pas raysonnable de laisser si longuement dans un monastere une fille qui n'y veut pas vivre toute sa vie.

Et avec vous, ne feray-je point quelque petite ceremonie pour vous remettre ce fardeau sur les bras? Je vous asseure que cela ne seroit pas en mon pouvoir; mais ouy bien de vous supplyer, mais je dy conjurer, et s'il se peut dire quelque chose de plus, que vous ayez à me marquer tout ce qui sera requis pour l'equiper et tenir equipée à vostre guise, comme les princesses d'Espagne font quand on leur donne des filles pour *menines* (1): car cela, je le veux, et tres-absolument; voire jusqu'à luy faire porter un chaperon de drap, si cela appartient à vos livrées. Vous voyez bien, ma chere fille, que je ne suis pas en mes mauvaises humeurs; mais à bon escient je vous conjure. Il faut, je veux, et, si le subjet le portoit, je commanderois que vous me marquiez tout ce qu'il faut pour ceste fille-là : je dy pour son equipage, puisque, quant au ratelier, il n'en faut pas parler; autrement vous m'en diriez mille maux, je le sçay bien. J'escris à M. vostre beau-pere pour le supplyer d'avoir aggreable la faveur que vous me voulez faire; mais la verité est qu'en terme de belles parolles je n'y entens rien : vous le suppleerez s'il vous plaist.

Mais ne triomphez-vous pas quand vous m'imposez silence sur vos secrets? Vrayement ce n'est pas moy, ma chere fille, qui ay

(1) *Mignones*, favorites.

dit à M. N. que vous estiez ma fille : il me le vint dire tout d'abord, comme chose que je devois recevoir fort à gré; et aussi fy-je. Comme aussi ce que M. de N. me dit, que vous n'estiez point pompeuse, et que vous ne portiez point de vertugadin (1), et que vous ne pensiez pas à vous remaryer; mais cela me fut dit si naïfvement, ma chere fille, que je le croy. Et puis vous me deffendez de dire vos secrets apres que tout le monde les sçayt. Or bien, je ne diray mot de vos besongnes, ny de l'employ que vous en voulez faire; car à qui, je vous prie, le dirois-je?

J'ayme bien vostre petite cadette, puisque c'est un esprit angelique, comme vous me dites.

Je sçavois desjà le despart du bon Pere N., ce qui m'avoit fasché; car il ne sera peut-estre pas aysé de rencontrer un esprit si sortable à vostre condition que celuy-là. Il me semble que nous nous rencontrions fort bien presque en toutes choses. Mais, au bout de là, nostre chere liberté d'esprit remedie à tout. On m'a dit qu'en sa place est arrivé un grand personnage des premiers predicateurs de France, mais que je ne cognois que par son nom, qui est grand et plein de resputation.

Je partiray d'icy à dix jours pour continuer ma visite cinq mois entiers parmy toutes nos montaignes, où les bonnes gens m'attendent avec bien de l'affection. Je me conserveray tant qu'il me sera possible, pour l'amour de moy, que je n'ayme que trop, et encore pour l'amour de vous qui le voulez, et qui aurez part à tout ce qui s'y fera de bon, comme vous avez en general en tout ce qui se fait en mon diocese, selon le pouvoir que j'ay par ma qualité de le communiquer. Mon frere le Chanoine vous vouloit escrire; je ne sçay s'il le fera. Ce pauvre garçon n'est point un bienfaict de santé : il se traisne tant qu'il peut, avec plus de cœur que de force. Il pourra se reprendre pour un peu aupres de sa mere, pendant que je sauteray de rochers en rochers sur nos montaignes. J'ay escrit à madame du N., de laquelle je n'ay point de nouvelles il y a long-tems : j'entens que ses filles souspirent apres leurs Carmelites, où elles ne peuvent atteindre, et perdent cœur à la perfection de leur monastere, laquelle elles pourroient aysement procurer : c'est l'ordinaire.

M. de N. m'a promis qu'il viendroit avec vous, et seroit vostre conducteur, et qu'il avoit esté nourry aupres de vous; et cela me plaist fort : comme aussi ce que vous m'escrivez de l'amour reciproque de nostre sœur de Dijon et de vous; car je la tiens pour

(1) Ornement particulier servant à relever les vêtements.

une femme bien bonne, brave et franche. Je suis aussi consolé de ce que ces bonnes Dames Carmelites vous affectionnent, et voudrois bien sçavoir d'où est la bonne sœur Marie de la Trinité. J'en cognois de celles de Paris, et revère bien fort leur Ordre.

A Dieu, ma chere fille, à Dieu soyons-nous à jamais, sans reserve, sans intermission! qu'à jamais il vive et regne en nos cœurs! *Amen.* — F. (1) — Vive Jesus, ma chere fille, et qu'à jamais vive Jesus! *Amen.*

Les octaves de Pentecoste et de la Feste-Dieu ont esté miennes, ma chere fille, mais seulement pour demeurer icy, et non pas pour y avoir aucun loysir : de ma vie, que j'ay memoire, je n'ay esté plus occupé à diverses choses, mais bonnes; je dy cecy pour m'excuser si je ne vous escris pas plus amplement.

J'oubliois de vous prier de m'envoyer, le plus tost que vous pourrez, des chansons spirituelles que vous avez de delà; faites-moy ce bien, je vous prie, ma chere fille, pour l'amour de Dieu, qui vous veuille benir et conserver eternellement. *Amen.*

CDXIII.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Il l'instruict comment il faut supporter avec patience les desolations, les tenebres et impuissances spirituelles; de quelle maniere on peut et on doit frequenter les heretiques. — Tranquillité interieure de nostre Sainct parmy les traverses; la pureté et la solidité de son amitié pour le monde, où il dit qu'on veut l'eslever.

29 juin 1606.

Non, de par Dieu, ma tres-chere fille, non, je ne seray point en peine, je ne craindray point, je ne doubteray point pour vos impuissances, ny pour le mal qui est dans vostre teste. Je ne suis pas si tendre maintenant : les douleurs de l'enfantement me sont passées; qu'est-ce que je puis craindre de vous à ceste heure? Non, je ne sçay quoy qui me respond en bien de l'estat de vostre ame.

Rachel, ne pouvant avoir des enfans, donna en maryage, pour la seconder, à son mary, la bonne fille Bala (en ce tems-là il estoit permis d'avoir plusieurs femmes, pour multiplyer le peuple de Dieu) : et Bala enfantoit sur les genoux de Rachel, dont Rachel prenoit les enfans à soy, et les tenoit pour les siens; si que Bala sa seconde n'en avoit plus de soing, au moins elle n'en avoit pas le plus grand soing.

(1) Signature abrégée.

O ma fille, il me semble que je vous ay une bonne fois enfantée sur les genoux de la belle Rachel, de nostre tres-chere et sacrée Abbesse : elle vous a prinse à soy ; pour moy, je n'en ay plus le soing principal. Demeurez là sur ses genoux, ou plutost humblement prosternée à ses pieds. Voilà la premiere rayson pour laquelle je ne crains point.

L'autre rayson, c'est qu'il n'y a rien à craindre. A la mort de nostre doux Jesus, il se fit des tenebres sur la terre. Je pense que Magdelene, qui estoit avec Madame vostre Abbesse, estoit bien mortifiée de ce qu'elle ne pouvoit plus voir son cher Seigneur à pur et à plein ; seulement elle l'entrevoyoit sur la croix. Elle se relevoit sur ses pieds, fichoit ardemment ses yeux sur luy ; mais elle n'en voyoit qu'une certaine blancheur pasle et confuse : elle estoit neantmoins aussi pres de luy qu'auparavant.

Laissez faire, tout va fort bien : tant de tenebres que vous voudrez, mais cependant nous sommes pres de la lumiere ; tant d'impuissances qu'il vous playra, mais nous sommes aux pieds du Tout-Puissant. Vive Jesus ! que jamais nous ne nous separions de luy, soit en tenebre, soit en lumiere.

Vous ne sçavez pas ce que je pense sur ce que vous me demandez des remedes. C'est que je n'ay point sousvenance que Nostre Seigneur nous ayt commandé de guerir la teste de la fille de Sion, mais seulement son cœur. Non, sans doubte, il n'a jamais dit : Parlez à la teste de Hierusalem ; mais ouy bien : *Parlez au cœur de Hierusalem* (Is. 40). Vostre cœur se porte bien, puisque vos resolutions y sont vives. Demeurez en paix, ma fille, vous avez le partage des enfans de Dieu. *Bien-heureux sont ceux qui ont le cœur net, car ils verront Dieu* (Matth. 5) ; il ne dit pas qu'ils le voyent, mais qu'ils le verront.

Mais un petit mot de remede. Courez dans les barrieres, puisqu'on les a mises ; vous ne laisserez d'emporter la bague, et plus seurement. Ne vous efforcez point, ne vous mettez point en peine vous-mesme, puisque vous me parlez comme cela : apres les pluyes, le beau tems. Ne soyez pas si jalouse de vostre esprit. Hé bien ! sur des nouvelles scabreuses, il ressent du trouble : ce n'est pas grande merveille qu'un esprit d'une pauvre petite veufve soit foible et miserable. Mais que voudriez-vous qu'il fust ? quelque esprit clairvoyant, fort, constant, et subsistant ? Aggreez que votre esprit soit assortissant à vostre condition : un esprit de veufve, c'est-à-dire, vil et abject de toute abjection, hormis celle de l'offense de Dieu.

Je vis dernierement une veufve à la suitte du Sainct-Sacrement ;

et où les autres portoient des grands flambeaux de cire blanche, elle ne portoit qu'une petite chandelle que peut-estre elle avoit faite, encore le vent l'esteignit : cela ne l'advança ny recula du Sainct-Sacrement, elle ne laissa d'estre aussitost que les autres à l'eglise. Ne soyez point jalouse, encore une fois ; vous n'avez pas seule ceste croix.

Mais, mon Dieu! commencerois-je par là à vous parler de moy, puisque vous le desirez? C'est la verité, hyer tout le jour, et toute ceste nuict, j'en ay porté une pareille, non pas en ma teste, mais en mon cœur; mais maintenant elle m'est ostée par la confession que je viens de faire. Il est vray, hyer tout le jour j'avois une volonté si impuissante, je croy qu'un ciron l'eust abattue. Or sus; mais encore, quand vous auriez toute seule une croix à part, qu'en seroit-ce? Elle en vaudroit mieux, et par la rareté en devroit estre plus chere. Mon bon S. Pierre ne voulut pas que la sienne fust pareille à celle de son maistre; il la fit renverser : il eust la teste en terre, et le cœur au ciel en mourant.

Servez-vous du *peu de lumiere que vous avez* (Joan. 12), dit Nostre Seigneur, jusqu'à que le soleil se leve. On ne vous a pas encore ouvert la porte; mais par le guichet vous voyez la basse-cour et le frontispice du palais de Salomon : demeurez là, il ne messied point aux veufves d'estre un petit reculées. Il y a une trouppe d'honnestes gens qui attendent aussi bien que vous : il est raysonnable qu'ils soient preferez. Cependant n'avez-vous pas vos petits onvrages à faire en attendant? Suis-je point trop dur, ma fille? au moins je suis veritable. Passons oultre; j'ay peu de loysir, car c'est le jour de nostre grande feste S. Pierre.

Je vous dis que vous pouviez voir les huguenots; je dy maintenant : ouy, voyez-les, mais rarement; et soyez courte avec eux, neantmoins douce et reluysante en humilité et simplicité. Le fils (1) de vostre bonne maistresse, escrivoit un jour à la devote Maxime, sa bonne fille spirituelle, et il luy dit presque ces parolles : « Soyez avec les heretiques simple et gracieuse comme » une colombe à leur parler, ayant compassion de leur mal-heur; » soyez prudente comme le serpent à bientost vous glisser hors » de leur compaignie, aux rencontres, aux occasions, et encore » par maniere de quelque rare visite. » C'est ce que je vous dy.

Ouy, ma fille, j'appreuve que vous marquiez les mouvemens interieurs qui vous auront portée aux imperfections et deffauts,

(1) S. Augustin.

pourveu que cela ne vous inquiette point. Pour vos pensées, il n'est pas requis de s'amuser à celles qui ne font que passer, mais seulement à celles lesquelles, comme font les abeilles, vous laisseront leurs germes et esguillons dans leurs picqueures.

Je m'en vay vous dire en quatre mots quelque chose de moy. Je voudrois que vous me vissiez tout entierement, pourveu que mes imperfections ne vous scandalisent. Depuis vostre despart, je n'ay cessé de recevoir des traverses et grosses et petites; mais ny mon cœur, ny mon esprit, n'a nullement esté traversé, Dieu mercy. Jamais plus de suavité, plus de douceur, jusqu'à hyer que les nuages le couvrirent; et maintenant, que je reviens de la saincte messe, tout est serein et clair.

J'ay fait en partie ce que vous desiriez de moy, c'est-à-dire, pour la reserve des œuvres requises au corps et à l'esprit; je feray tous les jours mieux, Dieu aydant : au moins j'en ay la volonté.

Je ne vous diray rien de la grandeur de mon cœur en vostre endroict; mais je vous diray bien qu'elle demeure bien loing au-dessus de toute comparayson; et ceste affection est blanche plus que la neige, pure plus que le soleil : c'est pourquoy je luy ay lasché les resnes pendant ceste absence, la laissant courir de son effort. Oh! cela ne se peut dire : Seigneur Dieu! quelle consolation au ciel à s'entr'aymer en ceste pleine mer de charité, puisque ces ruisseaux en rendent tant!

Il y a quatre jours que j'ay receu à l'eglise et en confession un gentil-homme de vingt ans, brave comme le jour, vaillant comme l'espée. O Sauveur de mon ame! quelle joye de l'ouyr si sainctement accuser ses pechez, et, parmy le discours d'iceux, faire une providence de Dieu si speciale, si particuliere à le retirer par des mouvemens et ressorts si secrets à l'œil humain, si relevée, si admirable! il me mit hors de moy-mesme. Que de baysers de paix que je luy donnay!

De deux costez j'ay des nouvelles que l'on me veut relever plus haut devant le monde, l'un suivant le billet que je vous leus dans la galerie de vostre salle, l'autre de Rome. Ma response est devant Dieu. Non, ne doubtez point, ma fille : je ne ferois un clin d'œil pour tout le monde; je le mesprise de bon cœur. Si ce n'est la plus grande gloire de nostre Dieu, rien ne se treuvera en moy. Mais tout cecy entre le pere et la fille : point plus loing, je vous en prie. Et à propos de fille, je ne veux plus dans vos lettres autre tiltre d'honneur que celuy de pere : il est plus ferme, plus aymable, plus sainct, plus glorieux pour moy.

Que je seray heureux si je puis servir M. vostre oncle (1) un jour! car je le cheris d'un cœur parfaict. Je saluë M. vostre beau-pere avec sincerité, et luy offre mon service. Je souhaitte mille graces à vos petits et petites, lesquels je tiens pour miens en Nostre Seigneur : ce sont les parolles du fils de vostre maistresse, escrivant à *Italica* sa fille spirituelle. Je prie Nostre Seigneur de vous aggrandir en son amour. A Dieu, ma tres-chere fille; à ce grand Dieu, dy-je, auquel nous nous sommes voüez et consacrez, et qui m'a rendu pour jamais, et sans reserve, tout dedié à vostre ame, que je chery comme la mienne, ains que je tiens pour toute mienne en ce Sauveur qui, nous donnant la sienne, nous joinct inseparablement en luy. Vive Jesus!

CDXIV.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Il luy enseigne comment elle doit se comporter à l'esgard de celuy qui a tué son mary.

Le 6 juillet 1606.

J'AY receu vostre derniere lettre, ma tres-chere fille, ainsi que je montois à cheval, pour venir icy (2) en ceste action. Vous me demandiez comment je voulois que vous fissiez à l'entreveue de celuy qui tua M. vostre mary : je respons par ordre.

Il n'est pas besoin que vous en cherchiez ny le jour ny les occasions; mais s'il se presente, je veux que vous portiez vostre cœur doux, gracieux et compastissant. Je sçay que sans doubte il se remuera et se renversera, que vostre sang bouillonnera; mais qu'est-ce que cela? Si fit bien celuy de nostre cher Sauveur à la veue de son Lazare mort, et de sa passion representée. Ouy, mais que dit l'Escriture? Qu'à l'un et à l'autre il leva les yeux au ciel. C'est cela, ma fille : Dieu nous fait voir en ces esmotions combien nous sommes de chair, d'os et d'esprit.

C'est aujourd'huy et tout maintenant que je vay prescher l'Evangile du pardon des offenses et de l'amour des ennemys. Je suis passionné quand je voy les graces que Dieu me fait, apres tant d'offenses que j'ay commises. Je me suis assez expliqué; je resplique.

Je n'entens point que vous recherchiez le rencontre de ce

(1) M. Claude Frémiot.

(2) A la Biolle, village situé à quatre lieues et demie d'Annessy, au sud-ouest, et dont la paroisse est dediée à la Saincte Vierge.

pauvre homme, mais que vous soyez condescendante à ceux qui vous le voudront procurer, et que vous tesmoigniez que vous aymez toutes choses : ouy, la mort mesme de vostre mary ; ouy, celle de vos peres, enfans et plus proches; ouy, la vostre, en la mort et en l'amour de nostre doux Sauveur.

Courage, ma fille; cheminons et prattiquons ces basses et grossieres, mais solides, mais sainctes, mais excellentes vertus. A Dieu, ma fille; demeurez en paix, et tenez-vous sur le bout de vos pieds, et vous estendez fort du costé du ciel.

Je me porte bien, ma chere fille, parmy une si grande quantité d'affaires et d'occupations, qu'il ne se peut dire de plus. C'est un petit miracle que Dieu fait; car tous les soirs, quand je me retire, je ne puis remuer ny mon corps ny mon esprit, tant je suis las partout, et le matin je suis plus gay que jamais. D'ordre, de mesure, de rayson, je n'en tiens point du tout maintenant; car je ne vous sçaurois rien dissimuler : et cependant me voilà tout fort, Dieu mercy.

O ma chere fille, que j'ay treuvé un bon exemple parmy tant de hautes montaignes ! Quel honneur, quel accueil, quelle veneration à leur evesque! Avant-hyer j'arrivay en ceste petite ville tout de nuict; mais les habitans avoient tant fait de lumieres, tant de feste, que tout estoit au jour. Ah! qu'ils meriteroient bien un autre evesque !

Vivez joyeuse; communyez les festes solemnelles, et les dimanches, quoyque ce soit consecutivement; levez souvent vos yeux au ciel pour les divertir des curiositez de la terre. A Dieu, ma fille, mais à Dieu soyons-nous à jamais, comme il est nostre eternellement! Vive Jesus !

CDXV.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Idée du zele et de la vigilance d'un pasteur de l'Eglise. — Saincteté d'une villageoise. — Peines interieures ; estat de victime ; n'en point demander la deslivrance, mais les souffrir avec resignation. — L'amour pour Dieu doit estre tres-pur.

Au commencement d'aoust 1606.

Mon Dieu, ma bonne fille, que vos lettres me consolent, et qu'elles me representent vivement vostre cœur et confiance en mon endroict; mais avec une si pure pureté, que je suis forcé de croire que cela vient de la main de Dieu!

J'ay veu ces jours passez des monts espouvantables, tout cou-

verts d'une glace espaisse de dix ou douze picques de haut; et les habitans des vallées voysines me dirent qu'un berger, allant pour recouvrer une sienne vache, tomba dans une fente de douze picques de haut, en laquelle il mourut gelé. O Dieu! ce dis-je, l'ardeur de ce berger estoit-elle si chaude à la queste de sa vache, que ceste glace ne l'ayt point refroidie? Eh! pourquoy donc suis-je si lasche à la queste de mes brebis? Certes, cela m'attendrit le cœur, et mon cœur tout glacé se fondit aucunement.

Je vis des merveilles en ces lieux-là : les vallées estoient toutes pleines de maysons, et les monts tout pleins de glaces jusqu'au fond. Les petites veufves et les petites villageoises, comme basses vallées, sont si fertiles; et les evesques, si hautement eslevez en l'Eglise de Dieu, sont tout glacez. Ah! ne se treuvera-t-il pas un soleil assez fort pour fondre celle qui me transit?

A mesme tems on m'apporta un recueil de la vie et de la mort d'une saincte villageoise de mon diocese, laquelle estoit decedée au mois de juin. Que vouliez-vous que je pensasse là-dessus? Je vous en enverray un jour un extraict; car, sans mentir, il y a je ne sçay quoy de bon en ceste petite histoire d'une femme maryée, et qui estoit, de sa grace, de mes grandes amyes, et m'avoit souvent recommandé à Dieu.

Je viens de parler pour vous à Nostre Seigneur en la saincte messe, ma tres-chere fille; et certes je n'ay pas osé luy demander absolument vostre deslivrance; car, s'il luy plaist d'escorcher l'offrande qui luy doit estre presentée, ce n'est pas à moy de desirer qu'il ne le fasse pas : mais je l'ay conjuré et conjure, par ceste si extreme dereliction par laquelle il sua le sang, et s'escria sur la croix : *Mon Dieu, mon Dieu, pourquoy m'as-tu delaissé* (Matth. 27)? qu'il vous tienne tousjours de sa saincte main, comme il a fait jusqu'à present, bien que vous ne sçachiez pas de quel costé il vous tient, ou au moins que vous ne le sentiez pas. Certes, vous ferez bien de regarder simplement Nostre Seigneur crucifié, et de luy protester vostre amour et absolue resignation, toute seiche, aride et insensible qu'elle est, sans vous amuser à considerer ny examiner vostre mal, non pas mesme pour me le dire.

Enfin, nous sommes tout à Dieu, sans reserve, sans division, sans exception quelconque, et sans autre pretention que de l'honneur d'estre siens. Si nous avions un seul filet d'affection en nostre cœur qui ne fust pas à luy et de luy, ô Dieu! nous l'arracherions tout soudainement. Demeurons donc en paix, et disons

avec le grand amoureux de la croix : *Au demeurant, que nul ne me vienne inquietter ; car, quant à moy, je porte en mon cœur les stigmates de mon Jesus* (Gal. 6) Ouy, ma tres-chere fille, si nous sçavions un seul brin de nostre cœur qui ne fust pas marqué au coing du crucifix, nous ne le voudrions pas garder un seul moment. A quel propos s'inquietter? *Mon ame, espere en Dieu; pourquoy es-tu triste, et pourquoy me troubles-tu* (Ps. 42), puisque Dieu est mon Dieu, et que mon cœur est un cœur tout sien? Ouy, ma tres-chere fille, priez pour celuy qui incessamment vous souhaitte mille benedictions, et la benediction des benedictions, qui est son sainct amour parfaict.

CDXVI.

Recit de la vie edifiante d'une saincte villageoise (1).

30 juillet 1606.

MONSEIGNEUR, puisqu'il vous plaist sçavoir l'histoire de la bonne Marraine, je tascheray de la raconter le mieux qu'il me sera possible. Elle estoit fille de Pierre Boutey, dit Cody, marchand de sel et de fer, bourgeois et habitant de La Roche, et de Marguerite d'Aragon, legitimement maryez, et luy fut baillé au baptesme le nom de Pernette (2). Son pere la laissa en mourant sous la conduitte de sa mere, qui l'instruisit soigneusement et s'incerement dans tous les exercices de la pieté chrestienne : c'est pourquoy, dans sa jeunesse, elle conceut le desir d'estre religieuse; mais ses parens et alliez ne voulurent point y donner leur consentement : en effect, la nature ne luy avoit pas donné assez de force pour supporter les rigueurs de la religion.

Ayant donc atteint l'aage de vingt ans, elle fut maryée à Pierre du Mugnal d'Arenton, qui avoit levé boutique de toutes sortes de merceries à La Roche, mais principalement de draperie : elle vescut tousjours tres-sainctement avec luy. Quoyque son mary fust assez fascheux, elle entretenoit en la mayson la paix et la concorde. Elle avoit la charge de toutes les affaires domestiques, dont elle s'acquittoit fort bien; elle estoit soigneuse, prevoyante, jamais oysive, tres-liberale envers les pauvres, tousjours de bonne intelligence avec ses parens et ses voysins.

Elle entendoit tous les jours la messe, quoyque l'eglise fust

(1) Adressé à S. François de Sales et par lui communiqué à Ste Chantal.
(2) Pétronille.

fort esloignée : elle ne manquoit à aucune predication; et apres les avoir entendues elle en redisoit les principales choses à ses domestiques, loüant les vertus, et exhortant à fuyr les vices. Elle jeusnoit exactement tous les vendredys; les jours des veilles (1), des quatre-tems en de caresme, elle ne mangeoit que du pain et des legumes, et ne buvoit de vin que la moityé de son verre : si elle avoit plus soif, elle ne buvoit que de l'eau. Jamais elle ne s'assit à table chez soy. Elle visitoit les malades, et assistoit aux enterremens autant qu'il luy estoit possible.

Elle enseignoit le catechisme et la pieté à ses serviteurs, leur payoit leur salaire avec toute sorte de justice et d'equité, et estoit tres-obeyssante à son mary, et tres-humble.

Elle se confessoit et communyoit tous les mois une fois, et bien souvent de quinze en quinze jours, avec une grande preparation. Elle recitoit le chapelet tous les jours, non-seulement une, mais trois ou quatre fois. Elle aymoit et honnoroit beaucoup les vierges et les personnes chastes.

Elle a porté le cordon de S. François à gros nœuds sur sa chair toute nue, mesme au lict, l'espace de vingt ans, dont elle estoit toute escorchée. Elle se levoit du lict toutes les nuicts à une certaine heure avec sa seule chemise, soit en hyver, soit en esté, sous le bon playsir de son mary, avec lequel elle couchoit d'ordinaire, et prioit Dieu de la sorte, ou meditoit l'espace d'une heure.

Si par hasard elle n'avoit pas la commodité d'entendre la messe, elle s'enfermoit dans son cabinet, et là prioit Dieu l'espace de deux heures. Presque tous les ans elle faysoit un pelerinage à Sainct-Claude, et envoyoit souvent de bonnes aumosnes aux Freres mineurs de l'Observance, d'Annessy et de Cluses. Quand son mary estoit absent, elle couchoit sur la paille ou bien sur une couverture de gros drap. Elle parloit presque tousjours des quatre fins de l'homme, et parloit fort souvent à son mary sur l'incertitude de l'heure de la mort.

Enfin, il faudroit que j'employasse bien du tems, si je voulois raconter les actions de saincteté que ceste bonne femme a faites devant les hommes; car, pour les autres œuvres de pieté qu'elle a faites devant Dieu seulement, il n'y a personne qui puisse les raconter. Elle cachoit de telle sorte ses belles vertus, qu'il fut tousjours fort difficile de les remarquer jusqu'au premier dimanche de juin (selon que nous autres laïcques avons cous-

(1) Vigiles.

tume de compter, jusqu'au quatriesme jour, où elle s'en alla à l'eglise paroissiale d'Amancy, tenant une petite croix dans ses mains, et, estant desjà fort foible, elle se confessa et communia.

Les deux jours suivans de lundy et mardy, elle fit moudre quatorze couppes de froment, et mit à part neuf quarts de febves et de pois et une grande quantité de sous de Savoye, et mit un tres-bon ordre à tout le reste des affaires de la mayson.

Le mercredy elle commença à parler de sa mort, et predit qu'elle arriveroit le neuviesme du mois, à cinq heures du soir. Son mary et tous les domestiques croyoient qu'elle resvoit. Elle voulut aller à l'eglise pour recevoir l'extreme-onction; mais, oultre qu'elle estoit fort foible, son mary le luy deffendit. Elle le pria neantmoins de faire faire sa biere, ce qu'il luy refusa, et il ne luy permit plus de sortir de la mayson. Alors elle luy dit : Mon enfant (car c'est ainsi qu'elle l'appelloit), je ne vous ay jamais esté desobeyssante, je ne veux pas l'estre sur la fin de ma vie; mais je vous prie bien fort de faire faire ma biere à present que vous en avez le loysir; car si vous attendez à demain, vous vous plaindrez du tems; et luy ne faysoit que rire de tout cela. Cependant la nuict arriva, et durant toute ceste nuict elle ne fit que repeter toutes les predications qu'elle avoit entendues depuis trente ans, avec admiration de tous les assistans.

Le jour estant venu, elle se mit à genoux pour prier Dieu avec son livre d'heures; et estant retournée au lict par le commandement de son mary, elle fit un long discours sur les peynes et les travaux que la glorieuse vierge Marie Nostre-Dame avoit soufferts, tant en eslevant son divin Enfant, qu'en Egypte et autre part. Elle tira ensuite de son coffre le linceul dans lequel elle vouloit estre ensevelie; et ayant appellé son fils et ses deux filles, elle leur dit plusieurs belles choses touchant la crainte et l'amour de Dieu, la charité envers le prochain, et le soing des choses domestiques; apres quoy elle donna sa benediction maternelle.

Son mary vouloit faire venir les medecins de Geneve; mais elle eut horreur à ce seul nom, et luy dit : Plust à Dieu que ces medecins n'eussent jamais mis le pied dans vostre mayson! car ils sont ennemys de Dieu. Elle disna avec son mary, prenant du vin autant qu'il en peut tenir dans le creux de la main. Aprés disner, son mary devant aller à La Roche pour des affaires, elle luy monstra tout ce qu'elle avoit preparé et disposé, luy persuada de doter la chapelle d'Amancy, comme il vous l'a promis, Monsei-

gneur, et de faire faire des habits d'eglise; disant qu'il falloit *amasser des thresors dans le ciel* (Matth. 4), *et n'avoir plus de goust pour les choses qui sont sur la terre, mais en prendre pour celles qui sont au-dessus de nous* (Col. 3).

Elle vouloit tousjours aller à l'eglise, mais il le luy deffendit de nouveau en s'en allant. Elle fut visitée par le curé d'Amancy, auquel elle demanda l'extreme-onction; ce que toutesfois il ne luy accorda pas, ne croyant pas qu'elle fust si malade.

Elle fut encore visitée par sa sœur Nicole, qui vouloit demeurer aupres d'elle; mais elle luy dit : Ma sœur, allez-vous-en ; vous avez des affaires à La Roche, et vous estes plus malade que moy; nous nous verrons bientost en paradis avec l'ayde de Dieu.

Le sieur François, chirurgien, arriva aussitost, et luy appliqua les ventouses sur les espaules; pendant ce tems-là, elle perdit la parolle, et jetta force larmes. Alors le sieur curé pria le sieur Christophe du Monet, vicaire de l'eglise de La Roche (qui estoit present), d'aller promptement prendre les sainctes huyles : la bonne femme, entendant cela, dressa la teste, et leva les yeux au ciel. Son mary revint avec le sieur vicaire, pleurant à chaudes larmes; et la malade ayant receu le sacrement de l'extreme-onction, et tenant l'imaige du Crucifix entre ses mains, les yeux levez au ciel, rendit doucement son esprit à Dieu, selon qu'elle l'avoit predit, le neuviesme jour de juin, à cinq heures du soir; et alors il fallut bien se haster de faire la biere.

Elle devint plus belle apres sa mort qu'elle n'avoit esté durant sa vie; son corps ne rendit point de mauvaises odeurs. Son mary, estant fort riche, luy fit faire de belles funerailles, et donna de bonnes et grosses aumosnes à cinq cens pauvres. Sa vie fut de quarante-huit ans.

La Nicole, sa sœur, apres avoir receu les sacremens de Penitence, de l'Eucharistie et de l'Extreme-onction, dans la mesme eglise de La Roche, l'office des chanoines estant achevé, expira, comme elle luy avoit predit, par jeudy, le 15 du mesme mois.

CDXVII.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Du soing que les eves ques doivent prendre de leurs ouailles.

(*Voir tome* VI, *page* 428.)

CDXVIII.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Il faut travailler avec courage à son salut et à sa perfection, soit dans les consolations, soit dans les tribulations. — Ce que c'est que l'abjection; sa difference avec l'humilité; en quel sens on dit qu'il faut l'aymer. — Vouloir changer d'estat est un grand obstacle à la perfection. — Advis sur la conduitte que les parens doivent tenir relativement à la vocation de leurs enfans pour un estat, soit dans le monde, soit hors du monde, et sur l'education qui doit les y conduire. — Advis sur les tentations; ne pas trop y reflechir. — Dieu veut estre plus aymé que craint.

Le 6 aoust 1606.

Dieu me veüille assister, ma tres-chere fille, pour respondre utilement à vostre lettre du 9 juillet. Je le desire infiniment; mais je prevoy bien que je n'auray point assez de loysir pour ajancer mes pensées; ce sera beaucoup si je les puis produire.

C'est bien dit, ma fille, parlez avec moy franchement, comme avec moy, c'est-à-dire avec une ame que Dieu, de son authorité souveraine, a rendue toute vostre.

Vous mettez un peu la main à l'œuvre, ce me dites-vous : eh mon Dieu! que voilà une grande consolation pour moy! Faites tousjours cela, mettez un peu la main à l'œuvre; filez (1) tous les jours quelque peu, soit le jour à la lumiere des gousts et clartez interieures, soit de nuict, à la lueur de la lampe, et parmy les impuissances et sterilitez.

Le Sage louë de cela la femme forte : *Ses doigts,* dit-il, *ont manyé le fuseau* (Prov. 31). Que je vous diray volontiers quelque chose sur ceste parolle! Vostre quenoüille, c'est l'amas de vos desirs : filez tous les jours un peu, tirez à poil vos desseins jusqu'à l'execution, et vous en chevirez (2) sans doubte. Mais gardez de vous empresser; car vous entortilleriez vostre fil à nœuds, et embarrasseriez vostre fuseau. Allons tousjours; pour lentement que nous advancions, nous ferons beaucoup de chemin.

Vos impuissances vous nuysent beaucoup; car, dites-vous, elles vous gardent de rentrer en vous-mesme, et de vous approcher de Dieu. C'est mal parler, sans doubte : Dieu nous laisse là pour sa gloire et nostre grand profict. Il veut que nostre misere soit le throsne de sa misericorde, et nos impuissances le siege de sa toute-puissance. Où est-ce que Dieu faysoit resider la force divine qu'il avoit mise en Samson, sinon en ses cheveux, la plus foible partie qui fust en luy? Que je n'oye plus ces parolles

(1) Pour comprendre ce mot, voyez la lettre CDXII, page 276.
(2) *Chevir*, venir à chef, à bout.

d'une fille qui veut servir son Dieu selon son divin playsir, et non selon les gousts et agilitez sensibles. *Qu'il me tue,* dit Job, *j'espereray en luy* (Job. 13). Non, ma fille, ces impuissances ne vous empeschent pas de rentrer en vous-mesme; mais elles vous empeschent bien de vous playre en vous-mesme.

Nous voulons tousjours cecy et cela; et, quoyque nous ayons nostre doux Jesus sur nostre poictrine, nous ne sommes point contens; et neantmoins c'est tout ce que nous pouvons desirer. Une chose nous est necessaire, qui est d'estre aupres de luy.

Dites-moy, ma chere fille, vous sçavez bien qu'à la naissance de Nostre Seigneur les bergers ouyrent les chants angeliques et divins de ces esprits celestes : l'Ecriture le dit ainsi; il n'est pourtant point dit que Nostre-Dame et S. Joseph, qui estoient les plus proches de l'Enfant, ouyssent la voix des anges, ou vissent ces lumieres miraculeuses; au contraire, au lieu d'ouyr ces anges chanter, ils oyoient l'Enfant pleurer, et virent, à quelque lumiere empruntée de quelque vile lampe, les yeux de ce divin garçon tout couverts de larmes, et transissant sous la rigueur du froid. Or, je vous demande en bonne foy, n'eussiez-vous pas choysi d'estre en l'estable tenebreux et plein des cris du petit pouppon, plutost que d'estre avec les bergers à pasmer de joye et d'allegresse à la douceur de ceste musique celeste, et à la beauté de ceste lumiere admirable?

Ouy-dà, dit S. Pierre, *il nous est bon d'estre icy* (Matth. 17), à voir la transfiguration; et c'est aujourd'huy le jour qu'elle se celebre en l'Eglise, le 6 aoust : mais vostre Abbesse n'y est point, ains seulement sur le mont du Calvaire, où elle ne void que des morts, des cloux, des espines, des impuissances, des tenebres, des abandonnemens et derelictions.

C'est assez dit, ma fille, et plus que je ne voulois sur ce subjet desjà tant discouru entre nous : non plus, je vous prie. Aymez Dieu crucifié par les tenebres; demeurez aupres de luy; dites : *Il m'est bon d'estre icy; faysons-y trois tabernacles,* l'un à Nostre Seigneur, l'autre à Nostre-Dame, l'autre à S. Jean. Trois croix sans plus; rangez-vous à celle du Fils, ou à celle de la Mere, vostre Abbesse, ou à celle du disciple : partout vous serez bien receue avec les autres filles de vostre Ordre, qui sont là tout autour.

Aymez vostre abjection. Mais, dites-vous, qu'est-ce cela, aymez vostre abjection? car j'ay l'entendement obscur et impuissant à tout bien. Hé bien! ma fille, c'est cela : si vous demeurez humble, tranquille, douce, confiante parmy ceste obscu-

rité et impuissance : si vous ne vous impatientez pas, si vous ne vous empressez point, si vous ne vous troublez point pour cela; mais bien que de bon cœur, je ne dy pas gayement, mais je dy franchement et fermement, vous embrassiez ceste croix et demeuriez en ces tenebres, vous aymerez vostre abjection. Car qu'est-ce autre chose estre abject, qu'estre obscur et impuissant? Aymez-vous comme cela, pour l'amour de celuy qui vous veut comme cela, et vous aymerez vostre propre abjection.

Ma fille, en latin l'abjection s'appelle humilité, et l'humilité s'appelle abjection; si que, quand Nostre-Dame dit : *Parce qu'il a regardé l'humilité de sa servante,* elle veut dire, parce qu'il a eu esgard à mon abjection et vilité. Neantmoins, il y a quelque difference entre la vertu de l'humilité et l'abjection, parce que l'humilité est la reconnaissance de son abjection : or, le haut poinct de l'humilité, c'est de non-seulement cognoistre son abjection, mais l'aymer; et c'est cela à quoy je vous ay exhortée.

Affin que je me fasse mieux entendre, sçachez qu'entre les maux que nous souffrons, il y en a des abjects et des honnorables : plusieurs s'accommodent aux maux honnorables, peu aux abjects.

Exemple : Voilà un capucin tout deschiré et plein de froid; chacun honnore son habit deschiré, et a compassion de son froid : voilà un pauvre artisan, un pauvre escholier, une pauvre veufve, qui en est de mesme; on s'en mocque, et sa pauvreté est abjecte.

Un religieux souffrira patiemment une censeure de son superieur, chacun appellera cela mortification et obeyssance : un gentil-homme en souffrira une autre pour l'amour de Dieu, on l'appellera coüardise; voilà une vertu abjecte, une souffrance mesprisée. Voilà un homme qui a un chancre au bras, un autre au visage : celuy-là le cache, et n'a que le mal; celuy-cy ne le peut cacher, et avec le mal il a le mespris et l'abjection. Or, je dy qu'il ne faut pas seulement aymer le mal, mais aussi l'abjection. De plus, il y a des vertus abjectes et des vertus honnorables. Ordinairement la patience, la douceur, la mortification, la simplicité parmy les seculiers, ce sont des vertus abjectes : donner l'aumosne, estre courtois et prudent, sont des vertus honnorables.

Il y a des actions d'une mesme vertu, qui sont abjectes, les autres honnorables. Donner l'aumosne et pardonner les offenses, sont des actions de charité : la premiere est honnorable, et l'autre est abjecte aux yeux du monde.

Je suis malade en une compaignie qui s'en importune : voilà une abjection conjoincte au mal. De jeunes dames du monde, me voyant en equipage de vraye veufve, disent que je fay la bigotte, et, me voyant rire, quoyque modestement, elles disent que je voudrois encore estre recherchée; on ne peut croire que je ne souhaitte plus d'honneur et de rang que je n'ay, que je n'ayme pas ma vocation sans repentir : tout cela sont des morceaux d'abjection. En voicy d'autre sorte.

Nous allons, mes sœurs et moy, visiter les malades : mes sœurs me renvoyent à la visitation des plus miserables, voilà une abjection selon le monde; elles me renvoyent visiter les moins miserables, voilà une abjection selon Dieu : car ceste visitation, selon Dieu, est la moins digne, et l'autre selon le monde. Or j'aymeray l'une et l'autre quand elle m'escherra. Allant aux plus miserables, je diray : C'est bien dit que je sois ravallée. Allant aux moins miserables : C'est bien dit, car je n'ay pas assez de merites pour faire une visitation plus saincte.

Je fay une sottise, elle me rend abjecte; bon. Je donne du nez en terre, et tombe dans une cholere demesurée; je suis marrye de l'offense de Dieu, et bien ayse que cela me desclare abjecte et miserable.

Cependant, ma fille, prenez bien garde à ce que je m'en vay vous dire. Encore que nous aymions l'abjection qui s'ensuit du mal, il ne faut pourtant pas laisser de remedier au mal. Je feray ce que je pourray pour ne point avoir le chancre au visage; mais, si je l'ay, j'en aymeray l'abjection. Et en matiere du peché, il faut encore tenir ceste regle : je me suis desreglée en cecy, en cela; j'en suis marrye, quoyque j'embrasse de bon cœur l'abjection qui s'ensuit; et si l'un se pouvoit separer de l'autre, je garderois cherement l'abjection, et osterois le mal et peché.

Encore faut-il avoir esgard à la charité, laquelle requiert quelquesfois que nous ostions l'abjection pour l'edification du prochain; mais en ce cas-là il la faut oster des yeux du prochain, qui s'en scandaliseroit, mais non pas de nostre cœur, qui s'en edifie. *J'ay choisy,* dit le Prophete, *d'estre abject en la mayson de Dieu, plutost que d'habiter és tabernacles des pecheurs* (Ps. 83).

Enfin, ma fille, vous desirez sçavoir quelles sont les meilleures abjections. Je vous dy que ce sont celles que nous n'avons pas choysies, et qui nous sont moins aggreables; ou, pour mieux dire, celles esquelles nous n'avons pas beaucoup d'inclination; mais, pour parler net, celles de nostre vocation et profession.

Comme, par exemple, ceste femme maryée choysiroit toutes autres sortes d'abjections que celles de l'exercice du maryage; ceste religieuse obeyroit à toute autre qu'à sa superieure; et moy, je souffrirois plutost d'estre gourmandé d'un superieur en religion que d'un beau-pere en mesme mayson.

Je dy qu'à chacun son objection propre est la meilleure, et nostre choix nous oste une grande partie de nos vertus. Qui me fera la grace que nous aymions bien nostre abjection, ma chere fille? Nul ne le peut, que celuy qui ayma tant la sienne, que pour la conserver il voulut mourir. C'est bien assez.

Vous treuvant plongée en l'esperance de penser d'entrer en religion, vous eustes peur d'avoir contrevenu à l'obeyssance; mais non, je ne vous avois pas dit que vous n'en eussiez nulle esperance ny nulle pensée; ouy bien, que vous ne vous y amusassiez pas, parce que c'est chose certaine qu'il n'y a rien qui nous empesche tant de nous perfectionner en nostre profession que d'aspirer à une autre; car, en lieu de travailler au champ où nous sommes, nous envoyons nos bœufs avec la charrue ailleurs, au champ de nostre voysin, où neantmoins nous ne pourrons pas moissonner ceste année; et tout cela est une perte de tems; et est impossible que, tenant nos pensées et esperances d'un autre costé, nous puissions bien bander nostre cœur à la conqueste des vertus requises au lieu où nous sommes. Non, ma fille, jamais Jacob n'ayma bien Lia pendant qu'il souhaitta Rachel; et tenez ceste maxime, car elle est tres-veritable.

Mais, voyez-vous, je ne dy pas qu'on n'y puisse penser et esperer; mais je dy qu'on ne s'y doit pas amuser, ny employer beaucoup de ses pensées à cela. Il est permis de regarder le lieu où nous desirons d'aller, mais à la charge qu'on regarde tousjours devant soy. Croyez-moy, jamais les Israëlites ne purent chanter en Babylone, parce qu'ils pensoient à leur pays; et moy, je voudrois que nous chantassions partout.

Mais vous me demandez que je vous die si je ne pense pas qu'un jour vous quittiez tout à fait et tout à plat toutes les choses de ce monde pour nostre Dieu, et que je ne le vous cele pas, ains que je vous laisse ceste chere esperance. O doux Jesus! que vous diray-je, ma chere fille? Sa toute bonté sçayt que j'ay fort souvent pensé sur ce poinct, et que j'ay imploré sa grace au sainct sacrifice et ailleurs; et non-seulement cela, mais j'y ay employé la devotion et les prieres des autres meilleurs que moy. Et qu'ay-je apprins jusqu'à present? Qu'un jour, ma fille, vous devez tout quitter; c'est-à-dire, affin que vous n'entendiez pas

autrement que moy, j'ay apprins que je vous doy conseiller un jour de tout quitter. Je dy tout : mais que ce soit pour entrer en religion, c'est grand cas; il ne m'est encore point arrivé d'en estre d'advis, j'en suis encore en doubte, et ne voy rien devant mes yeux qui me convie à le desirer. Entendez bien, pour l'amour de Dieu : je ne dy pas que non, mais je dy que mon esprit n'a encore sceu treuver de quoy dire ouy. Je prieray de plus en plus Nostre Seigneur, affin qu'il me donne plus de lumieres pour ce subjet, affin que je puisse voir clairement l'ouy, s'il est plus à sa gloire, ou le non, s'il est plus à son bon playsir.

Et sçachez qu'en ceste enqueste je me suis tellement mis en l'indifference de ma propre inclination, pour chercher la volonté de Dieu, que jamais je ne le fis si fort; et neantmoins l'ouy ne s'est jamais peu arrester en mon cœur, si que jusqu'à maintenant je ne le sçaurois dire ny prononcer; et le non, au contraire, s'y est tousjours treuvé avec beaucoup de fermeté.

Mais parce que ce poinct est de tres-grande importance, et qu'il n'y a rien qui nous presse, donnez-moy encore du loysir et du tems pour prier davantage, et faire prier à ceste intention; et encore faudra-t-il, avant que je me resolve, que je vous parle à souhaict, qui sera l'année prochaine, Dieu aydant; et, apres tout cela, encore ne vaudrois-je pas qu'en ce poinct vous prinssiez entiere resolution sur mon opinion, sinon que vous eussiez une grande tranquillité et correspondance interieure en icelle. Je vous la diray bien au long, le tems en estant venu; et, si elle ne vous donne pas du repos interieur, nous employerons l'advis de quelque autre, à qui Dieu peut-estre communiquera plus clairement son bon playsir.

Je ne voy point qu'il soit requis de se haster; et cependant vous pourrez vous-mesme y penser, sans vous y amuser et perdre le tems : car, comme je vous dy, encore que jusqu'à present l'advis de vous voir en religion n'a sçeu prendre place en mon esprit, si est-ce que je n'en suis pas entierement resolu; et quand j'en serois tout resolu, encore ne voudrois-je pas contester et preferer mon opinion, ou à vos inclinations, quand elles seroient fortes en ce subjet particulier (car partout ailleurs je vous tiendray parolle à vous conduire selon mon jugement, et non selon vos desirs), ou au conseil de quelques personnes spirituelles que l'on pourroit prendre.

Demeurez, ma fille, toute resignée és mains de Nostre Seigneur; donnez-luy le reste de vos ans, et le supplyez qu'il les employe au genre de vie qui luy sera plus aggreable. Ne preoc-

cupez point vostre esprit par de vaines promesses de tranquillité, de goust, de merite; mais presentez vostre cœur à vostre espoux, tout vuide d'autres affections que son chaste amour; et le supplyez qu'il le remplisse purement et simplement des mouvemens, desirs et volontez qui sont dedans le sien, affin que vostre cœur, comme une mere-perle, ne conçoive que de la rosée du ciel, et non des eaux du monde, et vous verrez que Dieu vous aydera, et que nous ferons prou, et au choix et à l'execution.

Quant à nos petites, j'appreuve que vous leur prepariez un lieu dedans des monasteres, pourveu que Dieu prepare dedans leur cœur un lieu pour le monastere : c'est-à-dire, j'appreuve que vous les fassiez nourrir és monasteres, en intention de les y laisser, moyennant deux conditions : l'une, que les monasteres soient bons et reformez, et esquels on fasse profession de l'interieur; l'autre, que le tems de leur profession estant arrivé, qui n'est qu'à seize ans, on sçache fidellement si elles s'y veulent porter avec devotion et bonne volonté; car, si elles n'y avoient pas affection, ce seroit un grand sacrilege de les y enfermer.

Nous voyons combien les filles receues contre leur gré ont peine de se ranger et resoudre : il faut les mettre là-dedans avec des douces et souëfves inspirations; et si elles y demeurent comme cela, elles seront bien-heureuses, et leur mere aussi, de les avoir plantées dans les jardins de l'Espoux, qui les arrousera de cent mille graces celestes. Dressez-leur donc ce parti tout bellement et soigneusement; j'en suis bien d'advis.

Mais quant à nostre Aimée, d'autant qu'elle veut demeurer en la tourmente et tempeste du monde, il faut, sans doubte, avec un soing cent fois plus grand, l'asseurer en la vraye vertu et pieté; il faut beaucoup mieux fournir sa barque de tout l'attelage requis contre le vent et l'orage; il faut luy planter creusement (1) dans son esprit la vraye crainte de Dieu, et l'elever és plus saincts exercices de devotion.

Et pour nostre C. B. (2), je m'asseure que M. son oncle aura plus de soing de l'education de sa petite ame que de celle de son exterieur. Si c'estoit un autre oncle, je dirois que vous en eussiez le soing vous-mesme, affin que ce thresor d'innocence ne se perdist. Ne laissez pas pourtant de jetter dans son esprit des douces et souëfves odeurs de devotion, et de souvent recommander à M. son oncle la nourriture de son ame : Dieu en fera à son playsir, et il faudra que les hommes s'y accommodent.

(1) Profondément. — (2) Celse-Benigne.

Je ne vous sçaurois dire autre chose pour l'apprehension que vous avez de vostre mal, ny pour la crainte des impatiences à le souffrir. Ne vous dis-je pas, la premiere fois que je parlay à vous de vostre ame, que vous appliquiez trop vostre consideration à ce qui vous arrive de mal et de tentation; qu'il ne falloit le considerer que *grosso modo;* que les femmes, et les hommes aussi quelquesfois, font trop de reflexions sur leurs maux; et que cela entortilloit les pensées l'une dans l'autre, et les craintes et les desirs; dont (1) l'ame se treuve tellement embarrassée qu'elle ne s'en peut demesler.

Vous ressouvient-il de M. N., comme son esprit s'estoit entortillé et entrelacé és vaines craintes sur la fin du Caresme, et que cela n'a esté nullement utile? Je vous supplie, pour l'honneur de Dieu, ma fille, ne craignez point Dieu, car il ne vous veut faire nul mal; aymez-le fort, car il vous veut faire beaucoup de bien. Allez tout simplement à l'abry de vos resolutions, et rejettez les reflexions d'esprit que vous faites sur vostre mal, comme des cruelles tentations.

Que puis-je dire pour arrester ce flux de pensées en vostre cœur? Ne vous mettez point en peine de le guerir, car ceste peine le rend plus malade. Ne vous efforcez point de vaincre vos tentations, car ces efforts les fortifieroient; mesprisez-les, ne vous y amusez point. Representez à vostre imagination Jesus-Christ crucifié entre vos bras et sur vostre poictrine, et dites cent fois en baysant son costé : C'est icy mon esperance, c'est la vive source de mon bonheur, c'est le cœur de mon ame, c'est l'ame de mon cœur; jamais rien ne me desprendra de ses amours, je le tiens, et ne le lascheray point qu'il ne m'ayt mise en lieu d'asseurance. Dites-luy souvent : *Que puis-je avoir sur terre, ou que pretens-je au ciel, sinon vous, ô mon Jesus? Vous estes le Dieu de mon cœur, et l'heritage que je desire eternellement* (Ps. 72). Que craignez-vous, ma fille? Oyez Nostre Seigneur qui crie à Abraham et à vous aussi : *Ne crains point, je suis ton protecteur* (Gen. 15). Que cherchez-vous sur la terre, sinon Dieu? et vous l'avez. Demeurez ferme en vostre resolution. Arrestez-vous à la barque où je vous ay embarquée; et vienne l'orage et la tempeste, vive Jesus! vous ne perirez point : il dormira; mais en tems et lieu il s'esveillera pour vous rendre le calme. Mon S. Pierre, dit l'Escriture, voyant l'orage qui estoit tres-impetueux, il eut peur; et tout aussitost qu'il

(1) D'où.

eut peur, il commença à s'enfoncer et noyer, dont il cria : *O Seigneur, sauvez-moy* (Matth. 8). Et Nostre Seigneur le print à la main, et luy dit : *Homme de peu de foy, pourquoy as-tu doubté?* Voyez ce sainct Apostre : il marche pied sec sur les eaux, les vagues et les vents ne sçauroient le faire enfoncer; mais la peur du vent et des vagues le fait perdre, si son Maistre ne l'eschappe.

La peur est un plus grand mal que le mal. O fille de peu de foy, qu'est-ce que vous craignez? Non, ne craignez point; vous marchez sur la mer entre les vens et les flots, mais c'est avec Jesus. Qu'y a-t-il à craindre là? Mais si la peur vous saysit, criez fort : O Sauveur, sauvez-moy! Il vous tendra la main : serrez-la bien, et allez joyeusement. Bref, ne philosophez point sur vostre mal, ne respliquez point, allez franchement. Non, Dieu ne sçauroit vous perdre pendant que, pour ne point le perdre, vous vivrez en vos resolutions. Que le monde renverse, que tout soit en tenebres, en fumée, en tintamarre, mais Dieu est avec nous; mais si Dieu habite és tenebres et en la montaigne de Sinaï toute fumante et couverte de tonnerres, d'esclairs et de fracas, ne serons-nous pas bien aupres de luy?

Il faut vous dire un mot de moy; car vous m'aymez comme vous-mesme. Nous avons eu ces quinze jours un tres-grand Jubilé, qui sera par tout le monde, sur le commencement de l'administration du Pape (1) et de la guerre de Hongrie. Cela m'a tenu occupé, mais consolé à la reception de plusieurs confessions generales, et changemens de consciences, oultre la mer de mes affaires ordinaires, entre lesquelles (je le dy à vous) je vis en plein repos de cœur, resolu de m'employer fidellement cy-apres et soigneusement à la gloire de mon Dieu, premierement chez moy-mesme, et puis en tout ce qui est en ma charge. Mon peuple commence à m'aymer tendrement, et cela me console.

Tous les vostres de deçà se portent bien, et vous honnorent d'un amour tout particulier.

Vivez, vivez, ma chere fille, vivez tout en Dieu, et ne craignez point la mort : le bon Jesus est tout nostre; soyons tout entierement siens. Nostre tres-honnorée Dame, nostre Abbesse, le nous a donné; gardons-le bien, et courage, ma fille. Je suis infiniment vostre, et plus que vostre.

(1) Paul V.

CDXIX.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Sur les peines interieures : leur advantage pour la perfection. — Dieu se communique plutost dans les afflictions que dans les douceurs.

Le jour de l'Exaltation de la Saincte-Croix, 14 septembre 1606.

Ne vous mettez nullement en peyne de moy pour tout ce que vous m'escrivez : car, voyez-vous, je suis en vos affa res comme Abraham fut tout un jour. Il estoit couché parmy les obscures tenebres, en un lieu fort affreux : là il sentit de grands espouvantemens; mais ce fut pour peu, car soudain il vid une clarté de feu, et ouyt la voix de Dieu qui luy promit ses benedictions. Mon esprit sans doubte vit parmy vos tenebres et tentations, car il accompaigne fort le vostre; le recit de vos maux me touche de compassion : mais je voy bien que la fin en sera heureuse, puisque nostre bon Dieu nous fait profitter en son eschole, en laquelle vous estes plus esveillée à la sentinelle qu'en autre tems. Escrivez-moy seulement à cœur ouvert et de vos maux et de vos biens; et ne vous mettez en nulle peyne, car mon cœur est bon à tout cela.

Courage, ma chere fille, allons, allons tout le long de ces basses vallées, vivons la croix entre les bras, avec humilité et patience.

Que nous importe que Dieu nous parle parmy les espines ou parmy les fleurs? Mais je ne me ressouviens pas qu'il ayt jamais parlé parmy les fleurs, ouy bien parmy les deserts et halliers plusieurs fois. Cheminez donc, ma chere fille, et advancez chemin par les mauvais tems et de nuict; mais surtout escrivez-moy fort sincerement : c'est le grand commandement que de me parler à cœur ouvert, car de là despend tout le reste; fermez les yeux à tous respects que vous pourriez porter à mon repos, lequel, croyez-moy, je ne perdray jamais pour vous pendant que je vous verray ferme de cœur au desir de servir nostre Dieu, et jamais, s'il plaist à sa bonté, je ne vous verray qu'en ceste sorte-là; partant, ne vous mettez nullement en peyne.

Soyez courageuse, ma chere fille : nous ferons prou, Dieu aydant; et croyez-moy, que le tems est plus propre au voyage que si le soleil fondoit sur nos testes en ses ardentes chaleurs. Je voyois l'autre jour les abeilles qui demeuroient à recoi dans leurs ruches, parce que l'air estoit embroüillé; elles sortoient de

fois à autre voir que c'en seroit, et neantmoins ne s'empressoient point à sortir, ains s'occupoient à repaistre leur miel. O Dieu! courage : les lumieres ne sont pas en nostre pouvoir, ny aucunes consolations que celle qui despend de nostre volonté, laquelle estant à l'abry des sainctes resolutions que nous avons faites, et pendant que le grand sceau de la chancellerie celeste sera sur vostre cœur, il n'y a rien à craindre.

Je vous diray ces deux mots de moy. Depuis quelques jours je me suis veu à moytié malade (1). Un jour de repos m'a gueri; j'ay le cœur bon, Dieu mercy, et j'espere de le rendre encore meilleur, selon vostre desir.

Mon Dieu! que je lis avec beaucoup de consolation les parolles que vous m'escrivistes, que vous desiriez de la perfection à mon ame; presque plus qu'à la vostre. C'est une vraye fille spirituelle, cela; mais faites courir vostre imagination tant que vous voudrez, elle ne sçauroit atteindre où ma volonté me porte pour vous souhaitter de l'amour de Dieu.

Ce porteur part tout maintenant, et je m'en vay faire une exhortation à nos penitens du Crucifix : je ne peux faire plus de parolles que pour vous donner la benediction; je vous la donne donc au nom de Jesus-Christ crucifié, la croix duquel soit nostre gloire et nostre consolation, ma chere fille; que puisse-t-elle bien estre exaltée parmy nous, et plantée sur nostre teste, comme elle le fut sur celle du premier Adam (2)! Que puisse-t-elle remplir nostre cœur et nostre ame, comme elle remplit l'esprit de S. Paul, qui ne sçavoit autre chose que cela! Courage, ma fille, Dieu est pour nous. Amen. Je suis eternellement vostre, et Dieu le sçayt, qui l'a voulu ainsi, et qui l'a fait d'une main souveraine et toute particuliere.

(1) Le saint prélat, en faisant la visite de son diocèse, parcourut des montagnes d'un très-difficile accès; lorsqu'il fut arrivé au sommet, où est située Notre-Dame de Nancy-sur-Cluses, il se trouva avoir les pieds tout écorchés et ensanglantés, en sorte que dix jours après il pouvait à peine se soutenir; cependant il ne laissa pas de continuer sa visite, et l'interrompit seulement au 21 octobre.

(2) Allusion à une ancienne tradition, admise par les Pères, selon laquelle le mont Calvaire a été ainsi appelé à cause de la tête d'Adam qui y fut enterrée et servit comme de piedestal à la croix de Notre Seigneur. — Il y a une tradition analogue concernant Noé et le Capitole romain.

CDXX.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Souhaicts de benediction pour la nouvelle année.

29 decembre 1606.

Voicy, ma tres-chere fille, ceste année qui se va abysmer dans le gouffre où toutes les autres se sont jusqu'à present aneanties. Ѳ que l'eternité est desirable, au prix de ces miserables et perissables vicissitudes! Laissons couler le tems, avec lequel nous nous escoulons petit à petit pour estre transformez en la gloire des enfans de Dieu.

C'est la derniere fois de ceste année que je vous escris, ma chere fille. Hé! que je vous souhaitte de benedictions, et avec quelle ardeur! cela ne se peut dire. Helas! quand je pense que j'ay employé le tems de Dieu, je suis bien en peine qu'il ne me vueille point donner son eternité, puisqu'il ne la veut donner qu'à ceux qui useront bien de son tems.

Il y a trois mois que je suis sans vos lettres, mais je croy que Dieu est avec vous; ce m'est assez : c'est luy que je vous desire uniquement. Je vous escris sans loysir, car ma chambre est pleine de gens qui me tirent : mais mon cœur est solitaire toutesfois, et plein de desir de vivre à jamais tout pour ce sainct amour, qui est l'unique pretention de ce mesme cœur.

Au moins parmy ces jours sacrez, mille desirs m'ont saisy de vous donner le digne contentement que tant vous souhaittez de mon ame comme de la vostre mesme, en m'advançant soigneusement à ceste saincte perfection à laquelle vous aspirez, et par laquelle vous respirez en la faveur de ce cœur, qui reciproquement vous souhaitte sans fin toute la plus haute unyon avec Dieu qui peut se treuver icy-bas. C'est l'unique souhaict de celuy que Dieu vous a donné. — François, Ev. de Geneve.

CDXXI.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Il appreuve qu'elle remette à la Providence la sortie du monde qu'elle meditoit : il luy donne à ce subjet divers conseils, et appreuve plusieurs prattiques qu'elle observoit.

11 febvrier 1607.

J'ay esté dix sepmaines entieres sans recevoir un seul brin de vos nouvelles, ma chere, je dy ma tres-chere fille, et vos der-

nieres lettres estoient du commencement de novembre passé, mais le bon est que ma belle patience perdoit presque contenance dedans mon cœur, et croy qu'elle l'eust perdue du tout, si je ne me fusse ressouvenu que je la devois conserver pour pouvoir librement la prescher aux autres. Or, enfin, ma tres-chere fille, hyer voyci un pacquet qui m'arrive, comme une flotte des Indes, riche de lettres et de chansons spirituelles. Oh! qu'il fut le bien-venu et que je le caressay; il y avoit une lettre du 22 novembre, l'autre du 30 decembre de l'année passée, et la troisiesme du premier de celle-cy; que si toutes les lettres que je vous ay escrites pendant ce tems-là, estoient en un pacquet, elles seroient bien en plus grand nombre, car, tant que j'ay peu, j'ay tousjours escrit et par Lyon et par Dijon; cela soit dit pour la descharge de ma conscience, laquelle se tiendroit pour fort coupable si elle ne correspondoit au cœur d'une fille si uniquement aymée. Je m'en vay vous dire beaucoup de choses par cy par là selon le subjet de vos lettres. Mon Dieu, que vous faites bien de mettre vostre desir de sortir du monde, en depost és mains de la Providence celeste, affin qu'il n'occupe point vostre ame inutilement, comme il feroit indubitablement qui le laisseroit mesnager (1) et remuer à sa phantaysie. J'y penseray bien fort, et presenteray plusieurs messes pour obtenir la clarté du Sainct-Esprit pour m'en bien resoudre : car, voyez-vous, ma chere fille, c'est un maistre coup que celuy-là et qui doit estre pesé au poids du sanctuaire. Prions Dieu, supplyons sa volonté qu'elle se fasse cognoistre, disposons la nostre à ne rien vouloir que par la sienne et pour la sienne, et demeurons en repos, sans empressement ny agitation de cœur.

A nostre premiere veue, Dieu nous sera misericordieux, s'il luy plaist; mais pourquoy donc, je vous supplie, ma fille, remettrois-je vostre voyage de Sainct-Claude? S'il n'a point d'autre incommodité que celles qui se presentent, il me semble qu'il n'a pas de quoy le remettre.

Quant à celuy que je desire faire de delà, que de peyne à le preparer, et de hasard à le faire; mais Dieu, qui void mon intention, en disposera par sa bonté, et nous en parlerons avant que le tems en arrive. Et de dessus de ma petite sœur aussi, laquelle alla à Dijon avec le bon monsieur de Cressay, qui ne la vint point trop confier à madame Brulart, de peur qu'elle ne la fasse Carmelite.

(1) Ou plutôt *maneger*.

J'escris dés maintenant, affin qu'elle vous soit remise incontinent apres Pasques; mais escrivez-moy donc si je vous enverray prendre à Montclou ou à Dijon, et si vous prendrez ceste petite à Dijon, ou si j'enverray la prendre à Dijon pour vous la faire conduire à Montclou, ou comment? Venez donc pour le jeudy avant Pentecoste et passez à Besançon tant que vous voudrez pour y voir le Sainct-Suaire, tout cela n'est que tout à mon goust; vous y verrez des Cordilieres du Tiers-Ordre que l'on louë fort, et peut-estre une abbesse d'une autre Religion, qui est à quatre lieues de là, (c'est) à dire à Bausme, tres..... qui est fort vertueuse, des plus grandes maysons de mon diocese et qui m'ayme singulierement. Cependant, nostre petite Françoise vous accompaignera, et vous la laisserez selon vostre desir et le conseil du bon Pere de Villars. Ceste petite Françoise, je l'ayme, parce qu'elle est vostre petite et vostre Françoise.

Or sus, croyez-moy, je vous prie, ma fille, j'ay pensé il y a plus de trois mois à vous escrire que ce caresme nous ferions bien de faire une deffaite de vostre vertugadin. Faysons-la donc, puisque Dieu vous l'inspire aussi, vous ne laisserez pas d'estre assez brave sans cela aux yeux de vostre Espoux et de vostre Abbesse.

Il faut, à l'exemple de nostre S. Bernard, estre bien net et bien propre; mais non pas curieux ny miste (1). La vraye simplicité est tousjours bonne et aggreable à Dieu. Je voy que toutes les saysons de l'année se rencontrent en vostre ame, que tantost vous sentez l'hyver, demain les sterilitez, distractions, desgousts, tourmens et ennuys, tantost les rosées du mois de may, avec l'odeur des sainctes fleurettes, tantost des chaleurs de desir de playre à nostre bon Dieu. Il ne reste que l'automne duquel, comme vous dites, vous ne voyez pas beaucoup de fruicts; mais bien il arrive souvent que, en battant les bleds, et pressant les raysins, on treuve plus de bien que les moissons et vendanges n'en promettoient pas. Vous voudriez bien que tout fust en printems et esté; mais non, ma chere fille, il faut de la vicissitude en l'interieur aussi bien qu'en l'exterieur. Ce sera au ciel où tout sera un printems quant à la beauté, tout en automne quant à la jouyssance, tout en esté quant à l'amour. Il n'y aura nul hyver, mais icy l'hyver y est requis pour l'exercice de l'abnegation et de mille petites belles vertus qui s'exercent au tems de la sterilité. Allons tousjours nostre petit pas; pourveu que nous ayons l'affection bonne

(1) Mêlé, mixte.

et bien resolue, nous ne pouvons que bien aller. Non, ma treschere fille, il n'est pas besoin pour l'exercice des vertus de se tenir tousjours actuellement attentive à toutes. Cela de vray entortilleroit et entreficheroit trop vos pensées et affections. L'humilité et la charité sont les maistresses chantres, toutes les autres y sont attachées. Il faut seulement se bien maintenir en ces deux-là : l'une est la plus basse, l'autre la plus haute; la conservation de tout l'edifice despend du fondement et du toict; tenant le cœur bandé à l'exercice de celle-cy, à la rencontre des autres on n'a pas grande difficulté.

Ce sont les meres aux vertus; elles les suivent comme les petits poussins font leurs meres poules. O vrayement j'appreuve fort que vous soyez maistresse d'escholle. Dieu vous en sçaura bon gré, car il ayme les petits enfans, et comme je disois l'autre jour au catechisme pour inciter nos dames à prendre soing des filles, les anges des petits enfans ayment d'un particulier amour ceux qui les eslevent en la crainte de Dieu, et qui instillent en leurs tendres cœurs la saincte devotion, comme au contraire Nostre Seigneur menace ceux qui les scandalisent de la vengeance de leurs anges.

Voilà donc qui va bien. Si vous n'estes pas à Dijon le Caresme, il n'importe pas. Vous ne laisserez pas d'estre aupres de nostre bon Dieu, de l'oüyr et servir mesme en l'assistance de Monsieur vostre pere auquel je dois tant d'honneur et de respect, pour le bien qu'il me fait de m'aymer. Je louë Dieu que vous vouliez accorder vos procez. Depuis que je suis de retour de la visite, j'ay tant esté pressé et empressé à faire des appoinctemens, que mon logis estoit tout plein de playdeurs, qui, par la grace de Dieu, pour la pluspart s'en retournoient en paix et repos. Cependant je confesse que cela me dissipoit mon tems, mais il n'y a remede; il faut ceder à la necessité du prochain. Que je suis consolé de la guerison de ce bon personnage, atteinct cy-devant d'amour profane ou fausses amitiez! Ce sont des maladies qui sont comme les fiebvres legeres; elles laissent apres elles une grande santé. Je m'en vay parler à Nostre Seigneur de nos affaires en son autel, apres cela j'escriray le reste. Non, vous ne contrevenez pas à l'obeyssance, n'eslevant pas si souvent vostre cœur à Dieu et ne prattiquant pas si à souhaict les advis que je vous ay donnez. Ce sont advis bons et propres pour vous, mais non point commandemens. Quand on commande on use de termes qui se font bien entendre; sçavez-vous ce que les advis requierent? ils requierent qu'on ne les mesprise pas, et qu'on les

ayme. Cela est bien assez, mais ils n'obligent aucunement. Courage ma sœur, ma fille, eschauffez bien vostre cœur ce sainct caresme. J'ay donné charge au porteur qui est M. Davre mon grand vicaire, de vous envoyer la presente aussitost qu'il sera arrivé, affin que vous ayez le loysir de luy renvoyer vostre response, puisqu'il sera à Dijon huict jours entiers.

Je n'ay encore sceu revoir la vie de nostre bonne villageoise pour la mettre au net; mais, affin que vous sçachiez tout ce que je sçay, quand je puis avoir quelque quart d'heure de relay, j'escris une vie admirable d'une saincte de laquelle vous n'avez encore point oüy parler, et je vous prie aussi de ne point en dire mot; mais c'est une besongne de longue haleyne, et que je n'eusse pas osé entreprendre si quelques-uns de mes plus confidens ne m'y eussent poussé; vous en verrez quelque bonne piece quand vous viendrez, je pourray y joindre celle de nostre villageoise en quelque petit coing; car celle-là sera deux fois pour le moins aussi grande que la grande vie de la Mere Therese; mais comme je vous dy, je desire que cela ne se sçache point qu'elle ne soit entierement faite, et je ne fay que la commencer. C'est pour me recreer et filer aussi bien que vous ma quenoüille.

J'ay receu vos cantiques que j'ayme bien; car, si bien ils ne sont pas de si bonne rime que beaucoup d'autres, ils ne laissent poutant pas d'estre de si bonne affection. Et si je ne suis point inesté (1) par là dedans, je les feray chanter en mon catechisme. Et en eschange je vous envoye le livre joinct, auquel vous verrez beaucoup de beaux traicts qui furent en partie faits sur mes premieres predications par M. le President de ceste ville, homme de rare vertu et fort chrestien.

Que vous diray-je davantage? Je viens tout maintenant de faire le catechisme, où nous avons fait un peu de desbauche avec nos enfans, à faire un peu rire l'assistance en nous mocquant des masques et des bals; car j'estois en mes belles humeurs, et un grand auditoire me convioit par son applaudissement à continuer de faire l'enfant avec les enfans : on me dit qu'il me sied bien, et je le croy. Dieu me fasse vrayement enfant en innocence et simplicité; mais ne suis-je pas aussi un vray simple de vous dire cecy? il n'y a remede, je vous fay voir mon cœur tel qu'il est et selon la varieté de ses mouvemens, affin que, comme dit l'Apostre, vous ne pensiez de moy plus qu'il ny a en moy. Vivez joyeuse et courageuse, ma chere fille. Il n'en faut

(1) Arrêté.

doubter, Jesus-Christ est nostre; ouy, ce m'a tantost respondu une petite fille, il est plus mien que je ne suy sienne, et plus que je ne suy pas mienne à moy-mesme.

Je m'en vay un peu le prendre entre mes bras, le doux Jesus, pour le porter en la procession de la confrerie du Cordon; et je luy diray le *Nunc dimittis* avec Simeon, comme de vray, pourveu qu'il soit avec moy, je ne me soucie point auquel monde j'aille. Je luy parleray de vostre cœur, et croyez de tout le mien, je le supplieray qu'il vous rende sa chere, sa bien-aymée servante. Ah! mon Dieu que je suis redevable à ce Sauveur qui nous ayme tant et que je voudrois bien pour une bonne fois le serrer et coller sur ma poictrine! J'entens aussi bien sur la vostre, puisqu'il a voulu que nous fussions si inseparables tout en luy. A Dieu, ma tres-cherie, mais vrayement tres-chere sœur et fille.

Qu'à jamais Jesus soit en nos cœurs, qu'il y vive et regne eternellement, que tousjours son sainct nom soit beny et celuy de sa glorieuse Mere. *Amen.*

Je suy, sans fin, serviteur de Monsieur vostre beau-pere.

CDXXII.

S. François de Sales, à une Religieuse.

Sur l'entrée dans un monastere où il n'y a encore clausure, et sur des inquiettudes spirituelles.

3 avril 1606.

MADAME ma tres-chere sœur, je vous ay desjà escrit mon advis sur le subjet de vostre derniere lettre; mais voyant que vous le desirez fort, et craignant que si mes pacquets s'estoient esgarés vous en demeurassiez en peyne, je vous rediray qu'il n'y a nul danger que vous entriez au monastere de nostre sœur jusques à ce que la clausure y soit exactement establie. Les ames qui vous en font scrupule sont bonnes et devotes comme elles tesmoignent par leur scrupule, lequel neantmoins n'a nul fondement. C'est pourquoy il ne s'y faut pas arrester. Pleust à Dieu que les hommes qui n'entrent en ceste mayson-là que par curiosité et indiscretion en fissent bien scrupule, car ils auroient bon fondement pour cela. Mais non pas vous, jusques à ce que, comme je dis, la clausure y soit establie, que ne sera jamais si tost que je le desire.

J'ay sceu ce que vous me dites, des inquiettudes de toutes les religieuses et en suis marry. Elles arrivent faute d'une bonne

conduitte et mesnage de leurs esprits : c'est le mal de maux entre ceux qui ont des bonnes volontez : qu'ils veulent tousjours estre ce qu'ils ne peuvent pas estre, et ne veulent pas estre ce qu'ils peuvent n'estre pas. On me dit que ces bonnes filles sont toutes esprises de l'odeur saincte que respandent les sainctes Carmelites, et qu'elles desireroient toutes d'en estre. Mais je ne pense pas que cela se puisse aysement; qui me fait dire qu'elles n'employent pas bien ce bon exemple qui leur devroit servir pour les animer à bien embrasser la perfection de leur estat, et non pas à les troubler, et faire desirer celuy auquel elles ne peuvent arriver. La nature a mis une loy entre les abeilles; que chacune d'icelles face le miel dedans sa ruche et des fleurs qui luy soient autour. A Dieu, Madame ma tres-chere fille, tenez bien serré le sacré Crucifix sur vostre cœur. Je suis vostre serviteur tres-asseuré.

CDXXIII.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Il l'advertit, dans ce fragment, de ne point s'engager dans des embarras qui empeschent un voyage qu'elle devoit faire à Annecy.

5 avril 1607.

Ceste incertitude me seroit ennuyeuse, si Dieu ne vouloit que j'y fusse : je vous escriray au plus tost la resolution.

Je pense aussi que vous vous tiendrez deslyée, affin que, si Dieu le veut, vous puissiez venir au tems que nous avons marqué; si moins, au tems que nous marquerons.

Je vous escris par Dijon une autre lettre tout maintenant, affin que si l'une vous arrive tard, l'autre puisse suppleer à l'attente. A Dieu, ma chere fille, à laquelle je souhaitte tant de bien à laquelle Dieu m'a si uniquement donné. Le doux Jesus soit tousjours le cœur de nos cœurs, et qu'à jamais son sainct nom soit beny! Je suy vostre serviteur.

CDXXIV.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Il luy parle des fruicts de ses predications du Caresme à Annecy, en 1607.

Annessy, vers le 8 avril 1607.

Voyez-vous, ma chere fille, vous sçavez bien que le Caresme, c'est la moisson des ames. Je n'avois encore point fait de Ca-

resme en ceste chere ville, que celuy-cy, depuis que je suis evesque, hormis le premier, auquel on me regardoit pour voir ce que je ferois; et j'avois assez à faire à prendre contenance, et pourvoir au general des affaires du diocese qui m'estoit tombé sur les bras tout fraischement. Maintenant sçachez que je moissonne un peu avec des larmes, partie de joye et partie d'amour. O mon Dieu! à qui dirois-je ces choses, sinon à ma chere fille.

Je viens de treuver dans nos sacrez filets un poisson que j'avois tant desiré il y a quatre ans. Il faut que je confesse la verité, j'en ay esté bien ayse, je dy extremement. Je la recommande à vos prieres, affin que Nostre Seigneur establisse en son cœur les resolutions qu'il y a mises. C'est une dame, mais toute d'or, et infiniment propre à servir son Sauveur : que si elle continue, elle le fera avec fruict (1).

Il y a sept ou huict jours que je n'ay point pensé à moy-mesme, et ne me suis veu que superficiellement; d'autant que tant d'ames se sont addressées à moy, affin que je les visse et servisse, que je n'ay eu nul loysir de penser à la mienne. Il est vray que, pour vous consoler, il faut que je vous die que je la sens encore toute dedans mon cœur, dont je louë Dieu; car c'est la verité que ceste sorte d'occupation m'est infiniment profittable. Que puisse-t-elle estre bien utile à ceux pour qui je la prens!

Vivez, ma chere fille, avec nostre doux Sauveur, entre ses bras, en ce sainct tems de passion : qu'à jamais puisse-t-il reposer entre vos mammelles, comme un sacré faisceau de myrrhe : ce vous sera un epitheme souverain pour tous vos tresmoussemens de cœur. Oh! ce matin (car il faut encore dire cecy), presentant le Fils au Pere, je luy disois en mon ame : Je vous offre vostre cœur, ô Pere eternel! vueillez en sa faveur recevoir encore les nostres. Je nommois le vostre et celuy de ceste jeune servante de Dieu de qui je vous parlois, et plusieurs autres. Je ne sçavois lequel pousser plus avant, ou le nouveau par sa necessité, ou le vostre pour mon affection. Regardez quelle conteste!

Or sus, demeurez tousjours en paix entre les bras du Sauveur, qui vous ayme si cherement, et duquel le seul amour nous doit servir de rendez-vous general pour toutes nos consolations. Ce sainct amour, ma fille, sur lequel le nostre est fondé, enraciné, creu, nourry, sera eternellement parfaict et perdurable. Je suis celuy que Dieu vous a donné irrevocablement.

(1) Il s'agit de la conversion d'une jeune dame protestante à la religion catholique.

DCXXV.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Il l'encourage, par son exemple, à souffrir patiemment qu'on ne luy rendist pas justice sur la douceur qu'elle faysoit paroistre dans les contradictions domestiques qu'elle avoit à souffrir.

Le Samedy-Sainct, 14 avril 1607.

O ma tres-chere fille, nous voicy à la fin de la saincte quarantaine, et à la glorieuse resurrection. Hé! que je desire que nous soyons bien ressuscitez avec Nostre Seigneur! je m'en vay l'en supplyer, comme je fay journellement; car je n'appliquay jamais si fort mes communions à vostre ame, comme j'ay fait ce Caresme, et avec un particulier sentiment de confiance en ceste immense bonté, qu'elle nous sera propice.

Ouy, ma chere fille, il faut avoir bon courage. Il n'est que bien que vostre support de la contradiction domestique soit interpreté à dissimulation; pensez-vous que je sois exempt de pareilles attaques? Mais, c'est la verité, je ne fay que m'en rire quand je m'en ressouviens, qui est fort peu souvent. O Dieu! que ne suis-je insensible aux autres accidens et suggestions malignes, comme je le suis aux injures et mauvaises opinions que l'on a de moy! Il est vray qu'elles ne sont pas ny cuisantes, ny en grand nombre; mais encore m'est-il advis que s'il y en avoit beaucoup davantage, je ne m'en estonnerois pas, moyennant l'assistance du Sainct-Esprit. O courage, ma tres-chere et bien-aymée fille! c'est cela qu'il nous faut, que nostre peu d'unguent soit treuvé puant au nez du monde.

A Dieu, ma tres-chere fille; à Dieu soyons-nous au tems et l'eternité! qu'à jamais puissions-nous unir nos petites croix à la sienne grande!

Hyer (car il faut que je vous die encore ce mot) je fis un sermon de la Passion devant nos religieuses de Saincte-Claire, qui m'en avoient tant conjuré, apres le sermon de la ville auquel j'assistay; et quand ce vint au poinct auquel je contemplois comme on chargea la croix sur les espaules de Nostre Seigneur, et comment il l'embrassa, en disant qu'en sa croix et avec icelle il advoüa et print à soy toutes nos petites croix, et qu'il les baysa toutes pour les sanctifier, venant à particulariser qu'il baysa nos seicheresses, nos contradictions, nos amertumes, je vous asseure, ma chere fille, que je fus fort consolé, et eus peine de contenir les larmes.

A quel propos dy-je cecy? je ne sçay, sinon que je n'ay peu

m'empescher de vous le dire. J'eus bien de la consolation en ce petit sermon, auquel assisterent vingt-cinq ou trente devotes ames de la ville, outre celles du monastere; si que j'eus toute commodité de lascher la bride à mes pauvres et menues affections sur un digne subjet. Le bon et debonnaire Jesus soit à jamais le Roy de nos cœurs. *Amen.*

J'ayme nostre Celse-Benigne et la petite Françon. Dieu soit à jamais leur Dieu ; et l'ange qui a conduict leur mere les vueille benir à jamais! Ouy, ma fille; car ç'a esté un grand ange qui vous a donné vos bons desirs. Ainsi puisse-t-il vous en donner l'execution et la perseverance. Vive Jesus, qui m'a rendu, et me tient pour jamais tout vostre. *Amen.*

CDXXVI.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Le Sainct se monstre de plus en plus uni à elle et l'affermit dans le dessein formé entre eux de fonder la Visitation (1).

Juin 1607.

Je pense que maintenant vous estes arrivée en vostre mayson, ma tres-chere fille; car voicy justement l'octave de vostre despart : et je m'en vay par ceste lettre et en esprit vous revoir, pour demander des nouvelles du succez de vostre voyage. Vous estes-vous bien portée, ma chere fille? Avez-vous point rencontré nostre Sauveur en chemin? car il vous attendoit partout. Si (2) avez, je n'en doubte nullement. Je l'en ay supplyé fort souvent, quoyque fort froidement, selon mon ordinaire misere; mais particulierement à la saincte messe, et en nostre exercice du soir, aux Litanies de nostre chere Dame et Maistresse, je vous ay recommandée et fait recommander à tous nos prestres, affin de suppleer à mon insuffisance.

Hyer, ma chere fille, je fus si consolé en la grand'messe, voyant que l'on chantoit en musique : *Si quelqu'un mange de ce pain, il vivra eternellement* (Joan. 6); et on le repetoit souvent. O Dieu! (me vint-il dans le cœur) peut-estre maintenant mesme ceste fille le mange. Là-dessus un certain accoysement d'esperance pour vous respandit une suavité bien grande en tout mon esprit. Ouy, ma tres-bonne fille, il le faut esperer fort asseurement, que nous vivrons eternellement. Et Nostre Sei-

(1) Désormais toute la direction du Saint tendra à ce but.
(2) Oui vous.

gneur, que feroit-il de sa vie eternelle, s'il n'en donnoit point aux pauvres petites et chetives ames?

Nostre bon Pere Bonivard partit hyer, qui, par une pure rencontre de sentiment, appreuve infiniment le choix que j'ay fait pour vous. Pour moy, je le sens tousjours plus ferme en mon ame : et puisque, apres tant de considerations, de prieres et de sacrifices, nous avons fait nos resolutions, ne permettez point à vostre cœur de s'appliquer à des autres desirs; mais, benissant Dieu de l'excellence des autres vocations, arrestez-vous humblement à celle-cy plus basse et moins digne, mais plus propre à vostre suffisance, et plus digne de vostre petitesse. Demeurez donc simplement en ceste resolution, sans regarder ny a droicte ny à gauche.

Or sus, ma fille, je suis pressé, et faut que je ferme ceste lettre. Je me porte bien. Je m'essayeray de garder ma santé, et de devenir affectionné au service de nostre commun Maistre. Tout ce que vous aymez icy se porte bien. Mais, mon Dieu! ma chere fille, tenez vostre cœur au large, reposez-le souvent entre les bras de la Providence divine. Courage, courage, Jesus est nostre : qu'à jamais nos cœurs soient à luy. Il m'a rendu, ma chere fille, et me rend tous les jours plus, ce me semble, au moins plus sensiblement, plus souëfvement, du tout, en tout, et sans reserve, uniquement, inviolablement vostre; mais vostre en luy et par luy, à qui soit honneur et gloire aux siecles des siecles, et à sa saincte Mere. *Amen.*

Recommandez-moy à vostre bon ange et à nostre saincte Mere.

CDXXVII.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Il faut mourir sur la croix. Affermissement dans le project de la Visitation; conseils pour s'y disposer.

7 juillet 1607.

O mon Dieu! que je desire vostre consolation, ma chere fille! Cela s'entend sous le bon playsir de sa divine Majesté : car s'il vous veut sur la croix, j'y acquiesce. Et vous aussi, ma bien-aymée fille, non pas? Ouy, sans doubte. Mais les croix de Dieu sont-elles pas douces et pleines de consolation? Ouy, pourveu que l'on y meure, comme fit le Sauveur. Or sus, mourons-y donc, ma chere fille, s'il est expedient. Ne nous faschons point de nos tempestes et des orages qui parfois troublent nostre cœur.

et nous ostent notre bonace. Mortifions-nous jusqu'au fin fond de nostre esprit; et pourveu que notre cher esprit de la foy soit fidelle, laissons renverser toutes choses, et vivons en asseurance. Quand tout mourroit en nous, pourveu que Dieu y vive, que nous en doit-il chaloir? Allons, allons, ma chere fille, nous sommes en bon chemin. Ne regardez ny à droicte ny à gauche : non, celuy-cy est le meilleur pour nous. Ne nous amusons point à la consideration de la beauté des autres; mais saluons seulement ceux qui passent par iceux, et disons-leur simplement : Dieu nous conduise à nous revoir au logis.

Vous ne sçauriez croire combien mon cœur s'affermit en nos resolutions, et comme toutes choses concourent à cest affermissement. Je me sens une suavité extraordinaire, comme aussi de l'amour que je vous porte : car j'ayme cest amour incomparablement. Il est fort implyable et sans mesure ny reserve, mais doux, facile, tout pur, tout tranquille; bref, si je ne me trompe, tout en Dieu. Pourquoy donc ne l'aymerois-je pas? mais où vay-je? Si ne rayeray-je pas ces parolles : elles sont trop veritables, et hors de danger. Dieu, qui void les intimes replis de mon cœur, sçayt qu'il n'y a rien en cecy que pour luy et selon luy, sans lequel je veux, moyennant sa grace, n'estre rien à personne, et que nul ne me soit; mais en luy je veux non-seulement garder, mais je veux nourrir, et bien tendrement, ceste unique affection. Mais, je le confesse, mon esprit n'avoit pas congé de s'espancher comme cela : il s'est eschappé; il luy faut pardonner pour ceste fois, à la charge qu'il n'en dira plus mot.

Vous me demandastes si vous parliez point trop souvent de feu M. vostre cher mary. Que vous dis-je, ma chere fille? car je ne m'en ressouviens pas. Maintenant donc, y ayant pensé, je vous dy qu'il n'y a point de danger d'en parler, quand l'occasion s'en presente; car cela ne tesmoigne que la memoire que vous en devez avoir : mais je croy qu'il seroit mieux, parlant de luy, d'en parler sans parolles et souspirs, qui tesmoignassent un amour attaché et engagé à la presence corporelle; et partant, en lieu de dire : Feu mon pauvre mary, je voudrois dire : Mon mary que Dieu ayt en misericorde; et ces dernieres parolles, les dire avec sentiment d'un amour, non point affoibli par le tems, mais bien affranchy et espuré par l'amour superieur. Je pense que vous m'entendez bien; car vous m'entendez tousjours bien.

Il s'est treuvé que les deux saincts Suaires de Nostre Seigneur sont tout semblables, et les mains croisées.

Tout cecy ne sont pas de grandes choses; mais je les vous ay

voulu dire, parce qu'elles me sont venues en l'esprit, apres avoir escrit une douzaine de lettres à ces messieurs de la Cour, en recommandation de nostre Chapitre de Sainct-Pierre.

Tenez vostre cœur ferme, et haut eslevé en Dieu par une entiere confiance en sa saincte providence, laquelle, sans doubte, ne vous a pas donné le dessein de la servir, qu'elle ne vous donne tous les moyens de ce faire. Humiliez-vous bien fort; mais, ma fille, tousjours d'une humilité douce et non empressée : car encore en cela y peut-il avoir de l'empressement.

Adieu, ma chere fille : ce n'est pas avec loysir que je vous escris, c'est par impetuosité que j'ay conduict ma plume jusqu'icy, partie avant la saincte messe, partie apres. A Dieu donc soyons-nous à jamais, sans fin, sans mesure, sans reserve! Priez souvent pour celuy qui ne sçauroit prier sans vous faire part de ses prieres, ny plus desirer son salut que le vostre.

Conservez vos vœux et vos resolutions : tenez-les à l'abry dans le fond de vostre ame : nous sommes assez riches, si ce thresor nous reste; comme il sera infailliblement, Dieu aydant, lequel me rend tousjours plus puissamment et inviolablement vostre. *Amen*. Vive Jesus!

CDXXVIII.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Il l'encourage à fouler aux pieds le demon et toutes ses suggestions. Les assauts dont il luy parle, et dont il dit qu'elle luy avoit fait des monstres, estoient les difficultez qu'il luy falloit surmonter pour concilier l'abandon de ses enfans et la separation de toute sa famille avec sa vocation.

20 juillet 1607.

C'EST aujourd'huy la feste de Ste Marguerite, ma tres-chere fille, et je viens tout maintenant de dire la messe pour vous. Je puis tousjours dire pour vous, ma fille; car vous y avez part en un certain rang si special et particulier, qu'il me semble presque que ce n'est que pour vous. Or bien, je vous ay despeinte en mon desir comme on despeint la saincte du jour. O mon Sauveur! disois-je, que ceste fille que vous m'avez si uniquement confiée ayt tousjours sous ses pieds le dragon infernal crevé et gasté, vostre croix bien estroitement serrée sur sa poictrine, et ses yeux bien eslevez au ciel, où vous estes.

Ne vous desire-je pas, ma chere fille, tout ce qui se doit desirer? Non, ne vous estonnez de rien : mocquez-vous de ces assauts de nostre ennemy; je dy, de ces assauts desquels vous

m'avez fait des monstres pendant vostre sejour en ce pays. Tenez-vous bien à couvert sous nos grandes et inviolables resolutions, sous nos vœux et consecrations : ne nous effrayons point de ces fanfares. Il ne nous sçauroit faire nul mal; c'est pourquoy il nous veut au moins faire peur, et par ceste peur nous inquietter, et par l'inquiettude nous lasser, et par la lassitude nous faire quitter : mais contentons-nous que, comme petits poussins, nous nous sommes jettez sous les ailes de nostre chere Mere. N'ayons point de crainte que de Dieu, et encore une crainte amoureuse; tenons nos portes bien fermées; prenons garde à ne point laisser ruyner les murailles de nos resolutions, et vivons en paix. Laissons roder et virevolter à l'ennemy : qu'il enrage de mal-talent (1); mais il ne peut rien. Croyez, ma chere fille, ne vous tourmentez point pour toutes les suggestions que cest adversaire vous fera. Il faut avoir un peu de patience à souffrir son bruict et son tintamarre aux aureilles de vostre cœur : au bout de là il ne sçauroit vous nuyre.

Vous ne sçavez pas, ma chere fille, ce qui me vient en l'esprit? je dy tout presentement; car je suis esmeu à la joye. Je suis icy à Thiez, qui est la terre de mon evesché. Or, les subjets estoient anciennement obligez, par recognoissance formelle, de faire taire les grenoüilles des fossés et marecages voysins, pendant que l'evesque dormoit. Il me semble que c'est une dure loy; et pour moy, je ne veux point exiger ce devoir : qu'elles crient tant qu'elles voudront, pourveu que les crapauds ne me mordent point, je ne laisseray pas de dormir pour elles, si j'ay sommeil (2). Non, ma chere fille; si vous estiez icy, encore ne voudrois-je pour cela pas entreprendre de faire taire les grenoüilles; mais je vous dirois bien qu'il ne faudroit pas craindre, ny s'en inquietter, ny penser à leur bruict. Falloit-il pas que je die cela pour tesmoigner que je suis esmeu à ryre? Tenez donc seulement la croix de Nostre Seigneur sur vostre poictrine; respliquez doucement et par actes positifs nos resolutions; ne vous efforcez point de ruyner la superbe, mais taschez de bien asseurer l'humilité en l'exerçant positivement; et ne doubtez point, car, tandis que vous aurez la croix entre vos bras, l'ennemy sera tousjours sous vos pieds. Tenez vos yeux au ciel. Ouy, ma chere fille, attachez-

(1) De ne rien pouvoir.

(2) C'est encore ici une trace de ce qu'on a appelé *le Droit du Seigneur*. Il ne faut pas oublier que ces sortes de devoirs imposés aux sujets étaient originairement la suite d'un contrat qui annulait d'autres redevances plus lourdes. Voyez l'ouvrage de M. Louis Veuillot.

Pour vos vieilles tentations, n'en affectionnez pas tant la deslivrance; dissimulez de les sentir; ne vous effarouchez point pour leurs attaques : vous en serez deslivrée bientost, Dieu aydant, lequel j'en supplieray, mais je vous asseure, avec beaucoup de resignation en son bon playsir, je dy une resignation gaye et douce. Vous desirez infiniment que Dieu vous laisse paysible, dites-vous, de ce costé-là; et moy je desire que Dieu soit paysible de tous costez, et que pas un de nos desirs ne soit contraire aux siens.

Or sus, je ne veux point que vous desiriez d'un desir volontaire ceste paix inutile et peut-estre nuysible : mais ne vous tourmentez point à prattiquer ce commandement; car c'est cela que je veux, que vous ne vous tourmentiez point, ny par ces desirs, ny par autres quelconques. Mon Dieu! ma fille, vous avez trop avant ces desirs dans le cœur; pourveu que l'esprit de la foy vive en nous, nous sommes trop heureux.

Voyez-vous, Nostre Seigneur nous donnera sa paix quand nous nous humilierons à doucement vivre en la guerre. Courage, ma fille, tenez vostre cœur ferme : Nostre Seigneur nous aydera, et nous l'aymerons bien.

Vous faites bien de n'avoir nul soing de vostre ame, et de vous en reposer sur moy. Vous serez bien-heureuse, si vous continuez. Dieu sera avec moy pour ceste conduitte, et nous n'errerons point, moyennant sa grace. Croyez-moy, mon ame ne m'est point, ce me semble, plus chere que la vostre. Je ne fay qu'un mesme desir, que mesmes prieres pour tous deux, sans division ny separation. Je suis vostre : Jesus le veut, et je le suis.

CDXXX.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Il luy enseigne quelles qualitez doivent avoir les desirs de la perfection, et l'exhorte à tenir ferme dans les desolations.

La veille de S.-Laurent, 9 aoust 1607.

C'EST par nostre bon Pere gardien des Capucins que je vous escris, ma bonne, ma tres-chere fille; mais que vous escriray-je? Tenez vostre cœur au large; ne le pressez point trop de desirs de perfection : ayez-en un bon, bien resolu, bien constant, c'est-à-dire l'ancien, celuy qui vous fit faire vos vœux avec tant de courage; car pour celuy-là, ma fille, il le faut arrouser souvent de l'eau de la saincte orayson; il faut avoir grand soing pour le conserver dans nostre verger : car c'est l'arbre de vie.

Mais, certains desirs qui tyrannisent le cœur, qui voudroient que rien ne s'opposast à nos desseins, que nous n'eussions nulles tenebres, mais que tout fust en plein midy; qui ne voudroient que suavitez en nos exercices, sans desgousts, sans resistance, sans divertissemens; et tout aussitost qu'il nous arrive quelque tentation interieure, ces desirs-là ne se contentent pas que nous n'y consentions pas, mais voudroient que nous ne les sentissions pas : ils sont si delicats, qu'ils ne se contentent pas que l'on nous donne une viande de bon suc et nourrissante, si elle n'est toute sucrée et musquée; ils voudroient que nous ne vissions pas seulement les mousches du mois d'aoust passer devant nos yeux : ce sont ces desirs d'une perfection trop douce; il n'en faut pas avoir beaucoup.

Croyez-moy, ma fille, les viandes douces engendrent les vers aux petits enfans, et en moy qui ne suis pas petit enfant; c'est pourquoy nostre Sauveur nous les entremesle d'amertume.

Je vous souhaitte un courage grand, et non point chatoüilleux; un courage lequel, tandis qu'il ne peut dire bien resolument : Vive Jesus sans reserve, ne se soucie point ny du doux ny de l'amer, ny de la lumiere, ny des tenebres. Hardyment, ma fille, cheminons en cest amour essentiel, fort et implyable, de nostre Dieu, et laissons courir çà et là ces phantosmes de tentations : qu'ils entrecoupent tant qu'ils voudront nostre chemin.

Ah da! disoit S. Anthoine, *je vous voy, mais je ne vous regarde pas.* Non, ma fille; regardons à nostre Sauveur, qui nous attend au delà de toutes ces fanfares de l'ennemy : reclamons son secours; car c'est pour cela qu'il permet que ces illusions nous fassent frayeur.

Hyer au soir nous eusmes icy des grans tonnerres et des esclairs extremes; et j'estois si ayse de voir nos jeunes gens, mais particulierement mon frere et nostre Croisy, qui multiplyoient des signes de croix et le nom de Jesus. Ah! ce leur dis-je, sans ces terreurs nous n'eussions pas tant invoqué Nostre Seigneur. Sans mentir, je recevois une particuliere consolation pour cela, bien que la violence des esclats me fist tresmousser, et ne me pouvois contenir de ryre.

Courage, ma fille; n'avons-nous pas occasion de croire que nostre Sauveur nous ayme? Si avons, certes. Et pourquoy donc se mettre en peyne des tentations? Je vous recommande nostre simplicité, qui est si jolie, et qui est si aggreable à l'Espoux, et encore nostre pauvre humilité, qui a tant de credit vers luy; et faites-moy une charité pareille en me le recommandant : ce que Dieu me dit par le prochain m'esmeut beaucoup.

Je fay partout prier Dieu pour vous, et veux, Dieu aydant, prier encore plus et mieux que je n'ay fait cy-devant. J'ay, ce me semble, plus de volonté et de desir à l'amour de nostre Sauveur, que je n'ay jamais eu. Son sainct nom soit beny et loüé. Ne sommes-nous pas trop heureux de sçavoir qu'il faut aymer Dieu, et que tout nostre bien gist à le servir, et toute nostre gloire à l'honnorer? O que sa bonté est grande sur nous!

CDXXXI.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Pensées sur les exercices de la vie active et contemplative. — C'est un grand bonheur, mais peu cogneu, de parler à Dieu seul à seul.

En aoust 1607.

Voicy la septiesme fois que je vous escris depuis vostre retour. Je n'en laisse escouler aucune occasion; encore mon affection n'est pas satisfaicte, car elle est insatiable au desyr de rendre à mon Dieu le devoir que j'ay envers vous. Je dy à Dieu, ma fille, parce que je me confirme tous les jours plus en la creance que j'ay que c'est Dieu qui m'impose ce devoir : c'est pourquoy je le chery si incomparablement.

Avant-hyer et hyer j'eus une extraordinaire consolation au logis de Ste Marthe, laquelle je voyois si naïfvement embesongnée à traitter Nostre Seigneur, et, à mon advis, un peu jalouse des contentemens que sa sœur prenoit aux pieds d'iceluy. De vray, ma chere fille, elle avoit rayson de desirer qu'on l'aydast à servir son chere hoste; mais elle n'avoit pas rayson de vouloir que sa sœur quittast son exercice pour cela, et laissast là le doux Jesus tout seul : car ses mammelles abondantes en laict de suavité, luy donnoient des eslancemens de douleur, pour le remede desquelles il falloit au moins un enfant à succer et prendre ceste celeste liqueur.

Sçavez-vous comme je voulois accommoder le differend? Je voulois que Ste Marthe, nostre chere maistresse, vinst aux pieds de Nostre Seigneur en la place de sa sœur, et que sa sœur allast apprester le reste du souper; et ainsi elles eussent partagé et le travail et le repos, comme bonnes sœurs. Je pense que Nostre Seigneur eust treuvé cela bon. Mais de vouloir laisser Nostre Sauveur tout fin seul, elle avoit, ce me semble, tort; car il n'est pas venu en ce monde pour vivre en solitude, mais pour estre avec les enfans des hommes.

Ne voilà pas des pensées estranges, de vouloir corriger nostre bonne Ste Marthe? Oh! c'est pour l'affection que je luy porte; et si, je croy que ce qu'elle ne fit pas alors, elle sera bien ayse de le faire maintenant en la personne de ses filles, en sorte qu'elles partagent leurs heures, donnant une bonne partie aux œuvres exterieures de charité, et la meilleure partie à l'interieur de la contemplation. Or ceste consequence, je la tire maintenant en vous escrivant; car alors je n'y pensay pas, d'autant que je n'avois nulle sorte d'attention qu'à ce qui se passoit au mystere.

Et puisque mon cœur me presse de vous dire ce qui luy arrive de consolation (ce qu'aussi-bien ne sçay-je faire à beaucoup pres à nulle autre creature), je vous diray que ces trois jours passez j'ay eu un playsir non pareil à penser au grand honneur qu'un cœur a de parler seul à seul à son Dieu, à cest Estre souverain, immense et infiny. Ouy; car ce que le cœur dit à Dieu, nul ne le sçayt que Dieu mesme de premier abord, et, par apres, ceux à qui Dieu le fait sçavoir. Ne voilà pas un merveilleux secret? Je pense que c'est cela que les docteurs disent, que pour faire l'orayson il est bon de penser qu'il n'y a que Dieu au monde; car sans doubte cela retire fort les puissances de l'ame, et l'application d'icelles s'en fait bien plus forte.

Il m'a esté force de vous dire cela. Voyez-vous, ma fille, il faut que je vous parle souvent; c'est pourquoy je suis contrainct de vous dire ces choses selon qu'elles se presentent à moy, hors de propos et à propos. Ainsi ce ne sont pas icy des responses; car je n'ay encore eu que deux lettres de vous, auxquelles j'ay rendu response il y a long-tems.

Adieu, ma chere fille, je suis fort pressé d'affaires. M. de Nemours m'a tellement conjuré de luy envoyer l'Orayson funebre de madame sa Mere, que je suis contrainct d'en escrire une presque tout autre; car je ne me ressouviens pas de celle que je dys, sinon *grosso modo*. J'ay peine, sans doubte, à faire ces choses, où il faut mesler de la mondanité, à laquelle je n'ay point d'inclination, Dieu mercy. Je commence fort à me reserver la matinée, et à manger à certaines heures. Tous les vostres de deçà se portent bien.

Mon Dieu! que ma pauvre mere eut grand'peur le jour que tant d'esclairs et de tonnerres se firent, dont je vous escrivis dernierement; car la foudre tomba en plusieurs endroicts tout autour de Sales, sans interest neantmoins d'aucunes creatures, mais avec tant d'eau et de tintamarre, que jamais on n'avoit rien veu de tel. Tout estoit fourré et coigné dans la petite chapelle.

Or bien, ma fille, que nostre ame soit quelquesfois comme cela, que la tempeste et les foudres fondent tout autour. si faut-il avoir courage, et se tenir dans nostre petit tabernacle, les colomnes duquel, pendant qu'elles sont entieres, il n'y a que la peur, mais point de mal.

Je ne sçay où Madame de Charmoisy est (1); toutesfois on dit qu'elle sera icy dans huict jours, et je le desire bien: car, voyez-vous, je suis tousjours un peu en peine du noviciat. Je dy en peine sans peine; car je suis plein de toute bonne esperance, à cause de Nostre Seigneur, qui est si bon et si doux, et si amoureux des ames qui desirent l'aymer.

A Dieu, ma fille; je m'en vay dire la saincte messe, apres laquelle j'escriray un petit mot à M. le comte, si je puis. A Dieu donc, ma fille; à Dieu, dy-je, infiniment, sans reserve, sans mesure; à tout le reste, sous son bon playsir. Tenons-nous bien à Dieu, ma fille, et à sa saincte Mere. *Amen.*

Je suis par sa volonté uniquement et inviolablement tout vostre.

CDXXXII.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Les croix interieures sont l'eschole où l'on apprend à se cognoistre soy-mesme; la resignation en est le remede.

Le premier jeudy, 6 septembre 1607.

QUE de choses, ma fille, j'aurois à vous dire, si j'en avois le loysir! car j'ay receu vostre lettre du jour de Ste Anne, escrite d'un style particulier, et qui ressent au cœur, et requiert une ample response,

Vous voilà bien, ma fille; continuez seulement : ayez patience sur vostre croix interieure. Helas! nostre Sauveur vous la permet, affin qu'un jour vous cognoissiez mieux ce que c'est que vous estes de vous-mesme. Ne voyez-vous pas, ma fille, que le trouble du jour est esclairci par le repos de la nuict? signe evident que nostre ame n'a besoin d'autres choses que de se resigner fort en son Dieu, et se rendre indifferente à le servir, soit parmy les espines, soit parmy les roses. Croiriez-vous bien, ma tres-bonne fille, que ce soir propre j'ay eu une petite inquiettude pour une affaire qui ne meritoit certes pas que j'y fisse pensée? Or cela neantmoins m'a fait perdre deux bonnes heures de mon

(1) Cette dame est celle à qui notre Saint écrivit un grand nombre de lettres, qui depuis ont servi à composer l'*Introduction à la vie dévote.*

sommeil, chose qui m'arrive rarement. Mais il y a plus, c'est que je me mocquois en moy-mesme de ma foiblesse, et mon esprit voyoit clair comme le jour que tout cela estoit une inquiettude d'un vray petit enfant; mais de treuver le chemin d'en sortir, nulle nouvelle : et je cognoissois bien que Dieu me vouloit faire entendre que si les assauts et grandes attaques ne me troublent point, comme à la verité elles ne le font, ce n'est pas moy qui fay cela, c'est la grace de mon Sauveur; et sans mentir, apres cela je me sens consolé de ceste cognoissance experimentale que Dieu me donne de moy-mesme.

Je vous asseure que je suis fort ferme en nos resolutions, et qu'elles me playsent beaucoup. Je ne puis vous dire beaucoup de choses, car ce bon Pere part dans une heure, et il faut que je die la messe : je laisseray donc tout le reste. Vous me fistes un grand playsir en l'une de vos lettres de me demander voir si je faysois pas l'orayson. O ma fille! si faites : demandez-moy tousjours l'estat de mon ame; car je sçay bien que vostre curiosité en cela sort de l'ardeur de la charité que vous me portez. Ouy, ma fille, par la grace de Dieu, je puis dire maintenant mieux que cy-devant que je fay l'orayson mentale, parce que je ne manque pas un seul jour à cela, si ce n'est quelquesfois le dimanche, pour satisfaire aux confessions; et si Dieu me donne la force de me lever quelquesfois devant le jour pour cest effect, quand je prevoy la multitude des embarrassemens du jour, et tout cela gayement : et me semble que je m'y affectionne, et voudrois bien pouvoir en faire deux fois le jour; mais il ne m'est pas possible.

Vive Jesus! vive Marie! A Dieu, ma chere fille; je suis celuy qu'il a rendu, sans fin, sans reserve et sans comparayson, vostre.

CDXXXIII.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Consolations sur la mort de sa jeune sœur Jeanne de Sales, morte dans les bras de Madame de Chantal. Exercices spirituels qu'il luy recommande pour toutes les sepmaines.

2 novembre 1606.

Hé bien! ma chere fille; mais n'est-il pas raysonnable que la tres-saincte volonté de Dieu soit executée, aussi bien és choses que nous cherissons comme aux autres? Mais il faut que je me haste de vous dire que ma bonne mere a beu ce calice avec une constance toute chrestienne; et sa vertu, de laquelle j'avois tousjours bonne opinion, a beaucoup devancé mon estime.

Dimanche matin elle envoya prendre mon frere le chanoine; et parce qu'elle l'avoit veu fort triste, et tous les autres freres aussi, le soir precedent, elle luy commença à dire : J'ay resvé toute la nuict que ma fille Jeanne est morte. Dites-moy, je vous prie, est-il pas vray? Mon frere, qui attendoit que je fusse arrivé pour le luy dire (car j'estois à la visite), voyant ceste belle ouverture de luy presenter le hanap (1), et qu'elle estoit couchée dans son lict : Il est vray, dit-il, ma mere ; et cela sans plus, car il n'eut pas assez de force pour rien adjouster. La volonté de Dieu soit faite! dit ma bonne mere; et pleura un espace de tems abondamment; et puis appellant sa Nicole : Je veux me lever pour aller prier Dieu en la chapelle pour ma pauvre fille, dit-elle; et tout soudain fit ce qu'elle avoit dit. Pas un seul mot d'impatience, pas un seul clin d'œil d'inquiettude; mille benedictions à Dieu, et mille resignations en son vouloir. Jamais je ne vis une douleur plus tranquille : tant de larmes que merveille; mais tout cela par de simples attendrissemens de cœur, sans aucune sorte de fierté : c'estoit pourtant son cher enfant. Hé bien! ceste mere, ne la dois-je pas bien aymer?

Hier, jour de Toussaint, je fus le grand confesseur de la famille, et avec le tres-sainct Sacrement je cachettay le cœur de ceste mere contre toute tristesse. Au demeurant, elle vous remercie infiniment du soing et de l'amour maternel que vous avez exercé à l'endroict de ceste petite deffuncte, avec obligation aussi grande que si Dieu l'eust conservée par ce moyen. Autant vous en dit toute la fraternité, laquelle, de vray, s'est tesmoignée d'extremement bon naturel au ressentiment de ce trespas, surtout nostre Boissy, que j'en ayme davantage.

Je sçay bien que vous me direz volontiers : Et vous, comme vous estes-vous comporté? Ouy, car vous desirez sçavoir ce que je fay. Helas! ma fille, je suis tant homme que rien plus : mon cœur s'est attendry plus que je n'eusse jamais pensé. Mais la verité est que le desplaysir de ma mere et le vostre y ont beaucoup contribué; car j'ay eu peur de vostre cœur et de celuy de ma mere. Mais quant au reste, oh! vive Jesus! je tiendray tousjours le party de la Providence divine : elle fait tout bien, et dispose de toutes choses au mieux. Quel bon-heur a ceste fille d'avoir esté *ravie du monde, affin que la malice ne pervertist son esprit* (Sap. 4), et d'estre sortie de ce lieu fangeux avant qu'elle s'y fust soüillée! On cueille les fraises et les cerises avant les poires

(1) La coupe.

bergamotes et les capendus; mais c'est parce que leur sayson le requiert. Laissons que Dieu recueille ce qu'il a planté en son verger; il prend tout à sayson.

Vous pouvez penser, ma chere fille, combien j'aymois cordialement ceste petite fille. Je l'avois engendrée à son Sauveur; car je l'avois baptisée de ma propre main, il y a environ quatorze ans. Ce fut la premiere creature sur laquelle j'exerçay mon ordre de sacerdoce. J'estois son pere spirituel, et me promettois bien d'en faire un jour quelque chose de bon. Et ce qui me la rendoit fort chere (mais je dy la verité), c'est qu'elle estoit vostre. Mais neantmoins, ma chere fille, au milieu de mon cœur de chair, qui a eu tant de ressentimens de ceste mort, j'apperçois fort sensiblement une certaine souëfveté, tranquillité, et certain doux repos de mon esprit en la Providence divine, qui respand en mon ame un grand contentement en ces desplaysirs.

Or bien, voilà mes mouvemens representez comme je puis Mais vous, ma chere fille, que voulez-vous dire, quand vous me dites que vous vous estes bien treuvée en ceste occasion telle que vous estiez? Dites-moy, je vous prie : nostre esguille marine n'a-t-elle pas tousjours esté tendante à sa belle estoile, à son sainct astre, à son Dieu? Vostre cœur, qu'a-t-il fait? Avez-vous scandalisé ceux qui vous ont veue sur ce poinct et en cest evenement? Or cela, ma fille, dites-le-moy clairement : car vous voyez, je n'ay pas treuvé bon que vous ayez offert ny vostre vie, ny celle de quelqu'un de vos autres enfans, en eschange de celle de la deffuncte.

Non, ma chere fille, il ne faut pas seulement aggreer que Dieu nous frappe; mais il faut acquiescer que ce soit sur l'endroict qu'il luy playra. Il faut laisser le choix à Dieu, car il luy appartient. David offroit sa vie pour celle de son Absalon; mais c'est parce qu'il mouroit perdu : c'est en ce cas-là qu'il faut conjurer Dieu; mais és pertes temporelles, ô ma fille! que Dieu touche et pince par où il voudra, et sur telle corde de nostre luth qu'il choysira, jamais il ne fera qu'une bonne harmonie. Seigneur Jesus, sans reserve, sans si, sans mais, sans exception, sans limitation, vostre volonté soit faite sur pere, sur mere, sur fille, en tout et partout. Ah! je ne dy pas qu'il ne faille souhaitter et prier pour leur conservation, mais de dire à Dieu : Laissez cecy et prenez cela, ma chere fille, il ne le faut pas dire. Aussi ne ferons-nous. Non pas? non, ma fille, moyennant la grace de sa divine bonté.

Je vous vois, ce me semble, ma chere fille, avec vostre cœur

vigoureux, qui ayme et qui veut puissamment. Je luy en sçay bon gré : car ces cœurs à demy-morts, à quoy sont-ils bons? Mais il faut que nous fassions un exercice particulier, toutes les sepmaines une fois, de vouloir et d'aymer la volonté de Dieu plus vigoureusement (je passe plus avant), plus tendrement, plus amoureusement que nulle chose du monde; et cela non-seulement és occurrences supportables, mais aux plus insupportables. Vous en treuverez je ne sçay quoy dans le petit livre du *Combat spirituel*, que je vous ay si souvent recommandé.

Helas! ma fille, à la verité dire, ceste leçon est haute; mais aussi Dieu, pour qui nous l'apprenons, est le Tres-Haut. Vous avez, ma fille, quatre enfans; vous avez un beau pere, un si cher frere, et puis encore un pere spirituel : tout cela vous est fort cher, et avec rayson; car Dieu le veut. Hé bien! si Dieu nous ravissoit tout cela, n'auriez-vous pas encore assez d'avoir Dieu? n'est-ce pas tout, à vostre advis? quand nous n'aurions que Dieu, ne seroit-ce pas beaucoup?

Helas! le Fils de Dieu, mon cher Jesus, n'en eut presque pas tant sur la croix, lorsqu'ayant tout quitté et laissé pour l'amour et obeyssance de son Pere, il fut comme quitté et laissé de luy; et, le torrent des passions emportant sa barque à la desolation, à peyne sentoit-il l'esguille, qui non-seulement regardoit, mais estoit inseparablement unye à son Pere. Ouy, il estoit un avec son Pere; mais la partie inferieure n'en sçavoit ny apercevoit du tout rien : essay que jamais la divine bonté n'a fait ny fera en aucune autre ame, car elle ne le pourroit supporter.

Hé bien donc, ma fille, si Dieu nous ostoit tout, si ne s'osterat-il jamais à nous, pendant que nous ne le voudrons pas. Mais il y a de plus; c'est que toutes nos pertes et nos separations ne sont que pour ce petit moment. Oh! vrayement, pour si peu que cela, il faut avoir patience.

Je m'espanche, ce me semble, un peu trop. Mais quoy? je suis mon cœur, qui ne pense jamais trop dire avec ceste si chere fille. Je vous envoye un escusson pour vous aggreer; et puisqu'il vous plaist de faire faire le service là où ceste fille repose en son corps, je le treuve bon; mais sans grandes pompes, sinon celles que justement la coustume chrestienne exige : car à quoy bon tout le reste? Vous ferez par apres tirer en liste tous ces frais et ceux de sa maladie, et me l'envoyerez; car je le veux ainsi : et cependant on priera Dieu en deçà pour ceste ame, et luy ferons jolyment ses petits honneurs. Nous n'envoyerons point à son qua-

rantal (1) : non, ma fille, il ne faut pas tant de mystere pour une fille qui n'a jamais tenu aucun rang en ce monde; car ce seroit se faire mocquer. Vous me cognoissez; j'ayme la simplicité et en la mort et en la vie. Je seray bien ayse de sçavoir le nom et le tiltre de l'eglise où elle est. Voilà tout pour ce subjet. Vostre, etc.

CDXXXIV.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Le Sainct la rasseure sur la crainte qu' le avoit tesmoignée de perdre son affection par suitte de la mort de sa sœur.

25 novembre 1607.

O ma chere fille! ne voyez pas grand cas : c'est mon Noë qui va à Lyon, et neantmoins je n'ay pas loysir de vous escrire; car je ne sçavois pas qu'il partist avant qu'aller dire la messe, et au sortir d'icelle, nos messieurs les chanoynes m'ont prié de l'envoyer pour certaines affaires qui regardent encore le service de Dieu. Le voylà donq qu'il part avec ces quatre lignes, qui vous diront briefvement que l'aspreté du tems m'a enfin fait sonner à la retraitte, et suis, dés avant hyer, de retour à la ville. Mais il y a dix jours que Jacques revint, qui m'apporta vos lettres, lesquelles m'ont bien fort consolé. Ouy, ma fille, car je vous diray ce que je craignois. On m'avoit dit que quand ma sœur fut morte, vous aviez tesmoigné une grandissime impatience avec de la deffiance que cest accident ne rendist l'affection que je vous ay alanguie. Croyez-moy, ma fille, je ne creus point cela : mais il me fut impossible d'en divertir entierement la premiere frayeur. Car, vous le sçavez bien, ce qu'on craint fort fait de l'apprehension malgré toute la rayson du cœur. O Dieu! non, ny la mort ny les choses presentes, ny les futures, ny les prosperitez, ny les adversitez, ne nous separeront jamais de la charité qui est en Jesus-Christ. Dieu soit loüé, beny et magnifié en tout ce que vous me dites par vostre lettre. J'envoye seulement aujourd'huy mon laquays à Sales porter de vos nouvelles. Je vous escriray bientost plus au long, et de poinct en poinct je considereray vos lettres, pour voir s'il y a quelque chose. Enfin, j'ay encore le loysir d'adjouster ce mot.

Je vous dresseray, Dieu aydant, quelque petit exercice pour nostre chere volonté divine; je dy nostre, car si nous ne voulons

(1) Quarantaine.

que ce que Dieu veut, sa volonté et la nostre ne seront qu'une volonté. O quel bonheur, ma chere fille!

Vous sçavez bien que je suis revenu de ma visite avec un desir bien grand de servir nostre Sauveur; mais, helas! quand sera-ce que nos fleurs se convertiront en fruicts? Je viens tout maintenant de prescher pour annoncer à mon pauvre peuple les Advens. Je feray venir icy ma mere pour les festes. Ma chere fille, j'escriray à Monsieur vostre beau pere selon vostre desir; mais vous n'escrivez pas selon le mien ny à ma mere ny à Mme de Charmoysi, quand vous dites nostre bon et sainct evesque; car, au lieu que ces bonnes femmes devroient lire sot evesque, elles lisent sainct evesque. Je sçay bien que du tems de nostre sainct Hiesrosme on appelloit saincts tous les evesques à rayson de leur charge; mais ce n'en est pas la coustume maintenant.

Mais, dites-moy, ma chere fille, n'est-ce pas nostre bon Dieu qui ouvre le chemin au maryage de nos jeunes gens? Ceste facilité de messieurs vos plus proches, d'où peut-elle provenir que de la Providence celeste? De deça, ma fille, je le confesse, mon esprit y est, je ne dy pas porté, mais lyé et collé. Ma mere ne pense qu'à cela. Toute la fraternité y conspire, et, tandis que la sayson s'advancera, prions bien Dieu que sa saincte main nous conduise l'œuvre. Du vœu de sainct Claude, nous en parlerons à notre ayse. Non, ma chere fille, quand je vous destinay le chapelet de sainct François, je le fis à rayson de la dignité de sa matiere; mais sur-le-champ il me vint en l'esprit que vous en serez mortifiée, et sur cela, je dis : Hé bien! tant mieux. Quant à l'autre, faites-en comme vous voudrez, car il est vostre. La lettre de nostre bon M. le Comte me console beaucoup; je l'ayme sincerement, et le recommande tousjours à Dieu. Je vous escriray aussi souvent que je pourray, n'en doubtez pas. Je ne vous escris point de nos Dames ny de M. de Lalée, que j'ayme bien, affin que vous le sçachiez, car je n'ay encore veu que Mme la Presidente et Mme de Charmoysi, mais tout simplement en des courtes confessions. Il faut que je sois un peu fou pour vous resjouyr. J'ay presché sur les parolles de Hieremie. Dieu escrit par Hieremie : *Je pense des pensées de paix, et non point d'affliction.* Or, voyez-vous, il me semble que j'ay dit de belles choses pour monstrer que ce souverain bon, quoy qu'il se courrouce, et qu'il semble (ne) respirer qu'ire et indignation, il pense tousjours des pensées de douceur et de consolation. Falloit-il pas que je vous die cela? mais non, ce n'est pas par vantance ça, ce n'est que par liberté.

A Dieu, ma tres-chere fille, à ce grand Dieu, dy-je, auquel nous nous sommes voüez et consacrez, et qui m'a rendu pour jamais sans reserve tout dedié à vostre ame, que je cheris comme la mienne, ains que je tiens pour toute mienne, en ce Sauveur qui nous donnant la sienne, nous joinct inseparablement en luy. — F. — Vive Jesus! *Amen.*

Je ne sçay ce que je vous escris; mais il n'importe. Vous sçavez bien de quel cœur je vous escris. Je saluë dame Jeanne. Mon frere ne sçayt pas que je vous escrive (jour de saincte Catherine). Encore maintenant il faut aller à la messe de saincte Catherine, qui est solemnelle en nostre Eglise, si que je vous escris entre ma messe et celle de nostre Chapitre, et il m'a fallu desrober un peu de ce loysir pour confesser nostre M. de Charmoysi, qui m'a consolé beaucoup de le voir tousjours ferme en la resolution de vivre à Dieu. Vivons à Dieu, ma fille, vivons pour Dieu, vivons en Dieu, qui vit et regne à jamais.

CDXXXV.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Cause de la faim spirituelle de la communion; effect et avantage de ceste nourriture celeste; disposition requise pour s'en approcher. — Utilité du livre du *Combat spirituel.* — Advis touchant l'aumosne et la volonté de Dieu exercée dans l'orayson.

24 janvier 1608.

MA fille, je prens la plume pour vous escrire le plus que je pourray, et avec desir de vous escrire beaucoup, en contre-eschange du long tems qu'il y a, ce me semble, que je ne vous ay point escrit qu'en courant. J'ay vos lettres du 18, 19 et 25 novembre, et du 5, 14 et 22 decembre, de l'année passée, auxquelles je n'ay pas entierement respondu; au moins je m'en doubte.

En la premiere, vous me dites que vous vous sentez affamée, plus que d'ordinaire, de la tres-saincte communion. Il y a deux sortes de faim : l'une qui est causée de la bonne digestion : l'autre, du desreglement de la force attirante de l'estomach.

Humiliez-vous fort, ma fille, et eschauffez fort vostre estomach du sainct amour de Jesus-Christ crucifié, affin que vous puissiez bien digerer spirituellement ceste celeste viande (1); et puisqu'assez demande du pain celuy qui se plaint de la faim, je vous dy, ma fille, ouy, communiez ce Caresme, les mercredys et vendredys, et le jour de Nostre-Dame, oultre les dimanches.

(1) *Viande,* tout ce qui nourrit.

Mais qu'entendez-vous que l'on face digestion spirituelle de Jesus-Christ? Ceux qui font bonne digestion corporelle ressentent un renforcement par tout leur corps, par la distribution generale qui se fait de la viande en toutes leurs parties. Ainsy, ma fille, ceux qui font bonne digestion spirituelle ressentent que Jesus-Christ, qui est leur viande, s'espanche et communique à toutes les parties de leur ame et de leur corps. Ils ont Jesus-Christ au cerveau, au cœur, en la poictrine, aux yeux, aux mains, en la langue, aux aureilles, aux pieds. Mais ce Sauveur, que fait-il partout par là? Il redresse tout, il purifie tout, il mortifie tout, il vivifie tout : il ayme dans le cœur, il entend au cerveau, il anime dans la poictrine, il void aux yeux, il parle en la langue, et ainsi des autres : il fait tout en tout. Et lhors nous vivons, non point nous-mesmes; mais Jesus-Christ vit en nous. O quand sera-ce, ma chere fille? Mon Dieu! quand sera-ce? Mais cependant je vous monstre ce à quoy il faut pretendre, bien qu'il se faille contenter d'y atteindre petit à petit. Tenons-nous humbles, et communions hardyment : peu à peu nostre estomach interieur s'apprivoysera avec ceste viande, et apprendra à la bien digerer. C'est un grand poinct, ma fille, de ne manger que d'une viande, quand elle est bonne; l'estomach fait bien mieux son devoir. Ne desirons que le Sauveur, et j'espere que nous ferons bonne digestion. Je ne pensois pas vous tant dire sur ce premier poinct : mais je me laisse porter aysement avec vous; et puis je m'en vay tantost à ceste saincte refection avec vous : car c'est jeudy, et ce jour-là nous nous tenons l'un à l'autre, et nos cœurs, ce me semble, s'entretouchent par ce sainct sacrement.

En la seconde, vous ne me dites rien à quoy il faille respondre. Ouy, ma fille, le *Combat spirituel* est un grand livre. Il y a quinze ans que je le porte en ma pochette, et ne le lis jamais qu'il ne me proffite.

En la troisiesme, vous me parlez du jeune garçon que vous desirez mettre avec moy : je pensois que ce fust quelque garçon de respect. C'est pourquoy je vous escrivis l'autre jour que je le prendrois dans quelque temps, apres que je me serois deffait d'un autre; mais parce que par une autre lettre vous me dites que Jacques le cognoissoit, je m'en enquis, et il me dit que c'estoit un enfant bon à tout. C'est pourquoy je vous dy maintenant que, quand il vous playra me l'envoyer, je le recevray de bon cœur. Non point que, par ce mot de bon à tout, je le veuille traitter indiscrettement; mais je veux dire que je le pourray faire servir,

non-seulement à la plume, mais à la chambre, et enfin à beaucoup de petits services, et le tenir humble. Je me feray mieux entendre en vous disant que je crains de rencontrer des secretaires qui, quand on leur dit : Donnez-moy ma botte, bridez ce cheval, faites ce lict, ils respondent : Je ne suis pas pour cela : car en tout j'employe le premier que je treuve, hormis les ecclesiastiques. Envoyez-le-moy donc, et j'en auray un soing particulier; j'entens quand vous voudrez, car je voy le tems aspre, et auquel je fay scrupule d'envoyer un homme à trois lieues loing. Vous m'escrirez, s'il vous plaist, ce que je luy devray donner.

Je prescheray à Rumilly, petite bourgade de ce diocese, à la A... Je prie Dieu pour tous vos enfans, car, ma fille, tout cela, ce me semble, m'appartient de si prez, que nul parentage n'y sçauroit rien adjouster. Je veux dire que je les tiens pour mes enfans, et les tiens comme cela du profond de mon cœur. Aymée Marie au parti de la elle est l'aysnée, et si je suis obligé de l'aymer plus tendrement parce qu'un (jour) que vous n'estiez pas au logis à Dijon, elle me fit bien des faveurs, et me permit de la bayser d'un bayser d'innocence. Ay-je donc pas bien rayson de prier N. S^r^. qu'il la rende aggreable à sa bonté. Je vous ay escrit que vous fussiez commere de M. de Chapelle. Pour les conditions que je desire en vostre obeyssance, elles sont toutes en une, car je n'y desire que la simplicité, laquelle fait acquiescer doucement le cœur, au commandement, et fait qu'on s'estime bien-heureux d'obeyr mesme és choses respugnantes, et plus en celles-là qu'en nulle autre. A la 5... Je treuve bon vostre conseil de n'aller pas en Bourgogne qu'avec grande apparence de profitter. Je le feray, quoyque M... nostre sœur Brulart me die, laquelle, comme je croy, ne tient pas que mon voyage fust inutile, parce que en particulier quelques ames me pourroient employer à leur service; mais ce n'est pas cela que je pretens. Nous penserons pendant le Caresme, et je luy escriray à cœur clair mon intention et pretention sur mon voyage.

Vous me faites grand playsir, je dy tres-grand, de m'exhorter à l'humilité; non pas parce qu'il ne me manque que ceste vertu-là, mais parce que c'est la premiere et le fondement des autres. Tousjours, quand vostre cœur vous le dira, recommandez-moy les vertus. Je vous entens bien en la maniere que vous me le dites, avec laquelle vous vous mettez à l'adventure, en faysant les actions que vous ne recognoissez pas du tout bien. Je l'appreuve, car vrayement elle est bonne, et si, j'en fay de mesme. Il faut, pendant que je m'en ressouviens, que je vous deffende ce mot de

sainct, quand vous escrivez : car, ma fille, je suis plus faint que sainct; aussi la canonization ne nous appartient pas : à peu que pour cela je ne retinsse la lettre de M. de Charmoysi; mais la consolation qui luy en pouvoit revenir m'en empescha.

Je voudrois avoir un cachet comme le vostre; nous n'avons pas icy qui les face : s'il n'y a pas beaucoup d'incommodité envoyez m'en un. A la 6... Je presse M. de Sausea pour sçavoir qu'il a fait des lettres que je vous escrivois en response de celles qu'il m'apporta. Je vous escrivois une grande lettre et avec liberté, car il m'avoit dit qu'il envoyoit son homme expres pour le procez.

Escrivez quand vous pourrez à M. de Charmoysi, cela luy profittera, et escrivez-luy de cœur tout hardyement. Les deux poincts que je vous dis en la chappelle de Sales pour la pureté du cœur, sont d'esviter le peché, et de ne point y laisser entrer aucune affection formée qui ne tende à l'honneur et amour de Dieu. Est-ce pas cela, ma fille? Demeurez en paix. Amen. Je n'escris poinct à vos dames de Dijon, ny à M. de Crespy, ny à ses filles, ce sera un de ces jours que je vous escriray à toutes quand vous y serez... Vive Jesus!

J'aurois grande envie de vous dire un mot de l'amour de la volonté de Dieu; car je m'apperçois que vous en faites l'exercice en l'orayson, et ce n'est pas cela que je voulois dire; car il ne faut point vous assubjettir en icelle (j'entends à l'orayson) à aucun poinct ordinaire : mais en vous promenant seule ou ailleurs, jettez l'œil sur la volonté generale de Dieu, par laquelle il veut toutes les œuvres de sa misericorde et de sa justice, au ciel, en terre, sous terre; et, avec une profonde humilité, appreuvez, louez, puis aymez ceste volonté souveraine, toute saincte, toute equitable, toute belle.

Jetez l'œil sur la volonté de Dieu speciale, par laquelle il ayme les siens, et fait en eux des œuvres diverses de consolation et de tribulation; et cela il le faut un peu mascher, considerant la varieté des consolations, mais surtout des tribulations que les bons souffrent; puis, avec grande humilité, appreuvez, louez et aymez toute ceste volonté.

Considerez ceste volonté en vostre particuliere personne, et en tout ce qui vous arrive de bien et de mal, et qui peut vous arriver, hors le peché : puis appreuvez, loüez et aymez tout cela, protestant de vouloir à jamais honnorer, cherir, adorer ceste souveraine volonté; exposant à sa mercy et luy donnant vostre personne et celle de tous les vostres, et j'en suis. Enfin, concluez

par une grande confiance en ceste volonté, qu'elle fera tout bien pour nous et pour nostre bonheur.

J'ay presque dit ce qu'il faut : mais j'adjoute qu'ayant fait deux ou trois fois cest exercice en ceste façon, vous pourrez l'accourcir, le diversifier et accommoder comme vous le treuverez mieux; car il le faut souvent ficher au cœur par maniere d'eslancemens. Il me semble que la devotion s'accroist un peu, et que Nostre Seigneur dispose la place à l'exercice d'une petite trouppe de chetives femmelettes, qui se retireront, Dieu aydant, un jour en ces quartiers. Vous sçavez ce que je dy. Or à Dieu, ma fille tres-chere et tres-aymée; à Dieu soyons-nous à jamais. Je suis en luy uniquement vostre. Vive Jesus! *Amen.*

CDXXXVI.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Il luy recommande de mesnager sa santé, et de ne pas s'attenuer par de trop grandes veilles, affin de pouvoir subvenir à tous les exercices. — Il ne veut pas qu'elle soit poinctilleuse dans sa devotion, ny trop sensible aux tentations. — Il luy conseille de s'ouvrir à son confesseur ordinaire sur ses peines d'esprit et sur leurs desseins communs.

5 febvrier 1608.

HYER seulement je vous escrivis, ma chere fille, par la voye de Lyon; et maintenant voyci arriver l'homme de M. de Saincte-Claire, qui m'apporte vostre lettre du 24 janvier, à laquelle je vay briefvement respondre; et, si je puis, je respondray encore à quelqu'une des autres.

Je commence par vostre coucher et lever matin. Pourquoy faites-vous cela, ma chere fille? Non certes, il ne faut pas accabler l'esprit à force de travailler le corps. S. François le disoit à ses disciples. Je fay cela, il est vray, mais c'est par une vive force : autrement je dors fort bien ce qui m'est necessaire, et je veux que vous en fassiez de mesme. La lettre cy-joincte vous fut escrite à la my-nuict; mais il y avoit long-tems que je n'avois tant veillé. Il ne faut pas pour peu de chose se detracquer comme cela, notamment les femmes; car apres on ne vaut rien tout le long du jour.

Hé bien, ma chere fille, vous avez eu vostre esprit tout entortillé ces deux ou trois jours premiers de Caresme. Tout cela ne m'estonne nullement : car vous avez un esprit si douillet et si jaloux de ce que vous avez en resolution, que tout ce qui le touche à byais contraire vous est si sensible que rien plus : et je vous ay dit mille fois qu'il ne faut pas, ma chere fille, aller si poinctilleusement en nostre besongne.

Helas! ma fille, vous diray-je ce qui m'est advenu ces jours passez? Jamais de ma vie je n'avois eu un seul ressentiment de tentation contraire à ma perfection. L'autre jour, sans y penser, il m'en tomba une dans l'esprit, non point de desirer que je ne fusse pas d'eglise, car cela eust esté trop grossier; mais parce qu'un peu auparavant, parlant avec des personnes de confiance (et vrayement je pense que ce fut nostre Croisy), je dys que si j'estois encore en l'indifference, et que je fusse heritier d'un duché, je choysirois neantmoins l'estat ecclesiastique, tant je l'aymois, il m'arriva un desbat en l'ame, que si, que non, qui dura quelque tems. Je le voyois, ce me semble, là-bas, bien bas, au fin fond de la partie inferieure de l'ame, qui s'enfloit comme un crapaud. Je m'en mocquay, et ne voulus pas seulement penser si j'y pensois : il alla tost en fumée, et je ne le vis plus. La verité est que je cuiday (1) m'en importuner, et j'eusse tout gasté : mais enfin je pensay en moy-mesme que je ne meritois pas d'avoir une si haute paix que l'ennemy n'osast pas regarder de loing mes murailles.

Mon Dieu! ma fille, je voudrois que vous eussiez la peau du cœur un peu plus dure, affin que vous ne laissassiez pas de dormir pour les puces. Quand les tentations vous viendront à gauche, je ne m'en mettray pas en peine; car elles sont trop grossieres. Ces importunitez ne sont pas pour tousjours, mais pour l'estat present de vos affaires; c'est pourquoy je vous ay dit qu'il falloit avoir patience. Oh! pour cela, nous avons de quoy nous bravement deffendre, et en bataille rangée.

Mais quand elles vous viendront à droicte, alors je ne vous sçauray que dire, sinon : Croyez-moy, ma fille, reposez-vous sur mon ame pour ce regard. J'ay bien des raysons, à mon advis irreprochables : mais pour ces choses-là on ne peut ny doit entrer en dispute; il faut que cela se demesle avec des considerations tranquilles et en repos, tout à l'ayse et de cœur à cœur.

Or sus, je parle trop de cecy : car, puisque vous demeurez ferme en nos resolutions, je ne devois vous dire, sinon : Demeurez en paix, ma fille; tout cela n'est rien. La foy, l'esperance, la charité, pieces immobiles de nostre cœur, sont bien subjettes au vent, quoyque non pas à l'esbranlement : comment voulons-nous que nos resolutions en soient exemptes? Vous estes admirable, ma fille, si vous ne vous contentez pas que nostre

(1) Pensais.

arbre demeure bien et profondement planté, mais que vous vouliez encore que pas une feüille ne soit agitée!

Usez fort de diversion en semblables occasions, par des actes positifs d'amour en Dieu et de confiance en sa grace. Apres tout cela ne craignez pas, pour ces bagatelles, de contrevenir à nos resolutions, ny à la confiance et repos que vous devez prendre en icelles et en moy. Ce sont des craintes sans subjet; car si l'ange de Satan, soufflettant S. Paul par tant d'agitations des pensées deshonnestes, ne sçeut neantmoins offenser sa pureté, pourquoy tiendrons-nous nos resolutions offensées par ces mouvemens d'esprit?

Au demeurant, vous avez choysi un confesseur bon, prudent et docte : dites-luy hardyment nos resolutions, telles qu'elles sont, affin de bien alleger vostre esprit par ses advis; car je ne doubte nullement qu'il n'y bougera rien, mais vous y confortera. Je les dis au Pere recteur de Chamberi, sans rien nommer; il m'y conforta : je les dis à un autre grave ecclesiastique; il m'y conforta : je les ay dites mille fois à Dieu, mais helas! non pas si reveremment que je devois; et tousjours il m'y a conforté. Expliquez donc bien vostre fait à vostre confesseur le Pere Gentil. Dites-luy les considerations qui font differer la sortie, et puis celles que j'ay faites pour le genre de vie apres la sortie; mais, oultre cela, ce sera sans doubte la plus grande gloire de Dieu, pour des raysons que je ne puis dire : et vous verrez qu'il dira que nos resolutions sont resolutions faites de la main de Dieu; pour moy je n'en doubte nullement.

Mais cependant que j'escris sans mesure sur ce subjet, il me vient un scrupule que j'en die trop. Non, ma fille, ne philosophez point sur tout cecy : car je ne l'escris pas à ceste intention, ny pour crainte que j'aye que le cœur vous faille; non, nullement : c'est simplement affin que, l'ayant proposé au Pere Gentil, vous puissiez, non point fortifier ces resolutions, car je les tiens invariables, mais vous y consoler, et moy aussi. Mon Dieu! c'est assez.

J'ai veu, en la lettre que M. m'a apportée, que vous avez parlé franchement et librement à vostre confesseur, dont je louë Dieu, et qu'il s'est conformé à nos opinions. Nostre Seigneur soit tousjours avec vous, ma fille; je suis d'une affection incomparable tout vostre en luy et par luy. *Amen.*

CDXXXVII.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Il luy parle d'une nouvelle convertie, et luy envoie un exercice de pieté. Profonde humilité du Sainct.

A Rumilly, le 3 mars 1608.

Je vous ay escrit il n'y a justement que six heures, par l'homme qui rameyne le cheval sur lequel Thibaut est venu : maintenant encore quatre mots et le tout sans avoir receu vos lettres, lesquelles neantmoins je lis tousjours avec tant d'avidité la premiere fois, qu'il ne m'en demeure qu'une generale consolation sans sçavoir presque ce que j'ay leu. Il n'y a pas moyen maintenant, car il est bien tard, et je presche demain matin. Tandis qu'on allumoit la chandelle, j'ay demandé à Thibaut de vostre santé; il m'a dit qu'elle estoit bonne, cela m'a un peu arresté; car j'estois en peyne sur ce mal sensible mais non dangereux avec lequel vous m'avez escrit la derniere lettre. Et cependant, voyez-vous, quand vous m'escrirez, dites-moy bien tousjours de vostre santé. Il m'a dit que nostre Marie-Aymée et tres-aymée estoit aupres de vous, car je le luy ay demandé; mais il m'a dit que vous la mettiez fort au monde, sans que je le luy demandasse. Sçavez-vous, ne la nous faites pas aussi si brave, qu'elle nous desdaigne pour cela. Si j'estois pres de vous, je confesse que je voudrois bien estre preferé à la mettre à la communion, car c'est un coup memorable pour une ame destinée au bien comme celle-là. Mais encore ne faut-il pas que mon ambition la prive de ceste celeste viande pour ses Pasques. Or je suis doncq bien d'advis que vous la fassiez communier. Et ce bon Dieu la veuille prendre pour sa bien-aymée, et luy donner le ressentiment de son amour pour cela. Non plus, ma chere fille, car je ne puis plus. Dans trois jours ou quatre, nos chanoines envoyent à Dijon; il faudra que lors j'y aille, et peut-estre auray-je plus de loysir. Alors je vous diray que mes chanoines font merveilles à faire des exhortations et à gaigner nos jeunes demoiselles, pour la devotion,..... grand la conformité de l'aage y sert. Mais, sçavez-vous, tout cela va par ordre, et n'y a rien à craindre, sinon parce que tout ce tient à moy qui suis un grand miserable; mais ne vous effarouchez pas pour cela à dire : Mais que dois-je doncq estre, moy? car, ma fille, je ne sçay comme je suis fait; encore que je me sens miserable, je ne m'en trouble point, et quelquesfois j'en suis joyeux, pensant que je suis une vraye bonne

besongne pour la misericorde de Dieu, à laquelle je vous recommande sans cessé : ouy, ma chere fille, c'est l'action continuelle de mon cœur. Je vous veux envoyer un exercice que j'ay dressé et fait prattiquer à Madame de Charmoysi, car je voudrois que je ne fisse rien sans que vous le sçeussiez. Je le dressay à intention de luy faire raffraischir ses bons propos, auxquels certes elle avoit fort constamment perseveré. C'est une bonne ame, et admirable à ne se point empresser. Elle ne m'avoit jamais escrit de son ame que ces jours passez. Elle ne cesse de demander quand vous viendrez, et se fait accroire qu'il faut que ce soit pour toute ceste année. Oh ! Dieu sçayt comme mon cœur le desireroit ardemment, si je ne pensois que la volonté divine veut de nous un peu de patience. Mais esperons tousjours beaucoup. A Dieu, ma fille, ma tres-chere fille.

Je ne dy pas cela pour la loüer, car j'ayme bien que l'on m'escrive et tres-souvent; et si, j'ayme mieux voir un peu d'empressement que de ne voir jamais point de lettres, en des absences de trois et quatre mois : je dy cecy affin que vous ne pensassiez pas, pour n'estre pas empressée, qu'il faille ne m'escrire pas le plus souvent que vous pourriez. Si, ma fille, escrivez tousjours.

CDXXXVIII.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

C'est un grand bon-heur de se tenir humble au pied de la Croix.

Rumilly, 20 mars 1608.

Ma chere fille, tenons-nous, je vous supplie, tout au bas bout de la croix; trop heureux si quelque goutte de ce bausme qui distille de toutes parts tombe dedans nostre cœur, et si nous pouvons recueillir de ces basses herbettes qui naissent là autour.

Oh! je voudrois bien, ma tres-chere fille, vous entretenir un peu sur la grandeur de ce beny sainct (1) que nostre cœur ayme, parce qu'il a nourry l'amour de nostre cœur et le cœur de nostre amour, sur ces parolles : *Seigneur, faites bien aux bons et aux droicts de cœur* (Ps. 124).

O vray Dieu ! dis-je, qu'il falloit que ce sainct fust bon et droict de cœur, puisque Nostre Seigneur luy a fait tant de bien, luy ayant donné la Mere et le Fils! Car, ayant ces deux gages, il pouvoit faire envie aux anges, et deffier le ciel tout ensemble d'a-

(1) S. Joseph.

voir plus de bien que luy; car, qu'y a-t-il entre les anges de comparable à la Reyne des anges, et en Dieu plus que Dieu?

Bonsoir, ma toute chere fille, je supplie ce grand sainct, qui a si souvent dorloté nostre Sauveur, et qui l'a si souvent bercé, qu'il vous fasse les caresses interieures qui sont requises à l'advancement de vostre amour envers ce Redempteur, et qu'il vous impetre abondance de paix interieure, vous donnant mille benedictions. Vive Jesus, vive Marie, et encore le grand S. Joseph qui a tant nourry nostre vie!

Adieu, ma fille; la veufve de Naïm m'appelle aux funerailles de son cher fils. Ce n'est pas que sur ce subjet je ne pense à ce que vous m'escrivez du vostre. A Dieu soyons-nous sans fin, sans reserve, sans mesure! Jesus soit nostre couronne! Marie soit nostre miel! Je suis, au nom du Fils et de la Mere, vostre, etc.

CDXXXIX.

S. François de Sales, à Madame de Chantal (1).

Maniere particuliere d'offrir ses actions et ses affections à la Saincte Vierge. — Conversion de deux prestres qui avoient apostasié pour embrasser la religion pretendue reformée.

25 juin 1608.

C'EST encore vistement que je vous escris à ceste heure, ma chere fille, que j'ayme tendrement et incomparablement en Nostre Seigneur. J'ay veu vos deux lettres, du 24 may et 8 juin, et en toutes deux je vois le grand desir de vostre retraitte et tranquillité. J'en ay un, je pense, bien aussi fort, mais il faut attendre que Dieu veuille. Je dy qu'il faut l'attendre bien doucement et amoureusement; je veux dire qu'il faut aymer ceste attente, puisque Dieu la veut.

J'attens que l'on m'assigne le tems auquel je devray aller au comté de Bourgogne pour consacrer M. l'evesque de Lausanne; car un gentil-homme qui manye ceste affaire m'a asseuré que j'y seray appellé, et cela estant, de delà j'iray infailliblement vers vous, et verray le reste des alliez de delà chacun chez soy, sinon peut-estre ceux de Dijon, où je ne pourray peut-estre pas aller, de peur de m'engager dans un lieu d'où je ne pourrois pas sortir sitost qu'il seroit requis, sans laisser beaucoup de mes affaires; mais nous y penserons, et si je ne suis pas appellé à ce sacre, je

(1) Cette lettre a été publiée pour la première fois intégralement par M. Bonnetty, à qui la science chrétienne est si grandement redevable.

treuveray quelqu'autre expedient. Hyer nous en parlions, mon frere de Croysi et moy; car, comme vous desirez, il sera de la partie. J'espere que Dieu nous fera la grace de treuver M. vostre beau-pere plein de vie, et ce me sera une consolation incredible de le pouvoir entretenir. Je m'imagine que je le gouverneray paysiblement, nonobstant la disparité de nos aages; car beaucoup de bons vieillards m'ont aymé. Je l'honnore de tout mon cœur, et ce jourd'huy je m'en vay luy appliquer le tres-sainct sacrifice de l'autel, où j'auray particuliere memoire de nos filles, que je cheris tendrement.

Quant à vous, je sçay bien que vous avez nom Jeanne, et que, toute ceste octave, vous pensez que je vous recommande à ce glorieux Precurseur. Vrayement, l'autre jour (ce fut samedy), je faysois l'orayson sur la grandeur de l'amour que Nostre-Dame nous porte : entre autres choses, il me vint en l'esprit ce qui est dit de Bala, servante de Rachel, qu'elle enfantoit ses enfans sur les genoux dans le giron de sa dame, et les enfans n'estoient plus siens, mais de Rachel sa dame; et me sembloit que si nous mettions par une juste confiance nos cœurs et nos affections sur les genoux et dans le giron de Nostre-Dame, ils ne seroient plus nostres, mais à elle. Cela me consoloit beaucoup. A la fin je me mis à luy remettre, non-seulement les enfans de mon cœur, mais aussi le cœur de mes enfans, et mes enfans de cœur. Pensez, ma chere fille, si vous estes du nombre, et en quel rang je vous y mettois. O Dieu! j'avois une certaine chaude suavité à vous colloquer dans ce giron sacré et dire à Nostre-Dame : Voilà vostre fille, de laquelle le cœur vous est entierement voüé. Je ne sçaurois pas dire ce que mon cœur disoit; car, comme vous sçavez, les cœurs ont un langage secret que nul n'entend qu'eux. Il m'est venu de vous dire cela, je vous l'ay dit.

Je demanday voirement à Jean si nostre chere Marie bien-aymée portoit le mousle, mais je n'y entendois nul mal. Car vous sçavez bien que j'ayme les testes bien mouslées, et si ceste petite teste est mouslée par la vostre, je l'en cheriray davantage. Que voulez-vous? il faut bien que les filles soient un petit jolies.

Le Pere de Monchi vous fut envoyé tout ainsi que je vous escrivis, c'est-à-dire Thibaut luy parla d'aller servir vostre chappelle, et puis ils m'en parlerent, et me ressouvenant que vous aviez peyne d'en treuver, je consentis qu'il allast, et vous escrivis. Je veux dire que vous ne permettiez point que M. vostre beau-pere en soit importuné, s'il n'est pas à propos pour ce ser-

vice là. Je luy escris qu'il oste hardyment cest habit et qu'il prenne un habit de Pere seculier, puisque Nostre Seigneur n'a pas voulu qu'il demeurast en lieu où cest habit fust convenable. Il est admirable en ces affections auxquelles, comme vous voyez, il s'abandonne totalement, et n'est importun qu'à force d'affectionner. Au demeurant, il est fort desireux de servir Dieu. Il a pourtant bien un peu tort de vouloir exhorter, car il n'en a pas le talent, ce me semble. Mais il n'y a remede, il faut supporter un peu d'indiscretion en son zele. Je ne laisseray pas de luy en escrire. Je ne sçaurois me courroucer avec ceux qui vont simplement.

Le frere Mathieu fera bien de s'en aller. Je ne me ressouvins pas de vous escrire que ce bon Pere a une certaine inclination aux exorcismes, laquelle ne me plaist point. Car il est trop simple et credule pour cela; si par fortune il s'en vouloit mesler, ou mesme qu'il parlast beaucoup de ce subjet-là, dites luy que je vous ay deffendu de vous entretenir de ces choses-là et de vous en mesler, ny personne qui soit avec vous. Car ce sont des discours auxquels il s'engage plus avant qu'il ne faut. Le bonhomme m'escrit que je luy die s'il fera la vie active ou contemplative, ou toutes deux. Vous voyez bien s'il est simple, je luy escris qu'il fasse la vie douce et devote. Il est fort entendu aux cas de conscience pour le peu de doctrine qu'il a. Mais, parce qu'il n'a pas le discernement si delicat qu'il seroit requis, ne vous amusez point à ses advis. Vous pourrez donc vous confesser à luy, et les autres, et tous. Quant aux cantiques, je vous asseure que je n'ay pas tant de loysir que d'en faire; il m'en a veu peut-estre de ceux de M. de Laneuville et il a pensé que ce fussent des miens. Je vous ay desjà escrit que vous pouviez accommoder les corporaux apres que le prestre les aura lavez en deux eaux, et qu'il n'est pas besoin de les rebenir pour s'en servir apres. Il ne faut pas que les femmes ny les filles ministrent à l'autel, mais elles peuvent bien respondre, c'est-à-dire elles ne doivent pas ny prendre le livre ny donner les burettes. Je vous avois desjà bien escrit cecy, je ne sçay comme vous n'avez pas receu les lettres.

J'ay fait ces jours passés une bonne course à Thonon, pour recevoir des habiles hommes ecclesiastiques (1), qui s'estoient

(1) C'étaient deux prêtres, dont le premier nommé Claude Boucard, savant théologien, avait enseigné publiquement la philosophie et les mathématiques à Lausanne; et l'autre appelé Pierre Gillette. Ils publièrent eux-mêmes, sur l'histoire de leur conversion, un petit livre imprimé à Thonon, et qui a pour titre :

mis entre les huguenots par desbauche. Helas! quelle cheute avoient-ils faite! Ce m'a esté une grande consolation de les voir revenir entre les bras de l'Eglise, avec grande violence qu'ils se sont faite pour cela. Helas! ils estoient religieux, et l'un estoit jesuite. La jeunesse, la vaine gloire et la chair les avoient emportez en ces abysmes contre leur propre conscience. Le jesuite surtout, me racontant sa cheute, faysoit grand'pityé, et d'autant plus de joye de sa constance à revenir.

O Dieu! quelle grace ay-je receue, d'avoir esté tant de tems, et si jeune, et si chetif, parmy les heretiques, et si souvent invité par les mesmes amorces, sans que jamais mon cœur ayt seulement voulu regarder ces infortunez et mal-heureux objects! Beniste soit la main debonnaire de mon Dieu, qui m'a tenu ferme dans ses enclos.

Le bon curé de Thonon, duquel vous me parlez, me demanda de vostre santé, et vous honnore d'un honneur particulier. A mon retour je vis ma mere et fus deux jours avec elle, et de trois mots les deux furent de vous et de nostre chere Aymée. Ma sœur de Mayrens me fit promettre de vous saluer de sa part, et hyer nos Dames, et specialement la bonne Madame Delalée. Quant à Madame de Charmoysi, il ne faut pas dire combien elle vous ayme affectueusement. Elle chemine fort bien, et advance de bien en mieux. Je la vois souvent aupres de vous, mais non pas si souvent que je voudrois parce que je n'en ay pas la commodité pour le faire à propos. C'est hors de confession que je parle; car en confession je la vois tous les huict jours pendant l'absence de son mary. Je vous ay escrit par M. de... mais tousjours en presse.

A Dieu, ma tres-chere fille; à Dieu soyons-nous entierement et eternellement. Je vous ay appliqué plusieurs messes ces jours passez. O Dieu! ma fille, que ce cœur est vostre, puisque Dieu l'a voulu et le veut! Qu'à jamais son nom soit beny! *Amen.*

F.

Déclaration de la profession de foi de Pierre Gillette, prêtre de Nice en Provence, avec les raisons qui l'ont rappelé à l'Église romaine. Leur abjuration se fit dans l'église de la sainte maison de Thonon, entre les mains du saint évêque, le dimanche 15 juin 1608, et le même jour ils envoyèrent le livre susdit à la république de Berne.

CDXL.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

A Mont-Cenis, le 24 aoust 1608.

Hors voyez à vos portes, ma chere fille, parce que Thibaut m'a dit qu'avec beaucoup d'affection vous vouliez estre advertie un peu devant nostre arrivée, j'ay voulu vous aggreer et pour cela je l'ay fait partir trois heures avant nous. Or si, ma chere fille, vous l'avois-je pas escrit, que je serois environ la feste du grand sainct Louys? Je vous porte mon esprit plein de desyr de servir le vostre et faire tout le bien que nous pouvons faire. Environ les trois heures je vous verray, Dieu aydant; car en passant, je veux bayser les mains de Monsieur vostre bon evesque, et voir nos Capucins, l'eglise cathedrale et ce qu'il faut que je voye en vostre Autun, affin que je ne sois pas contrainct d'y retourner. Dieu soit tousjours avec nous, ma chere fille; c'est luy qui me rend si uniquement, vostre — Fr. E.

CDXLI.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Il luy fait part de la descouverte qu'il avoit faite d'une pauvre paysanne bien pieuse, pour servir les religieuses de son institut.

29 septembre 1608.

Ma fille, il faut que je vous die que dimanche dernier je fus tres-consolé. Une paysanne de naissance, tres-noble de cœur et de desir, me pria, apres l'avoir confessée, de la faire servir les religieuses que je voulois establir. Je m'enquis d'où elle sçavoit une nouvelle encore toute cachée en Dieu. De personne, me respondit-elle; mais je vous dy ce que je pense. O Dieu, dis-je en moy-mesme, avez-vous donc revelé vostre secret à ceste pauvre servante? Son discours me consola beaucoup, et j'iray tant qu'il me sera possible encourageant et soustenant ceste fille, la croyant autant pieuse et studieuse qu'il est requis pour servir en nostre petit commencement.

Ceste bonne servante pretendue me demande souvent quand Madame viendra. Voyez-vous, ma fille, vostre venue luy est bien à cœur, parce qu'elle espere de servir bien Dieu en vostre personne, et en celle des filles et femmes qui seront si heureuses que de vous suivre en la petite, mais saincte et aymable retraitte que nous meditons.

CDXLII.

S. François de Sales, à Madame la baronne de Chantal, à Monthelon.

Response sur trois desirs que luy avoit manifestez la baronne de Chantal. — Sentimens du Sainct sur diverses plaintes que luy avoit faites le Pere Valladier.

Annessy, 29 septembre 1608.

JESUS, és entrailles duquel mon ame cherit uniquement la vostre, soit à jamais nostre consolation, ma fille. J'ay plusieurs choses sur le cœur pour vous dire, je ne sçay si je les pourray mettre sur le papier, car j'ay grandement pensé en vous tout le long de mon retour, je dy grandement. Vos trois desirs pour la vie mortelle ne me desplaysent point, car ils sont justes, pourveu qu'ils ne soient pas plus grans que leurs objects meritent. C'est bien fait sans doubte de desirer la vie à celuy que Dieu vous a donné pour conduire la vostre.

Mais, ma fille, ma bien-aymée, Dieu a cent moyens, je veux dire infinis moyens pour vous guider sans cela. C'est luy qui vous conduict comme une brebis. Ah! je vous prie, tenez bien vostre cœur en haut, attachez-le indissolublement à la souveraine volonté de ce tres-bon cœur paternel de nostre Dieu. Qu'à jamais il soit obey et souverainement obey par nos ames! J'auray pourtant soing de moy selon que je vous l'ay promis, et plus pour cela sans doubte que pour inclination que j'aye à ceste sorte d'attention, car je croy bien que Dieu veut que je vueille quelque chose pour l'amour de vous. Or, Dieu fasse de moy selon son gré.

Ma fille, tandis que Dieu voudra que vous soyez au monde, pour l'amour de luy-mesme, demeurez-y volontiers et gayement. Plusieurs sortent du monde, qui ne sortent pour cela pas d'eux-mesmes, cherchant par ceste sortie leurs gousts, leur repos, leurs contentemens, et ceux-cy s'empressent merveilleusement apres ceste sortie, car l'amour-propre qui les pousse, est un amour turbulent, violent et desreglé. Ma fille, je dy, ma vraye fille, ne soyons point de ceux-là, sortons du monde pour servir Dieu, pour suivre Dieu. Et en ceste sorte, tandis que Dieu voudra que nous le servions, suivions et aymions au monde, nous y demeurerons de bon cœur; car puisque ce n'est que ce sainct service que nous desirons, où que nous le fassions, nous nous contenterons.

Demeurez en paix, ma fille, faites bien ce pourquoy vous

restez au monde, faites-le de bon cœur, et croyez que Dieu vous en saura meilleur gré que de cent sorties faites par vostre propre volonté et amour.

Mais faut-il pas que je vous die cecy, puisque j'en ay esté consolé. Je rencontray à Chaslons M. André Valladier, c'est ce grand predicateur qui prescha apres moy estant jesuite. Or, il me fit mille sortes d'honneurs et de caresses, et me dit mille choses diverses. Entre autres choses, il me dit que saincte Françoise nouvellement canonisée (1) avoit esté une des plus grandes sainctes qu'il soit possible d'imaginer, et qu'il avoit luy-mesme escrit sa vie en latin par le commandement du Pape, et qu'il alloit à Paris pour la faire imprimer; et m'enquerant des particularitez de ceste vie, il me dit qu'elle avoit esté quarante ans maryée, et qu'en sa vuiduité elle avoit erigé une congregation de veufves qui demeurent ensemble en une mayson, dans laquelle elles observent une vie religieuse, et personne n'entre en icelle que pour grande cause; elles neantmoins sortent pour servir les pauvres et les malades, en quoy gist leur plus particulier exercice, et que ceste mayson rend un fruict et un exemple bien grand à Rome. Vous ouystes ce que M. Blondeau dit de Paris. Vive Dieu! ma fille, et qu'à jamais il regne dans nos cœurs. Je n'avois rien sçeu de tout cela quand je vous parlois à Dijon et à nos bonnes veufves. C'est le Sainct-Esprit sans doubte qui donne ses mouvemens conformes en divers endroicts de son Eglise. Prions Dieu, humilions-nous, attendons en patience et nous serons consolez.

Ce bon personnage me dit bien d'autres choses qui ne me furent pas si aggreables, car il parloit avec grande vehemence de sa sortie, et, comme vous sçavez, j'ay grande adversion des esprits troubles. Il me dit que les impertinentes procedeures de ce religieux, duquel nous parlasmes en carosse, et duquel vous aviez parlé à M. de La Curne, estoient venues aux aureilles du cardinal de Givry et de l'inquisition de Rome; je fus marry de quoy il m'en parla comme d'une chose que je sçavois, quoyque je n'en fisse nul semblant. Je crains d'un costé que cela ne s'esvente, car ce seroit un grand scandale et appresteroit beaucoup à dire aux mondains. D'autre part, je voudrois bien que ce mal fust reprimé, de peur qu'il ne se glisse en d'autres. Il me dit

(1) Sainte Françoise Romaine dont la prodigieuse vie a beaucoup de rapport avec celle de sainte Chantal : elle mourut le 9 mars 1440, et ne fut canonisée que par Paul V.

que le Pere duquel vous me montrastes la vostre à Beausne, faysoit presque aussi mal; cela me despleut infiniment. Si je vay où il est, je m'essayeray de luy en parler.

Tout cela, ma chere fille, me fait desirer que mes sœurs, mes filles, ne s'abandonnent gueres à nulle sorte de grande confiance qu'en la seule confession. Car, mon Dieu, voilà pas des grans dangers! Ah! je veux croire qu'il n'y a pas tant de mal, mais il y en a encore moins d'estre bien discret. Je diray volontiers à ceux qui se meslent des ames, comme S. Bernard à ses novices: *Je ne veux pour cela que des ames, et que les corps ne s'en meslent point.* Or j'ay dit tout cela parce qu'il m'est ainsi venu, et avec une ame que je cognois, et en laquelle j'ay rayson d'avoir confiance absoluë. Servez-vous des advis de tous quand il en sera besoin, mais ayez peu de confiance és hommes, quoyqu'ils semblent des anges; je veux dire par des confiances grandes et entieres. Or cecy soit dit entre nous deux.

Revenons à vostre troisiesme desir :

Il est bon aussi; mais, mon Dieu, ma fille, il ne merite pas qu'on s'y affectionne : recommandons-le à Dieu, faysons tout bellement ce qui se peut pour le faire reüssir, ainsi que je feray de mon costé; mais au bout de là si, l'œil de Dieu, qui penetre l'advenir, voyant que cela ne reviendroit pas peut-estre ny à sa gloire, ny à nos intentions, sa divine Majesté ordonne autrement, il ne faut pas, ma fille, pour cela en perdre le sommeil d'une seule heure. Le monde parlera; que dira-t-on? Tout cela n'est rien pour ceux qui ne voyent le monde que pour le mespriser, et qui ne regardent le tems que pour viser à l'eternité. Je m'essayeray de tenir l'affaire lyée, en sorte que nous la puissions voir achevée, car vous ne la desirez pas plus que moy. Mais s'il ne plaist pas à Dieu, il ne me plaist pas non plus, ny à vous, car je parle de vous comme de moy.

J'ay treuvé ma pauvre bonne mere si tres-malade, à mon gré, que j'en ay esté estonné, non pas qu'elle soit alictée, mais il semble que ce soit une latitude (1) et acheminement à une deffaillance de nature. Eh bien! nous y ferons ce qui se pourra, et Dieu fasse selon son bon playsir de nous et de tout ce qui est à nous.

Nostre livre de devotion n'est pas encore imprimé; quand il le sera, j'en enverray à tous ceux à qui j'en ay promis.

Nostre bon pere est venu joyeusement, et a une ame inclinée à la devotion, mais l'embarras des affaires apporte sans doubte

(1) Lassitude (?).

quelque sorte d'empeschement à une entiere preparation qui luy seroit necessaire en ce declin de sa vie. Mais elle se doit procurer tout bellement. Je luy ay proposé la lecture de certains livres propres à cela, et il l'a receue de fort bon cœur. Je luy suis tout dedié, non-seulement pour les obligations exterieures, mais par inclination interieure.

J'ay pensé à vostre cher fils, et cognoissant son humeur, je pense qu'il faut avoir grand soing de son esprit, affin que maintenant il se forme à la vertu, ou qu'au moins il ne penche pas au vice, et pour ce il le faut bien recommander au bon M. Robert, et luy faire souvent gouster le bien de la vraye sagesse par des remonstrances et des recommandations de ceux qui sont vertueux.

Je suis tousjours bien ayse d'avoir veu tous les enfans de ma chere fille, car vrayement je les ayme comme miens en Nostre Seigneur. Demeurez en paix avec un singulier amour de la volonté et Providence divine. Demeurez avec nostre Sauveur crucifié, planté au milieu de vostre cœur. Je vis, il y a quelque tems, une fille qui portoit un seau d'eau sur sa teste, au milieu duquel elle avoit mis un morceau de bois; je voulois sçavoir pourquoy, et elle me dit que c'estoit pour arrester le mouvement de l'eau, de peur qu'elle ne s'espanchast. Et donc doresnavant, ce dis-je, il faut mettre la croix au milieu de nos cœurs pour arrester les mouvemens de nos affections en ce bois et par ce bois, affin qu'elles ne s'espanchent ailleurs aux inquiettudes et troublemens d'esprit. Il faut tousjours que je vous die mes petites cogitations.

A Dieu, ma chere fille, à laquelle je suis tout donné en celuy qui s'est tout donné à nous, affin qu'estant mort pour nous, nous ne vivions plus qu'à luy. J'escris au bon Monsieur le Prevost, à l'ame duquel j'ay un grand amour, parce qu'elle me semble bonne, ronde et franche. J'escris aussi à nostre Monsieur de La Curne, et luy envoye les escrits cy-joincts que je vous prie luy faire tenir.

Vive Jesus et Marie! *Amen.*

Je suis celuy que ce mesme Jesus a rendu vostre.

Je vous escriray le plus souvent que je pourray.

P. S. J'ay ouvert les lettres de mon frere de Croysi par curiosité de sçavoir ce qu'il vous disoit, et à nostre Aymée; mais celle de Mademoiselle de Brechard, ç'a esté par mesgarde la prenant pour la vostre. M. de Charmoysi vous saluë et ne sçayt pas que j'escrive.

CDXLIII.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Reflexion sur la feste de la Dedicace, appliquée à la consecration des cœurs et des corps à Dieu par les vœux.

Annessy, le 8 octobre 1608.

Nous celebrons aujourd'huy, ma chere fille, la dedicace de nostre eglise; mais, entre les offices, je vous viens escrire ceste lettre, pour retourner bientost à l'autel, où je veux avec de particulieres affections faire action de graces à nostre doux Sauveur, de la dedicace de nos cœurs et de nos corps, que par sa misericorde nous luy avons faite par nos vœux. O que nous serons heureux, ma bonne chere fille, si nos temples ne sont point violez! Qu'à jamais le Sainct-Esprit y reside, et ne permette point qu'aucune irreverence y soit commise; que ce soient des maysons d'orayson et de priere, où les sacrifices de loüanges, de mortification et d'amour soient immolez.

O ma fille, que mon cœur est plein de bons souhaicts pour le vostre! Vous diray-je bien ce sentiment? Dimanche je fis un sermon du Rosaire, parce que je suis de ceste confrerie-là il y a long-tems, et presque toute ceste villotte en est; et d'autant que je voulois faire entendre à mon cher peuple pourquoy on appeloit le chapelet *couronne*, je fus contrainct d'apporter le passage de sainct Paul auquel il appelle ses disciples sa couronne : *Demeurez ainsi, mes tres-chers.* O ma fille tres-chere et tres-desirée! je vous laissay en l'hospital de Beausne, pleine de desir d'aymer, d'honnorer, de servir et d'adorer la volonté de Dieu, resignant en toutes choses, grandes et petites, la vostre à la misericorde de la sienne; je vous laissay avec Nostre Seigneur reellement receu en vous-mesme, et cela entre les pauvres de Nostre Seigneur. Mon Dieu! ma chere et tres-singulierement chere fille, comme cela vous estes ma joye et ma couronne; et demeurez donc ainsi, ma tres-chere : demeurez de cœur et d'esprit avec nostre Sauveur, demeurez resignée à sa volonté, demeurez entre ses pauvres par affection. Et puisque sa volonté est que vous soyez encore au servire et à la conduitte de vostre famille, demeurez-y en paix avec la fidellité que vous devez à ce sainct vouloir. Je suis celuy que Nostre Seigneur veut estre tout vostre, et tout singulierement vostre.

CDXLIV.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Humilité de nostre Sainct; il ne pouvoit souffrir qu'on eust pour luy la moindre estime.

Le jour de sainct Simon et sainct Jude, 28 octobre 1608.

Je ne sçaurois maintenant, ma chere fille, respondre à vostre lettre du 7 de ce mois, que je receus hyer au soir bien tard; car il faut que je die messe, et que j'aille visiter une eglise à une lieue d'icy. Je diray ce que je pourray.

Ma fille, je ne suis que vanité, et neantmoins je ne m'estime pas tant que vous m'estimez. Je voudrois bien que vous me cogneussiez bien; vous ne laisseriez pas d'avoir une absolue confiance en moy, mais vous ne m'estimeriez guere. Vous diriez : Voilà un jonc sur lequel Dieu veut que je m'appuye : je suis bien asseurée, puisque Dieu le veut; mais le jonc ne vaut pourtant rien.

Hyer, apres avoir leu vostre lettre, je me promenay deux tours, avec les yeux pleins d'eau, de voir ce que je suis et ce qu'on m'estime. Je vois donc ce que vous m'estimez, et m'est advis que ceste estime vous contente beaucoup : cela, ma fille, c'est une idole. Or bien, ne vous faschez point pour cela; car Dieu n'est point offensé des pechez de l'entendement, bien qu'il s'en faille garder s'il est possible. Vos affections fortes s'adouciront tous les jours par les frequentes actions de l'indifference. Revoyez une lettre que je vous escrivis au commencement (1), de la liberté de l'esprit. Adieu, ma fille tres-chere; je suis celuy que Dieu rend tousjours vostre.

CDXLV.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Du repos de nos cœurs dans la volonté de Dieu.

La veille du glorieux sainct Nicolas, 5 decembre 1608.

Ma tres-chere fille, depuis mon retour de la visite, j'ay eu quelque ressentiment de fiebvre catarrheuse. Nostre medecin n'a point voulu m'ordonner d'autre remede que le repos, je luy ay

(1) Voycz la lettre du 14 octobre 1604; à ces mots : *Pour le septiesme poinct....* (page 220).

obey. Vous sçavez, ma fille, que c'est aussi le remede que j'ordonne volontiers, que la tranquillité, et que je deffens tousjours l'empressement. C'est pourquoy, en ce repos corporel, j'ay pensé au repos spirituel que nos cœurs doivent avoir en la volonté de Dieu, où qu'elle nous porte; mais il ne m'est pas possible d'estendre les considerations qui se doivent faire pour cela, qu'avec un peu de loysir bien franc et net.

Vivons, ma chere fille, vivons, tandis qu'il plaist à Dieu, en ceste vallée de miseres, avec une entiere sousmission à sa saincte volonté souveraine. Ah! que nous sommes redevables à sa bonté, qui nous a fait desirer avec tant de resolution de vivre et mourir en sa dilection! Sans doubte, ma fille, nous le desirons, nous y sommes resolus : esperons encore que ce grand Sauveur, *qui nous donne le vouloir, nous donnera aussi la grace de le parfaire* (Philip. 2).

Je considerois l'autre jour ce que quelques auteurs disent des alcyons (1), petits oyselets qui pondent sur la rade de la mer. C'est qu'ils font des nids tout ronds, et si bien pressés, que l'eau de la mer ne peut nullement les penetrer; et seulement au-dessus il y a un petit trou par lequel ils peuvent respirer et aspirer. Là-dedans ils logent leurs petits, affin que, la mer les surprenant, ils puissent nager en asseurance, et flotter sur les vagues sans se remplir ny submerger; et l'air qui se prend par le petit trou sert de contre-poids, et balance tellement ces petits pelotons et ces petites barquettes, que jamais elles ne renversent.

O ma fille! que je souhaitte que nos cœurs soyent comme cela bien pressez, bien calfeutrez de toutes parts, affin que, si les tourmentes et tempestes du monde les saysissent, elles ne les penetrent pourtant point, et qu'il n'y ayt aucune ouverture que du costé du ciel, pour aspirer et respirer à nostre Sauveur! Et ce nid, pour qui seroit-il fait, ma chere fille? Pour les petits poussins de celuy qui l'a fait pour l'amour de Dieu, pour les affections divines et celestes.

Mais pendant que les alcyons bastissent leurs nids, et que leurs petits sont encore tendres pour supporter l'effort des secousses des vagues, helas! Dieu en a le soing, et leur est pi-

(1) L'alcyon est une espèce d'oiseau de mer de la grosseur d'une caille : il a le plumage bleu, vert et rouge, le corps de couleur rousse et enfumée, le bec tranchant, les jambes et les pieds cendrés. Il fait son nid sur la mer, vers le solstice d'hiver, dans les jours où la mer est calme, et que l'on appelle jours *alcyoniens*, à cause de cet oiseau. On l'appelle aussi *martinet, oiseau de Saint-Martin, martinet pêcheur* et *drapier*.

toyable, empeschant la mer de les enlever et saysir. O Dieu! ma fille, et donc ceste souveraine bonté asseurera le nid de nos cœurs pour son sainct amour, contre tous les assauts du monde, où il nous garantira d'estre assaillis. Ah! que j'ayme ces oyseaux qui sont environnez d'eaux, et ne vivent que de l'air; qui se cachent en mer, et ne voyent que le ciel! Ils nagent comme poissons, et chantent comme oyseaux; et ce qui plus me plaist, c'est que l'ancre est jetée du costé d'en haut, et non du costé d'en bas, pour les affermir contre les vagues. O ma sœur, ma fille! le doux Jesus veüille nous rendre tels, qu'environnez du monde et de la chair, nous vivions de l'esprit; que, parmy les vanitez de la terre, nous visions tousjours au ciel; que, vivant avec les hommes, nous le loüions avec les anges; et que l'affermissement de nos esperances soit tousjours en haut et au paradis!

O ma fille! il a fallu que mon cœur ayt jeté ceste pensée sur ce papier, jettant aux pieds du crucifix ses souhaicts, affin qu'en tout et partout le sainct amour divin soit nostre grand amour. Helas! mais quand sera-ce qu'il nous consumera? et quand consumera-t-il nostre vie, pour nous faire mourir à nous-mesmes, et nous faire revivre à nostre Sauveur? A luy seul soit à jamais honneur, gloire et benediction. Mon Dieu! ma chere fille, qu'est-ce que je vous escris? je veux dire, à quel propos cela? O ma fille! puisque nostre invariable propos, et finale et invariable resolution tend incessamment à l'amour de Dieu, jamais les parolles de l'amour de Dieu ne sont hors de propos pour nous. A Dieu, ma fille; ouy, je dy ma vraye fille en celuy duquel le sainct amour me rend obligé, ains tout consacré d'estre, vivre, mourir, et revivre à jamais vostre, et tout vostre. Vive Jesus! que Jesus vive et Nostre-Dame! *Amen.*

CDXLVI.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Il luy fait part de l'acquisition de Mademoiselle de Blonay pour sa future Congregation.

Vers le 25 decembre 1608.

COURAGE, ma fille, Dieu nous veut ayder en nostre dessein; il nous prepare des ames d'elite. Mademoiselle de Blonay, de laquelle autresfois je vous ay parlé, m'a desclaré son desir d'estre religieuse. Dieu l'a marquée pour estre de la Congregation. Je luy ay dit de me laisser gouverner son secret, et je veux me rendre bien soigneux de servir ceste ame en son inspiration;

car Dieu m'a donné quelque mouvement particulier là-dessus. Je tiens desjà ceste fille pour vostre et pour mienne.

FRAGMENT.

Il est tousjours plus vray que Dieu nous a donné Mademoiselle de Blonay : vous verrez que vous l'aymerez lorsque vous la cognoistrez; et je seray le plus trompé du monde, ou Dieu la dispose à quelque chose de bien grand et de bien bon selon nostre dessein.

CDXLVII.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Desinteressement de nostre Sainct, et son desir sincere de n'estre qu'à Dieu.

A la fin de 1608.

On parle de m'aggrandir, mais c'est à bon jeu bon argent, et du costé de delà (1). Cela m'a mis en peine : car c'est avec le tiltre de la plus grande gloire de Dieu et du service de l'Eglise. Or, demeurez en paix, ma tres-chere fille; car il ne se fera rien que selon le bon playsir de sa divine Majesté, et sous sa conduitte. Je ne sçay d'où cela peut arriver, que ce grand prince continue si fort à me favoriser, sans que j'aye jamais fait nulle chose pour cela. J'ay fait response (car, comme je vous dy, c'est tout de bon) que j'estois tout à Dieu, et que je luy dirois : *O Seigneur! que voulez-vous que je fasse?* Entre cy et deux mois, je seray hors de ceste peine, par une resolution absoluë. Priez donc bien pour moy, ma chere fille, affin que mon cœur se tienne pur de toutes vanitez et pretentions mondaines. Pour moy, je proteste que je ne veux que Dieu pour mon partage, comme que ce soit.

La commodité de nos resolutions (2) ne se peut bonnement perdre, mais de plus en plus faciliter, moyennant la grace divine. O ma fille, quand serons-nous unys à nostre Dieu, de l'unyon parfaicte? quand aurons-nous des cœurs embrasez de son amour? Courage, ma chere fille; nous sommes destinez à ceste heureuse fin : ne nous troublons point des sterilitez, car les sterilitez enfanteront enfin; ny des seicheresses, car la terre seiche se convertira en sources d'eaux vivantes.

(1) Voir les lettres CXXXVII et CXXXVIII, tome VI, page 448.
(2) L'établissement d'une Congrégation, et le mariage de M. de Torens avec Mademoiselle Aimée de Chantal.

L'autre jour en l'orayson, considerant le costé ouvert de Nostre Seigneur, et voyant son cœur, il m'estoit advis que nos cœurs estoient tout alentour de luy, qui luy faysoient hommage, comme au souverain Roy des cœurs. Qu'à jamais soit-il nostre cœur! *Amen.*

Et ceste petite Aymée sera des tres-mieux aymées sœurs du monde; car je seray son frere : mais avec tout cela, cecy ne sera que nostre allyance exterieure; car celuy à l'œil duquel le fond de mon cœur est ouvert sçayt bien que le lyen interieur duquel il joinct mon esprit au vostre est totalement independant de tous ces accidens, qui ne peuvent ny adjouster ny diminuer à ceste intime et tres-pure affection et unyon que Dieu a faite en nous.

CDXLVIII.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Envoy de quelques exemplaires de l'*Introduction à la vie devote*, pour plusieurs personnes.

Fin febvrier 1609.

Mon Dieu! que vous serez la bien-venuë, ma chere fille; et comme il m'est advis que mon ame embrasse la vostre cherement! Partez donc au premier beau jour que vous verrez, apres que vostre cheval se sera delassé, lequel, sans doubte, on ne pourroit pas bien vous renvoyer, sinon depuis trois jours en çà, pour les dernieres pluyes qui sont tombées en ce pays. Je vous souhaitte bon et heureux voyage, et que ma petite fille ne soit pas mallement du travail du chemin; mais arrivant de bonne heure le soir, et la faysant bien dormir, j'espere qu'elle fera prou.

M. de Ballon desire tant que vous fassiez vostre giste chez luy, que je suis contrainct aussi de le desirer pour la bonne amitié qu'il nous porte.

Madame du Puits-d'Orbe m'avoit escrit qu'elle desiroit de venir avec vous; mais ny la sayson n'est pas propre pour elle, ny je ne voudrois pas l'avoir en tems si incommode comme est le Caresme. Je luy escris donc qu'elle attende le vray printems, et qu'elle vienne en litiere, affin que si l'une de ses sœurs veut l'accompaigner, elle le puisse faire sans apprehension d'aller à cheval. Je luy envoye le livre cy-joinct (1), l'autre à Mademoiselle de Traves selon vostre desir. Le P. de Mandi m'en demandoit un : si

(1) L'*Introduction à la vie dévote.*

vous luy donnez celuy que vous avez, je vous en rendray un plus brave icy; car encore le faut-il consoler. J'en voudrois envoyer à plusieurs personnes; mais je vous asseure que pour tout il n'en est venu que trente en ce pays, et je n'ay peu fournir à la dixiesme partie de ceux à qui j'en devois donner : il est vray que je n'en suis pas tant en peyne, parce que je sçay que de delà il y en a plus qu'icy. J'ay creu neantmoins que je devois en envoyer un à M. de Chantal (1), et qu'il s'offenseroit si je ne le faysois, c'est pourquoy le voilà.

Qu'ay-je à vous dire de plus, ma chere fille? Mille choses, mais que je n'ay nul loysir d'escrire, car je veux que Claude parte sans plus tarder. Sçachez seulement, ma vraye fille, que je suis tout plein de joye et de contentement de quoy vostre Croisy (2) parle non-seulement avec respect, mais avec un amour tout affectionné, de vous et de Messieurs vos peres, et, ce qui me plaist le plus, de ma chere petite Aymée. Je vous dy la verité, il ne me sçauroit plus donner de playsir que par là, et vrayement j'espere que tout ira fort bien, et qu'il ne demeurera nul subjet de mescontentement à personne.

Ne vous repentez point de m'avoir escrit des douze cens livres; car vous ne vous devez nullement repentir de rien qui se passe avec moy.

Hé bien! je verray donc bien des miseres, et nous en parlerons, à mon advis, à souhaict.

Ma mere desire que vous fassiez vostre petit delassement à Sales, où elle vous attendra pour vous accompaigner icy; mais ne croyez pas que je vous y laisse sans moy : non pas, certes, car ou je vous y attendray, ou j'y seray aussitost que je vous y sçauray. Je n'escris point à vostre commere, car j'auray loysir de l'entretenir bien au long : et si, je confesse que vous m'avez fait bien playsir de la mettre sur vostre train, bien que pour elle il faudra peut-estre que je me mette en despense, affin qu'à son retour elle fasse bon recit de ma magnificence. Voyez-vous, je ris desjà dans le cœur sur l'attente de vostre arrivée.

(1) Le beau-père de Madame de Chantal.

(2) C'est un frère de notre Saint.

CDXLIX.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

La foiblesse de l'homme est digne de compassion dans sa sensibilité à la mort de ses proches; il est vray qu'on n'y peut pas estre tout à fait insensible; mais, apres avoir payé le tribut à la nature, il faut que la rayson et la religion prennent le dessus.

La veille de l'Assomption, 14 aoust 1609.

Voicy la troisiesme fois que je vous escris depuis vostre despart, ma chere sœur, ma fille. N. m'a bien dit de vos nouvelles, et de celles de M^e^, laquelle il m'a despeinte pour fort affligée : mais je le croy bien; c'estoit sa fille, celle qui est morte. Helas! il faut avoir compassion à nos miserables ames, lesquelles, tandis qu'elles sont en l'imbecillité de nos corps, sont tres-fort subjettes à la vanité. *Comment est-il possible,* disoit S. Gregoire à un evesque, *que les orages de la terre esbranlent si fort ceux qui sont au ciel? S'ils sont au ciel, comme sont-ils agitez de ce qui se passe en la terre?* O Dieu, que ceste leçon de la saincte constance est requise à ceux qui veulent serieusement embrasser leur salut! Il est vray que ceste imaginaire insensibilité de ceux qui ne veulent pas souffrir qu'on soit homme m'a tousjours semblé une vraye chimere; mais aussi, apres qu'on a rendu le tribut à ceste partie inferieure, il faut rendre le devoir à la superieure, à laquelle sied, comme en son throsne, l'esprit de la foy, qui doit nous consoler dans nos afflictions, ains nous consoler par nos afflictions. Que bien-heureux sont ceux lesquels se resjouyssent d'estre affligez, et qui convertissent l'absinthe en miel! Il ne faut pas que je vous die, ma chere fille, combien affectionnement je vous recommande à Nostre Seigneur; car c'est un cœur tout nouveau, et qui va tousjours s'aggrandissant de ce costé-là.

Je suis un peu plus à l'orayson qu'à l'ordinaire : car ne vous faut-il pas un peu parler de mon ame, qui est tant vostre? Graces à Dieu, j'ay un extreme desir d'estre tout à luy, et de bien servir son peuple. A Dieu, ma chere fille, que mon ame ayme et cherit incomparablement, absolument, uniquement en celuy qui, pour nous aymer et se rendre à nostre amour, s'est rendu à la mort. Vive Jesus, vive Marie! *Amen.*

CDL.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Il fait l'esloge d'une bonne fille qu'il destinoit à estre la premiere touriere de la Congregation qu'il vouloit establir (1).

En novembre 1609.

VOSTRE Anne-Jacqueline me contente tousjours plus. La derniere fois qu'elle se confessa, elle me demanda licence, pour se preparer et accoustumer, dit-elle, à estre religieuse, de jeusner au pain et à l'eau les Advens, et d'aller nu-pieds tout l'hyver. O ma fille! il faut vous dire ce que je luy respondis, car je l'estime aussi bon pour la maistresse que pour la servante : que je desirois que les filles de nostre Congregation eussent les pieds bien chaussez, mais le cœur bien deschaussé et bien nud des affections terrestres; qu'elles eussent la teste bien couverte, et l'esprit bien descouvert, par une parfaicte simplicité et despoüillement de la propre volonté.

CDLI.

S. François de Sales, à une veufve.

(*Voir tome VI, page 463.*)

CDLII.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Il l'exhorte à s'abandonner toute entiere au bon playsir de Dieu pour tous les evenemens, et à perseverer dans le dessein qu'elle avoit formé de se consacrer à luy.

27 decembre 1609.

VOUS croirez bien mieux que nous sommes venus à bon port, ma chere fille, quand vous en verrez ce petit tesmoignage de ma main. Hé bien! vous voilà donc toute resignée entre les mains de nostre Sauveur, par un abandonnement de tout vostre estre à son bon playsir et saincte providence. O Dieu! quel bonheur d'estre ainsi entre les bras et les mammelles de celuy duquel l'espouse sacrée disoit : *Vos tettins sont incomparablement meilleurs que le vin* (Cant. 1). Demeurez ainsi, chere fille; et, comme un autre petit S. Jean, tandis que les autres mangent à la table

(1) Voir la lettre du 29 septembre 1608, page 342.

du Sauveur diverses viandes, reposez et penchez, par une toute simple confiance, vostre teste, vostre ame, vostre esprit, sur la poictrine amoureuse de ce cher Seigneur; car il est mieux de dormir sur ce sacré aureiller, que de veiller en toute autre posture.

Vous ne sçauriez croire combien je sens mon cœur plein de grans desirs de servir ce Seigneur. Certes, ma fille, mes affections sont si grandes, ce me semble, que j'espere de le faire un jour, apres que je me seray bien humilié devant sa bonté. Vive Dieu, ma chere fille, il m'est advis que tout ne m'est plus rien qu'en Dieu, auquel neantmoins et pour lequel j'ayme plus tendrement que jamais ce que j'ayme, et surtout vostre ame. Or il est vray, ma fille, j'ay ce sentiment-là.

Nous avons fait un heureux voyage au Comté. O que j'y ay prié de bon cœur pour vous au Sainct-Suayre que l'on monstra publiquement, à ma contemplation à la saincte Hostie, et à nostre cher Sainct-Claude, où je fus logé à vostre logis, et prins playsir à voir le lieu où je receus vostre confession, et fus consolé à representer ce cœur, qu'en qualité de pere je presentay pour la premiere fois à l'autel de Sainct-Claude!

Il faut que je vous die que la sorte de vie que nous avons choysie me semble tous les jours plus desirable, et que nostre Seigneur en sera fort servy. Je voy bien plusieurs difficultez; mais, croyant que Dieu le veut, cela ne me donne aucune crainte. Il faut avoir un peu de patience. Je vous recommande, ce me semble, de bon cœur à Dieu, ma chere fille : croyez que je le fay avec une affection du tout incomparable.

Vivez bien doucement cependant aupres de Nostre Seigneur, et de Nostre-Dame, et de S. Joseph. Mon Dieu! ma fille, quelquesfois j'ay de si bonnes et douces affections en mon ame à l'endroict de ce Sauveur : mais, helas! je n'en ay guere en mes mains. Je ne pers pourtant point courage, ma fille. Ne sommes-nous pas bien-heureux de ne pretendre rien moins qu'à Dieu?

A Dieu, ma chere fille, je m'en vay aux prieres du soir, qui se font devant le Sainct-Sacrement, pour les necessitez de la paix; vous n'y serez pas oublyée, car vous tenez un rang en mon cœur qui ne le peut permettre. Ouy, je croy en mon ame que Dieu veut que je sois tres-inseparablement et inviolablement tout vostre.

CDLIII.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Il parle de calomnies respandues contre luy, à cause de son passage par Geneve, et l'entretient de quelques faits relatifs à la fondation de l'Ordre de la Visitation. — Mot affectueux sur le baron de Thorens, son frere.

Décembre 1609.

Et enfin, je viens à vous, ma chere sœur, ma fille, desjà tout fatigué d'avoir tant escrit, mais resolu neantmoins de vous escrire tant que je pourray, tout à l'abandon, selon qu'il me viendra. Ma fille, j'ay veu la bonne Madame David qui me plaist fort. J'en vis une autre à Dosle. C'est une demoiselle de fort bon lieu, et qui a extremement bonne mine, un peu ma parente (car elle est de ce pays), et qui vous vid à Dijon où elle estoit allée conduire une religieuse carmelite. Enfin nous n'aurons que trop de gens, c'est-à-dire plus que nous ne pourrons en recevoir.

Mais, ma chere fille, c'est la Providence de nostre cher Seigneur qui vous retient un peu là. Car voicy qu'à mon arrivée j'ay treuvé pour nouvelles, qu'on m'avoit fait une grande calomnie en nostre Cour, propre à me mettre en la disgrace du prince qui depuis quelque tems tesmoignoit tant m'aymer. Et moy, qui ay quelquesfois du courage, je me suis fort plaint par une lettre, de laquelle la consequence peut estre diverse, mais tousjours universellement à la gloire de Dieu et à ma satisfaction. Or j'en attends l'evenement, et je voudrois que vous ne fussiez icy qu'apres que ceste bourrasque sera passée; ce qui sera bientost, Dieu aydant. Mais quand je l'appelle bourrasque, ne pensez pas que j'en sois agité, pas plus certes que de la moindre chose du monde; car il n'y a en cela pourtant aucun subjet de mon costé que le passage que je fis à Geneve, que les calomniateurs ne peuvent s'imaginer que j'aye fait sans avoir quelque intelligence avec les habitans. Ah! ceux qui me cognoissent sçavent que je ne pensay jamais à aucune intelligence, et que je fay mille traicts de courage par une vraye simplicité, non pas certes simplicité d'esprit, car je ne veux pas parler doublement avec vous, mais simplicité de confiance. Or tout cela n'est rien, et je ne le dis aussi qu'à vous, à laquelle je ne puis rien cacher de tout ce qui me regarde (1).

Cependant ne voilà-t-il pas une chose notable? A mon retour j'ay treuvé la ruyne de nos esperances pour l'erection d'un monastere, où je croyois pouvoir attirer nos bonnes Carmelites : car l'une des filles que nous esperions y devoir contribuer, ne s'est peu resoudre à quitter le monde. Sans cela celuy qui manie toute la barque et duquel despend l'autre fondatrice, sans que je luy en eusse jamais parlé, sans qu'il en eust jamais rien apperceu, m'est venu proposer que, la mayson estant acheptée et presque preparée pour une douzaine de filles, il seroit bon de l'employer à la congregation de quelques dames devotes, selon que

(1) Cet alinéa reproduit la lettre CLII (Tome VI, p. 468).

jadis il avoit entendu parler d'un semblable establissement à un vieux capucin italien.

Je ne luy respondy rien, et maintenant il est revenu, et ayant parlé avec luy sur ce subjet, il n'y a presque pas moyen de le luy arracher de l'esprit. Pour moy j'attends; et si je voy de la conformité, je ne refuseray pas ce parti; mais Dieu sera avec nous, s'il luy plaist, pour tout cela.

Je vous escriray plus tard quel sera le résultat de tout, affin que, selon cela, nous traittions de vostre venuë à Salins, ou non.

J'escris à nostre M. Vaucrassaz qui a certainement tort, s'il croit que je ne l'ayme pas parfaictement. Car, certes, je le cheris entierement, mais, voyez-vous, quelquesfois l'ardeur de l'amitié s'esvapore en jalousie.

Je vous envoye les lettres que j'oubliay de vous porter de Mademoiselle Vignet, qui est tres-bonne fille.

Escrivez un mot à la bonne Madame la Presidente; car elle a le cœur gros aussi bien que M. de Vaucrassaz.

Nous avons fait un fort heureux voyage au Comté, et j'y ay prié Dieu de bon cœur pour vous au Sainct-Suayre que l'on monstra publiquement en ma faveur, à la saincte Hostie, et à nostre cher Sainct-Claude, où je fus logé en vostre logis. Je prins playsir à voir le lieu où je reçeus vostre confession, et j'eus beaucoup de satisfaction de me representer ce cœur qu'en qualité de pere je presentay la premiere fois à l'autel de Sainct-Claude.

J'ay presque presidé partout, et à mon gré, c'est-à-dire, utilement. La bonne Madame de Baume ne fut point oubliée, quoyque je fusse accablé de tant de gens qui me demandoient de les confesser, et que je n'eusse pas autant de loysir que j'en aurois desiré pour l'entretenir; car, oultre cela, j'avois ma grande affaire sur les bras.

Ma fille tres-chere, je dy tout incomparablement chere, je vous donneray un beau livre (l'*Introduction)*, mais je veux attendre la troisiesme edition à laquelle j'apporteray un soing tout particulier; et cependant je ne laisseray pas de vous en donner de ceste seconde par la premiere commodité. Je n'ay aucune nouvelle de M. de Berulle.

Ce n'est pas icy la lettre que je veux vous escrire; car, voyez-vous, je cours à toute bride. Vous ne sçauriez croire combien je sens mon cœur plein de grans desirs de servir Nostre Seigneur. Ah! ma fille, mes affections sont si grandes, ce me semble, que j'espere de le faire un jour, apres que je me seray bien humilié devant Dieu. Vive Dieu! ma chere fille, il me semble que tout ne m'est plus rien qu'en Dieu, auquel neantmoins, et pour lequel j'ayme plus tendrement que jamais ce que j'ayme, et surtout vostre ame. Oh! il est vray, ma fille, j'ay ce sentiment-là.

Encore veux-je vous dire que vostre fils (1) a bien porté une si douce et si aggreable humeur tout le long du voyage, que je l'ayme beaucoup plus que fraternellement, et surtout quand il parle avec suavité de sa petite femme. Dieu est bon, ma fille, soyons donc bons aussi.

(1) M. de Thorens, frere du Saint, fiancé à Aimée de Chantal.

Bonsoir, ma fille, Dieu soit à jamais nostre tout! Je suis en luy plus vostre que je ne sçaurois jamais dire en ce monde, car les parolles de cest amour n'en sont pas.

Ne parlez à personne de l'affaire de la Cour.

CDLIV.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Le Sainct l'encourage à l'amour de Dieu, et à rendre service aux malades.

FAUT-IL donc que ce soit tousjours en courant que je vous escrive, ma bonne et chere fille? Il y a, ce me semble, long-tems que je ne vous escris que comme cela; et si, ce n'est pas que je n'aye à vous escrire un peu au long sur l'obeyssance et l'amour de la volonté de Dieu. Mais quoy faire? encore est-il mieux que j'escrive peu que rien du tout. Seulement ce soir, comme nous entrions au souper, le porteur m'a dit qu'il partoit demain de grand matin.

Je vous escris donc à dix heures du soir. O ma fille, comme prie-je maintenant Dieu pour vous! Certes, avec une consolation extraordinaire : je m'y sens poussé d'une ardeur toute nouvelle. Qu'est-ce donc que je demande pour nous? Rien, sinon ce pur et sainct amour de nostre Sauveur. O qu'il nous faut desirer cest amour, et qu'il nous faut aymer ce desir, puisque la rayson veut que nous desirions à jamais d'aymer ce qui ne peut jamais estre assez aymé, et que nous aymions à desirer ce qui ne peut jamais estre assez desiré!

Je suis bien ayse, ma fille, que vous fassiez les licts des pauvres malades, et si, je suis bien ayse que vous y ayez de la respugnance; car ceste respugnance est un plus grand subjet d'abjection que la puanteur et saleté qui la provocque; sçachez, ma chere sœur, ma fille, que me voicy en mon triste tems; car, depuis les Roys jusqu'au Caresme, j'ay des estranges sentimens en mon cœur; car tout miserable, je dy detestable que je suis, je suis plein de douleur de voir que tant de devotion se perde, je veux dire que tant d'ames se relaschent. Ces deux dimanches, j'ay treuvé nos communions diminuées de la moitié; cela m'a bien fasché : car, encore que ceux qui les faysoient ne deviennent pas meschans, mais pourquoy cessent-ils pour rien, pour la vanité? cela m'est sensible. C'est pourquoy, ma tres-chere fille, invoquez bien Dieu sur nous, et le remerciez de quoy nous avons resolu de ne jamais faire de mesme. Non, je ne pense pas que

nous eussions le courage de retarder ainsi de propos deliberé un seul pas de nostre chemin, pour tout ce que le monde nous auroit presenté. Non pas, ma sœur, ma fille; sans doubte non, moyennant la grace de Dieu.

A Dieu, ma tres-chere fille : nostre amour soit tout en Dieu, et Dieu soit tout en nostre amour. *Amen.* Vive Jesus! C'est en luy, par luy, et pour luy que je suis sans fin, sans reserve, et uniquement vostre.

CDLV.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Le Sainct l'exhorte à une grande humilité et à un parfaict amour de Dieu.

Mon Dieu, qui void mon cœur, sçayt qu'il est plein de beaucoup de grans souhaicts pour vostre advancement spirituel, ma tres-chere fille. Je suis vrayement comme les peres, qui ne se contentent jamais ny ne se peuvent assouvir de parler avec leurs enfans des moyens de les aggrandir; mais que vous diray-je pour cela, ma tres-chere fille? Soyez tousjours bien petite, et vous appetissez tous les jours devant vos yeux. O Dieu! que c'est une grandeur bien grande que ceste petitesse! c'est la vraye grandeur des veufves, mais bien encore des evesques. Demandez-la, je vous en supplie, continuellement pour moy qui en ay tant besoin.

Que soyons-nous jamais attachez à la croix, et que cent mille coups de flesche transpercent nostre chair, pourveu que le dard enflammé de l'amour de Dieu ayt premierement penetré nostre cœur! Que ceste sagette (1) nous fasse mourir de sa saincte mort, qui vaut mieux que mille vies. Je m'en vays en supplier l'archer qui en porte le carquois, par l'intercession de S. Sebastien, duquel nous celebrons aujourd'huy la feste.

Tenez vostre cœur au large, ma fille; et pourveu que l'amour de Dieu soit votre desir, et sa gloire votre pretention, vivez tousjours joyeuse et courageuse. O Dieu! mais que je souhaitte ce cœur du Sauveur pour roy de tous les nostres.

Je ne puis escrire, et suis celuy que Dieu a voulu estre vostre en la façon que luy seul sçayt. A luy soit honneur et gloire eternelle! *Amen.*

(1) Flèche.

CDLVI.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Il faut suivre l'attraict du Sainct-Esprit dans l'orayson. — Quelle difference il y a entre se tenir et se mettre en la presence de Dieu. — On peut se tenir en la presence de Dieu, mesme en dormant.

16 janvier 1610.

Ma tres-chere fille, vostre façon d'orayson est bonne : soyez seulement bien fidelle à demeurer aupres de Dieu en ceste douce et tranquille attention de cœur, et en ce doux endormissement entre les bras de sa providence, et en ce doux acquiescement à sa saincte volonté; car tout cela luy est aggreable.

Gardez-vous des fortes applications de l'entendement, puisqu'elles vous nuysent, non-seulement au reste, mais à l'orayson mesme, et travaillez autour de vostre cher object avec les affections tout simplement, et le plus doucement que vous pourrez. Il ne se peut faire que l'entendement ne fasse quelquesfois des eslancemens pour s'appliquer; et il ne faut pas s'amuser à s'en tenir dessus sa garde, car cela serviroit de distraction; mais il faut se contenter que, vous en appercevant, vous retourniez aux simples actions de la volonté.

Se tenir en la presence de Dieu, et se mettre en la presence de Dieu, ce sont, à mon advis, deux choses : car, pour s'y mettre, il faut revoquer son ame de tout autre object, et la rendre attentive à ceste presence actuellement, ainsi que je dy dans le livre : mais apres qu'on s'y est mis, on s'y tient tousjours, tandis que, ou par l'entendement, ou par la volonté, on fait des actes envers Dieu, soit en le regardant, ou regardant quelque autre chose pour l'amour de luy; ou ne regardant rien, mais luy parlant; ou ne le regardant ny parlant à luy, mais simplement demeurant où il nous a mis, comme une statue dans sa niche. Et quand à ceste simple demeure se joinct quelque sentiment que nous sommes à Dieu, et qu'il est nostre tout, nous en devons bien rendre graces à sa bonté. Si une statue que l'on auroit mise en une niche au milieu d'une salle, avoit du discours, et qu'on luy demandast : Pourquoy es-tu là? — Parce que, diroit-elle, le statuaire mon maistre m'a mise icy. — Pourquoy ne te remues-tu point? — Parce qu'il veut que j'y demeure immobile. — De quoy sers-tu là? quel profict te revient-il d'estre ainsi? — Ce n'est pas pour mon service que j'y suis, c'est pour servir et obeyr à la volonté de mon maistre. — Mais tu ne le vois pas. — Non, diroit-elle, mais il me void et prend playsir que je sois où

il m'a mise. — Mais ne voudrois-tu pas bien avoir du mouvement, pour aller plus pres de luy? — Non pas, sinon qu'il me le commandast. — Ne desires-tu donc rien? — Non; car je suis où mon maistre m'a mise, et son gré est l'unique contentement de mon estre.

Mon Dieu! ma fille, que c'est une bonne orayson, et c'est une bonne façon de se tenir en la presence de Dieu, que de se tenir en sa volonté et en son bon playsir! Il m'est advis que Magdelene estoit une statue en sa niche, quand, sans dire mot, sans se remuer, et peut-estre sans le regarder, elle escoutoit ce que Nostre Seigneur disoit, assise à ses pieds : quand il parloit, elle escoutoit; quand il entrelaissoit de parler, elle cessoit d'escouter, et cependant elle estoit tousjours là.

Un petit enfant qui est sur le sein de sa mere dormante, est vrayement en sa bonne et desirable place, bien qu'elle ne luy die mot, ny luy à elle.

Mon Dieu, ma fille, que je suis ayse de parler un peu de ces choses avec vous! Que nous sommes heureux, quand nous voulons aymer Nostre Seigneur! Aymons-le bien donc, ne nous mettons point à considerer trop par le menu ce que nous faysons pour son amour, pourveu que nous sçachions que nous ne voulons jamais rien faire que pour son amour. Pour moy, je pense que nous nous tenons en la presence de Dieu mesme en dormant : car nous nous endormons à sa veuë, à son gré et par sa volonté; et il nous met là sur le lict, comme des statues dans une niche; et quand nous nous esveillons, nous treuvons qu'il est là aupres de nous, il n'en a point bougé, ny nous aussi : nous nous sommes donc tenus en sa presence, mais les yeux fermez et clos.

Or, voilà qu'on me presse : bonsoir, ma chere sœur, ma fille, vous aurez de mes nouvelles le plus souvent que je pourray.

Croyez que la premiere parolle que je vous escrivis fut bien veritable, que Dieu m'avoit donné à vous; les sentimens en sont tous les jours plus grands en mon ame. Ce grand Dieu soit à jamais nostre tout. Je saluë ma chere petite fille, ma sœur, et toute la mayson. Tenez ferme, chere fille; ne doubtez point; Dieu vous tient de sa main, et ne vous abandonnera jamais. Gloire luy soit és siecles des siecles! *Amen.*

Vive Jesus et sa tres-saincte Mere! *Amen.* Et loüé soit le bon pere sainct Joseph! Dieu vous benisse de mille benedictions.

CDLVII.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Profonde paix du Sainct parmy les affaires; marque de son humilité. — Charge episcopale subjette à la vanité : la croix en est le remède. — Advantage d'estre au pied de la croix. — Le cœur de Jesus-Christ retraitte de l'ame. — Le Sainct permet aux dames des recreations innocentes, sous le nom de *bals*. — Il annonce qu'il va travailler au *Traitté de l'Amour de Dieu*, dont il fait resolution de graver les sentimens dans son cœur, etc.

Non, ma tres-chere fille, je n'ay nouvelles de vous il y a trois mois bien entiers; et si, je ne puis croire que vous ne m'en ayez envoyé. Plus elles arrestent, plus je les souhaitte bonnes. Je le confesse, mon cœur m'importune un peu pour ce regard; mais je luy pardonne ces petites ardeurs; car il est paternel, et plus que paternel. Croirez-vous bien ce que je vous vays dire? J'ay, il y a quelque tems, le petit livre de *la Presence de Dieu;* c'est un petit ouvrage, mais je n'ay encore sceu le lire entierement, pour vous en dire ce que je pense pour vostre service. Il n'est pas croyable comme je suis tracassé deçà et delà par les affaires; mais, ma chere fille, vous vous troublerez si je n'adjouste que neantmoins, graces à mon Dieu, mon pauvre et chetif cœur n'eut jamais plus de repos, ny de volonté d'aymer sa divine Majesté, de laquelle je sens une speciale assistance pour ce regard.

O ma tres-chere fille, que vous me fistes un jour grand playsir de me recommander la saincte humilité! car, sçavez-vous, quand le vent s'enferme dedans nos vallées, entre nos montaignes, il ternit les petites fleurs et desracine les arbres; et moy, qui suis logé un peu bien haut en ceste charge d'Evesque, j'en reçoy plus d'incommoditez. O Seigneur, sauvez-nous; commandez à ces vens de vanité, et une grande tranquillité se fera. Tenez-vous bien ferme, et serrez bien estroittement ce pied de la sacrée croix de Nostre Seigneur; la pluye qui y tombe de toutes parts abat bien le vent, pour grand qu'il soit. Quand j'y suis quelquesfois, Dieu! que mon ame est à recoy, et que ceste rosée, rosine et vermeille, luy donne de suavitez! mais je n'en suis pas esloigné d'un pas que le vent recommence.

Je ne sçay où vous serez ce Caresme selon le corps : selon l'esprit je croy que vous serez dans la caverne de la tourterelle, et au costé percé de nostre cher Sauveur : je veux bien m'essayer d'y estre souvent avec vous; Dieu, par sa souveraine bonté, nous en fasse la grace! Hyer je vous vis, ce me semble, que, voyant

le costé de Nostre Seigneur ouvert, vous vouliez prendre son cœur pour le mettre dans le vostre, comme un roy dans un petit royaume; et, bien que le sien soit plus grand que le vostre, si est-ce qu'il le raccourciroit pour s'y accommoder. Que ce Seigneur est bon, ma tres-chere fille! que son cœur est aymable! demeurons là en ce sainct domicile; que ce cœur vive tousjours dans nos cœurs, que ce sang bouillonne tousjours dans les veines de nos ames.

Que je suis content que nous ayons retranché les ayles à Caresme prenant en ceste ville, et qu'on ne le cognoisse presque plus! quelles congratulations en fis-je dimanche à mon cher peuple, qui estoit venu en nombre extraordinaire pour ouyr le sermon sur le soir, et qui avoit rompu toute conversation pour venir à moy! Cela me contenta fort, et que toutes nos dames avoient communié le matin, et qu'elles n'osoient entreprendre de faire des bals (1) sans demander licence : et je ne leur suis point dur; car il ne le falloit pas, puisqu'elles sont si bonnes avec grande devotion.

Je vays mettre la main au livre de *l'Amour de Dieu*, et m'essayerai d'en escrire autant sur mon cœur comme je feray sur le papier. Soyez toute à Dieu; j'espere tous les jours plus en luy que nous ferons beaucoup en nostre dessein de vie. Mon Dieu! ma tres-chere fille, que je sens tendrement et ardemment le bien et le lyen sacré de nostre saincte unité. J'ay fait un sermon ce matin tout de flammes, car je l'ay bien cogneu, il vous le faut dire à vous. Mon Dieu! que je vous souhaitte de benedictions! mais vous ne sçauriez pas croire comme je suis pressé à l'autel de vous recommander plus que jamais à Nostre Seigneur. Qu'ay-je à vous dire davantage, sinon que nous vivions d'une vie toute morte, et que nous mourions d'une mort toute vive et vivifiante en la vie et en la mort de Nostre Seigneur, en qui je suis vostre, etc.

(1) On peut penser quelle sorte de bals le Saint permet aux dames le jour même qu'elles ont communié. S'ils eussent été de l'espèce de ceux d'aujourd'hui, il ne les eût assurément pas permis. Ainsi on ne peut rien inférer de cet exemple pour se permettre le bal indifféremment, soit dans le carnaval, soit dans tout autre temps.

CDLVIII.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Il luy fait part de diverses nouvelles, et, entre autres, qu'il va commencer le livre de l'*Amour de Dieu*.

5 février 1610.

CESTE lettre sera courte, tres-chere fille, car je n'ay nul loysir. Elle vous dira donc seulement qu'avant hyer j'ay sçeu que je n'irois pas à Salins (1) ce Caresme, parce que Monsieur l'Archevesque de Besançon a resolu à ceux de ceste ville-là, qu'il ne vouloit pas que j'y allasse; et il est leur prelat. Le pourquoy de cela, je ne le sçay pas bien; mais, à le dire entre nous, il ne sera pas grandement prins en bonne part de tous. Quant à moy, j'en suis bien ayse, quoyque je fusse resolu d'y aller de bon cœur.

Mon frere vous enverra son laquais dans peu de jours, en attendant d'y aller luy-mesme, apres qu'il aura demeslé quelques affaires de deçà.

Mademoiselle Fabre (2) s'est enfin resolue, avec le bon congé de son pere, d'estre toute à Nostre Seigneur, et de demeurer ma fille plus que jamais; et je croy que nous en ferons quelque chose de bon.

J'escoute de toute part ce que Dieu demande de moy. Priez-le, ma chere fille, qu'il en die ce bon mot, que je suis sien; ouy certes, je le suis de tout mon cœur, quoyque miserable et chetif: je ne manque point à la promesse faite de l'orayson; car il faut que de tems en tems je vous en rende compte.

La pauvre chere sœur est toute grosse, et vrayement fort bonne, ainsi que j'ay veu par la reveue annuelle qu'elle a faite ces jours passez avec grande devotion: Je vay mettre la main au livre de l'*Amour de Dieu*, et m'essayeray d'en escrire autant sur mon cœur comme je feray sur le papier. Bonjour, mon unique, ma tres-chere, mon incomparable chere fille, soyez toute à Dieu. J'espere tous les jours plus en luy que nous ferions prou en nostre dessein de vie. Mon Dieu! j'escris à perte d'haleyne.

(1) Voyez lettres CXLVIII et CLIII, tome VI, pages 463 et 468.
(2) Voyez lettre suivante.

CDLIX.

Mademoiselle Fabre, à sainct François de Sales.

Elle luy promet d'estre sousmise à sa conduitte.

Apres le 2 febvrier 1608 (1).

Je n'ay plus besoin de chercher le chemin de la vertu; M. de Boisy, en vostre absence, Monseigneur, me le monstre si clairement, que je n'ay qu'à l'embrasser et l'affectionner contre la liberté que mon esprit ayme si fort. Je travaille, selon mon premier desyr, à me rendre obeyssante, et je ne puis estre meuë foiblement à ce dessein, puisqu'il y a des couronnes eternelles joinctes à une temporelle, qui est l'honneur d'estre eternellement vostre fille, Monseigneur. Je tascheray de me conserver ce bon cœur, me sousmettant entierement à vos volontez.

CDLX.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Il luy parle de la mort de sa mere et luy envoye le detail de ses derniers instans.

11 mars 1610.

Mais, ô Dieu! ma tres-chere fille, ne faut-il pas en tout et partout adorer ceste supreme Providence, de laquelle les conseils sont saincts, bons et aymables? Et voilà qu'il luy a pleu de retirer de ce miserable monde nostre tres-bonne et tres-chere mere, pour l'avoir, comme j'espere fort asseurement, aupres de soy et en sa main droicte. Confessons, ma fille bien-aymée, confessons que Dieu est bon et que sa misericorde est à l'eternité. Toutes ses volontez sont justes, et tous ses decrets equitables, son bon playsir est tousjours sainct, et ses ordonnances tres-aymables. Et pour moy je confesse, ma fille, que j'ay eu un grand ressentiment de ceste separation; car c'est la confession que je dois faire de ma foiblesse apres celle que j'ay faite de la Bonté divine. Mais neantmoins, ma fille, ç'a esté un ressentiment tranquille, quoyque vif, car j'ay dit comme David : Je me tais, ô Seigneur, et n'ouvre point ma bouche parce que c'est vous qui l'avez fait. Sans doubte, si ce n'eust esté cela, j'eusse crié, holà! sous ce coup. Mais il ne m'est pas advis que j'osasse

(1) Le sujet de cette lettre, malgré la date, la rapproche naturellement de celle qui précède.

crier ny tesmoigner du mescontentement sous les coups de ceste main paternelle qu'en verité, graces à sa bonté, j'ay apprins d'aymer tendrement dés ma jeunesse. Mais vous voudriez peut-estre sçavoir comme ceste bonne femme a fini ses jours. En voicy une petite histoire; car c'est à vous à qui je parle, à vous, dy-je, à qui j'ay donné la place de ceste mere en mon memorial de la messe sans vous oster celle que vous aviez, car je n'ay sçeu le faire, tant vous tenez ferme ce que vous tenez en mon cœur, et par ainsi vous y estes la premiere et la derniere. Ceste mere donc vint icy cest hiver, et en un mois qu'elle y demeura, elle fit la reveue generale de son ame et renouvella ses desirs de bien faire, avec certes beaucoup d'affection, et s'en alla la plus contente du monde d'avec moy, duquel comme elle disoit, elle avoit retiré plus de consolation que jamais elle n'avoit fait. Elle continua en ceste bonne joye jusques au jour des Cendres, qu'elle alla à la paroisse de Thorens où elle se confessa et communia avec tres-grande devotion, ouyt trois messes, et vespres, et le soir estant au lict et ne pouvant dormir, se fit lire à sa fille de chambre trois chapitres d'*Introduction* pour s'entretenir en de bonnes pensées, et fit remarquer la protestation pour la faire au matin suivant. Mais Dieu se contenta de sa bonne volonté, disposa d'autre sort : car, le matin estant veneu, ceste bonne femme se levant, et peignant, elle tombe soudainement d'un catharre, comme toute morte. Mon pauvre frere vostre fils, qui dormoit encore, estant adverti, accourt en chemise, et la fait relever et promener, et ayder par des essences, eaux imperiales et autres choses qu'on juge propres en ces accidens, en sorte qu'elle se resveille et commence à parler, mais presque inintelligiblement, d'autant que le gosier et la langue estoient saysis. On me vient appeler ici, et j'y vay soudain avec le medecin et apothicaire, qui la treuvent lethargique, et paralytique de la moitié du corps, mais lethargique en telle sorte que, neantmoins, elle estoit fort aysée à resveiller; et en ces momens de resveil, elle tesmoignoit le jugement entier, soit par ses parolles qu'elle s'efforçoit de dire, soit par le mouvement de sa main saine, c'est-à-dire de laquelle l'usage luy estoit demeuré. Car elle parloit fort à propos de Dieu et de son ame, et prenoit la croix elle-mesme à tastons, d'autant que soudain elle devint aveugle, et la baysoit, jamais ne prenoit rien qu'elle n'eust fait le sainct signe dessus, et receut ainsy le sainct huyle. A mon arrivée, toute aveugle et toute endormie qu'elle estoit, elle me caressa fort et dit : C'est mon fils et mon pere cestuy-ci, et me baysa

en m'accolant de son bras, et me baysa la main avant toutes choses. Elle continua en mesme estat presque deux jours et demy, apres lesquels on ne la peut plus guere bonnement resveiller, et le 1er mars elle rendit l'ame à Nostre Seigneur doucement, paysiblement, avec une contenance et beauté plus grande que peut-estre elle n'avoit jamais eue, demeurant une des belles mortes que j'aye jamais veues.

Au demeurant, encore vous faut-il dire que j'eus le courage de luy donner la derniere benediction, luy fermer les yeux et la bouche, et luy donner le dernier bayser de paix à l'instant de son trespas. Apres quoy le cœur m'enfla fort et pleuray sur ceste bonne mere plus que je n'avois fait dés que je suis d'eglise, mais ce fut sans amertume spirituelle, graces à Dieu; voilà tout ce qui se passa. Au demeurant, je ne puis taire du grand bon naturel de vostre fils qui m'a si extremement obligé, au soing et travail qu'il a prins pour ceste mere, mais je dy avec tant de cœur, que s'il eust esté quelque estranger, je serois forcé de le tenir et jurer mon frere. Je ne sçay si je me trompe, mais je le treuve extremement bien changé en mieux, soit pour le monde, soit principalement pour l'ame. Or sus, ma chere fille, si faut-il se resoudre sur cela, et loüer tousjours Dieu, quand il luy playroit nous visiter encore plus fortement. Si doncques vous le treuvez à propos, vous pourrez venir pour estre icy le jour des Rameaux; je dy icy, car il n'y auroit point de proportion que vous fissiez les bons jours aux champs, vostre petite chambre vous attendroit, nostre petite table et nostre simple et petit traittement vous sera fait et offert de bon cœur; je veux dire de mon cœur, qui est grandement vostre. Les festes passées, vous ordonneriez ainsi qu'il vous playroit pour conduire nostre petite chez elle. Voilà, si cela se peut aysement, je le desire; mais je dy s'il se peut aysement. De quoy vous m'advertirez par le retour de ce garçon, et encore de ceux que vous amenerez, si vous amenez quelque compaignie extraordinaire. Car, quant à nostre bon baron, je croy qu'il ne viendra pas nous voir. Sur ce nouveau deüil, parmy lequel nous ne pourrons nous resjouyr que devotement et totalement en Nostre Seigneur, je pense qu'il ne seroit pas à propos qu'il vinst maintenant, il faut que je die ainsi avec vous. J'attendray ce que vous me marquerez.

Mon frere vous escrit pour le reste de la dote de ma sœur. Si cela se peut, je n'y voy nul inconvenient; car, enfin, vous auriez vostre argent icy, oultre tout celuy qui despend de moy qui est autant vostre que nul autre, et ceste dote seroit payée,

qu'il faut aussi bien payer une fois; mais je laisse cela à vostre providence. J'ai voulu sçavoir s'il seroit à propos que vous prinsiez une femme pour estre aupres de ma sœur, mais mon frere m'a dit que vous ne vous missiez nullement en peyne, qu'il accommodera si bien tout ce qu'il faudra pour ma sœur, que vous aurez tout subjet de contentement de luy, de maniere qu'il n'est point besoin de cela. Pour vray, j'espere que ce fils-là sera grandement beny pour le service qu'il a rendu à ses pere et mere en leur trespas.

Maintenant je vay courant sur les chefs de vostre lettre. Nostre pauvre petite Charlotte est bien heureuse d'estre sortie de la terre avant qu'elle l'eust bonnement touchée. Helas! il la falloit neantmoins bien un peu pleurer. Car n'avons-nous pas un cœur humain et un naturel sensible? Pourquoy non pleurer un peu sur nos trespassez, puisque l'Esprit de Dieu, non-seulement le nous permet, mais nous y semont? Je l'ay regrettée, la petite pauvre fille, mais d'un regret moins sensible, d'autant que le grand sentiment de la separation de ma mere, osta presque toute prinse au sentiment de ce second desplaysir, duquel la nouvelle m'arriva tandis que nous avions encore le corps de ma mere en la mayson. Dieu soit encore loüé en cest endroict: Dieu nous donne, Dieu nous oste; son sainct nom soit beny.

Helas! nostre pauvre madame de Puyts-d'Orbe auroit un grand besoin d'estre assistée de pres. Car elle est si bonne et si cordiale que rien plus, mais si melancholique, si doüillette et si delicate de courage, que rien plus. Vous voyez, je luy avois tant tesmoigné la necessité de s'assubjettir elle-mesme à la stabilité en son monastere, et neantmoins, contre le souhaict des siens, elle medite tous les jours des sorties pour cecy et pour cela. Ce n'estoit pas sortir d'aller avec vous à Bourtilly; non ma fille, ce n'est pas sortir quand on sort pour mieux s'arrester et rentrer. Mais ces autres sorties sont hors de rayson. Aussi, on les desseigne et delibere-t-on sans moy. Dieu sçayt, ma fille, si j'ayme tendrement ceste ame, et si je suis plein de desir de son bien, et que jamais je ne la veux ny puis abandonner, je dy quoy qu'elle fist; mais je n'ose pas la presser de loing, car c'est un esprit qui ne peut estre conduict qu'avec amour et confiance. Confiance, dy-je, tousjours nourrie de nouvelles et continuelles demonstrations d'affection, ce qui ne se peut faire de loing. Mais bien quand vous serez icy, nous adviserons.

Je regrette l'accident de Madame de Sainct-Jean, qui devoit arriver ou plus tost, ou plus tard, ou jamais. Si elle a bien

jetté son esperance en Nostre Seigneur, il la tirera de ce mauvais passage pour la faire marcher tant plus vistement vers luy. J'escriray au P. de Monchi qu'il souffre beaucoup, car nous ne sommes point deshonnorables à l'Eglise quand nous imitons Nostre Seigneur, qui a tant souffert d'ignominies pour nostre salut. Où il y va du profict spirituel, il ne faut pas craindre les opprobres. Ouy, ma fille, nostre bon Dieu nous aydera et pour la bonne commere aussi, bien qu'il faille tascher d'avoir tout ce qu'on pourra. Quand vous serez icy, nous prendrons les resolutions convenables pour commencer nostre dessein et verrons ce que diront nos filles de deçà. Nostre Fabre a fait merveilles, et est maintenant toute à Dieu.

Ne dites mot de Saincte-Catherine, car c'est le secret qui doit tout faire reüssir.

Je n'ay nulles nouvelles de Paris, non pas mesme si Monsieur Berulle est en vie.

Quant à ces preceptes de l'orayson que vous avez receus de la bonne Me Prieure, je ne vous en diray rien pour le present. Seulement je vous prie d'apprendre le plus que vous pourrez les fondemens de tout cela; car à parler clair avec vous, quoyque deux ou trois fois l'esté passé, m'estant mis en la presence de Dieu, sans preparation et sans dessein, je me treuvasse extremement bien aupres de Sa Majesté, avec une seule, tres-simple et continuelle affection d'un amour presque imperceptible, mais tres-doux, si est-ce que je n'osay jamais demarcher du grand chemin, pour reduire cela en un ordinaire. Je ne sçay, j'ayme le train des saincts devanciers et des simples. Je ne dy pas que quand on a fait sa preparation et qu'en l'orayson on est attiré à ceste sorte d'orayson il n'y faille aller, mais prendre pour methode de ne se point preparer, cela m'est un peu dur. Comme encore de sortir tout à fait de devant Dieu sans action de graces, sans offrande, sans priere expresse. Tout cela peut estre utilement fait; mais que cela soit une regle, je confesse que j'ay un peu de respugnance. Neantmoins, je parle simplement devant Nostre Seigneur et à vous, à qui je ne puis parler que purement et candidement, je ne pense pas tant sçavoir que je ne sois tres-aysé. Je dy extremement tres-aysé de me demettre de mon sentiment et suivre celuy de ceux qui en doivent par toute rayson plus sçavoir que moy, je ne dy pas seulement de ceste bonne mere, mais je dy d'une beaucoup moindre. Apprenez donc bien tout son sentiment en cela et tous ses fondemens, mais tout bellement pourtant et sans empressement, et en sorte qu'elle ne

cuyde pas que vous la veüilliez examiner. J'honnore ceste amelà de tout mon cœur et tout son monastere.

A Dieu, ma chere fille, jusques à se revoir bientost, moyennant Jesus, qui vive et regne à jamais en nos esprits. *Amen.*

CDLXI.

M. Frémiot, à S. François de Sales (1).

Il luy marque sa douleur sur le despart de sa chere fille, mais une douleur tranquille et pleine de resignation.

29 mars 1610.

MONSEIGNEUR, ce papier devroit estre marqué de plus de larmes que de lettres, puisque ma fille, en laquelle j'avois mis la meilleure partie de ma consolation pour ce monde, et du repos de ma miserable vieillesse, s'en va, et me laisse pere sans enfans. Toutesfois, en vostre exemple, Monseigneur, qui, à la mort de Madame vostre mere (2), avez prins une ferme et constante resolution, je me resolve et me conforme à ce qui plaist à Dieu. Puisqu'il veut avoir ma fille pour son service en ce monde, pour la conduire par ce chemin dans la gloire eternelle, je veux bien monstrer que j'ayme mieux son contentement, avec le repos de sa conscience, que mes propres affections.

Elle va donc se consacrer à Dieu; mais c'est à la charge qu'elle n'oubliera pas son pere, qui l'a si cherement et tendrement aymée. Elle emmeine deux gages, l'un desquels j'estime heureux, puisqu'il entre en vostre beniste famille; pour l'autre, je voudrois bien qu'elle voulust nous le conserver. A l'esgard de son fils, j'en auray le soing qu'un bon pere doit à ses enfans; et, tant que Dieu aura aggreable de me laisser en ceste vallée de pleurs et de misere, je le feray eslever en tout honneur et vertu.

Je vous supplie tres-humblement, Monseigneur, de me continuer tousjours vos bonnes volontez, et de croire que je ne desire rien plus, apres les graces et benedictions de ce bon Dieu, que j'implore et dont j'ay bien besoin, que d'estre conservé en vostre souvenance, et de demeurer toute ma vie, Monseigneur, vostre, etc.

(1) Cette lettre fut remise à Mme de Chantal, pour notre Saint, au moment même où la sainte Baronne quittait son vénérable père.

(2) Voir la lettre précédente.

CDLXII.

S. François de Sales, à Madame de Chantal (1).

Il l'exhorte à estre entierement unye à Dieu, et à demeurer en luy.

24 avril 1610.

Il faut bien prendre courage, ma chere fille, et se tenir en santé, puisque vous voicy à la veille de vostre embarquement pour aller au havre de grace et de consolation. J'ay bien pensé je ne sçay quoy de bon ce matin sur l'Evangile courant, en ces parolles : *Qui demeure en moy, et moy en luy, il porte beaucoup de fruict; car sans moy vous ne pouvez rien faire* (Joan. 15). Il m'est bien advis que nous ne demeurerons plus en nous-mesmes, et que, de cœur, d'intention et de confiance, nous nous logerons pour jamais dans le costé percé du Sauveur; car sans luy, non-seulement nous ne pouvons, mais quand nous pourrions, nous ne voudrions rien faire. Tout en luy, tout par luy, tout avec luy, tout pour luy, tout luy.

CDLXIII.

S. François de Sales, à Madame la Baronne de Cusy.

Il l'invite à bien examiner son cœur sur la fermeté de son dessein; il la prie, en cas de changement, d'advertir luy et ses cheres filles spirituelles, qu'elle ne se sent pas assez de force pour entreprendre une si grande chose.

Annessy, le 2 may 1610.

Madame, à ce passage de M. le Baron, j'ay sceu avec combien d'artifice le monde s'estoit essayé d'esbranler vostre resolution touchant vostre retraitte, et ay loüé Nostre Seigneur de ce que vous aviez conservé vostre fermeté jusques à present.

Neantmoins, maintenant que nous sommes, ce me semble, à la veille d'une si saincte entreprinse, il faut que je vous parle ouvertement, et que je vous conjure de bien espreuver vostre cœur, pour recognoistre si vous avez assez d'affection, de force et de courage pour embrasser ainsi absolument Jesus-Christ crucifié, et donner ainsi les derniers adieux à ce miserable monde. Car, voyez-vous, Madame, il est requis que vous ayez une ame vaillante et genereuse pour entrer en ce dessein, affin que vous resistiez aux suggestions que la folle sagesse du monde vous fera.

(1) Alors au château de Thorens, où elle formait sa fille à la vie d'une maitresse de maison.

Il est vray que, si vous entreprenez ceste œuvre simplement pour Dieu et pour vostre salut, vous y aurez tant de consolations que personne ne vous en sçauroit destourner; et la bonne compaignie en laquelle vous serez ne contribuera pas peu à vous bien establir.

Mais il ne faut pas pour cela que vous laissiez de bien establir vostre courage avant que de venir : que si vous le treuvez bon et ferme, venez donc hardyment au nom de Dieu, lequel, s'estant rendu l'autheur et protecteur de ce project, le favorisera de plus en plus de ses benedictions, et vous y donnera mille consolations que le monde ne peut sçavoir.

Si au contraire (ce que Dieu ne veüille !) vous ne vous sentiez assez forte pour entrer en ce chemin, il seroit bien bon de nous en advertir, affin que les autres commençassent selon leurs invariables desirs, et vous, Madame, pensassiez à prendre quelque route de vie plus à vostre gré.

Pour moy, j'ay tellement ceste saincte affaire en recommandation, que je me sentiray bien heureux de pouvoir m'employer à son advancement, et y serviray constamment, joyeusement, et, Dieu aydant, utilement; mais avec tant d'affection, que rien ne m'en sçauroit destourner, sinon la volonté divine, laquelle peut-estre, pour mes peschez, ne me treuvera pas digne de faire ce service à sa gloire. J'espere en elle que vostre esprit accroistra de bien en mieux; et, la suppliant qu'elle vous console et prepare, je demeureray, Madame, vostre, etc.

CDLXIV.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Il se felicite avec elle du choix que Dieu avoit fait d'eux pour l'establissement de la Congregation de la Visitation. — Recognoissance qu'il en a.

5 may 1610.

Ma chere fille, il faut dire que nostre Congregation me soit à cœur, puisque j'y songe contre ma coustume, et la treuve comme une idée à mon resveil. Dieu y veüille mettre sa bonne et puissante main.

O ma fille, que je fus consolé hyer sur le subjet de la mort et sepulture du Sauveur! car les parolles d'Isaïe qu'on lisoit à la messe pour la feste du Sainct-Suayre estoient extatiques. O Dieu! si ce Sauveur a tant fait pour nous, que ne ferons-nous pas pour luy? S'il a exhalé sa vie pour nous, pourquoy ne reduirons-nous pas toute la nostre à son service et plus pur amour? Enfin, je

m'imagine que Nostre Seigneur plantera cette plante, l'arrousera de ses benedictions, et la fera fructifier en sanctification.

Certes, l'autre jour, en recommandant ce project à la divine Majesté, je me confondois extremement de quoy elle se servoit pour cela de mon cœur et du vostre, je veux dire de nostre cœur : car, bien que la rayson ne le veüille pas, si est-ce que je ne sçay separer ce cœur, ny en me resjouyssant, ny en me confondant. Nous serons trop heureux de rendre ce service à sa bonté celeste.

Dieu soit vostre Dieu, ma chere fille, Dieu soit vostre Dieu; et vostre cœur, que vous luy avez dressé, soit sa mayson et son autel, sur lequel nuict et jour il fasse ardre (1) et luyre le feu de son sainct amour! O Dieu qui nous fera la grace de nous combler de charité? Recommandez-moy à vostre Abbesse (2).

CDLXV.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Il luy procure une occasion pour escrire à son fils.

Ma tres-chere Mere, avec une aggreable occasion je prens le contentement de vous donner le bonsoir. Un fort honneste gentilhomme me vient demander une lettre vers M. le Grand, pour la recommandation de quelque affaire qu'il a. J'ay pensé que peut-estre auriez-vous playsir d'escrire à vostre cher enfant. Ce n'estoit que je sçay que vous avez peur que l'amour naturel ne soit trop refroidy, et presque tout esteinct, je n'oserois pas vous donner ceste atteinte pour le resveiller.

Or sus, si vous escrivez, il faut avoir la lettre encore ce soir. Hé! Dieu vous benisse, ma tres-vraye, tres-aymée et tres-aymable Mere. Je saluë nos filles, notamment la malade; et suis, comme vous sçavez vous-mesme, tout vostre, par Nostre Seigneur. *Amen.*

CDLXVI.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Le Sainct luy annonce l'arrivée de son fils, et l'exhorte à le recevoir avec tendresse.

Ce sera moy, je pense, qui le premier vous annonceray, ma tres-chere fille, la veneuë du bien-aymé Celse-Benigne. Il vint

(1) Brûler. — (2) La Sainte Vierge.

hyer soir tout tard, et nous eusmes de la peyne à le retenir de vous aller voir dans le lict, où vous estiez tout indubitablement. Que je suis marry de ne pouvoir estre tesmoin des caresses qu'il recevra d'une mere insensible à tout ce qui est de l'amour naturel! car je croy que ce seront des caresses terriblement mortifiées. Ah! non, ma chere fille, ne soyez pas si cruelle; tesmoignez-luy du gré de sa veneuë, à ce pauvre jeune Celse-Benigne. Il ne faut pas faire ainsi tout à coup de si grands signes de ceste mort de nostre naturelle passion.

Or sus, je vous iray voir, si je puis, mais sobrement; car aupres d'un object si aymable, nous ne devons pas bonnement estre insensibles, car l'amitié descend plus qu'elle ne monte. Je me contenteray de ne cesser point de vous cherir autant comme ma fille que vous le cherirez comme vostre fils; et si, je vous desfie de faire mieux que moy.

CDLXVII.

S. François de Sales, à un Pere de la Compaignie de Jesus.

Il luy raconte de quelle maniere a commencé l'Ordre de la Visitation : contre-tems qu'il eut à essuyer à la veille de son establissement; il luy parle de son esprit et de quelques-unes de ses regles principales.

Annessy, 24 may 1610.

Mon Reverend Pere, l'inviolable affection que j'ay voüée à vostre Compaignie, et l'honneur particulier que je dois à vostre personne, me fera satisfaire à vostre pieux desir, non-seulement sans peyne, mais avec suavité.

Sçachez donc que quelques ames devotes me proposerent, il y a un an, l'establissement d'une religion de filles, avec offre d'une somme d'argent pour faire le bastiment; et moy, sçachant combien de filles desiroient la retraitte du monde, qui ne la pouvoient treuver és religions desjà establies, j'acceptay l'offre, et promis toute mon assistance pour ce project.

Monsieur le baron de N., qui m'avoit apporté l'ambassade, achepta une petite mayson au faubourg, en lieu extremement propre à bien bastir et commencer à dresser ce petit edifice; en sorte qu'en peu de tems il le rendit commode pour loger une douzaine de personnes, avec l'ornement d'un petit oratoire, affin que celle qui seroit si heureuse de vouloir servir d'exemple aux autres, se puisse retirer et commencer à faire essay du dessein.

Tost apres, voicy que l'on me fit entendre qu'il n'y avoit que la

moitié des moyens qu'on avoit proposez, et depuis quelque tems en ça on mit en doubte beaucoup de commoditez temporelles qui devoient arriver avec une personne, laquelle avoit premierement avec ardeur entreprins de venir, et puis s'estoit tout à coup refroidie (1).

Parmy tout cela, il me fallut surseoir le dessein d'eriger un monastere formé : et neantmoins, pour donner lieu à une tres-honneste et chrestienne retraitte à quelque ame bien resolue, et sainctement impatiente de se retirer du tracas du monde, je leur ouvre la porte d'une petite assemblée ou Congregation de femmes et de filles vivant ensemble par maniere d'essay, sous de petites Constitutions pieuses.

Nous commencerons avec la pauvreté, parce que nostre Congregation ne pretendra s'enrichir que de bonnes œuvres.

Leur clausure sera telle pour le commencement : aucun homme n'entrera chez elles que pour les occurrences ésquelles ils peuvent entrer és monasteres reformez. Les femmes aussi n'y entreront point sans la licence du superieur, j'entens de l'evesque, ou de son commis.

Quant aux sœurs, elles ne sortiront que pour le service des malades, apres l'année de leur noviciat, pendant lequel elles ne porteront point d'habit different de celuy des femmes du monde; mais il sera noir, et elles le rendront à l'extremité de la modestie et humilité chrestienne.

Elles chanteront le petit office de Nostre-Dame, pour avoir en cela une saincte et divine recreation : au surplus, elles vacqueront à toutes sortes de bons exercices, notamment à celuy de la saincte et cordiale orayson. J'espere que Nostre Seigneur sera glorifié en ce petit dessein, et comme vous a dit le Pere Recteur.

La pierre fondamentale que Dieu nous donne pour iceluy est une ame d'excellente vertu et de pieté, ce qui me fait tant plus croire que la chose reüssira heureusement. Mon tres-cher Pere, vous estes capable des moyens, faculté et humeur de ce pays; et jugerez bien, comme je pense, que, ne pouvant pas mieux faire, il est bon de faire cela.

Je sçay que je m'attireray des controolemens sur moy, mais je ne m'en soucie pas; car qui fit jamais bien sans cela? Cependant plusieurs ames se retireront aupres de Nostre Seigneur, et treuveront un peu de refrigere (2), et glorifieront le sainct Nom du Sauveur, qui, sans cela, demeuroient engagées avec les autres grenoüilles dans les marais et paluds.

(1) Madame de Cusy (?). — (2) Rafraîchissement.

Voilà le sommaire et premier crayon de l'ouvrage, que Dieu conduira à la perfection que luy seul sçayt, et pour laquelle mon courage est incomparablement animé, croyant que Dieu l'aura aggreable. Je laisse à vostre prudence de communiquer toutes ces particularitez à qui vous jugerez à propos. Le commencement se fera dans peu de jours, Dieu aydant (1); et puisque vous le desirez, je vous tiendray adverti, en confiance, du progrez : car vostre candeur et saincte bonne foy m'obligent à traitter avec vous sans reserve, et d'estre vostre, etc.

Je suis fils et serviteur bien humble du Pere Recteur, qui sçayt que nostre Congregation est le fruict du voyage de Dijon, pour lequel je ne peus jamais regarder les choses en leur face naturelle; et mon ame estoit secrettement forcée à penetrer un autre succez, qui tomboit si directement sur le service des ames, que j'aymois mieux m'exposer à l'opinion et à la mercy des bons, que de fuyr tout à fait la cruauté de la calomnie des mauvais, où j'espere que les jours suivans jugeront les precedens de ma vie, et le dernier les jugera tous.

CDLXVIII.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Il l'encourage à supporter les incommoditez et les espreuves qui doivent accompaigner l'establissement de la Congregation, qui se commençoit sans fonds. — Il l'exhorte à s'aneantir entierement, pour vivre toute à Dieu.

5 juin 1610.

Ce sera donc demain que vous aurez des pensées et des soucys, car je commence d'en avoir de bien particuliers sur vostre future mayson, pour les choses temporelles; et quant aux spirituelles, il me semble que Nostre Seigneur en aura le soing sans soucy, et qu'il y respandra mille benedictions.

Ma fille, il faut que je vous dye que je ne vis jamais si clairement combien vous estes ma fille que je le voy maintenant; mais je dy, que je voy dans le cœur de Nostre Seigneur. C'est pourquoy n'interpretez pas à deffiance ces petits mots que je vous escrivis l'autre jour; mais nous en parlerons une autre fois.

O ma fille! que j'ay de desir que nous soyons un jour tout aneantis en nous-mesmes pour vivre tout à Dieu, et *que nostre vie soit cachée avec Jesus-Christ en Dieu. O! quand vivrons-nous, mais non pas nous-mesmes : et quand sera-ce que Jesus-*

(1) Le 6 juin, fête de la Sainte-Trinité.

Christ vivra tout en nous? Je m'en vay un peu faire d'orayson sur cela, où je prieray le cœur royal du Sauveur pour le nostre.

Je suis en Jesus-Christ plus vostre, et admire ces accroissemens. Ouy, je dy tout de bon, je ne pensois pas pouvoir ce que je puis en cela, et treuve une source qui me fournit des eaux tousjours plus abondantes. Ah! c'est Dieu sans doubte. Il nous faut bien mettre sur la grandeur du courage, pour servir Dieu le plus hautement et vaillamment que nous pourrons, car pourquoy pensons-nous qu'il ayt voulu faire un seul cœur de deux? sinon affin que ce cœur soit extraordinairement hardy, brave, courageux, constant et amoureux en son Createur et son Sauveur, par lequel et auquel je suis vostre.

CDLXIX.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Observations relatives au reglement et affaires du monastere.

9 aoust 1610.

N'ATTENDEZ nullement de moy une grande lettre, ma treschere Mere; car j'ay tant escrit que je n'en puis plus, ayant esté contrainct de faire derechef des lettres pour Moulins et Nevers, plus longues beaucoup que l'ordinaire, pour m'esclaircir sur les responses que j'avois faites. Car on ne m'avoit pas dit tout, et je n'avois pas respondu tout. C'est la verité, que le vœu de M. du Tartre ayant esté fait en faveur de Nevers, et ayant esté non-seulement accepté, mais en bonne partie executé jusques à l'employ de dix mille francs, fait par ordre et procuration de M. du Tartre, il n'y a nulle esperance qu'elle s'en puisse desdire, au moins quant à la part desjà employée.

Or, je croy que tout ira bien, et l'affaire d'Orleans aussi.

Les biens qui se font sans contradictions ne semblent pas estre de la race des biens des anciens chrestiens.

La pauvre sœur Jeanne-Charlotte a esté bien exercée, à ce qu'on m'escrit, et ce qui est plus deplorable, c'est que l'on a renouvellé ces vieux bruicts qui, comme tres-injustes, avoient esté ensevelis, ainsi que m'escrit ma chere fille de Houssie, à laquelle je ne puis escrire, me contentant de la saluër de tout mon cœur pour ceste fois. O que le monde est inique, à mon gré, et que sa prudence est hayssable, parce qu'elle est serpentine et nullement associée à la simplicité colombine. O! il n'y a nul danger que vous traittiez toutes ces filles maternellement, elles le

reçoivent, je m'asseure, filialement. Ne vous empressez nullement pour vostre retour, ces fondations de delà sont de si grande importance qu'il n'y faut pas espargner le tems, et moy, voyant que je suis appellé à suivre M. le P. Cardinal, soit qu'il aille à Rome, soit qu'il aille en France, comme l'on dit qu'il fera, je ne suis plus de ce pays, ains du monde; et fais estat de n'avoir nulle habitation que dans le sein de l'Eglise. Je commence à ne plus arrester ma pensée qu'à la reunyon de l'autre vie, en laquelle comme nous sommes inseparables d'esprit, nous le serons encore de veuë. J'attens toutes les heures qu'on m'escrive qu'il faut partir pour aller en France. Je donnay un exemplaire du Formulaire de la reception des filles à l'habit et aux vœux, tresbien escrit à nos sœurs. Enfin, l'experience a fait voir que quand les filles demeurent à la treille un peu eslevées, on les void mieux et on les entend mieux par tout l'oratoire. Ma Mere, je suis cruel à nos sœurs d'icy, car je ne les vois point, mais le monde m'est cruel à moy qui m'apporte tant de fascheries. Helas! la pauvre sœur M. Magdelene est une bonne sœur, mais je ne sçay quand on la pourra tirer de dessus elle-mesme.

Mais la pauvre chetive sœur Jeanne-Françoise s'en va petit à petit, tout à fait folle, si Dieu n'y met sa puissante main. O pourveu que le dernier accident luy arrive en la grace de Dieu, il importera peu. Je suis marry en la partie superieure de cela, et m'estonne de quoy je n'en ay nul sentiment ailleurs. Ma Mere, si j'allois à Rome, il ne faudroit nullement traitter des Constitutions, car ce seroit tousjours à refaire, on deputeroit quelqu'un pour les revoir, qui les renverseroit toutes peut-estre. Il ne faudroit que procurer la perpetuité du petit office. Jamais il n'y eut religion de laquelle toutes les Constitutions ayent esté appreuvées à Rome par le Sainct-Siege. Il suffit que les Regles le soyent. Tout ce que la prudence y peut faire se fera, à la reveuë, apres cela, il faut demeurer en paix et laisser à la providence de Dieu de les establir. Et elle le fera. Je vous vay escrire un article pour ma fille, M. de Fronville et M. de Villeneuve, que vous pourrez monstrer à celle-cy; car c'est pour le service de la sœur que j'ayme tout à fait.

CDLXX.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Le Sainct se resjouyt sainctement avec elle du bon-heur de sa vocation à la vie religieuse; et de la gloire qui revenoit à Dieu de leur institut.

A mesure que la tres-souveraine bonté de la divine Trinité renvoye l'esprit de son adoration en la saincte Eglise, elle renouvelle, ce me semble, celuy de la sacrée vocation de ma tres-chere, tres-bonne et tres-honnorée Mere, laquelle sortant de son pays, sans sçavoir où elle alloit, mais croyant à Dieu qui luy avoit dit : *Sors de ta terre et de ton partage*, elle vint en la montaigne qui avoit pour son nom *Dieu la verra;* et Dieu l'a veuë, multiplyant sa race spirituelle comme les estoiles du ciel.

Oh! Dieu soit à jamais glorifié, ma tres-chere Mere, avec laquelle je me resjouys, ains au cœur de laquelle mon cœur se resjouyt comme en soy-mesme! Oh! qu'il soit, ce cœur de ma Mere, eternellement fiché au ciel, comme une belle estoile, qui en ayt une grande trouppe autour!

Est-il possible que nous chantions eternellement le cantique de gloire au Pere, au Fils, et au Sainct-Esprit? Ouy, l'ame de ma Mere le chantera és siecles des siecles. *Amen.* Et Dieu en sera beny en l'eternité des eternitez. *Amen.*

Vive Jesus! Gloire soit au Pere, au Fils, et au Sainct-Esprit, de l'assemblée qu'il a faite de tous ces cœurs pour son honneur. Mais helas! que de confusion pour le mien, qui a si peu fidellement cooperé à une si saincte besongne! Or sus, ceste mesme tres-saincte Trinité, qui est une tres-souveraine bonté, nous sera propice; et nous ferons meshuy sa volonté. *Amen.*

CDLXXI.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Il luy apprend la conversion de Madame de Sainct-Cergue, à laquelle elle s'interessoit beaucoup; il l'exhorte ensuite à se fortifier pour le service de Dieu.

Annessy, janvier 1611.

Or sus, ma tres-chere fille, la plus grande gloire de Dieu, qui est la souveraine maistresse de nos affections, m'a retenu aupres de ceste bonne dame de Sainct-Cergue, pour la reduction de laquelle vous avez prié; car l'ayant veue disposée à prendre les finales resolutions de son bon-heur, je ne l'ay point voulu aban-

donner qu'elle ne les eust faites, dont je louë Nostre Seigneur de tout mon cœur; et vous, loüez-le aussi de tout vostre cœur, et nous le louërons tous deux de tous nos cœurs. J'ay opinion que sa Majesté divine sera honnorée en ceste conversion.

Je suis bien ayse qu'elle se soit un peu recreée aupres de vous; car, voyez-vous, elle sentira tousjours quelque petite tranchée de l'enfantement qu'elle va faire. Nous avons prins jour pour nous voir demain, et commencer, à mon advis, sa confession et preparation à la saincte communion, laquelle nous ferons dimanche en vostre oratoire aussi : car, ma tres-chere fille, puisque j'espere que les anges, et surtout la Reyne des anges, regarderont le spectacle de la derniere action de la reduction de ceste ame, je desire qu'elle se fasse autour de vostre chere petite trouppe; affin que nous soyons tout regardez avec une joye extraordinaire, et qu'avec les esprits celestes nous fassions le festin d'allegresse sur cest enfant revenu.

Je prie nostre doux Sauveur qu'il respande sa douce et aggreable suavité sur vous, affin que vous reposiez sainctement, sainement, tranquillement en luy, et qu'il veille paternellement sur vous, puisqu'il est le tres-souverain amour de nostre inseparable cœur. O Dieu! ma chere fille, je le vous recommande, nostre pauvre cœur; soulagez-le, confortez-le, recreez-le le plus et le mieux que vous pourrez, affin qu'il serve Dieu; car c'est pour ceste consideration qu'il le nous faut traitter : c'est l'agneau d'holocauste qu'il nous faut offrir à Dieu, il le faut donc tenir en bon poinct, et grasselet s'il est possible; c'est le lict de l'espoux, pour cela le faut-il parsemer de fleurs. Consolez-le donc, ma chere fille, ce pauvre cœur, et luy donnez le plus de joye et de paix que vous pourrez. Helas! qu'avons-nous autre chose aussi à souhaitter que cela?

Vive Dieu, ma fille; ou rien, ou Dieu : car tout ce qui n'est pas Dieu, ou n'est rien, ou est pis que rien. Demeurez bien toute en luy, ma chere fille, et le priez que j'y demeure bien tout aussi, et là-dedans aymons-nous puissamment, ma fille; car nous ne le sçaurions jamais trop ny assez. Quel playsir d'aymer sans craindre d'excez! Or, il n'y en a jamais point où on ayme Dieu. Je vous envoye ce *Miroir d'amour à M. C. de Gennes,* et apres vous je le verray; car j'en ay envie, estimant que ceste traduction, faite par les Chartreux, sera parfaicte.

CDLXXII.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Advantages de sa vie nouvelle; exhortations à supporter paysiblement la soustraction des suavitez divines.

25 janvier 1611.

Le tres-grand et miraculeux S. Paul nous a resveillez de grand matin, ma tres-chere fille; si fort il s'est escrié aux aureilles de mon cœur et du vostre : *Seigneur, que voulez-vous que je fasse* (Act. 9)?

Ma tres-chere mere et toute chere fille, quand sera-ce que, tous morts devant Dieu, nous revivrons à ceste nouvelle vie, en laquelle nous ne voudrons plus rien faire, ains laisserons vouloir à Dieu tout ce qu'il nous faudra faire, et laisserons agir sa volonté vivante sur la nostre toute morte?

Or sus, ma chere fille, tenez-vous bien à Dieu, consacrez-luy vos travaux, attendez en patience le retour de vostre beau soleil. Ah! Dieu ne nous a pas forclos de la jouyssance de sa douceur : il l'a seulement soustraitte pour un peu, affin que nous vivions à luy et pour luy, et non pour ses suavitez; affin que nos sœurs travaillées treuvent chez nous un secours compatissant et un support suave et amoureux; affin que d'un cœur tout escorché, mort et masté, il reçoive l'odeur aggreable d'un sainct holocauste.

O Seigneur Jesus! par vostre tristesse incomparable, par la desolation nompareille qui occupa vostre cœur divin au mont Olivet et sur la croix, et par la desolation de vostre chere Mere, qu'elle eut tandis qu'elle fut privée de vostre presence, soyez la joye ou au moins la force de ceste fille, quand vostre croix et passion est tres-uniquement conjoincte à son ame.

Je vous envoye cest eslan de nostre cœur, ma tres-chere fille, que le grand S. Paul benisse. Je pense qu'il vous faut caresser la sœur de nostre sœur N.; car enfin la douce charité est la vertu qui respand la bonne odeur edificative, et les personnes moins eslevées la reçoivent avec plus de profict.

CDLXXIII.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Sur le nom des Sœurs Oblates qu'il avoit d'abord adopté pour sa Congregation naissante. Saincte Françoise, patronne de la Visitation.

9 mars 1611.

Ouy, ma chere fille, ouy, sans opiniastreté, nous changerons le nom de Sœurs Oblates, puisque ceste expression desplaist si fort à ces messieurs; mais nous ne changerons jamais le dessein et le vœu eternel d'estre à jamais les tres-humbles servantes de la Mere de Dieu. Renouvellez-en la promesse en vostre communion; j'en feray de mesme au sacrifice de la messe. Helas! il y a aujourd'huy douze ans que j'eus la grace de celebrer dans le monastère de ceste saincte veufve romaine, avec mille desyrs de luy estre devot toute ma vie. Comme elle est nostre saincte Patronne, il faut qu'elle soit nostre modelle. Elle aymoit bien autant son petit Baptiste que vous aymez vostre Celse-Benigne; mais elle laissa à Dieu l'entiere disposition d'en faire à sa volonté, et il en fit un enfant de salut : ainsi je l'espere du tres-cher enfant de ma tres-chere Mere.

CDLXXIV.

S. François de Sales, à un Abbé.

Il luy raconte les commencemens de l'Ordre de la Visitation; il appreuve le dessein de son amy pour la reforme de son abbaye.

3 avril 1611.

Monsieur mon tres-cher frere, l'incroyable parfum d'une amoureuse suavité, dont vostre lettre nompareille en douceur pour moy est pleine, me force doucement à condescendre à vos fraternels desirs de sçavoir ce que je fay en ce recoing de nos montaignes, dont vous dites que l'odeur est montée jusqu'à vous. Je le croy facilement, mon tres-chere frere; puisque j'ay mis des holocaustes (1) sur l'autel de Dieu, falloit-il pas qu'elles jettassent une odeur de suavité? Voicy donc, non pas ce que j'ay fait, mais ce que Dieu a fait l'esté passé.

Mon frere de Thorens alla querir en Bourgogne sa petite femme, et amena avec elle une belle-mere, qu'il ne merita jamais d'avoir ny moy de servir; vous sçavez desjà quelque chose

(1) Les religieuses de la Visitation, qui faisaient alors leur noviciat.

comme Dieu donc l'a rendue ma fille. Or, sçachez que ceste fille est venue à son chetif pere, affin qu'il la fist mourir au monde, selon le dessein que je vous ay communiqué à nostre derniere entreveue. Pressée des desirs de Dieu, elle a tout quitté; et, avec une prudence et force non commune à son sexe fragile, elle a pourveu à son desengagement; en sorte que les bons treuveront beaucoup de choses à loüer en cela, et les enfans malins du siecle ne sçauront sur quoy s'attacher pour former leurs medisances.

Nous l'enfermasmes le jour de la tres-saincte Trinité, avec deux compaignes et la servante que je vous fis voir, qui est une ame si bonne dans la rusticité de sa naissance, que, dans sa condition, je n'en ay point veu de telle. Depuis il vient des filles de Chamberi, de Grenoble, de Bourgogne, pour s'associer à elles; et j'espere que ceste Congregation sera pour les infirmes un doux et gracieux refuge; car, sans beaucoup d'austeritez corporelles, elles prattiquent toutes les vertus essentielles de la devotion.

Elles disent l'office de Nostre-Dame, font l'orayson mentale; elles ont une police de travail, silence, obeyssance, humilité, exempte de toute proprieté, extremement exacte; et, autant qu'en monastere du monde, leur vie est amoureuse, interieure, paysible et de grande edification; apres leur profession elles iront servir les malades, Dieu aydant, avec grande humilité. Voilà, mon tres-cher frere, un petit sommaire de ce qui s'est fait icy.

Quant à la reforme que vous projettez, je la passionne; et, faut advoüer la verité, vostre inclination m'incline et me tire tout à soy, vos raysons sont preignantes (1), et vostre authorité toute-puissante pour moy.

Non, pour Dieu, ne craignez point de m'importuner. J'ay sacrifié ma vie et mon ame à Dieu et à son Eglise, qu'importe-t-il que je m'inccommode, pourveu que j'accommode quelque chose au salut des ames? Traittez-moy donc fraternellement, puisque vous sçavez qu'entre nous tout se fait en charité et pour la charité. Or, la charité n'a point de peyne qui ne soit bien aymée : *Ubi amatur, non laboratur; vel si laboratur, labor amatur* (2).

Si ce pauvre garçon ne m'eust rencontré icy pour se confesser à moy, il s'en alloit à Rome, ne treuvant personne à son gré à qui ouvrir confidemment son ame, où à la verité j'ay treuvé

(1) Pressantes. — (2) Où est la charité, il n'y a pas de peine, ou la peine est aimée.

moins de mal que je ne pensois, et incomparablement moins qu'il ne croyoit. O mon Dieu! mon tres-cher frere, si Dieu, qui incline tant de personnes à me remettre la clef de leurs cœurs, voire à en lever la serrure devant moy, affin que je voie mieux tout ce qui est dedans, pouvoit si bien fermer le mien que rien n'y entrast jamais que son divin amour, et que rien ne l'ouvrist que la charité, hé! que vous m'aymeriez suavement! Priez fortement pour cela, et croyez fermement que je suis vostre, etc.

Je vous recommande à vos sacrifices la Mere abeille (1) de nostre nouvelle ruche; elle est grandement travaillée de maladie, et nostre bon monsieur N., quoyqu'il soit l'un des doctes medecins que j'ay veus, ne sçayt qu'ordonner pour ce mal, qu'il dit avoir quelque cause inconnue à Galien, docteur des medecins.

Je ne sçay si le diable veut nous espouvanter par là, ou si elle n'est point trop aspre à la cueillette.

Et toutesfois je sçay bien qu'elle n'a point de remede à son gré que de s'exposer au soleil de justice. Quoy que c'en soit, j'ay tant à cœur ceste entreprinse, qui ne vient que d'en haut, que rien ne m'estonne en sa poursuitte, et croy que Dieu rendra tout à fait ceste mere une saincte Paule, saincte Angele, saincte Catherine de Gennes, et telles sainctes veufves, qui, comme belles et odorantes violettes, ont esté si aggreables à voir dans le sacré jardin de l'Eglise. De telle espouse de Jesus-Christ il est dit (2) : *Myrrha, et gutta, et casia à vestimentis tuis, à domibus eburneis* (Ps. 44).

CDLXXV.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Le Sainct luy donne advis de son retour à Annessy.

A Gex, 19 may 1611.

Je manque à ma parolle, ma tres-chere fille, mais je ne manque pas au desyr d'estre ce soir à Annessy. Ce sera demain, Dieu aydant; car les affaires le requierent ainsi. Or sus, en attendant, bonsoir, ma tres-unique fille, Nostre Seigneur vous comble de son amour.

J'ay eu un peu de peyne pour la maladie de la petite tres-chere

(1) La Mère de Chantal. — (2) Il s'exhale une odeur de myrrhe, d'aloës et de cannelle de vos vêtements et de vos maisons d'ivoire.

sœur, bien que j'en espere bonne issuë. Je salue toutes nos filles. Mais vray, ma tres-chere fille, vous estes vrayement tout uniquement et veritablement moy-mesme. Vive Jesus! *Amen.*

CDLXXVI.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Il luy donne des advis sur la conduitte à tenir dans une visite que devoit luy faire M. Berthelot.

1611.

DIEU vous comble de son sainct amour, ma tres-chere fille, ma mere! Hyer Madame la Presidente me dit que M. Berthelot vous vouloit aller voir avec elle, et croy que ce sera aujourd'huy. Or, ainsi qu'elle me parla, il a tout plein de bonnes volontez pour nostre Congregation; c'est pourquoy il le faut recevoir avec un accueil sainctement et devotement aggreable, et aggreablement devot et sainct, et luy tesmoigner que desjà la Congregation a beaucoup d'obligations à Monseigneur de Nemours (qu'il faut nommer Monsieur tout court), à cause de la bonne volonté qu'il a eue, tant pour les laods (1) de ce que vous achepteriez de son fait que pour le four; et que puisqu'il a pleu à Dieu de donner commencement à ceste petite Congregation dans sa ville principale, vous voulez avoir une speciale devotion pour son salut et prosperité, et le tenir comme special protecteur; qu'il ne se pourra, qu'en plusieurs occasions vous n'ayez besoin de ses graces et faveurs, et que vous priez ledit sieur Berthelot de vous y vouloir assister de sa charité et intercession; que la Congregation s'essayera de faire en sorte que personne n'aura du repentir de l'avoir aydée, et semblables petites choses. Ledit sieur Berthelot est un jeune homme fort esveillé, mais il ne faut pas laisser de le traitter devotement, et de l'entretenir selon le loysir que vous en aurez. Il dit que luy-mesme contribuera, si M. de La Bretonniere se peut resoudre de faire nostre chapelle.

Bonjour, ma tres-chere fille; pour ce jourd'hui je n'iray pas vers vous, voulant laisser le loysir à ceste autre visite. Dites-moy si vous vistes hyer M. de Mirebel; je pense l'aller voir aujourd'huy.

(1) Prix d'achat.

CDLXXVII.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Sur les armoiries des monasteres de la Visitation.

10 juin 1611.

BONJOUR, ma tres-chere fille : un accommodement qu'il faut faire ce matin entre deux de nos pasteurs de Gex me prive de la consolation d'aller voir mes plus cheres brebis, et de les repaistre moy-mesme du pain de vie. Voilà M. Rolland qui va suppleer à mon deffaut, toutesfois il n'est pas assez bon messager pour vous porter la pensée que Dieu m'a donnée ceste nuit, que nostre mayson de la Visitation est, par sa grace, assez noble et assez considerable pour avoir ses armes, son blason, sa devise et son cri d'armes. J'ay donc pensé, ma chere Mere, si vous en estes d'accord, qu'il nous faut prendre pour arme un unique cœur percé de deux flesches enfermé dans une couronne d'espines, ce pauvre cœur servant dans l'enclaveure à une croix qui le surmontera, et sera gravé des sacrez noms de Jesus et Marie. Ma fille, je vous diray à nostre premiere veue mille petites pensées qui me sont venues à ce subjet, car vrayement nostre petite Congregation est un ouvrage du cœur de Jesus et Marie; le Sauveur mourant nous a enfantez par l'ouverture de son sacré cœur. Il est donc bien juste que nostre cœur demeure, par une soigneuse mortification, tousjours environné de la couronne d'espines, qui demeura sur la teste de nostre chef, tandis que l'amour le tient attaché sur le throsne de ses mortelles douleurs.

Bonjour encore, ma fille; j'apperçois entrer nos playdeurs qui viennent interrompre la paix de mes pensées.

CDLXXVIII.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Le Sainct n'ayant peu la visiter, la prie de luy envoyer de ses nouvelles.

TYRANNISÉ de visites et entretiens importuns, me voicy à la fin du jour sans vous avoir veuë, ma tendre fille : j'excepte pourtant la visite de la petite sœur qui vient de me laisser maintenant, et laquelle m'a laissé avec bon goust, parce que nous avons parlé de bonnes choses; mais ne laissez pas, ma chere fille..... de me faire sçavoir comme vous vous portez ceste apres

disner, et apres souper, en peu de lignes, de peur de vous travailler. O! Dieu me donnera demain quelqu'heure pour vous voir. Croyez que ce ne sera pas si tost que je le souhaitte. Vive Jesus, Maria.

CDLXXIX.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Le Sainct luy envoye des psaumes.

Voila donc, ma tres-chere Mere, ma fille, les psalmes; vous en pourrez prendre ou les trois derniers, pour tous les trois jours, ou varier de trois en trois pour chaque jour. Cependant quel contentement à ma pauvre ame de vous saluer encore un peu par ceste occasion, vous, dy-je, ma tres-chere Mere, que mon ame cherit comme elle-mesme! Dieu soit à jamais l'unique ame de nostre unique vie, et l'unique vie de nostre unique ame.

CDLXXX.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Le Sainct la prie de se pourvoir d'un prestre pour une messe à dire dans sa communauté.

Pensez, ma tres-chere Mere, si je fus hyer bien mortifié, que je n'eus pas seulement le loysir de vous envoyer un petit bon soir. Au moins bon jour pour ce matin, ma tres-chere Mere, et je vous demande si vous pourrez avoir un Pere Barnabite, car M. Roland est à compter de l'argent. Que s'il ne le peut, bonnement renvoyez-moy, et je vous pourvoiray bravement, et, tout au fin pis, ce sera d'un pauvre Evesque que vous aymez comme vous-mesme : aussi est-il tout à vous.

CDLXXXI.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Et pourquoy non moy à ma Mere? Vrayement, bon soir, ma tres-chere Mere, j'ay fait avec le procureur Latour qu'il ira jeudy à Duzonche : c'est un bon personnage qui fera fort bien l'office. Or sus, portez-vous bien, ma tres-chere Mere; Dieu vous comble de paix, benediction et amour. *Amen.*

CDLXXXII.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

MA tres-chere fille, je vous donne le bon jour, et peut-estre iray-je vous donner le bon soir en personne; cependant si je puis, et mesme parce que Madame Lancienne est venuë, laquelle (on m'asseure) ira vers vous avec intention d'avoir plus de commoditez de me parler, bien que je voy qu'elle en aura peu, où que ce soit, à rayson de nostre synode, duquel les abors commencent demain. Bon jour, ma tres-chere fille, et priez pour moy.

CDLXXXIII.

S. François de Sales, à la Mere P. M. de Chastel.

Felicitations sur sa convalescence.

Juillet 1611.

COURAGE, au nom de Nostre Seigneur, ma pauvre tres-chere fille Peronne-Marie; remettons-nous du tout en vigueur, *pour servir* de nouveau nostre divin Maistre *en saincteté et justice tous les jours de nostre vie.* Tenez-vous doucement en repos en Dieu, pour reprendre vos forces de sa main, affin que, quand nostre chere Mere reviendra, elle nous treuve tous braves. Qu'auroit-elle dit, ceste bonne Mere, si, en son absence, nous eussions laissé mourir sa chere Peronne? Sans doubte son cœur en eust esté maternellement affligé. Beny soit Dieu, qui nous a visitez en sa douceur, et qui nous a consolez. *Amen.*

CDLXXXIV.

S. François de Sales, à Madame de Chantal, alors en Bourgogne, pour les affaires de son fils.

Il l'exhorte à ne se point troubler de la multiplicité et de la difficulté de ses affaires, mais à expedier l'une apres l'autre tout doucement.

Thonon, 10 septembre 1611.

ME voicy à Thonon depuis trois jours, ma tres-chere fille, où je vins fort heureusement, et sans ressentiment d'aucune lassitude. O Dieu! ma tres-chere fille, je ne sçay quel chemin j'ay fait, ou celuy de Thonon, ou celuy de Bourgogne; mais je sçay bien que je suis plus en Bourgogne qu'icy. Ouy, ma fille, puis-

qu'il plaist ainsi à la divine Bonté, je suis inseparable de vostre ame; et pour parler avec le Sainct-Esprit, *nous n'avons meshuy plus qu'un cœur et qu'une ame :* car ce qui est dit de tous les chrestiens de la naissante Eglise, se treuve, graces à Dieu, maintenant entre nous. Or, demeurons donc bien ainsi en Nostre Seigneur, ma tres-aymée.

Je suis tousjours attendant des nouvelles du succez de vostre voyage, que je me promets avoir esté bon, mais non pas sans craindre pourtant, à cause de la foiblesse de vostre santé, et l'excessive chaleur qui a regné quelques heures de ces jours passez; mais je veux croire que ces jours-là vous aurez sejourné, et aurez employé les matinées et les soirs, qu'il a tousjours fait un peu de vent. Je prie Dieu qu'il vous conserve cherement et sainctement comme ma propre ame.

Hé! je vous supplie, ma tres-chere fille, tenez-vous bien à Jesus-Christ et à Nostre-Dame, et à vostre bon ange, en toutes vos affaires, affin que la multiplicité d'icelles ne vous trouble point, que leur difficulté ne vous estonne point. Faites l'un apres l'autre au mieux que vous pourrez, et employez pour cela fidellement vostre esprit, mais doucement et suavement. Si Dieu vous en donne l'issuë, nous l'en benirons; s'il ne luy plaist pas, nous l'en benirons aussi. Et il vous suffira que tout à la bonne foy vous vous soyez essayée de reüssir, puisque Nostre-Seigneur et la rayson ne requierent pas de nous les effects et evenemens, mais nostre fidelle et franche application, employ et diligence : car cecy despend de nous, mais non pas le succez.

Dieu benira vostre bonne intention en ce voyage, et en l'entreprinse que vous avez faite de mettre en ordre les affaires de ceste mayson-là pour vostre fils, et vous recompensera, ou par une bonne issuë, ou par une saincte humiliation et resignation. Mon cœur fera cependant mille millions de bons desirs pour le vostre, comme pour soy-mesme, et ne cessera point d'implorer les prieres de la tres-saïncte Vierge en ce lieu, qui est tout consacré à son honneur.

Je renvoye cejourd'huy nostre M. Michel aupres de nos filles, affin qu'elles ne demeurent pas tout à fait privées de quelqu'un en qui elles ayent confiance. J'escris à nostre sœur de Brechard une lettre pour toute, affin de leur donner courage. Ma petite sœur se porte bien ; car la vostre petite, ma cousine, me l'escrit par une fille de chambre qu'elle a envoyée icy. Ce sont toutes vos nouvelles, ma chere fille. De jour à autre je vous tiendray advertie de ce que je feray.

Monsieur de Blonay depeschera sa fille pour vostre retour. Je la vis le jour de Nostre-Dame; elle a tousjours sa bonne mine et les marques de vertueuse fille. Ce jour-là je preschay devant un grand peuple et force estrangers; et la glorieuse Reyne du ciel m'assista, pour dire quelque chose de bon à sa gloire. Je me depescheray au plus tost en faveur de nos filles.

A Dieu, ma chere fille; à Dieu soyons-nous à jamais! que son amour soit eternellement l'unité de nostre cœur.

Je saluë d'une affection extreme ma tres-chere grande fille (1), à laquelle je recommande tousjours la santé de nostre douce Mere, et luy porte bien envie, sans luy desirer la privation de ce qu'elle possede : elle vacquera cependant à rendre son cœur un peu fort et genereux contre la tendreté et delicatesse qui le tenoit à tout propos subjet au desgoust. Vous sçavez, ma fille, que nostre cœur ayme d'amour celuy de ceste grande fille. Saluez-la donc amoureusement de ma part, comme je la prie de saluer de la mienne mon chere frere (2), auquel je recommande le service de sa Mere, sa santé et sa consolation. M. de Boisy a esté un peu estonné de la chaleur; mais il se remet, Dieu mercy.

Vive Jesus et Marie! Dieu vous benisse, ma tres-chere fille. Je suis en luy, ce que luy seul sçayt.

CDLXXXV.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Mesme subjet que la precedente.

14 septembre 1611.

O Dieu! ma tres-chere fille, si est-ce que je vous escris soigneusement à toutes les occasions. Or sus, beny soit Dieu, qui vous a fait arriver au lieu où les affaires qu'il vous avoit laissées sur les bras vous ont appelée. Ma tres-chere fille, appliquez le travail et tracas que vous y souffrirez à la gloire de la divine Majesté, pour la gloire de laquelle vous les subissez; traittez des affaires de la terre avec les yeux fichez au ciel. Je seray tousjours present à vostre chere ame comme vous-mesme, et je respandray soigneusement la benediction des sacrifices divins sur vostre peyne, affin qu'elle vous soit douce et utile au sainct amour, pour lequel mieux prattiquer vous estes allée terminer les occasions de vos distractions. Ma chere fille, tout ce qui se

(1) La Mere Fabre. — (2) M. le baron de Thorens.

fait pour l'amour est amour; le travail, ouy mesme la mort n'est qu'amour, quand c'est pour l'amour que nous les recevons. Or sus, parlons de nos affaires.

J'ay achevé ce bout de visite assez heureusement, et avec esperance de quelque fruict pour les ames.

Je me porte extremement bien, à mon advis, et observe soigneusement vos ordonnances pour ma santé; mais pour ma saincteté, qui est ce que vous affectionnez le plus, je ne fay guere de choses, sinon mille continuels desirs et quelques prieres particulieres, affin qu'il playse à Nostre Seigneur les rendre utiles et fructueux pour nostre cœur; et presque ordinairement je me treuve plein d'une douce confiance que sa divine bonté nous exaucera : et puisqu'en verité nous desirons, en verité nous parviendrons; car ce grand amy de nostre cœur ne le remplit, ce me semble, de desir, que pour le combler d'amour, comme il ne charge les arbres de fleurs que pour les recharger de fruicts.

Ah! Sauveur de nostre ame, quand serons-nous autant ardens à vous aymer que nous le sommes à le desirer? Il me tarde, ma tres-chere fille, que ce cœur que Dieu vous a donné soit uniquement et incomparablement donné et lyé à son Dieu par ce sainct amour unissant qui est plus fort que la mort et que tout

Mon Dieu! ma tres-chere fille, remplissons nostre cœur de courage, et faysons desormais des merveilles pour son advancement en cest amour celeste; et remarquons que Nostre Seigneur ne vous donne jamais de violentes inspirations de la pureté et perfection de vostre cœur qu'il ne me donne la mesme volonté, pour nous faire cognoistre qu'il ne faut qu'une inspiration d'une mesme chose à un mesme cœur, et que, par l'unité de l'inspiration, nous sçachions que ceste souveraine Providence veut que nous soyons une mesme ame, pour la poursuitte d'une mesme œuvre, et pour la pureté de nostre perfection.

Or sus, ma tres-chere fille, ma mere, il faut finir. C'est aujourd'huy le jour de la saincte Croix : ô Dieu! qu'elle est belle et qu'elle est aymable! On donne des batailles pour en avoir le bois, et on l'exalte sur le mont du Calvaire. Ma tres-chere fille, helas! que bien-heureux sont ceux qui l'ayment et qui la portent! Elle sera plantée au ciel quand Nostre Seigneur viendra juger les vivans et les morts, pour nous apprendre que le ciel est l'autel des crucifiez. Aymons donc bien les croix que nous rencontrons en nostre chemin.

Dieu vous benisse en l'amour de la saincte Croix.

CDLXXXVI.

S. François de Sales, à la Mere de Brechard.

Il la console sur les peines et les afflictions qu'elle ressentoit de son absence et de celle de Madame de Chantal, alors en Bourgogne pour ses affaires de famille.

Septembre 1611.

MA tres-chere fille, il faut prendre du repos, et du repos suffisamment, laisser amoureusement du travail aux autres, et ne vouloir pas avoir toutes les couronnes : le cher prochain sera tout ayse d'en avoir quelques-unes. L'ardeur du sainct amour, qui vous pousse à vouloir tout faire, vous doit aussi retenir, et laisser faire quelque chose aux autres pour leur consolation. Dieu nous sera bon, ma fille; j'espere qu'il vous menace pour ne vous point frapper, et que la chere personne de nostre Mere ira au devant de son arrivée, avec sa tres-chere lieutenante sa fille tres-aymée, que je desire qui travaille avec un esprit ardent, mais doux, fervent, mais moderé, attendant le bon succez des maladies et affaires, non de la peine, non de son soing, mais de l'amoureuse bonté de son espoux. Qu'il la veüille benir esternellement, avec toute la trouppe de ma tres-chere Mere absente, et qui nous est si presente au cœur, en la presence de celuy qui est l'unique tout cœur de la mere et des filles : priez-le aussi qu'ainsi soit du pere, affin que tout soit sainctement esgal en vostre pauvre chere petite Visitation. *Amen.*

CDLXXXVII.

S. François de Sales, à M. de Saincte-Catherine.

Il le prie de faire advertir Mademoiselle de Blonay de se rendre à la Visitation.

28 novembre 1611.

MONSIEUR Partat est substitué pour aller à Aix. Je vous prie de faire tenir les presentes à M. de Blonay, et luy escrire que s'il luy plaist que sa fille vienne sans attendre le retour de Madame de Chantal, elle sera la bien-venuë; ce que je dy parce que Madame de Chantal peut-estre ne viendra pas avant Noël, puisqu'elle est resoluë d'achever et demesler toutes ses affaires avant que de revenir, affin de n'avoir plus subjet de distraction.

Je vous prie de faire la commission que je vous laisse, et de dire à M. de Chastillon qu'il fasse pour les recognoissances selon qu'il m'escrivoit.

J'envoie à Madame d'Allemand un livre, selon que je luy avois promis.

Je prie Dieu qu'il vous benisse, et me recommande à vos prieres. Vostre, etc.

CDLXXXVIII.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Sur une affaire du monastere.

Que dites-vous, ma tres-chere Mere? la messe du P. dom Simplician vous sera-t-elle suffisante? si cela n'est, je m'y en vay. Or, je suis sur le livre (1) que j'ay tant laissé ces jours passés, et apres disné nous avons un concours, apres lequel je verray d'acheminer l'eschange des jardins. Hyer nous ne fismes rien, la partie estant remise à jeudy. Bonjour, ma tres-chere Mere, à laquelle je souhaitte mille benedictions.

CDLXXXIX.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Il demande son advis pour recevoir un hermite au service du monastere.

Ma tres-chere sœur, ma fille, ce bon hermite, venu de la part du P. de Monchi, me dit hyer au soir que si le P. de Monchi venoit, il reviendroit aussi avec luy, parce qu'il s'estoit mis sous son obeyssance, et il l'avoit prins pour superieur. Cela, ma chere fille, me tient encore plus en opinion de differer encore un peu à le faire venir, en luy parlant neantmoins en sorte que, s'il vouloit venir, il n'en fust pas du tout fasché; car, pour parler entre nous deux, s'il vient sur ma parolle, il me sommera de le si bien accommoder, que j'en auray bien de la peyne, ce qu'il ne feroit pas s'il venoit d'autre façon. Car le bon-homme va selon son esprit, et je ne desire point de luy donner aucun subjet de plainte; mais dites-moy vostre advis sur cela, ma tres-chere fille, à laquelle je souhaitte incessamment un parfaict engloutissement en l'amour tres-pur de Nostre Seigneur, auquel soit honneur et gloire. Bonjour, ma tres-chere fille, ma Sœur.

(1) Le *Traité de l'Amour de Dieu* : cette lettre est ainsi antérieure à 1616.

Nostre baron (1) a peyne de penser au retour; mais il me semble tousjours qu'il l'y faut disposer.

CDXC.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

La chair de J.-C. dans la saincte communion est une tablette cordiale. — Il faut conserver la patience dans les abandons sensibles de Dieu, sans aucun retour sur soy-mesme.

17 janvier 1612.

Voila M. Michel qui va un peu plustost que l'ordinaire, affin que vous puissiez prendre vostre tablette au moins une heure avant disner. Mais, ma tres-chere fille, toutes ces deux prinses que vous ferez sont des tablettes cordiales; surtout la premiere, composée de la plus excellente poudre qui fut jamais au monde. Ouy, ma chere fille; car nostre Sauveur a prins nostre vraye chair, qui est, en somme, poudre : mais en luy elle est si excellente, si pure, si saincte, que les cieux et le soleil ne sont que poussiere au prix de ceste poudre sacrée. Or, la tablette de la saincte communion est cela mesme qui a esté mis en tablette, affin que nous la puissions mieux prendre, bien que ce soit la tres-divine et tres-grande table, que les cherubins et seraphins adorent, et de laquelle ils mangent par contemplation reelle, comme nous le mangeons par reelle communion.

O Dieu! quel bon-heur que nostre amour, en attendant ceste manifeste unyon que nous aurons avec Nostre Seigneur au ciel, s'unisse par ce mystere si admirablement à luy! ma tres-chere fille, tenez vostre esprit en paix, ne regardez d'où sa petite maladie luy vient, ny ne vous mettez nullement en peyne de le guerir; mais divertissez-le, tant qu'il vous sera possible, de retourner sur soy-mesme.

Le grand sainct Antoine, duquel les intercessions font une extraordinaire influence ceste journée, vous fera, par la bonté de Dieu, lever demain toute brave. C'est une grande joye au cœur, de s'imaginer ce grand sainct entre ses hermites, tirer de son esprit des sentences graves et sacrées, et les prononcer avec une veneration incomparable, comme des oracles du ciel; mais, entre autres, il me semble qu'il dit à nostre ame ce qu'il disoit

(1) Celse-Benigne, baron de Chantal (?) : on a vu (lettre CDLXVI), qu'il était venu à Annecy pour voir sa mère; rien d'étonnant qu'il se résolût difficilement à la quitter. Ceci donnerait à deviner la date de cette lettre.

parmy ses disciples, prins de l'Evangile : *Ne soyez en souci de vostre ame*, ou, *pour vostre ame* (Matth. 6). Non, ma chere fille, demeurez en paix; car Dieu, à qui elle est, la souslagera.

Cependant, ma bien-aymée fille, je ne laisse pas, dans le fond de mon esprit, de prendre des sainctes esperances qu'apres que par ces petits abandonnemens Dieu nous aura esprouvez et exercez en la mortification interieure, il nous vivifiera par ses consolations sacrées. Il ne nous abbaisse, ce doux amour de nostre cœur, que pour nous eslever : il se musse (1) et cache, et regarde par les treillis quelle contenance nous tenons (Cant. 2). Hé! Seigneur et Sauveur, j'entrevois, ce me semble, la clarté de vostre œil debonnaire, qui nous promet le retour de vos rayons, pour faire renaistre un beau printems en nostre terre. Ah! ma fille, nous en avons bien passé de plus aspres, pourquoy n'aurons-nous pas le cœur de surmonter encore ceste difficulté? Croyez, ma fille, que je prie Nostre Seigneur pour vous avec tout mon cœur : car mon ame est collée à la vostre, et je vous cheris comme mon ame, ainsi qu'il est dit de Jonathas et de David (I. Reg. 18). Dieu soit à jamais propice à ce cœur tout voüé, tout dedié, tout consacré au celeste amour.

Bonsoir, ma tres-cherement unique fille; tenez bien Jesus-Christ crucifié entre vos bras, car l'Espouse l'y tenoit comme un boucquet de myrrhe, c'est-à-dire d'amertume : mais, ma tres-chere fille, ce n'est pas luy qui nous est amer, c'est luy seulement qui permet que nous nous soyons amers à nous-mesmes. *Voicy*, dit Ezechias, *que neantmoins, emmy mes travaux, ma tres-amere amertume est en paix*. Oh! le Dieu de douceur veüille adoucir vostre cœur, ou au moins faire que vostre amertume soit en paix. Ceste bonne religieuse desire vous communiquer un peu au large son cœur, mais elle dit qu'elle ne sçayt comme faire : il faudra donc l'ayder; et luy pourrez dire que je vous l'ay dit. Dieu soit beny. *Amen*.

CDXCI.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Il luy renvoie une relique de saincte Apolline.

9 febvrier 1612.

Ma tres-chere fille, voilà nostre sacré remede, que je puis dire m'avoir esté souverain, puisque Dieu a agi avec moy selon

(1) Se tait, — du grec Μυω.

vostre foy, vostre esperance et vostre charité, et je dois confesser, à la gloire de Jesus-Christ et de sa saincte Espouse, que je ne croyois pas de pouvoir dire la messe aujourd'huy à cause de la grande enflure de ma jouë, et du dedans de ma bouche; mais estant appuyé sur mon prie-Dieu, et ayant posé la relique sur ma jouë, j'ay dit : Mon Dieu, qu'il me soit fait comme mes filles desirent, si c'est vostre saincte volonté; et tout aussi-tost mon mal a cessé. Nostre Seigneur m'a donné pendant ce tems-là plusieurs bonnes pensées sur le ruminement que la saincte Espouse dit qu'elle faysoit entre ses dens. Au sortir de là, chacun m'a dit que ma jouë estoit desenflée, et je le sentois fort bien moy-mesme. O vive Dieu! ma fille; il est admirable en ces sainctes Espouses et en tous les Saincts; il a voulu que ce mal soit venu aujourd'huy pour nous faire honnorer son espouse Apollonie, et pour nous donner une preuve sensible de la communion des Saincts.

CDXCII.

S. François de Sales, à une Religieuse (1).

Il luy recommande de ne point tourmenter son cœur, ains de le traitter doucement, l'encourager, et veiller sur luy.

10 mars 1612.

Nous parlons icy de vous si souvent, et avec tant de playsir, ma chere fille, que vous ne devez pas avoir soing de nous en rafraischir la memoire. Mais ce n'est pas cela que je veux dire; car j'ay d'autres choses à vous demander. Dites-moy donc vous-mesme, ma chere fille : le pauvre cœur bien-aymé, comme se porte-t-il? est-il tousjours vaillant et vigilant pour s'empescher des surprinses de la tristesse? Je le vous recommande au nom de Nostre Seigneur, ne le tourmentez point; je dy mesme, quand bien il auroit fait quelque petit detour : mais reprenez-le doucement, et le ramenez en son chemin; car il est bon, certes, ce chetif petit cœur de *ma grande fille;* et pourveu qu'elle le traitte bien, qu'elle demeure un peu soigneusement en attention sur luy, que souvent elle le rencourage par de petites oraysons jaculatoires, par de petites conferences de ses bons souhaicts avec nostre mere et avec moy, par de petites bonnes cogitations faites sur ce subjet en diverses occasions, vous verrez, ma chere fille, que ce cœur deviendra un vray cœur selon le cœur de Dieu. Sei-

(1) La Mère Fabre (?) que notre saint appelait *la grande fille.*

gneur Jesus, c'est pour cela que deux fois le jour je vous fay priere particuliere. Vivez joyeuse, ma tres-chere fille : Dieu vous ayme, et vous fera la grace que vous l'aymerez : c'est le souverain bonheur de l'ame pour ceste vie et pour l'eternelle. Ma tres-chere fille, je suis incomparablement tout vostre.

CDXCIII.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Consolations sur les tentations contre la foy ; regles de conduitte en cest estat.

28 mars 1612.

Or sus, ma chere fille, il est bien tems que je responde, si je puis, à vostre grande lettre. Helas ! ouy, ma tres-chere, toute vrayement tres-chere fille ; mais si faut-il que ce soit en courant, car j'ay fort peu de loysir, et n'estoit que mon sermon, que je vay tantost faire, est desjà tout formé dans ma teste, je ne vous escrirois autre chose que le billet cy-joinct.

Mais venons à l'exercice interieur, duquel vous m'escrivez. Ce n'est pas autre chose qu'une vraye insensibilité, qui vous prive de la jouyssance, non-seulement des consolations et inspirations, mais aussi de la foy, esperance et charité. Vous les avez pourtant, et en fort bon estat, mais vous n'en jouyssez pas, ains estes comme un enfant qui a un tuteur qui le prive du manyement de tous ses biens, en sorte que, tout estant vrayement à luy, neantmoins il ne manie et ne semble posseder ny avoir rien que sa vie, et, comme dit S. Paul, *estant maistre de tout, il n'est pas different du serviteur* en cela (Galat. 4) : car ainsi, ma tres-chere fille, Dieu ne veut pas que vous ayez le manyement de vostre foy, de vostre esperance et de vostre charité, ny que vous en jouyssiez, sinon justement pour vivre et pour vous en servir és occasions de la pure necessité.

Helas ! ma tres-chere fille, que nous sommes heureux d'estre ainsi serrez et tenus de court par ce celeste tuteur ! et ce que nous devons faire n'est sans doubte autre chose que ce que nous faysons, qui est d'adorer l'aymable Providence de Dieu, et puis nous jetter entre ses bras et dedans son giron. Non, Seigneur, je ne veux point davantage de la jouyssance de ma foy, ny de mon esperance, ny de ma charité, que de pouvoir dire en verité, quoyque sans goust et sans sentiment, que je mourrois plutost que de quitter ma foy, mon esperance et ma charité.

Helas! Seigneur, si tel est vostre bon playsir, que je n'aye nul playsir de la prattique des vertus que vostre grace m'a conferées, j'y acquiesce de toute ma volonté, quoyque contre les sentimens de ma volonté.

C'est le plus haut poinct de la saincte religion de se contenter des actes nuds, secs et insensibles, exercez par la seule volonté superieure, comme ce seroit le superieur degré de l'abstinence de se contenter de ne manger jamais, sinon avec desgoust, à contre-cœur, et non-seulement sans goust ny saveur.

Vous m'avez fort bien exprimé vostre souffrance, et n'avez rien à faire pour remede que ce que vous faites, protestant à Nostre Seigneur, en parolles mesme vocales, et quelquesfois encore chantant, que vous voulez mesme vivre de la mort, et manger comme si vous estiez morte, sans goust, sans sentiment et cognoissance.

Enfin ce Sauveur veut que nous soyons si parfaictement siens que rien ne nous reste, pour nous abandonner entierement à la mercy de sa Providence, sans reserve. Or, demeurons donc ainsi, ma tres-chere fille, parmy ces tenebres de la Passion. Je dy bien, parmy ces tenebres; car je vous laisse à penser : Nostre-Dame et sainct Jean estant au pied de la croix, emmy les admirables et espouvantables tenebres qui se firent, ils n'oyoient plus Nostre Seigneur, ils ne le voyoient plus, et n'avoient nul sentiment que d'amertume et de detresse, et, bien qu'ils eussent la foy, elle estoit aussi en tenebres, car il falloit qu'ils participassent à la dereliction du Sauveur. Que nous sommes heureux d'estre esclaves de ce grand Dieu, qui, pour nous, se rendit esclave!

Mais voilà l'heure du sermon; adieu, ma tres-chere mere, ma fille en ce Sauveur. Vive sa divine bonté! J'ay une ardeur incomparable pour l'advancement de nostre cœur, pour lequel je resigne tous mes autres contentemens entre les mains de la souveraine et paternelle Providence.

Bonsoir derechef, ma tres-chere fille. Jesus, le doux Jesus, cœur unique de nostre cœur, nous benisse de son sainct amour! *Amen.*

CLXXIV.

S. François de Sales, à une Superieure de l'Ordre de la Visitation.

Conseils pour une personne qui desirait fonder un monastere de religieuses de la Visitation. — Esprit de cet Ordre.

28 avril 1619.

Ma tres-chere fille, en peu de mots je vous dy que les ames qui sont si heureuses, que de vouloir employer les moyens que Dieu leur a donnez à sa gloire, doivent se determiner aux desseins qu'elles font, et se resoudre de les pratiquer conformement à ceste fin. Si elles sont inspirées de faire un couvent de Chartreux, il ne faut pas qu'elles veüillent qu'on y fasse les escholes, comme aux Jesuites; si elles veullent faire un college de Jesuites, il ne faut pas qu'elles veüillent qu'on y observe la solitude et le silence.

Si ceste bonne dame, que vous ne nommez point, veut faire un monastere de religieuses de la Visitation, il ne faut qu'elle les charge de grandes prieres vocales, ny de plusieurs exercices exterieurs : car ce n'est pas vouloir des filles de la Visitation.

Il doit, à mon advis, suffire que tout l'interieur et l'exterieur des filles de la Visitation est consacré à Dieu; que ce sont des hosties de sacrifice, et des holocaustes vivants; et toutes leurs actions et resignations sont autant de prieres et oraysons; toutes leurs heures sont dediées à Dieu, ouy mesme celles du sommeil et de la recreation, et sont des fruicts de la charité. Cela, employé pour son ame, et la gloire qui reviert à Dieu de la retraitte de tant de filles, estant dedié pour l'accroissement de la charite de ce cœur, fait une somme presque infinie de richesses spirituelles.

Voila mon sentiment. De charger les monasteres de la Visitation des pratiques qui divertissent de la fin pour laquelle Dieu les a disposez, je ne pense pas qu'il le faille faire. De vouloir tirer des olives d'un figuier, ou des figues d'un olivier, c'est chose hors de propos. Qui veut avoir des figues, qu'il plante des figuiers; qui veut avoir des olives, qu'il plante des oliviers.

Ma tres-chere fille, vous estes tout à fait de mon humeur. En la reception des filles, je prefere infiniment les douces et humbles, quoyqu'elles soient pauvres, aux riches moins humbles et moins douces, quoyqu'elles soient riches. Mais nous avons beau dire: *Bien-heureux sont les pauvres,* la prudence humaine ne se lassera pas de dire : Bien-heureux sont les monasteres, les chapitres, les

maysons riches : il faut en cela mesme cultiver la pauvreté que nous estimons, que nous souffrions amoureusement qu'elle soit mesestimée.

Vous avez receu deux nouvelles mais anciennes filles de vostre mayson : le retour est tousjours plus aggreable aux meres que le despart des enfans. Je suis de tout mon cœur, ma tres-chere fille, tres-entierement vostre, etc.

CDXCV.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Le Sainct luy donne advis de son retour à Annecy.

A Gex, 19 may 1612.

Je manque à ma parolle, ma tres-chere fille; mais je ne manque pas au desir d'estre ce soir à Annessy. Ce sera demain, Dieu aydant; car les affaires le requierent ainsi. Or sus, en attendant, bonsoir ma tres-unique fille. Nostre Seigneur vous comble de son amour.

J'ay eu un peu de peyne pour la maladie de la petite tres-chere sœur, bien que j'en espere bonne issuë. Je saluë toutes nos filles. Mais vray, ma tres-chere fille, vous estes vrayement tout uniquement et veritablement moy-mesme. Vive Jesus! *Amen.*

CDXCVI.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Sur la reception d'une fille de Dijon dans le monastere de la Visitation.

17 juin 1612.

Vive Jesus, ma tres-chere sœur, ma fille, je..... je suis sans loysir : mesme que demain il faut que j'aille estre l'aumosnier de nos sœurs de la Visitation pour la reception d'une fille de Dijon de fort bonne famille et de tres-bonne mine, qui y est arrivée ce matin avec sa mere et assez bien accompaignée. C'est un acquest que M. Millet et mes filles ont fait en leur voyage. Je voudrois, mais je ne puis escrire à M. de La Forest sur sa convalescence, ce sera donc à la premiere commodité. Gloire soit au Pere, et au Fils, et au Sainct-Esprit dont nous celebrons la foy aujourd'huy. Vostre tres-humble frere et serviteur. — François, evesque de Geneve.

CDXCVII.

A Monsieur le baron de Villette, conseiller d'Estat et maistre d'hostel de Son Altesse Royale.

Sainct François luy tesmoigne le destr de le voir jouyr des effects de l'affection du prince. Il luy parle de la vocation de sa fille.

Annessy, 21 septembre 1612.

Monsieur mon oncle, je vous remercie tres-humblement, quoyque plus tard que je ne devois, de la faveur de vostre lettre, que M. de Gie, mon cousin, m'apporta, entre ceste infinie multitude d'occupations que nos grands pardons me donnerent. Je ne doubtois point que S. A. ne vous regardast comme les grands princes ont accoustumé de voir leurs grands fidelles serviteurs; Dieu vueille que ses mains vous soient aussi liberales que ses yeux. Il seroit bien raysonnable que comme les princes s'estiment les soleils de ce bas monde, ils rendissent les rayons de leurs regards effectifs, ainsi que ceux du soleil le sont sur la terre.

Nous avons eu la bonne Madame de Beaume, que mon cousin salua, et luy fit une petite harangue sur le subjet de sa maistresse, qu'elle aggrea extremement, et me dit que si elle luy pouvoit rendre quelque sorte de bon office en ses amours, elle le feroit de tout son cœur, m'asseurant que ceste demoiselle, dont il est question, estoit une perle en bon naturel, en bonne humeur et en vertu, qui me fait d'autant plus loüer le choix que vous en avez fait, pour la consolation de vostre vieillesse future; et voudrois bien pouvoir contribuer quelque service à ce dessein, comme aussi à tous les autres qui regarderont vostre contentement.

Et à ce propos, hyer ma chere petite cousine me vint voir qui m'expliqua son intention, pour le regard de la vocation religieuse, et me dit son petit cas si honnestement et gentillement que j'en demeuray fort edifié et consolé. Ce fut qu'elle desireroit bien d'avoir la volonté d'estre religieuse à la Visitation, mais qu'elle ne pouvoit s'y resoudre, parce qu'elle ne pouvoit se ranger à une si grande perfection, et ne luy estoit pas advis qu'elle la puisse entreprendre. Mais parce qu'elle me dit qu'elle vous en avoit escrit fort amplement, je ne vous diray point le reste de nos discours, desquels la conclusion fut qu'elle me prioit de vous faire aggreer de la supporter en son imperfection. Je croy bien que la pauvre petite ne pense nullement au ma-

ryage, et qu'elle s'accommoderoit à une autre sorte de vie, pourveu qu'on n'observast pas une regle si absolue comme on fait à la Visitation. Certes, je la treuve si bonne fille, que je ne puis m'empescher d'esperer que de tel costé qu'elle se treuve, elle ne vous donne de la satisfaction.

Pour moy, priant Nostre Seigneur qu'il vous conserve à longues années pour les vostres et pour moy qui suis le plus humble, je demeure, Monsieur mon oncle, vostre tres-affectionné, fidelle serviteur et nepveu. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

CDXCVIII.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Grands tesmoignages d'affection à ceste dame, à qui il rappelle la memoire de son sacre.

Vers le 8 decembre 1612.

J'AY bien veu au sermon nostre bien-aymée fille Françoise (1), mais je n'ay pas osé luy demander comment ma tres-chere Mere se portoit; car il y avoit trop de gens qui m'eussent oüy, et eussent esté en peyne de curiosité pour sçavoir quelle estoit ceste tres-chere Mere, autre que Dieu, ses anges, ses saincts et nostre cœur ne sçachant combien l'affection qui me rend pere, fils, et une mesme ame avec vous est suffisante et plus que suffisante pour faire cela.

Je donne donc la charge à ce petit billet de vous demander l'estat de vostre santé, et à nostre chere petite fille de vous redire quelque chose du sermon, lequel j'ay fait hardyment et passionnement; et, entre autres choses, ayant differé hyer de parler de mon sacre, à cause qu'au demeurant j'aurois plus de gens, j'ay dit qu'il y avoit dix ans que j'avois esté consacré (2), c'est-à-dire que Dieu m'avoit osté à moy-mesme pour me prendre à luy, et puis me donner au peuple, c'est-à-dire qu'il m'avoit converty de ce que j'estois pour moy en ce que je fusse pour eux.

Mais pour ce qui nous regarde, vous sçavez que Dieu m'a osté à moy-mesme, non pas pour me donner à vous, mais pour me rendre vous-mesme. Ainsi puisse-t-il advenir qu'ostez à nous-mesmes nous soyons convertis en luy-mesme par la souveraine perfection de son sainct amour! *Amen*. Bonsoir ma tres-chere Mere et plus que mere; le bonsoir à nos filles.

(1) Mademoiselle Françoise de Rabutin-Chantal.
(2) Le 8 décembre 1602.

Non, ce n'est pas le Pere Archange du Tillet, c'est le Pere Constantin de Chamberi, qui sera nostre predicateur le reste de cest Advent; et moy je seray souvent celuy de nos cheres sœurs. Car ce n'est pas souvent, fors toujours, que je suis le, etc.

CDXCIX.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Advis sur le travail. — Il l'entretient de quelques affaires.

1612.

Vous pouvez bien travailler dedans la mayson aujourd'hui et demain, pourveu que personne n'y entre d'estrangers, sinon M. Grandis, M. Roget et la petite sœur. Et bien que quelqu'autre entrast, vous pourriez neantmoins bien travailler en ces besongnes qui sont pour l'eglise.

Je ne pensois nullement escrire à Paris; mais, puisque vous l'avez desiré, j'escris à Monseigneur de Bourges. Si pour chose du monde je le puis, je vous iray voir demain; si moins, tout au pis, j'iray dire vostre messe samedy. Toutes les apres-disnées de ces trois jours sont assignées en appoinctement. Mon Dieu! ma chere fille, que je vous souhaitte de perfections! et que de courage et d'esperance j'ay maintenant en ceste souveraine Bonté et en sa saincte Mere, que nostre vie sera toute resserrée en Dieu avec Jesus-Christ pour parler avec nostre sainct Paul.

Bonjour, ma chere Mere; le bonjour à nos filles toutes et aux malades à part, y comprenant la grande chere fille, pasle au visage, mais, comme j'espere, merveille de cœur en l'amour celeste. Bonjour derechef, ma tres-chere Mere, ma fille vrayement mienne.

D.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Il luy recommande de ne point jeusner dans sa maladie.

Vers le 6 septembre 1612 ou 1613.

Je treuve certes encore meilleure la methode que vous dites, d'escrire au Pere de Mouchy tout nuement vostre pensée, ma tres-chere fille; car apres cela, il n'y aura rien à dire.

Ce bon frere qui est icy ne partira que jeudy; car tout aujourd'huy j'ay esté tant tracassé, qu'il n'est pas possible de plus.

Ne jeusnez pas, ma tres-chere fille, ny nostre fille de Bre-

chard; car quant à vous, je me souviendray bien, apres que vous serez bravement guerie, de vous faire jeusner un samedy en eschange.

Envoyez-moy vostre sœur Françon que nous confesserons ce soir. Parlez amyablement, mais gravement, au bon enfant M. de Grenier, lequel, j'espere, fera quelque chose de bon.

Nostre cher nepveu a certain desir de ne retourner pas voir le pere; mais je ne vois point d'apparence.

Il faut bien tout cest hyver pour la digestion de nostre resolution.

Au demeurant, je me suis treuvé ce matin avec une si parfaicte douceur et tranquillité d'esprit, sans aucun sentiment de l'estonnement que mon cœur avoit eu, que j'ay cogneu clairement que la venuë de Nostre-Dame s'approchoit, par un pressentiment de sa douce lumiere.

J'ay envie de vous parler un peu bien à loysir de cela : cependant, bonsoir, ma tres-chere fille, ma sœur. Faites bien la cour à ceste celeste pouponne qui nous arrive, et luy demandez sa grace pour impetrer celle de son Fils. Jamais je n'eus tant de saincte affection que j'en ay pour vostre ame et nostre tres-unique cœur.

DI.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Le Sainct luy parle de diverses affaires temporelles.

A Turin, 14 may 1613.

Et moy, ma chere fille, je vous escris encore plus courtement pour response à vostre lettre du 5 de ce mois, tant pour mille petites affaires et visites que je reçois, que pour la ferme esperance que j'ay de vous voir bientost, resolu, Dieu aydant, de partir d'icy samedy ou dimanche prochain, pour estre à Annessy au jour de la saincte Pentecoste, puisque je n'arreste (1) plus que pour l'affaire de ces pauvres bannis : car, quant aux depesches, je laisseray le bon M. de Blonay, qui, de bon cœur, demeurera pour les solliciter; mais ceste negociation de l'appaysement de Monseigneur de Nemours ne peut estre faite qu'en presence.

Or, j'ay toute ma confiance en Dieu d'en reüssir. Je vous ay desjà fait sçavoir que nous aurons Madame la duchesse de Man-

(1) Je n'attends.

touë, qui est la vertu mesme, pour nostre protectrice; mais il ne faut pas encore faire du bruict, pour une rayson que je vous diray. M. de La Bretonniere est encore en volonté de nous ayder en quelques choses pour l'edification de nostre oratoire.

Caressez cordialement les Messieurs qui s'en revont, en particulier M. Floccard. Je suis en peyne du retardement de Madame des Gouffiers, remettant neantmoins cela à la saincte providence de Nostre Seigneur, comme aussi nostre pauvre petite malade.

Nous ramenerons vostre fils, qui, à la verité, a grand desir de s'employer à la guerre, si elle suit. Je saluë fort ma chere fille Madame de Torens, et Madame de Rabutin, qui est aussi ma fille; comme encore toutes celles qui sont autour de vous, que vous sçavez m'estre precieuses plus qu'il ne se peut dire.

Dieu soit à jamais dedans nostre cœur pour y vivre et regner eternellement; c'est luy qui sçayt ce qu'il luy plaist que nous soyons en la tres-parfaicte unyon qu'il a faite en luy-mesme et par luy-mesme. *Amen.*

P. S. Il seroit mieux qu'on accommodast le procez en mon absence, à cause de ma trop grande condescendance. Je prieray pour le pauvre sire Pierre, et louë Dieu qu'il soit passé en bonne disposition.

DII.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Il luy marque sa resignation à la volonté de Dieu, et luy enseigne un remede pour guerir ses maladies spirituelles.

12 aoust 1613.

Haussons nostre cœur, ma tres-chere Mere : voyons celuy de Dieu tout bon, tout aymable pour nous : adorons et benissons toutes ses volontez : qu'elles tranchent, qu'elles taillent sur nous, et partout où il luy playra; car nous sommes siens eternellement. Vous verrez bien que parmy tant de destours nous ferons prou, et que Nostre Seigneur nous conduira par les deserts à sa saincte terre de promission, et que de tems en tems il nous donnera de quoy priser les deserts plus que les fertiles campaignes, dans lesquelles les bleds croissent en leurs saysons; mais la manne pourtant n'y tombe pas.

Mon Dieu! ma tres-chere Mere, quand vous m'escrivistes que vous estiez une pauvre abeille, je pensay que je ne le voudrois, tandis que vos seicheresses et afflictions dureront : car ce petit

animal, qui en santé est si diligent et pressant, perd le cœur et demeure sans rien faire tout aussitost qu'il est malade.

Mais depuis je changeay de souhaicts, et dis : Ah! ouy, je le veux bien, que ma mere soit abeille, mesme quand elle sera en travail spirituel; car ce petit animal n'a point d'autre remede de soy-mesme en ses maladies, que de s'exposer au soleil, et attendre la guerison de sa chaleur et de sa lumiere.

O Dieu! ma fille, mettons-nous ainsi devant nostre soleil crucifié, et puis disons-luy : O beau soleil des cœurs, vous vivifiez tout par les rayons de vostre bonté : nous voicy my-morts devant vous, d'où nous ne bougerons point que vostre chaleur ne nous arrive, Seigneur Jesus. Ma tres-chere fille, la mort est une vie, quand elle se fait devant Dieu.

Appuyez vostre esprit sur la pierre qui estoit representée par celle que Jacob avoit sous sa teste quand il vid la belle eschelle : c'est celle-là mesme sur laquelle sainct Jean l'Evangeliste se reposa au jour de l'excez de la charité de son maistre. Jesus, nostre cœur et le cœur de nostre cœur, veillera amoureusement sur vous. Demeurez en paix. Dieu soit à jamais au milieu de vostre cœur, et qu'à jamais il le rende plus uniquement sien. Vive Jesus! *Amen, amen.*

DIII.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Vers octobre 1613.

La Mère de Blonay, étant encore dans le monde chez son père, reçut sept pauvres, les assista, et en pansa trois d'ulcères fort dégoûtants.

Quelque temps après sa profession religieuse, étant malade de la fièvre, un matin, après ses prières, et en attendant l'accès de son mal, elle s'endormit et s'imagina voir en songe ces sept pauvres qu'elle avait logés et pansés chez son père. « Hélas! dit-elle en sa pensée, je suis religieuse, et » m'étant une fois dépouillée de tout, je n'ai plus rien pour faire l'aumône. »

Sur cela le premier pauvre, répondant à sa pensée, lui dit : « Ma sœur » Marie-Aimée de Blonay, vous êtes véritablement religieuse professe, » et vous avez tout quitté; aussi nous ne venons pas ici pour vous rien » demander, mais pour vous donner; » et, lui serrant la main, ajouta : « Celui qui vaincra mangera du fruit de l'arbre de vie qui est dans le para- » dis de mon Dieu. »

Le second, en la touchant de même, lui dit : « Quiconque sera vainqueur « ne recevra aucune atteinte de la seconde mort. »

Le troisième, en usant de même, dit : « Le victorieux aura de la manne » cachée, et une pierre blanche sur laquelle sera écrit un nom nouveau, » qu'aucun autre ne connaît que celui qui le reçoit. »

Le quatrième dit, en marquant une joie particulière : « Dieu donnera » puissance sur les peuples à quiconque sera victorieux. »

Le cinquième dit : « Celui qui sera vainqueur sera vêtu d'habits blancs, » son nom ne sera point effacé du livre de vie; et, de plus, notre maître et » votre époux confessera son nom devant le Père éternel et devant les » anges. »

Le sixième ajouta : « Quiconque sera vainqueur deviendra une ferme co- » lonne dans le temple de mon Dieu, et ne sortira plus. Il portera écrit » sur son front le nom de mon Dieu et le nom de la ville de mon Dieu, qui » est la nouvelle Jérusalem. »

Le septième enfin lui serra fortement la main, en lui disant : « Jésus » notre roi fera asseoir celui qui remportera la victoire dans la gloire éter- » nelle de son propre trône, comme il est assis lui-même sur le trône de son » Père (Apoc. 1-3). »

Il est à remarquer que, lorsque ce songe arriva à la Mère de Blonay, elle n'avait jamais lu ni entendu lire de suite ces sept passages, et que cette vérité a été bien reconnue par ses supérieurs, comme l'assure l'auteur de sa vie, qui la connaissait fort bien, ayant été son évêque et son supérieur immédiat.

Après ces paroles ils se retirèrent tous, excepté le premier, qui lui serra les deux mains et lui dit : « Ma sœur Marie-Aimée de Blonay, soyez géné- » reuse et victorieuse, car qui est semblable au grand Dieu des armées pour » qui nous combattons? » Sur cela la Mère de Blonay s'éveilla sans aucun frisson ni ressentiment de fièvre, et avec de très-grandes lumières dans le fond de son âme.

Elle fit récit de son heureuse aventure à la Mère de Chantal, et celle-ci l'envoya par écrit au saint Fondateur, qui était alors obligé de garder la chambre pour un mal de jambe. Le saint prélat lui écrivit en réponse cette lettre.

Quand ma mauvaise jambe me le permettra, j'iray voir la bonne santé et le bon cœur de nostre chere cadette. Si ces pauvres qui luy ont parlé sont de la terre ou du ciel, je ne sçay, Dieu le sçayt; mais je sçay bien qu'ils luy ont parlé le langage de Jesus-Christ et de S. Jean escrivant aux evesques d'Ephese, de Smyrne, de Pergame, de Thyatire, de Sardes, de Philadelphie et de Laodicée. Dites à ceste chere fille, qu'elle n'examine point curieusement le songe qu'elle a fait, mais qu'elle profite soigneusement et humblement de sa santé de cœur et de corps pour le service et la gloire de Dieu. L'humilité et la fidellité interieure, joinctes à la vraye charité et constance au bien, sont les veritables marques des veritables graces surnaturelles.

DIV.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Il luy mande l'estat de sa santé et de ses occupations, et tesmoigne un grand zele pour le service de Dieu et le salut des ames.

Vers le 20 novembre 1613.

TRES-CHERE fille, il sera force que vous souffriez ma briefveté, car me voicy encore parmy tant d'affaires, que je ne sçay de quel costé me tourner, surtout maintenant au despart. Or sus, qu'est-il besoin de parler ainsi à une ame qui me cognoist comme elle-mesme? Je me porte fort bien, graces à nostre Sauveur, qui me donne un certain courage nouveau de l'aymer, servir et honnorer plus que jamais, de tout mon cœur, de toute mon ame et de tout moy-mesme; mais je dy de tout moy-mesme, ma tres-chere fille, m'estant advis que jusques à present je n'ay point eu l'ardeur ny le soing convenables au devoir que j'ay à ceste immense bonté.

Helas! je voy ces pauvres brebis errantes : je traitte avec elles, et considere leur aveuglement palpable et manifeste. O Dieu! la beauté de nostre saincte foy en paroist si belle, que j'en meurs d'amour; ce m'est advis que je dois serrer le don precieux que Dieu m'en a fait dedans un cœur tout parfumé de devotion. Ma tres-chere fille, remerciez ceste souveraine clarté, qui respand si misericordieusement ses rayons dans ce cœur, qu'à mesure que je suis parmy ceux qui n'en ont point, je voy plus clairement et illustrement sa grandeur et sa desirable suavité. Dieu, qui en cela m'assiste, veüille retirer et ma personne et mes actions à sa gloire et à son honneur, selon nostre souhaict.

Il nous faut faire des efforts pour devenir saincts et rendre de grands services à Dieu et au prochain : sa bonté me fait savourer des douceurs, certes, extraordinaires et suaves, et qui ressentent au lieu d'où elles viennent. Oh! que nostre Sauveur est bon, et comme il traitte tendrement avec mon pauvre chetif courage! mais je suis bien resolu de luy estre fort fidelle, et specialement au service de nostre cœur, que plus sensiblement que jamais je voy et sens estre unique. O Dieu! ma tres-chere fille, qui pouvoit mesler si parfaictement deux esprits, qu'ils ne fussent qu'un seul esprit indivisible, inseparable, sinon celuy qui est unité par essence?

Les affaires de religion, qui s'accroissent icy tous les jours, me font arrester plus longuement que je ne pensois, ma tres-

chere fille; mais, certes, tres-aggreablement, puisque c'est pour la gloire de Dieu, et le service des ames qu'il a racheptées : lesquelles, en divers lieux de ce bailliage, demandent qu'on leur restablisse le sainct exercice. Mon Dieu! ma tres-chere fille, que ce m'est une honnorable et douce peyne que celle-cy, qui me fait esperer que, sinon maintenant, au moins par cy-apres, tout ce pays pourra estre purgé de tant d'infection que le mal-heur de l'heresie y avoit assemblée!

Hyer nous restablismes le sainct exercice à Dyvonne, gros et beau village. Ces jours suivans il y a apparence d'en faire de mesme en deux autres; et oultre cela, nous prescherons icy, et parlerons à quelques ames devoyées, et, bien que peut-estre ne les reduirons-nous pas, parce que pour l'ordinaire les considerations humaines empeschent celles de leur salut; si est-ce que nous ne pensons pas peu faire quand nous leur faysons confesser que nous avons rayson, comme plusieurs ont fait jusqu'à present. Priez particulierement ce Sauveur, ma tres-unique fille, pour la conversion de ceux pour lesquels j'ay commencé de travailler, affin qu'ils voyent la saincte verité, sans laquelle ils ne sçauroient que se perdre.

Mille et mille fois le jour mon cœur se treuve chez vous, avec mille et mille souhaicts qu'il respand devant Dieu pour vostre consolation. Hé! Seigneur Jesus, vivez et regnez eternellement dans ce cœur que vous nous avez donné. Vostre, etc.

DV.

S. François de Sales à Madame de Chantal.

Sur l'amour de Dieu dans les changemens, et sur la fin de l'année.

Le dernier jour de 1613.

Ouy, ma tres-chere fille, ma mere, il faut aymer la tres-saincte volonté de Dieu aux petits et grans changemens. Celle qui m'empesche d'aller à vous aujourd'huy est petite et grande, je vous la diray à nostre premiere veuë; cependant, faites vos petits et grans changemens avec le plus de perfection qu'il vous sera possible. Apres y avoir bien pensé devant Dieu, je me suis resolu qu'il faut affermir nostre Congregation à faire ces changemens ce jour auquel Dieu fait les siens, nous faysant tous passer d'une année à l'autre, donnant une leçon annuelle de nostre instabilité, de nostre changement, du renversement et de l'aneantissement des années qui nous menent à l'eternité.

DVI (Fragment).

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Il luy annonce qu'il travaille à partir de ce jour, à la composition du *Traitté de l'Amour de Dieu.*

11 janvier 1614.

Nostre interieur n'a plus de resistance ; il faut que la crainte et la paresse de l'homme exterieur cede à la volonté victorieuse de nostre Maistre, qui veut que, tout froid et tout glacé que je suis, j'escrive de son sainct amour. Comptez ce jour pour celuy auquel je commence d'y employer tous les momens que je pourray tirer de la presse de mes autres devoirs, et invoquez incessamment sur moy l'amour du divin Amant.

DVII.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Sur le jour de la naissance de Madame de Chantal.

23 janvier 1614.

Ma tres-chere fille, vous m'avez fait playsir en me faysant sçavoir que c'est aujourd'huy le jour de vostre naissance, car je n'y pensois pas ; Job desiroit que le jour de sa naissance perist, et moy, je souhaitte que le jour qui a veu naistre ma tres-chere Mere soit compté entre les jours heureux et benis és siecles des siecles ; cependant, ces jours de nos naissances doivent nous humilier, en nous faysant voir le neant d'où nous venons, et nous encourager en faysant voir la fin pour laquelle Dieu nous a donné commencement.

DVIII.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

S. François luy annonce son despart pour Chamberi.

Annessy, 25 janvier 1614.

Voicy le jour de mes adieux, car je dois partir demain pour aller à Chamberi, où le recteur des Jesuites m'attend et me dit recevoir ces cinq ou six jours de Caresme prenant ; je pretens de me revoir partout, et de remettre toutes les pieces de mon cœur en leur place.

DIX.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Il luy envoie les Litanies de sainct Joseph.

Annessy, 19 mars 1614.

Ma tres-chere fille, voilà les Litanies du glorieux Pere de nostre vie et de nostre amour. Je croyois de vous les envoyer escrittes de ma main; mais, comme vous sçavez, je ne suis pas à moy. J'ay neantmoins prins le loysir de les revoir, de les corriger, et d'y mettre les accens, affin que nostre fille de Chastel ayt plus de facilité à les chanter, sans y faire des fautes. Mais vous, ma fille, qui ne pourrez pas chanter les loüanges de ce sainct de nostre cœur, vous les ruminerez, comme l'Espouse, entre vos dents; c'est-à-dire, que vostre bouche estant close, vostre cœur sera ouvert à la meditation des grandeurs de cest Espoux de la Reyne de tout le monde, nommé Pere de Jesus, et son premier adorateur apres sa divine Espouse.

DX.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Reflexions religieuses sur le Sainct-Suaire.

4 mai 1614.

En attendant de vous voir, ma tres-chere Mere, mon ame saluë la vostre de mille et mille souhaicts, que Dieu la remplisse toute de la vie et mort de son fils Nostre Seigneur.

J'estois il y a un an, et environ ces heures, à Turin; et monstrant le Sainct-Suaire parmy un si grand peuple, plusieurs gouttes de la sueur qui tomboit de mon visage rencontrerent dedans le Sainct-Suaire mesme; et nostre cœur sur cela fit ce souhaict : Hé! playse à vous, Sauveur de ma vie, mesler mes indignes sueurs avec les vostres, et destremper mon sang, ma vie, mes affections dedans les merites de vostre sacrée moyteur!

Ma tres-chere Mere, le Prince-Cardinal se cuyda fascher de quoy ma sueur desgouttoit sur le Sainct-Suaire de mon Sauveur: mais il me vint au cœur de luy dire, que Nostre Seigneur n'estoit pas si delicat, et qu'il n'avoit point respandu de sueur ny de sang que pour les mesler avec les nostres, affin de leur donner le prix de la vie eternelle. Ainsi puissent nos souspirs s'allier aux siens, affin qu'ils montent en odeur de suavité devant le Pere eternel.

Mais de quoy me vay-je souvenir? J'ay veu que quand mes freres estoient malades en leur enfance, ma mere les faysoit coucher dans la chemise de mon pere, disant que les sueurs des peres estoient salutaires aux enfans. O que nostre cœur se couche en ceste saincte journée dans le suaire de nostre divin Pere, enveloppé de ses sueurs et de son sang; et que là il soit, comme la mort mesme de ce divin Sauveur, ensevely dans le sepulchre d'une invariable resolution de demeurer tousjours mort en soy-mesme, jusqu'à ce qu'il ressuscite en la gloire eternelle. *Nous sommes ensevelis,* dit l'Apostre, *avec Jesus-Christ en la mort d'iceluy, affin que nous ne vivions plus de la vieille vie, mais de la nouvelle. Amen.*

DXI.

S. François de Sales, à S. A. Madame Marguerite, Infante de Savoye, veufve de M. le Duc de Mantoue.

Il la supplie de prendre sous sa protection speciale les Dames de la Visitation de la ville d'Annessy, de leur procurer des lettres patentes, et de permettre que la premiere pierre de leur orato re soit posée en son nom.

Avant le 18 septembre 1614.

SERENISSIMA signora, si è fatta in Annecy una congregazione di dame honoratissime, parte vedove, parte zittelle, le quali scariche delle cose del mondo, attendono con grandissima pietà e edificazione al servizio del Signor Iddio, recitando ogni dì le ore della sacratissima Vergine insieme nel suo coro, facendo ogni dì l'orazione mentale, vivendo in ubedienza, sotto il governo di una superiore, ché esse hanno eletta, e osservando una esattissima abnegazione delle cose terrene, come si suole nelli monasterii più riformati. Le giovani non escono mai della casa, nella quale non v'entrano uomini, ma solamente le vecchie e ma-

MADAME, nous avons en ceste ville d'Annessy une congregation de tres-honnorables dames, les unes veufves, les autres filles, qui, n'ayant que du desgoust pour le monde, s'adonnent au service de Dieu avec une tres-grande pieté et une singuliere edification. Elles recitent toutes ensemble au chœur les heures de la tres-sacrée Vierge, font l'orayson mentale, et vivent dans l'obeyssance sous le gouvernement d'une superieure qu'elles ont esluë. De plus, elles observent une tres-grande abnegation des biens de la terre, comme il se prattique dans les monasteres les plus reguliers. Les jeunes ne sortent point de

la mayson (où les hommes, d'ailleurs, n'entrent jamais sous aucun pretexte), mais seulement les plus aagées et les plus sages, et c'est pour le secours des infirmes, principalement des pauvres femmes, qui, ayant de grands besoins, ont beaucoup à souffrir en ceste ville, où il n'y a qu'un pauvre hospital, qui n'a pas assez de revenu pour faire de grandes charitez.

Ceste congregation s'est formée sur le modelle d'autres semblables establies dans Milan par ce grand serviteur de Dieu, le glorieux S. Charles. Elles ont desjà une mayson; mais, desirant neantmoins faire construire un oratoire en l'honneur de la tres-saincte Visitation de la bien-heureuse Vierge, dans lequel il y aura une chapelle sous le nom du bien-heureux Amedée, lorsqu'il sera canonisé, Vostre Altesse Serenissime est tres-humblement supplyée de prendre ceste congregation sous sa protection speciale, affin qu'à l'ombre de son nom et à la faveur de sa charité, elle puisse vacquer aux choses celestes avec tranquillité, n'ayant rien qui la trouble ny au dedans ny au dehors.

A quoy il sera necessaire,

1° Que Vostre Altesse Serenissime desclare par lettres patentes, ou par lettres de cachet, qu'elle reçoit et prend sous sa protection ceste congregation en entier, et chacune des

ture, per soccorso degl'infermi, massime donne, le quali quando sono povere, patiscono molto in quella città, non essendovi se non un povero ospitale, che non ha modo di fare molta carità a dette inferme.

Ora essendosi formata quella congregazione a similitudine d'altre simili, stabilite in Milano, dal gran servo d'Iddio S. Carlo, ed avendo comprata una casa, e desiderando tuttavia fabbricar un oratorio al nome della santissima Visitazione della beatissima Vergine, nel quale pur vi sia una capella, che si dedicherà sotto il nome del beato Amedeo, quando sara canonizato, si supplica V. A. Serenissima, che si degni accettare, e recevere detta congregazione nella sua specialissima protezione, acciò che sotto l'ombra del suo Serenissimo nome, e col favor della sua carità, possà con tranquillità e pace interiore e esteriore attendere alle cose celesti, per il che sarebbe necessario,

1° Che V. A. Serenissima, o per lettere patenti, o perl ettere chiuse, manifestasse che ella riceve e piglia in protezione detta congregazione e ciascheduna delle sorelle, o sia no

dame, che in essa saranno, adesso e per l'avvenire.

2° Che V. A. Serenissima facia con lettere saper questa sua intenzione al signor march. di Lans, e al senato di Savoja, acciò dove occorrerà essi abbiano cura di detta congregazione.

3° Sarebbe anco conveniente, che simili lettere si scrivessero dall' Altezza del Serenissimo signor Duca nostro signore, per le quali facesse sapere che detta congregazione essendo per ordine suo nella protezione di V. A. vuole che sia, negli stati suoi, favorita e conservata.

Il che è tanto più raggionevole, che detta congregazione non mendica, anzi si stabilisse a spese delle dame congregate, ne pretende giammai aver entrata, se non per mantener gli edificii, la sacristia, il capellano, e pagar il medico loro, o per via de censi perpetui, o in altre maniere che non facciano aggravio a nessuno, ne diano impedimento alcuno alli dazii, overo taglie del Serenissimo Duca. Anzi detta congregazione essendo, come si spera, frà pochi anni dotata di quella entrata per quelle cose communi, le vedove scariche di figlioli, e le vergini che vorranno in castità, ubedienza, e pietà servir il Signor Iddio, avranno grandissima commodi-

sœurs ou dames en particulier, tant pour le present que pour l'advenir;

2° Que Vostre Altesse Serenissime fasse sçavoir son intention à M. le marquis de Lans et au senat de Savoye, affin que dans les occurrences ils prennent les interests de ladite congregation;

3° Il seroit encore à propos que Son Altesse Serenissime Mgr le Duc de Savoye envoyast de semblables lettres, par lesquelles il signifiast que ceste congregation s'estant mise sous la protection de V. A., c'est aussi sa volonté qu'elle soit favorisée et conservée en ses Estats.

Et cela est d'autant plus raysonnable, que ceste congregation ne mendie point d'aumosnes, mais s'establit aux frais des dames qui y sont entrées, et ne pretend jamais avoir de revenus, sinon pour contribuer aux entretiens, tant des bastimens et de la sacristie, que du chappelain et du medecin, soit par le moyen des rentes perpetuelles, soit par toute autre voye semblable, qui ne fasse aucun dommaige à personne, et qui ne mette nul empeschement aux daces (1) ou tailles du Serenissime Duc; et mesme laditte congregation sera, comme j'espere, dans peu d'années, dotée de revenus suffisans pour l'entretien de la communauté : si bien que les

(1) *Dazio*, don, taille.

veufves qui seront sans enfans, et les filles qui voudront servir Dieu dans la chasteté, l'obeyssance et la pieté, auront une grande facilité à y entrer, y estant receues moyennant une pension que leur famille leur assignera leur vie durant, sans qu'on exige rien de plus.

Cela estant ainsi, Vostre Altesse Serenissime fera une chose tres-aggreable à la divine Majesté et à sa tres-saincte Mere Nostre-Dame, si, recevant ceste devote congregation entre les bras de sa charité, elle daigne s'en advoüer la dame, la patronne et la mere.

Et parce que ladite congregation espere bientost bastir l'oratoire, ce luy sera un grand honneur et une grande consolation que la premiere pierre soit posée au nom de Vostre Altesse Serenissime; c'est pourquoy je la supplie, en finissant, qu'elle daigne envoyer quelque dame de sa Cour pour assister à la ceremonie, et y mettre la medaille accoustumée, tel qu'il playra à Vostre Altesse de la marquer.

Ainsi elle aura tousjours la meilleure part dans toutes les bonnes œuvres qui se feront en ladite congregation et dans l'oratoire, principalement aux oraysons de ces dames, qui jour et nuict invocqueront le Sainct-Esprit pour l'eternelle consolation de V. A. de laquelle j'ay l'honneur d'estre, Madame, le tres-humble, etc.

tà di ciò fare, perchè saranno ricevute in detta congregazione, mediante una sola pensione assegnatale dalla casa loro, mentre viveranno.

Onde V. A. Serenissima farà cosa gratissima alla Maestà divina, e alla sua Santissima Madre nostra Signora, se ricevendo questa pia congregazione nelle braccia della sua protezione, essa si degna chiamare signora, patrona e madre.

E perchè ben presto spera detta congregazione di fabricare l'oratorio suo, e che le sarebbe un' onor e consolazione d'importanza, che a nome di V. A. Serenissima si metesse la prima pietra, si supplica per fine, che degni commandar a qualche dama di quelle bande, di venir costì da parte di V. A. ed assistere alla posizione di detta pietra, mettendovi la medaglia solita, tale che V. A. si compiacerà di notare.

Che così V. A. avrà sempre ottima parte in tutte le bone opere che in detta congregazione, e detto oratorio si faranno, massime nelle orazioni di quelle dame, che giorno e notte invocheranno lo Spirito Santo per l'eterno consolazione di V. A.

Inscription de la premiere pierre du bastiment de la Visitation,

Qui fut commencé l'an 1614.

DEO *optimo maximo,* JESU CHRISTO, *sanctissimæ Matri Virgini* MARIÆ *Visitanti.*

Carolo Emmanuele Sabaudiæ, Henrico Gebennensium ducibus, anno millesimo sexcentesimo decimoquarto, decimâ-octavâ septembris, Margaride infante Sabaudiæ, viduâ ducis Mantuæ, protectrice, Francisco episcopo, congregationi Sororum oblatarum Visitationis devotioni sacrum.

A DIEU *tres-bon et tres-grand, à* JESUS-CHRIST, *et à sa tres-saincte Mere la Vierge* MARIE, *sous le titre de la Visitation.*

Charles-Emmanuel estant duc de Savoye, Henri de Savoye duc de Nemours et de Genevois, l'an mil six cent quatorze, le dix-huictiesme jour du mois de septembre, sous la protection de Marguerite, infante de Savoye, veufve du duc de Mantoue, et sous l'episcopat de Monseigneur François, present et officiant à ceste ceremonie, a esté jettée et benie ceste premiere pierre, monument consacré à la devotion de la congregation des Sœurs oblates de la Visitation.

DXII.

S. François de Sales, à M. de Forax, gentilhomme de la Chambre de M. le Duc de Nemours.

Il le prie de s'entremettre dans l'eschange projetté par nostre Sainct, d'un terrain qui appartenoit aux Dominicains d'Annessy, en faveur des Religieuses de la Visitation.

Vers le 18 septembre 1614.

MONSIEUR, l'extreme necessité que la Visitation a d'une partie du jardin de Sainct-Dominique, sur lequel le bastiment nouveau regardera, fait que plusieurs gens d'honneur ont pensé de proposer que les Peres de Sainct-Dominique prinssent une partie d'un jardin du college sur lequel ils regardent, et moyennant une recompense que l'on donneroit au college, que les Dames de la Visitation fourniroient, et qu'en ceste sorte les Peres de Sainct-Dominique lascheroient la partie requise de leur jardin en faveur de la Visitation, dont deux maysons, Sainct-Dominique et

la Visitation, demeureroient infiniment accommodées, et le college nullement incommodé.

Or, j'en parlay l'autre jour à Monsieur (1), qui treuva bon de le recommander aux administrateurs du college, par l'entremise de M. du Fresne. Mais maintenant que les Peres Barnabites sont remis, cela despendra aussi d'eux : c'est pourquoy, s'il playsoit à Monsieur de leur tesmoigner qu'il desire ce commun accommodement, il y a de l'apparence que la chose reüssiroit, pourveu que le tesmoignage de son desyr fust un peu bien exprimé : ce que Sa Grandeur fera facilement, puisqu'elle peut prier lesdits Barnabites de voir avec Messieurs de son Conseil si cela se pourra bonnement faire, et que s'il se peut sans grande incommodité, il desire fort affectueusement que cela se fasse, et qu'il les en prie.

Il reste que je vous supplie d'en parler à Monsieur, ce que je feray presentement, sans attendre davantage que les Peres Barnabites montent si haut, pour parler à Sa Grandeur; et il sera à propos qu'elle fasse ce bon office en ceste occasion. Je serois allé moy-mesme l'en supplyer, mais je n'ay pas creu que cela fust bien, puisque je me fusse rendu soupçonné; et peut-estre devrois-je en venir en ceste bonne affaire comme mediateur avec Messieurs du Conseil. Excusez-moy; j'espere ceste confiance. Monsieur, c'est en qualité de vostre, etc.

DXIII.

S. François de Sales, à une Dame.

Il l'exhorte à l'humilité : ceste vertu est le veritable esprit de l'Ordre de la Visitation. Cest ordre est estably pour la plus grande gloire de Dieu, et doit respecter les autres Instituts.

15 octobre 1614.

Si la Providence divine vous employe, ma tres-chere fille, vous devez vous humilier grandement, et vous resjouyr, mais en ceste bonté souveraine, laquelle, comme vous sçavez, vous a fait assez cognoistre qu'elle vous vouloit vile et abjecte à vos propres yeux, par les consolations qu'elle vous a données és essays que vous avez faits de vous avilir et abaysser. Non certes, ma chere fille, je ne seray point en peine de vostre conduitte, si vous marchez sur ce chemin-là; car Dieu sera vostre guide, et puis vous ne manquerez pas de personnes qui vous donneront con-

(1) Le duc de Nemours.

seil pour cela, selon vostre desir. J'escris au Pere Grangier, que je vous prie encore de saluer fort affectionnement de ma part, et l'asseurer de mon humble service pour luy.

Vous faites extremement bien de tesmoigner une tres-absolue indifference ; car aussi est-ce le vray esprit de nostre pauvre Visitation, de se tenir fort abjecte et petite, et de ne rien s'estimer, sinon en tant qu'il playra à Dieu de voir son abjection : et partant, que toutes les autres formes de vivre en Dieu luy soient en estime et honneur; et, comme je vous ay dit, qu'elle se tienne entre les congregations comme la violette entre les fleurs, basse, petite, de couleur moins esclatante; et luy suffise que Dieu l'a creée pour son service, et affin qu'elle donnast un peu de bonne odeur en l'Eglise : si que tout ce qui est le plus à la gloire de Dieu doit estre suivy, aymé et poursuivy. C'est la regle de tous les vrays serviteurs du ciel.

C'est sans doubte la grande gloire de Dieu qu'il y ayt une congregation de la Visitation au monde; car elle est utile à quelques particuliers effects qui luy sont propres : c'est pourquoy, ma tres-chere fille, nous la devons aymer. Mais s'il se treuve des personnes plus relevées, qui ayent aussi des pretentions plus grandes, nous devons les servir et reverer tres-cordialement quand l'occasion s'en presentera. J'attendray donc de vos nouvelles plus particulieres sur le service que vous pourrez rendre à ceste nouvelle plante, laquelle, si Dieu veut estre une plante de la Visitation, et une seconde Visitation, sa bonté en soit à jamais glorifiée.

Je suis bien ayse que vous logiez aux Ursulines : c'est une des congregations que mon esprit ayme. Resaluez-les de ma part, et les asseurez de mon affection à leur service en tout ce que je pourray, qui ne sera pourtant jamais rien, à cause de ce que je suis.

Tenez bon, ma tres-chere fille, dans l'enclos de nos sacrées resolutions : elles garderont vostre cœur, si vostre cœur les garde avec l'humilité, la simplicité, la confiance en Dieu. Vostre plus humble et affectionné frere et serviteur. — FRANÇOIS, Ev. de Geneve.

DXIV.

S. François de Sales, à la Mere de Chastel, à Lyon.

Le Sainct la console dans les peines qu'elle esprouvoit d'estre separée de luy et de madame de Chantal, qui l'avoit laissée à Lyon en qualité d'œconome du monastere de la Visitation.

Le jour de sainct Simon et sainct Jude, 28 octobre 1614.

CERTES, ma tres-chere fille, vous me faites bien playsir de me nommer vostre pere; car j'ay en verité bien un cœur amoureusement paternel pour le vostre, lequel je voy bien tousjours un petit foible en ces ordinaires legeres contradictions qui luy arrivent; mais je ne laisse pas de l'aymer. Car, encore qu'il luy semble quelquesfois qu'il va perdre courage pour des petites parolles et reprehensions qu'on luy fait, toutesfois il ne l'a encore jamais perdu, son courage, ce pauvre cœur; car son Dieu l'a tenu de sa main forte, et, selon sa misericorde, il n'a jamais abandonné sa miserable creature. O ma tres-chere fille! il ne l'abandonnera jamais : car, quoyque nous soyons troublez et angoissez de ces impertinentes tentations de chagrin et de despit, si est-ce que jamais nous ne voulons quitter Dieu, ny Nostre-Dame, ny nostre Congregation qui est sienne, ny nos Regles qui sont sa volonté.

Vous dites bien en verité, ma pauvre chere fille Peronne-Marie, ce sont deux hommes ou deux femmes que vous avez en vous. L'une est comme une certaine Marie, laquelle, comme fut jadis S. Pierre, est un peu tendre, ressentante, et se depiteroit volontiers avec chagrin quand on la touche : c'est ceste Marie qui est fille d'Eve, et qui, par consequent, est de mauvaise humeur. L'autre, c'est une certaine Marie qui a une tres-bonne volonté d'estre tout à Dieu, et, pour estre tout à Dieu, d'estre tout simplement humble, et humblement douce envers tous les prochains : et c'est celle-cy qui voudroit imiter S. Pierre, qui estoit si bon apres que Nostre Seigneur l'eut converti; c'est ceste Marie qui est fille de la glorieuse vierge Marie, et par consequent de bonne affection.

Et les deux filles de ces diverses meres se battent; et celle qui ne vaut rien est si mauvaise, que quelquesfois la bonne a bien à faire à s'en deffendre; et lors il est advis à ceste pauvre bonne qu'elle a esté vaincue, et que la mauvaise est la plus brave. Mais non certes, ma pauvre chere Peronne-Marie; ceste mauvaise-là n'est pas plus brave que vous; mais elle est plus affi-cheuse, perverse, surprenante et opiniastre; et quand vous allez

pleurer, elle est bien ayse, parce que c'est tousjours autant de tems perdu; et elle se contente de vous faire perdre le tems, quand elle ne vous peut pas faire perdre l'eternité.

Ma chere fille, relevez fort vostre courage, armez-vous de la patience que nous devons avoir avec nous-mesmes; reveillez souvent vostre cœur, affin qu'il soit un peu sur ses gardes à ne se laisser pas surprendre; soyez un peu attentive à cest ennemy; où que vous mettiez le pied, pensez à luy si vous voulez; car ceste mauvaise fille est partout avec vous, et, si vous ne pensez à elle, elle pensera quelque chose contre vous : mais quand il arrivera que de sursaut elle vous attaque, encore qu'elle vous fasse un peu chanceler et prendre quelque petite entorse, ne vous faschez point, mais reclamez Nostre Seigneur et Nostre-Dame; ils vous tendront la saincte main de leur secours, et s'ils vous laissent quelquesfois en peine, ce sera pour vous faire derechef resclamer et crier de plus fort à l'ayde.

N'ayez point honte de tout cecy ma chere fille, non plus que S. Paul, qui confesse qu'il avoit deux hommes en soy, dont l'un estoit rebelle à Dieu, et l'autre obeyssant. Soyez bien simple, ne vous faschez point, humiliez-vous sans descouragement, encouragez-vous sans presomption; sçachez que Nostre Seigneur et Nostre-Dame vous ayant mise au tracas du mesnage, sçavent bien et voyent que vous y estes tracassée; mais ils ne laissent pas de vous cherir, pourveu que vous soyez humble et confiante. Mais, ma fille, n'ayez point honte d'estre un peu barboüillée et poudreuse : il vaut mieux estre poudreuse que tigneuse; et pourveu que vous vous humiliez, tout se tournera en bien. Priez bien Dieu pour moy, ma chere fille, certes, toute bien-aymée; et qu'à jamais Dieu soit vostre amour et protection. *Amen.*

DXV.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

L'on ne doit pas se retenir de parler de Dieu dans les occasions où cela peut estre utile : il ne faut point avoir à cest esgard de respect humain. — Ce n'est pas estre hypocrite, de ne pas faire aussi bien que l'on parle. — Autres conseils à l'usage d'une personne du monde.

Décembre 1614.

Je respons à vostre lettre XIV, ma tres-chere fille.

1° Dites à ceste chere B. Marie, qui m'ayme tant, et que j'ayme encore plus, qu'elle parle librement de Dieu partout où elle pensera que cela soit utile, renonçant de bon cœur à tout ce

que ceux qui l'escoutent peuvent penser ou dire d'elle. En un mot, je luy ay desjà dit qu'il ne faut rien faire ou rien dire pour en estre loüé, ny laisser aussi de rien faire ou rien dire crainte d'estre loué. Et ce n'est pas estre hypocrite, de ne faire pas si bien que l'on parle : car, Seigneur Dieu! à quoy en serions-nous? il faudroit donc que je me tusse, de peur d'estre hypocrite, puisque si je parlois de la perfection, il s'en suivroit que je penserois estre parfaict. Non certes, ma chere fille, je ne pense pas estre parfaict, parlant de la perfection, non plus que je ne pense pas estre Italien, parlant italien : mais je pense sçavoir le langage de la perfection, l'ayant apprins de ceux avec qui j'ay conversé, qui le parloient.

2° Dites-luy qu'elle poudre ses cheveux, puisque son intention est droicte; car les cogitations qui viennent sur cela ne sont nullement considerables. Il ne faut pas entortiller vostre esprit parmy ces toiles d'aragnes. Les cheveux de l'esprit de ceste fille sont encore plus deslyez que ceux de sa teste, et c'est pourquoy elle s'embarrasse. Il ne faut pas estre si poinctilleuse, ny s'amuser à tant de respliques auxquelles Nostre Seigneur n'a point d'esgard. Dites-luy donc qu'elle marche à la bonne foy, par le milieu des belles vertus de la simplicité et humilité, et non par les extremitez de tant de subtilitez de discours et de considerations. Qu'elle poudre hardyment sa teste; car les faysans gentils poudrent bien leur pennage, de peur que les poux ne s'y engendrent.

3° Qu'elle ne perde pas le sermon ou quelque bonne œuvre, faute de dire : Hastez-vous; mais qu'elle le die doucement et tranquillement. Si elle est à table, et que le Sainct-Sacrement passe, qu'elle l'accompaigne en esprit, s'il y a d'autres gens à table avec elle; s'il n'y a personne, qu'elle l'accompaigne, si sans s'empresser elle peut y estre assez tost; et puis, qu'elle retourne doucement prendre sa refection; car Nostre Seigneur ne vouloit pas mesme que Marthe le servist avec empressement.

4° Je luy ay dit qu'elle pouvoit parler fortement et resolument és occasions où il est requis, pour retenir en devoir la personne qu'elle sçayt; mais que la force estoit plus forte quand elle estoit tranquille, et qu'on la faysoit naistre de la rayson, sans meslange de passion.

5° La societé des douze ne sçauroit estre mauvaise; car l'exercice duquel elle se sert est bon; mais il faut que ceste B. M. qui ne veut point de *peut-estre*, souffre celuy-cy, que peut-estre ceste societé est veritable; car, n'estant nullement tesmoignée

par aucun prelat, ny aucune personne digne de foy, nous ne sçaurions estre asseurez qu'elle ayt esté instituée; le livret qui le dit n'alleguant ny autheur ny tesmoin qui en asseure. Ce qui ne peut nuyre et peut profitter est neantmoins bon.

6° Qu'elle marche en l'orayson, ou par poincts, comme nous avons dit, ou selon son accoustumée; il importe peu : ains nous nous souvenons bien que nous luy dismes que seulement elle preparast les poincts, et s'essayast au commencement de l'orayson de les savourer; et si elle savoure, c'est signe que Dieu veut qu'elle suive ceste methode, au moins alors. Que si neantmoins la douce presence accoustumée l'occupoit par apres, elle s'y laissast aller, et aux collocques aussi qu'elle fait par Dieu mesme, qui sont bons en la sorte qu'elle me les represente en vostre lettre : mais pourtant il faut aussi quelquesfois parler à ce grand *Tout*, comme voulant que nostre *rien* fasse quelque chose. Or, puisque vous lisez nos livres, je n'adjousteray rien, sinon que vous alliez simplement, rondement, franchement et avec la naïfveté des enfans, tantost entre les bras du Pere celeste, tantost tenue par la main.

7° Quant à madame de N., s'il y a apparence qu'on puisse eriger une mayson par delà, il la faut faire venir icy; car il y aura plus de facilité de la renvoyer; si moins, je suis d'advis qu'elle suive sa premiere visée. Mais au premier cas, je vous laisseray mesnager l'affaire pour Lyon, non pas envers ma sœur Fabre, qui sera tousjours contente de ce que nous ferons, estant si grandement nostre fille et sœur, comme elle l'est, mais ailleurs allons comme vous sçavez.

Or de cecy faites-en la response à M. de Boqueron, s'il vous playst, en cas que je ne puisse pas luy escrire; car je suis fort pressé, certes, et par consequent ne sçaurois escrire à M. de Sainct-André pour ce coup. Si vous luy faites voir la copie de ce que j'escrivois à Madame de Vissilieu, cela suffiroit pour un tems.

Je suis ayse que mes livres ont treuvé de l'accez en vostre esprit, qui estoit si brave que de croire qu'il se suffisoit à soymesme : mais ce sont des livres du pere et du cœur duquel vous estes la chere fille, puisqu'ainsi il a pleu à Dieu, auquel soit à jamais honneur et gloire.

DXVI.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Sainct François luy parle de son voyage à Lyon, pour y establir les Sœurs de la Visitation.

1614 (1).

MADAME, la pensée m'est venue en escrivant à M. Berger que peut-estre Monseigneur le Cardinal (2) le rendra vostre pere spirituel à Paris, puisque il se va rendre ecclesiastique aux quatre-tems des Cendres, et je croy que la maison en seroit bien et cordialement assistée. Je vous prie qu'en entrant ou sortant d'Orleans vous preniez occasion de voir la Mere prieure des Carmelites, fille aynée de la sœur Marie de l'Incarnation, laquelle, tandis que je fus à Paris, il y a vingt ans, estoit non-seulement, ma fille spirituelle, mais ma partiale, aagée d'environ treize ans, et qui avoit un naturel bon, franc et naïf, comme aussi la Mere superieure qui fit en ce tems-la son premier vœu de virginité et sa confession generale devant moy. Je me trompe si vous ne treuvez à Moulins quelque sorte de tentation à cause de la singularité de ma sœur Marie-Aymée, mais je pense pourtant que ce ne sera qu'une tentation humaine et digne de charité. M. Boucher, chancelier et theologal d'Orleans, est mon ancien compaignon d'estude qui m'a tousjours grandement aymé.

Puisque la conduitte de vostre chemin de Paris à Dijon, pour passer par les monasteres, requiert que vous veniez à Moulins, et que les sœurs que l'on prendra icy et à Grenoble vous aillent prendre là, il faudra donc sçavoir à poinct nommé le tems auquel il les faudroit envoyer, et comme quoy les choses passeront, c'est-à-dire d'où viendra l'advis que nous devons recevoir; mais il me semble pourtant que n'y ayant que quarante lieues d'icy à Dijon, ce sera grandement allonger le chemin de passer à Moulins. Je ne sçay pas bonnement combien il y a de Moulins à Montferrant, mais si cela est assez commode, je pense que ce seroit de la consolation à ces filles que vous les allassiez prendre..... leur superieure pour Dijon, laquelle, comme je prevoy, il y aura peyne de tirer, selon que vous verrez par la lettre qu'elle m'escrit cy-joincte. J'ay desjà adverti ma sœur Marie-Marguerite Milletot, oultre laquelle il seroit peut-estre bon d'envoyer encore là la

(1) Sainte Chantal et sa colonie arrivèrent à Lyon le 25 janvier 1615.
(2) Le cardinal de Marquemont, archevêque de Lyon.

sœur Bernarde-Marguerite, laquelle s'est tellement amendée, qu'enfin elle est receue à la profession.

Je suis de l'advis de M. de Marillac, que nos sœurs allant par les champs portent leur crucifix avec elles.

J'ay veu l'histoire de la consultation faite pour nostre treschere fille Madame de Port-Royal, sur laquelle il n'y a rien à dire, sinon que je voy un examen merveilleusement ponctuel en ce que on y a pensé que la longueur du tems, et la multitude des actions de superiorité, nonobstant la protestation et le continuel desadveu interieur, ceste fille soit tellement obligée de demeurer qu'elle ne puisse pas faire autrement, car bien que cela soit probable en terme de conscience, si est-ce que cela n'est pas advoüé de tous, et de plus le Pape en peut dispenser. Je tiens aussi la comparayson de la perfection de la regle de sainct Benoist avec l'institut de la Visitation un peu rigoureuse et desadvantageuse, car il faudroit faire la comparayson de la regle de sainct Benoist avec la regle de sainct Augustin, et bien que peut-estre la regle de sainct Benoist demeurast encore superieure en perfection, si est-ce que la comparayson empescheroit tout mespris pour la Visitation, c'est-à-dire toute tentation de mespris. Mais tout cecy que je vous dy sur ceste consultation ne doit estre nullement allegué, ains simplement consideré avec humilité, et laisser en sincerité la decision à Rome. Et partant, il faut bien advertir ceste chere fille qu'elle n'est pas de la vivacité de son esprit pour respliquer et respondre, et qu'au moins à cela elle suive l'Institut de la Visitation, et comme que ce soit elle pourra de tems en tems souslager son esprit, puisqu'elle a la permission d'entrer à la Visitation, et si j'espere que s'accommodant doucement au bon playsir de Dieu, il la consolera finalement.

Si vous sçaviez, ma chere Mere, combien il m'arrive de destour en ceste ville du despart de M. Rolland, vous ne seriez pas estonnée si je n'escris pas aux cheres ames que la mienne et la vostre ayment tant. Madame la presidente Amelot sçayt bien, je m'asseure, que mon cœur est tout sien devant Dieu et ses anges, je me resjouy avec elle de l'honneur, du bon-heur que sa chere fille Marie aura à ceste feste de Pasques en sa premiere communion, et si j'estois là, je prendrois bien à faveur d'estre son instituteur à ceste action qui, à la verité, est bien importante; le petit livret du Pere Fulve Androce, *de la Confession et Communion*, contient plusieurs petits poincts propres à cela, mais puisque, comme je croy, le Reverend Pere Suffren est à Paris, rien ne luy peut manquer.

Nous enverrons donc, quand vous le marquerez et ainsi vous l'ordonnerez, des filles pour vous accompaigner à Dijon, selon le nombre que vous nous diriez estre necessaire; nous avons pensé pour cela à ma sœur Marie-Adrienne Fichet, laquelle est de bon esprit et de bon cœur, comme vous sçavez; à ma sœur Françoise-Augustine de Moyran pres Sainct-Claude, que je confesse estre une fille grandement à mon gré, et, si je ne me trompe, tout à fait irreprehensible en l'interieur et en l'exterieur; à ma sœur Marguerite-Scholastique de Bourgoigne, qui est douce, manyable et de bon esprit, cousine germaine de vostre assistante; à ma sœur Marguerite-Agnes, qui est d'aupres de Vienne, qui est de bonne mayson, de bonne observance et d'une aggreable simplicité; à ma sœur Peronne-Marie Benob, sœur domestique, grandement douce et plyable; oultre ma sœur Marie-Marguerite Milletot, qui viendra de Grenoble, que vous cognoissez, et ma sœur Bernarde-Marguerite, qui est celle de Dijon, que vous nous envoyastes, de la capacité de laquelle bien qu'on ayt doubté quelques mois durant, on a depuis eu bonne satisfaction. Il est à considerer si vous treuverez plus à propos qu'on la fasse professe icy, ou qu'on l'envoye pour faire profession à Dijon sur l'attestation qu'on luy feroit icy de sa capacité, car nous avons pensé que peut-estre seroit-on bien ayse que ceste action se fist là en presence de ses parens et amys, et la rendre ainsi la premiere fille de ce monastere. Or ce sera donc à vous, ma tres-chere Mere, de nous advertir si vous voudrez ou moins ou plus de filles et quand elles devront partir.

DXVII.

S. François de Sales, à Monsieur de Blonay.

Il luy donne advis du choix qu'on a fait de la Mere de Blonay sa fille, pour servir avec Madame de Chantal à la fondation de la seconde mayson de l'Ordre à Lyon, et il le prie de donner son consentement à l'esloignement de sa fille, pour le bien de la chose.

2 janvier 1615.

Monsieur mon tres-cher frere, Dieu nous visite en sa douceur, et veut que la Visitation soit invitée par nostre tres-bon Monseigneur de Lyon, de l'aller visiter dans son diocese, pour y establir une mayson de Nostre-Dame comme la nostre d'Annessy. Or, d'autant que l'entreprinse est grande, et que c'est la premiere saillie ou production de nostre mayson (que je desire qui ne produise que rien de bon), nous voulons y envoyer la cresme de nostre Congregation.

Et parce que nostre tres-chere fille Marie-Aymée est un des plus precieux subjets, je desire de la poser aux fondemens de ce nouvel edifice. J'espere que vostre pieté, mon cher frere, vous fera volontiers acquiescer à l'esloignement de ceste chere fille, puisqu'il est requis à la gloire de Dieu; et encore (pour parler un peu humainement à un pere qui ayme bien son enfant) ceste mission est glorieuse à nostre fille, à laquelle je ne me haste point de demander si elle voudra aller, me tenant asseuré de son obeyssance, comme je suis asseuré de vostre resignation, et que vous le devez estre de l'affection fraternelle de vostre, etc.

DXVIII.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Il luy souhaitte un heureux voyage.

Vers le 23 janvier 1615 (1).

Voicy le souhaict de vostre pere, ma tres-chere fille : Dieu soit avec vous au chemin par lequel vous irez; Dieu vous tienne tousjours vestue de la robbe de sa charité; Dieu vous nourrisse du pain celeste de ses consolations; Dieu vous ramene saine et sauve en la mayson de vostre pere; Dieu soit à jamais vostre Dieu, ma chere Mere! Ce sont les benedictions que Jacob se souhaittoit, quand il partit de Bethel, et ce sont celles-là que je me souhaitte à moy-mesme, ma tres-chere et tres-unique fille, à vostre despart de ce lieu, où vous demeurez en partant, et d'où vous partez en demeurant.

Allez en paix, ma tres-chere fille, allez en paix où Dieu vous appelle; demeurez en paix, mais demeurez en la saincte paix de Dieu, où il vous tient et arreste icy. Les ames que Dieu a rendues tout une sont inseparables : car qui peut separer ce que Dieu a joinct? Non, ny la mort, ny chose quelconque, ne nous separera jamais de l'unité qui est en Jesus-Christ, qui vive à jamais en nostre cœur! *Amen.*

(1) Cette date n'est que présumée.

DXIX.

S. François de Sales, à Madame de Chantal, à Lyon.

Il luy souhaitte mille benedictions, et l'encourage à surmonter toutes difficultez qui pourroient se rencontrer dans son entreprinse; enfin, il luy promet l'assistance de ses prieres.

26 janvier 1615.

Or sus, ma tres-chere fille, puisque Dieu est l'unité de nostre cœur, qui nous en separera jamais? Non, ny la mort, ny la vie, ny les choses presentes, ny les futures, ne nous separeront jamais, ny ne diviseront nostre unité. Allons donc, ma tres-chere fille, avec un seul cœur, où Dieu nous appelle : car la diversité des chemins ne rend rien de divers en nous, puisque c'est à un seul object et pour un seul subjet que nous allons. O Dieu de mon cœur! tenez ma tres-chere fille de vostre main : que son ange soit tousjours à sa dextre, pour la proteger ; que la saincte Vierge Nostre-Dame la recrée tousjours de l'aspect de ses yeux debonnaires.

Ma tres-chere fille, la Providence celeste vous assistera : invoquez-la avec confiance en toutes les difficultez desquelles vous vous treuverez environnée. A mesure que vous allez oultre, ma tres-chere mere, ma fille, vous devez prendre courage, et vous resjouyr de quoy vous contentez Nostre Seigneur, le contentement seul duquel contente tout le paradis. Pour moy, je suis là où vous estes vous-mesme, puisque la divine Majesté l'a ainsi voulu eternellement. Allons donc, ma chere fille, allons suavement et joyeusement faire l'œuvre que nostre Maistre nous a marquée.

Eh! ma tres-chere Mere, ma fille, il me vient en memoire que le grand S. Ignace, qui portoit Jesus-Christ en son cœur, alloit joyeusement servir de pasture aux lyons, et souffrir le martyre de leurs dens : et voilà que vous allez, et nous allons, s'il playst à ce grand Sauveur, à Lyon, pour y faire plusieurs services à Nostre Seigneur, et luy preparer plusieurs ames desquelles il se rendra l'espoux : pourquoy n'irions-nous joyeusement au nom de nostre Sauveur, puisque ce sainct alla si allegrement au martyre de nostre Sauveur?

Que bien-heureux sont les esprits qui marchent selon la volonté de ce divin esprit, et le cherchent de tout leur cœur, laissant tout, et le pere mesme qu'il leur a donné, pour suivre sa divine Majesté.

Allez, ma tres-chere Mere, ma fille; vos anges de deçà tien-

nent les yeux sur vous et sur vostre petite trouppe, et ne vous peuvent abandonner, puisque vous n'abandonnez point le lieu de leur protection, ny les personnes de leur garde, que pour n'abandonner pas la volonté de celuy pour la volonté duquel ils s'estiment heureux d'abandonner maintes fois le ciel. Les anges de delà, qui vous attendent, enverront à vostre rencontre leurs benedictions, et vous regardent allant vers leurs lieux avec amour, puisque c'est pour cooperer à leur sainct ministeré.

Tenez vostre cœur en courage ; car, puisque vostre cœur est à Dieu, Dieu sera vostre courage. Allez donc, ma fille, allez avec mille et mille benedictions que vostre pere vous donne ; et sçachez que jamais il ne manquera de respandre, par toutes les inspirations que son ame fera, des combles de souhaicts sacrez sur la vostre. Ce sera son premier exercice au resveil du matin, le dernier au coucher du soir, et le principal à la saincte Messe. Vive Jesus et Marie! *Amen.*

DXX.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Les difficultez sont les marques de la bonté des entreprinses, et les contradictions sont inseparables du service de Dieu. — Les adversions sont les tentations des personnes spirituelles, et il en arrive ordinairement dans les bonnes œuvres qui despendent du concours de plusieurs personnes. — Il faut alors se supporter mutuellement, et mettre sa confiance en Dieu.

Fin de janvier 1615.

Je n'ay receu aucune de vos lettres, ma tres-chere fille, depuis vostre despart : cela, je vous prie, que veut-il dire? Or, je sçay bien neantmoins que vostre charité est invariable ; mais j'apprens par les lettres venues de Lyon, que vous estes malade, et un peu mesme estonnée de n'avoir point treuvé les choses en si bons termes comme nostre desir me le faysoit imaginer. Voilà, ma tres-chere fille, des vrays signes de la bonté de l'œuvre : l'accez y est tousjours difficile, le progrez un peu moins, et la fin bien-heureuse.

Ne perdez point courage; car Dieu ne perdra jamais le soing de vostre cœur et de vostre trouppe, tandis que vous vous confierez en luy. La porte des consolations est mal-aysée, la suite sert de recompense. Ne vous desgoustez point, ma chere fille, et ne laissez point affaiblir vostre esprit entre les contradictions. Quand fut-ce que le service de Dieu en fut exempt, surtout en sa naissance?

Mais il faut que je vous die naïfvement ce que je crains plus

que tout en ceste occurrence : c'est la tentation des adversions et respugnances entre vous et nostre N.; car c'est la tentation qui arrive ordinairement és affaires qui despendent de la correspondance de deux personnes ; c'est la tentation des anges terrestres, puisqu'elle est arrivée entre les plus grands saincts, et c'est nostre imbecillité de tous tant que nous sommes enfans d'Adam, qui nous ruyne, si la charité ne nous en deslivre.

Quand je vois deux apostres (1) se separer l'un de l'autre pour n'estre pas d'accord au choix d'un troisiesme compaignon, je treuve bien supportables ces petites respugnances, pourveu qu'elles ne gastent rien, comme ceste separation-là, qui ne troubla point la mission apostolique. Si quelque chose de tel arrivoit entre vous deux qui estes filles, cela ne seroit pas estrange, pourveu qu'il ne durast pas. Mais neantmoins, ma tres-chere fille, rehaussez vostre esprit, et croyez que vostre action est de grande consequence : souffrez, ne despitez point, adoucissez tout; regardez que c'est la besongne de Dieu à laquelle ceste dame s'employe selon son sentiment, et vous selon le vostre, et que toutes les deux vous devez vous entre-porter et entre-supporter pour l'amour du Sauveur : deux ou trois années se passent bientost, et l'eternité demeure.

Vostre maladie corporelle sert de surcharge; mais l'assistance promise aux affligez vous doit grandement fortifier. En somme, gardez-vous bien des descouragemens. Croyez-moy, il faut semer en travail, en perplexité, en angoisse, pour recueillir en joye, en consolation, en bon-heur; et la saincte confiance en Dieu adoucit tout, impetre tout, et establit tout. Je suis tout vostre, certes, ma tres-chere fille, et je ne cesse point de prier Dieu qu'il vous fasse saincte, forte, constante et parfaicte en son service.

Je saluë tres-cordialement nos cheres sœurs, et les conjure de prier Dieu pour mon ame, inseparable de la vostre et des leurs en la dilection qui est selon Jesus nostre Sauveur.

(1) S. Paul et S. Barnabé à propos de S. Marc.

DXXI.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Le Sainct desire des nouvelles de la mayson de Lyon qui luy donne toute esperance; il monstre tout son amour pour la Visitation et specialement pour les premieres sœurs; il souhaitte à toutes mille benedictions.

4 febvrier 1615.

Que j'ay d'envie, ma tres-chere Mere, de sçavoir vostre abord, et quel commencement Dieu aura donné au service pour lequel il vous a appellée! Tout ira bien, je m'en asseure, et la tres-saincte Vierge Nostre-Dame tiendra vostre cierge allumé, affin que vous esclairiez à ces bonnes ames, qu'elle a marquées de sa bonté pour estre ses servantes. Je l'en supplie continuellement, estant perpetuellement à Lyon, non-seulement avec vous, mais aussi en vostre petite mayson, où je suis present, ce me semble, en esprit, et à tout ce petit mesnage spirituel que Dieu fait naistre.

Il faut croire que la divine Providence, qui m'a dedié à nostre chere Congregation, me donne quelques particuliers mouvemens pour elle. Je me contente bien de toute ceste chere trouppe icy, que j'iray entretenir en commun l'un des jours de la sepmaine prochaine. Oh! que Dieu est admirable, ma tres-chere Mere! et que nous sommes bien-heureux d'avoir un grand desir de le servir! Je vous saluë mille et mille fois, la plus aymée Mere qui soit au monde, et ne cesse point de respandre des souhaicts sacrez sur vostre personne et sur vostre trouppe. Hé! Seigneur, benissez de vostre saincte main le cœur de ma tres-aymable Mere, affin qu'il soit beny en la plenitude de vostre suavité, et qu'il soit comme une source feconde qui vous produise plusieurs cœurs qui soyent de vostre famille et de vostre generation sacrée.

Benissez ma premiere chere fille Marie-Jacqueline (Fabre), affin qu'elle soit le commencement permanent de la joye du pere et de la mere que vous luy avez donnez. La chere fille Peronne-Marie (de Chastel) soit un accroissement continuel de consolation en la Congregation en laquelle vous l'avez plantée, pour y fleurir et fructifier longuement. La chere fille Marie-Aymée (de Blonay) soit aymée des anges et des hommes pour provocquer plusieurs ames à l'amour de vostre divine Majesté; et benissez le cœur de ma chere fille Marie-Elisabeth, affin que ce soit un cœur de benediction immortelle.

Ma tres-chere Mere, que benediction sur benediction, et jus-

que au comble de toute benediction, soit adjoustée à vostre cœur! Que vous puissiez voir vostre fille aisnée tousjours recommençante par de nouvelles ardeurs, la seconde tousjours croissante en vertu, la troisiesme tousjours aymante, la derniere tousjours beniste, affin que la benediction du sainct amour croisse et recommence à jamais en vostre petite assemblée! et surtout que le cœur de ma tres-chere Mere, comme le mien propre, soit à jamais tout detrempé au tres-sainct amour de Jesus! qui vive et regne és siecles! *Amen.* Dieu soit beni!

Je saluë de tout mon cœur nos sœurs de delà, et leur souhaitte un cœur doux, manyable, aymable; c'est-à-dire, qu'elles ayent un cœur d'enfant, affin qu'elles entrent au royaume des cieux. J'ay grande consolation en l'esperance que je sens des benedictions que Dieu leur donnera.

DXXII.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Dans la vie spirituelle nous devons chaque jour croire que nous ne fayssons que commencer, et ne nous point descourager de ce que nous treuvons tousjours quelque chose à corriger en nous. — Il ne faut jamais parler de soy-mesme, s'il se peut; sobrement de son directeur, seulement lorsqu'il y va de la gloire de Dieu.

Febvrier 1615.

Croyez-moy, ma tres-chere Mere, comme vous-mesme : Dieu veut je ne sçay quoy de grand de nous.

Je voy les pleurs de ma pauvre sœur N., et il me semble que toutes nos enfances ne procedent d'autre deffaut que de celuy-cy : c'est que nous oublyons la maxime des Saincts, qui nous ont advertis que tous les jours nous devons estimer de commencer nostre advancement en perfection; et si nous pensions bien à cela nous ne nous treuverions point estonnez de rencontrer de la misere en nous, ny de quoy retrancher. Il n'est jamais fait; il faut tousjours recommencer et recommencer de bon cœur. *Quand l'homme aura achevé,* dit l'Escriture, *alors il commencera* (Eccl. 18). Ce que nous avons fait jusqu'à present est bon, mais ce que nous allons commencer sera meilleur; et quand nous l'aurons achevé, nous recommencerons une autre chose qui sera encore meilleure, et puis une autre, jusqu'à ce que nous sortions de ce monde, pour commencer une autre vie qui n'aura point de fin, parce que rien de mieux ne nous pourra arriver. Allez voir donc, ma chere mere, s'il faut pleurer quand on treuve de la besongne en son ame, et s'il faut avoir du courage

pour tousjours aller plus advant, puisqu'il ne faut jamais s'arrester, et s'il faut avoir de la resolution pour retrancher, puisqu'il faut mettre le rasoir *jusqu'à la division de l'ame et de l'esprit, des nerfs et des tendons* (Hebr. 4).

Certes, ma tres-chere Mere, vous voyez que mon cœur et le vostre est plein de ce sentiment, puisqu'il verse ces parolles, quoyqu'il soit sans loysir et qu'il n'y eust pas pensé. Mais, ma tres-chere Mere, observez donc bien le precepte des Saincts, qui tous ont adverti ceux qui le veulent devenir, de parler ou peu ou point de soy-mesme et des choses qui sont nostres. Ne pensez pas que pour estre à Lyon vous soyez dispensée du pacte que nous avons fait, que vous seriez sobre à parler de moy, comme de vous-mesme. Si la gloire du maistre ne le requiert, soyez courte, et exacte observatrice de la simplicité. L'amour de nous-mesmes nous esblouyt souvent : il faut avoir les yeux bien fermez pour n'estre pas deceus à nous voir nous-mesmes. C'est pourquoy le grand Apostre s'escrie : *Celuy qui se recommande soy-mesme n'est pas appreuvé, mais celuy que Dieu recommande* (II. Cor. 10).

Le bon Pere Granger parla bien, et le Sainct-Esprit luy en sçaura gré. Je suis bien ayse qu'en vostre ruche, et au milieu de cest essaim nouveau, vous ayez vostre roy, vostre miel et vostre tout. La presence de ceste sacrée humanité remplira toute vostre mayson de suavité, et c'est une grande consolation aux ames qui sont attentives à la foy, d'avoir ce thresor de vie proche. J'ay prié ce matin avec une ardeur particuliere pour nostre advancement au sainct amour de Dieu, et me sens de plus grands desirs que jamais au bien de vostre ame. Ah! ce dis-je, ô Sauveur de nostre cœur, puisque nous sommes tous les jours à vostre table, pour manger non-seulement vostre pain, mais vous-mesme, qui estes nostre pain vivant et suressentiel, faites que tous les jours nous fassions une bonne et parfaicte digestion de ceste viande tres-parfaicte, et que nous vivions perpetuellement de vostre sacrée douceur, bonté et amour. Or sus, Dieu ne donne pas tant de desir à nostre cœur, qu'il ne nous veüille favoriser de quelque effect correspondant. Esperons donc, ma tres-unique Mere, que le Sainct-Esprit nous comblera un jour de son sainct amour; et, en attendant, esperons perpetuellement, et faysons place à ce sacré feu, vuidant nostre cœur de nous-mesmes, tant qu'il nous sera possible. Que nous serons heureux, ma tres-chere Mere, si nous changeons un jour nostre nous-mesme à cest amour, qui, nous rendant plus un, nous vuidera parfaicte-

ment de toute multiplicité, pour n'avoir au cœur que la souveraine unité de sa tres-saincte Trinité, qui soit à jamais beniste au siecle des siecles. *Amen.*

DXXIII.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Le Sainct luy fait part de quelques consolations qu'il avoit eues.

Le second jour de Caresme (1) 1615.

Je vous escrivis allant à Sales, ma tres-chere Mere ; et maintenant je vous escris à mon retour. J'y ay eu trois consolations, et vous serez bien ayse de les sçavoir ; car ce qui me console vous console aussi comme moy-mesme.

Premierement, ma chere petite sœur que je treuve tousjours plus aymable, et desireuse de devenir brave et devote.

Secondement, qu'hyer, jour des Cendres, je fus ma matinée tout seul à la galerie et en la chappelle, où j'eus une douce memoire de nos aymables et desirables entretiens lors de vostre confession generale : mais il ne se peut dire quelles bonnes pensées et affections Dieu me donna sur ce subjet.

Troisiesmement, il avoit fort neigé, et la cour estoit couverte d'un grand pied de neige. Jean vint au milieu, et balaya certaine petite place emmy la neige, et jeta là de la graine à manger pour les pigeons, qui vinrent tous ensemble en ce refectoire-là prendre la refection avec une paix et respect admirable ; et je m'amusay à les regarder. Vous ne sçauriez croire la grande edification que ces petits animaux me donnerent ; car ils ne dirent jamais un seul petit mot, et ceux qui eurent plus tost fait leur refection s'envolerent là aupres pour attendre les autres.

Et quand ils eurent vuidé la moitié de la place, une quantité d'oysillons qui les regardoient vinrent là autour d'eux ; et tous les pigeons qui mangeoient encore se retirerent en un coing, pour laisser la plus grande part de la place aux petits oyseaux, qui vinrent aussi se mettre à table et manger, sans que les pigeons s'en troublassent.

J'admirois la charité ; car les pauvres pigeons avoient si grande peur de fascher ces petits oyseaux, auxquels ils donnoient l'aumosne, qu'ils se tenoient tous rassemblez en un bout de la table. J'admiray la discretion de ces mendians, qui ne vin-

(1) 26 février.

rent à l'aumosne que quand ils virent que les pigeons estoient sur la fin du repas, et qu'il y avoit encore des restes à suffisance.

En somme, je ne sceus m'empescher de venir aux larmes, de voir la charitable simplicité des colombes, et la confiance des petits oyseaux en leur charité. Je ne sçay si un predicateur m'eust touché si vivement. Ceste imaige de vertu me fit grand bien tout le jour.

Mais voilà qu'on vient me presser, ma tres-chere Mere : mon cœur vous entretient de ses pensées, et mes pensées s'entretiennent le plus souvent de vostre cœur, qui est, certes, un mesme cœur avec le mien.

Vostre orayson de simple remise en Dieu est extremement saincte et salutaire. Il n'en faut jamais doubter : elle a tant esté examinée, et tousjours on a treuvé que Nostre Seigneur vous vouloit en ceste maniere de priere. Il ne faut donc plus autre chose que d'y continuer doucement.

Dieu me favorise de beaucoup de consolations et sainctes affections, par des clartez et sentimens qu'il respand en la superieure partie de mon ame : la partie inferieure n'y a point de part. Il en soit beny eternellement. Dieu, qui est l'ame de nostre cœur, ma tres-chere Mere, vous veüille à jamais remplir de son sainct amour. *Amen.*

Je fay ce que je puis pour le livre (1). Croyez que ce m'est un martyre bien grand de ne pouvoir gaigner le tems requis; neantmoins j'advance fort, et croy que je tiendray parolle à ma tres-chere Mere. Vous estes, ma tres-chere Mere, toute precieuse à mon cœur. Dieu vous rende de plus en plus toute sienne. Je saluë nos cheres sœurs.

DXXIV.

Madame de Chantal, à S. François de Sales.

Elle est faschée qu'on destourne le Sainct d'escrire son *Traitté de l'Amour divin.*

MONSEIGNEUR, je prie Nostre Seigneur qu'il vive à jamais glorieux au milieu de vostre cœur parmy ces fascheuses affaires ; ce que je croy qu'il fera sans doubte, et qu'il vous portera à une excellente saincteté. Mon Dieu! que nous avons d'occasions de merite! Je suis tres-mortifiée quand je sçay que l'on vous destourne d'escrire le livre de l'*Amour divin,* amour que mon

(1) Le *Traité de l'Amour de Dieu.*

cœur desire tousjours plus ardemment. J'ay un grand desir d'accomplir la volonté de Dieu; c'est pourquoy je vous prie de nouveau de me marquer tout ce qu'il faut que je fasse pour cela; car j'ay des mouvemens que je ne puis exprimer; et une certaine joye qui dit à mon ame que ce grand Dieu me conduira, et me rendra capable de son amour, encore que je voye l'inhabileté de mon ame. Priez-le qu'il me donne la force de faire ce qu'il requiert de moy. Je vous demande vostre saincte benediction. Dieu vous conduise tousjours dans son amour.

DXXV.

S. François de Sales, à une Religieuse.

Effects et signes differens de l'amour-propre et de la vraye charité. Exemples, comparaysons, remedes.

1615.

O plust à Dieu, ma tres-chere fille, que ce fust le Traitté de l'amour celeste qui me tinst occupé toutes les matinées! il seroit bientost achevé, et je serois bien-heureux d'appliquer mon esprit à de si douces considerations; mais ce sont des infinitez de petites nyaiseries, que le monde par force m'apporte tous les jours, qui me font de la peyne et de la fascherie, et rendent mes heures inutiles : neantmoins, tant que je m'en puis eschapper, je mets tousjours quelques petites lignes en faveur de ce sainct amour, qui est le lyen de nostre mutuelle dilection.

Or, venons à nostre lettre. L'amour-propre peut estre mortifié en nous: mais il ne meurt pourtant jamais; ains, de tems en tems et à diverses occasions, il produict des rejettons en nous, qui tesmoignent qu'encore qu'il soit coupé par le pied, si n'est-il pas desraciné. C'est pour cela que nous n'avons pas la consolation que nous devrions avoir, quand nous voyons les autres bien faire; car ce que nous ne voyons pas en nous ne nous est pas si aggreable, et ce que nous voyons en nous nous est fort doux, parce que nous nous aymons tendrement et amoureusement.

Que si nous avions la vraye charité, qui nous fait avoir un mesme cœur et une mesme ame avec le prochain, nous serions parfaictement consolez quand il feroit du bien.

Ce mesme amour-propre fait que nous voudrions bien faire telle ou telle chose par nostre eslection, mais nous ne le voudrions pas faire par l'eslection d'autry uny par obeyssance; nous voudrions la faire comme venant de nous, mais non pas comme venant d'autruy. C'est tousjours nous-mesmes qui recherchons

nous-mesmes nostre propre volonté et nostre amour-propre : au contraire, si nous avions la perfection de l'amour de Dieu, nous aymerions mieux faire ce qui est commandé, parce qu'il vient plus de Dieu et moins de nous.

Quant à se playre plus à faire des choses aspres qu'à les voir faire aux autres, ce peut estre par charité, ou parce que secrettement l'amour-propre craint que les autres ne nous esgalent ou surmontent. Quelquesfois nous nous mettons plus en peyne de voir mal-traiter les autres que nous, par bonté de naturel; quelquesfois c'est parce que nous croyons estre plus vaillans qu'eux, et que nous supporterions mieux le mal qu'eux-mesmes, selon la bonne opinion que nous avons de nous.

Le signe de cela, c'est qu'ordinairement nous aymerions mieux avoir les petits maux, que si un autre les avoit; mais les grans, nous les aymerions mieux pour les autres que pour nous. Sans doubte, ma chere fille, ce qu'on a de respugnance à l'imaginaire rehaussement des autres, c'est parce que nous avons un amour-propre qui nous dit que nous ferions encore mieux qu'eux, et que l'idée de nos bonnes propositions nous promet des merveilles de nous-mesmes, et non pas tant des autres.

Au bout de tout cela, sçachez, ma vrayement tres-chere fille, que ce que vous avez ne sont que des sentimens de la portion inferieure de vostre ame; car je m'asseure que vostre supreme portion desadvouë tout cela. C'est le seul remede qu'il y a de desadvouer les sentimens, invoquant l'obeyssance, et protestant de la vouloir aymer, nonobstant toute respugnance, plus que non pas la propre eslection; loüant Dieu par force du bien que l'on voit en autruy, et le supplyant de le continuer, et ainsi des autres.

Il ne se faut nullement estonner de treuver chez nous l'amour-propre, car il n'en bouge. Il dort quelquesfois comme un renard, puis tout à coup se jette sur l'espaule; c'est pourquoy il faut avec constance veiller sur luy, et avec patience et tout doucement se deffendre de luy. Que si quelquesfois il nous blesse, en nous dedisant de ce qu'il nous a fait dire, et en desadvouant ce qu'il nous a fait faire, nous sommes gueris.

Or, je ne voy que passamment la dame qui devoit venir pour faire sa confession generale, et avec des yeux tout moites d'avoir laissé sa fille : car les grans du monde se laissent en se laissant; mais ceux de Dieu ne se laissent jamais, ains sont tousjours unis ensemblement avec leur Sauveur. Dieu vous benisse, ma chere fille.

DXXVI.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Il luy intime les ordres du medecin par rapport à ses infirmitez. — Il luy prescrit certaines choses sur la façon de luy escrire. — Il approuve son estat d'orayson. — Il luy donne des advis sur quelques poincts de la discipline religieuse.

Avant le 4 mars 1615.

QUOYQUE ce soit par nostre M. de Medio (1) que je vous escris, ma tres-chere Mere, si est-ce que je vous escris sans loysir et empressement : car sçachez que je ne pensois pas qu'il partist si tost; et oultre cela, je suis tellement embesongné du livre (2), que tout le tems que je puis gaigner bonnement, je l'employe là : si qu'ayant attendu jusqu'à ceste heure je me treuve bien en peyne: car je voudrois vous escrire une grande lettre, et je ne sçay si je pourray. Je m'en vay dire en desordre tout ce que je treuveray devant mon esprit sur le subjet de vos trois lettres; l'une receue par voye de Chamberi, l'autre par M. de Medio, la troisiesme par le sieur Pierre.

1° M. Grandis consent que vous laissiez fermer vostre caustique de la teste, pourveu qu'une sepmaine devant vous preniez une dose ordinaire de vos sirops.

2° Il est requis que vous mangiez des œufs ; et n'y a personne, ce croy-je, qui s'en puisse mal edifier.

3° Voyez-vous, ma tres-chere Mere, quand je vay voir nos filles, il leur vient de petites envies de sçavoir de vos nouvelles par moy; et si je leur pouvois monstrer de vos lettres, cela les contenteroit grandement. C'est pourquoy je vous demande ainsi des feüilles que je leur puisse monstrer, et à M. de Torens, et au nepveu. Or, quant à ma niece de Brechart elle sçayt bien que je suis vous-mesme, car elle a veu des billets qui contiennent ceste verité-là : mais pourtant je ne luy ay pas voulu monstrer ces trois dernieres lettres, ny en tout, ny en partie. Mais de ce poinct faites vos commoditez tout à vostre gré, car je ne feray rien que de bien à propos.

4° Dans les billets de salutations, quand vous m'en escrivez, il ne faut pas me dire, *mon pere, mon amy;* car je les veux pouvoir monstrer pour la consolation de ceux que vous saluërez.

5° Je louë Dieu de vostre accoysement, et de quoy vous estes

(1) C'était un chanoine de Saint-Nizier, à Lyon.
(2) Le *Traité de l'Amour de Dieu.*

hors de doubte que l'orayson de simple remise en Dieu ne soit extremement saincte et salutaire. O ma chere Mere, ma fille! il n'en faut jamais doubter : il y a si long-tems que nous l'avons examiné, et tousjours nous avons treuvé que Dieu vous vouloit en ceste maniere de prier. Il n'y faut donc plus autre chose que continuer doucement.

6° Certes, en ces grandes villes, je ne voudrois pas ouvrir la porte aux visites des parens malades pour en faire des sorties ordinaires; et si elles sont extraordinaires, au moins faut-il que le pere spirituel sçache la necessité qu'il y a; comme aussi pour aller voir un monastere de filles, quand on en seroit recherché. Mais je voudrois que l'obligation de le faire sçavoir au pere spirituel ne tendist qu'à lui faire pourvoir aux circonstances des sorties, et à la bien-seance; combien si quelque accident inopiné ne surprenoit, je pense que ces visites de parens ne se devroient faire que sur une deliberation prinse en chapitre. C'est-à-dire, si un pere, si un frere desiroit d'estre visité, je voudrois que, selon la grandeur de la maladie, la distance du lieu, la qualité de la mayson, on avisast si on devra plusieurs fois visiter, si avec service et assistance, si en carrosse, ou en tems qu'on ne rencontre pas des gens; si c'est une mayson où il y ayt un grand abord, ou une mayson de devotion, et ainsi du reste. Mais nous y penserons encore mieux.

7° Ceux avec lesquels on confere ou on se confesse ainsi quelquesfois par occasion ou rencontre, ne sont ny confesseurs ordinaires ny extraordinaires, mais confesseurs de devotion : or, estant gens qualifiez, il n'est pas besoin de demander licence. On appelle confesseurs extraordinaires ceux qui, en certain tems, comme quatre et cinq fois l'année, viennent; mais ceux de devotion ne viennent que par rencontre.

8° Je n'entens pas ce que vous me demandez, quand vous me dites que je vous envoie une copie de l'establissement auquel il faudra specifier les sorties.

9° Le pere recteur seroit excellent pour confesseur.

DXXVII.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Le Saint luy laisse la liberté de recevoir les filles qui sortoient de chez les Capucines quoyqu'elles n'eussent pas l'aage competent. Il luy parle ensuite des sorties de ces filles.

Samedi-Sainct, 18 avril 1625 (1).

PENSEZ comme je vous escris, ma tres-chere Mere! hyer, jour de la mort de nostre vie, au retour des Tenebres, je treuvay vos lettres; ce matin jour de la Sepulture, tout en allant faire les Ordres pour sept à huict personnes de qualité en nostre chapelle de la Visitation : 1° pour ma tres-chere sœur M. S. Elizabeth, je ne desappreuve pas son ouvrage, ny ne l'appreuve; mais il seroit inutile que je commette quelqu'un pour ouyr les tesmoins, et recevoir authentiquement leurs depositions; et non-seulement les tesmoins, mais Madame du Paraclet et ses religieuses : or, il faut que je fasse cela avec conseil et beaucoup de soing. Cependant nous penserons s'il sera expedient qu'elle mesme y aille; il faut en tenir secrette la deliberation.

Si Monseigneur l'Archevesque vient, on pourra bien dispenser pour l'aage en la reception de ces damoiselles, en la contemplation des meres, qui pourront tenir place d'une partie de la resolution que l'aage ne permet pas aux filles. En somme, il faudra fort condescendre aux volontez de Monseigneur l'Archevesque, pourveu que l'on treuve moyen d'esviter la consequence : car c'est une regle tres-salutaire, que celle-là, de ne recevoir point avant l'aage competent, pour oster toute excuse au repentir, s'il en venoit.

Toutes ces ames seront bonnes, si elles sont courageuses, et M. Colin et tout; mais pour me charger de soing quelconque d'affaires, helas! vous sçavez comme moy-mesme quel homme je suis pour cela; c'est-à-dire que je ne suis pas homme pour cela. Vous pouvez tousjours respondre pour moy sans scrupule, car il se treuvera tousjours que ce sera moy qui auray respondu. Vous estes, et d'esprit, et de volonté, et de tout, une mesme chose avec moy : vous sçavez ce que je puis, que je veux, et que je souhaitte. Ne me renvoyez donc rien, mais respondez hardyment. On peut faire venir les damoiselles des Capucines pour essayer, et estant treuvées propres, ne les point renvoyer : car il n'y a pas grand hazard de les tenir en leur habit.

(1) Date présumée.

Monseigneur l'Archevesque venant, humiliez-vous fort cordialement pour moy, comme moy-mesme, et l'asseurez fort de l'estime, amour et reverence que j'ay à sa personne.

Prenez garde à retenir la liberté des sorties extraordinaires, entre lesquelles les jubilez..., la visite des proches malades, ouy mesme de quelque signalé bienfaicteur ou grand amy de la mayson, et mesme de quelque sermon, comme celuy de la Passion, doivent, ce me semble, estre reservez, et toutes autres occasions esquelles la communauté des sœurs, avec l'advis du Pere spirituel, treuveront que ce seroit à propos; car il faut reduire la prattique des sorties à la seule bien-seance et modestie que la religion, joincte à la condition du subjet, requiert : car ainsi en fait-on és congregations d'Italie.

Helas! ma chere Mere, il faut que je finisse. Nos Sœurs ne sçavent pas que j'escris; car c'est par la voye de Chamberi. Elles ont Madame de Chateaufort, Madame la baronne de Chatelard, et Madame de la Flechere la veufve, trois bonnes et braves hostesses, dont la premiere parle fort de revenir un jour de tout, et l'autre est maryée, mais une perle; son mary est filz du baron de la Serraz; fille de Madame Mont-Sainct-Jean.

Hyer je fis le sermon de la Passion en deux heures et demye; nos hommes disent que c'est chose extraordinaire. Ma tres-chere Mere, j'ay tant prié Dieu pour vous, et le feray encore. Tout m'annonce le bien de nostre indivisible unité. O Seigneur Jesus, vivez à jamais, regnez, et à jamais soyez beny dans nostre unique cœur. *Amen.*

DXXVIII.

S. François de Sales, à Madame de Chantal, à Lyon.

Il luy envoye un billet pour une dame qui vouloit entrer dans le monastere de Lyon.

10 may 1615.

MA Mere, helas! c'est sans loysir quelconque : imaginez-vous que c'est un billet pour une dame qui veut entrer. Je vous saluë mille fois. Mon ame s'eslance dans vostre esprit, si toutesfois il faut user du *mon* et du *vostre* entre vous et moy, qui ne sommes rien du tout de separé, mais une seule mesme chose. J'escriray par la premiere commodité, mais plutost un eschantillon de commodité, que j'employe pour saluer mille fois un cœur maternel de toute mon affection filiale. Dieu, qui est nostre unité, soit à jamais beny. Je saluë mes cheres sœurs, mes filles. Vivez

joyeuses en ce divin Jesus, qui est le Roy des anges et des hommes. Je suis tres-parfaitement en luy, ma tres-chere Mere, ce que nul sçayt que luy-mesme qui l'a fait. A luy aussi en soit l'honneur, gloire et loüange. *Amen*. Vostre, etc.

DXXIX.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Estre calomnié est une marque de l'approbation de Dieu; les peines interieures sont un excellent moyen de parvenir à la perfection. — La charité unit les cœurs en quelque distance que soient les corps.

13 may 1615.

Je louë Dieu, ma tres-chere Mere, de quoy ceste pauvre petite congregation de servantes de la divine Majesté est fort calomniée. Helas! je regrette les pechez des calomniateurs : mais ceste injure receue est une des meilleures marques de l'approbation du ciel : et, affin que nous sçeussions entendre ce secret, Nostre Seigneur luy-mesme de combien de façons a-t-il esté calomnié! *Oh! que bien-heureux sont ceux qui endurent persecution pour la justice* (Matth. 6)!

Vostre affliction interieure est encore une persecution pour la justice, car elle tend à bien adjuster vostre volonté à la resignation et indifference que nous aymons et loüons tant. Plus Nostre Seigneur soustrait ses consolations sensibles, plus il nous prepare de perfections, pourveu que nous nous humilions devant luy, et que nous jettions toute notre esperance sur luy.

Il faut cultiver la tres-saincte indifference à laquelle Nostre Seigneur nous appelle. Que vous soyez là ou icy, helas! *qui nous peut separer de l'unité qui est en Nostre Seigneur Jesus-Christ* (Rom. 8)? Enfin, c'est chose desormais, ce me semble, qui n'adjouste plus rien pour nostre esprit, que nous soyons en un ou deux lieux, puisque nostre tres-aymable unité subsiste partout, graces à celuy qui l'a faite : combien de fois vous ay-je dy, ma tres-chere Mere, que le ciel et la terre ne sont point en assez grande distance pour esloigner les cœurs que Nostre Seigneur a joincts! Demeurons en paix sous ceste asseurance.

J'ayme bien mieux que l'on se fie tout en vous de la mayson; car cela se fera fort doucement et souëfvement, pourveu que l'on vous laisse vostre liberté, et qu'on se repose sur vostre foy : mais je crains qu'on ne veüille vous arrester là; ce qui seroit une cogitation injuste, et que je ne pourrois oüyr. Je dy la cogitation; car de l'effect il n'en faut point parler. Il faut donc en

cest article parler souëfvement et justement, et arrester que vous aurez un soing tres-suffisant de ceste mayson-là.

Il faut garder comme la prunelle de l'œil la saincte liberté que l'institut donne pour les communications et conferences spirituelles. L'experience me fait voir que rien n'est si utile aux servantes de Dieu, quand elle sera prattiquée selon nos regles.

Je respons que la vivacité de ces esprits nourris en leur propre jugement ne m'estonneroit point, pourveu qu'on leur eust proposé les maximes generales de la douceur, charité et simplicité, et le despoüillement des humeurs, inclinations et adversions naturelles, qui doit regner en la Congregation : car enfin, qui ne voudroit recevoir que des esprits avec lesquels il n'y eust point de peyne, les Religions ne serviroient guere au prochain, puisque ces esprits-là feroient presque bien partout.

O ma tres-chere Mere! vivez joyeuse, toute brave, toute douce, toute joincte au Sauveur : et playse à sa bonté de benir la tres-saincte unité qu'il a faite de nous, et la sanctifier de plus en plus. Je saluë nos cheres sœurs. Helas! que je leur souhaitte de perfection!

Ce treiziesme jour de may (1) (1615) auquel je commence la vingt-troisiesme année de ma vie en l'estat ecclesiastique, plein de confusion d'avoir fait si peu d'estat de vivre en la perfection de cest estat.

DXXX.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Le Sainct luy rend compte du bon estat où estoient ses filles d'Annessy, et l'exhorte à mettre sa confiance en Dieu dans l'entreprinse de la fondation à laquelle elle travailloit, etc.

14 may 1615.

O que mon ame, dés plusieurs jours en ça, est pleine de nouveaux et puissans desirs de servir le tres-sainct amour de Dieu avec tout le zele qui me sera possible! La vostre, ma tres-chere Mere, qui n'est qu'une mesme chose, en fera de mesme : car, comme pourroit-elle avoir diverses affections, n'ayant qu'une mesme vie et une mesme ame?

Nos sœurs font, certes, merveille, et incitent mon cœur à beaucoup de recognoissance envers la bonté de Dieu, de laquelle je voy de si clairs effects en leurs ames. J'espere que celles de là

(1) C'est le 12 mai 1593 que notre Saint avait pris possession de la prévôté de Genève.

vous donnent aussi de pareils sentimens, et que ceste douceur celeste verse ainsi son esprit sur toute ceste petite assemblée de creatures unies pour sa gloire.

Helas ! ma tres-chere Mere, que d'obligations que nous avons à Nostre Seigneur, et combien de confiance nous devons avoir que ce que sa misericorde a commencé en nous elle le parachevera, et donnera tel accroissement à ce peu d'huyle de bonne volonté que nous avons, que tous nos vaisseaux s'en rempliront, et plusieurs autres de ceux de nos voysins! Il ne faut que bien fermer la chambre sur nous, c'est-à-dire, retirer de plus en plus nostre cœur en ceste divine bonté.

Je vous donne mille fois le bonsoir, et prie Dieu qu'il soit tousjours au milieu de tout vostre cœur le benissant de ses tres-sainctes et plus desirables faveurs. Je salue toutes nos sœurs.

DXXXI.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Sur les festes de la Pentecoste et sur les dons du Sainct-Esprit.

Vers le 7 juin 1615.

OSTE-TOY *d'icy autour, ô vent de bise, et viens, ô vent du midy, et souffle dans mon jardin, et les parfums en sortiront abondamment* (Cant. 4). O ma tres-chere fille, que je souhaitte ce gracieux vent qui vient du midy de l'amour divin; ce Sainct-Esprit qui nous donne la grace d'aspirer à luy, et de respirer pour luy ! Ha ! que je voudrois bien vous faire quelque don, ma chere fille ! mais oultre que je suis pauvre, il n'est pas convenable qu'au jour auquel le Sainct-Esprit fait ses presens, nous nous amusions à vouloir faire les nostres; il ne faut attendre qu'à recevoir au jour de ceste grande largesse.

Mon Dieu! que j'en ay voirement bien besoin, de l'esprit de force! car je suis certes foible et infirme; *de quoy neantmoins je me glorifie, affin que la vertu de Nostre Seigneur habite en moy* (II. Cor. 12). J'ayme mieux estre infirme que fort devant Dieu; car les infirmes, il les prend entre ses bras; et les forts, il les mene par la main. La sapience eternelle soit à jamais dans nostre cœur, affin que nous savourions les thresors de l'infinie douceur de Jesus-Christ crucifié.

Dites à la grande fille, que, comme moy, elle se glorifie en la foiblesse, qui est toute propre pour recevoir la force; car à qui donner la force, qu'aux foibles?

Bon soir, ma tres-chere fille. Ce feu sacré qui change tout en soy veüille bien transmuer nostre cœur, affin qu'il ne soit plus qu'amour, et qu'ainsi nous ne soyons plus aymans, mais amour; non plus deux, mais un seul nous-mesme, puisque l'amour unit toutes choses en la souveraine unité. A Dieu, ma chere fille; perseverons au desir de ceste unité, de laquelle Dieu nous ayant fait jouyr dés icy, autant que nostre condition infirme le peut porter, il nous en fera plus parfaictement jouyssans au ciel.

DXXXII.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Le Sainct luy rend compte de ce qui se passa au retour d'un voyage qu'il fit à Lyon, et particulierement de l'assistance qu'il donna à Madame de Travernay dans sa derniere maladie, et de la parfaicte resignation de la deffuncte.

14 juillet 1615.

PAR ceste premiere commodité je vous rens compte de nostre voyage, ma tres-chere Mere. Certes, quand M. l'Archevesque (1) me laissa, il me tesmoigna beaucoup d'amitié. Or, je cultiveray la faveur que ce grand prelat me fait, le plus soigneusement qu'il me sera possible.

Nous vinsmes donc ce jour-là à Sainct-Prix; et tousjours avec la bonne dame la presidente N., qui m'ouvrit son cœur; autant que l'occasion le luy permit, fort franchement. C'est un bon cœur en verité, et auquel je souhaitte beaucoup de vraye prosperité : elle a grand besoin d'estre assistée et appuyée bien doucement, pour la multitude des travaux que la vivacité de son esprit luy donne, qui ne cesse guere de luy fournir des motifs pour luy aggrandir son mal.

Elle demanda congé à Monseigneur l'Archevesque d'entrer vers vous, lequel le luy accorda, et luy donna mesme esperance de luy permettre d'y coucher. Quand cela arrivera, aydez-la bien, ma tres-chere Mere; car elle le merite, et en a besoin. Si elle vient icy l'année prochaine, comme elle en a fait dessein alors nous aurons plus de moyens de la consoler. Je vous escriray un petit billet à part, affin qu'elle le voye; ayant bien du desir qu'elle sçache que je la cheris et estime pour la plus grande gloire de Dieu.

J'arrivay samedi à Seyssel, où je preschay le dimanche matin, et vins coucher en ceste ville, et treuvay pour nouvelles

(1) Le cardinal Denys de Marquemont, archevêque de Lyon.

que Madame de Travernay estoit en l'article de la mort; je partis hyer de grand matin pour luy rendre mon dernier devoir, puisqu'elle estoit de mes filles. A mon arrivée elle s'eslança à mon cou avec une joye extraordinaire à son humeur melancholique, elle qui jamais ne me fit aucune caresse. En somme, elle se remit tellement, qu'encore que je ne pense pas qu'elle la fasse longue, si est-ce que je pense qu'elle vivra encore plusieurs jours.

Elle se confessa derechef à moy pour sa consolation, et non par necessité : car elle avoit receu le jour precedent tous ses sacremens, et mesme l'Extreme-Onction; et fit la plus absolue indifference que j'aye jamais veue; car ses domestiques et ses voysins la pressant de faire des vœux pour guerir, jamais elle ne le voulut, mais dit que ce que Dieu feroit luy seroit aggreable, et qu'elle ne voudroit pas, par le moindre desir du monde, demander à Dieu ny la vie ny la mort, luy laissant sans reserve sa vie entre les mains, pour en faire à son gré; et ce qui luy playroit seroit aussi ce qu'elle vouloit.

Mais elle disoit cela si fermement, que je voyois clairement que c'estoit tout de bon, que ce luy estoit tout un : et, bien qu'elle dist que sa Françon, ma filleule, luy touchoit un peu le cœur, parce qu'elle estoit encore petite, neantmoins elle adjoustoit, non-seulement avec force, mais avec tendreté, que si Dieu la retiroit, il sçauroit bien ce qu'il feroit de ceste fille, et que, pour elle, elle ne vouloit nullement desirer de vivre, sinon tout ainsi que Dieu le voudroit.

En somme, je luy dis ce que je sçeus, et tout à son gré. Je la laissay en paix sans apparence de mal, sans plainte, sans tesmoigner aucune sorte de passion, sinon de revoir son mary, qui estoit la seconde chose qu'elle avoit desirée avant son trespas.

Ces petites histoires villageoises me playsent et m'edifient, et c'est pourquoy je vous les raconte. J'escris à Monseigneur l'Archevesque par honneur.

Ma tres-chere Mere, je suis, comme vous sçavez vous-mesme, tout vostre, sans reserve ny difference quelconque. Vivez tout genereusement et noblement joyeuse en celuy qui est nostre unique joye. Je salue du fond de mon cœur ma tres-chere fille ma mere, et mes cheres filles, avec nos cheres novices, entre lesquelles je cheris particulierement ma sœur F. A., ma cousine, parce qu'elle est la cadette.

A Dieu! à Dieu, ma tres-chere Mere. Le doux Jesus soit à jamais nostre vie. *Amen.*

DXXXIII.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Il la console dans ses seicheresses; l'encourage à les supporter patiemment, surtout par une pensée qui luy estoit survenue dans l'orayson, sur ces parolles du Pater : *Que vostre nom soit sanctifié.*

21 juillet 1615.

Ma tres-chere fille, un jour Magdelene parloit à Nostre Seigneur; et s'estimant separée de luy, elle pleuroit et le demandoit, et estoit tant oppressée, *que le voyant elle ne le voyoit point* (Joan. 20).

Or sus, courage! ne nous empressons point : nous avons nostre doux Jesus avec nous; nous n'en sommes pas separez; au moins je l'espere fermement. *De quoy pleurez-vous, ô femme?* Non, il ne faut plus estre femme, il faut avoir un cœur d'homme; et, pourveu que nous ayons l'ame ferme en la volonté de vivre et mourir au service de Dieu, ne nous estonnons ny des tenebres, ny des impuissances, ny des barrieres. Et à propos de barrieres, Magdelene vouloit embrasser Nostre Seigneur, et ce doux Maistre met une barriere. *Non,* dit-il, *ne me touchez point; car je ne suis pas encore monté vers mon Pere.* Là haut il n'y aura plus de barrieres : icy il en faut souffrir. Nous suffise que Dieu est nostre Dieu, et que nostre cœur est sa mayson.

Vous diray-je une pensée que je fis dernierement en l'heure du matin que je reserve pour ma chetive ame? Mon poinct estoit sur ceste demande de l'Orayson dominicale : *Ton Nom soit sanctifié.* O Dieu, disois-je, qui me donnera ce bon-heur de voir un jour le nom de Jesus gravé dans le fin fond du cœur de celle qui le porte marqué sur sa poictrine (1)? Je me ressouvins aussi des hostels de Paris, sur le frontispice desquels le nom des princes auxquels ils appartiennent est escrit; et je me resjouyssois de croire que celuy de vostre cœur est à Jesus-Christ. Il y veüille habiter eternellement.

Priez fort pour moy, qui suis tant et si paternellement vostre.

(1) En 1609, Madame de Chantal s'imprima sur la poitrine le nom de Jésus avec un fer rouge, si profondément, qu'elle en courut risque de sa vie; et du sang qui sortit de sa plaie, elle écrivit de nouveaux vœux pour s'unir à son divin Epoux irrévocablement.

DXXXIV.

S. François de Sales, à la Mere Fabre, supérieure des filles de Saincte-Marie, à Lyon.

Il l'engage à porter avec courage, humilité et confiance, la charge de superieure.

4 octobre 1615.

Or sus, ma tres-chere fille, puisque vous voilà sous la charge avec un peu d'apprehension, oyez ce que Nostre Seigneur dit en l'Evangile aujourd'huy : *Apprenez de moy que je suis doux et humble de cœur, et vous treuverez du repos en vos ames; car mon joug est suave, et mon fardeau leger* (Matth. 11). Ma tres-chere fille, moyennant l'ayde de Dieu, nous ferons prou : mais il faut avec une courageuse humilité rejetter toutes les tentations de deffiance en la tres-saincte confiance que nous avons en Dieu. Certes, vous devez croire que, ceste charge vous ayant esté imposée par le choix de ceux à qui vous devez obeyr, Dieu se mettra à vostre dextre, et la portera avec vous; ains la portera, et vous aussi : mais ne vous estonnez point.

Faites cest office pour l'amour de ce Sauveur, qui vous y a appellée : vous en serez deschargée quand il luy playra.

Vous nous reviendrez voir quand il en sera tems. Pour moy, il y a long-tems que je prie Dieu pour vous fort particulierement, estimant que sa divine providence se serviroit de vous pour l'acheminement de l'edifice spirituel de ceste petite Congregation. Dieu soit à jamais au milieu de vostre cœur. *Amen.*

DXXXV.

S. François de Sales, à une Superieure de la Visitation, sa niepce.

Il faut servir Dieu selon son gré, non pas selon le nostre, et ne point se regarder soy-mesme, mais le bon playsir de Dieu et la Providence.

12 octobre 1615.

Que fait le cœur de ma tres-chere fille, que le mien ayme en verité tres-parfaictement? Je pense, certes, qu'il est tousjours fort uny à celuy de Nostre Seigneur, et qu'il luy dit souvent :

Le Seigneur est ma lumiere,
C'est ma garde coustumiere;
De qui saurois-je avoir peur?
C'est l'Eternel qui m'appuie,
Ferme soutien de ma vie :
Qui peut esbranler mon cœur? (Ps. 26.)

Ma tres-chere fille, *jettez* profondement *vostre pensée sur* les divines espaules du *Seigneur* et Sauveur, *et il vous* portera et vous *fortifiera* (Ps. 54.) S'il vous appelle (et il est vray qu'il vous appelle) à une sorte de service qui soit selon son gré, quoyque non selon vostre goust, vous ne devez pas moins avoir de courage, ains davantage, que si vostre goust concouroit à son gré : car, quand il y a moins du nostre en quelque affaire, elle en va mieux.

Il ne faut pas, ma chere niepce, ma fille, permettre à vostre esprit de se regarder soy-mesme, et de se retourner sur ses forces ny sur ses inclinations : il faut ficher les yeux sur le bon playsir de Dieu et sur sa Providence.

Il ne faut pas s'amuser à discourir, quand il faut courir; ny à deviser des difficultez, quand il les faut devider.

Ceignez vos reins de force, et remplissez vostre cœur de courage, et puis dites : Je ferai prou; *non pas moy, mais la grace de Dieu en moy* (1. Cor. 15). *La grace de Dieu soit* donc *à jamais avec vostre esprit. Amen* (Gal. 6).

DXXXVI.

S. François de Sales, à une Superieure de la Visitation (1).

Importance et necessité du despoüillement interieur.

Vers decembre 1615.

Je le voy, certes, de mes propres yeux, ce me semble, et le sens de mon propre cœur, ma tres-chere fille, que vous avez fait une prattique de tres-grand despoüillement. Mais, ô que bien-heureux sont les nuds de cœur! car Nostre Seigneur les revestira de graces, de benedictions et de sa speciale protection. Pauvres et chetives creatures que nous sommes en ceste vie mortelle, nous ne pouvons quasi rien faire de bon qu'en souffrant pour cela quelque mal : non pas mesme nous ne pouvons quasi pas servir Dieu d'un costé, que nous ne le quittions de l'autre; et souvent il nous convient quitter Dieu pour Dieu, renonçant à ses douceurs, pour le servir en ses douleurs et travaux.

Ma chere fille, helas! les filles que l'on marye renoncent bien à la presence des peres et meres et à leurs pays, pour se sousmettre à des marys bien souvent incogneus, ou au moins d'hu-

(1) La Mère Fabre.

meurs incogneues, affin de leur faire des enfans pour ce monde. Il faut bien que les filles de Dieu ayent un courage encore plus grand que cela, pour former en saincteté et pureté de vie des enfans à sa divine Majesté. Mais avec tout cela, ma tres-chere fille, jamais nous ne pouvons nous quitter, nous que le propre sang de Nostre Seigneur, je veux dire son amour, par le merite de son sang, tient collez et unis ensemble. Certes, pour moy, je suis en verité si parfaictement vostre, qu'à mesure que ces deux ou trois journées de distance semblent nous separer corporellement, de plus fort et avec plus d'affection je me joins spirituellement à vous, comme à ma fille tres-chere. Vous serez la premiere aupres de nostre mere en mes prieres et en mes soucys : soucys pourtant bien doux, pour l'extreme confiance que j'ay en ce soing celeste de la divine Providence sur vostre ame, laquelle sera bien-heureuse, si elle jette aussi dans ce sein d'amour infiny toutes ses apprehensions.

Or sus, ma chere fille, tenez vos yeux haut eslevez en Dieu; aggrandissez vostre courage en la tres-saincte humilité, fortifiez-le en la douceur, confirmez-le en l'esgalité; rendez vostre esprit perpetuellement maistre de vos inclinations et humeurs; ne permettez point aux apprehensions d'apprehender vostre cœur : *un jour il vous donnera la science de ce que vous aurez à faire le jour suivant* (Ps. 18). Vous avez cy-devant franchy plusieurs passages, et ç'a esté par la grace de Dieu : la mesme grace vous sera presente en toutes les occasions suivantes, et vous deslivrera des difficultez et mauvais chemins l'un apres l'autre, quand il devroit envoyer un ange pour vous porter és pas plus dangereux.

Ne retournez point vos yeux devers vos infirmitez et insuffisances, sinon pour vous humilier, et non jamais pour vous descourager. Voyez souvent Dieu à vostre dextre, et les deux anges qu'il vous a destinez, l'un pour vostre personne, l'autre pour la direction de vostre petite famille. Dites-leur souvent, à ces saincts anges : Seigneurs, comment ferons-nous? Supplyez-les qu'ils vous fournissent ordinairement les cognoissances du vouloir divin, qu'ils contemplent les inspirations que Nostre-Dame veut que vous receviez de ses propres mammelles d'amour. Ne regardez point ceste varieté d'imperfections qui vivent en vous et en toutes les filles que Nostre Seigneur et Nostre-Dame vous ont confiées, sinon pour vous tenir en la saincte crainte d'offenser Dieu, mais non jamais pour vous estonner; car il ne se faut pas esbahir si chaque herbe et chaque fleur requiert son particulier soing en un jardin.

J'ay sceu quelqu'une des graces que Dieu fit à nostre tres-chere sœur Marie-Renée (1) sur son trespas. Elle estoit fort ma fille; car lorsque je fus là, elle fit une revue de toute sa vie, pour me donner cognoissance de ce qu'elle avoit esté, avec une humilité et confiance incroyables, et sans grande necessité, avec une extreme edification pour moy, quand j'y repense. La voilà maintenant à prier pour nous et pour vous specialement, puisqu'elle est trespassée vostre fille, et sous vostre assistance.

Faites-moy la consolation, ma chere fille, de m'escrire souvent, et de me dire tousjours en confiance les choses que vous croirez que je puisse utilement sçavoir de l'estat de vostre cœur, que je benis au nom de Nostre Seigneur de tout le mien; et suis en Dieu tout vostre.

DXXXVII.

S. François de Sales, à la Mere Marie-Jacqueline Fabre, superieure de la Visitation à Lyon.

L'amour de la vocation est un excellent moyen de se sanctifier. — Remedes aux tentations d'impureté, auxquelles les personnes les plus sainctes sont exposées comme d'autres, pour leur servir d'epreuves. — Les superieurs doivent veiller à l'observation des regles, au bon ordre et à la bien-seance en toutes choses, et faire porter respect aux choses sainctes.

Annessy, 13 decembre 1615.

Il est vray, ma tres-chere fille, nous avons bien tardé à vous escrire : il y a aussi trois sepmaines que pour moy je vay traisnant entre la santé et la maladie; mais ce n'est pas cela qui m'a empesché d'escrire : c'est que nulle commodité ne s'en est presentée, ny petite ny grande. Doresnavant, quand nous n'en aurons point ici, nous enverrons à Chamberi, car là elles ne manquent jamais. Mais vous, ma tres-chere fille, n'escrivez pas tant de lettres à chaque fois : il suffira, qnand vous aurez tout escrit à la chere mere, de faire un seul petit billet au pauvre pere, qui ne dit rien, sinon qu'il est tout vostre.

Je suis consolé plus qu'il ne se peut dire de voir que vous cherissez ardemment vostre vocation; cela seul vous peut sanctifier, et rien sans cela. Graces à Dieu, nous voyons que sa divine pro-

(1) Marie-Renée Iranel, veuve, fondatrice et première novice du second monastère de la Visitation à Lyon, en Bellecour, n'acheva pas l'année de sa probation, ayant fait une chute où elle s'enfonça trois côtes, et ayant caché son mal par mortification, en sorte qu'il devint incurable. O lui fit faire profession avant sa mort, dix ou onze mois après la fondation du monastère, qui se fit le 2 février 1615.

valence s'en peut servir pour le bien de plusieurs ames en divers endroicts où l'on desire ceste Congregation, laquelle, par miracle, est feconde, ce semble, au propre instant de sa naissance.

Je pense bien que de ces filles qui veulent voir la pratique et la forme des Regles, il en faudra faire venir une partie icy, affin que vous ne soyez surchargee d'un soing excessif, et avec nostre chere soeur Marie-Aymée (1), que je vois desja, ce me semble, un peu tremblante sous le faix : or, Dieu aggrandira son courage, et luy donnera la force d'un zele genereux sur le fondement d'une humilité profonde.

J'ay veu la tentation. Helas! ma tres-chere fille, il en faut avoir : celle-la embarrasse quelquefois le cœur, mais jamais elle ne le terrasse, s'il est un peu sur ses gardes et hardy. Humiliez-vous grandement, et ne vous estonnez point. Les lys qui croissent entre les espines sont plus blancs : et les roses aupres des eaux sont plus odorantes, et deviennent musquees. *Celui qui n'est point tenté, que sçayt-il* (Eccl. 34 ?

Si vostre peine vous tient au sentiment, comme il me semble que vous le signifiez, changez d'exercices corporels, quand vous en serez pressée : si vous ne pouvez bonnement changer d'exercices, changez de place et de posture. Cela se dissipe par ces diversitez.

Si elle vous tient en l'imagination, chanter, se tenir avec les autres, changer d'exercice spirituel, c'est-à-dire passer de l'un à l'autre, et les changemens de place vous ayderont encore.

Surtout ne vous estonnez point, mais renouvelez souvent vos vœux, et humiliez-vous devant Dieu. Promettez à vostre cœur la victoire de la part de la Saincte Vierge.

Si quelque chose vous tient en scrupule, dites-le hardyment et courageusement, sans faire aucune reflexion, lorsque vous allez à la penitence. Mais j'espere en Dieu qu'avec un esprit noble vous vous tiendrez exempte de tout ce qui peut donner scrupule.

Je veux bien que vous portiez une fois la sepmaine la haire, sinon que vous cognoissiez que cela vous rendist trop paresseuse ès autres exercices plus importans, comme il arrive quelquesfois.

Tenez bon, ma tres-chere fille, pour l'estroicte observance des Regles, pour la bien-seance de vostre personne et de toute la mayson. Faites observer un grand respect aux lieux et aux choses sacrées. Le soing que vous aurez en tout cela sera grandement

(1) La Mère de Blonay.

aggreable à Nostre Seigneur, surtout si vous le prenez avec humilité, douceur et tranquillité.

Nos sœurs vous diront toutes les nouvelles de deçà, et de la reception de la bonne Madame de Chatelar, et de Mademoiselle d'Avise. Cela fait un peu de mal au cœur des mondains, mais il n'y a remede; il faut que Nostre Seigneur soit servy.

Je dy à nostre sœur de Gouffié, que je voulois meshuy m'essayer de donner de la generosité à la devotion de nos sœurs, et en oster la tendreté que l'on a souvent sur soy-mesme. Ceste petite douilletterie, qui oste le repos et nous fait desirer des particularitez spirituelles et interieures, nous fait excuser nos humeurs et flatter nos inclinations : mais, ma tres-chere fille, ce n'est pas besongne faite, bien qu'en verité toutes s'y acheminent. Or, je ne doubte point que Dieu ne vous donne les mesmes sentimens, puisque vous estes un mesme esprit avec *tous nous.*

J'appreuve que vous continuiez d'appeler nostre mere, Mere, puisque c'est vostre consolation; et que vous m'appelliez Pere, puisque j'ay pour vous un cœur extraordinairement plus que paternel. Sçachez, ma chere fille, que depuis que vous estes en charge, vous m'estes tousjours si presente, que je suis, ce me semble, perpetuellement avec vous, non sans faire mille et mille souhaicts sur vostre chere ame.

Pour Dieu, saluez un peu Monseigneur l'Archevesque quelquesfois de ma part. Vous ne sçauriez croire que je luy suis, et comme Dieu benit sa petite visite qu'il fit icy. Je salüe M. de Sainct-Nizier, duquel vous vous loüez tant : Dieu aggrandisse ses benedictions sur luy et sur nostre M. l'Aumosnier. *Item* je saluë Madame la presidente Le Blanc, quand vous la verrez; et M. Colin et Vulliat, laissant à part ma chere sœur Marie-Peronne, à qui je suis tout, et à toutes nos bonnes sœurs. Je saluë enfin vostre cœur, que le mien cherit de toutes ses forces, et luy souhaitte la benediction de celuy de Nostre Seigneur, auquel soit gloire eternellement, *Amen,* et à celuy de sa tres-saincte Mere Nostre-Dame.

Vostre renouvellement n'ayant pas esté fait le jour de la Presentation, vous le pourrez faire le jour de l'an, ou les Roys, ou comme Monseigneur l'Archevesque voudra : car je croy bien que vous voudrez que ce soit luy qui le reçoive. Nos sœurs d'icy dirent avant la messe, pendant que je m'habillois, le *Veni, Creator;* et apres le renouvellement, le *Laudate Dominum, omnes gentes,* et prononcerent bien gravement leur renouvellement.

Ma chere fille, helas! je suis tout vostre.

DXXXVIII.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Madame de Chantal s'estant plainte à nostre Sainct de la pesanteur de la superiorité, il l'exhorte à la supporter avec courage. Il luy dit que ses filles seront sa couronne, et que sa congregation est une source où bien des ames viendront puiser les eaux du salut.

18 decembre 1615.

Je croy que Dieu vous tient de sa main, ma tres-chere fille, car le Reverend Pere general des Feuillans (1) me l'escrit. Tenez-vous donc bien à luy, et regardez deux ou trois fois le jour si vostre main n'est pas tousjours fermement attachée à la sienne.

Voyez-vous, ceste petite trouppe de filles, c'est une couronne que Dieu vous prepare, et dont vous jouyrez en la felicité eternelle : mais il veut que vous la portiez toute dans vostre cœur en ceste vie, et puis il la mettra sur vostre teste en l'autre.

Les espouses anciennement ne portoient pas de couronne et de chappeaux de fleurs au jour de leurs nopces, qu'elles n'eussent elles-mesmes amassées, lyées et agencées ensemble. Je veux dire, ma chere fille, ne playgnez point la perte de vos commoditez spirituelles, et des contentemens particuliers de vos inclinations, pour bien cultiver ces cheres ames; car Dien vous en recompensera au jour de vos nopces eternelles.

Ne voyez-vous pas, ma chere ame (car mon cœur me fait dire ainsi), que vostre petite Congregation est comme une fontaine sacrée en laquelle plusieurs ames puyseront les eaux de leur salut, et que desjà plusieurs, à l'imitation de la vostre, veulent eriger d'autres pareilles Congregations à la grande gloire de Dieu, et à la grande facilité du salut pour plusieurs.

Ne vous lassez donc nullement d'estre mere, quoyque les travaux et soucys de maternité soient grans. O ma fille tres-chere! que de benedictions mon ame souhaitte à la vostre. Je saluë nos sœurs professes, du cœur qu'elles sçavent; et nos novices, d'un cœur qu'elles ne sçavent pas. Hé! Dieu respande sur elles l'esprit de douceur et de simplicité, l'esprit d'amour et d'humilité, l'esprit d'obeyssance et de pureté, l'esprit de joye et de mortification! Ma fille, mon cœur est tout vostre en ce mesme Sauveur. Dieu soit beny!

(1) Dom Jean de Saint-François, auteur d'une vie du Saint, remarquable par l'exactitude, la simplicité et la candeur du récit : le vrai nom est Jean Goulu.

DXXXIX.

S. François de Sales, à la Mere Fabre.

Il la louë de l'humble adveu qu'elle luy a fait d'avoir manqué de charité envers une personne, et l'exhorte à se reconcilier parfaictement avec elle, et à supporter les deffauts de tout le monde.

18 decembre 1615.

Il est certes vray, ma chere fille, vos consolations me consolent grandement, mais surtout quand elles sont fondées sur une si ferme pierre comme est celle de l'exercice de la presence de Dieu. Cheminez donc tousjours ainsi pres de Dieu, car son ombre est plus salutaire que le soleil.

Ce n'est pas mal fait de trembler quelquesfois devant celuy en la presence duquel les anges mesmes tresmoussent, quand ils le regardent en sa majesté; à la charge toutesfois que le sainct amour, qui predomine en toutes ses œuvres, tienne aussi tousjours le dessus, le commencement et la fin de vos considerations.

Voilà donc qui va fort bien, puisque ces petits esclairs de vostre esprit ne font plus leurs saillies si soudaines, et que vostre cœur est un peu plus doux. Soyez tousjours fidelle à Dieu et à vostre ame. Corrigez-vous tousjours de quelque chose; mais ne faites pas ce bon office par force, ains taschez d'y prendre playsir, comme font les amateurs des exercices champestres à esmonder les arbres de leurs vergers.

Nostre Seigneur sans doubte suppleera à tout ce qui vous deffaudra d'ailleurs, affin que vous puissiez faire une plus parfaicte retraitte aupres de luy, pourveu que ce soit luy que vous aymiez, que vous cherchiez, que vous suiviez. Aussi faites-vous, je le sçay, ma fille; mais faites-le donc bien tousjours et me recommandez à sa misericorde, puisque de tout mon cœur je suis vostre, etc.

DXL.

S. François de Sales, à la Mere Fabre.

Que la naïfve confession de sa faute est un traict genereux, et qu'il faut se supporter les unes les autres.

18 decembre 1615.

Si fait, si fait de par Dieu, ma tres-chere grande fille, je sçay bien quel cœur vous avez eu en mon endroict : mais ne voulez-vous pas que je prenne le tems et la sayson pour y planter les plantes des vertus plus excellentes, desquelles le fruict est eternel? Or sus, je n'ay nul loysir; mais je vous dy en verité

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

La tentation de rire en l'eglise et à l'office est mauvaise, quoyqu'elle ne semble que folastre et badine; car, apres la charité, la vertu de religion est la plus excellente. Car, comme la charité rend à Nostre Seigneur l'amour qui luy est deu selon nostre pouvoir, aussi la religion luy rend l'honneur et la reverence requise; et partant, les fautes, qui se commettent contre elle sont grandement mauvaises. Il est vray qu'en cela je ne voy pas grand peché, puisque c'est contre la volonté; mais il ne faut pas pourtant laisser cela sans quelque penitence. *Quand l'ennemy ne peut pas rendre nos ames Marion, il rend nos cœurs Robin* (1); et il ne s'en soucie pas, pourveu que le tems se perde, que l'esprit se dissipe, et que tousjours quelqu'un soit scandalisé. Mais voyez-vous, ma chere fille de mon cœur, n'espouvantez pas ces bonnes filles; car d'une extremité elles pourroient passer à l'autre, ce qu'il ne faut pas.

Je ne vous dy pas encore mes pensées sur le subjet dont vous m'avez escrit, parce que c'est aujourd'huy Noël (2), jour auquel les anges viennent chercher le paradis en terre, où certes il est descendu en la petite spelonque (3) de Bethleem, dans laquelle, ma chere fille, je vous treuveray ces jours suivans avec toutes nos cheres sœurs, qui sans doubte feront leur residence, comme de sages abeilles, aupres de leur petit Roy. Celles qui s'humilieront plus profondement le verront de plus pres; car il est tout abysmé dans le fin fond de l'humilité, mais humilité courageuse, confiante et constante. Ce doux enfant soit à jamais la vie de vostre cœur, ma tres-chere fille, que je cheris nonpareillement, et qui est tousjours present au mien, tant il plaist à Dieu que mon affection se fortifie par ceste separation de bien exterieur!

DXLII.

S. François de Sales, à la Mere de Brechard, superieure de la Visitation, à Moulins (4).

Il l'encourage à la perseverance dans l'etablissement et la conduitte de sa communauté.

Vers la fin de 1615.

Le service que vous allez rendre à Nostre Seigneur et à sa glorieuse Mere est apostolique; car vous allez assembler, ma

(1) C'est une manière de parler proverbiale, et qui signifie que lorsque le démon ne peut pas nous faire tomber dans la mélancolie, il tâche de nous porter à une joie immodérée. — (2) C'est-à-dire, le temps ou l'octave de Noël; la date de cette lettre ne permet pas de prendre le mot de *Noël* pour le jour même de cette fête. — (3) Grotte. — (4) La maison de Moulins fut fondée en 1616.

tres-chere fille, plusieurs ames en une Congregation, pour les conduire comme une bande à la guerre spirituelle contre le monde, le diable et la chair, en faveur de la gloire de Dieu, ou plutost vous allez former un nouvel essaim d'abeilles, qui, en une nouvelle ruche, fera le mesnage du divin amour plus delicieux que le miel. Or, allez donc toute courageuse en une parfaicte confiance sur la bonte de celuy qui vous appelle à ceste saincte besongne. Quand est-ce qu'aucun espera en Dieu et qu'il fut confus? La deffiance que vous avez de vous-mesmes est bonne, tandis qu'elle servira de fondement à la confiance que vous devez avoir en Dieu; mais si jamais elle vous portoit à quelques descouragemens, inquiettudes? chagrins et melancholie, je vous conjure de la rejetter comme la tentation des tentations, et ne permettez jamais à vostre esprit de disputer et de respliquer en faveur de l'inquiettude ou de l'abbattement de cœur auquel vous vous sentez penchée: car c'est simple verité en toute certaine, que Dieu permet arriver beaucoup de difficultez à ceux qui entreprennent son service; mais jamais pourtant il ne les laisse tomber sous le faix, tandis qu'ils se couchent en luy. C'est, en un mot, le grand mot de vostre affaire, de ne jamais employer vostre esprit pour deffendre en faveur de la tentation du descouragement, sous quelque pretexte que ce soit, non pas mesme quand ce seroit sous le specieux pretexte de l'humilité. L'humilité, ma tres-chere fille, fait refus des charges; mais elle n'opiniastre pas le refus, et estant employée par ceux qui ont le pouvoir, elle ne discourt plus sur son indignité quant à cela, ains croit tout, espere tout, supporte tout avec la charité: elle est tou-jours simple, la saincte humilité, et grande partisante de l'obeyssance; et comme elle n'ose jamais penser de pouvoir chose quelconque: elle pense aussi tousjours que l'obeyssance peut tout, et comme la vraye simplicité refuse humblement les charges, la vraye humilité les exerce simplement.

Vostre corps est un imbecille; mais la charité qui en est la robbe couvrira tout cela. Une personne imbecille excite à un sainct support tous ceux qui la cognoissent, et donne mesme une tendresse de predilection particuliere, pourveu qu'elle tesmoigne de porter devotement et amiablement sa croix. Il faut estre esgalement franche à prendre et demander les remedes, comme douce et courageuse à supporter le mal; qui peut conserver la douceur emmy les douleurs et alanguissemens, et la paix entre le tracas et la multitude des affaires, il est presque

parfaict; et, bien qu'il se treuve peu de gens et religieux mesme qui atteignent à ce degré de bonheur, si est-ce qu'il y en a pourtant, et il y en a eu en tout tems, et faut aspirer à ce haut poinct. Chacun a presque de l'aysance à garder certaine vertu et de la difficulté à garder les autres, et chacun dispute pour la vertu qu'il observe aysement, et tasche d'exaggerer les difficultez des vertus qui luy sont contraires. Il y avoit dix vierges, et n'y en avoit que cinq qui eussent l'huyle de la douceur misericordieuse et debonnaireté. Ceste esgalité d'humeur, ceste douceur et suavité de cœur, est plus rare que la parfaicte chasteté; mais elle n'en est que plus desirable. Je vous la recommande, ma tres-chere fille, parce qu'à icelle comme à l'huyle de la lampe tient la flamme du bon exemple, n'y ayant rien qui edifie tant que la charitable debonnaireté.

Tenez bien la balance droicte entre vos filles, à ce que les dons naturels ne vous fassent pas distribuer injustement vos affections et vos bons offices. Combien y a-t-il de personnes maussades qui sont tres-aggreables aux yeux de Dieu! la beauté, la bonne grace, le bien parler, donnent souvent de grans attraicts aux personnes qui vivent selon les inclinations. La charité regarde la vraye vertu et la beauté cordiale, et se respand sur tous sans particularité.

Allez donc, ma fille, à l'œuvre pour laquelle Dieu vous a eslevé; il sera à vostre dextre, affin que nulle difficulté ne vous esbranle; il vous tiendra desormais, affin que vous suiviez sa voye. Ayez un courage non-seulement grand, mais de grande haleyne et de grande durée, et pour l'avoir, demandez-le souvent à celuy qui seul le peut donner; et il le vous donnera, si en simplicité de cœur vous correspondez à la grace. L'amour et la paix, et consolation du Sainct-Esprit soit à jamais en vostre ame. *Amen.*

P. S. Vous estes ma fille, et d'une dilection paternelle je vous donne la saincte benediction de Dieu. Beniste soyez-vous en allant, en demeurant, et servant Dieu, en servant le prochain, en vous humiliant jusques dans vostre neant, en vous retenant jusques dans vous; Dieu soit uniquement vostre tout. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

DXLIII.

S. François de Sales, à une Superieure de la Visitation (1).

Sur la feste de l'Assomption de Nostre-Dame, et sur la devotion duë à la Saincte Vierge.

15 aoust 1612 (2).

Eh! qu'elle est belle, ceste aube du jour eternel, laquelle, montant devers le ciel, va, ce semble, de plus croissant en benedictions de son incomparable gloire! Qu'à jamais les odeurs d'eternelles suavitez, esparses sur les cœurs de ses devots, remplissent celuy de ma tres-chere Mere comme mon cœur propre et que nostre chere petite Congregation, toute voüée à la louange de son Fils et des mammelles sacrées qui l'ont allaicté, jouysse des benedictions preparées aux ames qui l'honnorent!

Hyer au soir j'eus un sentiment fort particulier du bien que l'on a d'estre enfant, quoyque indigne, de ceste glorieuse Mere, estoile de mer, *belle comme la lune, esleue comme le soleil* (Cant. 6).

O mon Dieu! ma tres-chere Mere, j'ay une speciale consolation de voir comme elle donna une robbe d'une blancheur non pareille à son serviteur S. Ildefonse, evesque de Tolede (3); car, pourquoy n'en donnera-t-elle pas une à nostre cher cœur? Voyez-vous, je retourne tousjours à mes brebis : entreprenons de grandes choses sous la faveur de ceste Mere, car si nous sommes un peu tendres en son amour, elle n'a garde de nous laisser sans l'effect que nous pretendons.

O Dieu! quand je me ressouviens qu'aux Cantiques elle dit :

(1) Sainte Chantal?

(2) Le chiffre de l'année est incertain et peut varier de 1610 à 1616.

(3) Vers la fête de l'Assomption de la Vierge, S. Ildefonse s'étant disposé par trois jours de jeûnes, alla de grand matin à l'église, selon sa coutume, assisté seulement d'un diacre et d'un sous-diacre. Dès l'entrée, il aperçut la très-sainte Mère de Dieu assise sur le trône épiscopal, entourée d'une troupe d'anges qui chantaient; alors la divine Marie l'envisageant, lui dit ces paroles : « Approchez, » serviteur de Dieu très-fidèle, recevez ce présent de ma main : je vous l'ai » apporté du trésor de mon Fils. » C'était une très-riche chasuble dont elle le revêtit, lui ordonnant de s'en servir seulement aux jours des fêtes qui seraient célébrées en son honneur. Cette apparition fut si authentique, qu'en un concile tenu en Espagne, sous l'évêque de Tolède appelé Gille, il fut ordonné qu'en considération de la grâce que la Sainte Vierge avait faite à S. Ildefonse, cette fête serait solennisée avec office double par tout le diocèse (P. Giry. *Vie des Saints*, 23 janv.)

Entourez-moy de pommes, je voudrois volontiers luy donner nostre cœur; car, quelle autre pomme peut desirer de moy ceste belle fruictiere? Je viens du sermon, où je voudrois bien avoir plus sainctement et amoureusement parlé de nostre glorieuse et sacrée Maistresse : je la supplie qu'elle me veüille pardonner. Dieu nous fasse la grace de nous voir un jour consommez au divin amour. Cependant, bon soir, ma tres-chere Mere.

Le 15 aoust, jour de la glorification de nostre tres-honnorée Maistresse, qui soit à jamais nostre amour.

DXLIV.

S. François de Sales, à Madame de Chantal (?)

Le Sainct renvoye, apres les avoir corrigées, des lettres qui lui avoient esté sousmises.

Vers 1615 ou 1616.

Ma tres-bonne Mere, voilà vos lettres corrigées, il les faut faire escrire aujourd'huy, et oultre cela escrire à madame la comtesse de Voiron, et luy faire un article par lequel vous luy direz qu'elle fasse prier monseigneur de Nemours au nom de madame la serenissime infante duchesse de Mantoüe, d'escrire à messieurs du conseil de ceste ville, qu'en toutes occurrences ils vent vostre congregation en speciale recommandation. Hier au soir je parlay encore à l'un des sçyndiques, qui me promit de ster l'affaire le plus qu'il se pourra. Si vous n'avez pas du eau papier pour escrire, envoyez-en prendre vers M. Roland, ais à vostre nom, car si c'estoit au mien, il se courrouceroit, ar ce que j'en ay trop despensé la sepmaine passée. Ma tres-ere Mere que Dieu fasse toute saincte, je vous donne mille fois bonjour, *amen*, et vay travailler tant que je pourray sur le livre.

Il faut attendre de plier les lettres, car François ira faire cest office comme il faut : car je ne puis y aller moy-mesme.

DXLV. — Billet.

Vrayement la moisson est bien grande : il se faut confier que Dieu donnera des ouvriers. Voylà Tolose qui veut de nos filles de Saincte Marie, Moulins (1), Riom, Montbrisson, Reims; et c'est grand cas : partout l'on veut la Mere!

(1) Moulins eut son monastère en la présente année 1616; Riom en 1623; Montbrisson en 1642; Toulouse en 1647, et Reims seulement en 1826.

DXLVI.

A Madame la premiere Presidente de Savoye.

S. François luy parle de la reception de deux sœurs, et de la patience necessaire dans les tribulations de la vie.

25 janvier 1616.

Ma fille, c'est couramment que je vous escris.

J'iray ce soir voir Madame de Chantal qui guerit fort lentement, surtout des jambes et des bras, et qui vous bayse tres-affectueusement les mains, pour conferer avec elle sur la reception de la fille dont vous m'escrivez de laquelle les bonnes qualitez ne sont pas de peu de consideration.

Nous verrons aussi la chere grande fille qui est certes fort aymable et le cœur gauche de Mme de Chantal. J'ay dit il y a desjà quelque tems à Madame Pergod, que je voulois estre son thresorier doresnavant; bien que je desire que mon office finisse bientost par la vente de ceste mayson, laquelle me sembleroit utile, plus que la conservation pourveu qu'elle se vendist à bonnes enseignes; mais il ne faut pas faire grand bruict.

Ma tres-chere fille, je vous voy, ce me semble, bien enfoncée dans une multitude d'embarrassemens que la grandeur du mesnage où vous estes vous met sur les bras; mais ma tres-chere fille, il faut tant plus appeller Nostre Seigneur à vostre ayde et reclamer sa saincte assistance, affin que ce travail que vous devez supporter luy soit aggreable, et que vous l'embrassiez pour son honneur et gloire.

Voyez, ma chere sœur, que nos jours sont courts, et que par consequent le labeur que nous y avons ne peut estre long, et que moyennant un peu de patience nous en sortirons avec honneur et contentement, car nous n'aurons point de si grande consolation à la fin de la journée que d'avoir beaucoup travaillé et supporté de peynes.

Bonjour ma tres-chere sœur, aymez fidellement ce frere et serviteur qui est tout vostre. — François, evesque de Geneve.

P. S. Je vous remercie tres-humblement de la marmotte.

DXLVII.

La Mere Fabre, à sainct François de Sales.

Elle luy rend compte de ses peynes, tant interieures que corporelles et exterieures, et de la disposition de son ame.

1616.

MONSEIGNEUR et mon tres-cher pere, que puis-je vous dire de moy? Je ne voy que croix en mon chemin. Oultre les imperfections de mon esprit, je commence à ressentir importunement le contre-poids de mon corps, etc.

Nous vivons dans les incertitudes, rebuts et humiliations de telle nature, que je ne sçay quelquesfois où nous en sommes. Vostre pauvre grande fille a bien besoin d'estre fortifiée. En ces rencontres journalieres de mortifications, je n'ay maintenant nul sentiment de courage, ny quasi de confiance, bien que, graces à Dieu, je ressente tousjours en la poincte de l'esprit de l'affection à tout ce qui arrive, parce que je le voy comme chose permise de Dieu pour m'humilier. Il faut advoüer, Monseigneur, que tout ce qui se passe conduiroit fort à l'humilité quiconque en feroit son profict. Il me semble que le fruict que Nostre Seigneur nous veut faire tirer de là est un denuement de toute chose creée, et l'affection de ne tenir qu'à luy seul. J'ay de tems en tems ces veuës avec quelque sentiment, et d'autres fois je les ay sans aucun goust; et d'ordinaire je vis sans satisfaction. Dieu veüille que ce soit à sa gloire, et cela me suffit.

DXLVIII.

S. François de Sales, aux religieuses de la Visitation d'Annessy.

Difference des personnes qui se sont retirées du siecle, d'avec celles qui y sont encore. Il releve le bon-heur de la vie religieuse.

Grenoble, 1er avril 1616.

SEROIT-IL bien possible que mon esprit oubliast jamais les chers enfans de ses entrailles? Non, mes tres-cheres filles, ma chere joye et ma couronne, vous le sçavez bien, je m'en asseure; et vos cœurs vous auront bien respondu pour moy, que si je ne vous ay pas escrit jusqu'à present, ce n'est sinon parce que, escrivant à nostre tres-unique et bonne Mere, je sçavois bien que je ne vous escrivois pas moins qu'à elle, par ceste douce et salutaire unyon que vos ames ont avec la sienne; et encore,

parce que le sainct amour que nous vous portons reciproquement est escrit, ce me semble, en si grosses lettres dans nos cœurs, qu'on y peut bien lire presque nos pensées de Annessy jusques icy.

Je suis avec un peu plus de monde que quand je suis dans nostre sejour ordinaire aupres de vous; et plus je voy de ce miserable monde, plus il m'est à contre-cœur; et ne croy pas que j'y peusse vivre, si le service de quelques bonnes ames en l'advancement de leur salut ne me donnoit de l'agrement.

Mon Dieu! mes cheres filles, que je treuve bien plus heureuses les abeilles, qui ne sortent de leurs ruches que pour la cueillette du miel, et ne sont associées que pour le composer, et n'ont point d'empressement que pour cela, et dont l'empressement est ordonné, et qui ne font dans leurs maysons et monasteres, sinon le mesnage odorant du miel et de la cire!

Qu'elles sont bien plus heureuses que ces guespes et mousches libertines, qui, courant si vaguement et plus volontiers aux choses immondes qu'aux honnestes, semblent ne vivre que pour importuner, le reste des animaux, et leur donner de la peyne, en se donnant à elles-mesmes une perpetuelle inquiettude et inutile empressement.

Elles vont partout furetant, suçant et piccotant, tandis que leur esté et leur automne dure; et, l'hyver arrivé, se treuvent sans retraitte, sans munition et sans vie; où nos chastes abeilles, qui n'ont pour objet de leur veuë, de leur odorat, de leur goust, que la beauté, la suavité et la douceur des fleurs rangées à leur dessein, outre la noblesse de leur exercice, ont une fort aymable retraitte, une munition aggreable, et une vie contente, parmy l'amas de travail passé.

Et ces ames amoureuses du Sauveur, qui le suivirent en nostre Evangile jusque sur le haut du desert, et y font un plus delicieux festin sur l'herbe et les fleurs, que ne firent jamais ceux qui jouyssoient de l'appareil somptueux d'Assuërus, où l'abondance estouffoit la jouyssance, parce que c'estoit une abondance des viandes et des hommes.

Vivez joyeuses, mes tres-cheres filles, entre vos sainctes occupations. Quand l'air vous sera nubileux, entre les seicheresses et ariditez, travaillez au dedans de vostre cœur par la prattique de la saincte humilité et abjection; quand il sera beau, clair et serein, allez, faites vos spirituelles saillies sur les collines de Calvaire, d'Olivet, de Sion et de Thabor. De la montagne deserte où Nostre Seigneur repaist sa chere trouppe aujourd'huy, volez

jusqu'au sommet de la montaigne eternelle du ciel, et voyez les immortelles delices qui y sont preparées pour vos cœurs.

Hé! qu'ils sont heureux, ces cœurs bien-aymez de mes filles, d'avoir quitté quelques années de la fausse liberté du monde, pour jouyr eternellement de ce desirable esclavage, auquel nulle liberté n'est ostée, que celle qui nous empesche d'estre vrayement libres.

Dieu vous benisse, mes tres-cheres filles, et vous fasse de plus en plus advancer en l'amour de sa divine eternité, en laquelle nous esperons de jouyr de l'infinité de ses faveurs, pour ceste petite mais vraye fidellité, qu'en si peu de chose, comme est ceste vie presente, nous voulons observer, moyennant sa grace. La dilection du Pere, du Fils et du Sainct-Esprit soit à jamais au milieu de vos cœurs, et que les mammelles de Nostre-Dame soient pour tousjours nostre refuge. *Amen.*

Dieu m'a favorisé d'avoir peu escrire tout d'une haleyne, quoyque presque sans haleyner, ces quatre petits mots a mes tres-cheres filles, qui, mises ensemble, comme fleurs en un boucquet, sont delices à la mere de la fleur de Jessé (1) et la fleur des meres. Hé! Seigneur, que ce soit en odeur de suavité. *Amen.* Vive Jesus, en qui je suis vostre, etc.

DXLIX.

A ma tres-chere fille en N. S., ma sœur Marie-Jacqueline Fabre, religieuse de Saincte-Marie, à Lyon.

Maniere de cognoistre les bons desirs : ce qu'il faut faire lorsque, dans la meditation, on se treuve inquietté d'imaginations obscenes.

Annessy, 17 avril 1616.

Je revins hyer de Chablais, ma tres-chere fille, où, grace à Dieu, j'ay laissé les PP. Barnabites establis selon le commandement de S. A. et du Prince-Cardinal; demain je vay consoler Madame la comtesse de Tournon sur le trespas de son mary, y estant obligé par le parentage qui est entre nous, et par les obligations que j'ay à la memoire du decedé. C'est pour vous dire, ma tres-chere fille, que je vous escris sans loysir, et neantmoins je vous veux respondre aux deux questions que vous m'avez faites cy-devant, car je voy bien que pour néant j'attens

(1) La mère de la fleur de Jessé, c'est la saincte Vierge mère du Sauveur, qui est appelée la *fleur de Jessé* (Isa. 11).

les commoditez de mieux faire, puisque je suis destiné au continuel accablement du tracas.

Ma tres-chere fille, il y a deux sortes de bons desirs. L'une de ceux qui augmentent la grace et la gloire des serviteurs de Dieu, l'autre de ceux qui n'operent rien. Les desirs de la premiere sorte s'expriment ainsi : Je desirerois de faire, par exemple, l'aumosne, mais je ne la fay pas parce que je n'ay pas de quoy, et ces desirs accroissent grandement la charité, et sanctifient l'ame; ainsi desirent les ames devotes le martyre, les opprobres et la croix, qu'ils ne peuvent neantmoins obtenir. Les desirs de la seconde sorte s'expriment ainsi : Je desirerois de faire l'aumosne, mais je ne la veux pas faire; et ces desirs ne sont pas empeschez par l'impossibilité, mais par la lascheté, tiedeur et deffaut de courage, c'est pourquoy ils sont inutiles, et ne sanctifient point l'ame, ny ne donnent nul accroissement de grace, dont sainct Bernard dit que l'enfer est plein. Il est vray que, pour l'entiere resolution de vostre difficulté, il faut que vous remarquiez qu'il y a des desirs qui semblent estre de la seconde sorte, qui sont toutesfois de la premiere, comme au contraire il y en a qui semblent estre de la premiere et sont de la seconde. Par exemple nul serviteur de Dieu ne peut estre sans ce desir : O! que je desirerois bien de mieux servir Dieu! Helas! quand le serviray-je à souhaict? Et parce que nous pouvons tousjours aller de mieux en mieux, il semble que les effects de ces desirs ne sont empeschez que faute de resolution. Mais il n'est pas vray, car ils sont empeschez par la condition de ceste vie mortelle en laquelle il ne nous est pas si aysé de faire que de desirer. C'est pourquoy ces desirs en general sont bons et rendent meilleure l'ame, l'eschauffant, et affectionnant au progrez. Mais quand en particulier il se presente quelque occasion de profitter, et en lieu d'en venir à l'effect on en demeure au desir, comme par exemple il se presente occasion de pardonner une injure, dé renoncer à la propre volonté en quelque particulier subjet; et en lieu de faire ce pardon, ou renoncement, je dy seulement : Je voudrois bien pardonner, mais je ne sçaurois; Je voudrois bien renoncer, mais il n'y a moyen : qui ne void que ce desir est un amusement, ains qu'il me rend plus coupable, d'avoir une si forte inclination au bien, et ne la vouloir pas effectuer? Et ces desirs ainsi faits semblent estre de la premiere sorte, et sont de la seconde. Or, maintenant, il vous sera aysé de vous resoudre comme je croy. Que s'il vous reste quelque difficulté, escrivez-la-moy, et tost ou tard je vous respondray de tout mon cœur, qui est certes tout vostre, ma tres-chere fille.

Celles qui sont tentées d'imaginations messeantes és meditations de la vie et mort du Sauveur, doivent tant qu'elles peuvent se representer les mysteres simplement par la foy, sans se servir de l'imagination. Par exemple : Mon Sauveur a esté crucifié; c'est une proposition de la foy : il suffit que je l'apprehende simplement sans m'imaginer comme son corps pendoit sur la croix. Et lorsque les imaginations deshonnestes veulent naistre il faut se revancher, et destourner par des affections procedantes de la foy. O! Jesus crucifié, je vous adore, j'adore vos tourmens, vòs peynes, vostre travail! vous estes mon salut. Car, ma tres-chere fille, de vouloir pour ces sales representations quitter la meditation de la mort et vie de Nostre Seigneur, ce serait faire le jeu de l'ennemy qui tasche par ce moyen de nous priver de nostre plus grand bon-heur. Il faut donc gauchir et se destourner ainsi par le moyen de la simple foy.

En verité je suis sans haleyne, mais vous me suppleerez par vostre douceur. J'escriray une autre fois à ma sœur G. M., et puis à ma sœur M. A., et cependant je saluë leur dilection, que je prie de me bien recommander à Nostre Seigneur, comme aussi ma sœur Fr. Therese et toutes les autres sœurs que je cheris extremement en la croyance du Sauveur. Je saluë Monsieur l'aumosnier, et suis tout sien. A Dieu ma tres-chere fille, à Dieu soyons-nous eternellement pour l'aymer et benyr sans cesse.

Je saluë humblement M. de Sainct-Nizier et le R. P. Philippe, et vous prie, quand vous verrez le R. P. Recteur, de l'asseurer de ma tres-humble et sincere affection. Je saluë Mesdames Vuliat et Collin.

DL.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Il luy parle de la maladie d'une de ses sœurs. — Motifs d'esperer la guerison : ce qu'il faudra faire, en cas de mort, pour sa profession et son enterrement.

A La Roche, le jour de Sainct-Jean 1616.

En verité, ma tres-chere mere, et moy estout (1) suis grandement touché de la maladie de ceste pauvre chere fille, digne certes d'estre bien aymée. Il faut attendre ce que Dieu fera, et non-seulement l'accepter, mais, autant que nous pourrons, il faudra l'accepter aggreablement et amyablement. J'espere qu'il la nous

(1) Aussi.

laissera; il y en a tant d'autres qui sont eschappées, apres avoir jetté le toc (1); et qui ont esté moins assistées qu'elle ne sera. Toutesfois je resplique : *Ainsi que la volonté de Dieu sera au ciel, soit faite en terre.*

Si elle estoit preste à passer, on pourroit luy faire faire la profession simplement, en luy lisant devant l'oblation et les vœux qu'elle confirmeroit, sinon qu'elle-mesme la peust prononcer. On la pourroit enterrer à l'eglise, car elle est assez benite en la benediction des fondemens que nous fismes en la position de la premiere pierre. Il faudroit faire venir le vicaire de Sainct-Maurice et trois ou quatre prestres avec luy, pour faire l'office et mettre simplement quatre cierges blancs aux quatre coings du corps. Vous pourrez donner audit vicaire un ducaton, et aux autres prestres à chacun huict sous d'aumosne, affin qu'ils disent messe pour elle. Pour le reste, vous vous conseillerez. Mais qu'elle vive ou meurre, je luy donneray en la saincte Messe que je vay dire la sacrée benediction de Dieu et de son Eglise. O ma tres-chere Mere, mon cœur, mes esprits et mon ame s'esmeuvent en disant cecy; car j'ayme toutes nos filles tres-cordialement et celle-là avec une speciale tendreté.

Mais surtout, en pleurant, deschargez bien vostre cerveau; reposez-vous convenablement et vous divertissez le plus doucement que vous pourrez; prenez bien souvent des raysins un peu amollis au vin et eau chaude, et en somme ayez soing de vous conserver-là, car icy ne doubtez point, je suis un certain homme qu'il n'y a rien à craindre, sinon quand je le diray moy-mesme, ma tres-chere Mere. Saluez et benissez mille fois ceste chere fille de ma part, et ma sœur M. Michel.

Dieu soit à jamais nostre tout, et sa volonté nostre amour. *Amen.*

P. S. On ne peut partir que le tems ne s'accoise à cause des ruisseaux; mais soudain qu'il sera remis, je feray porter la presente.

(1) *Jeter le toc*, être à l'agonie.

DLI.

S. François de Sales, au Cardinal Bellarmin.

Il sollicite le nom de religion et quelques autres graces pour les dames de la Visitation, et entre, à cest effect, dans le detail des principaux exercices de cest institut.

Annessy, 10 juillet 1606.

URBI et orbi ignotus, orbi et urbi notissimum et amantissimun cardinalem, secundùm eam quæ in Christo est charitatem, precibus confidenter aggredior

INCOGNEU dans la ville (1) et l'univers entier, je me presente à un illustre cardinal, que l'univers et la ville cognoissent et reverent, et c'est avec confiance que je luy addresse mes humbles demandes, au nom de ceste charité qui est en Jesus-Christ.

Habemus hìc et Lugduni unam et alteram virginum et viduarum congregationem, quæ, licet veriùs oblatæ quàm veri nominis religiosæ aut moniales censendæ sint, tamen castitatem ac sacram pudicitiam sanctissimè colunt, obedientiam simplicissimè amplectuntur, paupertatem religiosissimè sequuntur; et quamvis ex earum ritu clausuræ non sint addictæ, eam nihilominùs ex animi fervore propemodùm servant perpetuam, quandoquidem nunquàm, nisi gravissimis et piissimis causis impellentibus, extrà domum pedem efferunt; sed statutis horis, iisque aptè per totum diem dispositis, officium parvum beatissimæ Virginis simul in choro recitant, cantu ad pietatis regulas tam feliciter formato, ut vix dici queat, num gravi-

Nous avons, tant icy qu'à Lyon, deux communautez de filles et de veufves, lesquelles, sans estre religieuses, ou, pour mieux m'expliquer, estant simplement oblates, ne laissent pas d'observer tres-religieusement et tres-sainctement la chasteté, la pauvreté et l'obeyssance. Elles ne sont pas non plus obligées à la clausure, et cependant on peut dire qu'elles la gardent perpetuellement avec une grande ferveur, veu qu'elles ne sortent jamais que pour des causes tres-graves, tres-sainctes et tres-necessaires. Elles ont des heures assignées chaque jour pour reciter ensemble, dans le chœur, le petit office de la bienheureuse Vierge. Cela se fait avec une si noble decence, et d'un ton qui respire tant la pieté, que l'on seroit en peyne de dire laquelle des deux, de la douceur du chant ou de la gravité, l'emporte sur l'autre. Elles employent à l'exercice angelique de l'orayson mentale

(1) Rome.

deux heures par jour, une le matin et l'autre le soir, et en retirent un fruict merveilleux. En un mot, elles me remettent dans la memoire ces sainctes femmes dont S. Gregoire de Nazianze, escrivant à Hellenius, ne fit point de difficulté de dire, dans des termes magnifiques, qu'elles estoient des astres du firmament et de tres-brillantes estoiles de Jesus-Christ.

tatem suavitas, vel suavitatem gravitas superet. Orationi verò illi angelicæ, quam mentalem vocant, duabus item horis, unà matutinà, aliâ vespertinà, maximo cum fructu operam navant, ac, ut uno verbo concludam, illas mihi referre videntur fœminas, de quibus sanctus Gregorius Nazianzenus ad Hellenium tam magnificè loquitur, ut eas cœlestia et pulcherrima Christi sidera nominare non vereatur.

Il n'y a pas long-tems qu'estant allé saluer M. le Reverendissime Archevesque de Lyon, entre autres discours que nous tinsmes sur nos affaires ecclesiastiques, nous tombasmes sur ces deux communautez de femmes, qui sont en si bonne odeur en l'un et l'autre diocese, à cause de leur pieté, que l'on juge qu'il est de la derniere importance qu'elles soient gouvernées sagement.

Verùm cùm non ità pridem reverendissimun dominum archiepiscopum Lugdunensem salutandi gratiâ adiissem, verbaque simul de rerum nostrarum ecclesiasticarum statu misceremus, incidit inter alia sermo de istis duabus congregationibus mulierum, quarum odor suavissimus est in utrâque diœcesi, ut proindè earum recta gubernatio maximi omninò videatur esse momenti.

Il me fit entendre qu'il seroit à propos qu'elles prinssent quelqu'une des Regles qui sont appreuvées par l'Eglise, qu'elles gardassent la clausure, et qu'elles fissent des vœux solemnels. Je consentis volontiers à ses propositions, tant à cause de l'authorité que ce grand homme a sur mon esprit, de sa science et de sa pieté, qui le font admirer de tout le

Cùmque ille suggereret operæ pretium fore, ut imprimis eas ad Regulam aliquam religiosam, ex iis quæ ad Ecclesiâ approbatæ sunt, et ad clausuram, ac vota solemnia amplectenda induceremus, ergo quoque in eam sententiam facilè descendi, tum ob viri singularem in me auctoritatem, at-

que perspectam omnibus peritiam et pietatem, tum ob nominis religiosi splendorem, quem magno ornamento istis, alioquin piissimis, congregationibus futurum existimabam.

monde, qu'à cause de la gloire attachée au tiltre de religion, que j'ay tousjours estimé tres-honnorable à ces devotes congregations.

Ità ergo inter nos statutum est; atque ubi id aggredi cœpimus, miram in eis et suavissimam ad obediendum animorum promptitudinem et facilitatem invenimus.

Ce fut donc là nostre conclusion; et quand ce vint à l'execution de ce dessein, et que nous eusmes commencé à y travailler, nous trouvasmes en elles une tres-grande promptitude et une admirable facilité à obeyr.

Tria tantum habent in usu peculiaria pietatis officia, quæ summoperè illis cordi sunt, et quæ, si ab Apostolicâ Sede concedantur, nihil in hâc statûs mutatione durum, nihil insuave futurum est. Ea autem sunt ejusmodi, quæ, quantùm existimo, cum clausurâ, aut statu religioso mulierum, minimè pugnent, quæque peritis rerum nostrarum Gallicarum æstimatoribus non solùm non imminuere, sed etiam plurimùm promovere pietatem videantur.

Entre leurs exercices de pieté, il y en a trois qui leur tiennent fort au cœur. Si le Sainct-Siege daigne les leur permettre, il n'y aura rien de dur ny de desaggreable dans ce changement d'estat : ils sont tels qu'ils ne respugnent nullement, à mon advis, à la clausure et à la vie religieuse des femmes; et tous ceux qui sçavent comment on se gouverne en France, jugeront que la pieté en tirera un grand accroissement, bien loin qu'elle en reçoive la moindre diminution.

Primum est, ut ad officium clericale, quod magnum vocant, non obligentur, sed tantùm ad officium parvum beatissimæ Virginis. Hujus autem harum desiderii ratio est, quia in illis congregationibus, plerumquè recipiuntur mulieres jam adultæ, quæ officium magnum, cum illius rubricis,

Le premier de ces exercices est la recitation du petit office de Nostre-Dame; car elles ne sont pas obligées au grand office. La rayson de cela est qu'elles reçoivent souvent des femmes aagées qui ne peuvent apprendre le grand breviaire avec toutes ses rubriques, ny le reciter distinctement avec les pauses et les accens convenables, au lieu qu'elles pratti-

quent tout cela facilement en recitant le petit office. Ceste rayson est sans doubte digne de consideration, parce que, parmy le grand nombre de monasteres de femmes qui sont respandus par tout le monde, il n'y en a pas qui prononcent plus mal le latin que les Françoises. Il seroit donc impossible qu'elles observassent les regles de la prononciation dans une si grande varieté d'offices, de leçons et de psaumes. En effect, c'est une grande pityé que l'ignorance de la prononciation latine dans la pluspart des couvens de femmes : car elle va si loing que les plus devots mesmes ont de la peyne à s'empescher de rire, et que les impies et les demi-savans s'en mocquent et s'en scandalisent.

vix ac ne vix quidem addiscere possent, deindè quia breve illud officium beatæ Virginis, magnà vocum, accentuum, pausarumque distinctione celebrant, quod nequaquam, si longius officium recitandum foret, præstare possent. Quod ideò maximà consideratione dignum est, quia inter omnes totius orbis mulieres, nullæ sunt quæ ineptiore latini sermonis pronunciatione utantur quàm Gallicæ; quas proindè impossibile esset accentuum, quantitatum, et rectæ pronunciationis leges, in tantà officiorum, lectionum et psalmorum varietate, observare. Undè dolendum est, tantam in plerisque monasteriis mulierum pronunciationis imperitiam audiri, ut etiam alioquin cordatis auditoribus interdùm risum, sciolis verò et hæresi infectis cachinnum moveant et scandalum.

La seconde espece d'obligation consiste à permettre aux veufves de demeurer quelquesfois des années entieres avec elles, et de faire les offices de la congregation en habit seculier, mais tres-modeste. Au reste, elles ne font point ceste faveur à toutes sortes de veufves, mais seulement à celles qui, desirant entrer en religion, pendant qu'elles songent serieusement à mettre ordre à leurs affaires temporelles, à renoncer au monde,

Secundum est, quod viduas interdùm etiam aliquot annis, in habitu sæculari, sed tamen modestissimo, secum ad congregationis pia officia exercenda habitare permittant : verùm non sanè quidem omnes viduas, sed eas tantùm quæ, cùm religionem ingredi cupiant; interim dùm de nuntio sæculo ac nuptiarum interpellatoribus remittendo seriò cogi-

tant, thesaurum castitatis, quem in vasis fictilibus portant, abscondere prudenter quærunt, ne in manibus illum portantes in conspectu filiorum hominum, latronum deprædationi objiciant.

et à esviter la poursuitte de ceux qui les voudroient faire passer à de secondes nopces, taschent de cacher avec prudence le thresor de leur chasteté, qu'elles gardent dans des vases d'argile, de peur qu'en le portant dans leurs mains, à la veuë des enfans des hommes, elles ne l'exposent pas à devenir la proie des voleurs.

Hujus autem desiderii ratio est, quia in istis regionibus tantâ libertate viri viduas, quamvis piissimas, colloquiis et irritamentis sæcularibus infestant, ut quæ veram viduitatem colere volunt, vix id tutò præstare possint : quibus hâc viâ optimè consulitur. Cùmque hujusmodi viduæ obedientiam et exactam propemodùm clausuram observent (vix enim semel bisque quotannis, ad domestica negotia componenda, illis egredi contingit), nihil omninò dispendii, plurimùm verò compendii huic consuetudini inesse existimandum est. Immò verò multò minùs ea periculum habet, quàm quæ in plerisque piissimis monasteriis viget, ut sorores conversæ, negotiorum gerendorum gratiâ, egredi et regredi possint; neque multò plus difficultatis quàm illa, quæ tamen satis trita est, ut puellæ educationis gratià in monasteriis recipiantur. Quid enim interest num

Le fondement de ceste prattique est que, dans ces pays-cy, les hommes tendent des pieges aux veufves, mesme aux plus devotes, avec une telle liberté et dissolution, par les cajoleries et les amorces ordinaires aux gens du monde, que, bien qu'elles soient resolues de demeurer dans l'estat d'une parfaicte viduité, à grande peyne le peuvent-elles executer. C'est pour remedier à ces inconveniens qu'on leur procure un moyen si salutaire; et comme elles observent l'obeyssance et une exacte clausure (car à peyne sortent-elles une ou deux fois l'année pour regler leurs affaires domestiques), il n'en peut arriver de dommaige, mais, au contraire, il resulte un grand bien de ceste conduitte. On peut mesme advancer qu'il y a moins de peril en cela qu'en ce qui se prattique dans un grand nombre des plus saincts monasteres, où les sœurs converses sortent et rentrent, vont et viennent pour les affaires de leurs maysons. Il y a aussi moins d'inconveniens que de recevoir de jeunes filles pour les instruire, ce qui est neantmoins

[illegible] Au reste, il est assez indifférent à une communauté, qu'une jeune enfant y soit admise pour y être instruite, ou qu'une veuve y demeure pour mettre à couvert sa chasteté; ceux qui cognoissent les mœurs et le génie des François, confesseront que tout cecy est dans l'exacte vérité.

La troisiesme espèce de devoirs se rapporte non-seulement aux veufves qui ont un vray dessein de renoncer au siècle, mais encore aux femmes maryées, qui, voulant mener une nouvelle vie en Jésus-Christ, et faire des confessions générales après quelques jours d'exercices spirituels, ont besoin de se retirer pendant ce peu de tems dans un lieu esloigné des embarras des choses séculières. Et, certes, on ne peut exprimer dignement les fruicts abondans que produict ceste saincte hospitalité, car, par ce moyen, on pourvoit non-seulement au repos de ces personnes, mais aussi à la honte qu'elles ont de se faire cognoistre, honte assez ordinaire aux personnes du sexe; et on met à couvert l'honneur et la pudeur. Pour cest effect on les envoye à une petite fenestre munie d'un treillis de fer, qui a esté pratiquée tout exprès pour la confession des sœurs, et où ces estrangères peuvent se confesser sans voir, ny estre veues de personne; et après y avoir receu les instructions salutaires qui leur conviennent, elles vont les méditer à loy-

[illegible] ... in monasterio degat? Quæ omnia maxime vera existimabit, quisquis harum regionum gallicarum mores et ingenia recte perspexerit.

Tertium est, quod non solum viduas hujusmodi, quæ sero sæculo renunciare intendunt, sed interdum alias etiam conjugatas admittunt, eas scilicet, quæ cum velint novam in Christo vitam instituere, atque adeo confessiones, quas vocant generales, prævis aliquot exercitiis spiritualibus, facere, opus habent in remotum a sæcularibus locum tantisper aliquot diebus secedere. Et sane, quam uberes fructus hæc sacra paucorum dierum hospitalitas afferat, nemo satis pro merito dixerit. Per eam enim non quieti tantum, sed et pudori, verecundiæ ac honestati mulierum consulitur, dum ad fenestellam cratichis ferreis munitam, pro confessionibus sororum audiendis efformatam, confessarios accersunt, ibique documenta salutis audiunt, quæ postea per quietem cum aliquâ ex sororibus animo revolvunt.

Porrò si aliqua causa pia subsit, propter quam mulieres monialium claustra ingredi possint (sunt autem aliquot), hæc duæ inter præcipuas numerandæ sunt; quas tamen ita obtinere æquum est, si ab ordinario ejusve vicario generali scripto probentur, et quamdiù ex hujusmodi praxi nihil detrimenti disciplinæ regulari accedet.

Quòd si ex præterito de præsentibus et futuris conjectura sumenda sit, nihil omninò sanctius, nihil utilius; quin immò, quia res felicissimum hactenùs habuit successum, in posterum eumdem habituram sperandum est.

Cæterùm habet Reverendissimus Dominus Archiepiscopus Lugdunensis intercessorem potentissimum, christianissimi scilicet regis oratorem. Habent etiam sorores hujus civitatis validissimas preces serenissimæ Ducissæ Mantuæ viduæ, quæ eas plurimùm diligit. Ego verò, cardinalis amplissime, te unico intercessore utor, tum quia te solum éx augustissimo illo apostolico Collegio novi, tum quia de rebus istis nostris cis-montanis optimè judicare potes, et plerisque illud suggerere, aliter hìc, aliter ibì rem divinam esse

sir avec quelqu'une des sœurs.

Or, s'il y a quelques pieux motifs pour lesquels les femmes puissent entrer dans les monasteres, ces deux-cy doivent estre du nombre; bien entendu qu'on doit demander et obtenir par escrit l'approbation de l'ordinaire, ou de son vicaire general, et que cela ne peut avoir lieu qu'au cas qu'il n'en arrive aucun prejudice à la discipline reguliere.

Que si on peut tirer du passé une conjecture pour le present et l'advenir, il n'y a rien de plus sainctement estably ny de plus utile que ceste prattique; car, comme jusqu'à ceste heure elle a eu un tres-heureux succez, on doit esperer qu'elle l'aura encore par la suitte.

Au reste, Monseigneur le Reverendissime Archevesque de Lyon a un tres-puissant intercesseur aupres de Sa Saincteté, sçavoir l'ambassadeur du roy tres-chrestien; les sœurs de ceste ville, qui ont gaigné l'affection de la Serenissime duchesse de Mantouë, sont soustenues par ses prieres, qui sont d'un grand poids; et moy, tres-illustre Cardinal, je ne veux que vous pour intercesseur, tant parce qu'il n'y a que vous du sacré College que j'aye l'honneur de cognoistre, que parce que vous estes instruict et en estat de juger parfaictement des affaires de ces contrées qui sont en deçà des monts, et de faire sentir au

plus grand nombre de nos seigneurs vos confreres, qu'on doit traitter les affaires de la religion diversement, suivant la diversité des mœurs et la difference de regions. De plus, votre livre des Controverses me respond de vostre charité compatissante pour ce pauvre diocese, et cest aymable Benjamin que vous venez de mettre au jour ne me permet pas de doubter de votre bien-vueillance envers les ames devotes.

promovendam, pro morum ac regionum varietate; tum quia de tuâ erga hanc diœcesim miserabilem commiseratione, libri tui Controversiarum, de tuâ verò ergà pias animas benevolentiâ novissimus ille et amabilis nimis tuus Benjamin, dubitare non sinunt.

C'est pourquoy, m'appuyant sur ceste forte inclination de vostre Illustrissime et Revendissime Seigneurie à favoriser les pieuses entreprinses, je la supplie très-humblement, et je la conjure d'employer toute sa prudence et toute son authorité pour faire reüssir celle-cy, pour laquelle je m'interesse. Je vous prie de m'excuser et de m'aymer pour l'amour de Jesus-Christ, tres-grand, tres-illustre et tres-excellent prelat, vostre, etc.

Quare, de eximiâ illâ Illustrissimæ Dominationis vestræ in bonos bonorumque conatus confisus, eam enixè rogo et obtestor, ut pro suâ prudentiâ, negotium, suâ quâ pollet auctoritate promoveat et conficiat. Vale, clarissime, amplissime et illustrissime præsul; et me Jesu Christi amore excusatum et amatum velis, rogo supplex et obtestor.

DLII.

S. François de Sales, à la sœur Jeanne-Marie de la Croix, sa niepce, alors aagée de seize ans.

Il l'engage à se comporter si bien qu'elle soit le modelle des ses compaignes, surtout de celles de son aage.

Apres le 8 aoust 1616.

Vous estes employée bien jeune à de grandes œuvres; cela doit vous faire humilier profondement, et vous faire resoudre à fidellement obeyr aux Regles et à vostre superieure : car c'est pour vostre service qu'on vous a choysi, affin que, comme d'autres serviront de bons exemples aux filles plus advancées en aage qui se rangeront à la Congregation, vous serviez aussi de

patron aux plus jeunes, ce qui est extremement important; car Dieu ayme tres-particulierement les premices des années, et desire qu'elles soient consacrées. Allez donc bien sagement, ma chere fille, faites que vostre humilité, obeyssance, douceur et modestie servent de miroir aux jeunes, et de consolation aux autres. Dieu soit à jamais avec vous, et vous veüille benir de sa dextre! *Amen.* Vive Jesus!

DLIII.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Le Sainct consent à ce qu'une affaire projettée entre elle et luy soit remise à un autre tems.

Jeudy, 11 aoust 1616.

Ma tres-chere Fille, à ce que vous me dites, je voy qu'il sera mieux de remettre jusques à lundy : vous seriez trop precipitées toutes, et eux aussi, comme je pense, et je seray bien ayse de ne point rompre l'assignation aux bonnes sœurs de saincte Claire, qui ont demain leur grande feste, ny au catechisme de Nostre-Dame, où il faut que je sois catechiste, estant invité il y a dix. ou douze jours à mon gré (pour) la veille de Nostre-Dame.

DLIV.

S. François de Sales, à une Superieure de la Visitation.

Considérations sur la Nativité de Nostre-Dame.

7 septembre 1616.

Je vis en esperance, ma tres-chere fille, que si mon ingratitude ne me forclost point du paradis, je jouyray un jour par complaysance de la gloire eternelle, en laquelle vous vous playrez par jouyssance, apres avoir sainctement porté la croix en ceste vie, que le Sauveur vous a imposée du soing de le servir fidellement en vostre personne, et en la personne de tant de cheres sœurs, qu'il veut estre vos filles en ses entrailles.

Je les saluë, ces tres-cheres filles, en l'amour de la tres-saincte Vierge, sur le berceau de laquelle je les invite de jetter tous les matins des fleurs pendant ceste saincte octave; des saincts soucis de la bien imiter, des pensées de la servir à jamais, et surtout des lys et des roses de pureté et ardente charité, avec les violettes de la tres-sacrée et tres-desirable humilité et simplicité.

DLV.

S. François de Sales, à la Mere Fabre, superieure des Filles de la Visitation de Lyon.

Il luy recommande d'entretenir l'unyon et la charité parmy ses religieuses et de se garder de la prudence humaine.

10 septembre 1616.

CESTE grande chere fille qui n'escrit point meriteroit qu'on la laissast aussi dans son silence; mais mon affection ne le permet pas. Et que vous diray-je donc, ma tres-chere fille? Je vous recommande la confiance en Dieu, la parfaicte simplicité, et la sincere dilection.

Vous avez là ces pauvres sœurs (1), lesquelles sont sous vostre credit, et despendent de vostre assistance au progrez de vostre service, pour lequel elles sont allées : unissez vos cœurs et foibles forces, car par l'unyon vous prendrez des forces invincibles.

Nostre Mere vous dira peut-estre, si elle en a le loysir, la crainte que j'ay que les renardeaux n'entrent dans ceste petite nouvelle vigne pour la desmolir; je veux dire les adversions et respugnances, qui sont les tentations des saincts. Estouffez-les en leur naissance. Tenez vostre charité bandée, et tenez pour suspect tout ce qui sera contraire à l'unyon, au mutuel support, à la reciproque estime que vous devez avoir les unes envers les autres.

Gardez-vous de la prudence humaine, que Nostre Seigneur estime folie; et travaillez en paix, en douceur, en confiance, en simplicité. Sitost que vous aurez fait ce que vous avez à faire, vous ferez bien d'achever vostre affaire particuliere. Vivez toutes dans les entrailles de la charité divine, ma tres-chere fille, à qui je suis de tout mon cœur vostre, etc.

(1) La Mère Fabre avait pour coadjutrices dans la fondation du monastère de Lyon, les Mères Marie-Aimée de Blonay, son assistante et maîtresse des novices, et Péronne-Marie de Chastel.

DLVI.

S. François de Sales, à une Superieure de la Visitation (1).

Il l'exhorte à supporter le prochain.

8 octobre 1616.

MA tres-chere fille, les adversions et respugnances de quoy on nous escrit nous exercent un peu. O Dieu! quand sera-ce que le support du prochain aura sa force dans nos cœurs! C'est la derniere et la plus excellente leçon de la doctrine des saincts : bien-heureux l'esprit qui la sçayt! Nous desirons du support en nos miseres, que nous treuvons tousjours dignes d'estre tolerées : celles du prochain nous semblent tousjours plus grandes et pesantes.

Dieu vous fasse saincte, ma tres-chere fille, et toute vostre chere trouppe. Dieu soit exalté en vos miseres, sur le throsne de sa bonté, et le theatre de nostre pure et sincere humilité. Dieu vous fasse tout faire pour sa gloire, affin qu'un jour vous en soyez couronnée. Ma tres-chere fille, vous estes la fille de mon cœur, et je ne laisseray jamais de souhaitter que vous soyez la fille du cœur de Dieu, qui nous a donné des cœurs affin que nous fussions ses enfans, en l'aymant, benissant et servant és siecles des siecles. Vive Jesus!

DLVII.

Le Cardinal Bellarmin, à S. François de Sales.

Response à la lettre du 10 juillet 1616. — Le Cardinal fait cognoistre à nostre Sainct que sa demande a des difficultez; il adjouste cependant qu'il s'y interessera de tout son pouvoir.

Rome, 29 decembre 1616.

ETSI fortassè non multis in Urbe Reverendissima Amplitudo vestra nota sit, mihi tamen à multis annis virtutes vestræ multæ et magnæ notissimæ sunt; neque mihi tantùm, sed etiam Sanctissimo Patri nostro nota est vigilantia pastoralis et cha-

QUOYQUE peut-estre dans Rome Vostre Seigneurie Reverendissime ne soit cogneue que d'un petit nombre, pour moy, je cognois et revere depuis longues années vos vertus si nombreuses et si grandes; et nostre Tres-Sainct Pere aussi est instruict de vostre vigilance pastorale, et de la charité avec

(1) Il n'y avait alors que trois monastères : Annecy qui avait pour supérieure Ste Chantal; Lyon, confié à la Mère Fabre, et Moulins qui venait d'être fondé par la Mère de Bréchard.

laquelle vous gouvernez vostre trouppeau.

Pour venir aux vierges et aux veufves que Vostre Seigneurie me recommande, je vous advouë que je suis fort en peyne, tant parce qu'il n'y a personne icy, que je sçache, qui s'interesse dans ceste negociation, que parce qu'il est certain qu'on ne pourra jamais obtenir du Sainct-Siege l'establissement en tiltre de religion avec les trois conditions enoncées dans vostre lettre. Quoy qu'il en soit, je suis prest à entrer de tout mon pouvoir dans les veues de Vostre Reverendissime Seigneurie, pourveu que quelqu'un vienne icy solliciter ceste affaire; car jusqu'à present je n'ay veu personne, et je ne sçay mesme à qui donner la lettre que j'escris.

Je veux cependant vous donner un conseil, que je prendrois pour moy-mesme si j'estois dans le cas où vous estes : je laisserois ces filles et ces veufves dans l'estat où elles sont, et je ne changerois point ce qui est bien fait. Avant Boniface VIII il y avoit des religieuses, tant en Orient qu'en Occident. Nous en avons pour garans les Saincts Peres, à sçavoir : parmy les Latins, S. Cyprien, S. Ambroise, S. Hierome et S. Augustin; entre les Grecs, S. Athanase, S. Chrysostome, S. Basile, et plusieurs autres. Or, ces religieuses n'estoient point tellement enfermées dans leurs monasteres, qu'elles ne sortissent dehors quand

ritas in gregem proprium Reverendissimæ Dominationis vestræ.

Sed quod attinet ad negotium virginum et viduarum, quod mihi Amplitudo vestra commendat, non scio prorsùs quid agam; tum quia nemo hic est, quod sciam, qui causam sollicitet; tum quia certum est cum illis tribus conditionibus obtineri non posse ab Apostolicâ Sede, ut confirmetur vera monastica professio. Ego quidem paratus sum pro viribus adjuvare propositum Reverendissimæ Dominationis vestræ, si quis sit qui ad me veniat, et negotium urgeat. Hactenùs enim neminem vidi, nec satis scio cui litteras tradam quas nunc scribo.

Sed tamen interim consilium dabo, quod mihi ipse acciperem, si res mea ageretur. Ego igitur retinerem virgines et viduas istas in statu in quo sunt, nec mutarem quod benè se habet. Nam ante tempora Bonifacii VIII, erant in Ecclesiâ sanctimoniales, tum in Oriente, tum in Occidente, quarum sæpè mentionem faciunt sancti Patres : ex Latinis, Cyprianus, Ambrosius, Hieronymus, Augustinus; et ex Græcis, Athanasius, Basilius, Chrysostomus, et alii. Sed illæ non erant ità clausæ in monasteriis, ut non exirent

quando opus erat, Nec ignorat Amplitudo vestra, coram Deo vota simplicia non minùs obligare, nec minoris meriti esse, quàm solemnia; solemnitas enim, ut etiam clausura, inchoata est ecclesiastico instituto ab eodem Bonifacio VIII.

Et nunc etiam Romæ floret valdè monasterium nobilium feminarum à sanctâ Franciscâ Romanâ institutum, in quo tamen, neque clausura est, nec solemnis illa professio.

Proindè, si in istâ regione sine clausurâ et sine professione virgines et viduæ tam sanctè vivunt, ut audio, et simul prodesse possunt sæcularibus, non video cur ista ratio vivendi mutari debeat. Hoc tamen consilium meum meliori judicio libenter submitto.

Accepi, dùm hanc epistolam scriberem, alias litteras Reverendissimæ Dominationis Vestræ pro negotio Avenionensi, pro quo laborabo quantùm potero. His benè valeat Reverendissima Dominatio vestra, meî memor in sanctis precibus suis. Admodùm Illustrissimæ et Rev. Dominationis Vestræ addictissimus, atque ad obediendum promptissimus.

il estoit necessaire. Et Vostre Reverendissime Seigneurie n'ignore point que les vœux simples n'obligent pas moins et ne sont pas de moindre merite devant Dieu que les vœux solemnels; puisque la solemnité, aussi bien que la clausure, a commencé depuis le decret ecclesiastique du mesme Pape.

Aujourd'huy mesme, le monastere des nobles dames, institué par Ste Françoise Romaine, qui fleurit merveilleusement dans Rome, nous fournit un exemple de cest ancien usage; car ses religieuses n'ont ny clausure ny profession solemnelle.

C'est pourquoy, si dans vostre pays sans la clausure et la profession, les filles et les veufves vivent aussi sainctement que je l'entens dire, et peuvent en mesme tems estre utiles aux personnes du siecle, je ne voy pas pourquoy ceste façon de vivre devroit estre changée. Toutesfois, si quelqu'un a un meilleur advis à vous donner, j'y sousmets volontiers le mien.

En escrivant ceste lettre, j'en ay receu de vostre part qui regardent l'affaire d'Avignon : je m'y emploieray de tout mon pouvoir. Je desire que Dieu conserve Vostre Seigneurie Revendissime; et je la prie de se souvenir de moy dans ses sainctes prieres, estant, Monseigneur, vostre tout affectionné et tout prest à vous servir.

DLVIII.

S. François de Sales, à Madame d'Aiguebellette.

Sur l'eternité ; et sur l'estat de santé de Madame de Chantal.

1616.

Or bien, ma tres-chere fille, nous finissons ceste année en un jour ; à la suite de la bonne dame de Fruite, nous finirons nos années pour commencer nostre eternité.

Ah! ma fille, c'est ceste eternité que surtout je vous souhaitte tres-heureuse, et à cause d'elle vous vivez tousjours presente à mon cœur qui se resjouyt de voir que vous perseverez à vouloir de tout le vostre servir sa divine Majesté en saincteté et pureté. Faites bien cela, ma chere fille, et parmy les orages des affaires importuns de ce miserable siecle, affermissez-vous souvent aupres de ce Sauveur, qui est venu apporter la paix, la douceur, la tranquillité aux gens de bonne volonté. Nostre pauvre Mme de Chantal a eu une attaque pareille à celle du moys d'aoust dernier; mais maintenant elle est presque guerie. Et toute ceste petite trouppe fait bien devant Dieu et devant les hommes. Nostre Chatel, particulierement la chere cousine, fait de mesme, et je ne manqueray pas à luy faire vos recommandations.

Bonjour et tres-bon an, ma tres-chere fille, je vous escris sans haleyne et loysir, et suis entierement tout vostre. etc.

DLIX.

S. François de Sales, à la Mere Fabre, superieure de la Congregation de la Visitation, à Lyon.

Nouvelles particulieres sur diverses personnes.

21 janvier 1617.

Ma tres-chere fille, je vous voy, certes, assez occupée parmy tant d'occurrences; Dieu soit à jamais vostre force. M. l'Aumosnier m'escrit que Monseigneur l'Archevesque le vous oste : je croy que ce ne sera pas sans vous bien pourvoir. Je crains pourtant la varieté des opinions au manyement des ames; mais Dieu aura soing de vostre chere trouppe, affin qu'elle aille tousjours le mesme chemin, puisque c'est celuy auquel il l'a mise.

Nostre mere ne sçayt pas que j'escrive : elle n'est pas sans affaires, mais bonnes et aggreables, ayant Madame la comtesse de Tournon et ses deux filles, qui font les exercices, et preparent leur confession generale.

Hé Dieu! quelles nouvelles du Puits-d'Orbe? cela me traverse le cœur. Oh! qu'il faut bien regarder à qui l'on donne accez en telles maysons, et quelles hantises, quels devis on admet.

La chere sœur de La Valbonne pensoit venir; mais le frere n'a pas voulu. Il a obeyssance en leur monastere, ouy, et mortification.

Mais celle-cy est bien plus grande à Sales, où ma sœur a fait sa troisiesme couche d'une fille, laquelle, une heure apres son baptesme, est morte. Pour moy, je n'en aurois nul sentiment, si ce n'est pour compastir un petit avec la mere.

Vivez tousjours toute à Dieu, ma tres-chere fille; c'est le continuel souhaict de mon cœur, qui cherit le vostre incomparablement. Vive Jesus!

DLX.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

On parle d'eriger un nouveau monastere de la Visitation; il s'en resjouyt, et en donne advis à Madame de Chantal, à laquelle il donne de tres-grandes marques d'affection.

9 febvrier 1617.

Ce billet va dire à ma tres-chere Mere, que je cheris son cœur comme mon ame propre. On commence fort à parler d'une Visitation, et le passage de nostre bon Pere predicateur en a grandement resveillé l'appetit, et nous verrons que ce sera. J'ay commencé aujourd'huy, aussi heureusement que jamais je fis, les predications (1), hormys que sur le milieu j'ay pensé estre un peu enroüé. Mon cœur a mille bons desirs de bien servir le divin amour. Que puis-je dire davantage, ma tres-chere Mere, sinon que vous demeuriez tousjours en ce celeste exercice auquel Dieu vous a si souvent et puissamment invitée? Vous aurez Madame du Chatelard, que je cheris fort de quoy elle a si bien conservé son affection : elle aura sans doubte besoin de soing et de support. Je l'escriray à nos sœurs de Moulins, ma tres-chere Mere, n'en doubtez point. Or sus, qu'à jamais le nom du Seigneur soit sanctifié en nostre cher cœur! *Amen*. Je saluë cherement nos sœurs; et si Madame la comtesse est là, je la saluë tres-particulierement, et mes cheres filles, qui sont les siennes. Vous sçavez aussi de quelle affection je saluë ma fille de La Flechere; mais ma pauvre chere sœur Marie-Aymée, je n'en dis

(1) Saint François prêchait cette année le Carême à Grenoble, y ayant prêché l'Avent précédent.

rien : c'est ma fille tout aymée, et Mademoiselle de Chantal aussi est ma chere fille. Je suis, vous le sçavez vous-mesme, certes, tout vostre.

DLXI.

S. François de Sales, à un Religieux.

Le Sainct fait cognoistre les raysons pour lesquelles les religieuses de la Visitation ne disent pas le grand office, mais seulement celuy de Nostre-Dame. Il adjouste que cela est compensé par beaucoup d'exercices spirituels.

1617.

Mon Reverend Pere, l'affaire des Dames de la Visitation à Rome consiste en ce poinct : qu'il playse à Sa Saincteté leur permettre de n'estre point obligées à dire le grand office, pour les raysons suivantes :

Premierement, il n'y a nation au monde où les femmes prononcent si mal le latin qu'en celle de France, et notamment icy; et seroit presque impossible de faire bien apprendre la prononciation de tout le grand office, là où il seroit bien aysé de la leur apprendre pour le petit office de Nostre-Dame, comme elles le prononcent en effect fort bien dés à present.

Secondement, en ceste Congregation on desire recevoir les filles de petite complexion, et lesquelles, faute de forces corporelles, ne peuvent estre receues és religions plus austeres. Or, celles qui sont obligées au grand office, si elles le veulent dire distinctement et posement, ne le peuvent faire sans effort; et si elles le veulent dire viste et couramment, elles se rendent ridicules et indevotes. C'est pourquoy il est plus convenable que celles-cy, qui, faute de forces corporelles, ne le pourroient pas dire posement, ne disent que le petit office.

Troisiesmement, il y a exemple à Paris, où les sœurs de Saincte-Ursule, religieuses des trois vœux solemnels, ne disent que le petit office.

Quatriesmement, les sœurs de la Visitation font plusieurs exercices spirituels qu'elles ne pourroient pas faire en disant le grand office.

Je pensois vous marquer les autres poincts; mais je me ressouviens que le Pere Procureur général les a bien au long. Il faut que je vous die que les Regles dont on demande l'approbation sont toutes conformes à la Regle de sainct Augustin, hormis en la clausure absolue, que sainct Augustin n'avoit point establie, à laquelle neantmoins les sœurs se veulent astreindre, selon le sacré Con-

cile de Trente. Peut-estre que le Sainct-Siege commettra quelqu'un de deçà, quelques prelats de religion et autres theologiens, pour les revoir, corriger et appreuver.

Je ne voy pas qu'il soit besoin de vous advertir d'autre chose sur ce subjet, sinon que, quant au monastere de ceste ville, attendu que l'eglise d'iceluy est consacrée sous le tiltre de la Visitation de Nostre-Dame et du glorieux sainct Joseph, il seroit desirable que l'on obtinst indulgence pleniere pour ce jour-là et pour les jours des tiltres des autres maysons et monasteres de ceste Congregation, oultre l'indulgence du jour de la Visitation, qui est le tiltre general de la Congregation.

Monseigneur de Lyon est là, auquel s'il plaist de favoriser l'affaire, il peut infiniment en cela. Or, je croy qu'il luy playra, puisqu'il a en sa ville metropolitaine une mayson de la Visitation, où Dieu est grandement honnoré.

Mais, mon Reverend Pere, il faut traitter toutes choses doucement et avec circonspection; ce que je dy, parce que quelques ecclesiastiques austeres et exacts en leurs personnes ont rendu quelques signes qu'ils n'estoient pas satisfaits de quoy en ceste Congregation il y avoit si peu d'austerité et de rigueur de peynes; mais il faut tousjours regarder à la fin, qui est de pouvoir recueillir les filles et femmes debiles, soit en aage, soit en complexion.

Je desire encore obtenir une lettre de la Congregation des evesques à moy et au clergé de ce diocese, par laquelle il me soit enjoinct d'eriger un seminaire de ceux qui prétendent à l'estat ecclesiastique, où ils puissent se civiliser és ceremonies, à catechiser et exhorter, à chanter, et autres telles vertus clericales; car, quant aux petits enfans, nous en avons de reste qui veulent estre ecclesiastiques, et qui n'estudient pour autre fin.

Or, je desire que le clergé ayt part à la lettre, affin qu'on puisse imposer pour cela quelque petite cotisation sur les benefices. Le Concile de Trentre suffiroit; mais pour le faire valoir plus efficacement, la susdite lettre seroit requise. Je suis vostre, etc.

DLXII.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Sur la devotion des habitans de Grenoble.

Grenoble, 12 mars 1617.

Ce ne sera qu'un billet, ma tres-chere Mere, que vous recevrez aujourd'huy de moy; Dieu me partage en mille choses et ne me laisse pas de me tenir dans la saincte unité que sa main a faite entre nous. Je ne vis jamais un peuple plus docile que celuy-cy ny plus porté à la pieté, surtout les dames y sont tres-devotes; car icy, comme partout ailleurs, les hommes laissent aux femmes le soing du mesnage et de la devotion. Douze des premieres de la ville se sont rendues mes filles, et travaillent pour establir icy une mayson de nostre petite Visitation. Monseigneur l'Evesque et MM. du Parlement n'y tesmoignent aucunes respugnances ny moy aucun empressement, quoyque, à vous dire le vray, je desire ceste mayson, parce que j'espere que Dieu en sera glorifié. Je voy en sa providence les moyens propres à l'execution de ce project, et neantmoins je n'ay point encore le mouvement interieur d'en faire l'ouverture. Il faut attendre, prier et esperer, et surtout nous bien humilier devant sa divine Majesté.

DLXIII.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Annessy, 26 avril 1617.

Cette lettre a été donnée plus haut, page 421, avec la date *décembre* 1614. Nous devons ici indiquer quelques variantes et ajouter un post-scriptum.

Variantes :

Page 421, ligne 1 : *Je respons à vostre lettre du 14.*

Page 423, sous le n° 7, lignes 7 et 8 : *Mais ailleurs à Lyon où vous sçavez.*

Ligne suivante, au lieu de : *Boqueron,* lisez : *Bogneron.*

Quatre lignes plus bas, au lieu de : Mme *de Vissilieu*, lisez : *M. de Viellieu.*

P. S. Je n'escris donq à personne qu'à vous, mais je desire bien pourtant que par vostre entremise je puisse saluer madame

de Sainct-André et madame de Virieu que vous cherissez si ardamment. Et puis madame Odeyer qui m'a escrit une lettre fort de vote, dont je suis bien consolé, car je luy souhaitte beaucoup de bonheur spirituel. Et madame de Bogneron, et puis enfin la bonne Mere; et nostre bon M. d'Orne, que mon ame honnore et ayme parfaictement. J'envoyeray les Regles de la Visitation au premier jour, je les avois fait desjà transcrire, mais il les faut renvoyer à Turin où l'on pense à l'erection d'une mayson puissamment. Le President qui a tué sa femme estoit un bon homme, mais colere. L'abbé qui a esté blessé n'estoit pas prestre, ny ordonné és ordres sacrez, mais possedoit le benefice de son abbaye, pour estre de grande mayson : on dispute qui avoit le tort. Helas! je les regrette tous, car je pense qu'ils l'avoient tous. O! que les enfans du monde sont sages? ce dit-on. O! qu'ils sont fols, ce dit Dieu; bienheureux sont les enfans de Dieu, car ils s'ayment, et sont aymez de luy.

DLXIV.

S. François de Sales, à Madame la comtesse de San Secondo, née de Challant.

Sainct François luy envoye les Regles des Sœurs de la Visitation, et l'entretient de l'approbation que l'on sollicite à Rome de Sa Saincteté.

Annessy, 25 avril 1617.

MADAME, bien que je n'aye pas le bonheur d'estre cogneu de vous, si est-ce que je ne laisse pas de recognoistre en vous les qualitez par lesquelles vous meritez d'estre honnorée de tous ceux qui font profession de l'honneur, dequoy madame la baronne de Giez, ma cousine, se rendra, je m'asseure bien, ma caution. Mais laissons cela à part. Le subjet de vostre lettre qu'il vous a pleu de m'escrire, me tesmoigne assez que vous avez dedié vostre amour à Dieu, et que faut-il davantage pour m'obliger à vous dedier mon service? je le fay donc de tout mon cœur, et à Madame la signora dona Genovefa, benissant la bonté souveraine de N. S. qui, par ses celestes attraicts, vous a donné de si desirables affections. Or voyla les Regles de la Visitation, esquelles neantmoins on n'a pas entendu les derniers articles, parce que ils comprennent des formulaires assez longs, et qui ne regardent pas tant les actions communes des sœurs, comme les particulieres formes et ceremonies dont on use en leurs receptions seulement. Mais si vous les desirez encor, je vous les

envoyeray au premier advis que vous m'en ferez donner, comme encor les prattiques des Regles, qui est une besoigne à part, bien qu'apres tout cela il faut que vous sçachiez que les Regles sont à Rome, où l'on sollicite pour reduire ceste Congregation en Religion, et peut-estre que S. S. fera adjouster quelque chose, ce que je ne pense toutefois pas devoir estre chose d'importance, puisque, comme nous escrit celuy qui a l'affaire en main, il n'y a point d'autre difficulté sinon pour le regard de l'Office que les Messieurs qui ont l'intendance de cela veulent estre le grand office du Breviaire, et nous desirerions que ceste Congregation ne fust obligée qu'au petit Office, affin qu'elle continuast à le chanter avec la gravité, distinction, tranquillité, et pour le dire en un mot, avec la saincteté que ces ames le prononcent maintenant; et pour obtenir ceste grace nous employons la faveur de Monsieur l'Ambassadeur, qui, avec le nom de Madame la S^me^ Infante, fera à mon advis reüssir heureusement l'affaire en quoy la signora dona Genovefa n'a pas peu de credit. Cependant vivez et l'une et l'autre toutes en Dieu, hors lequel la vie est une mort, et auquel la mort est une heureuse vie. Que si vous me faites la faveur de demander à sa divine Majesté une pareille grace pour moy, ce sera m'obliger de plus en plus à vouloir estre pour jamais, Madame, vostre plus humble et tres-affectionné serviteur en N. S. — FRANÇOIS, ev. de Geneve.

DLXV.

S. François de Sales, à une Religieuse de la Visitation.

Le Sainct la console sur la mort de son pere.

29 may 1617 (1).

MA tres-chere fille, hyer nostre Mere me fit voir vostre derniere lettre, et la nouvelle du trespas de Monsieur vostre pere. Ne doubtez point que je ne prie pour luy, car c'estoit le pere de ma tres-chere fille, qui m'est, je vous asseure, infiniment chere, et aux desplaysirs et playsirs de laquelle mon cœur participe tres-affectionnement. Mais icy, hors le sentiment naturel, il y a occasion de saincte consolation, puisque ce bon gentilhomme s'en est allé en une bonne vieillesse, et, ce qui importe, en une bonne disposition spirituelle. Donc, ma tres-chere fille, demeurez consolée.

(1) Lundi après la Fête-Dieu.

Et nous rendez la pareille par vos prieres pour mon pauvre cher frere de Thorens, lequel estant allé en Piedmont avec un regiment de mille hommes, y fut ensevely mardy passé, comme on vient de m'escrire, et comme je m'attendois il y a trois jours, sçachant la qualité de la maladie. Or, pensez, ma tres-chere fille, où ceste affliction me touche, et voyez si la mienne n'est pas surchargée de celle de sa pauvre petite (1) et de nostre Mere, à qui il faut que ce matin j'aille oster le peu d'esperance qui leur estoit restée apres les premieres nouvelles de cest accident, sur lesquelles nous avons mille et mille fois adoré le decret de la Providence divine, et avons jetté nos cœurs entre les mains de Dieu avec esprit et sousmission, repetant : *Oui, Seigneur; car ainsi il a esté aggreable devant vous* (Matth. 12). Et nous n'avons aussi à dire autre chose en tout ce que Dieu fait, sinon, *Amen.*

Ce pauvre garçon est mort le premier jour de son arrivée en ce pays-là, d'une fiebvre pestilentielle, dans le sein de l'Eglise, muny des sacremens reçeus avec de grands sentimens de religion, sous la direction du bon Pere dom Juste (2). Helas! qu'il est heureux, ce me semble! Mais il est pourtant impossible que je ne pleure sur luy. Vous ne sçauriez croire combien il estoit accomply, combien il s'estoit rendu aymable à chacun, combien il s'estoit signalé aux yeux du prince, en l'occasion de l'année passée : et sur cela le voilà emporté. Mais Dieu est bon, et fait toutes choses en sa bonté. A luy soit honneur, gloire et benediction.

Le pauvre Chevalier (3) est encore là, qui aura esté spectateur de ce triste trespas, et peut-estre en sera-t-il le sectateur.

Dieu soit beny en la vie et en la mort des siens. *Amen.*

(1) Sa femme, Marie-Aimée de Chantal.

(2) Barnabite, qui a été depuis évêque de Genève, et deuxième successeur du Sainct dont il était parent.

(3) Janus de Sales.

DLXVI.

S. François de Sales, à une Religieuse de la Visitation.

Il faut servir et aymer Dieu parfaictement sans s'estonner des difficultez.

30 juin 1617.

Vous pouvez penser, ma tres-chere fille, ma sœur, et je croy que vostre cœur vous le dit assez, que j'ay une extreme consolation dans le mien, quand vous m'escrivez de vos nouvelles; car, puisqu'il a pleu à Dieu, je suis le cher frere et le pere tout ensemble, mais le plus affectionné et sincere que vous sceussiez imaginer.

Or, faites bien, ma chere ame, vos petits efforts doux, paysibles et aymables, pour servir ceste souveraine bonté, qui vous y a tant obligée par les attraicts et bienfaicts dont elle vous a favorisée jusqu'à present : et ne vous estonnez point des difficultez; car, ma tres-chere fille, que peut-on avoir de precieux sans un peu de soing et de peyne? Il faut seulement tenir ferme à pretendre à la perfection du sainct amour, affin que l'amour soit parfaict; l'amour qui cherche moins que la perfection ne pouvant qu'estre imparfaict.

Je vous escriray souvent; car vous sçavez le rang que vous tenez dans mon esprit, le tout joygnant nostre Mere à laquelle je vous prie de me recommander : car, bien que je luy escrivé, si est-ce qu'il faut un peu employer vostre entreprinse pour la recreer et resjouyr; d'autant qu'elle prend playsir à sçavoir que vous estes tres-parfaictement ma tres-chere fille, et que vous me cherissez en ceste qualité-là. Dieu soit au milieu de vostre cœur et de celuy de nostre chere sœur, qui est, certes, ma fille de tout mon cœur, au moins je le croy, et le veux toujours croire pour mon contentement.

DLXVII.

S. François de Sales, à une Superieure de la Visitation.

Exhortation à la pureté d'intention et à une courageuse humilité.

Avant le 30 aoust 1617.

Ma tres-chere fille, ce m'a esté une grande satisfaction de vous sçavoir aupres de ma sœur N., où vous estes cooperatrice en l'establissement de ceste nouvelle mayson. Tenez vostre cou-

rage humblement eslevé en Dieu, ma tres-chere fille : servez-le fidellement, faites toutes vos œuvres pour son bon playsir; car à cela estes-vous appellée. Donnez, le plus que vous pourrez, l'esprit d'une très-humble, mais courageuse simplicité, et de l'amour de la croix à ces ames que vous nourrissez, affin qu'elles soient aggrables à celuy qui desire les rendre ses espouses. Dieu soit au milieu de vostre ame, ma tres-chere fille, et je suis en luy vostre, etc.

DLXVIII.

S. François de Sales, à une Superieure de la Visitation.

Exhortation de se rendre conforme à la volonté de Dieu.

Annessy, 30 aoust 1617.

Que faites-vous, ma tres-chere fille? car voilà le mot que vous voulez. Mon cœur pense souvent au vostre : et si, vous demande si vous estes tousjours au pied de la croix, où je vous laissay, c'est-à-dire, tousjours attachée à la tres-saincte volonté de Dieu, pour ne fourvoyer ny à droicte ny à gauche, ny aux contentemens ny aux afflictions, ny entre les amys ny entre les ennemys, du chemin de ses ordonnances. Je le croy, certes, ma tres-chere fille; hé! je vous en conjure. Ces jours s'escoulent, l'eternité s'approche : passons si droict qu'elle nous soit heureuse. Ce sont les souhaicts que je fay sur vous, ma tres-chere fille, à qui je suis fort affectionnement, vostre, etc.

DLXIX.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Avant le 6 septembre 1617.

Helas! ma tres-chere Mere, si j'osois, j'irois : quand il sera à propos, faites-le-moy sçavoir. Certes, mon âme est en peyne. Dieu par sa bonté nous veuille donner l'ame de cest enfant et la vie de la mere, que j'ay dedans mon cœur comme ma pauvre petite fille.

DLXX.

Acte de profession religieuse de la baronne de Thorens.

7 septembre 1617.

MARIE-AYMÉE de Rabutin, fille de nostre mere, et veufve de Bernard de Sales, baron dudit lieu et de Thorens, apres mille et mille souhaicts d'estre receue dans la congregation de ceans, estant tombée malade, et saysie d'un soudain accident en ceste mayson; pleyne d'une nompareille resignation, d'une rare douceur, et d'une profonde humilité, avec un esprit extremement tranquille, d'une parolle extremement distincte, suave et claire, apres avoir fait profession et receu l'absolution sacramentelle, demanda l'habit de la Visitation, qui luy fut accordé pour la grande devotion qu'elle avoit tesmoignée; et ayant receu la saincte Extreme-Onction, requiert de pouvoir faire les vœux; ce qui luy ayant esté aussi concedé, elle les fit d'un courage nompareil, et trois heures apres elle expira, ayant continuellement jusques au dernier soupir, prononcé tres-suavement et devotement le mot Vive Jesus! Elle fut admise à l'habit et à la profession par son Evesque, frere de son mary, par sa Mere, superieure de la congregation, et par toutes les sœurs qui furent presentes à son devot et amyable trespas, le VI septembre 1617: car ce jour-là elle tomba en cest accident mortel à huict heures de nuict; à neuf, elle fut receue à l'habit; à dix, elle fit profession, et entre une et deux heures apres minuict le septiesme jour dudit mois, qui estoit la veille de la Nativité de Nostre-Dame, elle passa à une meilleure vie, laissant un rare exemple de devotion et une consolation spirituelle incomparable, à ceux qui d'ailleurs marrys de son decez, en virent et admirerent les pieuses circonstances. — FRANÇOIS, Evesque de Geneve, qui confessa, communia, donna l'Extreme-Onction, et admit les vœux de ceste aymable sœur trespassée aagée de dix-neuf ans, deux mois et six jours. — Sœur Jeanne-Françoise DE FREMIOT, Superieure.

DLXXI.

Saincte Jeanne-Françoise de Chantal, à S. François de Sales.

Sa resignation sur la mort de madame la baronne de Thorens, sa fille.

Après le 10 septembre 1617.

La paix de Nostre Seigneur, avec son eternelle benediction, soit tousjours au milieu de vostre cœur, mon vray tres-cher Pere. Certes, la medecine spirituelle que ce bon Sauveur nous a donnée, a fait encor aujourd'huy son effect avec la corporelle; mais l'une et l'autre avec tant de douceur, que je n'en ressens que fort peu de lassitude. Je me sens mesme souslagée, mon unique Pere, de ces maux de cœur, et mon esprit demeure tout plein de douceur et de suavité dans sa sousmission et son amour pour la volonté divine, laquelle j'ay tousjours plus de desir de voir regner souverainement en nostre saincte unité.

Mais, mon Dieu! nonobstant cela, je voy et je sens combien ceste fille estoit veritablement l'enfant parfaictement aymée de nostre cœur, combien elle le sera tousjours et avec justice, ce me semble. C'est un souslagement nompareil pour moy dans ceste douleur, de sentir cest amour où vous l'avez placée, comme une goutte d'eau precieuse dans un grand ocean.

Je me souslage encore de vous dire cecy, mon unique et tres-bon Pere : Dieu soit loué! mais je le dy de toute mon ame, en paix et en douceur, et avec une tres-grande cognoissance et recognoissance de la grace que sa bonté nous a faite de nous donner une telle enfant, et de l'avoir attirée a soy si heureusement. Vrayement, ceste croix est tres-precieuse, et celle de Madame la Duchesse bien riche, et pour sa valeur, et pour l'honneur du tesmoignage de sa protection. Je veux le bien dire à tout le monde; car il nous sera utile, mais pour un peu de temps.

Il me semble que je devrois me retrancher de parler tant de feu nostre pauvre petite; car, le contentement que j'y prens me laisse tousjours de l'attendrissement, mon Pere, mon unique Pere, et tout ce que vous savez que vous m'estes. Cecy me sera un petit restaurant de vous avoir un peu parlé; car enfin, tout ce qui est icy-bas de creé n'est maintenant rien du tout pour moy en comparaison de mon Pere tres-cher, Monseigneur, vostre tres-humble, etc.

DLXII.

S. François de Sales, à la Mere Fabre.

Il luy fait part de la mort de sa belle-sœur la baronne de Thorens, et luy en rapporte quelques circonstances.

12 septembre 1617.

Vous vous imaginerez bien de quelle sorte nous avons esté touchez ces jours passez, ma tres-chere fille. Ce n'est pas la Madame de Thorens que vous avez veue, quoyque celle-là fust fort aymable : c'est une Madame de Thorens toute dediée à Dieu, toute relevée au dessein de ne vivre qu'à Dieu, toute pleine de clartés és choses spirituelles, et de la cognoissance de Dieu et de soy-mesme, et telle que l'on pouvoit esperer que dans quelque tems elle seroit une autre nostre mere.

Je ne vous diray rien de sa fin tres-saincte. Entre ceux qui la virent, il y en eut qui, le jour suivant, me vinrent demander congé de l'invoquer; et d'autres qui vinrent renouveller leurs propos, esmue du spectacle de ceste mort toute pleine de douleur extreme, et douleur toute parsemée de « Vive Jesus! Seigneur » Jesus, tirez-moy à vous. O passion et mort de mon Sauveur! » je vous embrasse, je vous ayme, je vous adore, vous estes » mon esperance. Vive Jesus et Marie, que j'ayme plus que ma » vie. » Et cela prononcé si suavement que merveille. Or sus, ma tres-chere fille, il m'a fait grand bien de vous dire ces quatre mots, qui sont un eschantillon de la pieté de ceste mort.

Elle est morte sœur et fille de la Visitation. Je suis infiniment vostre.

DLXXIII.

S. François de Sales, à M. de Forax, gentilhomme de la Chambre de M. le Duc de Nemours.

Il l'engage à demander, pour les religieuses de la Visitation d'Annessy, un emplacement nommé le Pré-Lombard, appartenant à M. le duc de Nemours.

Annessy, 27 septembre 1617.

MONSIEUR mon frere, vous recevrez par M. Rousselet, une de mes lettres, par laquelle je vous supplie de nous assister vers Monsieur, pour obtenir le Pré-Lombard (1) en faveur des sœurs

(1) Ce Pré-Lombard était une île spacieuse, acquise autrefois par Henri de Savoie, fils de Jacques, duc de Nemours, qui, par l'absence des princes, et la négligence que l'on avait apportée à la défendre du débordement des eaux, était devenue presque un marais. S. François de Sales ne put l'obtenir; mais après

de la Visitation; et nous vous ouvrons un expedient, qu'au moins il luy playse de permettre que les susdites dames en eussent la moitié pour donner en eschange aux Peres de Sainct-Dominique, gardant l'autre moitié pour en faire ce que Sa Grandeur voudroit.

Mais me doubtant que ces Peres de Sainct-Dominique ne voudront pas lascher ce dont nous avons besoin, si on ne leur donne tout le susdit pré, je vous supplie de faire ce qui sera bonnement à faire, affin que Monsieur se contente que nous leur puissions donner le tout. Que s'il ne peut, alors on pourra parler de la moitié. Vous voyez, mon cher frere, comme je traitte avec vous; car j'escris cecy furtivement, sans que personne le sçache, parce que le porteur ne me donne nul loysir. Mon cœur saluë et embrasse le vostre, et je suis invariablement vostre, etc.

DLXXIV.

S. François de Sales, à la Mere Fabre, supérieure du monastere de la Visitation, à Lyon.

M. l'Archevesque de Lyon ayant sollicité S. François de Sales de souffrir que sa Congregation des filles Saincte-Marie fust erigée en tiltre de religion, le Sainct escrit en consequence à la superieure de la mayson de Lyon et l'exhorte à se sousmettre au sentiment du pieux Archevesque.

Octobre 1617.

Ma tres-chere fille, si Monseigneur l'Archevesque vous dit ce qu'il m'a escrit, vous luy respondrez que vous avez esté laissée là pour servir à l'establissement de vostre Congregation de tout vostre petit pouvoir; que vous tascherez de bien conduire les sœurs selon les Regles de la Congregation; que, s'il plaist à Dieu apres cela que ceste Congregation change de nom, d'estat et de condition, vous vous en rapporterez à son bon playsir, auquel toute la Congregation est entierement voüée; et qu'en quelque façon que Dieu soit servi en l'assemblée en laquelle vous le servez maintenant, vous serez satisfaicte.

Et en effect, ma tres-chere fille, il faut avoir cest esprit-là en nostre Congregation; car c'est l'esprit parfaict et apostolique.

Que si elle pouvoit estre utile à establir plusieurs autres Con-

sa mort, l'an 1644, la Mère de Blonay l'obtint par l'entremise de Madame la duchesse de Montmorency, qui voulut payer à Madame de Nemours 2,000 livres que cette place avait coûté; mais Madame de Nemours en fit présent aux dames de la Visitation, au nom du duc son mari.

gregations de bonnes servantes de Dieu, sans jamais s'establir elle-mesme, elle n'en seroit que plus aggreable à Dieu; car elle auroit moins de subjet d'amour-propre. Sur les poincts qu'il me propose, hors lesquels il ne veut pas establir nostre pauvre Congregation en son diocese, je luy laisse le choix sans reserve quelconque. Il est tout indifferent que le bien de la Congregation se fasse de ceste façon ou de ceste autre, bien que j'eusse eu une speciale suavité au tiltre de simple Congregation, où la seule charité et crainte de l'Espoux serviroit de clausure.

J'acquiesce donc que nous fassions une religion formelle; mais, ma tres-chere fille, je vous parle avec la totale simplicité et confiance de mon cœur, je fay cest acquiescement avec une douceur et tranquillité, ains avec une suavité nompareille, et non-seulement ma volonté, mais mon jugement a esté bien ayse de rendre l'hommage qu'il doit à celuy de ce grand et digne prelat.

Car, ma fille, que pretens-je en tout cecy, sinon que Dieu soit glorifié et que son sainct amour soit respandu plus abondamment dans le cœur de ses ames qui sont si heureuses que de se dedier toutes à Dieu? Croyez, ma tres-chere fille, j'ayme parfaictement nostre pauvre petite Congregation; mais sans anxieté, sans laquelle l'amour n'a pas accoustumé de vivre pour l'ordinaire : mais le mien, qui n'est pas ordinaire, vit, je vous asseure, tout à fait sans cela, avec une tres-particuliere confiance que j'ay en la grace de Nostre Seigneur. Sa main souveraine fera plus pour ce petit institut, que les hommes ne peuvent penser, et je suis, plus que vous ne sçauriez croire, vostre.

Au reste, que diriez-vous de nos affections domestiques? Ce n'est pas l'aymable belle-sœur de Thorens que vous aviez veue, c'est une sœur toute autre que nous avons veue trespasser ces derniers jours. Car dés un an en çà elle estoit tellement perfectionnée, qu'elle n'estoit plus cognoissable, mais surtout depuis sa viduité, qu'elle estoit voüée à la Visitation. Aussi, mon Dieu! quelle fin a-t-elle faite! Certes la plus saincte, la plus souëfve et la plus aymable qu'il est possible de s'imaginer. Je la cherissois d'un amour infiniment plus que fraternel : mais ainsi qu'il a pleu au Seigneur, ainsi doit-il estre fait; son sainct nom soit beny. *Amen.*

DLXXV.

S. François de Sales, à Madame Françoise-Angélique de Sainct-Hermand.

Il marque son inquiettude sur la santé de Madame de Chantal, alors dangereusement malade.

Grenoble, 4 decembre 1617.

Que vous diray-je, ma tres-chere fille? Certes, je me porte bien, mais tousjours en peine de nostre Mere, que je laissay un peu mieux qu'elle n'estoit il y a dix ou douze jours, mais tousjours en danger. Et pensez si y ayant demeuré depuis la veille de S. André sans sçavoir en sorte que ce soit de ses nouvelles, je dois estre peyné! La volonté de Dieu soit à jamais l'unique refuge de la nostre, et son accomplissement nostre consolation.

Je suis icy receu avec joye, et ne nous manque que nostre sœur Barbe-Marie, laquelle sçachant vers vous, je ne vous requiers point. Ma tres-chere fille, je vous saluë de tout mon cœur, et suis tres-parfaictement vostre. Nostre pere se porte bien; le frere et la sœur vont à Metz, trop heureux sera ce peuple de les voir. Je saluë nos cheres sœurs, et ma sœur Marie-Aymée tres-parfaictement, avec ma sœur Jeanne-Françoise, et ma sœur Marie-Catherine, et ma sœur Françoise-Hieronyme, en somme, toutes sans reserve, et ma sœur Colin. Dieu soit à jamais au milieu de leurs ames. *Amen.*

DLXXVI.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Marques d'amitié.

4 décembre 1617.

Dieu, par sa bonté, vous conserve, ma tres-chere Mere, mon cœur vous saluë infiniment, et a toujours le vostre au-dessus de toutes ses affections. Qu'à jamais soyez-vous benye, ma tres-chere mere. Vive Jesus!

DLXXVII.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Il se resjouyt en Dieu de sa convalescence, et luy souhaitte une vie longue, saincte et heureuse.

Jour de la Conception de Nostre-Dame, 1617.

Au nom de la tres-saincte Trinité, trois parolles à ma tres-chere Mere. Je suis allé tout gay, comme un petit oyseau, dans ma chaire, où j'ay chanté plus joyeusement que l'ordinaire à l'honneur de ce grand Dieu, *qui a rachepté ma vie de la mort, et qui me couronnera en sa misericorde et ses miserations* (Ps. 2). Ouy, ma chere fille; car S. Paul disoit bien à ses enfans : *Ma joie et ma couronne* composée des misericordes divines.

Soyons à jamais tout à Dieu : benissons son sainct nom, et exaltons le throne de son amour sacré dans nostre ame; elle vivra jusqu'au siecle des siecles. *Dieu soit à jamais beny, qui nous console en toutes nos tribulations* (II. Cor. 1). Dieu donc soit à jamais beny, et veüille de plus en plus establir l'esperance qu'il nous donne de la guerison de ma tres-aymée mere et fille. Dieu soit beny, et me donne la grace de luy rendre quelque service icy, et partout où il luy playra de m'appeller, surtout en mon diocese puisqu'il luy a pleu de m'en charger, et du costé duquel, où que j'aille, mon cœur se tourne à tous momens.

La glorieuse Vierge soit à jamais honnorée, qui est nostre Dame et Reine de dilection : c'est aujourd'huy sa premiere feste, qui m'est signalée; et je viens de l'eglise des Peres Recollets, qui est dediée au mystere qui se celebre. O Dieu, sauveur de nostre ame, qui estes le jour de la clarté eternelle, donnez ce jour temporel, et dix mille apres, bons et utiles, saincts et aggreables à la fille bien aymée qu'il vous a pleu rendre mienne, et precieuse à mon cœur comme moy-mesme.

DLXXVIII.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Sur la future profession de la sœur Humbert.

La lettre est arrivée assez tost, car je n'envoyeray les miennes que demain, n'ayant sceu gaigner de les faire hyer, ny ce matin. Mon sentiment à moy, est que si on retarde l'oblation de ma sœur Humbert directement, on la mettra au hasard d'un grand

murmurement, car ils croiront que c'est parce qu'ils donnent chichement la dot de ceste fille; mais on pourra indirectement differer, sur ce que sa dot et les autres choses requises ne sont pas encor prestes, et on pourra les retarder par divers moyens, et pendant ce retardement on taschera de donner ayde à son esprit pour le mieux disposer; mais nous en parlerons au premier jour plus au long. Je m'en vay confesser un homme estranger, dire la messe, desjeusner, et monter le plus tost que je pourray à Saincte-Catherine pour revenir de bonne heure. Bon jour, ma tres-chere Mere, que je cheris tout comme moy-mesme és entrailles de Nostre Seigneur.

DLXXIX.

S. François de Sales, à une Dame.

Il s'excuse aupres d'elle de ne l'avoir pas nommée sa fille, sur le respect qu'il luy portoit, et luy promet de le faire à sa priere. — Fondation de Grenoble. — Les bonnes œuvres sont subjettes à des contradictions.

Annessy, 18 janvier 1618.

MADAME, si jamais ma bouche a refusé de vous nommer ma fille, ç'a esté sans le consentement de mon cœur, qui, dés le premier abord du vostre, sentit bien que Dieu luy donnoit une forte et invariable affection toute vrayement paternelle pour vous, mais on n'ose pas tousjours parler comme on desireroit, surtout quand on doit du respect à ceux qui portent les mesmes tiltres (1) que nous voudrions avoir. Certes, puisque vous le voulez, je ne saurois aussi plus me priver de ce contentement; et je vous diray donc, ma tres-chere fille, que je suis bien ayse que ces filles (2) soyent venues faire icy l'apprentissage du sacré mestier que par apres elles iront exercer, comme j'espere, dedans le pays de leur naissance et de mon affection : pour moy, je n'en puis plus doubter, voyant ceste generale concurrence des souhaicts que font tant de gens de bien. Cependant il est fort certain, comme vous dites, que ceste bonne œuvre ne se fera pas sans quelques contradictions; car, comme seroit-il bon autrement? Mais pour ceste dame, je ne croy pas qu'elle la fasse longue, puisqu'elle est vertueuse et de bon esprit, et puisque Dieu dissipe les contagions humaines par la science celeste.

(1) Le Saint veut sans doute parler des titres de sainteté et de vertu, comme s'il en était dépourvu.

(2) Celles qui étaient venues de Grenoble pour se préparer à la fondation du monastère de cette ville.

Or sus, ma tres-chere fille, continuez tousjours à servir ce divin Maistre et Sauveur de vostre ame, en pureté et douceur d'esprit : c'est l'unique bon-heur que nous pouvons pretendre; et l'infaillible asseurance de le posseder eternellement consiste à l'aymer en ce monde fidellement et confidemment. Je ne suis pas hors d'esperance de vous revoir ce Caresme (1), et de vous dire de vive voix, comme je le dy de tout mon cœur, que je suis, ma tres-chere fille, vostre, etc.

DLXXX.

S. François de Sales, à une Superieure de la Visitation.

Les Dames de la Visitation ne doivent pas recevoir des enfans avant qu'elles ayent l'aage competent; leur institution n'est pas pour l'education des petites filles.

23 janvier 1618.

Ma tres-chere fille, il faut demeurer coy en ce que Dieu dispose et ordonne : nous l'avons mesme fait cejourd'huy; à sept heures du matin, nous avons perdu pour ceste vie le Pere Dom Simplicien, et à trois heures le bon M. de Saincte-Catherine, deux grands serviteurs de Dieu, sans qu'il y ayt presque aucun malade en ceste ville. O Providence celeste! sans esplucher vos effects, je les adore et embrasse de tout mon cœur, et acquiesce à tous les evenemens qui en succedent par vostre volonté.

Ma tres-chere fille, il faut tout à fait esviter de recevoir des filles avant l'aage, car Dieu n'a pas esleu vostre Institut pour l'education des petites filles, ains pour la perfection des femmes et filles qui, en aage de pouvoir discerner ce qu'elles font, y sont appellées; et non-seulement l'experience, mais la rayson nous apprend que les filles si jeunes estant reduittes sous la discipline d'un monastere, qui est ordinairement trop disproportionnée à leur enfance, la hayssent et prennent à contre-cœur; et si elles desirent par apres de prendre l'habit, ce n'est pas le vray et pur motif que requiert la saincteté de l'Institut; et ne s'en suit pas que ce qui se fait pour ceste fois, il le faille faire pour des autres, non plus qu'il ne s'ensuit pas qu'un homme s'estant chargé d'une juste charge pour un amy, il doit se surcharger d'une seconde charge pour un second amy; et ceux qui seront amys de nostre Institut auront patience jusqu'à ce que leurs enfans soient d'aage convenable.

(1) S. François devait prêcher le Carême à Grenoble cette année 1618.

O ma tres-chere fille, que les cogitations des hommes sont inegales ! que de gens crient, quand on reçoit leurs enfans grans, meurs et rassis, et que de gens voudroient les donner dés le berceau !

DLXXXI.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Il luy apprend la mort de messire Philippe Coëx, surnommé M. de Saincte-Catherine, chanoine et grand penitencier de l'Eglise de Geneve, son confesseur et leur amy.

25 janvier 1618.

MA tres-chere Mere, quand on m'a osté d'aupres de vous, ç'a esté pour M. de Saincte-Catherine; mais je pensois que ce fust un accident comme l'autre fois, et voilà que ç'a esté pour luy faire sainctement dire dix ou douze fois *Vive Jesus!* et protester qu'il avoit toute son esperance en la mort de Nostre Seigneur, qu'il a prononcé avec beaucoup de force et de vivacité, et puis s'en est allé où nous avons nos pretentions, sous les auspices du grand sainct Paul.

Dieu, qui nous l'avoit donné pour son service, *nous l'a oste* pour sa gloire : *son sainct nom soit beny* (Job. 31). Demeurez cependant en paix avec mon cœur aux pieds de la Providence de ce Sauveur pour lequel nous vivons, et auquel, moyennant sa grace, nous mourrons. Dieu reparera ceste perte et nous suscitera des ouvriers, en lieu de ces deux qu'il luy a pleu retirer de sa vigne pour les faire asseoir à sa table. Mais tenez vostre cœur en paix, car il le faut; et, comme dit l'Escriture, *pleurez un peu sur les trespassez* (Eccl. 22), mais pourtant tenez Dieu en consolation, puisque nostre esperance est vive. *Amen.*

DLXXXII.

S. François de Sales, à une Superieure de la Visitation.

Dieu nous regarde avec amour, pourveu que nous ayons bonne volonté, quand mesme nous serions de grands pecheurs. Le cœur de Jesus doit estre l'objet de nostre amour et de nostre complaysance. Le vray amour de Dieu ne consiste pas dans les consolations. Nos imperfections ne doivent ny nous playre, ny nous estonner, ny nous descourager. Dieu ayme l'homme imparfaict, quoyqu'il n'ayme pas ses imperfections.

Annessy, 18 febvrier 1618.

CE m'eust esté une consolation sans pair, de vous voir toutes en passant; mais Dieu ne l'ayant pas voulu, je m'arreste à cela;

et cependant, ma tres-chere fille, tres-volontiers je lis vos lettres et y respons.

O Nostre-Dame! ma tres-chere fille, si Nostre Seigneur pense en vous, et s'il vous regarde avec amour? Ouy, ma tres-chere fille, il pense en vous; et non-seulement en vous, mais au moindre cheveu de vostre teste : c'est un article de foy, et n'en faut nullement doubter; mais je sçay bien aussi que vous n'en doubtez pas, ains seulement vous exprimez ainsi l'aridité, seicheresse et insensibilité en laquelle la portion inferieure de vostre ame se treuve maintenant. *Vrayement Dieu est en ce lieu, et je n'en sçavois rien,* disoit Jacob; c'est-à-dire, je ne m'en appercevois pas, je n'en avois nul sentiment, il ne me le sembloit pas. J'ay parlé de cecy au livre de *l'Amour de Dieu,* traittant de la mort de la volonté et des resignations; je ne me souviens pas en quel livre. Et que Dieu vous regarde avec amour, vous n'avez nul subjet d'en doubter; car il void amoureusement les plus horribles pecheurs du monde, pour peu de vray desir qu'ils ayent de se convertir. Et dites-moy, ma tres-chere fille, n'avez-vous pas intention d'estre à Dieu? ne voudriez-vous pas le servir fidellement? Et qui vous donne ce desir et ceste intention, sinon luy-mesme en son regard amoureux? D'examiner si vostre cœur luy plaist, il ne le faut pas faire; mais ouy bien, si son cœur vous plaist : et si vous regardez son cœur, il sera impossible qu'il ne vous playse; car c'est un cœur si doux, si souëfve, si condescendant, si amoureux des chetives creatures, pourveu qu'elles recognoissent leur misere; si gracieux envers les miserables, si bon envers les penitens! et qui n'aymeroit ce cœur royal paternellement maternel envers nous?

Vous dites bien, ma tres-chere fille, que ces tentations vous arrivent, parce que vostre cœur est sans tendreté envers Dieu : car c'est la verité que si vous aviez de la tendreté, vous auriez de la consolation; et si vous aviez de la consolation, vous ne seriez plus en peyne. Mais, ma fille, l'amour de Dieu ne consiste point en consolation ny en tendreté : autrement Nostre Seigneur n'eust pas aymé son Pere, lorsqu'il estoit triste jusqu'à la mort, et qu'il cryoit : *Mon Pere, mon Pere, pourquoy m'as-tu abandonné?* et c'estoit lors toutesfois qu'il faysoit le plus grand acte d'amour qu'il est possible d'imaginer.

En somme, nous voudrions tousjours avoir un peu de consolation et de sucre sur nos viandes, c'est-à-dire, avoir le sentiment de l'amour et la tendreté, et par consequent la consolation; et pareillement nous voudrions bien estre sans imperfection; mais,

ma tres-chere fille, il faut avoir patience d'estre de la nature humaine, et non de l'angelique.

Nos imperfections ne nous doivent pas playre; ains nous devons dire avec le grand Apostre : *O moy miserable! qui me deslivrera du corps de ceste mort?* Mais elles ne nous doivent pas ny estonner, ny oster le courage. Nous en devons voirement tirer la sousmission, humilité et deffiance de nous-mesmes; mais non pas le descouragement, ny l'affliction du cœur, ny beaucoup moins la deffiance de l'amour de Dieu envers nous. Ainsi Dieu n'ayme pas nos imperfections et pechez veniels, mais il nous ayme nonobstant iceux. Ainsi, comme la foiblesse et infirmité de l'enfant desplaist à la mere, et pourtant non-seulement ne laisse pas pour cela de l'aymer, ains l'ayme tendrement et avec compassion : de mesme, bien que Dieu n'ayme pas nos imperfections et pechez veniels, il ne laisse pas de nous aymer tendrement; de sorte que David eut rayson de dire à Nostre Seigneur : *Ayez misericorde, Seigneur, parce que je suis infirme* (Ps. 6).

Or sus, c'est assez, ma tres-chere fille; vivez joyeuse : Nostre Seigneur vous regarde, et vous regarde avec amour, et avec d'autant plus de tendreté que vous avec d'imbecillité. Ne permettez jamais à vostre esprit de nourrir volontairement des pensées contraires; et quand elles vous arriveront, ne les regardez point elles-mesmes; tournez vos yeux de leur iniquité, et redestournez devers Dieu avec une courageuse humilité, pour luy parler de sa bonté ineffable, par laquelle il ayme nostre chetive, pauvre et abjecte nature humaine, nonobstant ses infirmitez.

Priez pour mon ame, ma tres-chere fille, et me recommandez à vos cheres novices, lesquelles je cognois toutes, fors ma sœur Colin.

Je suis entierement vostre en Nostre Seigneur, qui vive à tout jamais en nos cœurs!

DLXXXIII.

S. François de Sales, à une Superieure de la Visitation (1).

Le Sainct console une superieure de la Visitation, qui avoit beaucoup de malades dans sa communauté, et l'encourage à la charité et à la patience. — Exhortation aux souffrances. — Quels sont les joyaux et les festins des espouses de Jesus-Christ crucifié.

19 febvrier 1618.

Je vous voy, ma tres-chere fille, toute malade et dolente sur les maladies et douleurs de vos filles. On ne peut estre Mere sans peyne. *Qui est celuy qui est malade,* dit l'Apostre, *que je ne le sois avec luy?* Et nos anciens Peres ont dit là-dessus que les poules sont toujours affligées de travail tandis qu'elles conduisent leurs poussins, et que c'est cela qui les fait glousser continuellement, et que l'Apostre estoit comme cela.

Ma tres-chere fille, qui estes aussi ma grande fille, le mesme Apostre disoit aussi que quand il estoit *infirme,* alors il estoit *fort, la vertu de* Dieu paroissant *parfaicte en l'infirmerie.* Et vous donc, ma fille, soyez bien forte parmy les afflictions de vostre mayson. Ces maladies longues sont de bonnes escholes de charité pour ceux qui y assistent, et d'amoureuse patience pour ceux qui les ont, car les uns sont au pied de la croix avec Nostre-Dame et S. Jean, dont ils imitent la compassion, et les autres sont sur la croix avec Nostre Seigneur, duquel ils imitent la passion.

Quant à la sœur de laquelle vous m'escrivez, Dieu vous fera prendre le conseil convenable. Ceste douceur és souffrances est un pronostic de la future faveur abondante de Nostre Seigneur en ceste ame, où qu'elle aille ou demeure.

Saluëz, je vous supplie, ces deux filles tendrement de ma part, car je les ayme ainsi.

Au demeurant, s'il est treuvé convenable de renvoyer ceste novice, il le faudra faire avec la charité possible; et Dieu reduira tout à sa gloire. Dieu garde et benit les sorties aussi bien que les entrées de celles qui font toutes choses pour luy, et qui n'occasionnent pas leurs sorties par leurs mauvais desportemens. Sa providence fait vouloir le sacrifice qu'elle empesche par apres d'estre fait, comme on void en Abraham. Et me semble que je dy je ne sçay quoy de cecy au livre de l'*Amour de Dieu*, mais je ne me souviens pas où.

(1) La Mère Fabre.

Dilatez cependant vostre cœur, ma tres-chere fille, mon ame, parmy les attributions; aggrandissez vostre courage, et voyez le grand Sauveur penché du haut du ciel vers vous, qui regarde comme vous marchez en ces tourmentes, et, par un filet de sa providence imperceptible, tient vostre cœur, et le balance, en sorte qu'à jamais il le veut retenir à soy.

Ma tres-chere fille, vous estes espouse, non pas encore de Jesus-Christ glorifié, mais de Jesus-Christ crucifié : c'est pourquoy les bagnes, les carcans et enseignes qu'il vous donne, et dont il vous veut parer, sont des croix, des cloux et des espines, et le festin des nopces est de fiel, d'hyssope, de vinaigre. Là-haut nous aurons les rubis, les diamans, les emeraudes, le moust, la manne et le miel. Je ne dy pas cecy, non, ma chere grande fille, vous tenant pour descouragée, mais vous tenant pour adoulourée, et m'estant advis que je doy mesler mes souspirs avec les vostres, comme je sens mon ame meslée avec la vostre, voyez-vous.

Ne me dites point que vous abusez de ma bonté à m'escrire de grandes lettres; car en verité je les ayme tousjours souëfvement.

Ce bon Pere dit que je suis une fleur, un vase de fleurs, et un phœnix, mais en verité, je ne suis qu'un puant homme, un corbeau, un fumier. Mais pourtant aymez-moy bien, ma tres-chere fille; car Dieu ne laisse pas de m'aymer, et de me donner des extraordinaires desirs de le servir et aymer purement et sainctement. En somme, apres tout, nous sommes trop heureux d'avoir pretention en l'eternité de la gloire par le merite de la passion de Nostre Seigneur, qui fait trophée de nostre misere, pour la couvrir en sa misericorde, à laquelle soit honneur et gloire és siecles des siecles. *Amen.*

Je suis vostre, ma tres-chere fille, vous le sçavez bien, je dy vostre d'une façon incomparable.

DLXXXIV.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Le Sainct luy parle de ses predications du Caresme à Grenoble. Il la felicite d'avoir choysi Jesus-Christ pour son espoux, au lieu de celuy qu'elle a perdu.

Mars 1618.

Ma chere fille, ceste nuict, parmy mes resveils, j'ay eu mille bonnes pensées pour la predication; mais les forces m'ont manqué en l'enfantement. Dieu sçayt tout, et j'addresse tout à sa plus

grande gloire; et, adorant sa providence, je demeure en paix. Il n'y a remede : *il faut que je fasse ce que je ne veux pas; et le bien que je veux, je ne le fay pas* (Rom. 7). Me voicy au milieu des predications et d'un grand peuple, et plus grand que je ne pensois pas; mais si je n'y fay rien, ce me sera peu de consolation.

Croyez que cependant je pense à tous momens à vous et à vostre ame, pour laquelle je jette incessamment mes souhaicts devant Dieu et ses anges, affin que de plus en plus elle soit remplie de l'abondance de ses graces. Ma tres-chere fille, que j'ay d'ardeur, ce me semble, pour vostre advancement au tres-sainct amour celeste, auquel, en celebrant ce matin, je vous ay derechef dediée et offerte, m'estant advis que je vous eslevois sur mes bras comme on fait les petits enfans, et les grands encore quand on est assez fort pour les lever. Voyez un peu quelles imaginations nostre cœur fait sur les occurrences. Vrayement je luy en sçay bon gré, d'employer ainsi toutes choses pour la suavité de son incomparable affection, en les rapportant aux choses sainctes.

Je n'ay manqué de faire une speciale memoire du cher mary deffunct. Ah! que vous fistes neantmoins un heureux eschange en ce jour-là, embrassant l'estat de ceste parfaicte resignation, auquel avec tant de consolation je vous ay treuvée! et vostre ame, prenant un espoux de si haute condition, a bien rayson d'avoir une extreme joye en la commemoration de l'heure de vostre fiancement avec luy. Or sus, il est vray, ma tres-chere fille, nostre unité est toute consacrée à la souveraine unité; et je sens tousjours plus vivement la verité de nostre cordiale conjonction, qui me gardera bien de vous oublyer jamais, qu'apres et long-tems apres que je me seray oublyé de moy-mesme, pour tant mieux m'attacher à la croix. Je dois à jamais tascher de vous tenir hautement et constamment dans le siege que Dieu vous a donné en mon ame, qui est estably à la croix.

Au demeurant, allez de plus en plus, ma chere fille, establissant vos bons propos, vos sainctes resolutions; approfondissez de plus en plus vostre consideration dans les playes de Nostre Seigneur où vous treuvez un abysme de raysons qui vous confirmeront en vostre genereuse entreprinse, et vous feront sentir combien est vain et vil le cœur qui fait ailleurs sa demeure, et qui niche sur un autre arbre que sur celuy de la croix. O mon Dieu! que nous serons heureux, si nous vivons et mourons en ce sainct tabernacle! Non, rien, rien du monde n'est digne de nostre

amour : il le faut tout à ce Sauveur qui nous a tout donné le sien.

Vrayement j'ay eu de grans sentimens, ces jours passez, des infinies obligations que j'ay à Dieu; et, avec mille douceurs, j'ay resolu derechef de le servir avec plus de fidellité qu'il me sera possible, et tenir mon ame plus continuellement en sa divine presence; et avec tout cela, je me sens une certaine allegresse, non point impetueuse, mais, ce me semble, efficace pour entreprendre ce mien amendement. N'en serez-vous pas bien ayse, ma chere fille, si un jour vous me voyez bien fait au service de Nostre Seigneur? Ouy, ma chere fille, car nos biens interieurs sont inseparablement et invisiblement unis. Vous me souhaittez perpetuellement beaucoup de graces; et moy, avec ardeur nompareille, je prie Dieu qu'il vous rende tres-absolument toute sienne.

Mon Dieu! tres-chere fille de mon ame, que je voudrois volontiers mourir pour l'amour de mon Sauveur! Mais au moins, si je ne puis mourir pour cela, que je vive pour cela seul. O ma fille, je suis fort pressé : que vous puis-je plus dire, sinon que ce mesme Dieu vous benisse de sa grande benediction?

A Dieu, ma chere fille, pressez fort ce cher Crucifié sur vostre poictrine. Je le supplie qu'il vous serre et unisse de plus en plus en luy. A Dieu encore, ma tres-chere fille; me voicy bien avant dans la nuict, mais plus avant dans la consolation que j'ay de m'imaginer le doux Jesus assis sur vostre cœur. Je le prie qu'il y demeure au grand jamais. A Dieu encor une fois, ma bonne, ma chere fille, ma sœur, que je cheris incomparablement en Nostre Seigneur, qui vit et regne és siecles des siecles. *Amen.* — Vive Jesus. — FRANÇOIS, Ev. de Geneve.

DLXXXV.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Il luy annonce la prochaine erection d'un monastère de sa Congregation à Grenoble.

Grenoble, le 11 mars 1618.

ENFIN, ma chere fille, nous venons de conclure avec nos bonnes dames l'establissement de nostre monastere. Tout le monde applaudit à ce dessein, nostre bonne dame la presidente le Blanc a eu une saincte ardeur pour cela, et moy j'ay une esperance tres-douce que Dieu benira ses intentions, si nous sommes si heureux de nous humilier comme il faut devant luy,

qui veut bien se glorifier en nostre petitesse. Je vous prie, ma tres-chere Mere, de preparer doucement nos petites avettes, pour faire une sortie au premier beau tems, et venir travailler dans la nouvelle ruche pour laquelle le ciel prepare bien de la rosée.

DLXXXVI.

S. François de Sales, à un Religieux.

Pourquoy les religieuses de la Visitation disent plutost le petit Office que le grand; inconvenient du Breviaire pour les filles.

26 avril 1618.

Mon Reverend Pere, quant à la demande que fait le bon seigneur duquel vous m'escrivez sur l'occupation des sœurs de la Visitation, en cas qu'elles ne disent le grand Office, il y a deux raysons.

La premiere, que les sœurs disant le petit Office gravement et avec pause, elles y employent autant de tems comme la pluspart des autres religieuses en mettent à dire le grand Office, sans autre difference, sinon que les unes le disent avec plus d'edification et meilleure prononciation que les autres.

Certes, il y a huict jours qu'estant en un monastere pres de ceste ville, je vis des choses qui pouvoient bien faire rire les huguenots; et des religieuses me dirent qu'elles n'avoient jamais moins de devotion qu'à l'Office, où elles sçavoient de faire tousjours beaucoup de fautes, tant faute de sçavoir les accens et quantitez, que faute de sçavoir les rubriques, comme encore pour la precipitation avec laquelle elles estoient contrainctes de le dire; et que, ne sçachant ny n'entendant rien de tout ce qu'elles disoient, il leur estoit impossible, parmy tant d'incommoditez, de demeurer en attention. Je ne veux pas dire pourtant qu'il les faille descharger, sinon quand le Sainct-Siege, ayant compassion d'elles, le treuvera bon. Mais je veux bien dire pourtant qu'il n'y a nul inconvenient, ains beaucoup d'utilité à laisser le seul petit Office en la Visitation. En somme, mon Reverend Pere, ce petit Office est la vie de la devotion en la Visitation.

La deuxiesme response, c'est qu'en la Visitation il n'y a pas un seul moment qui ne soit employé tres-utilement en prieres, examen de conscience, lecture spirituelle, et autres exercices. Je m'asseure que le Sainct-Siege favorisera ceste œuvre, qui n'est ny contre les loys, ny contre l'estat religieux, et qui luy acquiert beaucoup de maysons d'obeyssance en un tems et en un

royaume où il en a tant perdu ; et puisque mesme il n'y a pas tant de considerations à faire pour des maysons de filles, d'autant qu'elles ne sont de nulle consequence pour les autres Ordres, ny ne peuvent estre occasion de plaintes aux fondées sous autres statuts. La seule consideration de la plus grande gloire de Dieu me donne ce desir, et l'utilité de plusieurs ames capables de servir beaucoup sa divine Majesté en ceste Congregation, avec la seule charge du petit Office, incapables d'autant de pouvoir suivre le grand Office. Sera-ce pas une chose digne du christianisme, qu'il y ait des lieux où retirer ces pauvres filles, qui ont le cœur fort, et les yeux et la complexion foibles? Pour le reste, mon Reverend Pere, travaillez diligemment à faire reüssir l'entreprinse de vostre seminaire; car j'ay opinion qu'il sera meshuy necessaire. Votre frere et serviteur. — FRANÇOIS, Ev. de Geneve.

DLXXXVII.

S. François de Sales, à la Mere de Brechard, superieure du monastere de la Visitation de Moulins.

Il la console au subjet de quelques interests temporels; il luy promet de la voir dans un voyage qu'il doit faire en France; il luy donne des nouvelles de sa famille et de son pays.

Annessy, 2 may 1618.

MA tres-chere Mere, je ne puis m'empescher d'estre un peu en peyne de vostre tracas survenu si mal à propos; mais il faut estre constant et ferme aupres de la croix et sur la croix mesme, s'il plaist à Dieu de nous y mettre. Bien-heureux sont les crucifiez, car il seront glorifiez. J'ay cuidé cognoistre que M. Colomb venoit à double intention : hyer il me demanda comme ma sœur avoit disposé; et je luy dis franchement, et il tesmoigne de le treuver bon, hormis qu'il eust voulu que Madame de Chantal eust eu les trois mille escus, ce dit-il. Je ne luy parlay point des mille escus de la legitime. Que s'il faut deffendre au notaire de n'en rien monstrer, je vous prie d'en prendre la peyne; car je m'en vay dans demy-heure au college.

Il me parla du maryage de M. de Forax en termes extremement extravagans, et me dit qu'il avoit charge de vous en parler et à ma fille; mais ces parolles procedent d'un mauvais fondement; car ils croient que l'on vous ayt fait la demande et à Madame de Chantal, pour qu'on veüille mespriser le consentement du frere et de l'oncle. Je dis que l'on n'avoit fait aucune demande, ains quelques significations par-cy par-là, lesquelles

ne requeroient point de response, laquelle aussi on n'avoit point faite.

Soulagez-vous, ma tres-chere Mere, au mieux qu'il se pourra. Je vous iray voir sans faillir. Dieu soit à jamais au milieu de nostre cœur. *Amen.*

Il faut tousjours tesmoigner à ma tres-chere grande fille que j'ay une continuelle memoire d'elle, et un mot suffit pour cela.

Me voicy de retour, ma tres-chere fille; et parmy l'esperance de la paix, je nourris celle de vous voir en l'occasion du voyage de M. le Prince-Cardinal, s'il est vray qu'il se fasse, comme nos courtisans m'asseurent. Si moins, je feray mon voyage à Sainct-Brocard; et, allant ou revenant, je prendray la consolation de voir ceste grandement tres-chere fille, que mon ame ayme tres-singulierement, et avec elle ces autres cheres filles qui l'environnent.

Cependant le bon Pere viendra icy faire les Rogations avec nous, et Madame la Presidente et les freres, où nous ne serons pas sans parler de vous. De vous dire des nouvelles de Grenoble, ce seroit chose superflue, car nostre Mere vous en fera part suffisante : de celles d'icy que vous dirois-je, sinon que tout y va tres-bien?

Reste que vous continuiez aussi comme vous faites, que vous m'aymiez tousjours cordialement, et que vous priiez Dieu pour mon cœur, affin qu'il vive tout à luy : le vostre sçayt bien que je suis sien.

DLXXXVIII.

S. François de Sales, à une Dame maryée, à Grenoble.

La bienheureuse Mere de Chantal, ayant consommé la fondation du monastere de Saincte-Marie de Grenoble, et voulant repartir pour Annessy, laissa, pour continuer la bonne œuvre à sa place, la Mere Peronne-Marie de Chastel. — Il l'engage à consoler la Mere de Chastel du despart de la Mere de Chantal, en attendant qu'il puisse luy escrire à elle-mesme.

Annessy, 10 may 1618.

Pour moy, ma chere Fille, je n'escris à ce coup qu'à vous; car je m'imagine que la bonne Mere sera partie, et ce porteur est à un personnage qui fait profession d'estre des grandes cognoissances de Monsieur vostre mary, et ne me donnne que ce moment pour vous escrire. Mais que vous diray-je? Ceux qui n'ont qu'une volonté et qu'un cœur, c'est-à-dire ceux qui pour tout ne cherchent que le divin amour celeste, et que la volonté et le cœur du Sauveur regnent, ils sont inseparables : c'est pour-

quoy, ma tres-chere fille, prenez la peyne, je vous prie, de dire cela de ma part à ma sœur Peronne-Marie, laquelle, au despart de ceste chere Mere, sera, je pense, un peu attendrie; mais qu'elle soit asseurée que Dieu l'assistera en sa besongne, et à la premiere commodité je luy escriray moy-mesme. Cependant vivez toutes à ce cœur et pour ce cœur du Sauveur, ma tres-chere fille, et je suis, certes, vostre tres-parfaictement, et vostre serviteur, etc.

Madame la presidente Leblanc sçayt bien ce que je luy suis; et, pressé de donner vistement ce billet, je ne luy puis escrire. Je la saluë neantmoins de tout mon cœur.

DLXXXIX.

S. François de Sales, à la Mere Peronne-Marie de Chastel, superieure du monastere de la Visitation de Saincte-Marie, à Grenoble.

Le Sainct appreuve le choix qu'elle avoit fait d'un confesseur à Grenoble.

Apres le 10 may 1618.

Je vous dy, ma tres-chere fille, que non-seulement vous pourrez, mais encore que vous ferez parfaictement bien d'ouvrir vostre cœur au Reverend Pere Isnard tout candidement : il est non-seulement docte et religieux, mais il est encore tout spirituel et tout de Dieu; vostre cœur bien-aymé aura de la consolation et du profict à recevoir ses advis.

Il faut que je vous die, ma chere fille, que, gardant vostre liberté, je treuve qu'en plusieurs rencontres il y peut avoir un incomparable advantage, sans s'attacher toutesfois à des directions singulieres, de faire passer le jugement de quelqu'un pardessus le vostre pour vostre conduitte interieure.

DXC.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Le Sainct luy rend compte de l'estat où il treuvoit ses filles, et luy parle de quelques autres affaires particulieres.

30 may 1618.

Il me tardoit bien fort ma tres-chere et plus que tendre Mere, de vous escrire dés icy, où je suis arrivé, grace à Dieu, en bonne santé : mais quel moyen, je vous prie, à cest abord,

par le flux et reflux de visites, et quelques affaires que j'ay treuvées pour Piedmont et Italie? Certes, je n'ay esté que deux fois voir nos sœurs, qui sont fort bien. Ma sœur A. Marie est fort devotement sage, comme vous n'en doubtez pas : ma sœur Paule-Hieronyme, à ce qu'on m'a dit, fait merveille, et vostre œconome fait des miracles; hormis que ma sœur A. Jacqueline luy parle tousjours savoyard et de la monnoye de Savoye, et elle ne l'entend pas, il faut des truchemens.

Hyer je permis à la sœur Louise-Marie d'aller voir sa mere en la compaignie de ma sœur A. Marie, parce qu'on ne la pouvoit faire resoudre à se confesser, quoyqu'elle fust en tel danger que les medecins croyoient qu'elle deust mourir ceste nuict, ce que toutesfois elle n'a pas fait, encore bien qu'à ce qu'on dit elle ne puisse pas aller loing. On luy a parlé de 800 florins qu'elle avoit promis à la mayson; mais elle a remis à le faire quand elle pourra au deçeu (1) de son mary : on court donc fortune de les perdre.

Les Peres de Sainct-Dominique semblent vouloir m'obliger du jardin, sans nous contraindre de vouloir le jardin des Barnabites : toutesfois je ne voy encore rien d'asseuré.

Le *nous* et *nostre* ne me deplaist pas, et toutesfois il faudra le moderer, en sorte que, par trop grande habitude de parler ainsi, on ne rende pas les deffauts, pechez, imperfections communes, et les confessions inintelligibles aux confesseurs estrangers; et partant il semble qu'il suffiroit de dire *nous* et *nostre* de tout ce qui est vrayement commun, comme nostre chambre, nostre chapelet, nostre travail, nostre sœur, nostre mere, nostre exercice : car on peut bien dire : Je n'ay pas fait nostre exercice du matin, je n'ay pas esté à nostre disner, j'ay pensé dans nostre lict, et semblables.

Si, pour ne point differer de donner l'habit à nostre sœur de Collesien jusques apres vostre despart, Monseigneur de Chalcedoine veut dispenser du tems du premier essay, il faut excepter (2) la dispense pour ceste fois, et le supplyer par apres de n'en point dispenser que pour de dignes subjets, attendu que la regle de cest essay est fort utile à la Congregation.

J'ay envoyé à ma sœur A. Marie, pour avoir le double du contrat de M. le premier President.

Et à propos de M. le President, Madame la premiere (3) me fit entendre, en passant à Chamberi, qu'elle desiroit bien que

(1) A l'insu, au décès. — (2) Recevoir comme une exception. — (3) Mme Fabre.

sa fille fust envoyée à Turin si on la pouvoit bonnement retirer de Lyon, ce que je ne pense pas. Madame de La Rode m'en a dit autant de la sienne, et par consequent vous voyez, ma chere Mere, qu'il y a un peu de consideration humaine en ces bons Peres; neantmoins je vous dy tout, affin que vous le consideriez et ruminiez pour vostre retour. Et peut-estre qu'on ne me demande des sœurs de deçà que pour un court emprunt : mais laissons cela.

Je parleray à Madame Carra, qui ne presse nullement la reception de sa fille, et luy est indifferent que ce soit un jour ou l'autre. Ma sœur Françoise-Marguerite, ce me semble, n'aura achevé son année de probation que la veille de S. Claude, avec ma sœur Michel et ma sœur Claude-Jacqueline.

Je seray bien marry si le maryage de Monsieur de Chantal ne reüssit au gré de ceux qui le regardent, et ne m'estonne pas toutesfois si la bonne Madame Tistard va un peu moins rondement que nous n'avons pas fait de nostre costé; car elle n'a pas peut-estre encore bien despouïllé la robbe du monde, ny perdu la coustume de parler selon la sagesse du monde. Je serois pourtant bien ayse de sçavoir en gros comme cela se sera passé, ne me pouvant empescher de ceste curiosité, à cause du contentement que je souhaitte à vostre Celse-Benigne, et certes encore à ceste fille que je cheris pour l'amour de ma tres-chere Mere, comme si c'estoient mes freres et sœurs.

Je consens tres-librement que ma sœur Peronne-Marie communie trois, voire quatre et plus encore de fois la sepmaine, jusqu'à l'edition des Regles, et que tousjours une des sœurs communie avec elle; et quand elle ne communiera pas, qu'une sœur communie, en sorte que tousjours quelques communions se fassent tous les jours : car je me confirme tousjours plus au desir que je vous ay communiqué, qu'en ceste Congregation la communion y soit quotidienne de quelques-unes des sœurs à tour, pour les souhaicts que le sacré Concile de Trente fait de voir que quelqu'un communie à chaque messe, ainsi que je desclareray plus à pleines Regles.

Je croy fermement que ma sœur B. M. m'ayme singulierement, et n'a pas tort, ny aussi Madame de Gramieux, qui m'est à la verité precieuse. J'ay envoyé à ma sœur Françoise-Marguerite pour faire arrester les mille ducatons à Dole. On me tourmente fort icy à l'occasion de vostre passage à Lyon, d'autant, dit-on, qu'il vous pourroit causer du mal; à quoy je vous supplie de prendre soigneusement garde : car pensez si rien m'est si

cher, apres la saincteté de nostre ame, que la santé de ma Mere. Je pense que j'ay tout dit quant aux affaires.

Faites-vous hardyment communiquer les lettres que j'ay escrites à ma sœur B. M.; car il y en a, à mon advis, qui sont bien bonnes. Puisque vous voulez tout avoir, j'en ay escrit une bonne une fois à Mme de Vissilieu (1); et si j'ay le loysir, j'en escriray une autre à Madame de La Baume, et vous l'enverray en cachet-volant; mais il la faudra bien cachepter : car je ne sçay pourquoy, mais il est vray que les advis secrets frappent mieux le cœur, jusqu'à ce qu'on soit fort advancé au renoncement de son propre amour. Je saluë d'un cœur incomparablement paternel toutes nos cheres filles, que j'ayme tous les jours plus, m'estant advis que je doy cela à l'affection qu'elles ont de servir Dieu. En somme, je me repose en vous comme en moy-mesme pour bien faire mes honneurs et mon amour envers les benistes ames qui m'ayment pour l'amour de Nostre Seigneur. Il faut remettre les lettres que j'escriray à Madame de La Baume et à Monsieur de Pizançon et à Madame Odoyer, à Monsieur Durme, affin qu'il les rende, car il le desire.

Madame la conseillere Le Maistre me prie de la vous recommander; et sans doubte elle a besoin qu'on assiste son ame, pleyne de bonne volonté, mais un peu subjette aux abattemens de courage et de melancholie; c'est pourquoy il la faut encourager, et un peu prendre par la main. Vivez toute en la vie et en la mort de celuy qui vit pour nous faire mourir à nous-mesmes, et est mort pour nous faire vivre à luy-mesme. Ainsi soit-il, ma tres-chere et tres-unique Mere. *Amen.*

Je ne vous dy rien de Monsieur de Bouqueron (2) et de ses filles; car vous sçavez assez de quel cœur je suis pour elles et pour Mesdames de Sainct-André. Or sus, vive Jesus. *Amen.* Cacheptez bien ces lettres apres que vous les aurez veues, et vous les remettrez au bon Monsieur Durme, auquel j'escris qu'il les donne. J'abonde un peu en dilection, et ces parolles d'icelle en ces commencemens, vous sçavez que c'est selon la verité et la varieté de ce vray amour que j'ay aux ames; mais tenez-moy bien és bonnes graces de celle qui veut estre plus de mon soing.

Je ne vous envoye pas le contract, d'autant que je n'ay peu le faire copier; et si, il me semble qu'il n'est pas trop bien fait; mais je vous en escriray plus amplement. Dieu soit beny eternellement dans le cœur de ma chere Mere, comme dans le mien

(1) Ou Vielleu. — (2) Ou Bougneron,

propre. Aymez bien Madame de Granier; car quant à Madame B. Marie, il y a si long-tems qu'il ne le faut plus dire.

J'ay receu la lettre que vous m'escrivez du 22 de ce mois, allant donner la derniere benediction à Madame la Procureuse fiscale, qui a perdu tout sentiment.

Faites bien seicher les cachets volants, affin qu'on ne s'apperçoive que les lettres ayent esté veues.

DXCI.

S. François de Sales, au Reverend Pere dom Placide, benedictin.

Son estime pour une religieuse : belles instructions qu'il en tire : son humilité. Exhortation à aymer la croix. Il solemnise tous les ans l'anniversaire du jour qu'il receut les ordres moindres et le sous-diaconat (1).

Annessy, 12 juin 1618.

Mon tres-cher Pere, je puis vous asseurer que nostre chere sœur Françoise-Gabrielle Bailly, vostre sœur, m'est aussi chere que si c'estoit la mienne propre, sa pieté m'y ayant convié, et loüe Dieu de ce qu'elle reçoit et donne beaucoup de consolation en la Congregation de nos cheres sœurs. Nostre Mere d'icy l'ayme parfaictement, et nous voyons que c'est un vase bien poly, vuide, ouvert pour recevoir de grandes graces celestes : car c'est une ame droicte, un esprit vuide et denué de toutes les choses de ce monde, et qui n'a pensée ny dessein que pour son Dieu. O qu'elle est heureuse en cest estat! Car peu importe le tems passager, à une ame qui aspire à l'eternité et qui ne regarde les momens perissables que pour aller en la vie immortelle. Ah! mon cher Pere, mon frere, vivons ainsi en ce petit pelerinage joyeusement selon le gré de nos hostes, en tout ce qui n'est point peché. Je sçay que vostre ame est de celles desquelles les yeux vont desfaillans, à force de regarder le sacré object de leur amour, en disant : *Quand me consolerez-vous* (Ps. 118)?

Vous me demandez quelque instruction pour commencer une bonne vie religieuse. Ah! vray Dieu, mon chere Pere, moy qui ne fus jamais seulement bon clerc; m'appartient-il d'instruire les saincts religieux? Portez doucement et amoureusement vostre croix, laquelle, à ce que j'entens, est assez grande pour vous combler de ses benedictions, si vous l'aymez.

Quelque petite occupation m'empesche de respondre à sou-

(1) Le 12 juin, aux Quatre-Temps de la Pentecôte, en 1593.

haict à la douce lettre que vous m'avez escrite. Seulement je vous dy que c'est aujourd'huy le jour que je fus consacré à Dieu pour le service des ames : je solemnise tous les ans ce jour avec le plus d'affection que je peux, me consacrant de nouveau à mon Dieu. Enflammez mon sacrifice de l'ardeur de vostre charité, et croyez que je suis vostre, etc.

DXCII.

S. François de Sales, à un Ecclesiastique.

Le Sainct luy fait part de la commission qu'il a du Sainct Pere pour eriger la congregation de la Visitation de Saincte-Marie en corps de religion : contradictions et traverses qu'il a eues à essuyer.

2 juillet 1618.

MONSIEUR, je ne m'estonne point de l'empressement que ces bons personnages ont à destourner les ames que Dieu appelle à la Visitation; car encore me semble-t-il que ceste bien-aymée petite Congregation est quitte à bon marché des persecutions et contradictions que l'ennemy de son progrez luy suscite, et a coustume de susciter en pareille occasion : certes, je croy pourtant qu'il n'en peut plus, car, comme un playdeur qui a mauvaise cause, il ne sçayt plus que faire, sinon caler et prendre des deslays.

J'ay receu de Rome commission d'eriger ceste congregation en tiltre de religion, avec tous les privileges, preeminences, immunitez et graces qu'ont toutes les autres religions, et ce sous la regle de S. Augustin. Dites à ceste bonne ame qu'elle entre asseurement à Saincte-Marie : bien qu'elle ne soit pas encore religion, elle le sera bientost; et j'oserois dire que devant Dieu elle l'a esté, puisque, par sa grace, l'on y a tousjours vecu religieusement. Certes, assez entrent sur la mer, qui entrent dans un vaisseau qui est à l'embouchure du Rhosne, prest à cingler et à faire voile.

Nostre Mere ira cest hyver faire une mayson à Paris, comme je prevoy, avec tant de bon-heur, d'advantage, de protection et d'assistance, qu'apres cela je m'asseure que tout demeurera calme et en paix. J'estime nos sœurs de vostre ville trop heureuses de jouyr, comme elles font, des effects de vostre charité, soing et affection. O quelle suavité a mon chetif cœur paternel de sçavoir que mon frere paternel, tres-aymable, est tout charitable, mais cordial à mes filles bien-aymées! Je vous en fay mille tres-humbles actions de graces, Monsieur mon tres-cher frere,

et vous proteste que recevant vostre lettre, il me sembloit cueillir des fleurs de suavité incomparable sur le coupeau (1) de nos montaignes où j'estois alors : c'estoit en l'octave de nostre grand S. Jean, où me souvenant que l'evangeliste de nostre princesse dit de luy : *Et vinum et siceram non bibet*, j'admiray la douceur de Dieu de m'abbreuver, moy chetif homme, du vin de la charité, que le Sainct-Esprit a respandu en nos cœurs. Vivons ainsi, mon tres-chere frere, et croyez que tant que je vivray, je porteray la qualité de vostre, etc.

DXCIII.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Observations relatives au reglement et affaires du monastere.

9 aoust 1618 (2).

(*Voir ci-devant*, lettre CDLXIX, page 378, ligne 6, *au lieu de* M. du Tartre, *lisez* Mme du Tartre.)

DXCIV.

S. François de Sales, à une Religieuse de la Visitation, qui estoit superieure.

Les ariditez ne sont point contraires à l'amour de Dieu, et nos imperfections mesmes produisent l'humilité. — Privileges des fondatrices, tant seculieres que religieuses, de la Visitation.

Annessy, 19 aoust 1618.

DITES-MOY, ma tres-chere fille, vostre cœur que fait-il ? Il est, je m'asseure, plus brave que l'ordinaire en ceste saincte octave, en laquelle on celebre les triomphes de nostre Reyne, en la protection de laquelle nostre esprit repose, et nostre petite Congregation respire. O ma fille! il faut tenir haut eslevé ce cœur, et ne permettre point qu'aucun accident de seicheresse, d'empressement ou d'ennuy l'estonne, puisque, encore que cela le puisse esloigner de la consolation sensible de la charité, il ne le peut

(1) Sommet.

(2) Les éditions antérieures portent 1610; c'est une erreur évidente : le contenu de la lettre indique clairement 1618. En cette année, les Constitutions étaient écrites, le Sainct devait accompagner en France le Cardinal de Savoie; et la pieuse fondatrice était en France (à Bourges) pour y établir un monastère. (N. E.)

toutesfois esloigner de la veritable charité, qui est la souveraine grace de Dieu envers nous pendant ceste vie mortelle.

Nos imperfections à traitter des affaires tant intérieures qu'exterieures sont un grand subjet d'humilité, et l'humilité produict et nourrit la generosité.

Mais quel privilege ont les fondatrices devant Dieu? Leurs privileges sont grans, car elles participent en une façon particuliere à tous les biens qui se font au monastere, et à l'occasion du monastere. C'est un œuvre de charité presque le plus excellent qu'on puisse faire; bien plus grand sans comparayson que de bastir un hospital, recevoir les pelerins, nourrir les orphelins.

Mais devant les hommes, il n'y a point de privilege que celuy d'estre supportées et assistées et honnorées au monastere, dans lequel les fondatrices seculieres obtiennent ordinairement l'entrée, et, apres la mort, des services particuliers.

Or, ceste fille icy, voulant estre religieuse, establira quant à elle son privilege, je m'asseure, à mieux obeyr si elle peut, que les autres, et à faire le plus de progrez qu'elle pourra en l'humilité, pureté de cœur, douceur, modestie et obeyssance, puisque le privilege des vrayes religieuses est d'abonder en l'amour du celeste Espoux.

Au reste, je me resjouy que ceste fille fasse une si bonne eslection, et que, quittant les amours peu aymables des hommes, elle se consacre à l'amour tres-aymable de son Dieu, vray Espoux des ames genereuses.

DXCV.

S. François de Sales, à une Dame.

Il escrira en son tems à Mgr le Prince; il envoye la Regle de la Visitation.

Quand il en sera tems, Madame, j'escriray à Mgr le Prince, pour la prosperité duquel et de toute la mayson nous faysons de speciales et continuelles prieres, tant que publicques que particulieres, en quoy nous obeyssons avec anticipation de soumission aux desirs des Seren. Infantes.

Mme de Bressieu, qui est là, m'a fait grandement presser d'envoyer ces Regles, c'est pourquoy je n'ay pas prins le loysir de les faire mieux escrire, dont je vous supplie de m'excuser.

DXCVI.

S. François de Sales, à Madame Hieronyme Scaglia, à Turin.

Sainct François parle de l'intention où est la Mere de Chantal de partir pour Turin, à l'effect d'y fonder un monastere, et l'entretient de la reception de S. A. à Paris et des qualitez de la princesse.

Parisi, 9 nov. 1618.

ILL. SIGNORA MIA OF.,

Iersera ricevei la lettera di V. S. Ill. per via del Sign^re Vaidelli; e la ringrazio umilmente del favore che ella mi fa di scrivermi, che mi dà mille consolazioni.

La Madre dunque per providentia particolare d'Iddio, si trovo in strada e giunta in Borges quando ricevei il memoriale del Ser. Principe, e cosi da Borges verrà come credo quì da Parigi per fundar un monasterio; perchè, se bene la morte del cardinale del Perrone mette un pocò di difficoltà alle disposizioni che egli vi aveva messe, tuttavia vedo, chè pocò a pocò vanno disparendo, e da questa città nel ritorno passerà in Digione, ove le cose sonno apparechiate per la fon-

MADAME,

Hyer soir j'ay receu la lettre de V. S. Ill. par le moyen de M. Vaidel, et je vous remercie humblement de la faveur que vous me faites de m'escrire, qui me donne mille consolations.

La Mere, par une providence particuliere de Dieu, s'est treuvée en chemin, et arrivée à Bourges quand j'ay receu le memorial du Serenissime Prince, et ainsi de Bourges elle viendra comme je croy à Paris, fonder un monastere; car, si la mort du cardinal Du Perron (1) apporte un peu de difficulté dans les dispositions qu'il avait suggerées, je voy neantmoins que peu à peu ces difficultez vont disparoissant : et de ceste ville, à son retour, elle passera à Dijon où les cho-

(1) Les éditions portent, dans l'italien, *Cardinale Principe*, le *Cardinal Prince;* nous mettons *del Perronne, du Perron;* et voici pourquoi. 1° Il ne peut être question de la mort du cardinal Maurice, qui, plus tard, renonçant à la carrière ecclésiastique dans laquelle il n'était pas engagé par les Ordres, épousa la fille de cette même Christine dont il venait, au temps où nous sommes, célébrer le mariage avec Victor-Amédée. Il n'appartenait pas d'ailleurs à Maurice de suggérer les dispositions dont parle notre Saint; car 2° ces dispositions regardent évidemment la fondation du monastère de Paris; 3° Du Perron, qui vénérait S. François de Sales, et pour qui le Saint avait grande estime (*Voy. entre autres la lettre CCCIII, page 118*), pouvait très-bien, étant grand-aumônier, s'occuper du futur monastère de Paris. Or, ce cardinal était mort le 5 septembre, un peu plus d'un mois avant la date de cette lettre !

ses sont preparées pour la fondation d'un autre monastere, ensuite elle ira à Turin si les choses se treuvent en estat pour la fondation; ainsi j'espere, que sans perdre de tems, elle employera bien les journées, pourveu que Sa Divine Majesté l'ayde et l'encourage.

L'Illustrissime Comte se porte fort bien, et il a la bonté de me donner toutes les preuves d'affections qu'on peut desirer. En chemin, il me dit qu'il vouloit parler avec moy des affaires de V. S. Ill.; jusqu'icy il ne l'a pas fait, et je ne croy pas qu'il le fasse de si tost, estant tres-occupé des affaires qui luy tombent sur les bras, et de toutes celles du marquis son frere. Le voyage a esté tres-heureux. Nostre Serenissime Maistre a voyagé tres-gayement, il a receu beaucoup de caresses et d'applaudissemens de la part des grans et des petits, chacun benissant Dieu et la mayson de nos princes, et tesmoignant une ferveur particuliere pour l'object de nostre demande. Pendant les cinq jours de navigation, j'ay eu le tems de jouyr de la presence du Serenissime Cardinal, non sans luy parler de beaucoup de choses bonnes : deux fois par jour, S. A. lisoit des livres françois pour apprendre de plus en plus la langue et les choses de ce royaume.

Quelquesfois il ramoit et il me faysoit ramer avec luy, pen-

dazione di un altro monasterio, e alla prima posta anderà in Torino se pur le cose si trovaranno in stato di dovervi far la fondazione; e cosi spero, chè senza perdere tempo, ell' a impieglierà bene le giornale, purche Sua Divina Maestà l'agiuti e conforti.

L'Ill. Sig. Conte sta molto bene e dalla gratia sua mi dà tutti li segni d'amorevolezza, che si possono desiderare. E per strada mi disse chè voleva parlar meco delle cose di V. S. Ill.; ma sin adesso non l'ha fatto, nè credo chè sia per farlo cosi presto, essendo assai occupato intorno alli negozii, che tutti sopra le braccia sua ricadono, e sopra quelle dell' Ill. Sig. Marchese suo fratello. Il viaggio è stato buonissimo, il S. nostro Padrone essendo venuto allegramente, e avendo ricevute moltissime carezze e applausi generali de' grandi e minimi, ognuno benedicendo Iddio et la casa de' Principi nostri, e testificando un fervor particolare per il motivo ricercato; e li cinque giorni di navigatione, ho avuto tempo do godere la presenza del Ser. Card. non senza parlare d' moltissime cose buone; e due volte il giorno Sua Altezza legeva libri francesi, per andar di più in più imparando la lingua e le cose di questo regno. E anco alle volte vogava e mi faceva vogare con lei, pensando al

principio chè io non sapessi quell' arte, nella quale tuttavia s'è trovato chè io era dottore. Essendo giunti a Orleans, incontrati da monsieur de Betune e di Modena, siamo stati due giorni per riposare un poco, e sin il giorno di tutti i Santi. S. A. fece la S^ma^ communione, e poi a piccole giornate siamo venuti quì; e non si può dire con quante honore fu ricevuta S. A. nè quanto fosse il popolo chè venne fuor per vederla: nè si è vedutto di memoria d' uomo tanta folla per entrata de principe.

Il Re poi la Regina, Monsieur fratello del Re, Madama magiore et minore fecero con esso grandissime feste, ma sopra tutti il Re, che tutti li suoi dicono haver fatto segni straordinari di allegrezza. Madama magiore è compitissima, havendo scolpita la maestà e benignità nel volto, e è grande per l'età sua, e ha una gratia incomparabile a carrezzare con modestia e gravita singolare. Il suo predicatore, molto mio amico e uomo di gran pietà mi dissè chè haveva una divozione singolare, una prudenza squisita e una bontà notabilissima. E non si può dire poi in chè conceto sià qui il nostro principe magiore: tutti lo chiamano specchio de' Prencipi, in bonta verso i popoli, in pie-

sant d'abord que je ne cognoissois pas cest art, dans lequel il s'est treuvé toutesfois que je suis docteur. Estant arrivez à Orleans, nous avons treuvé M. de Bethune et M. de Modene; là nous nous sommes reposez deux jours, jusqu'au jour de la feste de la Toussaint. S. A. a receu la saincte communion, et ensuitte à petites journées nous sommes venus icy. On ne peut pas dire avec combien d'honneur a esté receu S. A. ny à quel nombre estoit le peuple qui vint au devant de nous pour la voir. De memoire d'homme on n'a jamais veu tant de foule pour une entrée de prince.

Le Roy, ensuitte la Reyne, Monsieur, frere du Roy, Madame aisnée et Madame jeune firent au prince de tres-grandes festes, mais par-dessus tous, le Roy: tous les siens disent qu'il a donné des signes extraordinaires d'allegresse. Madame aisnée est tres-aggreable, ayant sur le visage l'empreinte de la majesté et de la bonté. Elle est grande pour son aage, elle met une grace incomparable à caresser avec modestie et une gravité singuliere; son predicateur, qui est beaucoup mon amy et homme de grande pieté, m'a dit qu'elle avoit une devotion remarquable, une prudence exquise et une bonté tres-notable. On ne peut dire en quelle estime est icy nostre Prince aisné: tous l'appellent

le *miroir des princes* en bonté pour les peuples, en pieté, en courage, et enfin dans toutes les vertus qu'on peut desirer.

Quant à S. A. S., elle a developpé tous ces dons rares qu'on ne peut compter. On ne fait que son esloge en particulier et en public, et je n'ay pas tort de le dire, car je sçay qu'on enverra des relations de tout le voyage et des evenemens qui ont eu lieu icy.

J'ay trouvé à Paris un tel accroissement de devotion que j'en suis esmerveillé. Le Roy surtout a une si haute idée de la saincte religion catholique, qu'on doit esperer mille benedictions dans ce royaume.

Au bon Pere D. Juste mille et mille saluts : dans la circonstance, je ne manqueray pas de faire tout ce qui se pourra pour sa congregation.

Dieu soit eternellement loué, qu'il soustienne et benisse de sa saincte main V. S. Ill., de laquelle je suis le tres-humble et tres-asseuré serviteur. — FRANÇOIS, Ev. de Geneve.

rà, in fortezza, e in summa in tutte le parti che si possono desiderare.

E quanto a S. A. S. ella ha tuttis piegati quei particolari doni che non si possono numerare, e le lodi sue si pubbliche come private, e non ho torto, perche so che si manderanno relazioni particolari di tutto il viaggio e de tutte le cose successe qui.

Solamente che ho trovato Parigi con tanto accrescimento di divozione che è un stupore; e quel che è sopra tutto, il Re ha un concetto tanto alto della S^ma^ religione catholica, che si ha da sperare ogni benedizione in questo regno.

Al buon padre D. Giusto mille et mille saluti; e non mancarò di fare tutti li uffici che si potranno per sua congregazione nell' occorenze. Iddio sia eternamente lodato; e egli dalla sua sancta mano tengha e benedica V. S. Ill. della quale io sono humilissimo e certissimo servitore. — FRANCESCO, Vescovo di Ginevra.

DXCVII.

S. François de Sales, à une Religieuse de la Visitation.

Le sainct se resjouyt des progrez de l'Ordre de la Visitation, et annonce le project d'un establissement d'une mayson à Turin.

3 decembre 1618.

JE saluë vostre cœur de tout le mien, et vous prie d'aymer tousjours bien ce vieux pere, qui vous cherit, certes, de tout son cœur, de plus en plus, ma tres-chere fille, et se resjouyt

d'apprendre que, graces à Dieu, ceste mayson-là s'advance en humilité, en douceur, paix et amour divin. Qu'à jamais l'eternelle Bonté soit benye.

On parle fort de faire un monastere de la Visitation à Turin. Voilà, ma tres-chere fille, comme Dieu multiplie et benit l'œuvre qu'il luy a pleu de faire commencer par la petitesse et abjection de trois petites creatures, lesquelles pour cela doivent s'esvertuer d'estre de plus en plus toutes à la divine Majesté, et à ceste vocation, pour la rendre tous les jours plus aggreable à Dieu.

Je vous escris selon mon sentiment present; car il faut aussi que j'escrive à l'ame de ma tres-chere fille, priant Dieu qu'il la fasse saincte, et moy aussi, qui suis si esloigné de ce bon-heur.

Encore vous faut-il dire ce mot, ma tres-chere fille : si vous n'estes pas favorisée, aymez bien ceste abjection. Croyez-moy, Dieu void volontiers ce qui est mesprisé, et la bassesse aggreée luy fut tousjours aggreable. Dieu est si bon, qu'il visitera interieurement nostre Visitation, la fortifiera, et l'establira à la solide humilité, simplicité et mortification.

Vivez joyeuse, tant que vous pourrez, de ceste joye paysible et devote de laquelle l'amour de nostre abjection est la racine. Ma tres-chere fille, je vous saluë d'un esprit qui est inseparablement vostre. Vive Jesus! *Amen.*

DXCVIII.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Il la console des afflictions que luy cause son fils, et l'excite à un destachement de plus en plus parfaict.

Paris, 3 janvier 1619.

Vous aurez je m'asseure, receu deux lettres, ma tres-chere Mere, quand celle-cy arrivera, et croyez que je ne perdray desormais nulle occasion. Je suis grandement en peyne de vostre affliction, bien que je n'en sçache pas les particularitez; mais je voy bien par ce peu de parolles que vous m'escrivez que vous la sentez vivement. Ma tres-chere Mere, ceste vie mortelle est toute pleine de tels accidens et les douleurs de l'enfantement durent souvent plus que les sages-femmes ne pensent. En quelles occurrences pouvons-nous faire les grans actes de l'invariable unyon de nostre cœur à la volonté de Dieu, de la mortification de nostre propre amour, et de l'amour de nostre propre abjection, et en somme de nostre crucifixion, sinon en ces si aspres assaults?

Ma tres-chere Mere, vous ay-je pas souvent intimé la nudité de toutes les creatures pour se revestir de Nostre Seigneur crucifié?

Or sus, Dieu sera au milieu de vostre cœur, qui vous affermira, et j'espere qu'il conduira ce fils à bon port et que vous aurez encore la consolation interieure de le sçavoir. Je me porte fort bien, et je pense qu'aujourd'huy on resoudra sur nostre affaire, qui a esté grandement agitée. Plus je vay avant en la cognoissance du monde, plus j'estime heureux ceux qui sont à Jesus-Christ, quoy qu'ils endurent pour luy. Je n'ay seulement pas loysir de revoir vostre lettre pour voir si j'y oublie rien. A Annessy tout va bien, graces à Dieu. Le bon M. de Forax est un peu malade et grandement en peyne sur le subjet de sa pretention. C'est, à mon gré, le plus digne d'amitié qu'il est possible de voir. Mon frere est encore aussi un peu mal de son pied. J'ay eu un certain engourdissement de jambes qui passa et ne m'a nullement empesché d'aller et faire tout ce que j'ay voulu; j'avois grand desir de voir Monseigneur nostre Archevesque, mais puisqu'il ne vient pas, je me resjouy en la consolation que vous avez de sa presence. Je luy bayse tres-humblement les mains, et salue de tout mon cœur nos tres-cheres sœurs. Que suis infiniment, ainsi que vous sçavez, ma tres-chere Mere, mesme en une façon incomparable, tres-vostre. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

DXCIX.

S. François de Sales, à Madame de Chantal, à Bourges (1).

O MA Mere toute tres-chere! si vous n'avez guere d'or ny d'encens pour offrir à Nostre Seigneur, vous aurez au moins de la myrrhe : et je voy qu'il l'accepte tres-aggreablement, comme si ce fruict de vie vouloit estre confict en la myrrhe d'amertume, tant en sa naissance qu'en sa mort. En somme, Jesus glorifié est beau, mais quoyqu'il soit tousjours tres-bon, si semble-t-il qu'il le soit encore davantage crucifié. C'est pour ce tems present vostre espoux, ma tres-chere Mere; à l'avenir ce sera luy-mesme glorifié. Je suis grandement en peyne de vostre affliction; bien que je n'en sçache pas les particularitez; mais je voy bien, par ce peu de parolles que vous m'escrivez, que vous la sentez vivement.

Ma tres-chere Mere, ceste vie mortelle est toute pleyne de tels accidens, et les douleurs de l'enfantement durent souvent plus que les sages-femmes ne pensent. En quelles occurrences pouvons-nous faire les grans actes de

(1) Cette lettre est la même pour le fond que la précédente.

l'invariable unyon de nostre cœur à la volonté de Dieu, de la mortification de nostre propre amour, et de l'amour de nostre propre abjection, et en somme de nostre crucifixion, sinon en ces si aspres et rigoureux assaults? Ma tres-chere Mere, vous ay-je pas souvent intimé la nudité de toutes les creatures, pour se revestir de Nostre Seigneur crucifié? Or sus, c'est Dieu qui veut ainsi mettre nostre cœur au sec. Ce n'est donc pas une rigueur, c'est une douceur.

Voilà ce que je vous dy, ma tres-chere Mere : et tout de mesme pour les nouvelles des desplaysirs de N. Enfin Nostre Seigneur peut-estre vous veut ainsi conduire parmy les espines desormais, et je confesse pour le regard de moy-mesme en moy, qu'il est bien tems : en vous, je le supplie de toutes mes forces qu'il attrempe doucement son calice; mais que nostre volonté ne soit pas faite, ains la sienne toute saincte.

Ayez bon courage : pourveu que nostre cœur luy soit fidelle, il ne nous chargera point oultre nostre pouvoir, et supportera nostre fardeau avec nous, quand il verra que de bonne affection nous sousmettrons nos espaules. Dieu vous benisse et toutes nos sœurs : mais Dieu vous benisse, ma tres-chere Mere, que je cheris plus que moy-mesme, ou comme moy-mesme.

DC.

S. François de Sales, à Madame de Chantal, à la Visitation, à Bourges.

Sur la reception dans le monastere de deux sœurs, et sur le maryage du prince du Piedmont.

A Paris, 9 janvier 1619.

MA tres-chere Mere, je reviens assez tard des Benedictines où, graces à Dieu, j'ay receu au giron de l'Eglise un fort honneste gentil-homme, de bon esprit et de bonnes lettres; et si (1) je doy prescher demain, c'est pourquoy je vous respondray courtement à vos lettres precedentes. Nous ne vous enverrons pas encore ny l'une ny l'autre de ces Dames, l'une qui est maryée, parce qu'elle ne veut donner que cinq cens francs de pension, se sousmettant, quant au reste, que sa fille de chambre, estant espreuvée, si elle n'est propre à demeurer, on la puisse chasser; et par ce moyen, bien qu'elle ne se determine à rien, si me semble-t-il qu'elle se laissera conduire. L'autre qui est, à mon gré, une brave et digne femme, parce que voulant meshuy essayer si nous pourrons faire reüssir nostre dessein sans ce bon seigneur, qui à la verité est incomparable à tenir les affaires en longueur, nous aurons grandement besoin d'elle et de sa con-

(1) Encore.

duitte qui est tres-bonne: ce sera eternellement mon sentiment qu'on ne laisse jamais de recevoir les filles infirmes en la Congregation, sinon que ce fust des infirmitez marquées aux Regles, telle que n'est pas celle de fille qui n'a point d'usage de ses jambes, car sans jambes on peut faire tous les exercices essentiels de la Regle, obeyr, prier, chanter, garder le silence, coudre, manger; et surtout avec patience avec les sœurs qui la porteront quand elles ne sont pas prestes et promptes à faire la charité. Car il faudra souvent qu'elle supporte celles qui la porteront, si l'esprit de dilection ne les porte. Si donc elle a de quoy nourrir celles qui la porteront, je ne voy rien qui doive empescher sa reception, si elle n'est point estropiée de cœur. Ains je l'ayme la pauvre fille de tout mon esprit.

Nostre M. de Gouffier (1) ne s'en ira pas, et je vay espiant une bonne commodité pour revoir un peu son esprit. Vous ne doubtez plus de nostre maryage, je m'asseure, car vous aurez sceu meshuy que le contract fut solemnisé il y a 9 jours; que tout s'est passé avec un bonheur non pareil : Les ambassadeurs ont visité nostre chere petite Madame, avec tiltre de Vostre Altesse et conjouyssance de son maryage. C'est la plus brave princesse qu'il est possible de voir. Le Roy a escrit à M. le Prince du Piedmont, avec le tiltre de beau-frere; le roy d'Espagne a rendu tesmoignage d'aggrement. En Piedmont, en Savoye, on a fait des allegresses incroyables, les festes de Noël, lorsque le Prince eut receu les couleurs des faveurs, ou les faveurs des couleurs de Madame; et le Prince publia un cartel pour un tournois general, auquel il invita toute l'Italie à venir voir mourir à ses pieds tous ceux qui diront que l'hamaranthe n'est pas la plus belle de toutes les couleurs, et la Princesse qui favorise ceste couleur la plus digne qui eust jamais esté, et que chevalier qui est son esclave n'est pas le plus heureux du monde; mais certes, je ne sçay pas trop bien l'histoire de ce cartel, aussi n'est-elle pas trop propre pour estre leue en refectoire. Je veux dire en somme que nostre maryage est fait; et S. A. ne fit jamais tant de desmonstrations d'une joye veritable et extraordinaire comme il fait maintenant. M. le Prince sera icy dans trois sepmaines, voilà pour ce poinct.

Monsieur le baron de Chantal me fit presque mentir quand je vous escrivis, car il arriva ceans comme j'avois envoyé la lettre, et commença fort à s'apprivoyser avec moy; mais il ne me parla

(1) Il y eut quelque chose de particulier dans la vocation de cette sœur : on le verra par les deux pièces suivantes que nous avons reportées ici à dessein.

point de ses affaires. Je feray tous mes efforts pour le faire entrer au service de Monseigneur le Prince, et croy qu'il ne sçauroit mieux faire; mais ce que je crains, c'est que d'abord on ne le mettra pas en fortune, ains faudra qu'il la gaigne par la subjection et par sa vertu, bien que moyennant cela il la fera proportionnée à sa condition. Je luy en parleray à la premiere commodité : qui luy pourroit persuader que la douceur et courtoysie est incomparablement plus honnorable que la violence et fierté, le mettroit au chemin de faire des merveilles. Vous sçavez, ma tres-chere Mere, que la mayson du Prince est un monastere, et que, pour chose du monde, il ne veut souffrir les desordres, et bien que venant icy il veüille s'accommoder à la liberté du pays, si est-ce qu'il la veut vertueuse. Somme donc, je feray tout mon pouvoir pour le fils de ma tres-chere Mere, le frere de ma tres-chere sœur et le nepveu d'un tel oncle qui m'en escrit. M. de Forax le rencontra, et se firent mille caresses; mais parce que c'estoit en rue, ils ne parlerent de rien. Ce qui tient en peyne M. de Forax c'est, 1° qu'il ne sçayt où aller prendre la finale conclusion de son maryage ou de sa presentation, puisque Mademoiselle de Chantal n'est pas aupres de vous, et que ny elle sans vous, ny vous sans elle ne ferez rien. 2° Je ne sçay encore si M. de Chantal le voudra, mais de ce second il s'en pourra esclaircir. 3° Il ne sçayt ny combien on luy donne de dot, ny si elle sera liquide, ou s'il faudra la prendre des mains de M. de Chantal. Pour moy, j'explique ces choses à ma façon, n'entendant rien aux termes et ceremonies avec lesquelles il faut proceder en une affaire que je ne fis jamais, Dieu mercy, et je vous asseure que le pauvre garçon n'en est guere plus grand docteur que moy; ouy bien en toutes sortes de vertu, pieté et courtoysie, et luy est advis qu'encore qu'il n'espouseroit pas Mademoiselle de Chantal, laquelle pourtant il a bien envie d'espouser, il ne laisseroit pas d'estre vostre fils.

Mon engourdissement de jambes n'est rien de douloureux ny qui m'empesche de marcher, dés que j'ay fait dix ou douze pas. Je pense que c'est que je suis vieux. En somme ce n'est rien, je vous asseure.

Mon frere est au lict, mais il se porte bien. M. Flocard est toujours icy nostre camarade, et toujours plein de vertu et de respect pour vous.

Dieu vous benisse et toutes nos sœurs; mais Dieu vous benisse, ma tres-chere Mere, que je cheris plus que moy-mesme ou comme moy-mesme.

Je m'en vays faire response à Monseigneur nostre Archevesque et puis à Mme du Puits-d'Orbe qui m'a envoyé homme expres. Ma tres-chere Mere je suis tout vostre.

DCI.

S. François de Sales, à M. de Saincte-Catherine (1).

Monsieur, mais je vous remercie infiniment de la douceur avec laquelle vous recevez mes intentions, qui en verité ne sont que sinceres, et de servir nostre commun maistre. Mais c'est trop dit entre nous, qui à mon advis nous cognoissons trop bien l'un l'autre, pour avoir ny d'excuses ny de parolles en telles occurrences. J'ay receu la lettre de Monseigr. le cardinal Borghesio, et on ne touche nullement au procez depuis vostre despart. Monseigneur le Nonce me commanda de luy dire au vray l'estat present du monastere de Talloyre, ce que j'ay fait tant qu'il m'a esté possible. C'est maintenant à la Providence de Dieu de decretter, et à nous d'attendre en paix et reverence ce qu'il luy playra de faire reüssir, avec resignation de nostre volonté en la sienne tres-saincte. J'escris pour l'affaire de Gouffier une lettre au cardinal Bellarmin, une autre au cardinal Lauto, qui sont deux colomnes de mes esperances pour toutes les affaires de deça, et la 3e à la congregation de Vesain. Celle du grand card. Bellarmin est fort ample et peut estre trop, vous pourrez s'il vous plaist en extraire un memorial pour presenter au cardinal Lauto et à la congregation. Que si Dieu gratifie ceste bonne ame, je pense qu'il sera à propos de faire commettre ou Monseigneur de Maurienne ou M. l'abbé d'Abondance, ou moy. *Disjunctim, ita ut uno non procedente alius procedat.* Par le premier, Dieu aydant, je vous escriray pour la visitation des eglises des Apostres et vous envoyeray l'estat de ceste eglise. A Thonon l'on est appaysé et on n'a plus de mal qu'à Cernens. Nous avons receu les indulgences *cum summo applausu,* et ces bonnes dames vous en sont infiniment obligées, ainsi que nous vous dirons à vostre retour. Puisque vous me parlez du P. Monet, je vous prie de le saluer de ma part et par son entremise le P. Richeome, et vous supplyant de ne pas perdre courage en l'affaire de Gouffier, je demeure de tout mon cœur, Monsieur, vostre

(1) Cette lettre a été éditée pour la première fois par M. Bonnetty, *Ann. phil. chrét.*, 1854 : elle est du 27 janvier 1614.

plus humble et tres-affectionné confrere. — FRANÇOIS, evesque de Geneve.

Il faudra donq bien observer ces trois poincts. Le 1er de faire que l'on commette *in istis partibus* (1). Atteso chè questa sigra (vi è, e si retruova cento leghe lontana del Paracleto) di debole complessione, e chè nel Paracleto si fece li primo sforzo, e si farebbe por il secondo, la Segra abbadessa essendo (2). Le 2e c'est que il faut que la dte de Gouffier soit deslivrée de l'obligation de sa profession, affin que, selon son desir, elle puisse estrè receue en congregation de la Visitation, laquelle, bien que ce ne soit pas une religion formelle, est neanmoins une mayson de fort bonne discipline et propre pour ceste personne, puisqu'elle est d'ailleurs de si petite complexion qu'elle ne pourroit porter l'austerité ny de saincte Claire, ny des Carmelites, ny d'autres religions formelles, esquelles ont fait des grandes veillées, des grandes abstinences et autres mortifications et aspretez corporelles qui requierent une entiere santé. Le 3e : il faut bien honnestement remonstrer qu'au Paraclet ces dames ont toutes leurs maysons à part, et madame l'abbesse aussi, avec des trains d'hommes et de femmes, sans regle, sans clausure, sans methode ny discipline quelconque. Le reste se verra dans les lettres qu'à ceste intention je vous envoye ouvertes. *Mitte sapientem et volentem, et nihil dicas* (3). Tenez compte des ports; car tout sera remboursé, Dieu aydant. Encor qu'en la lettre de la congregation je parle qu'il seroit plutost expedient de changer le vœu, neantmoins je sçay bien que cela ne se fait pas, mais c'est pour monstrer la necessité de ceste ame, à laquelle il seroit expedient de plus tost changer le vœu que de la laisser sans remede. Vous mesnagerez le tout, car j'ay escrit à la haste et à cause du passage du courrier, et en langage que je ne possede pas trop bien. Je ne sçay s'il seroit point expedient de faire voir mes lettres au Pere Benedetto Justiniani. Vous (considererez) le tout avec la grace de Dieu, que je vous souhaitte de tout mon cœur. *Amen.*

(1) En ces contrées.

(2) Attendu que cette demoiselle est ici, c'est-à-dire à cent lieues du Paraclet, et de débile complexion; qu'au Paraclet elle a subi la première violence et que là elle en subirait une seconde, car l'abbesse est très-puissante.

(3) Envoyez un homme sage et décidé, et silence.

Sur la marge :

Pour M. de Syrvinges, qui pourroit obtenir une licence qu'il demeurast extra monasterium cela suffiroit; Monsieur l'Evesque de Mascon luy promet de l'assister de ses recommandations. Il y a une lettre de M. l'abbé d'Abondance au P. Benedetto Justiniani en faveur de l'affaire de Gouffier. Mais il faudra, s'il vous plaist, l'instruire et l'employer és occurrences. C'est un Pere fort courtoys et qui, comme je pense, pourra beaucoup.

DCII.

Memoire sur la sœur Elisabeth de Gouffier,

qui desire de voir annuler sa profession.

Il faut bien faire entendre comme, non-seulement avant que de faire la profession elle protesta de la force et violence que sa mere luy faysoit, et que par ceste crainte seulement, et non de volonté, elle faysoit la dite profession, qu'elle desiroit estre declarée nulle en tems et lieu, dont il y a acte par deux notaires.

Mais aussi despuis elle a protesté devant plusieurs personnes de qualité, à diverses fois, qu'elle ne se tenoit nullement pour religieuse et ne vouloit l'estre. Mais la crainte de sa mere durant, elle n'ose se retirer ny procurer ses expeditions.

Item, comme ce qu'elle s'est esloignée de sa mere, lui a donné liberté de recourir à la justice du Sainct-Siege.

Que l'abbesse du Paraclet est une grande dame, qui tient grand train, et le monastere en lieu champestre qui ne recognoist aucun Superieur, de sorte que si la supplyante alloit là, elle seroit forcée et par sa mere naturelle et par l'abbesse d'y demeurer. Et empescherons-nous la verification de ses allegations, laquelle se fera mieux, plus solidement et plus facilement par l'ordinaire du lieu où elle est.

DCIII.

S. François de Sales, à une Superieure de la Visitation.

Dans les couvens de la Visitation la communication avec le confesseur extraordinaire doit estre libre, mais sans affection et sans detriment de la Regle (1).

Paris, 21 janvier 1619.

MA tres-chere fille, pour les poincts que vous me marquez, il ne faut nullement alterer la regle du confesseur extraordinaire, ny aussi estonner les sœurs infirmes qui ont appetit d'avoir communication avec le confesseur extraordinaire plus souvent que quatre fois l'année; mais il faut que si les sœurs n'ont pas la confiance de demander à parler à luy, luy-mesme la doit avoir de demander à parler à elles quelquesfois; et, s'il ne l'avoit pas, il faut que vous la luy donniez, si c'est un Pere qui la puisse recevoir.

Car, comme il faut pourvoir d'une juste liberté aux sœurs pour la communication, aussi les faut-il tenir dans la regle de la simplicité et humilité; et il n'est pas raysonnable que la foiblesse de quelques-unes fasse multiplier les confessions extraordinaires à toute la Congregation, et mette en tristesse et ennuy le pauvre confesseur ordinaire.

Bref, si chaque sœur veut estre libre de croire en ses appetits interieurs, la sousmission et lyaison se perdra, et avec elle la Congregation; de quoy Dieu nous veüille garder! Celles donc qui voudront communiquer extraordinairement, qu'elles le fassent en l'esprit d'une douce liberté; qu'elles se confessent, s'il leur plaist, en communiquant, sans solliciter les autres au mesme desir, et sans les forcer par menées à les imiter.

Icy nous taschons à vaincre les tentations (2) suscitées contre l'institution de la Visitation, et espere que nous le ferons. Dieu vous benisse! Vostre tres-humble, etc.

DCIV.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

MA tres-chere Mere, je m'en vay à la reception de la religieuse; de là je vay disner avec M. vostre frere chez M. Dorigni;

(1) Voyez Constitution XX, Tome V, p. 370.
(2) Il s'agit des obstacles mis à l'établissement du monastère de Paris, obstacles suscités surtout par les maisons religieuses. Voyez la Vie, t. X.

de la à l'assemblée qui se fait pour nos affaires, où j'aurais besoin *d'une Règle* (1), car on en parlera, et je n'en ay plus. Recommandez l'affaire à Nostre Seigneur, et m'envoyez donq encore une de ces Règles, et bon jour de tout mon cœur.

DCV.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Luy parle d'acheptер la mayson de Mademoiselle de Creil, pour y establir probablement le monastere

Ma tres-chere Mere, voicy le compte de ma journée. Ayant passé toute la matinée à Sainct-Germain, et deux heures tant au chemin qu'en chaire, et une heure et demie avec des dames qui me sont venu voir; apres le sermon, j'ay treuvé le bon M. Berger, qui ira voir M. le grand Vicaire pour luy annoncer et fayre treuver bon le jour auquel vous commencerez à paroistre, estimant que ce compliment estoit necessaire. De là, je suis allé chez Madame la marquise de Verneuil, que j'ayme certes bien, car elle est à mon advis bien franche. Or, elle m'a dit enfin qu'il falloit prendre la mayson qui est pres de l'hostel de Guyse et qui est, ce dit-elle, à Mademoiselle de Creil: et qu'elle la nantira d'une rente, qu'elle respondra de valoir 24 mille escus: dont par apres vous luy tiendrez compte à commodité, ce qu'elle veut donner de traict. Elle dit plus, que l'hostel du cardinal de Guyse, qui est proche de ceste mayson, nous sera encor vendu si nous voulons. Mais prenez garde neantmoins qu'on ne luy desrobe pas ses tapisseries. Ne voilà pas une bonne negociation? Dieu soit au milieu de nostre cœur, ma tres-chere Mere.

DCVI.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Le Sainct luy fait part d'une maladie qu'il avoit essuyée à Mantes, du remede qu'y avoit apporté une femme, et de sa convalescence.

Avant le 31 juillet 1619.

Ma tres-chere Mere, il est vray que je suis revenu tout gay, à mon advis. Les cinq premiers jours de mon sejour à Mantes je

(1) Un exemplaire de la Règle : on peut croire que nos saints fondateurs étaient ensemble à Bourges, et qu'il s'agissait de donner quelques explications qui devaient aider le monastère de cette ville.

fus travaillé de foiblesse et d'inquiettude. La femme de Port-Royal, qui est une archimedecine, me traitta, tout à fait comme il le falloit, avec de l'eau de rhubarbe que je meslois avec mon vin, qui me purgea et me restreignit insensiblement. Depuis, je me porte bien, non pas pour aller faire encore de grans efforts, mais pour me renforcer de jour en jour.

Si je puis, je vous iray voir ceste apres-disnée, non toutesfois pour vous entretenir, mais c'est apres avoir confessé des dames qui n'attendent que cela pour s'en aller aux champs; et je ne voy pas que passé cela je me treuve fort occupé, que pour aller dire mes adieux tout bellement. Bonjour, ma chere Mere, Nostre Seigneur soit au milieu de nostre cœur. *Amen.*

DCVII.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Il luy apprend qu'il a obtenu du clergé une pension de trois cens livres pour une personne de sa cognoissance.

31 juillet 1619.

Les lettres sont de Monsieur de Muchere, vostre nepveu bien-aymé, qui me fit la faveur d'une requeste que j'avois addressée au clergé pour M. Boucard, et a obtenu cent escus de pension annuelle; reste que je m'essaye de gaigner ceux qui doivent les deslivrer.

Ce matin à quatre heures le flux de ventre m'a reprins, et m'a mené huict ou neuf fois jusqu'à disner : il semble que cela soit un peu accoysé maintenant; c'est pourquoy j'ay envoyé à ces bonnes dames leur dire que sur les deux heures je pourray avoir l'honneur de leur visite; et si Monsieur de Menneville venoit sur les quatre heures, j'en serois bien ayse. Cependant il faut avoir patience de demeurer sans vous voir pour cejourd'huy, et de demeurer sans rien faire; car j'ay contremandé partout où j'avois promis de prescher; et, ce qui m'a bien fasché, j'ay contremandé le Pere Recteur du noviciat des Jesuites, qui a les Quarante-Heures et les octaves du bien-heureux Ignace, duquel j'avois desir de parler; mais il faut demeurer en paix en tout nostre cœur, et unis en la tres-saincte volonté de Nostre Seigneur.

Bonsoir, ma tres-chere Mere : j'ay grand desir de vous entretenir et apprendre de vous les pensées de vostre bon seigneur de Lyon.

La bonne Mere de Port-Royal (1) me prie de la recommander derechef à vos prieres; je le fay de tout mon cœur. Dieu soit à jamais vostre vie, ma tres-chere Mere, *Amen;* et de toute vostre petite trouppe.

DCVIII.

S. François de Sales, à Madame de Chantal, à Paris.

Les religieuses de la Visitation peuvent admettre à la profession les personnes infirmes, et celles mesme qui ont des difformitez de corps.

1619.

Ma tres-chere Mere, puisque le Reverend Pere et vous treuvez bon de donner la somme que vous me marquez, je l'appreuve grandement, puisque cela est plus conforme à la douceur que Nostre Seigneur enseigne à ses enfans. Je voudrois pourtant bien que ceste chere fille prattiquast de son costé ce mesme enseignement, et j'espere qu'elle le fera un jour. O que la paix est une saincte marchandise qui merite d'estre acheptée cherement!

Je ne croy pas que Monsieur le curé de Sainct-Paul vous fasse aucune sorte d'ennuy, puisqu'il n'y a point de religion qui porte tant de respect aux curez que la vostre, ny qui ayt tant de convenance avec l'estat ordinaire de l'Eglise.

J'ay treuvé fort bon que la superieure puisse oster, quand bon luy semblera, les officieres, comme c'est à elle de les establir.

Je suis bien ayse aussi que vous aymiez les boitteuses, les bossues, les borgnes et mesme les aveugles, pourveu qu'elles veüillent estre droictes d'intention; car elles ne laisseront pas d'estre belles et parfaictes au ciel; et, si l'on persevere à faire la charité à celles qui ont ces imperfections corporelles, Dieu en fera venir contre la prudence humaine une quantité de belles et aggreables, mesme selon les yeux du monde. Ma tres-chere Mere, je suis tres-parfaictement vostre, etc.

(1) Madame Angélique Arnauld, abbesse de Port-Royal. Nous verrons plus loin la correspondance de notre Saint avec cette femme trop célèbre.

DCIX.

S. François de Sales, à la Mere de Brechart, superieure de la Visitation, à Moulins.

Il luy recommande une dame qui, estant demeurée veufve (1), avoit resolu de ne plus s'engager dans le maryage, et qui, sentant de l'inclination à estre religieuse, vouloit, dans une vie retirée, esprouver si c'estoit la volonté de Dieu.

Paris, vers le 8 aoust 1619.

MA tres-chere fille, vous recevrez ceste lettre, Dieu aydant, par les mains de Mademoiselle de N., grandement bien apparentée en ceste ville, laquelle estant demeurée veufve depuis peu, et s'estant resoleue à ne plus rentrer dans les lyens du maryage, a creu ne pouvoir mieux conserver sa resolution que dans l'estat religieux, auquel neantmoins ne sentant pas encore une si forte affection qu'elle souhaitteroit pour pouvoir d'abord s'y engager, elle a nonobstant un si grand desir de s'y voir arrestée, qu'elle veut rechercher ceste grace de Dieu és lieux où elle espere qu'elle luy sera plus facilement accordée. Et pour cela elle a choysi entre toutes les Congregations celle de la Visitation, où elle pretend qu'estant retirée, Dieu l'inspirera plus fortement qu'ailleurs; et que la cordiale douceur et charité dont on y fait profession servira de moyens à la divine Providence pour cest effect.

A ceste occasion donc, ma tres-chere fille, nostre bonne Mere et moy nous l'envoyons, et avons fait ceste eslection pour elle comme la plus convenable, dont elle-mesme vous dira franchement toutes les autres raysons; mais je vous diray celle-cy, que vous ne croiriez pas si aysement de sa bouche. C'est que nous desirons grandement qu'elle soit conduitte à la vraye cognoissance et prattique de la vie devote : et parce que jusqu'à present elle a esté maistresse de soy-mesme, et que, pour la bien et utilement mettre au vray chemin de la vie spirituelle, il faut doucement, amoureusement et prudemment la deslivrer de ceste ancienne et tyrannique subjection, pour luy imposer le joug et la douce maistrise que le Sainct-Esprit veut avoir sur son ame, nous avons prins ceste confiance en vostre charité, que vous prendriez volontiers ce soing, et sçauriez y employer les moyens convenables. Je la voy toute franche, toute desireuse de reposer en la grace de Dieu, toute desireuse de se laisser gouverner à quelque main amye, et lasse de se gouverner soy-mesme. En somme,

(1) Voyez la lettre du 9 juin 1620.

j'ayme en elle certaine marque de bonté, qui me fait esperer qu'un jour elle sera bonne servante de Dieu. Elle ne demandera point d'exemption, ny pour la rigueur de la clausure, ny pour toute la bien-seance qu'on doit observer en vostre mayson à parler aux estrangers, donner ou recevoir des lettres, ny pour telles occasions qui sont requises d'estre soigneusement gardées.

Enfin je vous dy trop de choses, à vous qui m'entendez si bien, ma tres-chere fille. Je la recommande en un mot à vostre douceur et prudence, à vostre zele et condescendance, à vostre vigilance et gracieuse conduitte.

Monsieur de N. m'a envoyé une requeste pour estre presentée au roy de vostre part. Je ne l'ay sçeu faire jusqu'à present; mais si je puis, pensez si je le feray de tout mon cœur, tout tel que je suis, qui ne suis ny bon demandeur, ny bon deffenseur. Je vous escris à moitié malade, avec tant de distractions que je ne sçay si vous m'entendrez bien. Nostre Mere suppleera par la sienne.

Dieu soit à jamais au milieu de vostre cœur, de vostre petit trouppeau, et de toute ceste Congregation. Je suis en luy vostre tres-humble frere, oncle et serviteur. — FRANÇOIS, Ev. de Geneve.

Encor faut-il que je vous die que la retraitte de ceste Damoiselle en ceste Congregation a esté appreuvée par tout le conseil de Mgr le Cardinal, luy absent, et notamment par le R. P. B., bien qu'elle ayt desclaré qu'elle n'avoit que le desir d'estre inspirée à demeurer en l'estat religieux; et si la mayson d'icy n'eust esté toute en noviciat, incommodée de logis et embarrassée de tant de visites, nous l'eussions retenue tres-volontiers.

DCX.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Le Sainct l'exhorte au renoncement. — Il consiste dans une parfaicte indifference à toutes choses, et dans un acquiescement entier à la volonté de Dieu.

Paris, le 8 aoust 1619.

MA tres-chere Mere, je sçay bien qu'il me faudra demeurer encore aujourd'huy en solitude (1) et silence, et peut-estre demain; si ce n'est, je prepareray mon ame, comme la vostre, ainsi que je vous dis.

(1) Saint François gardait la chambre pour cause de maladie, et Madame de Chantal était en retraite.

Je veux bien que vous continuiez l'exercice du despoüillement de vous-mesme, vous deslaissant à Nostre Seigneur et à moy. Mais, ma tres-chere Mere, entre-jettez, je vous prie, quelques actes de vostre part, par maniere d'oraysons jaculatoires, en approbation du despoüillement, comme par exemple : Je le veux bien, Seigneur; tirez, tirez hardyment tout ce qui revest mon cœur. O Seigneur, non, je n'excepte rien, arrachez-moy à moy-mesme. O moy-mesme, je te quitte pour jamais, jusqu'à ce que Monseigneur me commande de te reprendre. Cela doit estre doucement entre-jetté, mais fortement.

Encore ne faut-il pas, s'il vous plaist, ma tres-chere Mere, prendre aucune nourrice; ains, comme vous voyez, il faut quitter celle que neantmoins vous aurez, et demeurer comme une pauvre petite chetive creature devant le throsne de la misericorde divine, et demeurer toute nue, sans demander jamais, ny action, ny affection quelconque pour la creature : et neantmoins vous rendre indifferente à toutes celles qu'il luy playra de vous ordonner, sans vous amuser à considerer que ce sera moy qui vous serviray de nourrice; car autrement, prenant une nourrice à vostre gré, vous ne sortirez pas de vous-mesme; ains feriez-vous tousjours vostre compte, qui est neantmoins ce qu'il faut fuyr sur toutes choses.

Les renoncemens sont admirables de sa propre estime, mesme de ce que l'on estoit selon le monde (ce qui n'estoit en verité rien, sinon en comparayson des miserables), de sa propre volonté, de sa complaysance en toutes creatures, et en l'amour naturel, et en somme de tout soy-mesme, qu'il faut ensevelir dans un eternel abandonnement, pour ne le voir ny sçavoir jamais plus comme nous l'avons veu et sceu, ains seulement quand Dieu le nous ordonnera, et selon qu'il le nous ordonnera.

Escrivez-moy comme vous treuverez bonne ceste leçon. Dieu me veüille à jamais posseder, *Amen :* car je suis sien icy et là, où je suis en vous, comme vous sçavez, tres-parfaictement; car vous m'estes indivisible, hormys en l'exercice et prattique du renoncement de tout nous-mesmes pour Dieu.

DCXI.

Madame de Chantal, à S. François de Sales.

Response à la precedente.

9 aoust 1619.

HELAS! mon unique Pere, que ceste chere lettre me fait de bien! Beny soit celuy qui vous l'a inspirée, beny soit aussi le cœur de mon Pere dans les siecles des siecles.

Certes, j'ay un extreme desir, et, à ce qu'il me semble, je suis dans une ferme resolution de demeurer dans mon despoüillement, moyennant la grace de mon Dieu; et j'espere qu'il m'aydera. Je sens mon esprit tout libre, et dans je ne sçay quelle consolation profonde et infinie, de se voir ainsi entre les mains de Dieu. Il est vray que tout le reste demeure tousjours fort estonné; mais en faysant bien ce que vous me dictez, mon unique Pere, comme je feray sans doubte avec le secours de Dieu, tout ira tousjours mieux.

Il faut que je vous die cecy : Si je voulois laisser faire mon cœur, il chercheroit à se revestir des affections et des pretentions qu'il luy semble que Nostre Seigneur luy donnera, mais je ne le luy permets nullement; en sorte que ces propositions ne se voyent que de loing; car enfin il me semble que je ne doy plus rien penser, aymer et vouloir, selon les ordres de la nourrice qu'il me donnera; car je suis exacte à ne la point regarder.

Que mon Dieu vous veüille fortifier par sa douce bonté, et nous faire accomplir parfaictement ce qu'il desire de vous, mon tres-cher Pere : que Jesus vous fasse un grand sainct, et je croy qu'il le fera. Benye soit sa bonté de vostre guerison et de vostre bon repos. Bonjour, mon vray Pere; ce soir je vous donneray de mes nouvelles.

DCXII.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Sur le mesme subjet. — Combien le Sainct estoit porté au renoncement à soy-mesme. — Advantages de ceste vertu. — Divers exemples de despoüillement : exhortation et prattique.

9 aoust 1619.

O JESUS! que de benedictions et de consolations à mon ame de sçavoir ma Mere denuée devant Dieu! Il y a long-tems que j'ay une suavité nompareille quand je chante ces respons : *Nud*

je suis sorti du ventre de ma mere, et nud je retourneray là. Le Seigneur me l'a donné, le Seigneur me l'a osté : le nom du Seigneur soit beny (Job. 23).

Quel contentement à S. Joseph et à la glorieuse Vierge allant en Egypte, lorsqu'en la pluspart du chemin ils ne voyent chose quelconque, sinon le doux Jesus! C'est la fin de la transfiguration, ma tres-chere Mere, de ne plus voir ny Moïse, ny Elie, mais Jesus-Christ. C'est la gloire de la sacrée Sulamite, de pouvoir estre seule avec son seul roy, pour luy dire : *Mon bien-aymé est à moy, et moy je suis à luy* (Cant. 2). Il faut donc demeurer à jamais toute nuë, ma tres-chere Mere, quant à l'affection, bien qu'en effect nous nous revestions; car il faut avoir nostre affection si simplement et absolument unye à Dieu, que rien ne s'attache à nous. O que bien-heureux fut Joseph l'ancien, qui n'avoit ny boutonné ny aggrafé sa robbe, de sorte que quand on le voulut attrapper par icelle, il la lascha en un moment!

J'admire avec suavité le Sauveur de nos ames, sorti nud du ventre et du sein de sa Mere, et mourant tout nud sur la croix, puis remis dans le giron de sa Mere pour estre ensevely. J'admire sa glorieuse Mere qui nacquit nuë de maternité, et fut desnuée de ceste maternité au pied de la croix; et pouvoit bien dire : Nue j'estois de mon plus grand bon-heur quand mon Fils vint en mes entrailles; et nuë je suis quand mort je le reçoy dans mon sein : *Le Seigneur me l'a donné, le Seigneur me l'a osté : le nom du Seigneur soit beny.* Je vous dy donc, ma tres-chere Mere, que beny soit le Seigneur qui vous a despoüillée. O que mon cœur est content de vous sçavoir en cest estat si desirable! je vous dy comme il fut dit à Isaïe : Marchez et prophetisez toute nuë ces trois jours : perseverez en ceste nudité de demeurer aupres de Nostre Seigneur; il n'est plus besoin que vous fassiez des actes s'il ne vous vient au cœur, ains que seulement vous chantiez, si vous pouvez, doucement le cantique de vostre nudité : *Nuë je suis née du ventre de ma mere,* et ce qui s'ensuit.

Ne faites plus aucun effort; mais, fondée sur la resolution d'hyer, allez, ma tres-chere fille, et *oyez et inclinez vostre aureille; oubliez toute la peuplade* des autres affections, et *la mayson de vostre pere : car le roy a convoité* vostre nudité et simplicité. Demeurez en repos là, en esprit de tres-simple confiance, sans seulement regarder où sont vos vestemens; je dy, regarder avec attention ou soing quelconque.

Bonjour, ma tres-chere Mere. Vive Jesus desnué de pere et de

mere sur la croix! vive sa tres-saincte nudité! vive Marie desnuée de fils au pied de la croix! Faites doucement les insensibles acquiescemens de vostre nudité; ne faites plus d'efforts, soulagez vostre corps souëfvement. Vive Jesus! *Amen.*

DCXIII.

Madame de Chantal, à S. François de Sales.

Elle notifie au Sainct les ordres du medecin au subjet de sa santé, et luy desclare les veues qu'elle a sur le despoüillement interieur que Dieu vouloit faire en elle.

9 aoust 1619.

Mon unique Pere, M. de Grandis m'a dit aujourd'huy que nous eussions encore bien soing de vous; que vous ne deviez plus faire une si grande diette; qu'il falloit bien vous tenir et vous garder de pres, à cause de la fluxion qui est à craindre. Je suis bien ayse de toutes ces ordonnances, et de ce que vous garderez vostre solitude, puisqu'elle sera encore employée à l'utilité de vostre chere ame : je n'ay peu dire *nostre*, car il me semble n'y avoir plus de part, tant je me voy desnuée et despoüillée de tout ce qui m'estoit le plus precieux.

Mon Dieu! mon vray Pere, que le rasoir a penetré avant! Pourray-je demeurer long-tems dans ce sentiment? Au moins nostre bon Dieu me conservera, s'il luy plaist, dans mes resolutions, comme je le desire. Hé! que vos parolles ont donné une grande force à mon ame! Que celles-cy m'ont touchée et consolée, quand vous me dites : *Que de benedictions et consolations mon ame a receues, de vous sçavoir toute desvoüée devant Dieu!* O Jesus! Jesus daigne vous continuer, mon Pere, ceste consolation, et à moy ce bonheur!

Je suis pleine de bonne esperance et de courage bien paysible et bien tranquille : graces à Dieu, je ne suis pas pressée de regarder ce dont je me suis despoüillée; je demeure assez simple, je le voy comme une chose esloignée; il ne cesse pas cependant de venir me toucher, mais sur-le-champ je me destourne.

Beny soit celuy qui m'a despoüillée : que sa bonté me confirme et me fortifie pour l'execution, quand il voudra que j'y vienne. Quand Nostre Seigneur me donna ceste douce pensée de m'abandonner à luy, que je vous manday mardy, helas! je ne m'imaginay pas qu'il commenceroit à me despoüiller par moy-mesme, en me faysant ainsi mettre la main à l'œuvre : qu'il soit beny de tout, et qu'il luy playse me fortifier.

Je ne vous ay pas dit que je suis avec peu de lumiere et de consolation interieure : je suis seulement paysible partout. Il me semble mesme que Nostre Seigneur, tous ces jours passez, avoit un peu retiré ceste petite douceur que donne le sentiment de sa chere presence; aujourd'huy encore plus ou moins. Il me reste peu de chose pour appuyer ou reposer mon esprit; peut-estre que ce bon Seigneur veut porter sa saincte main à tous les endroicts de mon cœur, pour y prendre tout, et le despoüiller de tout. Que sa tres-saincte volonté soit faite.

Helas! mon unique Pere, il m'est venu aujourd'huy dans la memoire, qu'un jour vous me commandiez de me despoüiller. Je vous respondis : Je ne sçay plus de quoy; et vous me repartistes : *Ne vous l'avois-je pas bien dit, ma fille, que je vous despoüillerois de tout?* O Dieu! qu'il nous est aysé de quitter ce qui est autour de nous! Mais quitter nostre peau, nostre chair, nos os; et penetrer dans l'interieur et jusqu'à la moëlle, qui est ce que nous avons fait, ce me semble, c'est une chose grande, difficile et impossible à autre qu'à la grace de Dieu. A luy seul donc est deue la gloire, et qu'elle luy soit rendue à jamais.

Mon vray Pere, n'est-ce point me revestir de la consolation que j'ay à vous entretenir, que de la prendre sans vostre permission? Il me semble que je ne doy plus rien faire, et que je ne doy plus avoir ny pensée, ny affection, ny volonté, qu'autant que toutes ces choses me seront commandées.

Je finis donc en vous donnant mille bonsoirs, et vous disant ce qu'il m'est venu dans l'esprit. Il me semble que je voy les deux portions de nostre ame n'en faire plus qu'une, uniquement abandonnée et remise à Dieu. Ainsi soit-il, mon tres-cher Pere. Et que Jesus vive et regne à jamais. *Amen*. Ne vous exposez pas à vous lever trop tost; je crains que ceste saincte feste ne vous fasse faire un excez. Dieu vous conduise en tout.

DCXIV.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Response à la precedente. Advantage du parfaict renoncement à soy-mesme. Quel est son souverain degré.

9 aoust 1619.

Je vous donne tres-affectionnement le bonsoir, ma tres-chere Mere, priant Dieu que vous ayant reduitte à l'amyable tres-saincte pureté et nudité des enfans, il vous prenne meshuy

entre ses bras comme S. Martial (1), pour vous porter à son gré à l'extreme perfection de son amour.

Et prenez courage : car s'il vous a denuée de consolations et sentimens de sa presence, c'est affin que sa presence mesme ne tienne plus vostre cœur, mais luy et son playsir, comme il fit à celle qui, le voulant embrasser et se tenir à ses pieds, fut renvoyée ailleurs. *Ne me touche point,* luy dit-il; *mais va, dis-le à Simon et à mes freres.* Or sus, nous en parlerons. Bien-heureux sont les nuds; car Nostre Seigneur les revestira. Ceste bonté ne veüille pas permettre que j'aye si peu de saincteté en une profession et en un aage où j'en devrois tant avoir. Ma Mere, vivez toute gaye devant Dieu, et le benissez avec moy és siecles des siecles. Ainsi soit-il.

DCXV.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Acte heroïque de renoncement à soy-mesme, et d'abandon à Dieu. — Conseils d'une haute perfection, et disposition du cœur du Sainct au subjet de ceste vertu.

10 aoust 1619.

Tout cela va fort bien, ma tres-chere Mere : c'est la verité, il faut demeurer dans ceste saincte nudité jusqu'à ce que Dieu vous reveste. *Demeurez là,* dit Nostre Seigneur à ses Apostres, *jusqu'à ce que d'en-haut vous soyez revestus de vertu* (Luc. 24). Vostre solitude ne doit point estre interrompue jusqu'à demain apres la messe.

Ma tres-chere Mere, il est vray, vostre imagination a tort de vous representer que vous n'avez pas osté et quitté le soing de vous-mesme, et l'affection aux choses spirituelles : car n'avez-vous pas tout quitté et tout oublyé? Dites ce soir que vous renoncez à toutes les vertus, n'en voulant qu'à mesure que Dieu vous les donnera; ny ne voulant avoir aucun soing de les acquerir, qu'à mesure que sa bonté vous employera à cela pour son bon playsir.

Nostre Seigneur vous ayme, ma Mere; il vous veut toute sienne : n'ayez plus d'autres bras pour vous porter que le sien, ny d'autre sein pour vous reposer que le sien et sa Providence :

(1) Qui est, selon la tradition, l'enfant que Jésus prit entre ses bras, disant : *Si vous ne vous convertissez, et si vous ne devenez semblables à de petits enfants, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux.*

n'estendez vostre veuë ailleurs, et n'arrestez vostre esprit qu'en luy seul : tenez vostre volonté si simplement unie à la sienne, que rien ne soit entre deux.

Ne pensez plus ny à l'amitié, ny à l'unité que Dieu a faite entre nous, ny à vos enfants, ny à vostre cœur, ny à vostre ame, enfin à chose quelconque : car vous avez tout remis à Dieu. Revestez-vous de Nostre Seigneur crucifié, aymez-le en ses souffrances, faites des oraysons jaculatoires là-dessus : ce qu'il faut que vous fassiez, ne le faites plus parce que c'est vostre inclination, mais purement parce que c'est la volonté de Dieu.

Je me porte fort bien, graces à Dieu. Ce matin j'ay fait commencement à ma reveue que j'acheveray demain.

Je sens insensiblement au fond de mon cœur une nouvelle confiance de mieux servir Dieu en saincteté et justice tous les jours de ma vie : et je me treuve aussi nud, graces à celuy qui est mort nud pour nous faire entreprendre de vivre nuds. O ma Mere, qu'Adam et Eve estoient heureux, tandis qu'ils n'eurent point d'habits! Vivez toutes heureusement paysibles, ma tres-chere Mere, et soyez revestue de Jesus-Christ Nostre Seigneur. *Amen* (1).

(1) Ce fut dans le temps de cette retraite de la Mère de Chantal, que le bienheureux évêque résolut son retour en Savoie; et en conséquence des avis du Saint, elle fit les résolutions suivantes, que l'on a trouvées écrites de sa propre main.

Non, mon Dieu, que je n'aye plus de confiance en chose aucune que je puisse vouloir pour moy; mon Sauveur, voulez, voulez tout ce qu'il vous playra de vouloir : car c'est ce que je veux, puisque tout mon bien est et consiste à vous contenter. Ne veuillez point me satisfaire; non mon Dieu, ny accomplir ce que mon desir vous demande; mais, Seigneur, par vostre providence pourvoyez aux moyens qui me sont necessaires, affin que mon ame vous serve plus à votre goust que non pas au sien. Ne me chastiez point me demandant ce que je desire, si votre amour, vivant eternellement en moy, le veut ainsi. Que desormais ce moy-mesme meure tout à fait; et qu'au lieu de ce moy-mesme, vive un autre vous-mesme qui est plus que moy, affin que je le puisse servir. Qu'il vive, qu'il regne en moy; que je sois son esclave, et que mon ame ne veuille aucun bon-heur que celuy de lui estre vrayement abandonnée; et que pour cest effect je sois marquée à sa marque, qui est la croix, affin qu'avec elle je me puisse mesme rendre esclave de tout le monde, ainsi que vous l'avez esté, mon Dieu. Faites-le, Seigneur, puisque je vous ay donné et sacrifié ma liberté; car en cela vous ne me ferez point de tort, mais beaucoup de graces. Ainsi soit-il.

DCXVI.

S. François de Sales, à une Dame.

Le Sainct luy donne des marques de son amitié et de son souvenir.

20 aoust 1619.

Je me blasmerois moy-mesme, ma tres-chere fille, si je laissois partir ceste chere sœur sans luy donner, en ces trois lignes, ce foible, mais asseuré tesmoignage de la souvenance que j'ay de vous et de vostre cœur que je cheris parfaictement, avec mille desirs qu'il se perfectionne de plus en plus en douceur et humilité, afin qu'il vive selon le cœur de Nostre Seigneur, auquel je le recommande incessamment, et tout ce qui vous est plus aymable, demeurant à jamais et invariablement, ma tres-chere fille, vostre, etc.

DCXVII.

S. François de Sales, à Madame Leloup de Montfant (1).

Il s'agit d'une veufve qui vouloit entrer en religion. Le Sainct, consulté par la mere de ceste veufve, pour sçavoir si ceste vocation luy paraissoit veritable, repond affirmativement.

Avant le 12 septembre 1619.

Madame, les plus courtes responses sont ordinairement les meilleures; et avec cela, pressé de mon despart de ceste cour, et du desir de depescher vostre homme, qui me conjure ardemment de ne le point retenir davantage. Or je ne diray rien des tiltres d'honneur et de faveur dont vous estes si liberale envers moy, sinon que je ne cesseray jamais de vous souhaitter toute sorte de bonne consolation et quelque digne occasion de vous tesmoigner combien je vous honnore.

Je ne vous diray donc pas autre chose sur le dessein que madame N., vostre fille, a de se retirer dans le monastere, sinon que je croy fermement que c'est une veritable inspiration divine, ne voyant tout à fait aucune rayson contraire, puisque, graces à Dieu, elle a de si justes et dignes garans de la personne et des biens de ses enfans, pourveu qu'il vous playse et à Mon-

(1) Charlotte de Beaufort de Camillac, épouse de Gaspard Le Loup de Montfant, et mère de Madame la comtesse d'Alet, qui a été religieuse de la Visitation, et fondatrice du monastère de Montferrant.

sieur de vous charger de ceste peyne; et affin qu'il vous playse, je ne veux point user de longs discours, ains seulement dire que si vous le faites vous ferez une chose infiniment aggreable à Dieu; car cela suffit à une ame genereuse pour luy faire prendre toutes sortes de resolutions.

Je voy bien qu'il y a plusieurs respliques à ce que je dy; mais je croy bien aussi qu'en ces occurrences il n'est pas question de contester et de disputer, ains de considerer les maximes de l'Evangile, qui sans doute nous conduisent au parfaict despoüillement, et au mespris de la sagesse temporelle, qui ne s'arreste à la sagesse de la vertu, qui requiert l'excellence et l'eminence de l'amour celeste.

Mais, Madame, si ceste chere fille de vostre cœur s'arreste dans les bornes que vostre authorité luy prefixe, de n'estre au monastere que comme fondatrice, sans changement d'habit ny de condition exterieure, je ne croy pas que la plus sage sagesse humaine puisse sagement gronder, ny, je m'asseure, probablement murmurer. Car, presupposée la charité de Monsieur vostre mary et la vostre envers vos petits, pour avoir soin d'eux et de leurs affaires, et asseurer madame vostre fille pour avoir la commodité de vivre plus parfaictement sous l'ombre de la croix, que peut-on dire autre chose, sinon que Dieu a donné l'inspiration à la fille de se retirer, et au pere et à la mere de luy en donner les moyens? Je sçay qu'à faire ces grandes et heroïques vertus il y a de l'effort; mais c'est aussi de là où elles tirent leur plus grande gloire.

Vous me marquez, Madame, un deffaut de ceste fille, qui est qu'elle jure sous equivoque; à quoy, ce me dites-vous, vous ne vous entendez point. C'est une des plus aymables conditions que vous puissiez jamais avoir, je le confesse; mais il faut adjouster une autre grandement precieuse, qui est de ne point user de vostre authorité maternelle contre cest esprit, qui, pour eviter le coup, se desrobe plustot que de parer.

Mais quant à moy, Madame, je vous proteste que je n'use point d'equivoque quand je vous promets en bonne foy que de mon costé je ne consentiray point que Madame N. prenne l'habit de la Visitation, que quand, par une veritable attestation, j'auray esté asseurë de vostre consentement. De cela je vous prie de le bien croire, je vous en donne ma parolle plus clairement. Je n'ay nulle authorité sur les monasteres de la Visitation qui sont hors de mon diocese, de sorte que je ne puis m'obliger, sinon à ne point consentir, ains à faire tout ce que je pourray, non point

par authorité, mais par credit que j'espere d'avoir envers les superieures de ces monasteres, et particulierement avec Madame N., de laquelle je suis grandement certain qu'elle suivra en cela ma direction; et, partant, Madame, je vous donne derechef asseurance de ce que dessus, et signe expres sur la promesse que je vous en fay.

DCXVIII.

S. François de Sales, à une Dame.

Le Sainct rend response à une dame qui avoit demandé de faire quelque sejour à la Visitation de la rue Sainct-Antoine, à Paris; il luy dit qu'il y avoit des difficultez, parce que M. l'Archevesque de Paris avoit deffendu les entrées dans le monastere, à moins que ce ne fust pour estre religieuse.

Avant le 12 septembre 1619.

MADAME, j'ay promis à Madame Goulay de vous tenir advertie de ce que j'aurois fait en son affaire, et je tiens parolle. Je n'ay encore rien sçeu apprendre distinctement de la resolution prinse par Messieurs du Conseil de Monseigneur le cardinal de Retz. Je croy neantmoins que je le sçauray ce soir, ayant supplyé M. de Pierrevint, son vicaire-general, de m'en esclaircir.

Mais pourtant les sœurs de la Visitation disent qu'elles se sont apperceues que ledit conseil ne treuve nullement convenable qu'elles reçoivent ceste bonne dame, parce que leur monastere est tout composé de novices, et si recent en ceste ville, que la resputation en est delicate, comme regardé curieusement en ce commencement, et regardé de beaucoup d'esprits fort tendres; que de plus ledit conseil a mis en consideration que mon dit Seigneur le cardinal avoit tousjours desclaré qu'il ne souffriroit jamais qu'on y entrast, sinon pour y vouloir demeurer tout à fait : qu'ensuite de cela il fut conclu qu'on ne la recevroit point pour quelque tems; mais que si elle estoit bien tendre, et qu'elle voulust estre religieuse à bon escient, on la pourroit recevoir. Comme vous me dites, vous l'aymez : qu'on auroit bien espreuvé sa vocation; et qu'une des bonnes marques seroit qu'elle se contentast d'aller pour quelque tems en quelqu'un des monasteres de France, pour ensuite revenir icy. Voilà en substance ce que j'en apprins hyer de la Mere superieure, laquelle me nomma son autheur bien digne de foy; mais parce qu'il n'est pas du conseil, je m'addressay hyer à M. de Pierrevint, qui, je m'asseure, me donnera plus de clarté.

Cependant, Madame, vous jugerez que si la chose est telle, je

ne dois rien dire sur ces Messieurs, estant les interpretes du prelat; et n'estant icy qu'en attente de mon despart, je dois en tout et partout suivre leurs sentimens, oultre que ce seul bruict donne tant d'apprehensions à ces sœurs, que si il est vray, je n'oserois leur persuader une reception de laquelle elles auroient tant de desgoust. Vous mesnagerez s'il vous plaist cest advis, en attendant celuy que je vous donneray soudain que j'auray receu response de Monsieur le grand-vicaire; et tenez-moy, je vous en supplie, Madame, pour vostre bien humble, etc.

DCXIX.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Il luy donne des nouvelles de son voyage.

Tours, 18 septembre 1619.

Ma tres-chere Mere, voilà vostre bon Monsieur le Collateral (1) qui vous va revoir, pour soudain nous venir rencontrer en chemin. Je luy porte envie; et si j'estois aussi gaillard que luy pour courir la poste, je ne sçay si je ne ferois point comme luy. Je ne vous escriray guere, car je n'en puis plus du grand tracas que nous avons fait. Seulement je vous supplie de faire tenir les lettres cy-joinctes où elles s'addressent, et de joindre à celle de Madame Godeau une copie de l'exercice; car je n'en ay sceu faire aucune pendant le chemin, que j'ay eu assez à faire à escrire toutes ces lettres que, pour bonne consideration, j'ay voulu faire. Nous partons samedy, et allons droict à Bourges, puis à Moulins, de sorte que nous verrons toutes nos sœurs.

La Reyne-mere m'a fait caresse; et si, je n'en suis point plus glorieux pour cela : la veüe de ces grandeurs du monde me fait paroistre plus grande la grandeur des vertus chrestiennes, et me fait estimer davantage leur mespris. Quelle difference, ma tres-chere Mere, entre ceste assemblée de divers pretendans, car la Cour est cela, et n'est que cela, et l'assemblée des dames religieuses qui n'ont point de pretentions qu'au ciel! O si nous sçavions en quoy consiste le vray bien!

Or sus, je vous escriray de Bourges, et de Moulins, et de Rouanne, et de Lyon, et tousjours, Dieu aydant, que je me porte bien. Dieu soit à jamais au milieu de vostre cœur, ma tres-

(1) Conseiller assesseur. Antoine Fabre, qui vint en France avec le cardinal de Savoie (?).

chere Mere, et tres-uniquement chere Mere. Je saluë nos sœurs, et suis vostre de la façon que Dieu sçayt.

DCXX.

S. François de Sales, à une Superieure de la Visitation.

Advis à une superieure sur ses devoirs.

2 octobre 1619.

Ma tres-chere fille, gardez-vous bien de tomber en aucun descouragement, pour voir quelque petite murmuration, ou quelque sorte de reprehension qui vous soit faite. Non, ma tres-chere fille; car je vous asseure que le mestier de reprendre est fort aysé, et celuy de faire mieux difficile. Il ne faut guere de capacité pour treuver les deffauts, et ce qu'il y a à redire en ceux qui gouvernent, ou en leur gouvernement: et quand on nous reprend, ou qu'on nous veut marquer nos imperfections en la conduitte, nous devons tout doucement tout ouyr, et puis proposer cela à Dieu, et nous en conseiller avec nos aydes ou coadjutrices; et apres cela faire ce qui est estimé à propos, avec une saincte confiance que la divine Providence reduira tout à sa gloire.

Ne soyez pas prompte à promettre; mais demandez du loysir pour vous resoudre és choses de quelque consequence. Cela est propre pour bien asseurer nos affaires, et pour nourrir l'humilité. S. Bernard escrivant à l'un de mes predecesseurs, Arducius, evesque de Geneve : *Fay,* dit-il, *toutes choses avec conseil de peu de gens, qui soient paysibles, sages et bons.* Faites si suavement cela, que vos inferieures ne prennent point occasion de perdre le respect qui est deu à vostre charge, ny de penser que vous ayez besoin d'elles pour gouverner : faites-leur cognoistre doucement, sans le dire, que vous faites ainsi pour suivre la regle de la modestie et humilité, et ce qui est porté par les Constitutions. Car, voyez-vous, ma tres-chere fille, il faut, tant qu'il est possible, faire que le respect de nos inferieures envers nous ne diminue point l'amour, et que l'amour ne diminue point le respect.

Ne vous troublez point d'estre un peu controslée par ceste bonne ame de dehors; mais passez oultre en paix, ou à faire selon son advis és choses esquelles il n'y a point de danger de la contenter, ou à faire autrement quand la plus grande gloire de Dieu le requerra; et alors il faut, le plus dextrement qu'on pourra, la gaigner, affin qu'elle le treuve bon.

S'il y a quelque sœur qui ne vous craigne pas avec assez de respect, faites-le luy sçavoir par celle des autres que vous jugerez la plus propre à cela, non comme de vostre part, mais comme de la sienne. Et affin qu'en toute façon vostre douceur ne ressemble point à la timidité, et ne soit point traittée comme cela, quand vous verriez une sœur qui feroit profession de n'observer pas ce respect, il faudroit doucement et à part vous-mesme luy remontrer qu'elle doit honnorer vostre office, et cooperer avec les autres à conserver en dignité la charge qui lye toute la congregation en un corps et un esprit.

Or sus, ma tres-chere fille, tenez-vous bien toute en Dieu, et soyez humblement courageuse pour son service; et recommandez-luy souvent mon ame, qui, de toutes ses affections, cherit tres-parfaictement la vostre, et luy souhaitte mille et mille benedictions.

Quand je vous dy ne monstrez pas ceste lettre, je veux dire, ne la monstrez pas indifferemment; car si c'est vostre consolation de la monstrer à quelqu'une, je le veux bien. Vostre, etc.

DCXXI.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

(*Voyez ci-devant, lettre CCCIX, p. 124.*)

DCXXII.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

(*Voyez ci-devant, lettre CCCXIII, p. 128.*)

DCXXIII.

S. François de Sales, à une Religieuse de la Visitation.

Exhortation à adorer Nostre Seigneur, et à celebrer la feste du jour de sa naissance.

18 decembre 1619.

Ma tres-chere fille, voilà le tant petit aymable Jesus qui va naistre en nostre commemoration ces festes-cy prochaines; et puisqu'il naist pour nous visiter de la part de son Pere eternel, et que les pasteurs et les roys le viendront reciproquement visiter au berceau, je croy qu'il est le pere et l'enfant tout ensemble de ceste saincte Marie de la Visitation.

Or sus, caressez-le bien; faites-luy bien l'hospitalité avec toutes nos sœurs; chantez-luy bien de beaux cantiques, et surtout adorez-le bien fortement et doucement, et en luy sa pauvreté, son humilité, son obeyssance et sa douceur, à l'imitation de sa tres-saincte Mere et de sainct Joseph : et prenez-luy une de ses cheres larmes, douce rosée du ciel, et la mettez sur vostre cœur, affin qu'il n'ayt jamais de tristesse que celle qui resjouyt ce doux enfant; et quand vous luy recommanderez vostre ame, recommandez-luy, quant et quant (1) la mienne, qui est certes toute vostre.

Je saluë cherement la chere trouppe de nos sœurs, que je regarde comme de simples bergeres veillant sur leurs troupeaux, c'est-à-dire sur leurs affections; qui, adverties par l'ange, vont faire l'hommage au divin Enfant, et pour gaige de leur eternelle servitude, luy offrent le plus beau de leurs agneaux, qui est leur amour, sans reserve ny exception. Vostre tres-affectionné pere et serviteur.....

DCXXIV.

S. François de Sales, à une Religieuse superieure de la Visitation.

Le Sainct l'exhorte à regler son zele, en le rendant doux et paysible, en supportant les deffauts d'autruy, et en s'esloignant du zele amer, inquiet et empressé.

19 decembre 1619.

O MA fille ! Dieu vous a fait une grande misericorde, d'avoir rappelé vostre cœur au gracieux support du prochain, et d'avoir sainctement jetté le bausme de la suavité de cœur envers autruy dans le vin de vostre zele. Voyez-vous, enfin je respons, quoyque tard, à la lettre que vous m'escriviez apres mon passage; et respons courtement, simplement, amoureusement, comme à ma tres-chere fille, que j'ay aymée presque dés le berceau, parce que Dieu l'avoit ainsi disposé.

Il ne vous falloit que cela, ma tres-chere fille : vostre zele estoit tout bon; mais il avoit ce deffaut d'estre un peu amer, un peu pressant, un peu pointilleux. Or, le voilà purifié de cela; il sera desormais doux, benin, gracieux, paysible, supportant. Hé! qui ne void le cher petit Enfant de Bethleem, duquel le zele pour nos ames est incomparable? car il vient pour mourir, affin de les sauver. Il est si humble, si doux, si amyable !

(1) En même temps.

Vivez joyeuse et courageuse, ma chere fille, je dy en la portion superieure de vostre ame; car l'ange, qui preconise la naissance de nostre petit Maistre, annonce en chantant, et chante en annonçant qu'il publie une joye, une paix, un bon-heur aux hommes de bonne volonté; affin que personne n'ignore qu'il suffit, pour recevoir cest enfant, d'estre de bonne volonté, encore que jusqu'icy on n'ayt pas esté de bon effect; car il est venu benir les bonnes volontez, et petit à petit il les rendra fructueuses et en bon effect, pourveu qu'on les luy laisse gouverner, comme j'espere que nous ferons les nostres, ma tres-chere fille. Ainsi soit-il.

Je suis ensuitte tout entierement vostre.

DCXXV.

S. François de Sales, à Madame de Chantal, à Paris.

Le Sainct luy tesmoigne son desgoust pour le sejour de la Cour et la condition du courtisan. Il place bien au-dessus de tout cela la vie chrestienne et religieuse.

29 decembre 1619.

Je vous asseure, ma tres-bonne et tres-chere Mere, que la veuë des grandeurs de ce monde me fait paroistre plus grande la grandeur des vertus chrestiennes, et me fait estimer davantage leur mespris. Quelle difference (1), ma tres-chere Mere, entre ceste assemblée de divers pretendans (car la Cour est cela et n'est que cela), et l'assemblée des ames religieuses, qui n'ont point de pretention qu'au ciel! Oh! si nous sçavions en quoy consiste le vray bien!

Ne croyez pas, ma tres-chere Mere, qu'aucune faveur de la Cour me puisse engager. O Dieu! que c'est chose bien plus desirable d'estre pauvre en la mayson de Dieu, que d'habiter dans les grans palais des roys! Je fay icy le noviciat de la Cour; mais jamais je n'y feray profession, Dieu aydant. La veille de Noël, je preschay devant la Reyne, aux Capucins, où elle fit sa communion; mais je vous asseure que je ne preschay ny mieux, ny de meilleur cœur devant tous ces princes et princesses, que je fay en nostre pauvre petite Visitation d'Annessy.

O Dieu! ma tres-chere Mere, il faut bien mettre son cœur en Dieu, et ne point jamais l'en oster. Il est luy seul nostre paix, nostre consolation et nostre gloire : que reste-t-il sinon que nous

(1) Ce passage se trouve déjà dans la lettre du 18 septembre.

nous unissions de plus en plus à ce Sauveur, affin que nous portions bon fruict? Ne sommes-nous pas bien-heureux, ma tres-chere Mere, de pouvoir enter nos ceps sur celuy du Sauveur, qui est enté sur la Divinité? Car ainsi ceste souveraine essence est la racine de l'arbre, duquel nous sommes les branches, et nos amours les fruicts : ç'a esté le subjet de ce matin.

Courage, ma cherement unique Mere, ne cessons point d'eslancer nos cœurs en Dieu; ce sont ces pommes de senteur qu'il se plaist à manyer; laissons-les luy manyer à son gré. Ouy, Seigneur Jesus, faites tout à vostre gré de nostre cœur; car nous n'y prenons ny part, ny portion, ains le vous donnons, consacrons et sacrifions pour jamais. Or sus, demeurez tousjours bien en paix entre les bras du Sauveur qui nous ayme cherement, et duquel le seul amour nous doit servir de rendez-vous general pour toutes nos consolations; ce sainct amour, Mere, sur lequel le nostre est fondé, enraciné, creu, nourry, sera eternellement parfaict et perdurable.

Je saluë cherement nos sœurs. Je suis marry que nostre sœur N. ayt la phantaysie de changer de mayson. Quand sera-ce que nous ne voudrons rien, ains laisserons entierement le soing à ceux à qui il appartient de vouloir pour nous ce qu'il faut? Mais il n'y a remede : la propre volonté est bridée par l'obeyssance, et toutesfois on ne peut l'empescher de regimber et faire des caprices. Il faut porter ceste infirmité : il y va bien du temps avant que nous soyons du tout despoüillez de nous-mesmes, et du pretendu droit de juger ce qui nous est meilleur, et de le desirer. J'admire le petit Enfant de Bethleem, qui sçavoit tant, qui pouvoit tant, et, sans dire mot quelconque, se laissoit manyer, et bander et attacher, et envelopper comme on vouloit. Dieu soit à jamais au milieu de vostre cœur et du mien, ma tres-chere Mere.

DCXXVI.

S. François de Sales, à une Religieuse de la Visitation.

Dieu veut estre servi parfaictement; pour y parvenir il faut le regarder en toutes choses l'unique moyen d'obtenir le don d'orayson, c'est d'avoir de l'humilité; une aumosne promise pour un lieu, et non deslivrée, peut changer de destination, lorsque le bien est esgal de part et d'autre.

1620.

O COMBIEN de benedictions Dieu respandra-t-il sur vostre cœur, et que de consolations sur le mien, si vous allez croissant en la prattique parfaicte du divin amour, ma tres-chere fille!

Le Sainct-Esprit tient quelquesfois la methode d'inspirer par parties ce qu'il veut faire du tout, et ses vocations ont accoustumé d'estre grandement solides.

Ce bon homme de l'Evangile ayant deux garçons, dit à l'un d'iceux : *Va, mon enfant, en ma vigne pour y travailler. Et il dit : Je n'en feray rien.* Puis faysant reflexion et *revenant à soy, il y alla,* et travailla tres-bien. *Puis* le Pere *dit à l'autre : Mon enfant, va travailler en ma vigne. Et il respondit : Je m'y en vay. Et* neantmoins *il n'en fit rien.* Or, dit Nostre Seigneur, *lequel des deux a fait la volonté du pere?* Sans doute *le premier*, ma tres-chere fille.

Vous avez le courage trop bon pour ne pas faire parfaictement ce qu'il faut faire pour l'amour de celuy qui ne veut estre aymé que totalement; marchez donc bien ainsi, ma tres-chere fille, l'esprit relevé en Dieu, et qui ne regarde que le visage et les yeux de l'Espoux celeste, pour faire toutes choses à son gré; et ne doubtez point qu'il ne respande sur vous sa tres-saincte grace, pour vous donner des forces esgales au courage qu'il vous a inspiré.

Le don sacré de l'orayson est tout prest en la main droicte du Sauveur, soudain que vous serez vuide de vous-mesme, c'est-à-dire de cest amour de vostre corps et de vostre volonté propre; c'est-à-dire, quand vous serez bien humble, il le versera dedans vostre cœur. Ayez patience d'aller le petit pas jusqu'à ce que vous ayez des jambes à courir, ou plutost des aisles à voler. Soyez volontiers pour encore une petite nymphe (1), bientost vous deviendrez une brave avette.

Humiliez-vous amoureusement devant Dieu et les hommes; car Dieu parle aux aureilles abbaissées. *Ecoute,* dit-il à son espouse, *et considere, et abbaisse ton aureille; et oublie ton peuple, et la mayson de ton pere.* Ainsi le fils bien-aymé se prosterne sur sa face quand il parle à son Pere eternel, et qu'il attend la response de son oracle. Dieu remplira vostre vaisseau de son bausme, quand il le verra vuide des parfums de ce monde; et quand vous serez humble, il vous exaltera. Mais, ma tres-chere fille, ne dites pas comme le jeune fils de cest homme : J'iray travailler, qu'avec un ferme desir d'y aller.

Or sus, c'est la verité que j'ay escrit une seule fois à N., qu'une aumosne vouée, et non deslivrée, pouvoit estre en quelque sorte transferée d'un lieu auquel elle estoit destinée, en

(1) Abeilles nouvellement écloses et non développées.

un autre d'esgale pieté; mais qu'estant vouée, deslivrée et executée, on ne pouvoit plus s'en desdire, puisqu'une aumosne deslivrée n'est plus à celuy qui l'a faite, mais de plein droict et tres-certainement appartient à celuy qui l'a receue, et surtout quand il l'a receue sans condition, ou avec une condition qu'il est prest de son costé à executer.

Mais que je me sois plaint de vous, certes, je ne l'ay jamais fait, ny n'ay nullement inculpé mon advis, qui est l'advis de tous les theologiens. Voilà cependant qui va le mieux du monde, que vous le veüillez suivre, nonobstant ce que le monde voudroit dire : aussi vous est-il esgal de donner ou icy, ou là, puisque le Dieu du monastere de N. est le Dieu du monastere de N., et que toutes les deux maysons sont esgalement à la tres-saincte Vierge, et à vous, ma tres-chere fille, que je conjure de perseverer à m'aymer constamment en Nostre Seigneur, comme tres-invariablement je suis à jamais et sans reserve vostre, et ne cesse point de supplyer la tres-saincte Vierge, la plus aymée Dame du ciel et de la terre, qu'elle vous ayme et vous rende toute bien-aymée de son Fils, par les continuelles inspirations qu'elle vous impetrera de sa Majesté divine. Vostre plus humble pere et serviteur, etc

---

DCXXVII.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Le Sainct est fait roy de la feve dans le couvent de la Visitation. Les sœurs luy font leur protestation de sousmission, et luy demandent quelques nouvelles loyx qu'il leur promet. Il a l'inspiration de se renouveler dans la ferveur par une reveue de sa vie, pour se preparer à l'eternité. Il blasme l'entestement d'une fille scrupuleuse. Il parle de son frere, qui estoit à la Cour, et que l'on veut faire son coadjuteur. La Cour, eschole de mortification. Le Sainct ne respire que la croix, et fait estime singuliere de la pauvreté.

8 janvier 1620.

O MA tres-chere Mere! Dieu, par sa bonté, soit à jamais au milieu de nostre cœur, pour y vivre et regner selon son bon playsir. Que diray-je à ce commencement d'année? Je suis roy de bon jeu en vostre mayson, et nos sœurs en sont fort contentes, et m'ont envoyé par escrit une grande protestation de leur sousmission et obeyssance, et m'ont demandé quelques nouvelles loyx, selon lesquelles elles vivront; et je les mediteray pour leur en porter, quand je pourray leur faire une exhortation que je m'essayeray de faire dans ceste octave le plus gracieusement que je sçauray; car j'ay desjà une idée aggreable pour cela.

Sur le commencement de la sepmaine qui vient, je feray ma reveue pour un renouvellement extraordinaire, que Nostre Seigneur m'invite de faire, affin qu'à mesure que ces années perissables passent, je me prepare aux eternelles.

La sœur N. nous a donné bien de l'exercice, et ne veut encore pas cesser : car elle a un moule à part, auquel elle fait des pechez mortels, et opiniastre qu'elle ne peut se communier pour ceste occasion. Je luy fis une bonne correction, avec autant de vinaigre que d'huyle, que je repeteray en changeant les mots si souvent, qu'elle operera, moyennant la grace de Dieu. Tout le reste va bien, surtout les jeunes sont gracieuses.

Monsieur N. est tousjours à la Cour, où il apprend la mortification de la propre volonté excellemment, et encore plus celle de l'impatience, activité et soudaineté; car il faut demeurer trois heures et quatre à attendre les heures de service; beaucoup plus, certes, que quand il treuvoit quelqu'un à l'autel de la Visitation. Mais au reste, c'est la verité qu'il fait des merveilles : et non-seulement nostre chere Madame, mais Son Altesse et tous les princes et princesses, seigneurs et dames le cherissent et l'estiment grandement; et dés maintenant, sans que j'en aye parlé en sorte quelconque, on le va jetter dans la coadjutorerie, si Madame est de croire, affin que son premier aumosnier soit evesque.

O ma Mere! soit que la providence de Dieu me fasse changer de sejour, soit qu'elle me laisse icy (car cela m'est tout un), ne seray-je pas mieux de n'avoir pas tant de charge, affin que je puisse un peu respirer en la croix de Nostre Seigneur, et escrire quelque chose à sa gloire? Mon sainct, c'est S. François avec l'amour de la pauvreté; mais je ne sçay comme l'aymer, ceste aymable pauvreté; car je ne la vis jamais de bien pres : neantmoins en ayant oüy dire tant de bien à Nostre Seigneur, avec lequel elle nacquit, vescut, fut crucifiée, et ressuscita, je l'ayme et l'honnore infiniment. Vive Jesus!

DCXXVIII.

S. François de Sales, à une Religieuse.

Sur la naissance du Sauveur.

Annessy, 8 janvier 1620.

O MA chere fille! employons bien ceste nouvelle année pour acquerir l'eternité. Je vous voy, ce me semble, autour de l'enfant de Bethleem, que luy baysant ses petits pieds, vous le sup-

plyez qu'il soit vostre roy. Demeurez là, ma tres-chere fille, et apprenez de luy qu'il est doux, humble, simple et amyable.

Que jamais vostre ame, comme une abeille mystique, n'abandonne ce cher petit roy, et qu'elle fasse son miel autour de luy, en luy, et pour luy; et qu'elle le prenne sur luy, duquel les levres sont toutes destrempées de grace, et sur lesquelles, bien plus heureusement que l'on ne vid sur celles de S. Ambroise (1), les sainctes avettes, amassées en essaim, font leurs doux et gracieux ouvrages. Ma fille, je suis de plus en plus parfaictement vostre, etc.

DCXXIX.

S. François de Sales, à une Superieure de la Visitation.

Le Sainct essaie de racommoder un differend arrivé à l'occasion d'une vesture, par rapport aux ecclesiastiques qui devoient faire l'office de la ceremonie et la predication. Quand les parens d'une fille donnent une dot raisonnable, il ne faut pas en tirer davantage. Les penitences faites contre l'obeyssance sont une tentation, et ne servent qu'à nourrir l'amour-propre.

11 janvier 1620.

Ma tres-chere fille, je confesse que je n'entens rien à toutes ces considerations ceremoniales, parce que je n'y ay jamais pensé. Quatre bonnes fois pour le moins j'ay presché à Paris pour la reception des religieuses, qu'un simple prestre a fait l'office : une fois j'ay fait la reception, qu'un Pere Jesuite a presché ; et en l'une et l'autre façon je ne laissois pas d'estre ce que je suis. Quiconque presche, il tient le lieu et fait la fonction de l'evesque : c'est pourquoy si le bon Monsieur N. fait l'office, je ne voy pas qu'un autre ne puisse prescher, quel qu'il soit. Ny l'Evesque de Nantes, ny Mgr l'Archevesque de Bourges n'en font nulle difficulté à Paris, ny je ne l'ay jamais faite icy, à Saincte-Claire et à Saincte-Catherine.

Mais avec cela je confesse aussi que c'est une vraye humanité au bon Monsieur N. de croire qu'il importe à sa resputation qu'il fasse ou ne fasse pas l'office, et mesme n'ayant pas le talent de la predication, et croy, quant à moy, que ce soit au contraire : mais apres cela, quel remede? Car, de le divertir, c'est renverser son esprit. Il sera donc à propos que, si nostre bon Monsieur N. peut faire que messieurs ses parens ne le

(1) S. Ambroise encore au berceau dormait dans la cour du palais de son père, un essaim vint voltiger autour de lui, et les abeilles entraient dans sa bouche et en sortaient comme d'une ruche; c'était le symbole de l'éloquence de ce grand évêque.

treuvent pas mauvais, ce soit luy qui fasse l'exhortation; et je ne puis deviner quelle rayson ils peuvent avoir de le treuver mauvais, estant une chose si bonne et si honnorable; et tousjours l'action sera plus authorisée par ce moyen que par aucun autre.

Que si cela ne se peut, il faudra prier quelque Pere religieux : car, que faire parmy ces imaginations? Le jour est court; et de disposer Monseigneur à autre chose, il n'y a pas de l'apparence. Je vous asseure, ma fille, qu'une fille de consideration se faysant Carmelite, je fis l'exhortation, et M. Duval, docteur en theologie, fit l'office, qui eust mieux presché que moy, et moy mieux fait l'office que luy. O Dieu! à quoy demeurons-nous accrochez?

Or bien, voilà mon advis. Que s'il ne se peut encore, il faudra faire l'office de la reception avant disné, et l'exhortation apres disné. Au reste, ma tres-chere fille, il est vray, qui a son cœur et sa pretention en Dieu, il ne se sent point, au moins en la partie superieure, des agitations des creatures; et qui l'a au ciel, comme dit S. Gregoire à deux evesques, il n'est point tourmenté des vens de la terre.

Non-seulement je consens, mais j'appreuve, ains j'exhorte de tout mon cœur, que quand les parens riches donnent raysonnablement, selon leur condition et moyens, qu'on ne tracasse point pour tirer davantage. Comme, par exemple, en la fille qui fait son essay, j'aymerois cent fois mieux doucement avoir mille escus, que douze cens avec amertume, long et fascheux tracas. L'esprit de Dieu est genereux, suave et humble : on gaigneroit peut-estre deux cens escus en disputant, mais on perdroit de resputation à quatre cens; et on oste encore le courage aux riches de laisser venir leurs filles, quand on exige si chichement tout ce qu'on peut. Voilà mon sentiment, voilà ce que je fay prattiquer icy.

Elle a rayson, certes, la bonne fille, de croire que son humeur jeusneuse est une vraye tentation : ce l'a esté, ce l'est, et ce le sera, tandis qu'elle continuera de faire ces abstinences, par lesquelles, il est vray qu'elle affoiblit son corps et la volupté d'iceluy; mais, par un pauvre eschange, elle renforce son amour-propre avec sa propre volonté : elle amaigrit son corps, et surcharge son cœur de la veneneuse graisse de sa propre estime et de ses propres appetits.

L'abstinence qui se fait contre l'obeyssance, oste le peché du corps pour le mettre dans le cœur. Qu'elle mette son attention

à retrancher ses propres volontez, et bientost elle quittera ces phantosmes de saincteté auxquels elle se repose si superstitieusement. Elle a consacré ses forces corporelles à Dieu, ce n'est plus à elle à les ruyner, sinon quand Dieu l'ordonnera; et elle n'apprendra jamais l'ordonnance de Dieu que par l'obeyssance aux creatures que le Createur luy a données pour sa direction. Si faut, ma tres-chere fille : il la faut faire ayder contre ceste tentation par les advis de quelque grand serviteur de Dieu; car il faut plus d'une personne pour deraciner ces persuasions de saincteté exterieure, et cherement choysies par la prudence de l'amour-propre. Faites donc ainsi, priez Monsieur N. de l'instruire et fortifier contre ceste tentation; et s'il est par luy treuvé bon, que ce soit mesme en vostre presence.

Est-ce tout de bon, ma tres-chere fille, quand vous dites : Nous sommes prou pauvres, Dieu mercy? O que s'il estoit vray, je dirois volontiers : Que vous estes donc heureuses, Dieu mercy! Mais je n'ose guere parler d'une vertu que je ne cognois que par le recit infaillible du roy des pauvres, Nostre Seigneur : car quant à moy, je n'ay jamais veu la pauvreté de pres.

Tenez-vous dans le train de la communion que nous vous dismes, et dressez vostre intention à l'unyon de vostre cœur à celuy duquel vous recevez le corps et le cœur tout ensemble. Puis ne vous amusez pas à penser quelles sont les pensées de vostre esprit pour cela, puisque de toutes ces pensées il n'y en a point qui soit vostre pensée, que celle que deliberement et volontairement vous aurez acceptée, qui est de faire la Communion pour l'unyon, et comme une unyon de vostre cœur à celuy de l'Espoux. Vostre, etc.

DCXXX.

S. François de Sales, à une Religieuse de la Visitation.

L'obeyssance est preferable aux austeritez volontaires, et la mortification du cœur à celle du corps. Le demon ne craint pas l'austerité, mais l'obeyssance.

11 janvier 1610.

J'AY veu les suggestions que l'ennemy de vostre advancement fait à vostre cœur, ma tres-chere fille; et voy d'ailleurs la grace que le tres-sainct Esprit de Dieu vous donne, pour vous maintenir forte et ferme dans la poursuitte du chemin auquel il vous a mise. Ma tres-chere fille, ce malin ne se soucie point que l'on deschire le corps, pourveu qu'on fasse tousjours sa propre vo-

lonté : il ne craint pas l'austerité, ains l'obeyssance. Quelle plus grande austerité y peut-il avoir que de tenir sa volonté subjette et continuellement obeyssante?

Demeurez en paix : vous estes amatrice de ces volontaires penitences, si toutesfois penitences se doivent nommer les œuvres de l'amour-propre.

Quand vous prinstes l'habit, apres plusieurs prieres et beaucoup de considerations, il fut treuvé bon que vous entrassiez en l'eschole de l'obeyssance et de l'abnegation de vostre propre volonté, plutost que de demeurer abandonnée à vostre propre jugement et à vous-mesme.

Ne vous laissez donc point esbranler; mais demeurez où Nostre Seigneur vous a mise. Il est vray que vous y avez de grandes mortifications de cœur, vous y voyant si imparfaicte, et digne d'estre souvent corrigée et reprinse : mais n'est-ce pas ce que vous devez chercher, que la mortification du cœur et la cognoissance continuelle de vostre propre abjection?

Mais, dites-vous, vous ne pouvez pas faire telle penitence que vous voudriez. O! dites-moy, ma tres-chere fille, quelle meilleure penitence peut faire un cœur qui fait faute, que de subir une continuelle croix et abnegation de son propre amour? Mais je dy trop : Dieu luy-mesme vous tiendra de la mesme main de sa misericorde avec laquelle il vous a mise en ceste vocation; et l'ennemy n'aura point de victoire sur vous, qui, comme la premiere fille de ce pays-là, devez bien estre espreuvée par la tentation, et bien couronnée par la perseverance. Je suis tout vostre, ma tres-chere fille.

DCXXXI.

S. François de Sales, à une Superieure de la Visitation.

Maniere de combattre l'amour-propre. C'est une tentation dangereuse pour une religieuse de preferer des devotions particulieres à celles qui sont de regle. Comment une telle religieuse doit estre traittée par sa superieure. Le bien et le mal ne despendent pas du sentiment, mais du consentement.

14 janvier 1620.

Je vous escrivis avant-hyer, ma tres-chere fille, et respondis à vos deux lettres precedentes. O ma fille veritablement toute bien-aymée de mon cœur! faites bien ainsi; ne permettez pas à vostre esprit de considerer ses miseres : laissez à Dieu, il en fera quelque chose de bon. Ne faites guere de reflexions sur ce que vostre nature meslera avec vos actions : ces saillies de l'amour-propre doivent estre negligées; pour les desadvoüer

deux ou trois fois le jour, on en est quitte. Il ne faut pas les rejetter à force de bras, il suffit de dire un petit non.

Vous avez raison; une fille qui est à Dieu, ne doit penser à sa resputation; cela est impertinent. *Quant à moy,* dit David, *je suis abject et mesprisé : je n'ay point pour cela oublyé vos justifications* (Ps. 118). Que Dieu fasse, et de nostre vie, et de nostre estime, et de nostre honneur, à son gré, puisque tout est à luy. Si nostre abjection sert à sa gloire, ne devons-nous pas estre glorieux d'estre abjects? *Je me glorifie,* disoit l'Apostre, *en mes infirmitez, affin que la vertu de Jesus-Christ habite en moy* (II. Cor. 12). Quelle vertu de Jesus-Christ! l'acquiescement à l'abjection.

J'escris à ceste pauvre chere fille. Je ne vis jamais une tentation plus manifeste et cognoissable que celle-là : elle est presque sans fard et sans pretexte.

Rompre des vœux, pour jeusner; presumer d'estre bonne pour la solitude, sans estre bonne pour la Congregation; vouloir vivre à soy-mesme, pour mieux vivre à Dieu; vouloir avoir l'entiere jouyssance de sa propre volonté, pour mieux suivre la volonté de Dieu : quelles chimeres! Qu'une inclination, ou plutost phantaysie et imagination chagrine, bigearre (1), despiteuse, dure, aigre, amere, testue, puisse estre une inspiration, quelle contradiction! Cesser de loüer Dieu, et se taire de despit és offices que la saincte Eglise ordonne, parce qu'on ne le peut loüer en un coing selon son intention, quelle extravagance! Or sus, j'espere que Dieu retirera de la gloire de tout cecy, puisque ceste pauvre chere fille se sousmet en tout à ce qu'on luy commandera, et qu'elle revere vostre presence.

Commandez-luy souvent, et luy imposez des mortifications opposées à ses inclinations, elle obeyra : et, bien qu'il semblera que ce soit par force, ce sera pourtant utilement, et selon la grace de Dieu. Helas! ma chere fille, il est vray, vous ne devez nullement faire difference entre vostre ame et la mienne en la confiance que vous devez avoir avec moy; et prenez bien courage à faire les actes d'unyon et d'acquiescement à la volonté de Dieu, par la partie et poincte superieure de l'esprit, sans vous estonner nullement de quoy vous n'avez point les sentimens de devotion pendant vos langueurs, puisque les consentemens et au bien et au mal peuvent estre sans les sentimens, et les sentimens sans les consentemens.

(1) Bizarre.

On ne doit pas estre varyable à vouloir changer, sans grande rayson, de confesseur; mais on ne doit pas aussi estre tout à fait invariable, y pouvant survenir des causes legitimes de changement; et les evesques ne se doivent pas lyer si bien les mains, qu'ils ne puissent les changer quand il sera expedient, et surtout quand les Sœurs, d'un commun consentement, le requerront, comme aussi de Pere spirituel. Je n'ay nul loysir. Vive Jesus, en tout et partout, et surtout au milieu de nos cœurs! *Amen.*

DCXXXII.

S. François de Sales, à une Religieuse.

Le Sainct escrit à une religieuse qui avoit la tentation de sortir de son Ordre pour passer dans un autre plus austere, par esprit d'inconstance; il l'en destourne de toutes ses forces, et luy donne des advis conformes à son estat.

14 janvier 1620.

Ma tres- chere fille, la cogitation de sortir a toutes les veritables marques de tentation qu'on sçauroit treuver; mais Dieu soit loüé de quoy en cest assaut le donjon n'est pas encore rendu, ny (comme je pense) prest à se rendre. O Dieu! ma tres-chere fille, gardez-vous bien de vouloir sortir. Il n'y a point d'entre-deux entre vostre sortie et vostre perte : car ne voyez-vous pas que vous ne sortiriez jamais que pour vivre à vous-mesme, de vous-mesme, par vous-mesme, et en vous-mesme, et ce d'autant plus dangereusement, que ce seroit sous pretexte d'unyon avec Dieu, qui, toutesfois, n'en veut point avoir, ny n'en aura jamais point avec les solitaires retirez, particuliers et singuliers, qui quittent leur vocation, leurs vœux, leurs Congregations par amertume de cœur, par chagrin, avec esprit et par desgoust de la societé, de l'obeyssance, des regles et sainctes observances.

Oh! ne voyez-vous pas S. Simeon Stylite si prompt à quitter sa colomne, sur l'advis des anciens? et vous, ma tres-chere fille, vous ne quitterez pas vos abstinences sur l'advis de tant de gens de bien, qui n'ont nul interest de vous les faire quitter que pour vous faire rendre quitte et exempte de vostre propre amour? Or sus, ma tres-chere fille; chantez meshuy, le cantique de l'amour : *O que c'est une chose douce et bonne, de voir les sœurs habiter ensemble!* Traittez rudement vostre tentation; dites-luy : *Tu ne tenteras point le Seigneur ton Dieu... Va en arriere, Satan... Tu adoreras le Seigneur ton Dieu, et à iceluy seul tu serviras.*

Je vous laisse à penser, ma tres-chere fille : faire les genuflexions au Sainct Sacrement comme par despit, ensuitte de la tentation, quelle plus grande marque de tentation peut-on avoir? La force des inspirations est humble, douce, tranquille et saincte; et comme donc peut estre inspiration vostre inclination, qui est si despiteuse, dure, chagrine et tempetueuse? Retirez-vous de là, ma tres-chere fille; traittez ceste tentation comme on traitte celles de blaspheme, de trahison, d'heresie, de desespoir : ne devisez point avec elle, ne capitulez point, ne l'ecoutez point : traversez-la le plus que vous pourrez, par des frequens renouvellemens de vos vœux, par de frequentes sousmissions à la superieure. Invoquez souvent vostre bon ange, et j'espere, ma tres-chere sœur, que vous treuverez la paix et suavité de l'amour du prochain. Ainsi soit-il. Je vous escris sans loysir : mais faites ce que je vous dy. Chantez au chœur tousjours plus constamment, à mesure que la tentation dira : Taysez-vous, à la façon de ce sainct aveugle. La paix du Sainct-Esprit soit avec vous.

DCXXXIII.

S. François de Sales, à une Religieuse de la Visitation.

Le Sainct la console dans sa maladie. L'Ordre de la Visitation, asyle des infirmes. Il ne faut pas se descourager à cause de ses imperfections.

7 febvrier 1620.

Ce papier va treuver vos yeux, pour saluer par leur entremise vostre cœur tres-aymé du mien, ma tres-chere fille. O ce pauvre cœur! je le voy tout alangoury en la lettre que vous m'escrivistes le 12 decembre, que je receus fort tard; mais je parle mal sans y penser, ma tres-chere fille : ce n'est pas vostre cœur qui est alangoury, c'est vostre corps; et à cause de la lyaison qui est entre eux, il semble au cœur qu'il a le mal du corps. Mon Dieu! ma fille, ne vous tenez nullement chargée, de souffrir ce qu'il faut que vous souffriez : c'est pour la tres-saincte volonté de Dieu, qui a donné ce poids et ceste mesure à vostre estat corporel; mais l'amour sçayt tout et fait tout; il me rend, ce me semble, medecin.

Je suis grand partisan des infirmes, et ay tousjours peur que les incommoditez que l'on en reçoit n'excitent un esprit de prudence dans les maysons, par lequel on tasche de s'en descharger sans congé de l'esprit de charité, sous lequel nostre Congregation a esté fondée, et pour lequel on a fait expres la distinction

des sœurs qu'on y veut. Je favorise donc le parti de vostre infirme, et pourveu qu'elle soit humble, et se recognoisse obligée à la charité, il la faudra recevoir, la pauvre fille : ce sera un sainct exercice continuel pour la dilection des sœurs.

O ma tres-chere fille! demeurez en paix; ne vous amusez point à vos imperfections, mais tenez les yeux hauts et eslevez en l'infinie bonté de celuy qui, pour nous contenir dans son humilité, nous laisse vivre dans nos infirmitez. Ayez toute vostre confiance en sa bonté; et il aura un soing de vostre ame, et de tout ce qui la regarde, que jamais vous ne sçauriez penser.

Je serviray en ce que je pourray Monsieur N.; mais il faut advoüer qu'en matiere de negociation et affaires surtout mondaines, je suis plus pauvre prestre que je ne fus jamais; ayant, grace à Dieu, apprins à la Cour à estre plus simple et moins mondain.

Demeurez en paix, ma tres-chere fille, et vivez tout en Dieu. Je saluë tres-cordialement nos cheres sœurs, et suis infiniment vostre, ma tres chere fille. Nostre mere a bien de la besongne taillée en France, pour la multitude des maysons qu'on demande. Vive Jesus, et son nom soit beny és siecles des siecles. *Amen.* Vous estes ma tres-chere fille, et Dieu veut que j'aye de la consolation à le dire.

DCXXXIV.

S. François de Sales, à M. André Fremiot, archevesque de Bourges, frere de Madame de Chantal.

Le Sainct luy tesmoigne son amitié, et luy donne quelque nouvelle de la Mere de Chantal.

Annessy, 8 febvrier 1620.

MONSIEUR, enfin il se faut consoler; rien n'est si aggreable ny si salutaire en ceste vie mortelle que de bien aymer Dieu, et pour Dieu le prochain : je le voy, certes, et je sens que vous m'aymez cordialement, et que vous y avez bien du playsir. Et croyez aussi, je vous prie, que de mon costé j'ay un contentement nonpareil en l'extreme affection que Nostre Seigneur m'a donnée pour vous. Et puis voilà la tres-chere sœur qui, de mesme, ne respire presque que la bien-vueillance de son beau-frere, et ayme filialement ce chestif pere spirituel, de qui Dieu luy a donné une si entiere et parfaicte amitié, qu'elle ne se peut exprimer. Et s'il faut que je vous le die, mon cher frere (et ne voulez-vous pas

ce tiltre cordial?), que ceste pauvre me fait un peu de pityé (1), comme la voyant là és champs un peu trop tristement solitaire. Mais c'est son calice, ne faut-il pas qu'elle boive? et puis je m'imagine que vous luy escrivez souvent, et allegez son tendre cœur par la communication des sentiments du vostre.

Mais n'attendez pas, mon cher frere, que je vous fasse le remercyement que je devrois de vostre boitte toute pleine de parfums sacrez : seulement je vous asseure que j'estime plus ce present que l'or et la topaze, car il vient de vostre dilection, et ne rend que devotion.

Je me ressouviens fort bien que j'allay visiter une damoiselle, grande amye de Madame l'abbesse de Baume, et elle sera bien donc la mienne, puisqu'elle est la vostre; car les cœurs qui sont unis à un cœur, ne peuvent qu'ils ne soient unis ensemble.

Mon frere ne se peut despendre de la cour, où le service et les faveurs de Madame l'attachent : mais je puis bien respondre pour luy qu'il est grandement vostre serviteur tres-humble.

Il faut que je m'arreste, puisque le porteur me presse. Vivez tousjours uniquement en Dieu, mon tres-cher et tres-veritablement tousjours plus cher frere, et aymez continuellement mon ame, laquelle souhaitte mille et mille consolations et prosperitez sainctes à la vostre, vous cherit, et vous honnore invariablement.

Monsieur mon tres-cher frere, c'est la veritable profession de vostre tres-humble, etc.

DCXXXV.

S. François de Sales, à une Dame.

Le Sainct luy mande qu'il accepte une pauvre fille pour estre religieuse, à sa recommandation. Il l'exhorte à mettre sa confiance en Dieu.

17 febvrier 1620.

Ceste fille me sera chere, venant de la main de la providence de Dieu, et surtout par vostre recommandation, ma tres-chere fille, qui m'est de tres-grande estime en toute façon. Playse à

(1) Pendant que les religieuses de la Visitation demeuraient au faubourg Saint-Michel, elles eurent beaucoup à souffrir, même du côté du nécessaire. Souvent elles n'avaient de la nourriture qu'à demi : les habits, le linge et les meubles leur manquaient; plusieurs étaient réduites à s'asseoir à terre et à souffrir le froid le plus rigoureux, faute d'avoir du bois et des couvertures la nuit : plusieurs couchaient dans les greniers sur un tas de fagots; il arrivait quelquefois qu'en se levant elles étaient couvertes de neige.

ceste mesme Bonté celeste de respandre ses graces sur nous, affin que nous suivions tous les sacrez attraicts de la saincte vocation. Je n'ay point encore parlé de Monsieur N.; mais à veue de pays je ne laisse pas de vous dire, ma tres-chere fille, que vous teniez la teste hautement relevée en Dieu, et les yeux dans l'eternité bien-heureuse qui vous attend.

Qu'est-ce qui peut nuyre aux enfans du Pere eternel, qui ont confiance en sa debonnaireté ? *En toy, Seigneur, j'ay mis mon esperance* (Ps. 30) : disons bien cecy, ma tres-chere fille, mais disons-le souvent, disons-le ardemment, disons-le hardyment, et ce qui s'ensuit nous arrivera : *Je ne seray point confondu.*

Non, ma fille, ny pour ceste vie, ny pour la future, jamais nous ne serons confondus : esperons en Dieu; faites bien et continuez vos exercices; aymez les pauvres, et demeurez en paix : pour moy, je cheris vostre cœur de plus en plus, je le benis de plus en plus, et suis en verité de plus en plus, vostre, etc.

DCXXXVI.

S. François de Sales, à une Superieure de la Visitation.

Les religieuses ne doivent aller au parloir que s'il y a necessité. La multiplicité de leurs pratiques se reduit à l'unique exercice de la charité. Conduitte que doit tenir une maistresse des novices à l'esgard d'une fille qui craint de s'assubjettir aux exercices de la mayson.

22 febvrier 1620.

Or sus, je vous dy, ma tres-chere fille, que si j'ay dit en quelque entretien : douze heures dans la mayson pour une au parloir, j'ay dit ce qui seroit desirable s'il estoit pratticable. On dit souvent de telles propositions qui se doivent entendre commodement, c'est-à-dire, quand les choses se peuvent bonnement faire, selon les lieux, les personnes, et les affaires que l'on a. Demeurez donc en paix, et faites valoir ce document sagement, prudemment, non durement, ny rigoureusement, ny ric-à-ric.

Le Directoire du noviciat propose quantité d'exercices, il est vray : et il est encore bon et convenable, pour le commencement, de tenir les esprits rangez et occupez : mais quand, par le progrez du tems, les ames se sont un peu exercées en ceste multiplicité d'actes interieurs, et qu'elles sont façonnées, desrompues et desengourdies, alors les exercices s'unissent à un exercice de plus grande simplicité, ou à l'amour de complaysance, ou à l'amour de bien-vueillance, ou à l'amour de confiance, ou de

l'unyon et reunyon du cœur à la volonté de Dieu, de sorte que ceste multiplicité se convertit en unité.

Et de plus, s'il se treuve quelque ame, voire mesme au noviciat, qui craigne trop d'assubjettir son esprit aux exercices marquez, pourveu que ceste crainte ne procede pas de caprice, outrecuidance, desdain, ou chagrin, c'est à la prudente maistresse de les conduire par une autre voye, bien que pour l'ordinaire celle-cy soit utile, ainsi que l'experience le fait voir. Vivez toute à Dieu, en paix, en douceur, courageusement et sainctement, ma tres-chere fille. Je suis en luy parfaictement vostre tout à fait.

DCXXXVII.

S. François de Sales, à Madame de Chantal, à Paris.

Louis XIII, ayant dessein d'attacher le Sainct à la France, luy fit proposer, dans son dernier voyage en ce royaume, par le cardinal de Retz, archevesque de Paris, la coadjutorerie de ceste ville avec une pension considerable. C'est à ce subjet que le Sainct marque sa sousmission à la conduitte de la Providence, et une grande indifference pour les biens et les honneurs de la terre.

26 febvrier 1620.

O MA Mere! soit que la providence de Dieu me fasse changer de sejour, soit qu'elle me laisse icy (car cela m'est tout un), ne sera-ce pas mieux de n'avoir pas tant de charge, affin que je puisse un peu respirer en la croix de Nostre Seigneur, et escrire quelque chose en sa gloire? Cependant nous escouterons ce que Dieu ordonnera, à la plus grande gloire duquel je veux tout reduire, et sans laquelle je ne veux rien faire, moyennant sa grace: car vous sçavez, ma tres-chere Mere, quelle fidellité nostre cœur luy a vouée. C'est pourquoy sans reserve je la veux laisser regenter au-dessus de mes affections, és occasions où je verray ce qu'elle requiert de moy.

Certes, je me taste partout pour voir si la vieillesse ne me porte point à l'humeur avare, et je treuve au contraire qu'elle m'affranchit de soucy, et me fait negliger de tout mon cœur et de toute mon ame toute chicheté, prevoyance mondaine, et deffiance d'avoir besoin; et plus je vay avant, plus je treuve le monde hayssable, et les pretentions des mondains vaines, et ce qui est encore pis, plus injustes.

Je ne puis rien dire de mon ame, sinon qu'elle sent de plus en plus le desir tres-ardent de n'estimer rien que la dilection de Nostre Seigneur crucifié; et que je me sens tellement invincible aux evenemens de ce monde, que rien ne me touche presque.

O ma Mere! Dieu comble de benedictions vostre cœur, que je cheris comme mon cœur propre. Je suis sans fin vostre, en celuy qui sera par sa misericorde, s'il luy plaist, et sans fin tout nostre.

DCXXXVIII.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Haute estime du Sainct pour les maximes de l'Evangile et la doctrine de la Croix. La prudence humaine est une chimere.

Mars 1620.

Que vous diray-je? Rien autre chose, ma tres-chere Mere, sinon qu'il me semble que mon ame est un peu plus solidement establie en l'esperance qu'elle a eue de pouvoir un jour jouyr des fruicts de la mort et resurrection de Nostre Seigneur; lequel, comme il m'est advis, parmy les jours de la sepmaine saincte, et jusqu'à present, non-seulement m'a fait voir plus clairement, mais avec une certitude et consolation intellective, et en toute la poincte de l'esprit, les sacrez axiomes et les maximes evangeliques plus clairement et suavement, dy-je, que jamais : et je ne puis assez admirer comme ayant tousjours eu une si grande estime de ces maximes et de la doctrine de la croix, j'ay si peu prins soing pour les prattiquer.

O ma tres-chere Mere! si je revenois au monde avec mes sentimens presens, je ne croy pas que toute la prudence de la chair et des enfans de ce siecle me peust esbranler en la certitude que j'ay que ceste prudence est une vraye chimere et une veritable nyaiserie.

Or sus, j'ay dit ces quatre mots pour obeyr à vostre cœur, que je cheris incomparablement et comme le mien propre. Je vous escriray une autre fois d'autres choses.

La coadjutorerie s'en va estre tout arrêtée et accomplie avec tant de faveur, que rien plus, et ne se peut croire combien mon frere tesmoigne d'esprit et de vertu aupres de Madame et de ces grans princes; de sorte que je commence d'estre cogneu et aymé, parce que je suis son frere.

La petite sœur est allée conduire sa fille à Vanchy : Madame de la Flechere est tousjours bonne fort solidement, et tousjours accablée d'affaires et de mauvaise santé. Ce bon pere vous dira tout le reste. Ma tres-chere Mere, Dieu soit au milieu de vostre cœur. *Amen.*

DCXXXIX.

S. François de Sales, à la Mère Fabre.

Embarras du sainct evesque pour treuver des subjets propres à former les nouveaux establissemens de l'Ordre de la Visitation.

27 mars 1620.

Ma tres-chere fille, ce garçon est venu en un tems auquel je n'ay pour tout sçeu le depescher que ce matin 27 du mois, accablé, je vous asseure, d'affaires si pressantes, que je n'ay peu m'en eschapper. Je vous supplie de donner seure addresse aux lettres de Paris, et de recommander à nostre sœur de Moulins celle de Bourges qui importe à la superieure de ce lieu-là. Quant à Clermont, je treuve vostre response toute bonne, puisque vous avez des filles pour fournir ceste mayson-là. Mais y auroit-il encore oultre cela une fille pour estre superieure ou maistresse des novices? car je voy que de toutes parts on demande des maysons : et voilà que celle de Turin se va dresser, où il en faudra bien, tant pour la qualité du pays que pour satisfaire à Madame. Or, Dieu fera des filles, quand il les devroit tirer des pierres, et donnera l'esprit du gouvernement à mesure qu'il voudra multiplier les maysons. Ma tres-chere fille, je suis uniquement vostre. J'ay grand desir de sçavoir ce que Monseigneur l'Archevesque fera pour l'execution du bref apostolique, et espere que l'humilité et douceur ne vous manqueront pas en toutes occurrences. Je saluë cherement nos sœurs, et tres-uniquement vostre cœur, ma tres-chere fille. *Amen.*

DCXL.

S. François de Sales, à Madame de Chantal, à Paris.

Humilité et desinteressement du Sainct.

14 may 1620.

Or sus, ma Mere, je suis dans vostre parloir, où il m'a fallu venir pour escrire ces quatre ou cinq lettres que je vous envoye. Il faut donc que je vous die que je ne puis avoir opinion que rien se fasse de ce costé-là, que vous sçavez, si Dieu ne le veut de sa volonté absolue; car premierement, ce fut ce que d'abord je dis à Monsieur le Cardinal, que si je quittois ma femme, ce seroit pour n'en avoir plus. Je vay doucement, quoyque avec grand travail, supportant les charges de la mienne, avec laquelle je suis envieilly : mais avec une toute nouvelle à moy, que fe-

rois-je? La seule gloire de Dieu, manifestée par mon superieur le Pape, me peut oster de ceste demarche.

2° Voylà mon frere evesque : cela ne m'enrichit pas, il est vray; mais cela m'allege et me donne quelque esperance de me pouvoir retirer de la presse. Cela vaut mieux qu'un chappeau de cardinal.

3° Mais vos nepveux seront pauvres? Ma Mere, je considere qu'ils ne le sont pas desjà tant, comme ils estoient quand ils nasquirent : car ils naquirent nuds; et puis deux ou trois mille escus; ny quatre mesme, ne me donneroient pas de quoy les secourir sans diminution de la resputation d'une prelature en laquelle il faut tant d'aumosnes, d'œuvres pies, et de frais justes et requis.

4° Voilà Son Altesse qui me fait advertir que de toute necessité il veut que j'accompaigne Monseigneur le Cardinal son fils à Rome : et, en effect, il sera à propos, pour le service mesme de l'Eglise, que je fasse ce voyage, bien qu'en toute verité, ma Mere, il ne soit nullement selon mon inclination; car en somme, c'est tousjours aller, et j'ayme à demeurer; et c'est tousjours aller à la cour, et j'ayme la simplicité. Mais il n'y a remede; puisqu'il le faut, je le feray, et de bon cœur, et tandis, les pensées de ce grand prelat de delà auront le loysir de se dissiper. En somme, je ne feray rien pour ce party-là que je ne sois grandement asseuré que Dieu le veuille. N'en parlons donc plus que selon les occurrences, ma Mere.

Je suis à jamais, sans reserve et sans comparayson, c'est-à-dire, au-dessus de toute comparayson, vostre, et certes, comme vous sçavez tres-bien vous-mesme, je suis vostre tres-parfaictement.

DCLXI.

S. François de Sales, à la Mere Fabre, Superieure de la Congregation de la Visitation, à Lyon.

Le Sainct desclare, d'apres le Concile de Trente, quel est le tems determiné pour le noviciat des religieux et religieuses; que les superieures peuvent neantmoins le prolonger, mais pour de bonnes raysons, et non par caprice.

Annessy, 14 may 1620.

CROYEZ-MOY, ma tres-chere fille, ne faites point la discrette avec moy, pour ne m'oser pas escrire tous les jours quand vous voudrez; car jamais je ne verray de vos lettres qu'avec tres-grande consolation pour moy. Or, je respons à la vostre derniere.

Je treuveray fort bon que vous veniez un peu à l'advantage icy, pour plusieurs raysons, et que vous passiez à Grenoble, puisque mesme ainsi faysant vous gaignerez le passage de Chamberi quand vous irez à Turin ; d'autant qu'y ayant esté en venant, et veu Monsieur vostre pere, vous n'aurez pas subjet de vous destourner pour y repasser; ains irez le droit chemin et advancerez d'une journée. Mais de vous dire bien precisement quand vous irez à Turin, je ne le puis encore; mon frere m'escrivoit dernierement que ce seroit environ la fin de juin ou le commencement de juillet.

Le Concile de Trente prefige absolument une année de noviciat : en sorte que nul ne peut en establir deux, ny mesme un seul mois davantage, sans special privilege du Pape, bien qu'és cas particuliers les superieurs, ains la superieure et les sœurs, peuvent differer la profession quand il y a cause legitime, comme quand, avec un peu de loysir, la novice pourra se rendre plus capable, ainsi qu'il est dit és Constitutions; mais ceste verité, il la faut doucement mesnager, et ne point l'alleguer par maniere de resistance, mais plutost la luy faire dire par quelque homme qui la sçache dire avec dexterité.

Si d'Auvergne (1) on poursuivoit pour avoir un mois au commencement de la fondation, je pense que cela seroit bon et à propos pour la consolation des sœurs qui iront.

Cependant, ma tres-chere fille, me voyez bien marry d'estre reduict à l'impossible pour aller prescher à Lyon, Son Altesse voulant tres-absolument que j'accompaigne Monseigneur le Prince Cardinal à Rome, qui fera le voyage cest automne. En ce regret neantmoins j'ay ce contentement de devoir servir un si bon prince, de pouvoir servir vostre petite congregation, et de vous voir allant et revenant.

Je saluë vostre ame de tout mon cœur, ma tres-chere et tres-aymable fille, et luy souhaitte incessamment les sainctes benedictions du ciel; et à ma sœur toute chere Marie-Aymée (de Blonay), Anne F. F. Hieronyme, et toutes nos sœurs, que je cheris tres-parfaictement, et la malade, et tout à part nostre M. Brin.

(1) On parlait alors de la fondation du monastère de la Visitation de Sainte-Marie, à Montferrand, en Auvergne.

DCXLII.

S. François de Sales, à la Mere Superieure du monastere de la Visitation, à Grenoble.

Les religieuses de la Visitation peuvent recevoir chez elles de petites filles : à quelles conditions. Rang et fonctions de leurs associées, etc. Du grand Office et du petit. Il n'y a pas de bien sans charge en ce monde.

16 may 1620.

Ma tres-chere fille, la fille de laquelle vous m'escrivez estant de telle consequence, pourveu qu'elle eust environ douze ans, pourra estre fort bien receue. Il est vray que ces jeunes gens donnent de la peyne ; mais que fera-t-on là? Je ne treuve point de bien sans charge en ce monde. Il faut tellement adjuster nos volontez, que, ou elles ne pretendent point de commodité, ou, si elles en pretendent et desirent, elles s'accommodent aussi doucement aux incommoditez, qui sont indubitablement attachées aux commoditez. Nous n'avons point de vin sans lie en ce monde. Il faut donc balancer : Est-il mieux qu'en nostre jardin il y ayt des espines pour y avoir des roses, ou de n'avoir point de roses pour n'avoir point d'espines? Si ceste fille apporte plus de bien que de mal, il sera bon de la recevoir; si elle apporte plus de mal que de bien, il ne la faut pas recevoir.

Et à propos de petites filles, la sœur N. (Jeanne-Marie, fille de Madame la concierge), qui a esté receue si jeune, est malade d'une maladie douloureuse, et, comme dit M. N. (Grandis) mortelle; car elle est pulmonique. Je la fus voir l'autre jour avec une incroyable consolation de voir une si douce indifference à la mort et à la vie, une patience si suave, et un visage ryant parmy une fiebvre ardente; et beaucoup de peynes, ne demandant pour toute consolation que de pouvoir faire la profession avant que de mourir.

Or, si vous recevez celle que vous dites, il est vray qu'il ne la faut pas lyer aux exercices; car cela la pourroit rebuter en ceste si tendre jeunesse, qui ne peut encore savourer ce que c'est de l'esprit pour l'ordinaire.

Pour l'habit, il ne le luy faut pas; je ne pense pas qu'il le luy faille donner avant l'aage, mais ouy bien luy en procurer un fort simple, et une petite escharpe qu'elle tienne sur sa teste; en sorte qu'elle ressemble en quelque sorte à une religieuse, et sera bon qu'il soit ou noir ou tanné (1), sans ornement, comme j'ay veu à Sainct-Paul de Milan, où il y avoit environ cent cinquante religieuses, et vingt ou vingt-cinq novices, et bien

(1) Brun.

autant de pretendantes, qui y estoient en pension et attente; et celles-cy estoient toutes vestues d'une mesme couleur bleue, et des voiles de mesme, et tout leur appareil esgal. J'en dy de mesme pour la petite Lambert; et ce sera comme une petite preparation à l'habit, lequel és filles bien disposées on peut bien donner quelques mois avant le tems, mais non pas la qualité de novices, comme on a fait à la sœur Jeanne-Marie : et toutesfois il me semble qu'il ne le faille pas faire, sinon pour des occasions pressantes. Un petit habit tanné ou blanc, ou de couleur que vous jugerez plus propre, avec un peu de forme approchant de celle de la religion, qui monstreroit qu'elles sont en pretention et attendant l'aage, les pourroit contenter.

Que les filles aillent à Lyon, ou ailleurs, il n'importe nullement; et ne vous en mettez point en peyne. Quand vous serez en nostre monastere (1), ses commoditez feront leur attraction comme les autres, et les filles y viendront comme les colombes aux colombiers qui sont blancs. Cependant, ma tres-chere fille, qui ne cherche que la gloire de Dieu la treuve dans la pauvreté comme dans les commoditez. Ces bonnes filles n'ayment pas la pauvreté necessiteuse, et nous, certes, n'en sommes pas non plus ravis d'amour. Laissez donc doucement et paysiblement aller à Lyon qui voudra; Dieu vous garde mieux que tout cela.

Vous m'excuserez, ma tres-chere fille, j'espere que Dieu nous assistera, affin que le grand Office ne soit jamais introduict en ceste Congregation, et le Pape mesme en donna quelque instruction; et nonobstant cela (2), il est bon qu'il y ayt des sœurs associées pour faire la charité à tout plein de personnes qui ne sçauroient dire l'Office, ou pour avoir la veue trop faible et basse, ou pour avoir manquement d'estomach (3), ou pour quelque autre infirmité.

C'est pourquoy l'on n'a pas marqué les exercices qu'il leur faut donner en lieu de l'Office au chœur; car selon leur infirmité il les faut pourvoir. Si elles ont faute de veue, on leur peut donner des chapelets : si c'est infirmité d'estomach et non de veue, elles pourront dire les Heures; et la Superieure pourra disposer d'elles à quelque Office non incompatible avec leur infirmité. Depuis peu j'ay leu la premiere Constitution, où il est assez

(1) Les religieuses de la Visitation de Grenoble habitaient alors une maison qui ne leur appartenait point, en attendant qu'elles eussent un monastère.

(2) C'est-à-dire, et nonobstant que vous disiez le petit Office seulement, il est bon qu'il y ait des sœurs associées, etc.

(3) Qui les empêche de chanter au chœur.

clairement dit que les sœurs associées, comme les domestiques, diront des *Pater* et *Ave* en lieu de l'Office; c'est en la page 118 et 119. C'est pourquoy il ne sera nul besoin qu'elles disent les Heures; ains suffira qu'elles fassent ce qui est porté en l'article de ceste Constitution : et qu'au reste la Superieure les employe selon qu'elle verra qu'elles pourront faire.

Il sera bon que nostre Mere de Lyon (1) passe à Grenoble pour vous voir; vous en recevrez de la consolation toutes deux : et ne vous mettez nullement en peyne de ceste petite touche que vostre cœur en ressent; car cela n'est rien, et sert beaucoup pour nous faire humilier doucement, pour nous faire voir la misere de nostre nature, et pour nous faire desirer parfaictement de vivre selon la grace, selon l'Evangile, selon l'esprit de Nostre Seigneur. Parlez-moy tousjours hardyment; car je proteste devant Dieu et ses saincts que je suis vostre, ma tres-chere et veritablement bien-aymée fille.

Je saluë nos sœurs tendrement, et ces bonnes dames.

DCXLIII.

S. François de Sales, à la Mere de Blonay, superieure à Lyon.

Le Sainct rappelle à son souvenir les premieres années de la Mere de Blonay, et se plaist à s'en entretenir aussi bien que du tems de sa mission.

May 1620.

Je vous peux bien appeler ma tres-chere fille, car vous m'avez esté chere en verité, je le puis dire ainsi, dés le ventre de vostre mere, ou au moins dés la mammelle, où je vous ay cent fois beniste, et souhaitté la couronne et le loyer des vierges espouses de Jesus-Christ; en ce tems bien-heureux, ma chere fille, où avant d'estre pasteur en chef j'avois la grace de courir chercher les brebis de mon maistre, et que j'estois si courtoysement et si amyablement accueilly chez vous (2). Ma vraye fille, il me fait, je vous asseure, grand bien de m'entretenir avec vous de ces premieres années de mon premier service à la tres-saincte Eglise. Cela m'anime en la ferveur, et me fait doucement souvenir combien il y a long-tems que vous estes ma fille.

(1) C'est la Mère Fabre qui allait être supérieure à Montferrand, et laisser à sa place la Mère de Blonay, supérieure.

(2) Le château de Blonay est sur les bords du lac de Genève, au fond du Chablais, théâtre des premières missions de S. François de Sales.

DCXLIV.

S. François de Sales, à la Mere de Brechard, superieure de la Visitation, à Moulins.

Le sainct prelat donne à la Mere de Brechard, qui estoit superieure du monastere de Saincte-Marie à Moulins, estant choysie pour fonder un autre monastere de son Ordre à Nevers, advis de quelques mesures qu'il y avoit à prendre pour les obediences et le transport des sœurs.

Annessy, 9 juin 1620.

Ainsi que ces bons Peres me venoient dire adieu, j'ay receu vostre lettre, ma tres-chere fille, du 22 may, à laquelle je respons vistement.

L'obedience de Monseigneur de Lyon suffira pour toutes, puisque vous estes sous sa direction et authorité maintenant : car, quant à mon consentement, vous l'avez desjà. Nous ferons partir nos sœurs au plus tost, mais non pas à l'adventure sitost que vous desireriez; car nous n'en voudrions pas faire deux trouppes, et il en faut pour Paris et Orleans encore; mais vous serez si proches, que quand vous seriez contrainctes de partir avant l'arrivée de celle qu'on y enverra pour Moulins, vous la pouvez bien instruire, oultre que ma sœur du Chatelut soustiendra bien pour un peu.

J'escriray pour Monsieur le General, sitost que je pourray, et àu moins par la sœur qui ira là, laquelle nous voudrions estre grandement excellente : mais il est mal-aysé d'en treuver de telles. Je seray bien en peyne si Monsieur le marechal de Sainct-Geran m'escrit, ce qu'il n'a pas fait jusques à present. Dieu me donnera la response, s'il luy plaist.

Les Regles sont imprimées à Lyon, et croy que nos sœurs de Lyon en ont quantité de copies. Il y a mille fautes, et surtout celle de la fin, où en lieu d'Approbation, on a mis Epilogue. Encore qu'és Regles de S. Augustin il y en ayt qui ne sont pas pour ce tems, il n'y a point de danger de les lire, tant pour la reverence du sainct que pour les bonnes consequences qu'on en peut tirer.

S'il est possible, faites-vous porter en carrosse jusqu'à la porte de vostre monastere à Nevers ; et quoyqu'on vous aille au rencontre, ne descendez pas, et vous excusez sur ce que la barque sur l'eau, ou le carosse sur terre, sont vos monasteres portatifs. Je ne croy pas qu'on vous y veuille faire de ceremonies; mais si on le veut, vous ferez la guerre à l'œil, et l'esprit de conseil vous enseignera ce qui sera requis.

Je vous envoyeray le formulaire de la reception au noviciat, par la premiere commodité.

O ma fille ! il n'y a pas moyen d'escrire davantage, non pas mesme à ma chere grande fille de Paris (1); à laquelle neantmoins je dy icy qu'il faut qu'elle ne desire plus la profession avant l'année, parce que cela est impossible. Elle sera assez professe, puisqu'elle sera si devote et resignée, comme j'espere, et que par son entremise tant de filles parviendront à la veritable devotion.

DCXLV.

S. François de Sales, à M. Cousselet, secretaire du Roy et de M. le Duc de Nemours.

Il luy recommande quelques affaires. Il l'asseure ensuitte qu'il ne tiendra pas à luy qu'une fille à laquelle ceste personne s'interessoit ne soit receue dans le monastere de Moulins.

Annessy, 11 juin 1620.

MONSIEUR, avec un extreme sentiment d'obligation, je vous rens grace du soing que vous avez eu des affaires dont j'avois supplyé Monseigneur de Nemours, et en espere bonne issuë, si Sa Grandeur en croit son conseil de deçà; car elles sont toutes tres-justes, et selon Dieu. Ainsi, quant à celles de Monsieur de Vallon, il n'y a point de difficulté qu'il n'y ayt obligation de conscience à faire resparer le tort qu'on luy a fait tres-manifestement. Apres donc que ces Messieurs les officiers auront deliberé sur l'advis qu'ils en doivent donner, je feray une recharge de supplication à Sa Grandeur.

Nous sommes parmy le passage des Espagnols, pendant lequel M. le marquis de Lans en avoit donné la charge à M. de Monthoux : mais, sur les remonstrances que ces Messieurs du conseil ont faites, il a revoqué ceste charge, et l'a laissée audit conseil, et nommement à mon frere de Thorens, qui, en qualité de chevalier dudit conseil, et officier de Monseigneur, en a presentement la garde. Voylà nos nouvelles.

La superieure de Saincte-Marie de Moulins m'escrivit il y a quelque tems, que ce n'estoit pas pour aucune incommodité corporelle que la niepce que je luy avois tant recommandée luy sembloit ne devoir pas estre retenuë, ains pour l'extreme adversion qu'elle avoit à tous les exercices de religion, laquelle adversion elle ne vouloit nullement surmonter, ains s'y laissoit tout à

(1) *Voyez* la lettre datée vers le 8 août 1619, page 535.

fait aller. Depuis elle ne m'en a point escrit; et pour moy, j'ay recommandé ceste fille, en sorte qu'à mon advis rien que l'impossibilité ne la fera renvoyer.

J'escris à Madame de Chantal, qui, en ayant apprins plus de particularitez, me les fera sçavoir, affin que si on peut treuver quelque remede, on le fasse. Certes, j'apprehenderois plus cent fois vostre desplaysir que le mien propre; car je suis parfaictement tout dedié à vostre bien-vueillance, et à celle de mademoiselle ma fille, à laquelle je n'escriray pas pour ceste fois, puisque j'ay desjà trop retenu ce porteur, qui devoit partir hyer matin, si j'eusse peu escrire : mais vous croirez tous deux, je vous en supplie, que vous ne sçauriez jamais rencontrer une ame qui vous honnore plus passionnement et constamment que moy, qui suis, Monsieur, vostre tres-humble, etc.

A ma fille Florence mille benedictions.

Je vous supplie, Monsieur, d'asseurer M. Le Fevre que je l'honnore de tout mon cœur, et suis son serviteur; comme aussi de prier M. et Madame de Forax qu'ils me favorisent tousjours de leur bien-vueillance; car d'escrire, il n'y a plus de moyen.

DCXLVI.

S. François de Sales, à une Religieuse de la Visitation.

Le Sainct l'exhorte à l'attention sur elle-mesme.

9 juillet 1620.

Ce m'est tousjours bien de la consolation, ma tres-chere fille, de sçavoir que vostre cœur ne se despart point de ses resolutions, encore que souvent il se relasche à des immortifications; car j'espere qu'à force de s'humilier parmy les signes de son imperfection, il reparera les deffauts qu'elle luy apporte.

Ma tres-chere fille, la condition de vostre esprit requiert que vous en ayez un grand soing, à cause de ceste liberté et promptitude qu'il a, non-seulement à penser et à vouloir, mais à desclarer ses mouvemens.

Or sus, vous l'aurez, je m'asseure, ce soing-là : car vous aspirez de plus en plus à la parfaicte unyon avec Dieu, et ce desir vous pressera d'estre de plus en plus exacte en l'observance des vertus qui sont requises pour le contenter, entre lesquelles la paix, la douceur, l'humilité et l'attention à soy-mesme, tiennent les premiers rangs : et je prie sa divine Majesté, ma tres-chere fille, qu'elle vous comble de sa dilection: et je suis parfaictement vostre, etc.

DCXLVII.

S. François de Sales, à la Mere de Brechard, superieure du monastere de la Visitation de Moulins.

Advis sur des difficultez arrivées pour la fondation du monastere de son Ordre à Nevers. Il faut vouloir Dieu absolument et invariablement : et quant aux moyens de le servir, il les faut vouloir paysiblement et foiblement.

26 juillet 1620.

Je n'avois garde de deviner que ceste difficulté deust jamais arriver pour la fondation de Nevers, ma tres-chere fille; car quelle consequence y a-t-il? Une fille est à Moulins; il faut donc qu'elle et ses moyens y demeurent? Mais ceux qui la font, sont dignes de si grand respect, et ont tant de merite sur vostre mayson, et sur toute la Congregation, et ont tant de bon zele et de pieté, qu'encore qu'à la rigueur elle ne soit pas bien forte, il faut, ce me semble, la faire valoir pour une partie, selon l'advis du Reverend Pere Recteur, qui, comme m'escrit Mademoiselle Du Tertre, estime que la moitié suffira pour commencer la fondation, et l'autre moitié pour bien accommoder la mayson de Moulins.

Reste la difficulté de vostre personne et de celle de ceste chere fille; car je voy aussi la grande affection que M. le marechal de Sainct-Geran (1) et Madame la marechale ont que vous vous arrestiez, et elle aussi, à Moulins. Et faut que je le confesse, que je voy que ceste affaire se prend d'un byais, que j'apprehende de dire mon sentiment, que je fay neantmoins, et dy qu'il seroit à propos que vous, qui avez traitté, et qui estes cogneue, menassiez ma sœur P. Hieronyme à Nevers, et l'y establissiez le mieux que vous pourriez pour le sejour d'un mois ou deux : et quand je dy que vous y allassiez, j'entens aussi parler de Mademoiselle Du Tertre, ma fille, laquelle je sçay estre inseparable avec vous.

Or, je presuppose que ces Messieurs prennent confiance à la parolle que vous leur donnerez de revenir infailliblement, et de ramener Mademoiselle Du Tertre; que s'ils ne le veulent pas, il faudra envoyer ma sœur P. Hieronyme, avec deux ou trois qu'elle choysiroit, et faire le mieux qu'on pourroit, pourveu qu'on fist le partage sus escrit; car ma sœur P. Hieronyme a

(1) Jean-François de La Guiche, comte de La Palisse, sieur de Saint-Géran, chevalier des ordres du roi, maréchal de France et gouverneur du Bourbonnais.

assez de courage et de capacité de bien faire, moyennant la grace de Dieu, pour reüssir en ceste entreprinse.

Je vous asseure, ma tres-chere fille, que ceste difficulté ne m'a point tant fasché, que pour le desplaysir que je sçay que vous en avez eu, sur le subjet duquel il faut que je vous die que vous lisiez un peu le chapitre de la patience de Philotée où vous verrez que la picqueure des mousches à miel est plus douloureuse que celles des autres mousches. Les entreprinses que les amys font sur nostre liberté sont merveilleusement fascheuses; mais enfin il les faut supporter, puis porter, et enfin aymer comme de cheres contradictions.

Certes, il ne faut vouloir que Dieu absolument, invariablement, inviolablement; mais les moyens de le servir, il ne les faut vouloir que doucement et foiblement, affin que si on nous empesche en l'emploite (1) d'iceux, nous ne soyons pas grandement secouez. Il faut peu vouloir, et petitement tout ce qui n'est pas Dieu. Or sus, prenez courage : si le Pere Recteur et moy sommes creus, selon ce que j'ay dit cy-dessus, tout n'en ira que mieux. Vous souvenez-vous de la fondation de ceste mayson d'icy? Elle fut faite comme celle du monde, de rien du tout, et maintenant on a despensé pres de seize mille ducatons (2) és bastimens, et jamais fille n'en bailla mille que ma sœur Fabre.

Nevers sera une mayson beniste, et sa fondation ferme et solide, puisqu'elle a esté agitée. Mais si d'aventure ces Messieurs de Moulins ne vouloient pas entendre au party duquel le Pere Recteur et moy sommes d'advis, que feroit-on? O certes, je ne me puis pas imaginer cela : mais en cas, il faudroit avoir bien soing de nostre sœur P. Hieronyme et de sa compaignie, et advertir nostre Mere, qui peut-estre a quelque autre fondation par les mains, où elle pourroit estre employée. Si moins, on nous la renverra quand le tems sera un peu plus propre.

Et en tous evenemens il faut demeurer en paix dans la volonté de Dieu, pour laquelle la nostre est faite. Je saluë de tout mon cœur ceste chere sœur P. Hieronyme, et la sœur Françoise-Jacqueline, et toutes nos cheres sœurs.

En somme, bien-heureux sont ceux qui ne font pas leurs volontéz en terre; car Dieu la fera là-haut au ciel. Je suis infiniment vostre, ma tres-chere fille, et vous souhaitte mille benedictions. Saluez, je vous supplie, le Reverend Pere Recteur.

(1) Emploi ou acquisition.
(2) Plus de 100,000 francs, le ducaton valant 6 fr 70 c.

DCXLVIII.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Il parle de la fondation d'Orleans, de l'eslection d'une Assistante. On peut recevoir une fille qui lutte avec la grace contre son mauvais caractere. Du formulaire de la profession. Amitié du Saint pour diverses personnes. Protection d'une fille contre son pere.

CESTE commodité d'escrire vous semblera grande, ma veritablement et uniquement tres-chere Mere, et neantmoins elle ne l'est pas; car il m'a fallu faire tant de despenses et escrire à tant de prelats pour Lyon, Nevers, Orleans, Clermont, qu'il me faut bien haster pour vous rendre mon devoir, ma tres-chere Mere, je dy, selon que je le puis rendre. Voyla donq nos Sœurs qui s'en vont, et si je ne me trompe, elles sont toutes fort bonnes et de bonne observance, et nostre sœur Cl. Agnes (1) a si bien fait icy, que, comme je croy, elle fera encore mieux là. Nous avons pensé de vous envoyer ma sœur Marie-Gasparde d'Avise, pour vous accompaigner à vostre retour, qui sera quand vous le jugerez à propos, si rien ne presse du costé de Turin. Ma sœur Françoise-Marguerite est demeurée assistante par eslection et consentement des deux tiers des voix; ma sœur M. Magdeleine en eut plusieurs, et sans consideration à mon advis, puisqu'elle n'est encore point du monastere, ains seulement de la Congregation, ayant encore demandé terme, pour achever ses affaires. Ma sœur M. Adrienne en eut aussi quelques-unes. Mais enfin Dieu voulut que ce fust ma sœur Françoise-Marguerite et il veut tousjours le mieux, car c'est une bonne femme, sage, constante, et veritable servante de N. S., un peu seiche et froide de visage, mais bonne de cœur, courte en parolles, mais moëlleuse. Nous ne faysons guere de prefaces elle et moy, ny d'appendices non plus.

Mais il faut que je vous die que nostre sœur Per. Marie est une fille tout à fait admirable, en parolles, en maintien, en affection, car tout cela respire la vertu et pieté.

Je suis tout à fait de vostre advis et de celuy de nostre bon P. Binet pour ma sœur M. Radegonde. Qu'une fille soit de tant mauvais naturel qu'on voudra, mais quand elle agit en ses essentiels deportemens par la grace et non par la nature, selon la grace et non selon la nature, elle est digne d'estre recueillie avec amour et respect comme temple du Sainct-Esprit, loup par nature, mais brebis par grace.

(1) Joly de La Roche.

O ma Mere, je crains souverainement la prudence naturelle, au discernement des choses de la grace. Et si la prudence du serpent n'est destrempée en la simplicité de la colombe du Sainct-Esprit, elle est tout à fait veneneuse. Mon Dieu! que nostre grande fille est admirable! elle a regardé ma lettre d'un byais, duquel je ne l'ay pas escrit. Il n'y a remede; et ma lettre et la sienne sont escrites. Si jamais nous nous revoyons, vous les confronterez et verrez qui a le tort. Mais tousjours ayme-je ceste fille et ne crains nullement ses esmotions de descouragement; car apres tout cela, Dieu, qui a voulu que je luy sois ce que je luy suis, luy seul fera qu'elle n'en doubtera jamais, ou si elle en doubte ce ne sera que par secousses, et comme par maniere de tentation.

Vous recevrez les formulaires de la reception des novices à la profession et des pretendentes à l'habit. Je croy qu'il n'y a rien à dire par rayson. J'admire ces bons Peres qui croyent qu'on doive adjouster que l'on fait vœu aux Superieurs. S'ils voyoient la profession des Benedictins, qui est la profession des plus anciens et peuplez monasteres, ils auroient donq bien à discourir, car il n'y est fait mention quelconque ny des Superieurs ny des vœux de chasteté, pauvreté et obeyssance, ains seulement de stabilité au monastere et de la conversion des mœurs selon la regle de Sainct Benoist. Qui promet l'obeyssance selon les Constitutions de Saincte Marie promet l'obeyssance et l'observance des vœux à l'Eglise et aux Superieurs de la Congregation ou monastere. En somme, il faut demeurer en paix. Car qui voudra meshuy ouyr tout ce qui se dira aura fort à faire. Veritablement M. la presidente de Herce est ma tres-chere fille et commere, et tout aymable devant Dieu et les hommes. Je luy escris, et la rayson mesme vouloit bien que je luy eusse plus tost rendu ce devoir. Je vous supplie de l'aymer cherement encore pour l'amour de moy, qui voudrois que tous les gens de bien l'affectionnassent parfaictement.

Madame la comtesse de Fiesque est une des dames que j'honnore le plus en ce monde; et je sens encore avec suavité l'odeur de sa pieté et vertu, que je receus en deux seules fois que je la vis chez le bon Monsieur de Montelon, et chez Madame de Guise, et m'estimerois grandement favorisé si je pouvois luy rendre quelque digne service; son ame est bien appellée de Dieu, et je croy qu'elle correspondra heureusement.

Qu'est-il besoin de vous dire, ny de l'honneur que je porte à nostre chere M. de Villesain, ny de l'affection que j'ay pour

sa pieté? Car vous le savez bien, et si je puis gaigner un moment, je luy escriray et à M. son mary, qui m'a fait l'honneur de m'escrire. Mais si je ne puis, faites-luy bien mes honneurs et ne craignez point d'en trop dire, car les parolles de qui que ce soit n'esgaleront pas ce que j'en sens. Et donnez encore, je vous supplie, la bonne et saincte joye à Madame Hamelot, de son heureux accouchement. Ses consolations seront tousjours les miennes, puisqu'en toute verité mon ame la cherit tres-singulierement. M. de Frouville sçayt bien qu'elle est tout à fait ma chere fille : elle a, je m'asseure, sa response.

Je vous supplie de saluër cherement Mademoisslle de Puipeyroux et de la prier qu'elle asseure M. de Crevant et M. de Verton, et la bonne M. Amory qu'en verité je conserve soigneusement une memoire continuelle du devoir que mon cœur a de leurs ames, que je cheris parfaictement. Ma Mere, nous avons eu ces huicts jours entiers nostre tres-aymable Monseigneur de Belley, qui a fait des merveilleusement devotes exhortations, et mesme le jour de la Visitation. Ce m'a esté une consolation extreme de le voir et savourer la veritable bonté de son esprit. Je n'ay point de nouvelles de mon frere de Boissy dés il y a trois sepmaines : il attend la venuë du P. D. Juste qui peut-estre arrivera aujourd'huy; mais je ne sçay s'il amenera la tres-bonne fille la signora Genovefa, que mon frere m'a escrit il y a quelque tems avoir demandé son congé aux Princes pour venir, impatiente de voir que l'on differe tant l'erection du monastere de Turin. C'est une fille comme mon frere m'escrit, tout à fait genereuse et saincte.

Il est vray, j'ay prié nos sœurs de garder ceste grande Peronne, esperant que si les projects de la reformation de plusieurs monasteres en ce pays reüssit, je pourray treuver quelque moyen de la faire retirer, et oster de l'esminent peril d'estre perdue auquel elle seroit, si on la renvoyoit à son pere, qui ne menace de rien moins que l'envoyer parmy les huguenots et qui est homme si horrible, que puisqu'il le dit, on ne luy fait pas tort d'en doubter et le craindre. On fait beaucoup de choses pour sauver une ame, et je n'apprens pas que celle-cy fasse de si grans maux que pour cela on ne puisse luy faire la charité. Et croyez-moy, ma tres-chere Mere, quand j'importune, il faut que je me sois premierement fort importuné moy-mesme. Je treuveray, Dieu aydant, quelque retraitte pour ceste fille, avec un peu de loysir. Et cependant, n'ayant pas l'habit, on n'en peut pas faire grande consequence.

DCXLIX.

S. François de Sales, à Madame de Chantal.

Esloge de l'institut de la Visitation et des vertus des Religieuses. — Prelats persécutez, dignes de respect.

Ma tres-chere Mere, Dieu, qui a disposé de nos ames pour n'en faire qu'une en sa dilection, soit à jamais beny. Je saluë vostre cœur, qui m'est plus precieux que le mien propre. Hé! que je desire que nostre vie ne vive pas en nous, mais en la vie de Jesus-Christ Nostre-Seigneur! Et que puis-je desirer de mieux pour nostre cœur.

Pour la grande fille, je luy escriray au premier jour, car je voy bien que nous sommes en une sayson, en laquelle il faut que les Peres commencent à faire leur paix. Helas! il est pourtant vray que mon cœur n'a point de tort : car j'escrivis innocemment et tout à fait sans fiel, quoyqu'avec un peu de liberté, et contre le sentiment de ceste fille. La hayne irreconciliable que j'ay aux procez, aux contentions et aux tracas, me fit escrire ainsy. J'appreuve grandement que vous luy donniez la somme qu'elle desire, puisque cela est plus conforme à la douceur, que Nostre-Seigneur enseigne à ses enfans. Enfin la paix est une saincte marchandise, qui merite d'estre acheptée cherement.

Ouy, je dy qu'il faut tenir bon dans l'enclos de nos Regles et de nostre Institut : car Dieu ne l'a pas produict pour neant, ny ne l'a pas fait desirer en tant de lieux pour estre changé. L'edification que les Maysons donnent tous les jours, fait foy de l'intention du Sainct-Esprit : car c'est merveille, combien la reputations de la vie devote s'aggrandit par la communication de nos Sœurs, lesquelles je voy aussi proffiter tous les jours, et devenir plus affectionnées à la pureté et sainctеté de vie. Je fus une heure et demye au parloir : je vis trois de nos Sœurs, et je fus fort consolé de voir comme la vraye lumiere leur fait voir la verité des grandes et profondes maximes de la perfection, qui plus, qui moins; mais toutes, à mon advis, advancées : et plusieurs dames estrangeres qui les ont veuës, s'en sont allées les larmes aux yeux, et avec des gousts extremes.

Ma tres-chere Mere, je saluë vostre cœur de tout le mien, qui est tres-parfaictement et irrevocablement vostre en Nostre-Seigneur, nostre unique amour. Je saluë toutes nos Sœurs, et vous supplie de saluer tres-humblement Monseigneur nostre Archevesque, que je ne puis assez dignement honnorer à mon gré depuis qu'il a esté persecuté à la façon des anciens evesques de l'Eglise. Je voudrois bien luy pouvoir manifester le sentiment

d'honneur et de respect que j'ay pour luy. Je suis de plus en plus, ma tres-chere Mere, tout uniquement vostre en Nostre-Seigneur. Dieu soit beuy. — FRANÇOIS, Ev. de Geneve.

DCL.

S. François de Sales, à Mademoiselle Du Tertre, à Saincte-Marie, à Moulins.

Le Sainct la prie de le justifier du soupçon qu'il luy eust conseillé de donner son bien pour la fondation d'un nouveau monastere de Saincte-Marie à Nevers, où elle se vouloit donner à Dieu, au prejudice de celuy de Moulins. Il l'engage à donner moitié à l'un et moitié à l'autre, et luy laisse le choix de celuy qu'elle voudroit des deux pour sa demeure.

27 juillet 1620.

JE croy fort seurement, ma tres-chere fille, que vous tesmoignerez partout en faveur de la verité, que, par mille desirs que j'ay eus de rendre du service et de la consolation à vostre ame, je ne me suis jamais meslé de sçavoir quels estoient vos moyens temporels, ny ne vous ay jamais incitée de les employer pour la mayson de Saincte-Marie; que vous avez engagé vostre ame pour la fondation d'un monastere à Nevers, ç'a esté tout à fait sans m'en communiquer, sinon apres que vous en eustes contracté la saincte obligation.

Certes, je ne voudrois nullement estre en estime d'un homme qui attire l'argent et l'or, non pas mesme pour les œuvres pies; car je ne suis pas appellé à cela. Je ne sçay donc comment on a peu penser que je vous aye addressée à Moulins en consideration des commoditez que vous avez, et que ce soit injustice de les divertir ailleurs. Mais il me suffit de vous avoir dit ces quatre parolles pour justifier le consentement que j'avois donné à vostre dessein pour Nevers : en quoy il me semble que je n'ay rien commis digne de censeure.

Or maintenant, ma tres-chere fille, je voy les ardens desirs de M. le marechal et de Madame la marechale de Sainct-Geran, et encore de M. de Paliere et de Monsieur de la ville de Moulins, dont le zele est digne de mille louanges, et le vostre de toute sorte de respect. Si vous n'estiez pas obligée par vœu, j'aurois bientost donné mon advis; mais la consideration de vostre vœu me fait adherer au conseil du Reverend Pere Recteur, qui porte, comme vous m'escrivez, que vous fassiez l'un, et ne laissiez pas l'autre, puisque, comme il est presupposé, il y a suffisamment pour ayder puissamment la fondation de la mayson de Nevers, et pour appuyer et secourir celle de Moulins, en quoy vostre conscience demeurera dans son accoisé (1) sur la plus grande gloire

(1) Dans sa paix.

de Dieu, qui reviendra de ce partage, par le moyen duquel vous servirez Dieu au monastere dans lequel vous demeurerez, en vostre propre personne et par vos propres actions; et en celuy où vous ne serez pas, en la personne des sœurs qui, par vos moyens, y seront assemblées.

Voilà tout ce que je vous puis dire, ma tres-chere fille : je demeure au reste plein d'une saincte satisfaction; et s'il m'est permis de le dire, tout glorieux de quoy on m'estime si fort que vous fassiez des merveilles en pieté; et d'autant plus que c'est Madame la marechale de Sainct-Geran, qui est, graces à Dieu, sçavante en ce sainct mestier : car je croy que vous ne doubtez pas que la tres-sincere et immuable dilection que Nostre-Seigneur m'a donnée pour vostre ame, ne me fasse aymer, cherir et sentir tres-passionnement vostre establissement et progrez au sainct service de sa divine Majesté. Continuez, ma tres-chere fille, croissez tous les jours en humilité d'un cœur pur, et recommandez souvent à ceste celeste Bonté celuy qui vous recommande incessamment à elle, et qui est à jamais, ma tres-chere fille, vostre, etc.

DCLI.

Madame de Chantal, à S. François de Sales.

Elle prie le Sainct de consoler l'Archevesque de Bourges, de ce qu'on le retiroit de son archevesché.

Mon tres-unique Pere, priez bien Dieu pour Monseigneur de Bourges, et faites prier nos Sœurs. Je croy que cest orage se convertira à la gloire de Dieu : cela n'est rien en comparayson de la passion de Nostre-Seigneur. Je supplie sa divine Majesté de luy donner tout ce qui sera à sa gloire, à laquelle j'ay consacré tout moy-mesme. Son medecin demeura mort, quand on luy vint dire ce changement que l'on avoit fait de l'archevesché de Monseigneur de Bourges avec Monseigneur N. Il ne se peut dire l'affection que tous ceux de Bourges portent à nostre bon archevesque, qui a ressenti ce coup, mais dans sa bonté ordinaire. Vous le cognoissez, croyez que cela fera bien du tort aux pauvres et à beaucoup de maysons religieuses, où il faysoit de grandes charitez. Nos Sœurs en avoient leur bonne part; car il les ayme fort, et leur faysoit beaucoup de bien. Si vous pouvez luy escrire un mot sur ce subjet, cela le consolera tout à fait. Le doux Jesus remplisse nostre cœur de l'amour tres-pur du sien, et nous fasse eternellement reposer en luy. *Amen.*

DCLII.

S. François de Sales, à Madame de Chantal, à Paris.

Le Sainct luy parle de diverses affaires temporelles et spirituelles.

7 aoust 1620.

Si celuy qui doit porter ces lettres, part, comme il dit, demain de grand matin, certes, ma pauvre tres-chere Mere, il n'y a pas moyen de vous envoyer les Constitutions, jusqu'à la sepmaine suivante : car il faut que je les revoye, ayant desjà dés le commencement treuvé des fautes en l'escriture. Or, je vous les envoyeray, ou par ceste commodité, si le porteur retarde un jour de plus, ou par la fine premiere qui se presentera, laquelle sera bientost. Or, ce sera à vous de voir si on les fera imprimer à Paris ou à Lyon.

De Rome, je n'ay encore nulles nouvelles : dés le despart de M. Michel, j'en attens tous les jours; mais les choses iront avec tant de tardivité, que si je me croyois moy-mesme, je ferois ce que ceux qui y sont, et qui entendent les affaires, disent de nous, et particulierement de moy : nous importunons à force de demander des choses que nous pouvons faire, sans les demander; et neantmoins, puisque nous les demandons, il faut souffrir de ne les point avoir, que sous les conditions ordinaires de ceux qui les expedient. Or sus, puisque toutesfois nous sommes en ce train, nous ne devons rien oublier pour obtenir, et nous n'oublierons rien, Dieu aydant.

Je suis bien marry de quoy nostre fille a perdu son fils, et ne laisse pas d'esperer qu'elle portera plus heureusement ceux que Dieu luy donnera cy apres.

Quand il sera tems de vous envoyer un ecclesiastique pour vous accompaigner au retour, vous m'advertirez, et je vous envoyeray ou M. Michel, M. Rolland, qui a une affaire par delà, laquelle il pourra peut-estre bien faire en ce tems-là, et vous servira bien au voyage pour tout le tems que vous desireriez, puisqu'il n'est plus chanoine de Nostre-Dame, ayant quitté ceste place pour avoir plus de commodité de faire ce que je desirerois de luy : mais il ne faut point encore faire bruict de cecy.

Nous attendons le Reverend Pere Juste pour Sainct-Laurent, et nous sçaurons ce que l'on devra attendre du monastere de Turin, et en cas qu'on y aille, ou du moins sitost, on pourra laisser nostre grande fille à Montferrand, ou l'employer ailleurs, s'il se treuve expedient.

Ces deux grandes filles de Montferrand et d'Orleans sont un

peu de l'humeur de leur pere; elles sont un peu penchantes, à la condescendance, et complaysantes au parloir; mais il sera aysé de les moderer en bonne partie, car du tout il n'y a pas moyen. M. de Chalcedoine m'a corrigé de ce costé-là, et nous vivons avec plus de regle. Mais il m'eschappe tousjours de faire quelque faute; et, bien que ce soit peu, neantmoins, mes vieilles habitudes m'estant imputées, on me compte une faute pour trois.

Ma tres-chere Mere, si vous cognoissiez qu'il fust plus utile que vous demeurassiez là encore quelque tems, quoyque mes sens y respugnent, ne laissez pas d'y demeurer doucement. Car je me plays à gourmander cest homme exterieur, et j'appelle homme exterieur mon esprit mesme, en tant qu'il suit ses inclinations naturelles. Or, je dy cecy, pour ce que vous me dites dans vostre derniere lettre.

Sitost que nous aurons des nouvelles de Dijon, je vous en advertiray, et je me doubte que ce sera pour une mayson, parce que le Pere Arviset, jesuite, me dit à Lyon que cela se traittoit encore.

J'ay receu vostre lettre, et je treuve que nostre Monseigneur l'Archevesque est fort bien recompensé; Dieu veüille que les habitans de Bourges le soient aussi, et je l'espere, puisque celuy qui succede est si capable, et homme de bien; mais je ne sçay si c'est le penitencier de Bourges ou celuy de Paris. Je vous supplie, ma chere Mere, de bien cherement saluër ce cher archevesque, qui sera tousjours mon archevesque, nonobstant qu'il quitte son archevesché, et que j'en aye un autre à venir. Je suis, ma tres-chere Mere, et suis tousjours plus entierement, plus invariablement, et plus parfaictement vostre, et tousjours plus incomparablement.

Je suis de l'advis du P. Binet, pour nostre sœur de Goufier, et neantmoins je voudrois bien regaigner son cœur; car il me semble qu'elle n'en treuvera pas un qui soit plus pour elle que le mien, et il n'est pas bon d'abandonner les amitiez que Dieu seul nous avoit données; et je me souviens tousjours que ceste fille couroit un jour si justement à la dilection de Dieu et despoüillement de soy-mesme, que je suis tout estonné de voir qu'elle se soit revestue derechef d'elle-mesme, et si fortement. Oh! plust à Dieu que jamais elle ne fust partie d'icy; Dieu eust bien treuvé d'autres moyens pour eriger la mayson de Moulins et de Paris. Toutesfois je me reprens, et dy que Dieu a tout bien fait et a tout bien permis, et j'espere que comme sans nous il nous avoit donné ceste fille, sans nous aussi il nous la redonnera, si tel est son bon playsir; mais de l'inviter à revenir, il ne le faut

pas faire, si Dieu ne nous fait expressement cognoistre qu'il le veüille; il luy faut laisser faire ce coup purement à luy, selon sa divine providence.

Helas! je pourrois escrire à ma tousjours plus chere fille M. de Port-Royal, et il n'y a pas moyen, non plus que de vous envoyer les Constitutions : ce sera au premier jour. Oh! que j'ay le cœur affligé sur la nouvelle du trespas de M. de Termes!

DCLIII.

S. François de Sales, à Mademoiselle de Frouville, à Saincte-Marie, à Paris.

Le Sainct la felicite sur sa fidelité à la grace; il luy fait voir que ce que l'on perd en quittant le monde est fort peu de chose, et que ce que Dieu nous donne en eschange est tres-grand. Il l'encourage en luy faisant envisager la protection de Dieu.

Annessy, 9 aoust 1620.

Ce m'est une douceur nompareille, ma tres-chere fille, de voir l'operation celeste que le Sainct-Esprit a faite en vostre cœur, en vostre si forte et genereuse resolution de vous retirer du monde. Oh! que vous fistes sagement suivant la sagesse surnaturelle, ma tres-chere fille! car ainsi estoit-il en l'Evangile de la feste qu'on celebroit, que Nostre-Dame s'en alla tout hastivement droict dans les monts de Juda. Ceste promptitude de faire la volonté de Dieu est un grand moyen d'attirer de grandes et puissantes graces, pour la suitte et accomplissement de toute bonne œuvre; et vous voyez, ma tres-chere fille, qu'apres la rude secousse que vostre cœur sentit, quand de vive force il se desprint de ses sentimens, humeurs et inclinations, pour suivre l'attraict superieur, enfin vous voilà toute consolée et accoisée dans le bien-heureux buisson que vous avez choysi pour chanter à jamais la gloire du Sauveur et Createur de vostre ame.

Or, relevez, ma tres-chere fille, relevez souvent vos pensées à ceste eternelle consolation que vous aurez au ciel, d'avoir fait ce que vous avez fait : ce n'est rien, certes (et je voy bien que vous le croyez ainsi), ce n'est tout à fait rien en comparayson de vostre devoir, et de ces immortelles recompenses que Dieu vous a preparées. Car que sont toutes ces choses que nous mesprisons et quittons pour Dieu? En somme, ce ne sont que des chetifs petits momens de libertez mille fois plus subjettes que l'esclavage mesme; des inquiettudes perpetuelles, et des pretentions vaines, inconstantes, incapables d'estre jamais assou-

vies, qui eussent agité nos esprits de mille sollicitudes et empressemens inutiles, et ce pour des miserables jours, si incertains, et courts, et mauvais.

Mais neantmoins il a pleu ainsi à Dieu, que qui quitte ces neans et vains amusemens de momens, gaigne en contre-eschange une gloire d'eternelle felicité, en laquelle ceste seule consideration d'avoir voulu aymer Dieu de tout nostre cœur, et d'avoir gaigné un seul petit grade d'amour eternel de plus, nous abysmera de contentement.

En verité, ma tres-chere fille, je n'avois garde de vous dire : Foulez aux pieds vos sentimens, vos deffiances, vos craintes, vos adversions, si je n'eusse eu la confiance en la bonté de l'Espoux celeste, qu'il vous donneroit la force et le courage de soustenir le parti de l'inspiration et de la rayson contre celuy de la nature et de l'adversion.

Mais, ma tres-chere fille, il faut que je vous die que vous voylà doucement toute morte au monde, et le monde tout mort en vous. C'est une partie de l'holocauste ; il en reste encore deux : l'une est d'escorcher la victime, despoüllant vostre cœur de soy-mesme, coupant et tranchant toutes ces menues impressions que la nature et le monde vous donnent; et l'autre, de brusler et reduire en cendres vostre amour-propre, et convertir tout en flammes d'amour celeste vostre chere ame.

Or, ma fille certes toute tres-chere, cela ne se fait pas en un jour; et celuy qui vous a fait la grace de faire le premier coup, fera luy-mesme avec vous les autres deux; et parce que sa main est toute paternelle, ou il le fera insensiblement, ou, s'il vous le fait sentir, il vous donnera la constance, ains la joye qu'il donna au sainct duquel nous faysons la feste, sur le grille (1). C'est pourquoy vous ne devez point apprehender : *Qui vous a donné la volonté, il vous donnera l'accomplissement : soyez seulement fidelle en peu de choses, et il vous establira sur beaucoup de choses.*

Vous me promettez, ma tres-chere fille, que si on vous le permet, vous m'escrirez toutes les rencontres de vostre heureuse retraitte; et je vous promets qu'on vous le permettra, et que je recevray ce recit avec un extreme amour. Dieu soit à jamais beny, loüé et glorifié, ma tres-chere fille, et suis en luy et pour luy, tres-singulierement, vostre tres-humble, etc.

P. S. Le bon oncle chartreux sera bien consolé quand il sçaura que vous estes (religieuse).

(1) S. Laurent.

TABLE DES MATIERES

CONTENUES DANS LE TOME SEPTIESME.

LETTRES.

DEUXIESME PARTIE. — L'EVESQUE (*suite*).

Pages.

202. S. François tesmoigne à M. Deshayes le desir qu'il a et l'impuissance où il se treuve de prescher le Caresme à Paris, par suite d'un soupçon du duc de Savoye. — Réimpression de son ouvrage *de la Croix* et de son livre *de l'Amour de Dieu*..... 3
203. — donne cognoissance au marquis de Lans, gouverneur de la Savoye, des mouvemens des trouppes dans le pays de Gex... 5
204. — à Monseigneur de Belley : sur la renonciation à la dignité episcopale..... 6
205. — à S. A. le duc de Savoye : sur l'unyon du prieuré du Sainct-Sepulcre d'Annecy au Chapitre de l'eglise cathedrale..... 8
206. — à un amy : il se plaint de ne pouvoir s'adonner à l'estude.. 9
207. — à l'evesque de Montpellier : il s'excuse de ne pouvoir prescher à Toulouse..... 10
208. — au duc de Savoye : sur l'establissement des PP. Barnabites à Annecy..... 11
209. — felicite Monseigneur Hildebrand-Josse, evesque de Sion, sur sa promotion, et luy fait mille offres de service et d'amitié.... 11
210. — promet à l'evesque de Sion d'aller le treuver un jour qu'il luy marquera pour le consacrer evesque..... 14
211. — tesmoigne à Monseigneur Gisbert, evesque de Bois-le-Duc, le desir d'entretenir avec luy un commerce d'amitié par lettres. 15
212. — au duc de Savoye : tesmoignage de satisfaction, pour l'establissement des Chartreux dans son diocese..... 18
213. — au mesme : sur l'establissement des PP. Barnabites à Annecy..... 19
214. — remercie le roy Louis XIII pour une aumosne qu'il avoit faite à l'eglise de Gex..... 20
215. — au mesme : il le remercie pour une gratification donnée pour la reparation de quelques eglises du bailliage de Gex..... 20
216. — au comte de Tornon : sur le duc de Nemours, et la reimpression de l'*Introduction à la vie devote*..... 21
217. — encourage l'evesque de Belley à soustenir les procez pour la conservation des biens et des libertez ecclesiastiques, et luy recommande les interests de son diocese aux Etats de Bourgogne..... 22
218. — previent le comte de Tornon du voyage qu'il doit faire pour le sacre de l'evesque de Sion..... 23

Pages.

219. S. François previent le marquis de Lans des efforts que fait le gouverneur de Milan, pour attirer le pays de Valey au party de l'Espagne 24
220. — explique au Prince-Cardinal de Savoye la disparution des pieces relatives à la canonisation du B. Amedée..... 26
221. — se plaint, au president du Parlement de Bourgogne, qui refusoient la dixme à son Chapitre de Geneve..... 27
222. — recommande au duc de Savoye les habitans de la ville d'Annecy..... 28
223. — à M. Deshayes, sur les nouvelles tentatives que l'on fait pour l'attirer en France; opposition; détail sur le fils de son amy; le duc de Savoye et les Espagnols..... 29
224. — à l'empereur Mathias : il s'excuse de ne pouvoir assister à la diete de Ratisbonne..... 31
225. — au curé de Gex : conseils sur les maryages mixtes..... 32
226. — instruit le prince de Piedmont du bien que doit procurer aux peuples de Thonon et des environs l'establissement des PP. Barnabites dans ceste ville; vœux pour la canonisation du B. Amedée..... 33
227. — annonce à son frere, Jean-François de Sales, qu'il l'a choysi pour estre son grand-vicaire..... 33
228. — au duc de Savoye : il recommande M. de Coursier, ecclesiastique qui a renoncé à l'heresie..... 35
229. — au mesme : il luy recommande de favoriser l'introduction de l'art de faire de la soye dans le pays de Chablais..... 36
230. — au mesme : il s'excuse de n'avoir pas pourveu M. de Chatellard du benefice que le prince desiroit qu'on luy conferast..... 36
231. — à un gentil-homme de la Cour : envoy d'une lettre pour Son Altesse..... 37
232. — au duc de Savoye : sur les entretiens qu'il a eus avec l'Archevesque de Lyon..... 38
233. — rend compte, au marquis de Lans, de tout ce qui s'estoit passé entre l'Archevesque de Lyon et luy, lors de la visite de ce dernier..... 39
234. — au duc de Savoye : sur le fruict spirituel que les PP. Barnabites ont recueilly à Annecy, et sur l'union à leur couvent des prieurez de Silingre et de Saincte-Clair..... 41
235. — à un evesque : réconciliation de deux personnes auxquelles ce prelat s'interessoit; il attribue le succez au respect qu'elles avoient pour ce mesme prelat..... 42
236. — à une dame : il s'excuse de ne pouvoir respondre par l'occasion que d'une maniere tres-succincte; plusieurs nouvelles; recherche d'un predicateur pour Rumilly..... 43
237. Project de S. François pour la conversion des heretiques à la foy catholique..... 43
238. S. François de Sales remercie le cardinal Frederic Borromée pour les reliques de S. Charles; la gloire de ce sainct se respand en Savoye et en France; son esloge prononcé par l'archevesque de Lyon; miracles operés par ses reliques..... 51
239. — recommande à Son Excellence M. Nouvelet..... 53
240. — asseure le P. D. Juste Guerini qu'il sollicitera, en faveur des Barnabites, la protection des princes de Savoye..... 54
241. — tesmoigne sa joye au Prince-Cardinal de Savoye à l'occasion de la canonisation du duc Amedée..... 54

Pages.

242. S. François recommande au duc de Savoye les affaires des Barnabites..... 55
243. — au mesme : sur le mesme subjet..... 56
244. — au mesme : il recommande les habitants de la Savoye, et tesmoigne sa recognoissance pour l'introduction de l'industrie de la soye..... 57
245. — parle à un gentil-homme de la Cour des entretiens qu'il a eus avec les evesques qui vont le visiter : il le prie de le proteger aupres de S. A. contre les calomnieuses accusations..... 57
246. — au duc de Savoye : sur le prieuré de Contamine pour la dotation des PP. Barnabites de Thonon..... 59
247. — presente au prince du Piedmont un homme qui desire proposer quelque dessein pour Geneve..... 59
248. — au duc de Savoye : sur le mesme subjet..... 60
249. — au prince du Piedmont : sur l'introduction des PP. de l'Oratoire dans la saincte mayson de N.-D. de Compassion, pour empescher la decadence, et leur establissement à Rumilly..... 60
250. — supplie le duc de Savoye de s'informer du president Lescheraine des abus qui se sont introduicts dans la saincte mayson de Thonon..... 61
251. — offre au duc de Savoye le *Traitté de l'Amour de Dieu*..... 62
252. — entretient le comte Vibo d'une affaire qui a esté portée en Cour de Rome, et pour laquelle il demande l'assistance de Son Altesse..... 62
253. — prie le secrétaire du duc de Savoye de luy expedier une lettre de recommandation pour le vice-legat d'Avignon, au subjet de quelques bourses dans le college de Savoye en ceste ville, auxquelles son Chapitre et luy avoient droict de nommer, et qu'on leur contestoit..... 63
254. — au duc de Savoye : sur la resignation du clergé aux ordres de Son Altesse..... 63
255. — intercede le duc de Savoye en faveur des religieux de l'abbaye de Talloyres..... 64
256. — supplie le duc de Savoye d'appuyer de son authorité le college d'Annecy, fondé à Avignon..... 64
257. — implore l'assistance de M. Boschi pour obtenir, en faveur du couvent de Saincte-Claire, le payement de 300 ducatons assignez par S. A..... 65
258. — au duc de Savoye : sur les remerciemens que les PP. Barnabites luy rendent pour leur establissement dans le Chablais. 65
259. — recommande un gentilhomme au pape Paul V..... 66
260. — au duc de Savoye : sur les promesses de maryage faites par les fils du vivant de leurs peres..... 67
261. — au mesme : il luy recommande la ville d'Annecy, pour la continuation de ses privileges..... 69
262. — au mesme : il le supplie de luy accorder l'authorisation de prescher de nouveau le Caresme à Grenoble..... 69
263. — au prince du Piedmont : sur un prestre qui suivoit habituellement l'armée, quoique doyen de Salanche..... 69
264. — au duc de Savoye : sur un agent de la Ste maison de Thonon. 70
265. — aux PP. Barnabites du Chapitre general convoqué à Milan : sur l'amplyation de leurs colleges dans la Savoye..... 71
266. — à M. Milletet : il luy recommande le bon droict de son eglise, et le previent qu'il doit prescher le Caresme à Grenoble..... 72

Pages.

321. S. François recommande à M. de Tardy les religieux et les habitans de Six, qui ont un procez à soustenir devant le Senat.... 137
322. — remercie le cardinal Frederic Borromeo, pour l'envoy des reliques de S. Charles Borromée 138
323. — prie le P. general de la Congregation de Sainct-Paul de luy renvoyer les PP. qui vont celebrer le Chapitre 139
324. — au duc de Savoye : sur le dessein d'employer les prebendes vacantes de Contamine à l'establissement des lectures de theologie 140
325. — propose à un gentil-homme, son amy, de faire nommer le prieur de Mesme aumosnier de Madame la princesse de Piedmont 140
326. — au prince du Piedmont : sur le project de se faire des partisans des habitans de Geneve par les voies de la douceur..... 143
327. — au duc de Savoye : il lui recommande un homme qui offre les moyens d'extirper l'heresie..... 144
328. — à la comtesse de Tornon : il luy parle de M. Nicolas Nacot, qui ne veut pas se sousmettre à son authorité..... 144
329. — au duc de Savoye : sur l'unyon du prieuré de Chindrieu à la cure de Rumilly pour y establir les Peres de l'Oratoire 146
330. — à son frere : il luy renvoye une lettre d'un amy commun, qu'il avoit ouverte et leue sans y prendre garde; il desplore le mal-heur de cest amy, qui s'estoit fait calviniste 147
331. — s'entretient avec le president Fabre de plusieurs affaires de son diocese, et des differentes personnes de leur cognoissance mutuelle 149
332. — tesmoigne à son frere la peyne qu'il a de ne pouvoir le posseder à cause du mauvais temps..... 150
333. — au duc de Savoye : sur l'extreme misere de la saincte mayson de N.-D. de Thonon, et sur les moyens d'y porter remede 152
334. — au prince du Piedmont : il luy respond relativement à l'envoy qu'il fit du *Memorial sur la restauration de la discipline ecclesiastique en Savoye*..... 153
335. — à M. Caron : sur le mesme subjet 154
336. — à un gentil-homme de la cour de S. A. : sur le desir qu'il a de faire donner à M. de Valbonne, fils du 1er president, l'office de son pere..... 155
337. — recommande au P. general de la Congregation de Sainct-Paul, un jeune homme, eunuque de naissance, qui desire entrer dans sa Congregation..... 158
338. — mande au Ballon que le voyage qu'il devait faire en France avec le Prince-Cardinal de Savoye, est retardé par suite de la mort du Pape..... 159
339. — à l'Evesque de Belley : il lui tesmoigne sa joye de ce qu'il instruict bien son peuple, et l'encourage à souffrir les peynes et les desgousts attachez à ce ministere 159
340. — au duc de Savoye : sur l'execution de la reformation des monasteres en Savoye..... 160
341. — recommande au prince du Piedmont le frere Adrian, la reformation des monastères, etc..... 161
342. — au duc de Savoye : sur son voyage à la saincte mayson de Thonon..... 162
343. — au mesme : il luy parle de la reformation des religieuses au delà des monts, et de celles des Chartreux de Ripaille et d'Aux. 162

Pages.
344. S. François envoye au prince du Piedmont le rapport sur la saincte mayson de Thonon, et luy parle de reformer le clergé de la Savoye..... 163
345. — au duc de Savoye : sur la saincte mayson de Nostre-Dame-de-Compassion..... 164
346. Advis particulier sur les necessitez presentes de la saincte mayson de Nostre-Dame-de-Compassion..... 164
347. S. François de Sales au duc de Savoye : sur la restauration de la discipline ecclesiastiqne, et l'establissement des Peres de l'Oratoire à Rumilly..... 166
348. — à M. Caron : sur la necessité d'introduire les Peres de l'Oratoire à Rumilly, et de l'intention du prieur de Chindrieu d'unir son prieuré à celuy de Rumilly..... 167
349. Memoire sur les benefices situez en Chablaix..... 168
350. S. François de Sales au duc de Savoye : sur la remise de l'eglise de Rumilly aux Peres de l'Oratoire..... 168
351. — au mesme : sur le privilege de la Confrerie de la Saincte-Croix, d'avoir le Jeudi-Sainct la deslivrance d'un criminel..... 169
352. — à M. de Blonay : il lui annonce le bref du Pape, de commission sur la saincte mayson..... 169
353. — au duc de Savoye : sur l'establissement des Peres de l'Oratoire à Rumilly..... 170
354. — au prince du Piedmont : sur l'ordre qu'il a eu de S. S. de se treuver au Chapitre general des Peres Feuillans à Pigneroles..... 170
355. — au pape Clement XV : il mande à S. S. qu'il a executé ses ordres en presidant le Chapitre general des Feuillans à Pigneroles. Esloge de la conduitte de ces Peres et de leur general..... 171
356. — au cardinal Montalto : mesme subjet..... 173
357. — au cardinal Ludovisio : mesme subjet..... 174
358. — au cardinal de Saincte-Suzanne : mesme subjet..... 175
359. — au cardinal Bandino : mesme subjet..... 176
360. — au cardinal Borghese : mesme subjet..... 177
361. — au cardinal Scipion Borghese : sur l'authorité du Pape à l'esgard des princes et des conciles..... 178
362. — à M. de Saunaz : il luy annonce qu'il a retiré le brevet qui met sa Congregation en possession de l'eglise de Rumilly..... 181
363. — au duc de Savoye : sur les prebendes du prieuré de Contamine, qui devoient rester vacantes et qui ont esté remplies par des jeunes personnes..... 181
364. — au mesme : il le supplie d'ordonner la suppression du couvent de Contamine..... 182
365. — à M. Michel : instructions qu'il luy donne pour son voyage de Rome..... 183
366. — à un evesque : il faut de la patience à celuy qui enseigne la doctrine..... 184
367. — à un evesque : il prend congé de luy pour s'en retourner à son diocese..... 185
368. — à un evesque : il le remercie d'un present qu'il luy avoit fait. 185
369. — à un evesque : il luy recommande un domestique qui voulait entrer à son service..... 186

Pages.

370. S. François, à un evesque nouvellement nommé : il luy promet de le consacrer; alliance spirituelle que contractent ensemble l'evesque consecrateur avec le consacré..... 186
371. — à M. Lauray : esloignement qu'un evesque doit avoir pour la Cour..... 187
372. — ordonne la publication d'un Jubilé dans son diocese..... 188
373. Advertissement aux confesseurs..... 188
374. S. François de Sales à un prestre : ne pas se laisser prevenir au desavantage de personne, et surtout de ceux qui sont consacrez à Dieu; comment on doit se comporter quand on est calomnié..... 189
375. — à un prestre : la diversité des opinions ne doit point alterer la charité et l'amitié des chretiens..... 190
376. — à M. du Marterey : advis pour sa conduitte, et pour la validité d'un maryage..... 192
377. — au P. Provincial des Capucins : advis d'un voyage qu'il va faire à Lyon, et de quelques affaires qu'il veut y consommer.. 192
378. — à un superieur d'une communauté : il s'excuse de ne pouvoir publier les indulgences qu'il disoit avoir obtenues pour ceux qui assisteroient sa mayson dans le besoin jusqu'à ce qu'il ayt veu les bulles en bonne forme..... 193
379. — à un prieur regulier : il l'exhorte de corriger deux religieux scandaleux..... 195
380. — promet quelques ouvrages de pieté à Dom Pierre Sainct-Bernard..... 196
381. — annonce le prochain succez d'une affaire qui semble l'interesser, ainsi que la personne à laquelle la presente est addressée..... 196
382. — à un magistrat : remerciements pour un livre de poësies chrestiennes qu'il luy avoit envoyé; blasme jeté sur les poëtes de son temps qui corrompoient les mœurs; puissance de la poësie..... 197
383. — à Madame de Valbonne : il desplore le mal-heur d'une personne qui estoit tombée dans l'heresie, et l'engage à travailler à sa conversion..... 198
384. — à une personne de la religion pretendue reformée, qui luy avoit tesmoigné le desir de conferer avec luy sur les matieres de controverse..... 199
385. Note escrite par S. François, au subjet de la dispute qu'il avoit eue avec le fameux ministre Du Moulin, sur l'Eucharistie..... 201

TROISIESME PARTIE. — LE FONDATEUR D'ORDRE.

386. S. François de Sales, à Madame de Chantal..... 203
387. — à la mesme : Devoirs des veufves relativement à leur salut.. 203
388. — à la mesme : jusqu'où doit porter la sousmission et le respect que l'on doit à son directeur..... 205
389. — à la mesme : l'unité du directeur n'empesche pas qu'on ne puisse communiquer avec un autre des besoins des ames; advis touchant l'exercice du sacrement de Penitence..... 207
390. — à la mesme : marques par lesquelles on peut recognoistre si le choix que l'on a fait d'un directeur est legitime; remedes pour les tentations contre la foy; regles de conduitte à l'usage d'une veufve chrestienne..... 212

Pages.

391. S. François, à la mesme : conseils sur une affaire legale; advis sur les tentations; moyens de les repousser et de nous en garantir..... 227
392. — à la mesme : exhortation à la patience dans ses peynes interieures, et en destourner sa veuë pour ne regarder que Dieu...; il ne faut rien precipiter dans le choix d'un estat de vie, mais se bien consulter avec Dieu par l'entremise de son directeur.. 236
393. — à la mesme : les grandes croix sont plus meritoires, et demandent plus de force..... 240
394. — à la mesme : il luy assigne un jour pour le venir treuver chez sa mere, et luy faire la reveue de sa conscience; dessein de mettre sa jeune sœur au monastere du Puits-d'Orbe..... 241
395. — à la mesme : envoy d'une imaige où estoit representé le petit Jesus avec N.-D. et saincte Anne; reflexion..... 243
396. — à la mesme : ne jamais oublyer le jour où l'on est revenu à Dieu, et en celebrer l'anniversaire par des exercices de pieté.. 244
397. — à la mesme : ne pas raysonner avec les tentations, ny les apprehender, ny mesme y reflechir : elles ne font point de mal lorsqu'on n'y songe point..... 246
398. — à la mesme : il l'exhorte à preparer son cœur, affin que la Saincte Vierge y naisse, et à s'unir fortement à Jesus..... 248
399. — à la mesme : il la confirme dans ses bonnes resolutions de quitter le monde sans s'expliquer davantage sur la nature de sa retraitte..... 249
400. — à la mesme : l'humilité est la vertu propre aux veufves : en quoy elle consiste...; remede aux tentations contre la foy; advis sur l'exercice des vertus..... 250
401. — à la mesme : il faut porter Jesus-Christ dans son ame..... 254
402. — à la mesme : advis sur sa conduitte à l'esgard des malades contagieux, et envers les meurtriers de son mary..... 255
403. — à la mesme : pensées sur le renouvellement de l'année..... 259
404. — à la mesme : il luy fait cognoistre l'unyon qui regnoit dans sa famille..... 259
405. — à la mesme : pureté que doivent avoir les communications spirituelles; regles qu'il faut observer..... 260
406. — à la mesme : moyens de passer le Caresme..... 264
407. — à la mesme : sur les peynes de l'esprit..... 266
408. — à la mesme : la trop grande crainte des tentations est prejudiciable; le plus seur est de les mespriser..... 268
409. — à la mesme : il la console sur les tentations contre la foy, et luy monstre l'usage de l'imagination dans l'orayson..... 269
410. — à la mesme : sa confiance et sa sousmission à la divine Providence..... 270
411. — à la mesme : considerations sur le Sainct Sacrement..... 271
412. — à la mesme : sur le destachement qu'il faut avoir pour les personnes mesme les plus cheres..... 272
413. — à la mesme : comment il faut supporter avec patience les desolations, les tenebres et impuissances spirituelles; de quelle maniere on peut et on doit frequenter les heretiques..... 280
414. — à la mesme : comment elle doit se comporter à l'esgard de celuy qui a tué son mary..... 284
415. — à la mesme : idée du zele et de la vigilance d'un pasteur de l'Eglise; saincteté d'une villageoise, peynes interieures, etc.; l'amour pour Dieu doit estre tres-pur..... 285

Pages.
416. Recit de la vie edifiante d'une saincte villageoise..... 287
417. S. François de Sales, à Madame de Chantal : du soing que les evesques doivent prendre de leurs ouailles..... 290
418. — à la mesme : il faut travailler avec courage à son salut et à sa perfection, soit dans les consolations, soit dans les tribulations, etc..... 291
419. — à la mesme : sur les peynes interieures : leur advantage pour la perfection..... 301
420. — à la mesme : souhaicts de benedictions pour la nouvelle année..... 302
421. — à la mesme : il appreuve qu'elle remette à la Providence la sortie du monde qu'elle meditoit; conseils; prattiques observées..... 302
422. — à une religieuse : sur l'entrée dans un monastere où il n'y a encore clausure, et sur des inquiettudes spirituelles..... 307
423. — à Madame de Chantal : il l'advertit de ne point s'engager dans des embarras qui empeschent un voyage qu'elle devoit faire à Annecy..... 308
424. — à la mesme : fruicts de ses predications du Caresme à Annecy..... 308
425. — à la mesme : il l'encourage à souffrir patiemment qu'on ne luy rendist pas justice sur la douceur qu'elle faysoit paroistre dans les contradictions domestiques qu'elle avoit à souffrir.... 310
426. — à la mesme : il se montre de plus en plus uni à elle et l'affermit dans le dessein formé entre eux de fonder la Visitation.... 311
427. — à la mesme : il faut mourir sur la croix; affermissement dans le project de la Visitation..... 312
428. — à la mesme : il l'encourage à fouler aux pieds le demon et toutes ses suggestions; difficultés à surmonter pour concilier l'abandon de ses enfans et la separation de toute sa famille avec sa vocation..... 314
429. — à la mesme : pensées sur les larmes et les parfums de la Magdelene;... les longs pelerinages ne conviennent pas aux personnes du sexe, etc..... 316
430. — à la mesme : il luy enseigne quelles qualitez doivent avoir les desirs de la perfection, et l'exhorte à tenir ferme dans les desolations..... 318
431. — à la mesme : pensées sur les exercices de la vie active et contemplative..... 320
432. — à la mesme : les croix interieures sont l'eschole où l'on apprend à se cognoistre soy-mesme; la resignation en est le remede..... 322
433. — à la mesme : consolations sur la mort de sa jeune sœur Jeanne de Sales, morte dans les bras de Madame de Chantal..... 323
434. — à la mesme : il la rasseure sur la crainte qu'elle avoit tesmoignée de perdre son affection par suitte de la mort de sa sœur.. 327
435. — à la mesme : cause de la faim spirituelle de la communion; effect et advantage de ceste nourriture spirituelle; disposition requise pour s'en approcher, etc..... 329
436. — à la mesme : il luy recommande de mesnager sa santé, et de ne pas s'attenuer par de trop grandes veilles, affin de pouvoir subvenir à tous les exercices..... 333

Pages.

437. S. François, à la mesme : il luy parle d'une nouvelle convertie, et luy envoye un exercice de pieté..... 336
438. — à la mesme : c'est un grand bon-heur de se tenir humble au pied de la croix..... 337
439. — à la mesme : maniere d'offrir ses actions et ses affections à la Saincte Vierge..... 338
440. — à la mesme : il l'advertit de son arrivée..... 342
441. — à la mesme : il luy fait part de la descouverte qu'il avoit faite d'une pauvre paysanne bien pieuse, pour servir les religieuses de son institut..... 342
442. — à la mesme : il luy respond sur trois desirs manifestez par elle; sentimens sur diverses plaintes que luy avoit faites le P. Valladier..... 343
443. — à la mesme : reflexion sur la feste de la Dedicace..... 347
444. — à la mesme : son humilité; il ne pouvoit souffrir qu'on eust pour luy la moindre estime..... 348
445. — à la mesme : du repos de nos cœurs dans la volonté de Dieu. 348
446. — à la mesme : il luy fait part de l'acquisition de Mlle de Blonay pour sa future Congregation..... 350
447. — à la mesme : son desinteressement et son desir sincere de n'estre qu'à Dieu..... 351
448. — à la mesme : envoy de quelques exemplaires de l'*Introduction à la vie devote*, pour plusieurs personnes..... 352
449. — à la mesme : la foiblesse de l'homme est digne de compassion dans sa sensibilité à la mort de ses proches..... 354
450. — à la mesme : esloge d'une bonne fille qu'il destinoit à estre la premiere touriere de la Congregation qu'il vouloit establir.. 355
451. — à une veufve : voir tome 6, page 463..... 355
452. — à Madame de Chantal : il l'exhorte à s'abandonner toute entiere au service de Dieu pour tous les evenemens, et à perseverer dans le dessein qu'elle avoit formé de se consacrer à luy. 355
453. — à la mesme : calomnies respandues contre luy à cause de son passage par Geneve; faits relatifs à la fondation de l'Ordre de la Visitation..... 357
454. — à la mesme : il l'encourage à l'amour de Dieu, et à rendre service aux malades..... 359
455. — à la mesme : il l'exhorte à une grande humilité et à un parfait amour de Dieu..... 360
456. — à la mesme : il faut suivre l'attraict du Sainct-Esprit dans l'orayson; quelle difference il y a entre se tenir et se mettre en la presence de Dieu..... 361
457. — à la mesme : sa profonde paix parmy les affaires; marque de son humilité...; advantage d'estre au pied de la croix...; il permet aux dames des recreations innocentes, sous le nom de *bals*, etc..... 363
458. — à la mesme : diverses nouvelles; il va commencer le livre de l'*Amour de Dieu*..... 365
459. Mlle Fabre à S. François de Sales : elle luy promet d'estre sousmise à sa conduitte..... 366
460. S. François de Sales, à Madame de Chantal : il luy parle de la mort de sa mere : detail de ses derniers instans..... 366
461. M. Fremiot, à S. François de Sales : il luy marque sa douleur sur le despart de sa chere fille..... 371

Pages.

462. S. François de Sales, à Madame de Chantal : il l'exhorte à estre entierement unie à Dieu, et à demeurer en luy 372
463. — à la baronne de Cusy : il l'invite à bien examiner son cœur sur la fermeté de son dessein, etc..... 372
464. — à Madame de Chantal : il se felicite avec elle du choix que Dieu avoit fait d'eux pour l'establissement de la Congregation de la Visitation 373
465. — à la mesme : il luy procure une occasion pour escrire à son fils 374
466. — à la mesme : il luy annonce l'arrivée de son fils, et l'exhorte à le recevoir avec tendresse 374
467. — à un Pere Jesuite : de quelle maniere a commencé l'Ordre de la Visitation; contre-tems essuyé la veille de son establissement; son esprit et ses regles principales..... 375
468. — à Madame de Chantal : il l'encourage à supporter les incommoditez et les espreuves qui doivent accompaigner l'establissement de la Congregation, qui commençoit sans fonds..... 377
469. — à la mesme : observations relatives au reglement et affaires du monastere..... 378
470. — à la mesme : il se resjouyt sainctement avec elle du bonheur de sa vocation à la vie religieuse, et de la gloire qui revenoit à Dieu de leur institut..... 380
471. — à la mesme : conversion de Mme de Sainct-Cergue..... 380
472. — à la mesme : advantage de sa vie nouvelle; exhortations.. 381
473. — à la mesme : sur le nom de *Sœurs Oblates* qu'il avoit d'abord adopté pour sa Congregation naissante..... 383
474. — à un abbé : commencemens de l'Ordre de la Visitation; il appreuve le dessein de son amy pour la reforme de son abbaye. 383
475. — à Madame de Chantal : advis de son retour à Annecy 385
476. — à la mesme : advis sur la conduitte à tenir dans une visite que devoit luy faire M. Berthelot..... 386
477. — à la mesme : sur les armoiries des monasteres de la Visitation..... 387
478. — à la mesme : n'ayant peu la visiter, il la prie de luy envoyer de ses nouvelles 387
479. — à la mesme : il lui envoye des psaumes..... 388
480. — à la mesme : il la prie de se pourvoir d'un prestre pour une messe à dire dans sa communauté..... 388
481. — à la mesme : il la previent que le procureur Latour ira à Duzonche 388
482. — à la mesme : il la previent de la visite de Madame de Lancienne 389
483. — à la Mere de Chastel : felicitations sur sa convalescence.... 389
484. — à Madame de Chantal : il l'exhorte à ne se point troubler de la multiplicité et de la difficulté de ses affaires..... 389
485. — à la mesme : sur le mesme subjet..... 391
486. — à la Mere de Brechard : il la console sur les peynes qu'elle ressentoit de son absence et de celle de Madame de Chantal.. 393
487. — à M. de Saincte-Catherine : il le prie de faire advertir Mlle de Blonay de se rendre à la Visitation 393
488. — à Madame de Chantal : sur une affaire du monastere..... 394
489. — à la mesme : il demande son advis pour recevoir un hermite au service du monastere 394

Pages.
490. S. François, à la mesme : la chair de Jesus-Christ dans la saincte communion est une tablette cordiale..... 395
491. — à la mesme : il luy renvoye une relique de saincte Apolline. 396
492. — à une religieuse : ne point tourmenter son cœur, ains le traitter doucement, l'encourager, et veiller sur luy..... 397
493. — à Madame de Chantal : consolations sur les tentations contre la foy ; regles de conduitte en cest estat..... 398
494. — à une superieure de la Visitation : conseils pour une personne qui desiroit fonder un monastere de cest Ordre..... 400
495. — à Madame de Chantal : il luy donne advis de son retour à Annecy..... 401
496. — à la mesme : sur la reception d'une fille de Dijon dans le monastere de la Visitation..... 401
497. — au baron de Villette : il luy tesmoigne le desir de le voir jouyr des effects de l'affection du prince, et luy parle de la vocation de sa fille..... 402
498. — à Madame de Chantal : tesmoignages d'affection ; il luy rappelle la memoire de son sacre..... 403
499. — à la mesme : advis sur le travail..... 404
500. — à la mesme : il luy recommande de ne point jeusner dans sa maladie..... 404
501. — à la mesme : il luy parle de diverses affaires temporelles... 405
502. — à la mesme : il luy marque sa resignation à la volonté de Dieu, et luy enseigne un remede pour guerir ses maladies spirituelles..... 406
503. — à la mesme : sur une vision de Mlle de Blonay..... 407
504. — à la mesme : il luy mande l'estat de sa santé et de ses occupations ; son zele pour le service de Dieu et le salut des ames. 409
505. — à la mesme : sur l'amour de Dieu dans les changemens, et sur la fin de l'année..... 410
506. — à la mesme : il luy annonce qu'il travaille au *Traitté de l'Amour* de Dieu..... 411
507. — à la mesme : sur le jour de la naissance de Mme de Chantal. 411
508. — à la mesme : il luy annonce son despart pour Chamberi.... 411
509. — à la mesme : il luy envoye les Litanies de sainct Joseph.... 412
510. — à la mesme : reflexions religieuses sur le Sainct-Suaire.... 412
511. — à l'Infante d'Espagne, veufve du duc de Mantouë : il la supplie de prendre sous sa protection les Dames de la Visitation. 413
512. — à M. de Forax : il le prie de s'entremettre dans l'eschange projetté par luy, entre les Dominicains et les religieuses d'Annecy..... 417
513. — à une dame : il l'exhorte à l'humilité : ceste vertu est le veritable esprit de l'Ordre de la Visitation..... 418
514. — à la Mere de Chastel : il la console dans les peynes qu'elle espreuvoit d'estre separée de luy et de Mme de Chantal..... 420
515. — à Madame de Chantal : on ne doit pas se retenir de parler de Dieu dans les occasions où cela peut estre utile ; conseils à l'usage d'une personne du monde..... 421
516. — à la mesme : il luy parle de son voyage à Lyon pour y establir les Sœurs de la Visitation..... 424
517. — à M. de Blonay : il luy donne advis du choix qu'on a fait de la Mere de Blonay, sa fille, pour servir avec Madame de Chantal, à la fondation de la seconde mayson de l'Ordre à Lyon... 426

Pages.

518. S. François de Sales, à Madame de Chantal : il luy souhaitte un heureux voyage 427
519. — à la mesme : il luy souhaitte mille benedictions, et l'encourage à surmonter toutes les difficultez qui pourroient se rencontrer dans son entreprinse 428
520. — à la mesme : les difficultez sont les marques de la bonté des entreprinses, et les contradictions sont inseparables du service de Dieu, etc 429
521. — à la mesme : il desire des nouvelles de la mayson de Lyon qui luy donne toute esperance; il monstre tout son amour pour la Visitation, et principalement pour les premieres Sœurs, etc. 431
522. — à la mesme : dans la vie spirituelle nous devons chaque jour croire que nous ne faysons que commencer, et ne nous point descourager; il ne faut jamais parler de soy-mesme, etc 432
523. — à la mesme : il luy parle de quelques consolations qu'il avoit eues 434
524. Madame de Chantal, à S. François de Sales : elle est faschée qu'on destourne le Sainct d'escrire son *Traitté de l'Amour divin* 435
525. S. François de Sales, à une religieuse : effects et signes differens de l'amour-propre et de la vraye charité 436
526. — à Madame de Chantal : il luy intime les ordres du medecin par rapport à ses infirmitez, etc 438
527. — à la mesme : il luy laisse la liberté de recevoir des filles qui sortoient de chez les Capucines quoyqu'elles n'eussent pas l'aage competent 440
528. — à la mesme : il luy envoye un billet pour une dame qui vouloit entrer dans le monastere de Lyon 441
529. — à la mesme : estre calomnié est une marque de l'approbation de Dieu; les peynes interieures sont un excellent moyen de parvenir à la perfection 442
530. — à la mesme : il luy rend compte du bon estat où estoient les filles d'Annessy, etc 443
531. — à la mesme : sur les festes de la Pentecoste et sur les dons du Sainct-Esprit 444
532. — à la mesme : il luy rend compte de ce qui se passa au retour d'un voyage qu'il fit à Lyon, et de l'assistance qu'il donna à Madame de Travernay dans sa derniere maladie 445
533. — à la mesme : il la console dans ses seicheresses, et l'encourage à les supporter patiemment, etc 447
534. — à la Mere Fabre : il l'engage à porter avec courage, humilité et confiance la charge de superieure 448
535. — à une superieure, sa niepce : il faut servir Dieu selon son gré, non pas selon le nostre 448
536. — à une superieure : importance et necessité du despoüillement interieur 449
537. — à la Mere Fabre : l'amour de la vocation est un excellent moyen de se sanctifier; remedes aux tentations d'impureté... 451
538. — à Madame de Chantal : il l'exhorte à supporter avec courage la pesanteur de la superiorité 454
539. — à la Mere Fabre : il la louë de l'humble adveu qu'elle luy a fait d'avoir manqué de charité envers une personne, etc 455
540. — à la mesme : que la naïfve confession de sa faute est un traict genereux, et qu'il faut se supporter les uns les autres.. 455

Pages.
541. S. François, à une religieuse : les fautes contre la vertu de religion sont considerables..... 456
542. — à la Mere de Brechard : il l'encourage à la perseverance dans l'establissement et la conduitte de sa communauté..... 457
543. — à une superieure : sur la feste de l'Assomption de Nostre-Dame, et sur la devotion deuë à la Sainte Vierge..... 460
544. — à Madame de Chantal : il luy renvoye, apres les avoir corrigées, les lettres qui luy avoient esté soumises..... 461
545. Billet..... 461
546. S. François de Sales, à Madame la premiere Presidente de Savoye : il luy parle de la reception de deux sœurs, et de la patience necessaire dans les tribulations de la vie..... 462
547. La Mere Fabre, à S. François de Sales : elle luy rend compte de ses peynes, et de la disposition de son âme..... 463
548. S. François de Sales, aux religieuses de la Visitation d'Annessy : difference des personnes qui se sont retirées du siecle d'avec celles qui y sont encore..... 463
549. — à la Mere Fabre : maniere de cognoistre les bons desirs; ce qu'il faut faire lorsque, dans la meditation, on se treuve inquietté d'imaginations obscenes..... 465
550. — à Madame de Chantal : il luy parle de la maladie d'une de ses sœurs; motifs d'esperer la guerison, etc..... 467
551. — au cardinal Bellarmin : il sollicite le nom de religion et quelques autres graces pour les Dames de la Visitation..... 469
552. — à la sœur Jeanne-Marie de la Croix, sa niepce : il l'engage à se comporter si bien, qu'elle soit le modelle de ses compaignes. 476
553. — à Madame de Chantal : il consent à ce qu'une affaire projettée entre elle et luy soit remise à un autre tems..... 477
554. — à une superieure : considerations sur la Nativité de N.-D.. 477
555. — à la Mere Fabre : il luy recommande d'entretenir l'unyon et la charité parmy ses religieuses..... 478
556. — à une superieure : il l'exhorte à supporter le prochain..... 479
557. Le cardinal Bellarmin, à S. François de Sales : response à la lettre 551 : le cardinal luy fait cognoistre que sa demande a des difficultez, etc..... 479
558. S. François de Sales, à Madame d'Aiguebellette : sur l'eternité et sur l'estat de santé de Madame de Chantal..... 482
559. — à la Mere Fabre : nouvelles particulieres sur diverses personnes..... 482
560. — à Madame de Chantal : on parle d'eriger un nouveau monastère de la Visitation; il s'en resjouyt, etc..... 483
561. — à un religieux : il luy fait cognoistre les raysons pour lesquelles les religieuses de la Visitation ne disent pas le grand Office, etc..... 484
562. — à Madame de Chantal : sur la devotion des habitans de Grenoble..... 486
563. — à la mesme : *variante* de la lettre de decembre 1614..... 486
564. — à la comtesse de San Secondo : il luy envoye les Regles des Sœurs de la Visitation..... 487
565. — à une religieuse : il la console sur la mort de son pere.... 488
566. — à une religieuse : il faut servir et aymer Dieu parfaictement, sans s'estonner des difficultez..... 490
567. — à une superieure : exhortation à la pureté d'intention, et à une courageuse humilité..... 490

Pages.
568. S. François, à une superieure : exhortation de se rendre conforme à la volonté de Dieu..... 491
569. — à Madame de Chantal..... 491
570. Acte de profession religieuse de la baronne de Thorens..... 492
571. Madame de Chantal, à S. François de Sales; sa resignation sur la mort de la baronne de Thorens, sa fille..... 493
572. S. François de Sales, à la Mere Fabre : il luy fait part de la mort de la baronne de Thorens..... 494
573. — à M. de Borax : il l'engage à demander, pour les religieuses de la Visitation d'Annessy, un emplacement appartenant au duc de Nemours..... 494
574. — à la Mere Fabre : il l'exhorte à se soumettre au sentiment de l'archevesque de Lyon, pour l'erection de sa Congregation en tiltre de religion..... 495
575. — à Madame de Sainct-Hermand : inquiettude sur la santé de Madame de Chantal..... 497
576. — à Madame de Chantal : marque d'amitié..... 497
577. — à la mesme : il se resjouyt en Dieu de sa convalescence... 498
578. — à la mesme : sur la future profession de la sœur Humbert. 498
579. — à une dame : il s'excuse de ne l'avoir pas nommée sa fille; fondation de Grenoble..... 499
580. — à une superieure : les Dames de la Visitation ne doivent pas recevoir des enfans avant qu'elles ayent l'aage compétent, etc..... 590
581. — à Madame de Chantal : il luy apprend la mort de M. de Saincte-Catherine, son confesseur et leur amy..... 501
582. — à une superieure : Dieu nous regarde avec amour, pourveu que nous ayons bonne volonté, quand mesme nous serions de grans pecheurs..... 501
583. — à une superieure : il la console de ce qu'il y avoit beaucoup de malades dans sa communauté, et l'encourage à la charité et à la patience; exhortation aux souffrances..... 504
584. — à Madame de Chantal : il luy parle de ses predications à Grenoble, et la felicite d'avoir choysi Jesus-Christ pour son espoux, au lieu de celuy qu'elle a perdu..... 505
585. — à la mesme : il luy annonce la prochaine erection d'un monastere à Grenoble..... 507
586. — à un religieux : pourquoy les religieuses de la Visitation disent plutost le petit Office que le grand; inconvenient du Breviaire pour les filles..... 508
587. — à la Mere de Brechard : il la console au subjet de quelques interests temporels, et luy promet de la voir dans un voyage qu'il doit faire en France..... 509
588. — à une dame maryée : la Mere de Chantal ayant consommé la fondation du monastere de Saincte-Marie de Grenoble, et ayant laissé à sa place la Mere de Chastel, il l'engage à consoler la Mere de Chastel du départ de la Mere de Chantal... 510
589. — à la Mere de Chastel : il l'appreuve du choix qu'elle avoit fait d'un confesseur à Grenoble..... 511
590. — à la Mere de Chantal : il luy rend compte de l'estat où il treuvoit ses filles, et luy parle de quelques autres affaires particulières..... 511
591. — au R. P. D. Placide : son estime pour une religieuse; belle instruction qu'il en tire, etc..... 515

Pages.

592. S. François, à un ecclesiastique : il luy fait part de la commission qu'il a du Sainct-Pere pour eriger la Congregation de la Visitation en corps de religion..... 516
593. — à Madame de Chantal : rappel de la lettre 569..... 517
594. — à une religieuse : les ariditez ne sont point contraires à l'amour de Dieu, et nos imperfections mesmes produisent l'humilité..... 517
595. — à une dame : il escrira en son tems au prince; il envoye la Regle de la Visitation..... 518
596. — à Madame Hieronyme Scaglia : il luy parle de l'intention où est la Mere de Chantal de partir pour Turin, à l'effect d'y fonder un monastere..... 519
597. — à une religieuse : il se resjouyt des progrez de l'Ordre de la Visitation, et annonce le project de fonder une mayson à Turin..... 522
598. — à Madame de Chantal : il la console des afflictions que luy cause son fils, et l'excite à un destachement de plus en plus parfaict..... 523
599. — à la mesme : *variante* de la lettre precedente..... 524
600. — à la mesme : sur la reception dans le monastere de deux sœurs, et sur le maryage du prince du Piedmont..... 525
601. — à M. de Saincte-Catherine : sur le mesme subjet..... 528
602. Memoire sur la sœur Elisabeth de Gouffier, qui desire de voir annuler sa profession..... 530
603. S. François de Sales, à une superieure : dans les couvens de la Visitation la communication avec le confesseur extraordinaire doit estre libre..... 531
604. — à Madame de Chantal : sur plusieurs affaires..... 531
605. — à la mesme : project d'achepter la mayson de Mademoiselle de Creil pour y establir un monastere..... 532
606. — à la mesme : il luy fait part d'une maladie qu'il avoit essuyée à Nantes, etc..... 532
607. — à la mesme : pension de trois cents livres, obtenue du clergé, pour une personne de sa cognoissance..... 533
608. — à la mesme : les religieuses de la Visitation peuvent admettre à la profession les personnes infirmes..... 534
609. — à la Mere de Brechard : il lui recommande une dame veufve qui vouloit espreuver sa vocation dans la retraitte..... 535
610. — à Madame de Chantal : il l'exhorte au renoncement, consistant dans une parfaicte indifference à toutes choses, et dans un acquiescement entier à la volonté de Dieu..... 536
611. Madame de Chantal, à S. François de Sales : response à la precedente..... 537
612. S. François de Sales, à Madame de Chantal : sur le mesme subjet; combien il estoit porté au renoncement à soy-mesme..... 537
613. Madame de Chantal, à S. François de Sales : elle luy notifie les ordres du medecin au subjet de sa santé, etc..... 540
614. S. François de Sales, à Madame de Chantal : response à la precedente; advantage du parfaict renoncement à soy-mesme.... 541
615. — à la mesme : acte heroïque de renoncement à soy-mesme, et d'abandon à Dieu; conseils d'une haute perfection, etc..... 542
616. — à une dame : il luy donne des marques de son amitié et de son souvenir..... 544

Pages.

617. S. François, à Madame Lejoup de Montfant : consulté au subjet d'une veufve qui vouloit entrer en religion, il respond affirmativement..... 544

618. — à une dame : il luy fait voir les difficultez qu'il y avoit, pour faire un sejour à la Visitation de la rue Sainct-Antoine, à Paris..... 546

619. — à Madame de Chantal : il luy donne des nouvelles de son voyage..... 547

620. — à une superieure de la Visitation : advis sur ses devoirs.... 548

621. — à Madame de Chantal : rappel de la lettre 309..... 549

622. — à la mesme : rappel de la lettre 313..... 549

623. — à une religieuse : exhortation à adorer Nostre-Seigneur, et à celebrer la feste du jour de sa naissance..... 549

624. — à une religieuse : il l'exhorte à regler son zele, en le rendant doux et paysible, en supportant les deffauts d'autruy, etc..... 550

625. — à Madame de Chantal : il luy tesmoigne son desgoust pour son sejour de la Cour et la condition du courtisan..... 551

626. — à une religieuse : Dieu veut estre servi parfaictement; pour y parvenir il faut le regarder en toutes choses..... 552

627. — à Madame de Chantal : il est fait roy de la feve dans le couvent de la Visitation; les sœurs luy font leur protestation de sousmission, et luy demandent quelques nouvelles loyx qu'il leur promet, etc..... 554

628. — à une religieuse : sur la naissance du Sauveur..... 555

629. — à une superieure : il essaie de raccommoder un differend arrivé à l'occasion d'une vesture..... 556

630. — à une religieuse : l'obeyssance est preferable aux austeritez volontaires, et la mortification du cœur à celle du corps..... 558

631. — à une superieure : maniere de combattre l'amour-propre; c'est une tentation dangereuse, etc..... 559

632. — à une religieuse : il la destourne de toutes ses forces de la tentation où elle estoit de sortir de son Ordre, et luy donne des advis conformes à son estat..... 561

633. — à une religieuse : il la console dans sa maladie; l'Ordre de la Visitation, asyle des infirmes..... 562

634. — à l'Archevesque de Bourges : il luy tesmoigne son amitié, et luy donne quelques nouvelles de la Mere de Chantal..... 563

635. — à une dame : il luy mande qu'il accepte une pauvre fille pour estre religieuse, et l'exhorte à mettre sa confiance en Dieu..... 564

636. — à une supérieure : les religieuses ne doivent aller au parloir que s'il y a necessité, etc..... 565

637. — à Madame de Chantal : il marque sa sousmission à la conduitte de la Providence, et une grande indifférence pour les biens et les honneurs de la terre..... 566

638. — à la mesme : sa haute estime pour les maximes de l'Evangile, la prudence humaine est une chimere..... 567

639. — à la Mere Fabre : son embarras pour treuver des subjets propres à former les nouveaux establissemens..... 568

640. — à Madame de Chantal : son humilité et son desinteressement. 568

641. — à la Mere Fabre : il desclare, d'apres le Concile de Trente, quel est le tems determiné pour le noviciat des religieux et religieuses..... 569